

Vol. 31/2 | 2013

Vol. 31/2

Le climat et la communication



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/communication/3929>

DOI : 10.4000/communication.3929

ISBN : 978-2-921383-44-8

ISSN : 1920-7344

Éditeur

Université Laval

Référence électronique

Communication, Vol. 31/2 | 2013, « Vol. 31/2 » [En ligne], mis en ligne le 09 mai 2013, consulté le 30 septembre 2021. URL : <https://journals.openedition.org/communication/3929> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.3929>

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2021.



Les contenus de la revue *Communication* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

SOMMAIRE

Articles

Le climat et la communication

Présentation

Le climat et la communication
Bernard Lamizet

Signification politique du climat

Bernard Lamizet

Le réseau comme forme de gestion de la question climatique par les établissements et entreprises publics

Anne Gagnebien et Akila Nedjar-Guerre

La gouvernance des biens communs

Du climat à Internet, premières leçons d'une comparaison
Clément Mabi et Françoise Massit-Folléa

Faire du bruit sans faire de vagues

Une analyse sociologique de la communication de l'État sur les questions climatiques
Jean-Baptiste Comby

L'élaboration du volet portant sur l'adaptation dans le Plan Climat de Paris 2007

Analyse et limite de la démarche participative
Guillaume Simonet

Les Inuit face aux changements climatiques et environnementaux

La résurgence de chocs cosmopolitiques ?
Frédéric Laugrand

Débat

Le climat et la communication

Le long cheminement vers l'acclimatation

Martine Tabeaud

Hors thème

Le climat et la communication

Internet et les pratiques culturelles au Québec

Effet d'ouverture ou de confinement ?
Marie-Claude Lapointe et Jacques Lemieux

Le nationalisme québécois, bougie d'allumage d'un nouveau Canada

Perception du référendum de 1980 dans le Globe and Mail
Sylvie Lacombe

Recherches

Le climat et la communication

La Corporate Visual Identity (CVI) permet-elle réellement de se différencier ?

Analyse du marché bancaire français

Philippe Boistel

La justification morale dans le débat public

Un exemple : l'affaire Juppé

Gilles Gauthier

La médiatisation des troubles liés à l'adolescence dans la presse quotidienne nationale française (1995-2009)

Audrey Arnoult

Le rôle de la communication dans l'éthique organisationnelle

Pablo Medina-Aguerreberre

Le self media et l'exploration du moi

Abdallah Hidri et Nozha Smati

Lectures

Le climat et la communication

Serge AUDIER (2009), La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle

Paris, La Découverte/Poche

Pierre Gosselin

Peter BENNETT, Alex KENDALL et Julian McDOUGALL (2011), After the Media – Culture and Identity in the 21st Century

New York/Oxon, Routledge

Katharina Niemeyer

Éric DACHEUX et Daniel GOUJON (2011), Principes d'économie solidaire

Paris, Ellipses Marketing

Dominique Norbier

Denis MONIÈRE et Florian SAUGAGEAU (dir.) (2012), La télévision de Radio-Canada et l'évolution de la conscience politique au Québec

Québec, Presses de l'Université Laval

Amel Aloui

Godefroy Dang NGUYEN et Priscillia CRÉACH (2011), Recherches sur la société numérique et ses usages, actes du 8^e séminaire M@RSOUIN (mesure & analyse des usages numériques)

Paris, L'Harmattan

Marcienne Martin

Serge PROULX, Mélanie MILLETTE et Lorna HEATON (dir.) (2011), Médias sociaux, enjeux pour la communication

Québec, Presses de l'Université du Québec

Marianne Kugler

François-Gabriel ROUSSEL (2012), Les mondes virtuels : panorama et perspectives

Paris, L'Harmattan

Thibault Philippette

Matthieu SAUVÉ (2010), Les relations publiques autrement. Vers un nouveau modèle de pratique

Québec, Presses de l'Université du Québec
Alexandre Provencher

Comité de lecture

Le climat et la communication

Nous remercions

Articles

Le climat et la communication

Présentation

Le climat et la communication

Bernard Lamizet

- 1 Le climat est devenu un thème récurrent dans le débat public, dans l'espace public et dans l'expression des identités politiques. Il semble donc intéressant de consacrer un numéro de *Communication* aux significations du climat. Il s'agit, d'abord, de montrer l'étendue et la diversité des thèmes relatifs à la question climatique, puis de faire apparaître les formes de renouvellement de l'expression des identités politiques qui peuvent être liées à cette question. Sans doute ce numéro suggérera-t-il des logiques nouvelles, relatives à la question climatique, d'interprétation et de rationalité du fait politique.
- 2 Ce numéro interroge, d'abord, la signification politique du climat. Il s'agit de faire apparaître les différentes significations politiques du climat, en montrant, d'une part, les différentes approches des significations du climat en fonction des époques, depuis le XVIII^e siècle (Montesquieu) jusqu'à l'apparition des thématiques écologiques et à la formulation des débats politiques contemporains sur le climat. D'autre part, il s'agit de repenser les formes et les logiques de l'approche politique de l'espace par la thématique du climat : en particulier, nous chercherons à mieux comprendre la signification de ce que serait une géopolitique fondée sur les logiques climatiques, au lieu de l'être, comme souvent, sur les frontières ou sur les réseaux de parcours, de transport et de déplacement. La signification politique du climat apparaît, notamment, dans des logiques et des pratiques politiques nouvelles, comme des engagements militants ou des débats qui expriment une nouvelle forme de citoyenneté. Une triple perspective méthodologique orientera les articles de ce numéro, sur ce plan. Premièrement, il s'agira de mettre en œuvre la sémiotique politique en ce qu'elle permet de penser la multiplicité des significations politiques du thème du climat. Sans doute peut-on mieux comprendre ce que l'on peut appeler la polysémie politique du climat en ayant recours à des méthodologies d'interprétation des textes des médias ou des discours politiques qui portent sur ces thématiques. Deuxièmement, il s'agira d'effectuer des analyses d'orientation plus sociologique sur les acteurs politiques qui interviennent dans l'espace public à propos du climat et qui formulent des approches politiques du climat. Enfin, les textes rassemblés ici comportent une approche historique destinée à mieux

cerner la façon dont se sont construites et élaborées les thématiques des discours sur le climat.

- 3 Ensuite, nous nous interrogerons sur la relation entre le climat et l'espace. Le climat et les préoccupations climatiques constituent une forme particulière d'expression et de représentation de l'espace politique. Il est important de se questionner sur les significations de la relation politique entre le climat et l'espace. On peut, en particulier, se demander dans quelle mesure les relations politiques entre le climat et l'espace sont de nature à structurer de nouvelles identités politiques et à fonder l'élaboration de nouveaux projets politiques d'aménagement de l'espace public et de structuration des parcours et des déplacements dans les champs de l'espace public. Sans doute la question du climat fait-elle apparaître de façon privilégiée la dimension politique de l'espace et permet-elle de mieux comprendre les conditions dans lesquelles se construisent les dimensions politiques de la spatialité et dans lesquelles naissent les identités des espaces politiques quand ils sont confrontés à des événements climatiques ou à des évolutions liées au climat. Les aspects climatiques des politiques de l'espace permettent, sans doute, de constituer une spatialité politique fondée sur ce que l'on peut appeler les formes particulières de rationalité de l'espace propres au climat.
- 4 Par ailleurs, il s'agira dans ce numéro de traiter de la relation entre le politique et les logiques institutionnelles face au climat. Le débat politique sur le climat fait apparaître des dimensions nouvelles des identités politiques. D'abord, sans doute les évolutions du climat et les grands flux climatiques sont-ils de nature à élaborer une nouvelle gouvernance, à repenser le rôle des États dans la politique internationale et à restructurer l'expression des identités nationales dans l'espace mondial. Par ailleurs, liées au climat et à l'usage politique que peuvent en faire des pouvoirs et des acteurs politiques, des institutions nouvelles, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), naissent dans l'espace politique. Enfin, le climat fait apparaître de nouvelles formes d'expertise dans le champ politique et dans le débat public. Le climat est ainsi une problématique de l'espace susceptible de fonder et de légitimer de nouvelles identités politiques. C'est une nouvelle culture politique et une nouvelle thématique de l'information et de la communication qu'il convient d'interroger, tant à partir des discours des institutions et des acteurs qu'à partir des médias ou des débats contestant le discours des acteurs légitimes institutionnalisés. Un véritable espace public, au sens où l'entend Habermas, est en train de naître autour des questions climatiques. Cela manifeste de nouvelles formes de citoyenneté et de nouvelles pratiques de débat et de communication politique, de nouvelles formes de militantisme et de nouveaux usages des organisations politiques autour des questions climatiques et, enfin, de nouveaux médias ainsi que de nouvelles pratiques et de nouvelles institutions d'information et de communication liées au climat.
- 5 Une nouvelle culture est, sans doute, en train de se constituer autour des questions climatiques, et, en particulier, nous interrogerons la naissance de nouveaux médias et de nouvelles formes de mise en scène du débat politique. Mais il s'agira aussi de penser les nouveaux conflits, les nouvelles formes de confrontation, les nouveaux pouvoirs et les nouvelles tensions politiques que peuvent susciter les débats relatifs au climat.

AUTEUR

BERNARD LAMIZET

Bernard Lamizet est professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon.

Courriel : bernard.lamizet@sciencespo-lyon.fr

Signification politique du climat

Bernard Lamizet

La signification politique du climat dans l'histoire

- 1 Dans l'histoire, avant d'être l'objet d'une connaissance objectivée, rationalisée, puis scientifique, le climat est, d'abord, un champ d'expression de l'imaginaire. Il est une source de peur et d'inquiétudes ou, au contraire, de joies et d'heureuses surprises, à la fois par le récit d'événements climatiques connus mais non encore rationalisés et par des références à des menaces ou à d'heureuses surprises dans des discours politiques et culturels ainsi que dans les références aux évolutions du climat et aux transformations de l'espace liées au climat.
- 2 Selon E. Le Roy Ladurie, l'agriculture est l'un des champs sociaux articulés de la façon la plus étroite au climat et à ses incidences. En raison des exigences et des contraintes liées au climat et à ses évolutions, l'agriculture constitue le domaine d'activité sociale dans lequel on peut le mieux lire les incidences du climat sur la vie sociale. Mais, dans le même temps, on peut sans doute lire dans la place du climat dans les premières époques de l'histoire la trace d'un climat qui relève du réel ou de l'imaginaire et non du symbolique. « Ce climat qui les accablait ou les comblait, écrit E. Le Roy Ladurie à propos des paysans, ils n'ont passongé systématiquement à nous en donner la chronique rigoureuse et suivie » (1983 : 30). L'histoire politique ancienne du climat se lit ainsi dans l'histoire de l'agriculture et des prescriptions qui font d'elle un champ politique d'institutions, de normes et de représentations.
- 3 Les transports, les déplacements, en particulier la navigation, constituent l'autre champ d'activité sociale soumis étroitement aux contraintes et aux exigences du climat. C'est la raison pour laquelle les intempéries et les accidents du climat ont nourri depuis toujours la construction de l'identité des héros par l'imaginaire politique. Le climat joue ainsi, depuis toujours, le rôle d'une forme d'épreuve à laquelle sont soumis les personnages des mythes et des récits politiques. Mais c'est aussi le climat qui oriente, en leur donnant une forme de légitimité, les choix politiques de l'aménagement ou de l'utilisation des territoires ou de la construction des réseaux. C'est ainsi que l'on peut lire, dans *L'art de la guerre*, de Sun Tzu : « Et c'est pourquoi je

dis : Connaissez l'ennemi, connaissez-vous vous-même, votre victoire ne sera jamais menacée. Connaissez le terrain, connaissez les conditions météorologiques, votre victoire sera alors totale » (1972 : 176).

- 4 Dans le champ de l'imaginaire politique, le discours religieux propose des formes d'idéalisation ou de divinisation du climat. Le climat représente, ainsi, la place du *manque* dans le champ politique. Le climat désigne ce sur quoi les hommes n'ont pas de prise, ce à quoi les hommes sont contraints de se plier. C'est ainsi que la figure du tonnerre, en particulier, va constituer l'un des attributs de la puissance divine, tant dans les mythes et les religions de l'Antiquité que dans les représentations de la divinité dans la religion judéo-chrétienne ou dans les différentes religions du monde. Cette idéalisation et le fait de faire partie de la puissance des dieux donnent au climat la dimension d'une limitation de l'expérience des hommes. Finalement, les logiques de l'imaginaire permettent de mieux comprendre les formes de représentation de la puissance reconnue au climat. C'est dans les mythes et les légendes des héros que les sociétés expriment la place du climat dans leur imaginaire politique et construisent, ainsi, des formes de modèle de la puissance et du pouvoir.
- 5 Le XVIII^e siècle va proposer une autre représentation de la signification politique du climat. Ce moment de l'histoire représente un temps de rationalisation du politique, ce qui donne toute leur signification aux essais de théorisation, en particulier par Montesquieu, des incidences du climat sur les pratiques politiques et les modes d'organisation des pouvoirs. En fait, pour Montesquieu, l'importance politique du climat tient à ce qu'il fonde et structure le psychisme et, par conséquent, la sociabilité. « S'il est vrai, écrit-il, que le caractère de l'esprit et les passions du cœur soient extrêmement différents dans les divers climats, les lois doivent être relatives et à la différence de ces passions, et à la différence de ces caractères » (1748/1961 : 239). Finalement, le climat est invoqué, dans cette logique, comme une forme de détermination des sentiments et de la rationalité. La dimension politique du climat se fonde, dans une telle approche, sur l'apport qu'il représente dans la constitution du sujet du politique. Le climat structure la dimension singulière de la médiation politique en préparant son rapport au collectif ainsi qu'aux formes de l'appartenance et en le rendant intelligible.
- 6 Dans la suite, le débat politique sur le climat s'est focalisé davantage sur les questions technologiques (incidences sur le climat de l'usage des technologies) dans une problématique de la faute et de la responsabilité et dans la perspective du développement durable. Le discours politique sur le climat porte, à partir du XIX^e siècle en particulier, sur la dégradation de l'environnement liée aux excès de l'urbanisation et de l'industrialisation. Dans ces conditions, tandis que le problème politique du climat se pose, au XVIII^e siècle, du point de vue de la rationalisation du politique et propose une élucidation de la causalité qui fonde les systèmes politiques, il se déplace au XIX^e siècle vers le champ des pathologies. La connaissance du climat n'est plus seulement une connaissance fondant la rationalité des régimes : elle est une médiation de résolution des crises et des pathologies sociales.
- 7 C'est ainsi que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est fondé en 1988 pour, selon les termes de la mission qui le définit,

[...] évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique [...] nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les

conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. C'est, ainsi, le concept de risque qui se trouve désormais au cœur de la problématique politique du climat (http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml#UegoC1P9nAc).

- 8 Ces déplacements de la place du climat dans le débat politique montrent qu'il s'agit, chaque fois, d'une instance de rationalisation politique d'une crise : le climat intervient pour rendre possible et pensable le débat sur la résolution du point significatif de la tension majeure caractérisant le fait politique de l'époque. C'est ce qui correspond à l'instance du *réel*, dans la tripartition entre le réel, le symbolique et l'imaginaire qui fonde les significations des logiques politiques et qui définit les modalités de leur interprétation. L'évolution des termes de la dimension politique du fait climatique exprime, en fait, les déplacements successifs de ce que représente le fait climatique dans le champ politique et les changements successifs du statut politique reconnu au climat.

Le climat comme approche politique particulière de l'espace

- 9 La problématique du climat constitue une approche politique singulière de l'espace et un mode de rationalisation précis de la spatialité, en particulier liée à l'absence de frontière et à l'impossibilité de définir des territoires du climat. C'est toujours dans la problématique de l'espace que se posent les questions climatiques, de Montesquieu qui fonde sur le climat les rationalités d'une géopolitique en train de naître aux expressions proposées par le GIEC, qui situe sa vocation « à l'échelle du globe ». C'est que l'on peut, sans doute, reconnaître une première caractéristique de la spatialité climatique : elle échappe aux frontières, aux logiques nationales de l'identité des espaces politiques, elle s'inscrit dans une approche globalisée de l'espace politique, dans une logique mondialisée de l'espace. Sans doute peut-on observer une relation dialectique entre deux faits contemporains l'un de l'autre dans une sorte de synchronie assez significative. Le premier est la mondialisation des échanges économiques, des firmes, des entreprises et des capitaux, qui accompagne la mondialisation des logiques politiques, avec le développement des organisations internationales et de la dimension internationale des processus diplomatiques. Le second est la prise de conscience de la signification politique de faits d'environnement qui échappent, en quelque sorte par définition, aux logiques nationales et aux frontières. La reconnaissance de la dimension politique du fait climatique et l'inscription du climat dans les fondamentaux des stratégies et des projets politiques donnent toute sa consistance à cette approche de l'espace qui va au-delà des logiques territoriales, pour construire une rationalité de « l'espace long », comparable au « temps long » de Braudel.
- 10 L'espace est conçu, dans de telles problématiques, comme un champ de force et de flux, éventuellement antagonistes, qui élaborent une approche dynamique de la spatialité. L'espace ne se pense plus, dans ces conditions, comme un ensemble de lieux qui permettent de situer des faits ou des acteurs : il est pensé comme un champ de confrontations de forces, et c'est cette confrontation qui donne du sens à la spatialité.
- 11 Cette approche de l'espace du point de vue du champ de force, cette rationalisation de l'espace comme un ensemble de forces mises en œuvre les unes contre les autres — ou les unes par rapport aux autres — amènent à déplacer la question du climat. Au lieu

d'être pensée comme une question neutre, ne servant qu'à élaborer des processus de causalité de phénomènes naturels et d'évolutions de la matérialité géographique de l'espace, une telle logique de l'espace comme champ de rapports de force fait du climat lui-même une dynamique de force et de confrontation. En servant à penser les rapports de force entre pays, entre régimes ou entre systèmes économiques et institutionnels, le climat devient un thème constitutif des identités politiques en présence les uns des autres dans ce qui devient, ainsi, un espace public transnational de débats et de confrontations. Dans le rapport du groupe d'experts qu'il animait, ainsi, M. Rocard revenait en ces termes sur le réchauffement climatique à propos de la suppression de la « taxe carbone » :

L'Occident ne doit jamais oublier qu'il lui appartient de changer profondément le modèle culturel et technologique qu'il offre au monde. La croissance légitime des émissions des pays émergents est plus forte que prévu. Dans un tel contexte, les efforts des pays « industrialisés » demeurent très insuffisants. La faible réduction des émissions observée en Europe depuis vingt ans est due, pour l'essentiel, au changement de mode d'énergie pour la production d'électricité, qui n'induit cependant aucun changement de la part de ceux qui l'utilisent, et à l'effondrement des économies de l'Est. (2009: 5)

- 12 Ces propos permettent de bien situer l'enjeu politique de la question du climat. En effet, ils situent l'une par rapport à l'autre les trois confrontations qui structurent le débat politique sur la question du climat et qui permettent de prendre toute la mesure politique de sa signification. Comme dans d'autres cas, c'est parce qu'il est l'objet d'une confrontation constitutive d'identités politiques que le climat acquiert la dimension d'un objet politique.
- 13 La première est la confrontation entre les pouvoirs nationaux et les formes internationales de gouvernance. Le climat est un ensemble de données et de processus qui échappent aux distinctions spatiales élaborées par les frontières nationales et à l'emprise des pouvoirs des États. Sans doute, d'ailleurs, est-ce justement la raison pour laquelle des penseurs comme Montesquieu font de lui un principe d'explication de la naissance des régimes politiques. Dans ces conditions, la compréhension et la maîtrise des évolutions du climat, leur prévisibilité, les possibilités d'action sur elles constituent des formes internationales ou transnationales de gouvernance et de pouvoir. C'est ainsi que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New York, 19 mai 1992) stipule, dans son préambule, que les parties sont « conscientes que le caractère planétaire des changements climatiques requiert des pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale, efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique ».
- 14 La seconde confrontation constitutive de la dimension politique du climat oppose les logiques de prévention et de protection de l'environnement et les politiques libérales de développement économique et industriel. C'est ainsi que l'économiste Alain Quinet évoque les logiques qui ont entouré l'instauration de la « taxe carbone » (*Le Monde*, 1 août 2009) : « A la différence de l'objectif de 100 euros, le 32 euros n'est pas le résultat d'un travail purement « technique ». Il est déjà le fruit d'un compromis. Entre d'un côté, des experts engagés dans le domaine de l'environnement qui considèrent que, face au risque climatique, le principe de précaution doit pousser à commencer haut - vers 40 euros -, de l'autre, des partenaires économiques et sociaux, soucieux de rendre cette contribution acceptable ».

- 15 Le débat sur le climat s'inscrit, en ce sens, dans le champ de la confrontation, déjà ancienne, entre les logiques industrielles et les logiques environnementales qui est à l'origine, précisément, de la construction de l'identité politique de l'écologie et de l'expression de l'engagement politique écologiste. Cette confrontation est la forme que revêt la critique de l'économie industrielle quand elle est mise en œuvre dans le champ de l'écologie. « La science et la technologie, écrit ainsi U. Beck, ne simplifient pas les débats sur les mondes techniques qui apparaissent. Au lieu d'éteindre les incendies politiques, ils versent sur les flammes l'huile des controverses éthiques, écologiques et politiques » (2003 : 208).
- 16 La troisième confrontation à envisager se situe entre les acteurs politiques ainsi que les décideurs et les opinions publiques. En effet, le débat politique commence à s'établir et les identités politiques commencent à changer et à se déplacer quand le doute commence à s'imposer, quand les identités politiques cessent de pouvoir se fonder sur des adhésions franches à des vérités reconnues. C'est quand les opinions ne reposent plus sur des vérités que l'espace public cesse d'être un champ de croyances et d'engagements partagés pour devenir un champ de confrontation, de contestation et, au-delà, d'élaboration d'identités politiques conflictuelles. Alors, entre les pouvoirs et les opinions s'instaurent le doute et le débat qui donnent naissance à l'élaboration de la critique de la décision, à la construction des identités politiques de contestation et à la mise en œuvre de la critique des pouvoirs, des décideurs et des acteurs institutionnels. Quand le doute s'établit, quand les opinions cessent d'adhérer aux prescriptions des pouvoirs, alors, le climat devient un enjeu de débat public et structure les espaces politiques de contestation et de confrontation. On peut encore lire U. Beck sur ce point : « Il est nécessaire, écrit-il, d'élargir les sources de la légitimité de la domination politique : à la démocratie et à l'efficacité vient s'ajouter <la perception des menaces civilisationnelles que l'humanité fait peser sur elle-même> » (2003 : 459).

Le climat comme extension du champ des pouvoirs

- 17 Dans la logique politique du climat, le point central est, sans doute, la relation du climat aux pouvoirs qui structurent l'espace politique. En fait, quatre pouvoirs sont, en particulier, confrontés à la question du climat qui leur donne une signification complexe et des enjeux multiples.
- 18 Le premier pouvoir engagé dans la problématique du climat est le pouvoir de la *prévision* : il existe des articulations entre pouvoirs politiques et prévisions climatiques, et la prévision climatique contribue à l'élaboration d'une autorité politique des médias dans l'espace public. La prévision constitue depuis toujours l'une des dimensions de la relation du pouvoir au climat. C'est ainsi que les quotidiens ont, très tôt, affirmé leur importance sociale en proposant des prévisions météorologiques à côté des informations sur le politique ou la société. Mais le pouvoir de la prévision représente aussi un pouvoir plus strictement institutionnel et politique à partir du moment où la prévision météorologique est associée à la connaissance de l'espace et du temps qui caractérise les acteurs du pouvoir.
- 19 On peut citer trois expressions du pouvoir de la prévision météorologique dans l'histoire. La première de ces expressions est sa mise en œuvre dans la gestion de la politique économique et dans les choix d'investissements des politiques publiques. En écrivant *La cigale et la fourmi*, au moment où se constituent, en France, les formes

durables de la centralisation du pouvoir, La Fontaine propose une représentation allégorique du rôle de la prévision dans les politiques économiques publiques, montrant ainsi que la question est présente dans le débat public dès cette époque. La seconde expression du pouvoir de la prévision météorologique est la mise en œuvre de la prévision du climat dans la conduite de la guerre. La connaissance du climat et la capacité de prévoir les événements ainsi que les évolutions climatiques sont des moyens de s'assurer la maîtrise du combat dans les guerres et les affrontements armés. Une autre forme de ce pouvoir de la prévision météorologique, enfin, est sa mise en œuvre dans les choix d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement de l'espace. La prévision climatique constitue l'une des formes du pouvoir urbain, car elle permet aux acteurs qui en sont capables de s'assurer la maîtrise du pouvoir sur la ville dans le temps long, dans une certaine pérennité de leur mandat et de leur statut politique. La prévision du climat et la capacité d'en tenir compte dans l'aménagement de l'espace constituent, ainsi, un mode majeur d'expression du pouvoir dans l'espace urbain.

- 20 Le deuxième pouvoir lié au climat est celui de la *norme*. L'expertise sur le climat s'engage dans l'élaboration de normes politiques d'acceptabilité et d'inacceptabilité des situations climatiques qui s'expriment, en particulier, dans les discours politiques et dans les logiques de planification. Le climat acquiert une dimension politique à partir du moment où s'instaure, à son propos, un système de normalisation, de jugement et d'acceptabilité. La fixation de normes d'acceptabilité et de prévisibilité est l'une des formes d'élaboration et de mise en œuvre d'un pouvoir dans le champ du climat, ne serait-ce que parce qu'un tel système de normes entraîne, de la part des pouvoirs, l'élaboration et la mise en œuvre de normes de pratiques sociales et la fixation de logiques de jugement dans le cas d'inobservation de ces normes. Le débat contemporain sur le réchauffement climatique représente une forme d'expression de telles normes, puisqu'on ne peut parler de réchauffement que dans le cas où la chaleur qui règne dans les espaces sociaux dépasse une certaine norme. C'est parce qu'en juin 1988, la chaleur est considérée comme excessive, selon les normes en vigueur, par un météorologue, James Hansen, et qu'il est entendu par le Sénat des États-Unis, que le réchauffement devient une question politique et que les pouvoirs vont s'en emparer pour imposer des normes de vie et de pratiques sociales de l'espace.
- 21 Le troisième pouvoir lié au climat est celui de la *protection*. Une politique du climat met en œuvre des politiques de prévoyance et de protection qui constituent autant de formes de visibilité de la puissance publique et de manifestations de sa présence et de son existence. L'efficacité de ces mesures peut fonder l'adhésion des publics aux politiques ainsi engagées et aux institutions qui les conçoivent. Par ailleurs, l'efficacité de telles mesures peut constituer un critère d'évaluation des politiques mises en œuvre, en particulier dans la durée et le temps long. La protection climatique a toujours constitué l'un des attributs reconnus à la puissance publique et l'une des médiations de légitimation du fait institutionnel.
- 22 La protection climatique constitue un mode d'exercice du pouvoir pour deux raisons qui permettent de mieux en comprendre la signification politique. D'abord, elle implique, de la part de l'acteur qui la met en œuvre, à la fois une capacité d'observation et d'analyse de la situation, qui se manifeste par le grand nombre d'institutions de prévision météorologique constituées dans tous les pays, et une appréciation juste des nécessités qui s'imposent aux populations. Ensuite, les accidents climatiques qui requièrent l'intervention de la puissance publique constituent des occasions de

manifestation d'une forme de besoin de la part des populations qui fonde leur adhésion aux logiques institutionnelles et leur considération des acteurs du pouvoir. Finalement, la protection climatique représente, dans les situations d'urgence, une forme d'expression des pouvoirs dans la vie singulière des populations et dans les lieux ordinaires de la sociabilité et de l'espace public. La protection climatique fonde la légitimité des pouvoirs sur l'urgence qui s'impose aux États et aux sociétés politiques.

- 23 Dans le temps long, la notion de protection prend un autre nom : celui de *prévention*. La prévention est la politique qui consiste à empêcher, dans le long terme, la survenue d'accidents climatiques. Elle va manifester les pouvoirs des acteurs institutionnels dans le temps long de la vie sociale, et elle concourt à inscrire le politique dans la dialectique du temps long et du temps court, constitutive de la signification politique de la temporalité. Mais la prévention climatique a une autre dimension politique : elle est un objet d'évaluation — et, donc, de débat public —, en particulier dans les situations dans lesquelles elle est mise à l'épreuve. C'est ainsi, par exemple, que lors de la survenue de la tempête *Xynthia*, en Charente, en mars 2010, l'insuffisance de la prévention avait été critiquée, ce qui avait instauré un débat politique. L'Institut français des formateurs aux risques majeurs et à la protection de l'environnement (IFFO-RME) a, ainsi, selon sa présidente, la mission de « produire de l'information préventive afin d'éviter des réactions inadéquates ».
- 24 Le quatrième pouvoir qui apparaît dans le politique est celui de la *contrainte* : des contraintes peuvent être imposées aux acteurs, aux décideurs ou aux pays, pour leur faire respecter des normes climatiques. Des sanctions peuvent être prises par certains acteurs de pouvoir en cas de dérèglements climatiques provoqués par des acteurs politiques ou économiques. La contrainte en matière climatique s'inscrit dans le même champ que l'ensemble des contraintes et des sanctions qui peuvent être imposées dans le champ de l'environnement et de l'écologie politique et qui définissent ce que l'on peut appeler la « puissance politique écologique ». La contrainte climatique fait aussi partie d'une forme de volontarisme politique des décideurs et des pouvoirs, et articule, en quelque sorte, l'éthique et le politique dans l'élaboration d'une forme de justice climatique.
- 25 D'une manière générale, on peut remarquer une reconfiguration du champ des pouvoirs liée au développement des avoies sur le climat. Sans doute les nécessités de la gestion et de la régulation des espaces sociaux sous la contrainte du climat et de ce que l'on a convenu d'appeler « le changement climatique » sont-elles de nature à déplacer et à reformuler l'ensemble des pouvoirs politiques et l'étendue de leurs compétences et de leur application. Par ailleurs, on peut noter l'apparition de nouveaux pouvoirs et l'affirmation, liée aux politiques des climats, de pouvoirs nouveaux, en particulier locaux ou supranationaux. L'apparition de nouvelles institutions comme le GIEC est une illustration de l'instauration de ces nouveaux pouvoirs.

Le climat, la diplomatie et la géopolitique

- 26 Mais cette inscription du climat dans le champ politique et cette reconnaissance de la signification politique du climat s'inscrivent aussi dans une géopolitique. Ce n'est pas seulement dans le champ national que se pense la signification politique du climat : c'est aussi à l'échelle internationale. On peut parler d'une *géopolitique du climat*. Une problématisation internationale des questions climatiques fait apparaître l'existence de

logiques climatiques communes à plusieurs pays et met en œuvre l'organisation de *nouveaux espaces climatiques transnationaux*. C'est dans ces conditions que naît le GIEC, forme contemporaine d'institutionnalisation internationale de la question climatique. Le GIEC marque une limitation des pouvoirs nationaux par la reconnaissance à la fois de la nécessité d'une concertation entre les pays (le GIEC désigne une institution d'échanges et de concertation) et de la nécessité d'une institutionnalisation de la dimension climatique, puisque le GIEC désigne une institution pérenne.

- 27 Cette dimension géopolitique de la question climatique a deux significations. D'une part, elle exprime le constat selon lequel le climat s'inscrit dans une logique qui, comme tout processus en partie naturel, échappe aux frontières et aux identités territoriales et, d'autre part, elle exprime le fait que le climat représente, comme toute instance géopolitique, une forme de limitation des pouvoirs nationaux et des identités politiques définies dans le cadre des approches nationales.
- 28 Dans ce cadre géopolitique, le développement des politiques climatiques donne lieu à l'élaboration de toute une diplomatie singulière, à la mise en œuvre de procédures de négociation et à une véritable économie politique du climat, en particulier dans l'articulation aux problèmes environnementaux, comme la production de CO₂ ou la problématique internationale du réchauffement. Des conférences internationales, à Poznan, puis à Copenhague, ont manifesté dans l'espace public international cette activité diplomatique de négociation et de concertation autour de la question climatique. C'est ainsi que l'établissement de normes climatiques ou la concertation sur les incidences de la vie sociale sur le climat sont l'objet de négociations et d'échanges diplomatiques qui montrent que le climat est devenu un enjeu de la diplomatie, comme l'a été peu à peu l'ensemble des problèmes liés à l'environnement et au cadre de vie.
- 29 Cette activité diplomatique met en œuvre des procédures de négociation et de confrontation entre acteurs et entre pouvoirs qui conduisent à la reconnaissance d'une limitation de souveraineté liée au climat et à l'élaboration d'une forme de supranationalité climatique dans la reconnaissance de nouvelles compétences aux organisations internationales. En effet, il se produit un double mouvement. D'une part, les autorités et les pouvoirs des pays reconnaissent, dans le cadre de ces négociations, une dimension diplomatique et transnationale à la question climatique. D'autre part, dans le même temps, et par une forme de signification politique dialectique, cette reconnaissance même signifie que le climat est devenu un enjeu d'exercice de pouvoir. S'il y a lieu de limiter le pouvoir des États en matière climatique, c'est aussi parce que ces pays s'étaient fait reconnaître une autorité et un pouvoir dans le champ du climat et de la régulation des évolutions du climat.
- 30 Les questions climatiques font apparaître de nouveaux questionnements politiques internationaux du point de vue de la solidarité transnationale. En effet, les processus climatiques échappent aux frontières territoriales et, dans ces conditions, ils constituent un objet pour les formes et les logiques nouvelles de la diplomatie et de la relation entre les États. Par une forme de déplacement des enjeux et des logiques de la géopolitique, le climat est désormais l'objet de ce que l'on pourrait appeler une « géoclimatologie politique », ou d'une « géopolitique du climat ». Ce n'est plus dans le cadre national que se pense la politique du climat, c'est bien dans le cadre d'une concertation internationale, de nature à faire apparaître de nouveaux rapports de force et de nouvelles solidarités, de nouvelles alliances et de nouveaux antagonismes.

- 31 Cela donne toute sa signification à l'articulation contemporaine, sur le plan géopolitique, entre causalité et responsabilité dans les relations entre les pays. En effet, cette dimension internationale de la politique climatique s'inscrit, comme un grand nombre de processus géopolitiques, dans des logiques de responsabilité. Le climat est un champ dans lequel on peut déterminer et évaluer des processus engagés et mis en œuvre par des États, et dans lequel, par conséquent, on peut reconnaître des responsabilités dans les processus de dégradation climatique qui frappent le monde.
- 32 L'intervention de l'ONU dans le domaine du climat marque, ainsi, l'internationalisation de la dimension politique de la question climatique. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, élaborée en 1992, exprime cette institutionnalisation de la dimension internationale de la question climatique. « Les décisions concernant les politiques d'ordre macroéconomique ou autre qui semblent sans rapport avec les changements climatiques peuvent avoir une incidence notable sur les taux d'émission » (GIEC, 2007 : 83). Ce texte situe bien la question climatique à la fois dans le champ de la négociation et de la concertation internationales, dans le cadre de l'ONU, dans le champ des responsabilités des États et dans une articulation aux logiques économiques et aux capacités des pays.
- 33 En fait, cette convention de l'ONU situe la question climatique à la fois dans le champ de l'internationalisation, faisant du climat un objet de plus de la concertation internationale, après la guerre ou la décolonisation, et dans le champ de la dialectique entre le temps long et le temps court, puisqu'elle inscrit le débat sur le climat dans le champ des changements climatiques. C'est parce qu'il y a changement, c'est-à-dire processus et articulation entre le temps des événements, des acteurs et des pouvoirs et le temps des évolutions de la nature et des paysages, que les institutions comme l'ONU s'emparent, ainsi, de la question du climat et lui donnent une dimension internationale. En effet, la question climatique s'inscrit, ainsi, dans le champ d'une concertation institutionnalisée et pérennisée entre les pays de nature à concevoir et à mettre en œuvre « une action internationale, efficace et appropriée », pour reprendre les termes mêmes de la Convention des Nations Unies.

La diplomatie, la négociation et le débat public

- 34 L'expression sans doute la plus forte, aujourd'hui, de la reconnaissance d'une signification politique du climat est la construction d'un véritable espace politique de négociation et de débat autour des questions climatiques. C'est en suscitant des conférences et des négociations internationales que le climat, comme l'agriculture en d'autres temps, fait naître une nouvelle approche de l'espace sur le plan politique et fait de lui l'enjeu de nouvelles logiques de pouvoir et de relation entre les pays.
- 35 On peut lire, ainsi, dans *Le Monde* des 8-9 novembre 2009, cet extrait d'un article de H. Kempf intitulé « Les négociations en vue d'un nouveau traité devraient se poursuivre au-delà de la conférence de Copenhague » :
- IL N'Y AURA sans doute pas de protocole de Copenhague. La perspective que soit signé, en décembre, un traité aussi complet que le protocole de Kyoto s'est évanouie à Barcelone, où s'est achevée, vendredi 6 novembre, une session de préparation de la conférence de Copenhague sur le climat.
- Le pessimisme s'est imposé en raison de l'incapacité des pays développés à mettre clairement sur la table le type d'engagements qu'ils étaient prêts à prendre. Les pays africains ont même quitté temporairement la table des négociations, afin de

signifier leur mécontentement devant l'absence d'engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays du Nord.

- 36 On peut lire également, dans *Le Monde* des 9-10 octobre 2011, sous la signature de L. Caramel (2011), quelques lignes sur l'issue de négociations organisées à Panama :

Les négociations toujours dans l'impasse à deux mois de Durban.

La dernière session de négociations sur le climat avant la conférence de Durban, fin novembre, s'est achevée, vendredi 7 octobre à Panama, sur des avancées techniques, mais sans solution concernant l'après-protocole de Kyoto. La prorogation du protocole — qui expire fin 2012 — par une seconde période d'engagement des pays industrialisés à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre a, une nouvelle fois, été réclamée par les pays en développement. Si les Européens restent ouverts, le Japon continue d'y être opposé. Il ne serait cependant plus hostile à des solutions permettant d'assurer la continuité des instruments du protocole. De leur côté, les États-Unis lient toujours tout engagement contraignant de leur part à une démarche similaire des pays en développement. La négociation est maintenant entre les mains des politiques, qui devront tenter de trouver un compromis à Durban. D'ici là, une rencontre ministérielle est prévue à Stellenbosch (Afrique du Sud), les 20 et 21 octobre.

- 37 Ces lignes sont intéressantes à plusieurs titres, parce qu'elles mettent en évidence trois aspects de la dimension politique du climat. D'abord, il s'agit de l'organisation même d'une négociation. L'usage de termes comme *protocole*, *session de négociations*, *histoire d'un compromis* situe la question du climat dans le champ des pratiques habituellement reconnues comme pratiques diplomatiques. Le climat fait ainsi partie de l'un des domaines contemporains de la diplomatie. Ensuite, le texte montre l'établissement d'un rapport de force entre puissances — en l'occurrence, il s'agit de la confrontation entre le Japon et les pays européens et de la confrontation entre les pays du Nord et ceux du Sud, illustrée par « le départ des pays africains de la table des négociations » ou par la confrontation entre les États-Unis et les pays en développement. Enfin, le climat apparaît ici comme l'un des enjeux des logiques contemporaines de la « gouvernance », puisqu'il s'agit de l'un des aspects possibles d'un « engagement » des pays industrialisés et d'une symétrie, ou d'un équilibre, entre engagement et « contraintes » des pays du Nord et de ceux du Sud.
- 38 Cette dimension de négociation et de confrontation s'articule, dans le champ du climat, à l'institution d'un débat public dont les questions climatiques deviennent l'enjeu. La reconnaissance du climat comme une question de débat et de discussion dans l'espace public, en dehors du fait qu'elle est illustrée par la présence de nombreuses informations dans les médias, est illustrée par de nombreuses tribunes et de nombreuses prises de position qui illustrent la construction de véritables identités politiques dont l'enjeu est la position des acteurs dans le débat public. C'est ainsi dans cette problématique que, dans *Le Monde* du 21 septembre 2007, N. Stern et L. Tubiana parleront d'un « new deal » sur le climat, en évoquant « l'urgence de l'action et d'un engagement collectif » et en parlant, dans les relations entre pays industrialisés et pays en développement, de « l'élaboration d'un partenariat sur un nouveau modèle de développement ».
- 39 On peut lire aussi, dans *Le Monde* des 2-3 octobre 2011, un éditorial, forme discursive par laquelle un journal prend position en intervenant dans le débat en tant qu'acteur. Cet éditorial évoque « l'histoire d'une négociation oubliée » en exprimant une appréciation, une évaluation, de la situation. C'est ainsi, par l'expression de jugements de valeur, que le climat devient un enjeu de débat, que l'énonciation du discours sur le

climat prend, dans l'espace public, la forme d'échanges de positions différentes, affirmant des identités dans la confrontation.

- 40 De cette façon, *Le Monde* publie, dans son édition des 11 et 12 septembre 2011, un article de S. Foucart intitulé « Trouver le responsable des calamités météorologiques », dans lequel l'auteur montre comment les recherches scientifiques sont invoquées dans le débat à l'appui de positions pour les légitimer et pour leur donner la caution de l'autorité de chercheurs. Le climat acquiert, ainsi, une dimension politique dans la mesure où, dans le débat, les discours des chercheurs deviennent des *arguments*, acquièrent une force politique en tant que discours d'autorité et de légitimation.
- 41 C'est, enfin, dans ce champ que « les variations climatiques » se voient reconnaître un rôle dans « le déclenchement de conflits ». Dans un article publié dans *Le Monde* du 26 août 2011, H. Kempf écrit : « Les chercheurs n'attribuent pas la cause des conflits à El Niño, mais estiment qu'il pourrait aggraver les situations politico-économiques déjà instables. Des sociétés dépendant fortement de l'agriculture et présentant un faible revenu semblent ainsi plus dépendantes des perturbations météorologiques. » On semble assister, ainsi, à un retour de la « théorie des climats » élaborée au XVIII^e siècle par des auteurs comme Montesquieu. C'est de cette façon que le climat va acquérir la dimension politique essentielle d'un enjeu de la confrontation fondamentale entre la logique de la causalité et celle de la signification.

Le climat et le temps politique

- 42 La médiation politique de la temporalité est la double articulation du temps singulier et du temps collectif et du temps court et du temps long. La temporalité se constitue en médiation politique à partir du moment où elle articule le temps de l'expérience propre du sujet, de la singularité de son expérience personnelle, et le temps des institutions, des appartenances et des systèmes sociaux, qui représentent la dimension collective du temps. Mais cette médiation entre la part singulière du temps et sa part collective s'articule à une autre médiation, entre deux horizons de la temporalité, entre deux échelles. Le temps court est celui qui se mesure à l'échelle de la mémoire du sujet ; il s'agit du temps de la journée, des dates, de la succession des différents moments qui scandent l'expérience singulière du sujet. Le temps long est celui dont le sujet n'a pas l'expérience, mais dont il ne peut avoir qu'un savoir ; il s'agit du temps des évolutions lentes, dont les manifestations ne sont qu'indirectement présentes dans l'espace public. Le temps long est un temps qui permet de comprendre les évolutions et de leur donner du sens, mais il échappe aux observations et aux pratiques immédiates des acteurs. Il s'agit du temps des institutions, et non de celui des acteurs.
- 43 La figure du climat est présente dans ces différentes dimensions de la temporalité. D'abord, le temps politique court est celui de l'expérience du climat dans les modalités courtes de la vie sociale. Il s'agit, par exemple, des contraintes que le temps qu'il fait peut faire peser sur la vie des institutions. La neige empêche les personnes d'aller travailler, le froid et le chaud imposent des contraintes singulières en matière d'habillement et, au-delà, en matière de conception des vêtements et de la mode vestimentaire. Mais il existe aussi des événements climatiques qui ont des incidences sur la vie sociale dans le temps court. C'est ainsi que la tempête *Xynthia* ou les tsunamis, survenus en 2010, ont eu des incidences à la fois sur les habitations et sur la vie institutionnelle. Le président du conseil général de Vendée demande par exemple

(« Tempête Xynthia : après le deuil, la polémique », *Lemonde.fr*, 7 mars 2010) que de nouvelles normes soient observées dans la reconstruction des habitations, tandis que des polémiques surviennent autour des modalités de la construction des habitations. « Une récente étude de la direction départementale de l'Équipement (DDE), écrit ainsi *Le Monde*, précisait que cette commune était construite sur de vastes espaces gagnés sur la mer, ne tenant pas compte de la mémoire du risque. » Les événements climatiques sont ainsi des occasions au cours desquelles les débats politiques se reformulent, les décisions et les actes des pouvoirs sont mis en cause, ce qui est la caractéristique de la dimension proprement politique des débats publics. C'est dans le temps court qu'a lieu le débat, c'est dans la prise en considération de l'événement dans l'immédiateté de sa violence que s'inscrit la dimension politique de l'événement climatique. C'est dans le temps court que le climat met à l'épreuve les logiques et les pratiques de l'exercice des pouvoirs. On retrouve, ici, à propos des événements climatiques ce que l'on peut donner comme définition du temps court en politique : il s'agit du temps de la confrontation des pouvoirs au réel de la mise à l'épreuve de leurs limites et de leur exercice effectif par les acteurs qui en sont porteurs.

- 44 La distinction entre le temps court et le temps long reprend, en quelque sorte, la distinction proposée par Carl Schmitt entre le pouvoir des normes et celui des hommes : le temps long désignant le temps du pouvoir des normes et le temps court, celui du pouvoir des hommes. « L'expression que ce ne sont pas des hommes, mais des normes et des lois qui doivent dominer et <être souveraines> est très ancienne », écrit-il (1989/1993 : 136), proposant, ainsi, une distinction entre le temps de « l'être », qui est celui de l'expérience, et, en l'occurrence, de l'expérience politique des pouvoirs et des institutions, et le temps du « pur *devoir-être* », dit-il, en termes hégéliens. La question du climat peut se poser, du point de vue politique, dans cette articulation, puisque le politique peut instaurer des normes pérennes, relevant du temps long, de nature à réguler et à structurer les pratiques sociales dans le temps court des événements. D'un côté, il existe des normes permettant de comprendre les événements et, en particulier, les événements violents comme les catastrophes, en les inscrivant dans les évolutions lentes des sociétés et des espaces sociaux et dans les savoirs disponibles sur le climat. De l'autre, il existe des événements relevant de l'expérience des personnes, impliquant les acteurs et les pouvoirs dans le quotidien des accidents et dans le temps politique des décisions sur l'espace et ses aménagements.
- 45 Le temps long, pour reprendre les propos de Schmitt, c'est donc le temps des normes. Il s'agit de la prise en considération des dynamiques et des processus d'évolution et de transformation des logiques climatiques et leur articulation aux processus de transformation des modes de vie et des logiques d'aménagement et d'usage de l'espace. Le temps long désigne, finalement, le temps de la pérennisation des pratiques et des logiques stratégiques de l'espace public dans les logiques institutionnelles des identités. Il s'agit du temps dans lequel les faits politiques trouvent une signification en s'articulant aux identités, dans leur mémoire et dans leur imaginaire.
- 46 C'est la raison pour laquelle il existe un temps long du climat. Celui-ci désigne, justement, le temps dans lequel le climat ne s'inscrit pas seulement dans une logique d'événements et dans des pratiques sociales liées aux accidents climatiques qui peuvent survenir, mais s'inscrit aussi dans les normes, pour reprendre les termes de Schmitt, c'est-à-dire dans les structures qui donnent du sens aux pratiques et aux faits du temps court en les confrontant à la mémoire et à l'imaginaire constitutifs des identités

politiques. Le temps long du climat est le temps qui permet de *penser* la signification politique du climat en confrontant les événements qui se produisent à la mémoire des événements déjà survenus, mais aussi en confrontant la réalité des épreuves auxquelles les événements climatiques soumettent les hommes à la dimension symbolique de leur culture politique et à la dimension imaginaire de leurs projets de société.

- 47 C'est dans le champ de ce temps long que peut s'élaborer et se penser le concept de changement climatique. En effet, ce concept désigne une dynamique par laquelle, au fil du temps social et du temps politique, les impératifs et les contraintes liés au climat se transforment et imposent de nouvelles formes de rationalité sociale et politique. Le changement climatique désigne le processus par lequel le climat, dans son évolution et dans ses dynamiques, structure de nouvelles identités politiques, déplace les logiques d'appartenance et d'adhésion, suscite de nouvelles conflictualités et de nouveaux rapports de force. Le concept de changement climatique désigne le processus au terme duquel les logiques d'intelligibilité et de rationalité de la signification du climat et les incidences de ses transformations s'imposent à la vie sociale et aux pratiques culturelles. Le changement climatique désigne le processus au cours duquel les évolutions du climat et de ses contraintes imposent un déplacement des modes de rationalité politique du climat. En 2007, dans son rapport de synthèse sur les changements climatiques, le GIEC propose, ainsi, des « résumés à l'intention des décideurs » qui articulent les impératifs du temps long de l'évolution du climat aux stratégies institutionnelles des acteurs politiques et des pouvoirs. On peut lire, par exemple, ceci : « Faire face aux changements climatiques suppose un processus itératif de gestion des risques qui prenne en considération les mesures d'atténuation comme les mesures d'adaptation et qui tienne compte des dommages et des avantages connexes, de la durabilité, de l'équité et de l'attitude à l'égard des risques. » (GIEC, 2007 : 22).
- 48 Le « changement climatique » est une dynamique qui permet de penser la signification du temps long du climat en le distinguant, précisément, de la temporalité des acteurs et des pouvoirs qui se réfèrent à lui comme à une instance de légitimation dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies et des normes qu'ils imposent dans le cadre de l'exercice des pouvoirs dont ils sont porteurs. Mais on se rend compte aussi de la prise en considération de la dimension politique du changement climatique par la référence à « l'équité » et à « l'attitude à l'égard des risques », qui renvoient à des logiques politiques, et par la référence aux « décideurs », à qui le rapport est explicitement destiné.
- 49 Par ailleurs, le temps politique défini par le climat est aussi le siège d'une médiation entre le singulier et le collectif. En effet, il articule le temps singulier, celui des pratiques individuelles des habitants des pays, et le temps collectif, celui des organisations, des institutions politiques, des industries, des activités économiques. Le rapport du GIEC que nous avons cité exprime cette articulation entre le temps singulier du climat et son temps collectif par trois références particulières. La première est la référence à la notion de *risque*. « On a davantage de raisons de penser, écrit-on dans le rapport du GIEC, que certains segments de la population deviennent plus vulnérables, notamment les pauvres et les personnes âgées, dans les pays en développement comme dans les pays développés » (GIEC, 2007 : 65). La seconde expression de la médiation au temps singulier est la référence à l'*incertitude*. La notion d'incertitude désigne les situations particulières dont la singularité se définit, justement, par le fait qu'elles

échappent aux lois et aux régulations. Enfin, le rapport du GIEC se réfère à la *singularité* en proposant une typologie des incidences des changements climatiques, en particulier dans le domaine de la santé. En effet, la référence à la santé impose des données sur des faits singuliers, autour de la notion de risque et autour de la notion même de maladie.

Le climat et le développement durable

- 50 La problématique du climat est l'une des formes que revêt le discours politique sur le développement durable dans l'expression de quatre formes de rationalité qui expriment le rapport au temps long dans une perspective économique de développement, d'activité et de croissance.
- 51 D'une part, le climat est le champ de formulation de toute une thématique politique de l'articulation et de l'opposition entre temps long et temps court ainsi qu'entre immédiateté et pérennité des décisions et des pouvoirs. En articulant le climat à l'impératif du développement durable, les discours des médias et des acteurs politiques situent le climat dans une approche du temps long orientée vers l'avenir et la croissance. L'articulation entre le temps long et le temps court renvoie, en fait, dans le champ du discours sur le climat, à une autre articulation. Il s'agit de l'articulation entre la dimension proprement écologique et environnementale de l'habitat — qui articule le temps long et le temps court autour de la réflexion sur les évolutions géographiques des pays et des espaces — et la dimension économique des activités et des richesses — qui articule le temps long et le temps court autour de la réflexion sur les activités et leurs implications sur l'espace, l'aménagement et l'emploi. Finalement, l'articulation entre le temps long et le temps court donne au thème du climat le statut d'un thème situant le développement durable dans une perspective d'économie politique.
- 52 D'autre part, la protection contre les événements climatiques susceptibles de dégrader l'environnement et la prise en considération du climat dans la conception des projets de futur des villes et des espaces sociaux sont instrumentalisées comme des données qui structurent les politiques de développement durable. Cette dimension de prévention est invoquée comme l'une des instances de légitimation des mesures prises dans ce domaine. C'est la thématique du risque qui donne, ici, une signification environnementale et géographique à l'articulation entre le climat et le développement durable. Le rapport du GIEC que nous avons cité évoque, sur ce point, des « politiques d'ordre macroéconomique » (GIEC, 2007 : 73). Cette référence à la macroéconomie exprimant, précisément, la dimension économique du temps long. Le climat constitue, en ce sens, l'un des champs du politique dans lesquels peut pleinement s'exprimer une ouverture des politiques publiques sur le temps long.
- 53 Par ailleurs, le climat constitue un critère de recevabilité et d'acceptabilité dans le débat sur les politiques de développement durable. En fait, le climat joue ici le rôle d'une norme et s'inscrit dans une logique de valeurs, qui se situe à la fois dans le moment de la décision, en fondant une comparaison entre différents choix possibles, et dans le moment de l'évaluation, en fondant une évaluation des politiques effectivement mises en œuvre. Le climat est l'une des instances qui permettent d'aller au-delà des seuls critères de fonctionnalité et d'usage dans le choix des politiques de développement durable et de se situer, pour les choisir et les évaluer, par rapport à des critères prenant en considération des données qui semblent appartenir encore à

l'imaginaire politique, puisqu'il s'agit de données sur le temps long impliquant des horizons de développement parfois lointains.

- 54 Enfin, dans la problématique du développement durable, la protection contre les risques liés au climat est une instance de légitimation des décisions et des pouvoirs fondée sur le savoir et la compétence technique ainsi que sur le souci politique du temps long. C'est même, sans doute, la question climatique qui a pu constituer l'instance majeure de légitimation de la référence au développement durable dans les choix politiques. Si le développement durable est devenu un critère d'évaluation, de choix et d'évaluation des politiques publiques, c'est en raison de son incidence sur l'environnement et l'espace, et, en particulier, sur la question climatique. On peut citer, sur ce plan, deux références particulières dans des débats récents.
- 55 La première est l'articulation du problème du réchauffement climatique et du problème de la consommation énergétique. En effet, si le thème du réchauffement est devenu urgent, c'est en grande partie parce que la réflexion sur ce point a été suscitée par l'exigence d'une réflexion sur la diminution de la consommation de l'énergie. À partir de ce moment-là, une réflexion critique devenait possible et nécessaire sur les prévisions de réchauffement dans le temps long, et, par conséquent, la réflexion sur le climat et son évolution rendait pensable l'articulation entre politiques de développement durable et politiques énergétiques.
- 56 La deuxième articulation entre climat et développement durable se situe dans le champ des politiques urbaines. Le « changement climatique », c'est-à-dire l'articulation entre le temps long et la politique du climat, faisait ainsi partie explicitement des axes d'intervention du cinquième Forum mondial des villes organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Habitat (ONU-Habitat) (Rio de Janeiro 22 au 26 mars 2010). C'est ainsi que New York se dote d'une *task force* lui permettant de réguler les effets du climat sur le long terme du développement urbain. Le climat est ainsi intégré aux politiques publiques de développement urbain comme l'une des menaces possibles qui justifient l'élaboration d'une politique de prévention et qui, ainsi, s'inscrivent dans le champ des déterminations qui permettent de comprendre les politiques urbaines et de leur donner une signification complexe.
- 57 Dans un « appel » publié le 12 décembre 2009, 14 maires de grandes villes faisaient, ainsi, état d'une forme d'articulation entre la responsabilité des villes dans le changement climatique (au sens d'une dégradation du climat liée à la pollution urbaine) et un engagement « concret » de leur part dans des « plans climat » entendant atteindre des objectifs « exigeants » en matière de réduction des émissions contribuant au réchauffement climatique. C'est en ce sens que l'espace de la ville et les politiques urbaines constituent un champ d'élaboration et de mise en œuvre d'un débat public et d'une politique de développement reconnaissant le climat comme l'une des données justifiant leurs orientations et leur donnant une signification.

La violence climatique

- 58 Comme tout fait politique — peut-être même est-ce ce qui le définit pleinement comme un fait politique —, le climat est l'objet d'une transgression des médiations, d'une interruption de sa mise en œuvre symbolique, d'une forme de violence. On peut observer la survenue d'une forme de violence dans les événements et les processus climatiques quand ceux-ci imposent une rupture du temps social en amenant des

transformations de l'espace, en suscitant des changements de politique ou en provoquant des situations de chaos. « Deux jours après le puissant séisme qui a dévasté le Chili et détruit en grande partie la ville de Concepcion, à 500 km au sud de Santiago, écrit par exemple, *Le Monde*, la plupart des 220 000 habitants de la deuxième cité du pays vivent et dorment dans les rues jonchées de décombres ou sous des tentes de fortune qu'ils ont confectionnées eux-mêmes » (Legrand, 2010). Le climat impose des situations et des événements manifestant une véritable violence que subissent les personnes, atteintes dans leur corps, dans leur psychisme, dans leur situation matérielle et symbolique. Et, comme toute situation de violence, la violence climatique est de nature à défier les institutions et l'État. Cette disparition de l'État frappé par la violence des événements climatiques est ainsi exprimée par le premier ministre d'Haïti, après le séisme de 2010 :

La France, écrit G. Allix, propose la coopération décentralisée, dans laquelle des collectivités locales occidentales aident directement leurs homologues du Sud. Pour décentraliser, il faut déjà avoir un centre, tranche le premier ministre haïtien. Moi, je n'ai pas de ressources budgétaires et quasiment aucun contrôle sur les compétences normales d'un État: qu'est-ce que vous voulez que je decentralise? (Allix, 2010).

- 59 On peut parler de violence climatique dans ces situations au cours desquelles s'instaure un véritable chaos dans l'espace public, qui fait disparaître les expressions de l'identité et de l'appartenance, les structures et les institutions du politique, les formes mêmes de la conscience du lien social.
- 60 La violence climatique est, d'abord, une représentation des événements climatiques dans une forme d'anthropomorphisme, voire de « politomorphisme », les événements climatiques subis étant assimilés à des pratiques violentes. Parler de violence à propos du climat, c'est déjà, sans doute, inscrire le climat dans des logiques susceptibles d'interprétation et de formulation du point de vue politique. L'idée même de violence climatique est, en soi, porteuse, par la contradiction qu'elle exprime, d'une représentation des éléments climatiques sur le plan de la rationalité politique. On peut dire que cette analyse constitue en elle-même une intégration du climat au champ des concepts et des problématiques du politique.
- 61 Mais, dans un deuxième temps, on peut observer que le climat est un champ dans lequel s'exercent de véritables violences écologiques, industrielles ou agricoles. La confrontation des sociétés aux impératifs du climat instaure des situations de violence que l'on peut désigner par le concept d'urgence climatique. Le concept d'urgence désigne, en effet, dans le champ politique, les situations dans lesquelles on est à la limite de la mise en œuvre du fait institutionnel, les situations de mise à l'épreuve du politique et de la société mêmes. L'urgence est une situation dans laquelle l'exercice des pouvoirs est à la fois nécessaire et limité, incontournable et impossible.
- 62 Les situations climatiques extrêmes sont de nature à entrer dans les situations préparant les guerres. « Les fluctuations de température affectent directement l'agriculture et l'horticulture, exacerbent les désastres naturels, et peuvent influencer la virulence des maladies végétales, animales et humaines », expliquent David D. Zhang, de l'université de Hongkong, et ses collaborateurs (Kempf, 2010). « Dans les situations de stress écologique, poursuivent-ils, la guerre pourrait devenir le moyen ultime de redistribuer des ressources en diminution. ». Il s'agit, en quelque sorte, d'une violence indirecte, le climat faisant partie des situations considérées comme pouvant entraîner des guerres ou comme pouvant en donner une interprétation.

- 63 Mais il existe une forme d'instrumentalisation du climat à des fins de violence. La guerre a, par ailleurs, élaboré des armes nouvelles, de nature à infliger des violences de forme naturelle ou environnementale pesant, en particulier, sur le climat ou suscitant des événements climatiques. La violence climatique désigne aussi les violences provoquées sur le climat dans les situations de guerre. L'usage de certaines armes est de nature à dégrader les situations climatiques et, ainsi, à entraîner des dommages du même ordre que ceux qui sont entraînés par les événements climatiques extrêmes sur les personnes, sur les cultures, sur les espaces. Les bombes ont, ainsi, pour effet de dégrader les situations climatiques des pays contre lesquels elles sont utilisées.
- 64 Enfin, le climat est un champ dans lequel s'exercent des formes économiques de violence ou de transgression des relations de médiation entre les pays ou entre les acteurs politiques. Nous sommes ici dans le champ de ce que l'on a pu appeler de façon très générale « la guerre économique », cet ensemble de pratiques attaquant indirectement les pays en s'en prenant à leur situation économique, à leur activité de production, à leurs échanges. Les attaques dirigées en particulier contre les cultures sont des guerres climatiques car, comme les événements climatiques, elles entraînent, dans le temps long, une dégradation des sols et des espaces cultivés. Sans doute peut-on, de façon plus générale, donner le nom de « guerres climatiques » aux violences entraînant de façon durable une dégradation des atmosphères de vie, puisqu'il s'agit de processus dont la mise en œuvre, le déroulement et les conséquences sont du même ordre que ceux des dérèglements liés au climat et aux processus propres qui font partie des événements climatiques et météorologiques.
- 65 Comme toute violence, la violence climatique peut ainsi caractériser aussi bien des situations individuelles, des dommages causés à des personnes, que des situations collectives, les conséquences de la violence frappant des pays tout entiers, comme en situation de guerre.

Le statut politique du climat dans l'espace public

- 66 Ces expressions de violence liées au climat et aux situations de dérèglement climatique posent de façon un peu radicale la question du statut politique de la question climatique. Si le climat se voit ainsi reconnaître un statut politique, c'est parce qu'il est susceptible de transformer les espaces de vie et parce qu'il amène à se poser la question de l'espace politique, de ses structures et des processus qui le régulent ou qui, au contraire, lui portent atteinte. L'importance de la question du climat et sa reconnaissance comme question politique dans l'espace public peuvent s'apprécier, en particulier, par l'évaluation du statut qui lui est reconnu dans l'information et dans les médias, qui varie de la simple information pratique à l'information donnant lieu à un débat. En effet, les médias constituent un mode d'approche et d'appréciation des structures et des logiques de l'espace public et du débat politique.
- 67 La rubrique « climat » des médias est d'abord destinée à donner des informations pratiques aux lecteurs. Elle relève de la dimension utilitaire des médias, et le climat n'est pas encore pensé comme un objet de débat. Les prévisions météorologiques sont proposées depuis toujours par les médias dans un but proprement pratique, sans comporter d'analyses et d'interprétations. L'autre dimension reconnue au climat est celle d'une information *documentaire*, et, en particulier, dans une perspective historique de confrontation entre des situations liées à des périodes différentes ou dans une

perspective géographique de comparaison avec la situation d'autres pays. C'est ainsi que les médias proposent des informations sur les événements climatiques, mais le font dans une logique de documentation, voire, dans certains cas, dans une logique de sensationnalisme, les événements climatiques étant présentés comme des faits divers exceptionnels de nature à éveiller, comme tout fait divers, empathie et curiosité.

- 68 On a pu assister à la naissance d'une information à caractère scientifique sur le climat, l'information sur le climat s'inscrivant dans la dimension *didactique* des médias, dans le cadre d'un projet culturel du même ordre que l'information scientifique, culturelle ou littéraire. La question climatique a été l'objet d'une reconnaissance et d'une appropriation par les médias au même titre que d'autres faits scientifiques, à mesure que l'écologie et la préoccupation de l'environnement prenaient une place de plus en plus importante dans l'espace public. En ce sens, la place du climat dans les médias ne peut se dissocier de la place de l'écologie dans l'espace public et de la diffusion des acquis, des questionnements et des méthodes faisant de l'écologie une science.
- 69 Enfin, la question du climat relève d'une information médiatée de nature *politique*, à la fois en raison de l'implication des pouvoirs et des acteurs politiques, en raison de la visibilité d'une activité internationale liée au climat et en raison de la naissance d'une critique politique fondée sur la thématique du climat. Il se produit, ainsi, une forme de dialectique entre l'approfondissement des connaissances scientifiques sur le climat, dans le champ de l'écologie ou dans celui de la géographie, et l'élaboration d'une culture politique du climat, en particulier à mesure que l'engagement politique écologiste, prenant une place de plus en plus importante dans l'espace public, a introduit des questionnements et des objets nouveaux dans le débat public. Les analyses des processus climatiques ont, en particulier, donné lieu dans l'espace public, de la part de l'écologie, à un questionnement critique de plus en plus engagé à l'égard du libéralisme. C'est en ce sens que s'est instauré un débat critique sur les exigences et les implications de la notion de progrès, comportant, en particulier, une critique des pollutions de l'environnement et des dégradations du climat entraînées par le déploiement et la multiplication des activités industrielles. C'est parce que le climat fait ainsi l'objet d'un débat, par exemple autour de la notion de progrès, que s'instaure un débat à la fois *politique et scientifique* sur la critique de la science, opposée à sa mise en avant. Dans le domaine du climat comme dans beaucoup d'autres domaines, la science est invoquée comme argument destiné à légitimer des positions politiques exprimées dans le débat public et à en délégitimer d'autres.

Le climat et l'imaginaire politique

- 70 Le climat s'institue comme thème politique d'expression et de représentation parce qu'il nourrit tout un *imaginaire*. Or, le politique ne se constitue pleinement que dans la mesure où, comme tous les champs de la vie sociale et de l'activité de représentation, d'information et de communication, à côté de l'instance de la contrainte (le réel) et de l'instance de la représentation (le symbolique), il comporte une instance de l'imaginaire. Le thème du climat nourrit tout un imaginaire politique, qui contribue à la construction de la signification des faits climatiques et de la rationalité de leur interprétation. Cet imaginaire politique du climat est, en particulier, élaboré selon cinq dimensions.

- 71 D'abord, il s'agit des politiques du tourisme et de l'aménagement touristique, qui élaborent et exploitent les imaginaires climatiques associés à certains pays. On peut parler, sur ce plan, d'une rhétorique de l'imaginaire. Le climat et les représentations de la dimension climatique des pays et des séjours sont l'objet de représentations destinées à susciter le désir de leurs destinataires. La rhétorique de l'imaginaire climatique est de nature à faire du climat un thème porteur des arguments et des justifications destinés à entraîner des choix et des décisions.
- 72 Ensuite, il s'agit d'un imaginaire de l'événement climatique, qui vient nourrir toute une culture de discours politiques d'inquiétude et toute une thématique de la responsabilité des pouvoirs et des acteurs politiques. L'historien J. Le Goff remarquait dans *Le Monde* : « L'écologie, la peur du réchauffement climatique engendrent des propos producteurs de transes et de cauchemars » (Le Goff, 2010). L'imaginaire politique va, en particulier, se fonder sur un ensemble de stratégies de valorisation ou, au contraire, de dévalorisation, d'inquiétude ou, au contraire, de plaisir, associant des évaluations à la référence aux sites et aux pays qui sont l'objet de la représentation. C'est une rhétorique de la valeur qui est ainsi construite, reposant sur les formes et sur les figures de l'imaginaire climatique.
- 73 Le climat nourrit ainsi tout un imaginaire du risque dans le champ politique. Cet imaginaire du risque nourrit, d'ailleurs, toute une mythologie du climat dans l'histoire des imaginaires politiques. C'est ainsi que les dieux grecs étaient associés à des figures climatiques. Par exemple, Zeus ou Jupiter était associé à la foudre et à la figure de l'orage, dans la religion grecque et dans la religion romaine, tandis que, dans l'Ancien Testament, le paradis est représenté sous les traits d'un paysage éternellement situé dans un climat de douceur et de tempérance.
- 74 L'imaginaire politique présent dans le débat sur le climat met aussi en scène la question du progrès. Le débat sur le climat s'inscrit dans les formes et dans les logiques du débat sur le progrès, selon que la préoccupation climatique constitue un atout ou, au contraire, un obstacle dans la relation des sociétés à l'imaginaire du progrès et aux valeurs qu'il implique. Sans doute peut-on dire que le débat sur le climat constitue l'un des enjeux du débat contemporain sur le progrès, en particulier autour des activités de nature à entraîner une amélioration ou, au contraire, une dégradation des situations climatiques. Tout un imaginaire s'est ainsi développé autour des dangers de certaines activités industrielles, dans la construction d'un imaginaire de la peur et de la menace, tandis que d'autres activités sont présentées, dans les discours d'imaginaire politique, comme étant de nature à améliorer les conditions climatiques.
- 75 Enfin, l'imaginaire politique du climat vient féconder toute une rhétorique de la faute et de la culpabilité de certains acteurs et de certains pouvoirs dans les thématiques de l'imaginaire écologique et environnemental. Un imaginaire de la faute ou, au contraire, de la volonté et de la responsabilité est ainsi associé, dans l'imaginaire politique du climat, à certains acteurs et à certains processus historiques. C'est ainsi qu'un site comme Avaaz, animé par B. Winckler, met en œuvre toute une rhétorique destinée à désigner des responsables de la dégradation du climat. C'est également sur ce plan que se situe le discours de l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore, selon qui tout ne serait qu'affaire de volonté politique.

Nous sommes confrontés à une crise climatique qui a le caractère d'une urgence planétaire. Même si ces mots semblent terrifiants, ils sont malheureusement pertinents pour décrire la relation radicalement nouvelle qui s'est établie entre

l'espèce humaine et l'écologie terrestre. Rien, dans notre expérience passée, ne nous prépare au défi auquel nous sommes maintenant confrontés, mais c'est un défi que nous devons surmonter. La bonne nouvelle est que nous avons tout ce qui est nécessaire pour résoudre la crise, si nous agissons rapidement. Ce qui manque peut-être, c'est la volonté politique. Mais en démocratie, la volonté politique est une ressource renouvelable, et le moyen de la renouveler est de diffuser la connaissance de cette situation auprès d'autant de personnes que possible (Gore, 2006).

Le climat et l'aménagement de l'espace

- 76 Le climat constitue une référence par rapport à laquelle s'élaborent et se conçoivent les politiques d'aménagement de l'espace et d'aménagement du territoire, dans une problématique de prévention des risques et dans une problématique d'amélioration de la vie et de l'habitat. Le climat joue, en l'occurrence, le rôle d'une donnée d'intelligibilité de l'espace permettant de comprendre et de prévoir les évolutions de l'espace sur lequel portent les projets d'aménagement. C'est ainsi, en particulier, que les risques sismiques interviennent comme une référence dans l'aménagement des territoires concernés ou, au contraire, dans le réaménagement des espaces frappés.
- 77 D'une manière plus générale, le climat constitue une instance de légitimation et de rationalisation des politiques d'aménagement. On peut envisager, en ce sens, l'élaboration d'un concept d'aménagement climatique de l'espace politique. De telles logiques d'aménagement de l'espace reconnaissent deux rôles à la connaissance du climat et de ses évolutions. D'une part, il s'agit d'une instance de légitimation et de justification des choix d'aménagement et, d'autre part, la connaissance du climat constitue un savoir destiné à l'amélioration des aménagements ou à la transformation des sites. Dans ces conditions, le climat devient l'une des catégories rendant raison de l'engagement des acteurs et des institutions de l'aménagement : il représente un *réel* susceptible de limiter les pouvoirs des acteurs et des institutions de l'aménagement du territoire.
- 78 Instance réelle du politique, le climat, par les événements qu'il suscite, fait apparaître les implications des politiques d'aménagement de l'espace et, au-delà, leurs significations et les engagements politiques qu'elles expriment. C'est ainsi que les tempêtes survenues en Vendée en 2010 ont manifesté les insuffisances des politiques d'aménagement du littoral et les défauts de l'urbanisation inconsidérée qui a caractérisé l'absence de politique réellement concertée d'aménagement de l'espace dans cette région.
- 79 En ce sens, le climat constitue une instance qui permet de comprendre les significations implicites ou non dites des politiques d'aménagement et des usages sociaux de l'espace. Les événements climatiques sont, ainsi, des circonstances réelles qui permettent de prendre la mesure des politiques et d'en interpréter des significations qui ne sont pas toujours sensibles en temps normal.
- 80 C'est bien ainsi que le climat joue un rôle politique majeur en ce qu'il met, en quelque sorte, à l'épreuve la dimension sociale des espaces et des territoires. C'est l'autre raison pour laquelle le climat représente une instance *réelle* du politique manifestant les logiques d'exercice des pouvoirs et les logiques qui donnent du sens aux engagements des acteurs politiques.

- 81 Le réchauffement climatique déplace la question politique de l'aménagement de l'espace social en inscrivant les politiques d'aménagement du territoire dans une temporalité nouvelle pour les choix politiques et l'exercice des pouvoirs : l'approche de la temporalité politique dans un temps long des processus planétaires. Les choix politiques ne se pensent plus, dans ce cas, dans l'espace et la temporalité des pouvoirs classiques des États ou des unions d'États, mais ils changent d'échelle, en s'inscrivant à l'échelle d'un espace et d'un temps planétaires, dont la connaissance et la rationalité sont ceux d'une climatologie indépendante des institutions politiques classiques. Sans doute la difficulté de l'articulation, dans les discours sur le réchauffement, entre les discours des décideurs, des pouvoirs et des politiques et les discours des experts tient-elle à cette différence d'échelle d'espace et de temps entre les deux types d'acteurs. C'est justement ce qui fait tout l'intérêt d'une réflexion sur la signification politique du climat : elle fait apparaître la spécificité de la signification du discours des politiques sur l'espace en la distinguant d'autres types de discours et de références.

Les apories et l'inconscient politique de la question du climat

- 82 Pour finir, penchons-nous sur les apories de la question du climat, sur ce que la question vient faire apparaître comme *impensés politiques*. La notion d'urgence désigne une première forme de limitation des pouvoirs dans l'impossibilité de penser les événements climatiques en temps réel et dans la nécessité d'intervenir rapidement. Le recours à la thématique de l'urgence, la description des situations climatiques extrêmes comme des situations d'urgence sont des façons de faire apparaître l'impensé politique du climat. L'urgence révèle toujours un impensé politique. Le climat se caractérise par ailleurs, dans certains cas, par une *imprévisibilité* des événements qui constitue une autre forme d'aporie politique. L'imprévisibilité est la marque d'une incapacité des pouvoirs à se projeter dans le futur et à prendre des mesures de prévention. L'absence d'interprétation possible de certains événements ou de certaines situations climatiques conduit à la constitution d'une *instance d'irrationalité climatique*. Il y a une forme d'irrationalité politique du climat qui se manifeste, en particulier, dans les erreurs de gestion et de politique, comme celles qui ont pu être dénoncées à l'occasion de certaines catastrophes mal maîtrisées. Dans certains cas, c'est l'impossibilité d'une concertation et d'une « diplomatie du climat » qui constitue l'aporie politique du débat climatique. Pour s'inscrire pleinement dans une logique politique, le climat devrait, comme toutes les activités politiques, s'inscrire aussi dans une diplomatie et dans une internationalité. C'est le sens des récentes conférences internationales de Poznan et de Copenhague qui posent, à l'occasion de la réflexion et du débat sur le climat, le problème d'une limitation des pouvoirs nationaux et d'une régulation internationale.
- 83 Sans doute convient-il d'aborder, *in fine*, la question d'une forme d'inconscient politique exprimé dans le discours sur le climat. Il s'agit d'une forme d'interprétation du discours politique, d'un champ particulier de la sémiotique politique, qu'il convient d'interroger. Cette dimension inconsciente pourrait, en particulier, se trouver exprimée dans quatre objets. D'abord, sans doute les logiques d'acteurs et de pouvoirs qui sont présentes dans les discours sur le climat sont-elles porteuses de conceptions inconscientes de la force, d'une certaine violence, caractéristiques de certaines identités politiques. Par ailleurs, l'inconscient politique est sans doute à l'œuvre dans

l'énonciation de discours sur la sécurité ou l'insécurité, sur l'exposition à la nature, qui peuvent être mis en relation avec d'autres discours politiques se référant aux mêmes logiques. D'autre part, la thématique de « l'histoire naturelle du monde », qui se fonde en grande partie sur des approches relatives aux évolutions climatiques, s'inscrit, dans l'inconscient politique, dans une logique de la temporalité fondée sur le temps long, comme dans les mythes. Ce rapport particulier à la temporalité peut être l'objet d'une interprétation sur le plan de la psychanalyse politique. Enfin, l'articulation des logiques climatiques et des expressions religieuses de l'imaginaire politique peut, sans doute, être l'objet d'une interprétation sur le plan de l'inconscient, autour, en particulier, de la figure du père et de la figure de l'interdit.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLIX, G. (2010), « Peut-on reconstruire Haïti ? », *Le Monde*, 31 mars.
- BECK, U. (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, traduit de l'anglais par A. DUTHOO, Paris, Flammarion, Coll. « Champs ».
- CARAMEL, L. (2011), « Les négociations toujours dans l'impasse à deux mois de Durban », *Le Monde*, 9 octobre.
- FOUCART, S. (2011), « Trouver le responsable des calamités météorologiques », *Le Monde*, 11 et 12 septembre.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (2007), *Changements climatiques 2007. Rapport de synthèse*, sous la direction de Rajendra K. PACHUARI et de A. REISINGER, Genève, OMM et PNUE.
- GORE, Al (2006), « La crise climatique menace l'avenir même de la civilisation », *Le Monde*, 12 octobre.
- KEMPF, H. (2009), « Les négociations en vue d'un nouveau traité devraient se poursuivre au-delà de la conférence de Copenhague », *Le Monde*, 8-9 novembre.
- KEMPF, H. (2010), « En Chine, les périodes froides ont coïncidé avec les guerres », *Le Monde*, 31 juillet.
- KEMPF, H. (2011), « Les variations climatiques favoriseraient le déclenchement de conflits », *Le Monde*, 26 août.
- LE GOFF, J. (2010), « Nous ne sommes plus au Moyen Âge », *Le Monde*, 14 mars.
- LEGRAND, C. (2010), « Au Chili, les habitants de Concepcion vivent dans l'inquiétude et le chaos », *Le Monde*, 3 mars.
- Le Monde* (2011), *Le climat, ou l'histoire d'une négociation oubliée*, Éditorial, *Le Monde*, 2-3 octobre.
- LE ROY LADURIE, E. (1983), *Histoire du climat depuis l'an mil*, deux volumes, Paris, Flammarion, Coll. « Champs ».

MONTESQUIEU (1748/1961), *De l'esprit des lois*, deux volumes, édité par G. Truc, Paris, Garnier, Coll. « Classiques Garnier ».

ROCARD, M. (dir.) (2009), *Rapport de la conférence des experts et de la table ronde sur la contribution Climat et Énergie*, Ministère de l'Écologie du Développement durable et la Mer et Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 28 juillet.

ROCARD, M. (2012), « La taxe carbone n'est pas une taxe bobo », *Le Monde*, 12 septembre.

SCHMITT, C. (1989/1993), *Théorie de la constitution* (1989), traduit de l'allemand par Lilyane Deroche, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Quadrige ».

STERN, N. et TUBIANA, L. (2007), « New deal pour le climat », *Le Monde* 21 septembre.

SUN TZU (1972), *L'art de la guerre*, traduit du chinois par F. WANG, Paris, Flammarion, Coll. « Champs ».

RÉSUMÉS

Le climat fonde une approche politique particulière de l'espace et du temps, en suscitant des représentations particulières se situant dans l'histoire, la mémoire, la prévision et le domaine du développement durable. Le climat représente aussi une forme particulière de limitation des pouvoirs et de représentation de la contrainte dans le discours politique et dans les médias, jusqu'à figurer une forme de violence. Enfin, les significations du climat se situent dans l'inconscient.

The notion of climate promotes a political view of space and time, one that evokes particular representations of history, memory, forecast and sustainable development. It also imposes a particular form of limitation on the powers that be, constrains political and media discourses, and conjures up the specter of violence. In this article, the author examines the various meanings of climate at the level of the unconscious.

Los aspectos relativos al clima dan lugar a un enfoque político particular del espacio y del tiempo, produciendo representaciones específicas en lo relativo a la historia, memoria, previsión y desarrollo sostenible. El clima representa también una forma particular de limitación de los poderes y representación de la coerción en el discurso político y en los medios de comunicación hasta constituir una forma de violencia. Finalmente, las significaciones relativas al clima se sitúan a nivel inconsciente.

INDEX

Keywords : climate, representation, political discourse, media discourse, violence, unconscious

Palabras claves : clima, representación, discurso político, discurso mediático, violencia, inconsciente

Mots-clés : climat, représentation, discours politique, discours médiatique, violence, inconscient

AUTEUR

BERNARD LAMIZET

Bernard Lamizet est professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon. Courriel : bernard.lamizet@sciencespo-lyon.fr

Le réseau comme forme de gestion de la question climatique par les établissements et entreprises publics

Anne Gagnebien et Akila Nedjar-Guerre

- 1 La question du climat est une problématique de l'espace public susceptible de fonder et de légitimer de nouvelles actions et compétences des institutions engagées dans une démarche de développement durable. C'est un champ d'exercice qui donne à penser de nouveaux questionnements engendrant des pratiques institutionnelles nouvelles et qui conduit, à la demande des acteurs, à la mise en place d'un schéma directeur sur les « bonnes pratiques » en matière de climat.
- 2 Aujourd'hui, la question du « changement climatique » est pertinente dans l'étude des discours et des pratiques actuelles de matière de développement durable des établissements et entreprises publics en France. Elle ne peut être analysée que dans ce cadre précis du développement durable dans la mesure où elle est généralement intégrée dans des démarches englobant des questionnements larges et transverses relevant d'autres préoccupations environnementales et sociétales (comme nous le verrons dans notre corpus de terrain). En effet, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a pour objectif de fédérer les établissements et entreprises publics autour de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) en incitant ces acteurs à adopter les savoir-faire et « bonnes pratiques » en matière de développement durable¹. Le réchauffement climatique, qui est une des thématiques figurant dans cette stratégie nationale, suscite la mise en place d'outils de gestion sociétale et environnementale qui seront dépendants à la fois des discours d'orientation de politique générale (SNDD) et des pratiques institutionnelles des entreprises ainsi que de leur ministère de tutelle.
- 3 Depuis 2003, cet ensemble de lois liées à la mise en place du Grenelle de l'environnement (auquel s'intègre la SNDD) présente un certain nombre de difficultés. Textes contraignants, difficiles à appliquer, communication jugée trop « descendante »

sont quelques-unes des raisons qui incitent ces acteurs à intégrer une forme particulière de réseau de réflexion : le Club du développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEEP).

- 4 Bien que ces clubs professionnels se soient largement développés ces dernières années pour faire face à la complexité de la mise en place de cette thématique par les acteurs (participant à de nombreux réseaux généralement), nous avons choisi celui qui est proposé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour de multiples raisons.
- 5 La première est qu'il est une structure directement créée par le ministère responsable de la politique environnementale nationale et à l'origine de la réglementation sur le développement durable, en l'occurrence de la politique climatique. Ainsi, l'intérêt de notre analyse pourrait déboucher sur une réflexion sur ce réseau et sur son rôle : est-il un véritable *think tank* sur la question du développement durable dans la mesure où il serait au cœur des instances de réflexion de la politique environnementale ou au contraire serait-il dépendant d'une structure institutionnelle et aurait pour mission de mettre en application la feuille de route du ministère ? Cela n'est pas sans conséquence sur les définitions, les représentations et les interprétations du changement climatique que se font les acteurs publics pour une application pratique et quotidienne des lois sur le sujet. En quelque sorte, en quoi le CDDEEP peut-il être un moteur, un novateur de propositions sur la question du climat et de son champ d'application par les organismes publics, ou au contraire un réseau pour mieux asseoir et gérer la prise en compte des orientations politiques environnementales nationales sur un plan local ? De quelle manière les pratiques institutionnelles investissent-elles cette question climatique à la lumière des orientations préconisées par le CDDEEP ?
- 6 La deuxième raison est de comprendre la relation qui peut exister entre le discours institutionnel sur le changement climatique proposé par le ministère de l'Écologie et les discours publics nationaux et internationaux. Cette recherche sur l'influence de ces discours publics (nous focaliserons notre attention uniquement sur les discours médiatiques) sur l'institution mais aussi sur les acteurs membres du CDDEEP nous permet de mieux appréhender la place de la question du changement climatique et l'importance que les acteurs publics lui accordent au sein de la problématique du développement durable, c'est-à-dire la manière dont le CDDEEP peut refléter cette préoccupation dans l'espace public du changement climatique (plus prépondérante dans les médias aujourd'hui que le développement durable, notamment dans la presse). Notre méthodologie, qui consiste à faire porter notre corpus sur les discours des acteurs au moyen d'un questionnaire et d'entretiens semi-directifs, comme nous le verrons plus loin, permet de mettre au centre de nos préoccupations les paroles des acteurs pour déterminer les considérations locales qui s'imposent à eux et de rechercher l'existence ou non d'un décalage entre le discours ambiant du réchauffement climatique dans l'espace public et leurs discours.
- 7 Enfin, la troisième raison est liée à la place de ce club dans la mise en application des pratiques institutionnelles de la question climatique par les acteurs locaux, par l'intermédiaire de la problématique du développement durable. En quoi l'appartenance à un réseau relevant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie n'est-elle pas un levier pour les établissements publics pour mieux montrer leur engagement en faveur de l'environnement ? La mise en visibilité de leur adhésion à un club « prestigieux » n'est-elle pas un moyen de multiplier leurs actions

environnementales, dont celles qui sont liées au climat, et par conséquent de véhiculer davantage de discours, contribuant ainsi au développement de cette thématique dans l'espace public ?

- 8 L'analyse de ce club en particulier met ainsi en perspective le reflet des orientations politiques en matière de développement durable, et en l'occurrence du changement climatique, qui sont décidées au cœur même de l'institution principale ainsi que les logiques institutionnelles qui sous-tendent des échelles différentes sur le plan national et sur le plan local, celui des entreprises. Ces pratiques institutionnelles posent des questions, qui portent essentiellement pour les membres du réseau sur les éléments suivants :
 - l'articulation entre le plan local à l'échelle d'un établissement et le plan global ;
 - leur entreprise et leur ministère de tutelle ;
 - l'incertitude scientifique qui caractérise les discours publics, particulièrement les discours médiatiques, sur le réchauffement climatique et qui intervient consciemment ou inconsciemment dans la hiérarchisation de cette thématique parmi les priorités des actions à mener ;
 - les difficultés de la mise en place des actions par rapport aux défis posés par le changement climatique (voir le défi 4 de la SNDD 2010-2013).
- 9 Cette recherche permet de comprendre le rôle que joue le CDDEEP dans la définition de cette question et de son interprétation pour une application pratique et quotidienne dans le champ du développement durable. À travers le fonctionnement des échanges de discours et de pratiques au sein même de ce réseau, notre problématique repose principalement sur les questions que suscitent la gestion et la coordination de l'action publique en matière de développement durable (nous porterons une attention particulière à la question climatique), au regard des difficultés présentées ci-dessus. Comment ce club participe-t-il à la construction de la question climatique au sein des institutions publiques, en raison de sa structure, de son fonctionnement et de sa dépendance à l'institution qui lui a donné naissance ?
- 10 En tant que chercheurs, notre spécialisation porte sur les discours publics sur le développement durable tant dans les médias que dans les supports institutionnels, ce qui nous conduit naturellement à adopter une méthodologie fondée sur l'analyse des discours des acteurs. Nos relations avec ces derniers, établies par des encadrements administratifs et pédagogiques dans nos formations en environnement ainsi que par des travaux d'expert en muséologie pour le compte de ces institutions, ont facilité l'accès à un certain nombre de membres du réseau responsables des questions de développement durable. Par ailleurs, engagées depuis quelque temps dans l'étude de l'adaptation de la muséologie à la démarche de développement durable, nous avons choisi de réaliser quatre entretiens avec des acteurs de grands lieux culturels parisiens, tous membres du Club (le Musée du Louvre, le Palais de la découverte, la Cité des Sciences et de l'Industrie et la Bibliothèque nationale de France). Ces entretiens permettent ainsi de mesurer le poids d'un même secteur (en l'occurrence l'importance du ministère de tutelle) dans la gestion et la coordination de l'action publique en matière de réchauffement climatique.
- 11 Ces discours résultent ainsi de ces quatre entretiens semi-directifs réalisés en 2010 et 2011 (mais analysés au courant de l'année 2012), de questionnaires transmis à l'ensemble des adhérents et de l'analyse du site Internet du CDDEEP réalisée en janvier 2011. À ces objets d'étude s'ajoute un entretien semi-directif approfondi avec la

gestionnaire du CDDEEP à l'origine de la création de ce réseau (avril 2010). L'envoi des questionnaires, au cours de cette même période, à l'ensemble des membres (60 adhérents) au moyen de la messagerie électronique a conduit à un taux de retour de 25 % (15 questionnaires recueillis)².

- 12 Par ailleurs, l'impossibilité pour nous de participer aux débats de groupe de travail ou de les observer nous a amenées à considérer ces discours comme des objets fluctuants saisissant l'instant court de leur production et pouvant ainsi évoluer au gré des acteurs, des relations qui se créent entre eux et des pratiques de fonctionnement du CDDEEP.

Le réseau comme structure fédératrice

- 13 Le CDDEEP représente un réseau de relations entre individus qui constituent une famille informelle au sein des entreprises et des organismes publics puisque ce club n'a aucun statut juridique. Au départ, aucune structure similaire n'existait au sein du ministère et la nécessité de créer un club en octobre 2006 avec une trentaine de membres s'est révélée forte sous l'impulsion d'une chargée de mission responsable de l'information et de la communication de la SNDD auprès des établissements publics.
- 14 Cette « mise en réseau » est la volonté affichée de l'organisatrice de créer une culture commune avec des valeurs et des idées partagées. Il s'agissait aussi de permettre la génération d'une dynamique d'actions collectives (le « réseautage » est alors indispensable à l'échange de renseignements), la conception commune d'outils d'organisation et de structuration pour la mise en œuvre de principes communs autour d'un acteur dominant (Gagnebien et Nedjar-Guerre, 2010). Les membres sont habitués à mobiliser ainsi des savoir-faire et des savoirs théoriques pour poursuivre l'expérimentation de solutions souvent techniques (par exemple, réaliser le bilan carbone de son entreprise).
- 15 Le CDDEEP a grandi progressivement et regroupe actuellement une soixantaine d'organismes publics (par exemple, La Poste, la Française des Jeux, le Musée du Louvre) avec pour objectifs la mutualisation, l'échange et la confrontation des expériences et des pratiques autour du développement durable. Son action s'inscrit dans les engagements du Grenelle de l'environnement et dans une démarche d'exemplarité des pouvoirs publics. Le CDDEEP a ainsi élaboré la Charte développement durable des établissements et entreprises publics³, incitant les organismes publics à mettre en œuvre la SNDD et à prendre en compte sur le long terme les exigences du développement durable, en les intégrant dans leur stratégie globale⁴.
- 16 Les membres du réseau semblent ainsi vouloir partager une culture commune sur le développement durable et une volonté de faire reconnaître par l'ensemble des membres (qu'ils soient chefs de projets dans un musée, Directeurs des ressources humaines dans une entreprise publique, etc.) cette qualité de formation dans le milieu de leur profession.
- 17 La cohésion de ce club tient essentiellement grâce à la force de la négociation : les objets sur lesquels le groupe travaille doivent faire consensus et participent à l'élaboration d'une culture commune pour tous les établissements publics en faisant partie. Cette cohésion est d'autant plus importante qu'elle apporte soutien et motivation par rapport aux nouvelles réglementations toujours en évolution. Ces outils doivent être reconnus de tous comme structurants, qualifiant également les membres

d'une spécialité professionnelle : ils participent à la construction des connaissances et de savoir-faire permettant la professionnalisation des membres dans le domaine de l'environnement et du développement durable — sachant que le P de ce club n'est guère anodin et constitue pour chacun des membres une enveloppe culturelle conséquente. Les pairs se reconnaissent et il est important, note l'un des membres, que « ce ne soit que des acteurs publics ».

- 18 Ce réseau est donc un outil créé ad hoc au ministère pour faciliter l'intégration et les échanges chez les membres sur les « bonnes pratiques », tels le respect de la biodiversité ou la « socioresponsabilité », qui n'existait pas encore avant sa création. Les membres les définissent chacun à leur manière, tour à tour comme « des actions efficaces, innovantes, reproductibles », « des *guidelines* », « des expériences mises en place dans des entreprises qui vont dans le sens d'un développement durable ». Ces bonnes pratiques touchent pour eux « tous les domaines : de la gouvernance, l'organisation à la gestion des déchets. Elles permettent d'optimiser les ressources tout en restant acceptables au niveau de la pratique quotidienne », surtout celles « qui nous engagent sur une trajectoire vertueuse » (Chargé de mission, Agence de l'eau Seine Normandie, établissement public à caractère administratif, membre depuis 2007). Ces bonnes pratiques « individuellement » ne portent pas à conséquence, mais respectées par un ensemble, elles portent des fruits. Ce sont également des gestes reproductibles dans sa vie citoyenne » (Chargée de mission ADEME depuis 2005, membre du CDDEEP depuis 2007). Pour leur ministère de tutelle, les bonnes pratiques sont « des expériences qui forment un ensemble de comportements qui font consensus et qui sont considérés comme indispensables pour prendre en compte l'accessibilité dans tous les domaines de l'espace public⁵ ».
- 19 L'intégration de la démarche « vertueuse » de valeurs⁶ de développement stratégique est ici mise en question, loin des approches ponctuelles. Réelle vision stratégique qui semble désormais la seule efficace (Libaert, 2010), elle est devenue également une formule consensuelle comme le développement durable.

La question climatique : une gestion normative au sein du réseau

- 20 La question du changement climatique confrontée à des territoires ou à des organisations pose de fait la question de savoir comment une question par essence planétaire peut être traitée localement.
- 21 L'action des entreprises publiques locales par rapport aux changements climatiques constitue donc un objet intéressant pour étudier plus précisément les points critiques de l'application locale du développement durable.
- 22 Le Programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) adopté en 2000 souligne l'importance d'une déclinaison des mesures nationales sur le plan local et reste, pour la présentation comptable des économies d'émissions à réaliser, organisé par grands secteurs d'intervention à l'échelon national (découpage par ministères). Nous avons ainsi une juxtaposition de politiques sectorielles (transport, urbanisme, aménagement du territoire, etc.) au sein desquelles la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit devenir un objectif important pour les institutions publiques.

- 23 Cette mise en place des mesures liées au climat s'est accompagnée d'un effort important : celui d'intéresser les médias à la question climatique pour développer la communication sur le sujet auprès de l'opinion publique. C'est une stratégie consistant ainsi à revaloriser, au sein du champ politique, l'action des administrations publiques en cette matière. Comme le souligne Jean-Baptiste Comby, l'État impose une vision légitime du problème climatique, mettant en valeur sa place centrale dans la construction des enjeux et des cadrages qui délimitent la question :

Les manières dont les changements climatiques sont devenus un problème public de premier ordre en France au début des années 2000 sont fortement redevables des logiques déployées par l'administration pour s'en saisir (Comby, 2008). Les mesures incitatives instaurées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent d'une imputation de la responsabilité du problème aux comportements individuels. Ce faisant, ces mesures rendent plus nécessaires les opérations de communication et le recours aux médias afin de garantir aux gouvernés une situation d'information pure et parfaite jugée indispensable pour qu'ils adoptent des comportements énergétiques rationnels. La formalisation des enjeux doit alors relever de la « sensibilisation » et participer à l'effort collectif qui vise à encourager tout un chacun à civiliser (au sens de Norbert Elias) ses « modes de vie » sous l'égide de la contrainte écologique (2009 : 17).

- 24 Dans un premier temps, cette place de l'État que décrit Comby nous porte à réfléchir sur le lien entre les directives nationales et leur application dans les entreprises publiques. Quelles marges de manœuvre peuvent avoir les agents de l'État au sein de ces grands établissements et entreprises publics censés mettre en application les orientations politiques du développement durable, dont celles de la question climatique ? L'analyse de ce club met en évidence l'adaptation de ces établissements selon des modalités proposées de manière descendante. En effet, on s'aperçoit que le mode de coordination et le processus de communication entre les membres du réseau sont de type descendant, institutionnel, qui se traduit par une transmission d'outils et de documents écrits depuis le ministère vers les adhérents.
- 25 Bien que la communication dans les groupes de travail montre un aspect collaboratif fondé sur les échanges, la communication par Internet est plutôt de type unidirectionnel, au moyen de l'usage du courriel. Celui-ci reste l'outil indispensable de coordination et d'information des membres du CDDEEP sur les bonnes pratiques à adopter.
- 26 Celles-ci constituent une forme d'engagement et d'objectifs performants à atteindre et qui sont formatés selon une grille normative sur les actions à mener et les résultats à obtenir, et ce, pour chaque sous-thématique du développement durable. Tous les acteurs interviewés expriment la nécessité d'échanger sur ces pratiques, quelle que soit la particularité de l'organisation publique, comme le souligne l'adjoint de la directrice de l'administration du personnel de la Bibliothèque nationale de France :
- [Le Club] jusque-là c'est véritablement une instance de partage, de transmission, circulation d'information dans les deux sens, montante et descendante et évidemment de partenariat, c'est-à-dire quand il y en a un qui a besoin d'aide on s'appelle les uns les autres, on se sensibilise les uns les autres, c'est vrai du partenariat, et on est assez soudés alors pourtant nous sommes des institutions extrêmement différentes les unes des autres.
- 27 Cette recherche visant à saisir le fonctionnement de ces formes d'organisation qui constituent les interfaces entre les orientations politiques générales et les retours d'expériences pratiques et contrastées des acteurs de la société civile montre que le

CDDEEP se positionne moins comme un lieu de débats et d'apports nouveaux de visions du développement durable que comme une forme nouvelle de contrôle et de gestion de cette thématique auprès des grandes entreprises publiques par l'intermédiaire d'une communication descendante des bonnes pratiques.

- 28 Cette « normalisation » du développement durable, et de la question climatique en particulier, nous porte aussi à réfléchir à l'influence des discours médiatiques sur les représentations de l'enjeu climatique par les acteurs publics.
- 29 En effet, si nous considérons l'effort de mise à l'agenda, nous relevons dans notre analyse un processus d'articulation, de resserrement d'alliances d'acteurs autour d'une médiation consensuelle et alarmiste sur l'origine anthropique des risques climatiques, mais aussi des tentatives de mise en place d'une gouvernance autour de la réduction d'émissions des gaz à effet de serre et du développement d'énergies propres. L'influence de cette médiatisation à l'échelle du CDDEEP est donc évidente au regard des analyses des discours médiatiques proposées par Comby (2012). Ce qui se traduit aussi par l'évitement de controverses avec une posture de neutralité et de partialité. En effet, le CDDEEP ne s'appuie que sur des savoirs disciplinaires et sur des discours médiatiques partiels. Comme le signale Comby (2012), la valorisation médiatique des enjeux liés aux changements climatiques s'est articulée autour de la rhétorique de la responsabilité individuelle dans les médias montrant aussi une faible contestation du consensus scientifique sur la réalité anthropique des dérèglements du climat. L'incertitude scientifique est effacée tant dans les médias que dans les discours institutionnels du ministère au profit d'orientations claires sur les actions à mener par les organismes publics.
- 30 Or, ce réseau aurait pu constituer un lieu de discussions et de débats qui soient à la fois descendants et ascendants, ce qui aurait permis de revisiter les représentations du traitement du réchauffement climatique sur le plan national en partant des particularités du local liées à un territoire, ou en fonction du secteur d'activité ou du ministère de tutelle auquel appartient l'organisme. La SNDD, à laquelle se rattache le CDDEEP, repose plutôt sur des décrets, des documents-cadres, des chartes, etc., qui circulent de manière descendante du ministère responsable de ces questions vers la société civile.
- 31 Le développement durable est ainsi un concept « lisse » tel qu'il est présenté dans les discours publics de l'État relevant d'un consensus sur les enjeux de cette thématique.
- 32 Alice Krieg-Planque avait auparavant montré que la formule « développement durable » était un opérateur de neutralisation de la conflictualité et que « l'on peut appréhender <développement durable> comme un syntagme qui, du fait de ses fonctionnements en discours, tend à esquiver les divergences de points de vue, à dépolitiser les thématiques dont il effectue le cadrage, à dénier les conflits d'intérêts, à constituer un opérateur de neutralisation de la conflictualité » (2010 : 19). Cette absence de remise en cause et de conflits concernant l'enjeu du développement durable comme celui du changement climatique est révélatrice de l'absence de débat sur les approches institutionnelles du développement durable, et la discussion sur les orientations politiques de cette thématique est effacée au profit des modes d'action et des pratiques à planifier pour répondre à la SNDD lancée depuis le Grenelle de l'environnement.

L'enjeu climatique comme levier du développement durable

- 33 Dans un second temps, la question du climat est une thématique du développement durable qu'il est intéressant d'interroger tant par rapport à sa place dans la hiérarchisation des priorités que par rapport à son articulation avec les pratiques déjà instituées.
- 34 Nous observons que cette question au sein du CDDEEP rend bien compte d'une réflexion prise en amont concernant l'enjeu climatique. C'est une question prioritaire et qui est l'amorce de toutes les autres. Elle permet aux membres mais aussi aux cadres « développement durable » ainsi qu'aux employés de leurs entreprises de se mobiliser en tendant à suivre les préceptes de cette thématique. Le discours porté par P. Radanne (ancien président de l'ADEME et président de l'association 4D) en séance plénière en juin 2008, intitulée « Les enjeux de la maîtrise du climat et de la crise de l'énergie et des matières premières », donne une impulsion et une orientation aux choix qui seront pris par les organisateurs du CDDEEP sur les solutions à apporter par rapport au réchauffement climatique. Le discours scientifique, avec comme référence le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), valide le rationnement des ressources énergétiques préconisé par le protocole de Kyoto⁷ et conforte l'idée d'une construction collective et volontariste des actions communes tant à l'échelle nationale que sur le plan international (Dahan *et al.*, 2010). Cette intervention conduit à un certain nombre d'actions concrètes et opérationnelles permettant d'appliquer dans les établissements, à l'échelle locale, la lutte contre le réchauffement climatique : formation proposée par P. Radanne lui-même pour des formateurs sur la rénovation des bâtiments, conférences sur le Plan Climat, guide sur l'écoresponsabilité en matière de bilan carbone, etc. Ainsi, pour garantir une cohérence à son action, chaque organisme est donc amené à déterminer ses propres enjeux, à les partager avec toutes les parties prenantes, puis à définir ses objectifs dans le champ de ses compétences particulières. Cette réflexion doit ensuite se traduire dans la politique de l'établissement par l'intermédiaire de ses projets ainsi que de son management et en faisant participer le personnel et les différentes parties intéressées.
- 35 L'analyse de ce club montre que la place de la question climatique est notable et reste prioritaire, notamment quand elle concerne le bâtiment et sa mise aux normes. Cette préoccupation centrale, d'abord observée dans les réponses des 15 questionnaires et dans les entretiens menés auprès des 4 membres du CDDEEP, à la Bibliothèque nationale, au Louvre, et actuellement en chantier à la Cité des sciences et de l'industrie et au Palais de la découverte, fait sens quand on se rapporte à la SNDD appliquée aux établissements et entreprises publics. Elle permet que la structure réponde aux préceptes du développement durable, mais surtout elle permet d'intégrer cet enjeu climatique dans la politique d'action des établissements.
- 36 Cet enjeu climatique donne corps à la mobilisation comme à celui du futur du bâtiment. Celui-ci est soumis à de nombreuses contraintes (prise en compte du long terme, de la transversalité des missions de l'établissement) et perçu comme un objet concret qui vient modifier les cadres et les contenus de l'établissement même (puisque'il est matérialisé par des réalisations visibles, et appuyé par des discours et des démarches mis en valeur dans les documents tels que les rapports « Développement Durable », des recrutements de personnel spécialisé, etc.)

- 37 L'intégration des enjeux du changement climatique repose avant tout sur une implication volontaire, à l'initiative des cadres, hors de toute obligation réglementaire. C'est aussi une des actions les plus simples et les plus évidentes à réaliser :

C'était le plus simple à faire. Rien n'est jamais facile dans ce domaine, mais c'était le plus spectaculaire en tout cas, et puis c'était celui qui était le plus facile à mettre en œuvre dans la mesure où ça ne nécessitait pas, pour la mise en œuvre, dans l'immédiat, l'adhésion de tout le monde tout de suite (Adjoint de la directrice, direction du personnel, Bibliothèque nationale de France).

- 38 Le traitement du réchauffement climatique est donc abordé principalement par la question des énergies tant dans les transports que dans la production de chaleur des ouvrages immobiliers, question qui semble la plus encline à être comprise et assimilée par les membres du CDDEEP. Elle semble, selon les parties prenantes, opérationnelle et à tout égard porteuse de résultats visibles et mesurables.

- 39 Certes, les incitations de l'État et le caractère d'exemplarité sont persuasifs pour les établissements et entreprises publics. La SNDD propose un cadre d'action comme le Plan Climat, mais l'élaboration et le contenu sont toujours définis par les seuls acteurs de l'entreprise qui sont porteurs des actions et des discours. Les personnes interrogées revendiquent et expliquent l'effort collectif à relayer et à démultiplier avec des outils méthodologiques à mettre à disposition (ADEME⁸, MIES⁹ en 2007), par exemple pour réaliser un bilan carbone ou un projet d'énergies renouvelables.

On essaye d'agglomérer le plus de personnes mais c'est vrai, heureusement que j'ai des interlocuteurs sinon je ne pourrais pas. Parce que tous les projets, comme le projet du bâtiment, parce qu'on fait de la géothermie sur des locaux qu'on réaménage. Et si j'ai quelques projets que je gère seule, pour les autres [projets] je suis très dépendante des directions de leur bonne volonté (Chef de projet performances environnementales à la délégation aux grands projets d'aménagement et au développement durable, pour l'éco-rénovation de la Cité des sciences et de l'industrie).

- 40 La circulation de ces savoirs s'opère certes par le réseau du CDDEEP, mais l'enjeu et les difficultés que nous avons relevés reposent sur la caractérisation du problème, tel que nous l'avons observé dans nos terrains au sein de ses structures muséales ou de conservation : la Cité des sciences et de l'industrie, la Bibliothèque nationale de France, le Musée du Louvre, et le Palais de la découverte. En effet, la quantification et la localisation de la consommation d'énergie (exponentielle avant le chantier à la Bibliothèque nationale de France) ainsi que des émissions de gaz à effet de serre représentent les principales difficultés rencontrées par les acteurs : comment quantifier ces émissions quand il faut au Musée du Louvre prendre en compte les trajets de ses visiteurs, la prévision fine des impacts, la définition des « leviers d'action », les vulnérabilités, les marges de manœuvre propres à chaque institution ?

- 41 Ainsi, les difficultés liées à l'application de la SNDD en matière de climat reposent moins sur la nature des démarches et des pratiques institutionnelles à adopter selon le type d'établissement que sur la quantification et la définition locale des actions à mener au sein de chaque organisme public pour faire face à ce réchauffement climatique. Bien que les actions nationales préconisées par la politique générale du CDDEEP se retrouvent ainsi dans l'ensemble des actions possibles à réaliser par les établissements membres du réseau (quel que soit le ministère de tutelle), c'est à l'échelle des organisations que les chargés de mission opèrent la mise en application des grilles communes proposées par le CDDEEP en rencontrant les difficultés particulières de

quantification des émissions liées à leur terrain. Cela peut expliquer la nécessité pour ces acteurs de participer aux groupes de travail en échangeant sur ce qu'ils pensent être les bonnes pratiques.

- 42 Cette mise en place concerne aussi d'autres entrées précises comme le thème de la biodiversité, qui est très présent dans les questionnaires et les entretiens. Un groupe de travail au CDDEEP a été spécialement mis en place pour cette question des aménagements en faveur de la biodiversité. Cette mise en visibilité est d'autant plus importante que ces établissements reçoivent un public conséquent et qu'ils y voient une valeur d'exemplarité à défendre. Le jardin de plus d'un hectare de la Bibliothèque nationale de France est un héritage local, un exemple exceptionnel pour le CDDEEP.
- 43 Ainsi le jardin et la rénovation des bâtiments sont les résultats d'un discours institutionnel qui se veut omniprésent sur la nécessité de modifier les pratiques. Cette défense de la biodiversité s'exerce au même titre que le climat dans une construction individualisée et indépendante des politiques du ministère de tutelle. Elle prend forme dans un cadre volontaire où les entreprises membres ici du CDDEEP relaient le message institutionnel du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, stimulées au sein de ce réseau d'échange et dans un souci de positionnement et de visibilité dans un contexte où la thématique environnementale est un élément de « marketing » actuellement incontournable.
- 44 Cet exemple relevé ci-dessus, avec la préoccupation en faveur de la biodiversité, traduit selon nous un phénomène de « pollinisation » de l'enjeu du changement climatique dans les actions que peuvent mener les membres du CDDEEP et leurs entreprises de rattachement. La question climatique est devenue, nous l'avons vu, une référence incontournable qui surplombe l'intervention dans le secteur public en faveur du développement durable. Le travail de référencement des recettes au moyen des bilans mis en place par le CDDEEP (conversion des activités en volume de GES émis ou à éviter par exemple) présente l'avantage d'être un critère d'évaluation relativement commode de maniement et de diffusion auprès des pairs et de leurs publics. L'analyse des entretiens rejoint ainsi les arguments de Nicole D'Almeida (2006), selon qui le développement durable est une notion complexe et mouvante qui est passée d'un idéal normatif à un objet comptable où les indicateurs chiffrés de performance des actions donnent à cette notion une visée plus technique au débat public. Le *reporting* et la notation résument les tendances à la performance et contribuent, selon D'Almeida, à transformer l'idéal communicationnel en activité instrumentale. La question du climat n'échappe pas à ce constat puisque l'appréhension de ce problème par les membres du CDDEEP relève principalement des référencements comptables d'émissions de GES propres à chaque établissement.
- 45 L'observation des groupes de travail institués par ce club a montré l'absence de référence au ministère de tutelle et donc l'inexistence dans les lieux d'échanges et de rencontres, ainsi que dans les supports écrits, de particularités et d'actions différenciées selon les ministères dont dépendent les divers établissements. Les acteurs se regroupent selon les questionnements qui s'imposent à eux et non selon leur appartenance au ministère qui les administre. Nous constatons ainsi un décroisement administratif plutôt novateur des services de l'État par l'intermédiaire de ces organismes publics au profit d'un questionnement plutôt thématique du développement durable. Les groupes de travail, nommés « pilotine », « optimist », « écoresponsabilité », « connaissance » et « gouvernance », définissent

moins des domaines d'activités que des champs d'actions et de démarches permettant de répondre à des problématiques opérationnelles de gestion de l'environnement.

- 46 La particularité locale de gestion de la question climatique ne correspondrait qu'à l'établissement qui la représente au sein du CDDEEP et dont la teneur reposerait essentiellement sur les particularités des pratiques mises en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 47 C'est donc bien à l'échelon local que le processus de mise en place du Plan Climat est envisagé de manière volontaire et indépendante du ministère de tutelle, cela étant marqué et déterminé par les particularités liées aux caractéristiques de l'entreprise ainsi qu'aux savoir-faire en matière de conduite de projets. Or, nous savons que les démarches locales de traitement du réchauffement climatique s'insèrent entre deux impasses : l'impossibilité de résoudre les problèmes d'un point de vue global ou l'enfermement stérile dans des problèmes proprement locaux. Et c'est généralement dans ce large entre-deux que s'inscrivent les préconisations et les initiatives du CDDEEP.

Conclusion

- 48 Les acteurs locaux dans les établissements publics, au même titre que les collectivités territoriales, sont considérés, comme nous l'avons vu précédemment, comme des forces d'appui aux politiques nationales de l'État, permettant de décliner les actions à l'échelon local. Ils sont définis ainsi comme des forces conduisant à démultiplier tout effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant des actions adaptées aux contextes locaux particuliers, ce qui permet d'incarner de façon concrète une politique planétaire, abstraite aux yeux de la société civile.
- 49 L'analyse des discours des acteurs a montré que, dans le cadre des actions locales investies par les différents adhérents au CDDEEP, le champ d'activité reposait essentiellement sur les transports, la gestion énergétique du patrimoine, la gestion des déchets, l'approvisionnement et la production d'énergie. Ces secteurs semblent constituer les bases de toute politique climatique locale.
- 50 En revanche, ce foisonnement d'initiatives locales est principalement conçu dans une perspective d'atténuation des causes du changement climatique, dans une optique de « lutte contre l'effet de serre ». Il s'agit davantage d'une posture d'atténuation de production des gaz à effet de serre qu'une posture d'adaptation de l'organisation à la diminution de l'impact du changement climatique. Ces formes d'adaptation ne sont pas évoquées dans le cadre des orientations générales du CDDEEP, ce qui montre que peu de discours et d'instruments sont produits.
- 51 Cette absence de démarches d'adaptation rejoint ce que nous avons déjà évoqué précédemment sur l'absence de débats et de propositions ascendantes depuis les établissements et entreprises publics vers les organisateurs du CDDEEP. Cette adaptation au changement climatique permettrait sur le plan local une production ou un renforcement des connaissances pour mieux comprendre les impacts locaux liés aux effets du changement climatique. Elle permettrait par ailleurs de mieux anticiper les crises et de gérer les risques qui dépendraient d'éventuels événements majeurs et extrêmes dus au changement climatique.

- 52 Le maintien de la biodiversité, que certains adhérents du CDDEEP ont investi lorsque l'aménagement ou l'architecture de leur établissement le permettait, apparaît comme la seule préoccupation associée à l'anticipation des effets du changement climatique sans que le lien soit mis en évidence entre ces deux fortes thématiques du développement durable.
- 53 Ces volets d'adaptation qui sont embryonnaires traduisent probablement des logiques d'administration depuis longtemps établies des politiques publiques nationales pour produire des cadres de référence, des normes descendantes qui institueraient les pratiques de développement durable des acteurs locaux. L'incapacité à faire remonter les formes d'appropriation et d'ajustement de ces politiques qui remettraient en cause les cadres de référence nationaux est particulièrement criante à partir de l'analyse de ce réseau.
- 54 La question du changement climatique réside dans l'imposition d'un nouveau cadre de référence dans lequel le CDDEEP et ses membres cherchent à développer des actions, des solutions, de nouvelles pratiques. Du point de vue des enjeux du développement durable, le changement climatique apparaît comme un enjeu emblématique, voire une occasion, et cela fut confirmé par nos entretiens, de concrétiser sur le terrain de l'entreprise publique des actions en faveur des bâtiments par exemple, des outils à la fois de compréhension de ces enjeux et de modalité d'actions. Le CDDEEP en tant qu'instance indépendante mais rattachée au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie permet de constater que le travail d'institutionnalisation reste encore un processus de collecte, de reformulation et de regroupement d'actions préexistantes ou nouvelles enregistrées sous les termes de *nouvelles pratiques* ou de *bonnes pratiques* à promouvoir auprès de ses membres mais aussi par une diffusion et une publicisation de leurs résultats sur leur site Internet et dans la presse, ainsi que par la publication de leur adhésion à la charte et à la SNDD à l'ensemble des secteurs de cette mobilisation en faveur du développement durable. Cependant, ce club affirme bien par ses groupes de travail, par ces cadres de réunion qu'il est nécessaire de décroquer et de porter la problématique du changement climatique au-delà. Si la nécessité d'agir semble aujourd'hui partagée — la controverse semble loin en France —, les solutions envisagées consistent en large partie à toujours requalifier et réactualiser des mesures au titre d'économie d'énergie, de la qualité environnementale, de la qualité de l'air, etc.
- 55 Notre étude de terrain a permis de mettre en évidence un contraste entre la montée en puissance de la question du climat dans les établissements et institutions publics, thème très présent dans les discours, donnant lieu à de nouveaux dispositifs face au poids de l'existant, marqué par les découpages sectoriels d'activités au sein des entreprises mêmes plus ou moins rigides, que sous-entend toute organisation publique et sous-tutelle institutionnelle.
- 56 D'autre part, le CDDEEP laisse apparaître qu'il n'existe pas de particularité de l'institution mais plutôt un processus de normalisation et d'uniformisation de l'application des grandes orientations sur les actions à mener contre le réchauffement climatique.
- 57 Le CDDEEP est encore dans une phase transitoire de normalisation à la fois des recettes, des termes employés pour leur communication, d'innovations techniques avec la création d'outils réglementaires, de méthodes comme les bilans carbone, sans que les moyens ni les valeurs qui les portent ne soient encore remis en cause.

- 58 Le club est alors un refuge dans la prescription disciplinaire, institutionnelle et consensuelle du changement climatique qui laisse en même temps à ses membres une marge de manœuvre non négligeable en faveur d'une opérationnalisation des solutions face au changement climatique de façon si possible dépolitisée.

BIBLIOGRAPHIE

COMBY, Jean-Baptiste (2008), *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*. Thèse sous la direction de Rémy RIEFFEL, Paris, Université Paris II.

COMBY, Jean-Baptiste (2009), « La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique » *Les Enjeux de l'information et de la communication*, volume 2009, p. 17-29.

COMBY, Jean-Baptiste et Vincent ROMANET (2012), *Un problème réchauffé ? Les changements climatiques dans les médias généralistes 2007-2011, Rapport de recherche*, Paris, Institut français de presse de l'Université Paris II et GIS, Climat, environnement et société.

D'ALMEIDA, Nicole (2006), « Le développement durable entre temps court et temps long, entre principe de gestion et principe de discussion », *Communication & Organisation*, n° 29, p. 124-138

DAHAN, Amy *et al.* (2010), « Les leçons politiques de Copenhague, faut-il repenser le régime climatique ? », *Koyré Climate Series*, 2, février.

GAGNEBIEN, Anne et Akila NEDJAR-GUERRE (2010), « Le réseau du club du développement durable des établissements et entreprises publics : une innovation sociale ? », *Le Prisme*, n° 3, p. 42-47.

GAGNEBIEN, Anne et Akila NEDJAR-GUERRE (2011), « Le réseau, une innovation sociale sur l'organisation des entreprises publiques pour un développement durable régi par de <bonnes pratiques> ? », dans Catherine LONEUX et Christian LE MOENNE (dir.), *In-formation et communications organisationnelles : entre normes et formes*, actes du colloque international du PREFics tenu les 8 et 9 septembre 2011, Rennes, EA 3207 Université européenne de Bretagne Rennes 2, p. 117-122

KRIEG-PLANQUE, Alice (2010), « La formule <développement durable> : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, 4(134), p. 5-29.

LIBAERT, Thierry (2010), *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris, Presses universitaires de France.

NOTES

1. Pour consulter plus en détail la SNDD, voir <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>. Page consultée le 24 septembre 2012.

2. Les questions du formulaire envoyé par courriel ressemblaient beaucoup à celles des entretiens semi-directifs. Les questions posées étaient les suivantes : 1. Présentation : organisme

d'appartenance, fonction actuelle (depuis quand), service de rattachement, fonctions antérieures ; 2. Conditions d'adhésion au club : Comment (et à quelle époque) avez-vous connu/entendu parler du club ? Qu'est-ce qui a motivé votre adhésion au club ? Aviez-vous connaissance du fonctionnement du club (obligations, contraintes...) avant votre adhésion ? Depuis combien de temps êtes-vous adhérent au groupe ? Participez-vous à toutes les réunions et aux groupes de travail qui vous sont proposés ? Si non, quelles sont celles auxquelles vous n'avez pas participé ? Pourquoi (manque de temps, peu d'intérêt pour la thématique...) ? ; 3. Intérêt de votre adhésion au club : Que vous apporte ce club ? Comment définissez-vous les « bonnes pratiques » ? Quels sont les avantages que vous en tirez ? De quelle manière ces avantages sont-ils pris en compte dans l'exercice de vos fonctions ? Quelles sont les actions que vous avez mises en place depuis votre appartenance au club ? Avez-vous mené des actions pour limiter le réchauffement climatique ? Avez-vous connaissance des orientations et des grands axes à mener sur la question du climat et qui sont proposés dans la stratégie nationale du DD ? Quelle importance accordez-vous à cette question du climat par rapport aux autres thématiques du DD ? Quelles sont les évolutions possibles que vous avez pu vérifier ? Votre entreprise a-t-elle signé la charte ? Si oui, à quelle date ? Comment cela s'est-il mis en place ? Êtes-vous aidé par une équipe sur ce projet DD dans votre entreprise ? Quels retours faites-vous au club concernant ces actions ? Ces avantages vous permettent-ils une évolution de votre statut au sein de votre organisme d'appartenance ? À l'inverse, qu'apportez-vous au club ? Si vous avez des critiques, des préconisations à formuler à l'égard de ce club, quelles sont-elles ? ; 4. Communication externe et interne au club : Votre appartenance au club est-elle rendue visible en interne ou en externe ? Entretenez-vous des contacts avec les autres membres du club en dehors des réunions de travail ? Si oui, sous quelles formes (échanges de mails, réunions informelles...) ? Participez-vous à d'autres réseaux sur les mêmes thématiques ? Connaissez-vous les pages du club sur le site Internet du ministère ? Les fréquentez-vous ? Utilisez-vous l'espace de travail « espace club » sur le site Internet ? Si vous y contribuez, pouvez-vous nous expliquer de quelle manière ?

3. Pour consulter la Charte développement durable des établissements et entreprises publics, voir http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_-_Charte_DD-2.pdf. Page consultée le 24 septembre 2012.

4. Pour consulter l'exemple de la stratégie de l'ANDRA en matière de développement durable, voir http://www.andra.fr/download/site-principal/document/strategie_DD.pdf. Page consultée le 24 septembre 2012.

5. Site du MEDDTL, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Bonnes-pratiques,2214-.html>. Page consultée le 26 avril 2011.

6. Il est difficile de définir les valeurs dans la mesure où tous les auteurs universitaires, dans leur démarche, ont des points de vue différents ou bien précis sur la question, mais il s'agit ici de défendre une relation entre la valeur et l'éthique ainsi qu'une intégration dans les démarches de communication de l'entreprise. On peut considérer ici que ces valeurs sont conditionnées par des notions comme l'exemplarité selon Libaert (2010).

7. Le protocole de Tokyo est un traité international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre selon la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et dont les participants se réunissent tous les ans depuis 1995. Ce protocole, signé le 11 décembre 1997 lors de la Cop3 (Conférence annuelle de la Convention) au Japon, est entré en vigueur le 16 février 2005 et a été ratifié par 168 pays en 2010. Il vise à réduire entre 2008 et 2012 de 5,5 % le niveau des émissions de six gaz à effet de serre (par rapport aux années 1990) : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones.

8. L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères responsables de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques

publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADAME met à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce, dans ses domaines d'intervention.

9. La MIES (Mission interministérielle de l'effet de serre en France) est chargée de coordonner l'action de la France sur les plans national, européen et international dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle élabore, actualise et met en œuvre les politiques et mesures qui sont adoptées à cet effet, notamment dans le cadre des négociations internationales. Elle est aidée pour cela par le Comité interministériel du développement durable. Aux entreprises, elle propose entre autres des veilles juridiques ainsi que des diagnostics *environnement*.

RÉSUMÉS

Cet article questionne la gestion et la coordination de l'action publique en matière de développement durable des établissements et entreprises publics du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie de France. Les auteurs ont adopté une méthodologie fondée sur l'analyse des discours des acteurs. Cinq entretiens semi-directifs ont été réalisés en 2010 et 2011, et des questionnaires ont été soumis à des acteurs de quatre grands lieux culturels parisiens : le musée du Louvre, le Palais de la découverte, la Cité des sciences, la Bibliothèque nationale de France.

Although the climate issue introduced new forms of practices in sustainable development, the fact remains that these actions are framed and instituted within the logic of accounting standards and the expected outcomes in terms of global warming management. The analysis of semi-directed interviews and questionnaire surveys among the administrators of four major cultural institutions in Paris shows that the climate issue revolves around the reduction of GHG emissions and that the application of ministerial guidelines is a matter of individual initiatives.

Este artículo pone en tela de juicio la gestión y coordinación de la acción pública en materia de desarrollo sostenible de los establecimientos y empresas públicas del Ministerio de la Ecología, del Desarrollo Sostenible y de la Energía de Francia. Los autores recurrieron a una metodología basada en el análisis del discurso de los actores. Entre 2010 y 2011, se realizaron cinco entrevistas semidirigidas y algunos cuestionarios fueron encomendados a los actores de importantes sitios culturales parisinos, tales como, el Museo de Louvre, El Palacio del Descubrimiento, La *Cité des Sciences*, la Biblioteca Nacional de Francia.

INDEX

Mots-clés : développement durable, changement climatique, politique gouvernementale, institution culturelle, Paris

Keywords : sustainable development, climate change, government policy, cultural institution, Paris

Palabras claves : desarrollo sostenible, cambios climáticos, política gubernamental, instituciones culturales, París

AUTEURS

ANNE GAGNEBIEN

Anne Gagnebien est Docteure en science de l'information et de la communication, laboratoire LabSic (laboratoire des sciences de l'information et de la communication). Courriel : anne.gagnebien@gmail.com

AKILA NEDJAR-GUERRE

Akila Nedjar-Guerre est Maître de Conférences en sciences de l'information et de la communication, Laboratoire MRTE (Mobilités, Réseaux, Territoires et Environnement) Université de Cergy-Pontoise. Courriel : anedjarg@u-cergy.fr

La gouvernance des biens communs

Du climat à Internet, premières leçons d'une comparaison

Clément Mabi et Françoise Massit-Folléa

- 1 La multiplication des phénomènes mondiaux débordant le cadre des relations entre États-nations, tels que le changement climatique, la crise financière, le risque technologique ou le développement des réseaux d'information et de communication, a nourri la réflexion sur la notion de biens communs et sur la manière de gérer collectivement ce type de biens. Le concept, issu des sciences économiques, recouvre de nombreuses réalités en fonction de l'approche mobilisée (économique, juridique, éthique, politique...) et semble pouvoir s'appliquer à un ensemble d'objets toujours plus large dans le contexte de la mondialisation. La notion de bien commun mondial a été ainsi conçue pour prendre en charge la tension croissante entre la dimension mondiale de l'économie de marché, la persistance des régulations nationales et les impacts locaux sur les populations. Cette acception dépasse la définition traditionnelle du bien commun (propriété communautaire locale, voir Ostrom, 2010) en proposant un sens contemporain de « propriété universelle comme patrimoine génétique commun global » à toute l'humanité (Aigrain, 2010).
- 2 Le climat de la planète, menacé par les activités humaines, est reconnu comme un exemple de bien commun. Mais la définition précise de la dimension « commune » de ce type de biens est une question épineuse. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la circulation transfrontalière de l'information par Internet ont engendré une terminologie supplémentaire, les « biens communs informationnels ». L'expression prend en compte l'expansion des échanges immatériels (idées, logiciels, produits culturels) largement conçus par des activités coopératives entre pairs sur la base de communs, c'est-à-dire incluant les notions de bien « non rival » et « non soustraitable » (Benkler, 2002). Comme l'ont montré les travaux du programme Vox Internet¹, consacrés à la gouvernance d'Internet, pour appréhender Internet et explorer sa dimension de « bien commun », il est nécessaire de considérer à la fois les ressources qui sont à la base de son architecture informatique (protocole TCP/IP et principe du *end-to-end*²) et celles que l'on qualifie de critiques pour son fonctionnement (adresses IP et noms de domaine³), tout autant que les contenus qui circulent sur la toile dans une « conversation » mondiale ininterrompue, pour

former ce que certains nomment une « écologie numérique ». Dans cet espace hybride, la pluralité des sources de normativité contribue à former un écosystème complexe, configuré par de multiples arrangements techniques, économiques et politiques (Massit-Folléa, Méadel et Monnoyer-Smith, 2012). On le voit, le périmètre des « biens communs » ne touche plus seulement les ressources données et non renouvelables, comme la biosphère, mais intègre désormais les ressources techniques et intellectuelles produites et partagées par les habitants de la planète. La difficulté contemporaine à en proposer une définition tient à l'enchevêtrement des responsabilités publiques et privées dans la persistance des inégalités d'accès et d'usages.

- 3 L'organisation d'actions collectives dans un cadre normatif accepté de tous s'impose progressivement comme un sujet politique de premier ordre. On cherche à mettre en place de nouvelles instances dites de « gouvernance⁴ » afin de faire évoluer la façon de décider ensemble et de construire l'intérêt général en tenant compte du renouvellement des interdépendances et de la multiplication des « partenariats ». Mais, dans les différents domaines où se développe la notion de bien commun, la mise en place d'instruments de régulation ne se fait pas au même rythme. Les travaux de P. Samuelson (1983) montrent que, pour être gérés de manière efficiente, les biens communs doivent être encadrés par des décisions politiques et non par les seules lois économiques. Dans cette optique, le concept de gouvernance mondiale, porté par les sciences politiques, a été conçu pour prendre en charge l'internationalisation de la gouvernance de ces biens collectifs. En effet, protéger la qualité de l'air, la mer, la couche d'ozone, la justice, la santé publique ou encore la diversité culturelle doit être le fruit d'un choix partagé et garanti. La mise en place d'instruments de gestion collective doit permettre de dépasser le paradoxe de la « tragédie des communs » (Harding, 1968), qui fait que, suivant leur rationalité économique, les agents utilisent les biens sans s'assurer de leur renouvellement alors que leur préservation serait dans l'intérêt de tous, y compris des générations futures.
- 4 Chaque type de biens communs en appelle à un régime particulier : si la gouvernance du climat cherche à diminuer l'impact négatif des actions humaines sur la nature, dans une optique essentielle de préservation, celle d'Internet, qui concerne une technologie en perpétuelle évolution, vise un projet de « nouvelle société » (de l'information, de la connaissance) en construction, dont les enjeux sont encore insuffisamment formulés et ressentis. L'hypothèse que nous formulons ici avance qu'il est possible d'isoler des invariants de la gouvernance multi-acteurs dans ces différents contextes et ainsi de repérer des intrants et des effets propres à la gestion des biens communs, étant entendu qu'au contraire de l'absolu prescriptif de l'universel, le commun est une notion stratégique — on pourrait même la qualifier de pragmatique, comme processus de prise en charge partagée (Brédif et Christin, 2009).
- 5 Dans notre étude, nous avons mobilisé une conception du bien commun considéré comme une ressource, qu'elle soit naturelle ou immatérielle, qui devrait être équitablement gérée à l'échelle mondiale. Cette volonté normative de mise en commun implique de prendre en compte les modalités de gouvernance associées à ces biens afin de penser les conditions de leur mise en œuvre et les modalités de protection de leur intégrité. Notre définition souhaite donc articuler ce qui relève d'une gestion alternative au modèle propriétaire et ce qui relève d'une conception du politique qui rende possible cette approche, à la fois en ce qui a trait au système de gouvernance et à la mise en cohérence des valeurs qui y sont attachées.

- 6 En prolongeant les apports du programme de recherche Vox Internet (2005 et 2011), nous souhaitons observer si les modalités de coordination mises en place pour gérer les questions climatiques depuis les années 1980 peuvent venir enrichir la réflexion en cours sur la construction d'une gouvernance d'Internet « ouverte, transparente et démocratique »⁵. Quels enseignements peut-on tirer des expériences existantes ? Est-il réellement possible de mettre en place un système respectueux des différentes sources de légitimité des acteurs ? L'observation des mécanismes de gouvernance mis en place pour la gestion du climat, de leurs réussites et de leurs limites, devra nous permettre de comprendre pourquoi certaines institutions de la gouvernance d'Internet peinent à légitimer leur action et à remplir leurs missions. Cet article sera également l'occasion de mener une réflexion sur les critères nécessaires pour proposer un modèle de gouvernance qui échappe à la fois au consensus mou et au maintien du *statu quo*. Passer d'un état de fait à un état de droit dans la gouvernance mondiale des biens communs suppose en effet d'associer l'expert, le diplomate et le juriste, mais aussi d'intégrer le point de vue, les aspirations et les droits de l'usager-citoyen.

La place de l'expert dans les processus de régulation des biens communs

Des constructions scientifico-politiques

- 7 La question du climat est un sujet scientifique complexe. Elle est l'objet de nombreuses controverses entre les climato-sceptiques⁶, qui mettent en doute l'existence du réchauffement climatique, ou du moins son origine anthropique (reconnue par le protocole de Kyoto en 1997), et les tenants d'une approche plus alarmiste postulant qu'une évolution rapide des comportements est indispensable pour préserver notre écosystème naturel. Cette controverse est sortie des laboratoires pour occuper une place importante dans l'espace public médiatique. Ses principaux acteurs, y compris des chercheurs reconnus dans leur domaine, se sont violemment opposés dans les médias, allant jusqu'à remettre en cause la scientificité des positions adverses et l'objectivité de la démarche de leurs confrères⁷. Du fait du caractère universel et concret du sujet, l'opinion publique suit avec intérêt ces débats (Comby, 2008), et si leur haut niveau de technicité impose un coût d'entrée très élevé dans la partie académique des échanges, l'ensemble de la population se sent suffisamment touché par les questions climatiques pour avoir un avis moral sans pour autant disposer de connaissances scientifiques robustes sur le sujet. Le concept de climat, d'abord issu des sciences dures au siècle dernier, a vu sa définition évoluer progressivement pour prendre en compte l'homme et son impact sur son environnement. Parfois visible, parfois invisible à l'œil nu, le réchauffement climatique ne peut être pleinement appréhendé que par la prise en compte des dynamiques que créent les rencontres entre les sphères scientifiques et politiques dans l'espace public. Le grand public, qui attend des décisions politiques, dispose de la traduction des positions scientifiques par les médias⁸. Dans la compétition des logiques et des points de vue, la communauté scientifique a une position particulière : grâce au rôle d'expert qu'elle assure, elle devient une force de médiation qui structure les configurations politico-sociales à l'origine de l'émergence de ces problématiques dans l'espace médiatique mondial (Roqueplo, 1997). Ainsi, derrière l'expertise technique, il y a bien une dimension

politique. Si l'expert a pour mission d'assumer une position scientifique sur les questions climatiques, il est également chargé de proposer une orientation politique sur les modalités de leur régulation (Comby, 2008). Pourtant, cette double fonction dépasse ses compétences classiques, car la science ne se construit pas avec les mêmes instruments que l'expertise. L'expert a pour mission d'éclairer un décideur qui fait appel à lui ; la science se nourrit des controverses qui doivent pouvoir s'exprimer librement afin de faire avancer la connaissance dans un contexte différent de celui du marché (Akrich, 1998). Sur la question climatique, la part d'incertitude reste très importante : le diagnostic proposé est inquiétant sans que les résultats des études parviennent à une mesure précise de la gravité et des échéances des risques encourus.

- 8 Depuis longtemps, la science a mis au point des mécanismes d'autorégulation qui permettent la prise en considération de l'incertain (la validation par les pairs, par exemple) afin d'être capable de produire un discours légitime. Mais désormais, les sources de légitimité sont multiples et pour que ce discours trouve sa place dans l'espace médiatico-politique, il devient nécessaire de proposer une forme d'organisation de la médiation dans des espaces de traduction et de corégulation entre acteurs, à l'instar des « forums hybrides » décrits par Y. Barthe, M. Callon et P. Lascoumes (2001). Ce type d'espace va être chargé de concilier les différentes temporalités et d'impliquer la diversité des acteurs de la controverse pour faire avancer la mise en place de formes de gouvernance globale. Ce faisant, le risque est grand de voir remis en cause des équilibres politiques parfois difficilement acquis et de voir des acteurs dits « profanes » venir mettre en question la version officielle sur certaines thématiques et orientations des débats.
- 9 On veut ici esquisser une comparaison avec Internet dans la mesure où il est également considéré comme un système sociotechnique à la recherche d'instruments pour prendre en charge les incertitudes liées à son évolution. D'intenses débats animent l'ensemble des acteurs du Net pour savoir si la régulation doit se limiter aux infrastructures physiques (les « tuyaux ») ou intégrer dans sa gouvernance l'ensemble des ressources fonctionnelles (adresses et noms de domaine, applications, plateformes) et des pratiques communicationnelles (commerciales, culturelles et sociales) des réseaux. Certains auteurs (Grimmelmann, 2010) estiment d'ailleurs qu'Internet est seulement un « bien semi-commun », tout en confirmant la nécessité d'une gestion commune⁹. Mais les enjeux de régulation, du fait de leur haut niveau de technicité, sont difficilement accessibles au grand public, d'autant moins intéressé par ce sujet qu'il n'a pas besoin de comprendre l'architecture et le fonctionnement d'Internet pour en manipuler les opportunités. Le risque est que les questions de régulation disparaissent de l'espace public et que l'évolution d'Internet soit confiée aux seuls intérêts techniques et économiques, protégés par un voile d'ignorance collective et de désintérêt médiatique. Or les menaces sur la liberté des internautes sont plus importantes que jamais¹⁰.
- 10 Si l'on souhaite en saisir tous les enjeux, la gouvernance d'Internet doit donc être perçue dans l'espace public comme l'agencement des dynamiques des différents acteurs de son écosystème. À l'instar des questions climatiques, la communauté scientifique et technique peut avoir un rôle de médiation qui lui permette, par un positionnement d'expert, de prendre position sur des orientations de gouvernance qui configurent les décisions politiques et les pratiques des citoyens. Reste à définir les instruments qui articuleront l'autorégulation de la communauté technique, indispensable pour

l'efficacité, et les moyens mis en œuvre pour parvenir à établir une corégulation légitime prenant en compte les intérêts des différentes parties prenantes (entreprises, États, usagers). Afin de donner une dimension pragmatique à cette réflexion, il nous semble utile de partir d'un examen du fonctionnement procédural de deux organismes existants, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'une part, le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)¹¹ d'autre part, afin de définir les invariants de leurs modes de gouvernance. Nos angles d'approche ont été confortés par le questionnement du séminaire « Changement climatique, expertise et fabrication des futurs »¹² dont voici la substance :

(a) Depuis 1988, le GIEC est en passe de devenir l'idéal type pour d'autres projets internationaux qui associent l'expertise scientifique, le rôle des institutions politiques et celui des organisations non gouvernementales, décisives dans l'émergence de convictions partagées et dans la reconfiguration des enjeux géopolitiques Nord-Sud. (b) Le fonctionnement de l'expertise se déploie entre normes de scientificité et exigences de délibération démocratique. (c) Les problèmes du changement climatique ont trouvé leur place dans l'espace public (articulation entre le global et le local, modalités du débat public dans des espaces nationaux, à l'échelle des rapports Nord-Sud, dans les forums hybrides internationaux).

- 11 Ces axes constituent les lignes directrices de notre analyse comparée. Même si le FGI est loin d'être le seul prétendant à l'élaboration d'une « bonne gouvernance » d'Internet, la comparaison avec le GIEC se justifie tant par le contexte onusien de sa mission que par les problématiques qu'elle soulève.

GIEC et FGI. De la nécessité d'une procédure transparente qui laisse s'exprimer la controverse

- 12 Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) est censée constituer l'élément-clé d'un dispositif de gouvernance mondiale. Plusieurs sommets onusiens consacrés aux questions environnementales¹³, puis au climat¹⁴ ont contribué à inscrire celles-ci à l'ordre du jour international et à poser les bases d'une action planétaire. Devant la mise en lumière des limites d'une régulation nationale et de la progression des interdépendances mondiales, la mise en place d'instances de coordination a été progressivement discutée. Il convient d'être particulièrement attentif au type de procédure mis en place afin de laisser la communauté scientifique discuter de façon ouverte et transparente ses résultats, avant d'en tirer des conclusions politiques (Talpin et Wojcik, 2010). La science se construit à partir de tentatives, plus ou moins fructueuses, de discussions à caractère officiel ou non entre chercheurs, de reformulations et de citations qui font de la production de connaissances un processus itératif en perpétuelle évolution, qui doit trouver sa place dans des arènes de discussion protégées.
- 13 Mis en place en 1988 par le Programme pour l'environnement des Nations Unies et l'Organisation météorologique mondiale à la demande du G7, le GIEC est une institution sous ombrelle onusienne chargée de recueillir et d'expertiser l'information d'ordre scientifique, technique et socioéconomique sur les risques de changements climatiques provoqués par l'homme et de faire une synthèse exhaustive de la littérature scientifique. Son organe central est son assemblée générale, pilotée par un bureau où sont représentés tous les pays membres de l'organisation. Cette assemblée définit les

thèmes qui seront approfondis par le GIEC et valide les rapports. L'organisation est structurée autour de trois groupes : le premier groupe analyse les publications sur les mécanismes physiques du réchauffement, le second, celles portant sur ses impacts sur la biosphère et notre système socioéconomique, alors que le troisième évalue les politiques de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

- 14 En ce qui concerne les enjeux d'Internet, différentes phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide de l'ONU, ont été établies à partir de 2003 pour organiser la circulation de l'information et la préservation des cultures dans le contexte de la mondialisation des échanges et pour donner de l'épaisseur au concept de société de l'information¹⁵. Le SMSI fut un sommet tripartite réunissant les gouvernants, le secteur privé et les acteurs de ladite « société civile » afin de poser le constat, à l'instar de la conférence de Rio pour l'environnement, de l'urgence du développement et de la bonne gestion d'Internet dans le monde. La déclaration de principes et le plan d'action de Genève se sont d'abord centrés sur la problématique de la fracture numérique (limitée dans un premier temps à la question de l'accès aux équipements et aux infrastructures), alors que l'ordre du jour de Tunis¹⁶ a inscrit la gouvernance d'Internet comme une de ses priorités. Il a été décidé de lui consacrer un lieu de dialogue international, le FGI. Ce dispositif a été chargé de poursuivre au-delà de la tenue du Sommet un dialogue multipartite sur la gouvernance d'Internet. Si des échanges entre différents acteurs parviennent à se mettre en place, le FGI est censé s'intégrer, pour le nourrir, dans un système de régulations multiples, avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour les normes de télécommunications, l'IETF (Internet Engineering Task Force) et le W3C (World Wide Web Consortium) pour les normes de l'architecture et du Web, l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) ou l'OMC (Organisation mondiale du commerce) pour les normes de marché. Les normes juridiques et les souverainetés politiques sont ainsi confrontées à de multiples sources de normativités techniques et commerciales.
- 15 La particularité des discussions portant sur le climat est qu'une des principales parties prenantes concernées, les générations futures, ne peut prendre part aux échanges. C'est donc la communauté scientifique organisée au sein du GIEC qui prend en charge les enjeux de long terme dans une structure ad hoc qui s'ajoute aux organes officiels. Cette institutionnalisation de la caution scientifique a pour mission de peser sur les décisions des gouvernants pour proposer une forme de consensus légitimant l'action au nom de l'intérêt général. Il en résulte un équilibre basé sur une limitation politique de l'incertitude technique grâce à une caution scientifique et un appel à la bonne volonté des États pour mettre en œuvre des réformes structurantes. Le défi ambitieux et complexe du GIEC est donc de conserver sa crédibilité scientifique en étant engagé dans des problématiques économiques et éthiques, de prodiguer des aides à la décision tout en cherchant à tenir compte de la diversité des productions scientifiques. La publication de ses résultats doit être reconnue par tous, et ce, même si des controverses scientifiques perdurent. Ce genre d'équilibre périlleux nécessite la mise en place d'une procédure stricte qui promeuve la transparence et la rigueur scientifique.
- 16 Une phase décisive de l'action du GIEC est la production de rapports d'évaluation, officiellement approuvés par l'assemblée générale et destinés à servir de référence dans les négociations internationales. Il s'agit de fournir le matériel scientifique, basé sur l'état de la connaissance au moment de la publication, pour cadrer les échanges

politiques. Entre ces publications officielles, le GIEC se prononce sur des points précis d'avancée scientifique, qui sont le sujet d'un résumé à destination des décideurs. Comme le montrent les travaux de J.-C. Hourcade (2009), la rédaction des rapports suit également une procédure stricte pour leur conférer une forme d'autorité. Plusieurs règles encadrent leur publication : les rapports ne doivent pas contenir de messages prescriptifs pour laisser aux gouvernants la responsabilité de leur choix ; chaque chapitre (consacré à une thématique) doit porter sur l'état de l'art scientifique et faire état des controverses et il engage de manière solidaire ses auteurs. Ce premier projet est ensuite soumis à d'autres experts du domaine et aux différentes parties prenantes qui proposent d'éventuelles modifications. L'acceptation ou le refus de ces relectures doit être motivé par écrit. Après un certain nombre de navettes, la seconde version du rapport est soumise au vote de l'assemblée générale du GIEC qui a un droit de veto sur les chapitres litigieux. Au total, plusieurs milliers d'experts vont avoir l'occasion de relire le texte dans le but de ne pas éliminer les positions minoritaires et de renforcer sa légitimité. Chaque chapitre donne lieu à un résumé technique, puis à un résumé pour les décideurs qui est adopté ligne par ligne par les représentants des États et les scientifiques pour parvenir à la synthèse la plus diplomatique possible. L'association des acteurs politiques au processus d'écriture a pour mission de renforcer l'équilibre entre science et gouvernance. En plus de la production d'un document académique visant à l'exhaustivité, la réalisation d'un résumé écrit en collaboration avec les représentants des États permet de préparer la circulation de l'information jugée essentielle vers la sphère politico-médiatique. La procédure montre également qu'un consensus scientifique doit d'abord être établi afin qu'il puisse éventuellement être l'objet d'un consensus politique. Au-delà de ce fonctionnement idéal, il est souvent reproché au GIEC d'exclure les positions divergentes et d'alimenter la position dominante afin d'autojustifier son existence. Hourcade rappelle par exemple le risque de faire perdurer les déséquilibres Nord-Sud, par le fait que la mobilisation des communautés reflète le poids respectif des appareils scientifiques : les pays riches finissent par imposer leur ordre du jour. Les possibilités de négocier « ligne par ligne » offriraient également aux lobbys¹⁷ l'occasion d'influencer directement les résultats scientifiques et les décisions politiques.

- 17 Il en va largement de même au FGI. L'organisation des réunions annuelles du FGI s'est fondée sur l'adoption officielle d'une définition large de la gouvernance d'Internet, vue comme « l'adoption par les différents acteurs, dans leurs rôles respectifs, de procédures et de normes communes propres à modeler le développement et l'utilisation de l'Internet¹⁸ ». Cette définition très théorique pose de nombreux problèmes et ne répond pas aux questions fondamentales qui doivent orienter la régulation d'Internet : comment celui-ci peut-il être une source de progrès partagé et non d'inégalité accrue ? Comment mener de pair les débats sur son infrastructure logique et physique et ceux sur ses applications et ses usages ? Comment articuler les apports et les attentes des différents groupes d'intérêts ? Si le processus diplomatique du SMSI n'a pas débouché sur de réelles avancées, l'innovation institutionnelle n'en reste pas moins importante. La mise en place du Sommet, puis du FGI, a permis la mise en avant de la « société civile » comme partie prenante, comme le montrent les travaux, entre autres, de B. Cammaerts (2005), C. Padovani (2009) ou M. Raboy (2005) — non sans que soient relevées les ambiguïtés concernant son périmètre et ses modalités d'action (Massit-Folléa, 2007). La mise en place du dialogue *multistakeholder*¹⁹ est certes une réussite procédurale, mais les échanges ne débouchent sur aucune décision concrète. La

participation de la société civile au processus onusien s'est largement organisée autour d'organisations non gouvernementales existantes²⁰, mais aussi du caucus Internet Governance Civil Society²¹, qui a pris une part importante dans la « représentation » de la société civile. Mais au nom de qui ces experts parlent-ils ? L'absence de procédure de sélection des participants mêle les positions des techniciens privés et des spécialistes universitaires d'Internet à celles des militants (du logiciel libre, du développement des Suds, des droits de l'homme, etc.) désireux de faire avancer leur cause dans les enjeux de gouvernance. Leurs contributions ont fourni une forme d'autolégitimité à la société civile, qui a ainsi pu prendre part au processus, mais au prix d'une confusion entretenue sur la véritable légitimité d'un tel rassemblement (Massit-Folléa, 2008). Comme nous le rappellent les travaux de J. Hoffman (2005), pour peser sur les décisions, la société civile doit se structurer en gérant la tension entre sa volonté de se développer dans un espace de débats ouverts (où peuvent s'exprimer les controverses) et la nécessité d'entrer dans un processus d'institutionnalisation.

- 18 À la différence du GIEC, les experts ne sont pas ici clairement désignés, le concept de société civile est lui-même flou du fait de la grande diversité des positions incluses sous cette bannière et l'obtention de consensus susceptibles de servir de base aux discussions politiques est quasi impossible. L'absence de cohésion des représentés fragilise la portée des échanges, si informés soient-ils, qui se déroulent au sein du FGI et encourage les prises de position partisans sur les questions techniques. Le GIEC est quant à lui composé de scientifiques qui se placent dans une posture d'observation du réel, pour mieux connaître les effets de l'action humaine sur le climat. Leurs échanges sont susceptibles d'aboutir à la construction de faits scientifiques. Le registre de la preuve est donc bien différent.
- 19 On peut faire l'hypothèse que la difficulté du FGI à peser sur le programme politique s'explique par le fait que ses participants ne sont pas en mesure de fournir la matière scientifique exigée pour construire un consensus, et plus encore par l'incapacité statutaire du FGI à produire des recommandations. Si sa mission est de faire dialoguer les parties prenantes pour faciliter leur montée en compétences, il n'a pas de lien direct avec la décision. Pour tenter de peser sur les décisions politiques, ses membres — une minorité d'entre eux, cependant — sont obligés d'entrer dans le jeu institutionnel et d'intégrer les instances d'autres organismes, plus officiels, au prix de batailles incessantes. Contrairement aux discussions sur le climat, la procédure ne prévoit pas d'étape de co-construction avec les politiques : les thématiques des rencontres annuelles du FGI sont fixées dans des réunions préparatoires par un comité multipartite lui-même à légitimité réduite et qui se contente, année après année, d'entasser les analyses et propositions sur un portail Web sans procéder ni à leur capitalisation ni à leur validation. En résumé, le bilan montre le GIEC comme un importateur de connaissances et de positions dont l'usage est encadré et prescrit ; le FGI est pour sa part un exportateur de savoirs et d'opinions présentés en son sein dans un vague cadre de discussion, dont l'effet n'est aucunement garanti. Le premier rend compte directement à l'Assemblée générale des Nations Unies, le second fait remonter des synthèses (souvent édulcorées) à travers plusieurs strates de la procédure onusienne (la Commission sur la science et la technologie pour le développement, la Commission Eco-Soc, etc.).

Les limites et les invariants des deux expériences

- 20 Le modèle proposé par le GIEC souffre toutefois de nombreuses lacunes, notamment en ce qui a trait à l'inclusion des parties prenantes et à la prise en compte des rapports de force (on lui reproche souvent de nommer des membres excessivement favorables à la lutte contre le réchauffement climatique), mais il n'en reste pas moins une expérience procédurale riche d'enseignements : la communauté scientifique, dans la première étape de la procédure, produit des connaissances qui, une fois synthétisées et organisées, serviront ensuite de matériaux pour enrichir les discussions des politiques, eux-mêmes chargés de trouver un compromis tourné vers l'intérêt général. La gouvernance d'Internet pourrait s'inspirer de ce principe pour utiliser le FGI comme un espace de discussion articulé, chargé d'éclairer les décideurs sur la nature politique et économique des choix techniques. Mais, pour que le FGI puisse jouer ce rôle, il semble nécessaire d'une part de mieux définir l'apport des différentes parties prenantes dans son fonctionnement et d'autre part de réexaminer sa production pour instaurer un dialogue constructif avec les décideurs en matière de régulation d'Internet.
- 21 Sur le plan de la gouvernance, nous tirons un certain nombre d'enseignements de ces deux cas d'études. Malgré leur hétérogénéité, ces terrains nous permettent d'ores et déjà de définir des invariants susceptibles de contribuer à dessiner un modèle de gouvernance des biens communs.
- 22 Nous avons vu que pour fonctionner, les institutions doivent mettre en place un dialogue dans un espace où le statut et la légitimité des différents acteurs sont définis en toute transparence. La rigueur procédurale du GIEC constitue une piste stimulante, même si les critiques sur la réalité du pluralisme de ses membres doivent être prises en compte. L'examen du GIEC et du FGI nous incite également à la plus grande vigilance sur les risques d'instrumentalisation des dispositifs par les lobbys. Une procédure peut être extrêmement contraignante, mais perdre toute efficacité si certains groupes parviennent à l'instrumentaliser pour servir leurs intérêts. À l'inverse, une procédure trop ouverte encourt le risque de « décrocher » les discussions des pratiques réelles.
- 23 La gouvernance doit être un cadre d'action apte à faire valoir ses propres exigences envers les différents groupes d'intérêts, en lien direct avec les décideurs. Il est besoin pour cela que les procédures soient itératives entre la communauté technique et scientifique, les dirigeants politiques et les représentants de la société civile. C'est le prix à payer pour « fabriquer » un consensus qui s'appuie sur les différentes sources de normativités légitimes dans le domaine que l'on cherche à gérer. Ces observations nous invitent à interroger les conditions nécessaires pour qu'émerge un dialogue respectueux des différentes formes de légitimité et qui prenne en compte les rapports de force qui structurent les relations entre acteurs.

Le défi du dialogisme dans un monde incertain

L'usage des rapports de force pour changer les règles du jeu

- 24 L'observation des dispositifs existants amène au constat suivant : « Les problèmes globaux qu'il nous faut affronter sont d'une importance et d'une intensité croissantes, quand les moyens collectifs dont nous nous dotons sont faibles et incomplets » (Held, 2006 : 240). En effet, nous sommes dotés d'instruments de régulation à l'échelle

mondiale assez faibles alors que la mondialisation des crises économiques, politiques et écologiques est toujours plus intense.

- 25 Les discussions sur le climat illustrent ce point de vue. En effet, si les cinq principaux émetteurs de gaz à effet de serre (Chine, États-Unis, Union européenne, Inde et Brésil) sont responsables de plus de 60 % des émissions actuelles d'après les chiffres de N. Stern (2007), leur implication respective dans les négociations reste hétérogène, voire paradoxale : les pays émergents (Chine, Inde, Brésil), qui ont amorcé leur croissance sur le modèle du développement occidental, tentent de limiter leurs investissements dans les politiques de lutte contre le changement climatique ; de leur côté, les États-Unis, après avoir participé à la définition du protocole de Kyoto en 1997, refusent de le ratifier (Hourcade et Gherzi, 1998). Ainsi, lorsque les acteurs dominants participent à établir les règles d'un jeu auquel ils refusent de jouer par la suite, leur comportement remet en cause la légitimité de la démarche dans son ensemble. Au vu de ces tensions et de ces asymétries, L. Tubiana (2008) va même jusqu'à s'interroger sur la place du multilatéralisme : est-il possible de concilier le projet politique de l'Union européenne et le système de gouvernance multi-acteurs qui tente de se mettre en place à l'échelle mondiale ? Dans quelle mesure peut-on se contenter de l'engagement volontaire des États pour faire avancer le dossier de la lutte contre le réchauffement climatique ? Est-il possible de construire à plusieurs un système de gouvernance capable de prendre en charge des intérêts largement divergents ?
- 26 Ces interrogations planent également sur les débats concernant la gouvernance d'Internet. Depuis 1998, les États-Unis, par l'intermédiaire du Department of Commerce, ont le contrôle d'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Cette organisation de droit privé californienne gère le DNS (Domain Name System, qui permet l'attribution des « .com », « .fr », etc.) et les adresses IP (leur allocation est la première des ressources critiques d'Internet). On peut s'interroger sur la nature de ce partenariat public-privé, qui se fait au bénéfice principal des États-Unis (Massit-Folléa, 2012). Les autres États, sous la forme du Governmental Advisory Committee (GAC), ne sont qu'un acteur parmi d'autres dans ce fonctionnement animé pour l'essentiel par le jeu du marché (Klein, 2002). Les différentes phases du SMSI ont clairement constitué une tentative pour inclure d'autres parties prenantes, de plus en plus irritées de cette mainmise d'un seul sur les intérêts de tous. Après le Sommet de Tunis en 2005, la mise en place du FGI a été vécue par les observateurs comme une porte de sortie pour masquer l'échec du Sommet : la création d'une instance de dialogue multipartenaire aurait servi à justifier l'absence de concession américaine sur les éléments-clés du débat. Mais cette instance, dépourvue de véritable lien à la décision, reste totalement non contraignante pour les acteurs qui acceptent de rejoindre le dispositif et largement dépendante des intérêts des États-nations et des entreprises associées au développement d'Internet. Si la société civile a été sollicitée et a pu faire entendre ses revendications de « corégulation », renforcer ses connaissances et favoriser l'interconnaissance dans des « coalitions dynamiques » thématiques, son poids politique réel dans ces démarches reste sujet à caution. De la même façon, comme l'évoque S. Ollittraut, « si les ONG ont réussi au Sommet de Copenhague la construction d'une mobilisation médiatique inédite alliant des registres techniques et d'urgence humanitaire, parallèlement elles ont connu une mise à l'écart assez radicale lors des négociations inter-étatiques » (2010 : 21). À l'instar d'autres dispositifs de « modernisation » des politiques publiques, le processus de concertation est conçu plus

comme un « accompagnement » que comme un « moteur » du changement²² — que la société civile soit tenue en lisière ou intégrée au dispositif officiel.

- 27 Aujourd'hui, le FGI poursuit son bonhomme de chemin, mais les choses sérieuses se passent ailleurs : d'un côté, des tensions croissantes se font jour entre ICANN et sa tutelle, de l'autre, les nouvelles puissances mondiales (non occidentales) demandent à l'ONU d'instituer un cadre plus contraignant pour la gestion technique d'Internet, en redonnant à l'Union internationale des télécommunications (agence multilatérale des Nations Unies) des prérogatives confisquées par l'ICANN (association de droit privé californien). Dans le même temps, les gouvernements cherchent à reprendre la main sur les usages d'Internet, au nom des bouleversements de l'économie numérique, des nouvelles menaces de la cyberguerre ou des « excès » de la liberté d'expression.
- 28 Les négociations portant sur le climat, comme la mise en place d'instruments qui cherchent à fonder une régulation d'Internet, nous montrent entre autres enseignements la nécessité de prendre en compte les rapports de force et les finalités réelles des acteurs. Qui s'investit dans quelle démarche et pour quelle raison ? Il s'agit alors de prévenir le développement d'un modèle trop irénique de gouvernance qui ne prendrait pas suffisamment en compte les conflits latents et les divergences d'intérêts co-constitutives du développement des institutions. Dans les cas du GIEC et du FGI, le système en place ne favorise pas, pour des raisons différentes, la prise de parole démocratique de la société civile. La dimension contraignante des décisions est également difficile à mettre en œuvre. Ainsi, l'absence de rapport à la sanction fragilise la portée des différentes institutions qui sont obligées de se contenter d'une adhésion à un vaste objectif (la lutte contre le réchauffement climatique ou la construction d'une société de l'information démocratique) sans pouvoir mettre en place des outils de contrôle suffisamment efficaces. Les sanctions peuvent intervenir en aval, sur le plan économique, mais la transformation des déclarations d'intentions en principes juridiques et en actions politiques collectives semble être un défi majeur pour accompagner les transformations des modes de gouvernance.

La difficile légitimation par la discussion

- 29 Les procédures actuelles peinent à prendre en charge la diversité des acteurs concernés par les innovations techno-scientifiques et la variété des points de vue sur leur développement. Dans les deux cas que nous étudions, la décision reste largement centralisée et dépendante de l'implication des États, soumis aux considérations de croissance et de compétitivité, aux exigences des entreprises, nationales ou multinationales, et, de plus, aux conflits de juridiction. La société civile, lorsqu'elle est associée, est cantonnée aux marges du processus et ne parvient à faire entendre son point de vue qu'au prix d'intenses tractations et de déconvenues répétées. Le mode de légitimation de l'expression publique dans ces espaces s'inscrit dans la perspective théorique de la démocratie délibérative (Habermas, 1973 ; Cohen, 1989) et de la démocratie dialogique (Callon, Lascoume et Barthe, 2001). La littérature sur le sujet s'est largement interrogée sur l'implication des profanes dans les dispositifs (Monnoyer-Smith, 2011) et sur la possibilité de réduire les inégalités de ressources des acteurs grâce à un agencement procédural qui égaliserait leur influence dans les échanges (Fung, 2003 ; Mansbridge *et al.*, 2010). Cependant, ce présupposé normatif, que l'on retrouve aussi bien dans le modèle de « démocratie technique » de M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) que dans la proposition de « démocratie écologique » de

D. Bourg et K. Whiteside (2011), ne peut être adopté au détriment de la prise en compte des formes du pouvoir, sous peine d'empêcher le développement de véritables espaces de discussion ouverts et respectueux des légitimités des acteurs. La question de l'accès aux savoirs dans la procédure et de ses rapports avec l'expression du pouvoir s'impose comme un élément-clé pour mesurer la légitimité des décisions qui en sont issues.

- 30 L'analyse du statut accordé aux savoirs produits dans ces dispositifs et des modalités de leur circulation est primordiale pour saisir le rôle des instances dialogiques étudiées dans la constitution des publics. Les instances de la gouvernance du climat et de la gouvernance d'Internet peuvent-elles être considérées comme des espaces dialogiques suffisamment ouverts pour permettre l'inclusion d'un plus vaste public dans les discussions ? La prise de parole des groupes mobilisés est-elle légitime ? Les deux questions sont liées, car la problématique de l'accès aux savoirs est une question démocratique fondamentale dans la mesure où elle configure les liens avec la représentation du peuple (Manin, 1995). Les citoyens ne peuvent exercer leur rationalité que s'ils sont détenteurs d'information fiable qui leur permet de demander des comptes à ceux qui parlent en leur nom en fonction du principe « d'*accountability* » (Urbinati, 2006). Ce « droit à l'information », qui conditionne le développement des formes les plus participatives de nos démocraties, est donc un préalable pour l'émergence d'une parole collective légitime.
- 31 Sur ce point, Internet souffre d'un handicap par rapport aux questions climatiques : la difficulté à mobiliser le public sur ses enjeux techno-politiques et à lui faire prendre conscience des controverses liées au développement de son architecture. Si les risques relatifs à son usage (par exemple, concernant la protection des données personnelles ou encore le respect de la propriété intellectuelle) peuvent être appréhendés de manière diffuse et trouvent leur place dans les médias, la dimension technique du réseau reste une boîte noire difficile à ouvrir. À l'inverse, comme nous l'avons évoqué dans la première partie, une fois le problème formulé, les effets négatifs liés au changement climatique peuvent être plus facilement saisis par l'opinion. Loin d'offrir des prises médiatiques aussi facilement saisissables, Internet est un système sociotechnique ouvert, dans lequel toute nouvelle application engendre à la fois des conséquences positives et négatives, ce qui a pour effet de maintenir un niveau d'incertitude sociopolitique élevé. L'écosystème constitué par Internet a donc une dimension « dénaturalisante » qui rend nécessaire une sensibilisation de l'opinion à la dimension politique des choix techniques. Cette opération de traduction des problématiques techniques en savoirs profanes est une des clés pour activer un public concerné et renforcer ses capacités. Or on constate une grande réticence des acteurs à envisager qu'Internet est bien plus qu'un nouveau média et donc à clarifier les responsabilités par rapport à ses différentes « couches » (protocoles et standards, infrastructures de distribution, logiciels pour les applications et — seulement *in fine* — production et distribution des contenus).
- 32 Dans le modèle de la gouvernance d'Internet, le concept de *multistakeholderism*, devenu progressivement incontournable, doit également être analysé sous ce prisme. Nous nous sommes déjà demandé si ce mode de discussion à plusieurs confère aux acteurs engagés une légitimité suffisante pour représenter les intérêts de la majorité. Les travaux menés lors de la première phase du programme Vox Internet ont montré la tendance des membres de la société civile au sein de l'IGF à jouer la carte de l'institutionnalisation pour avoir un poids dans les échanges (en devenant par exemple

membre du secrétariat du FGI ou du bureau de l'ICANN) et à instaurer à ce niveau des formes de négociation, nécessairement moins transparentes, au détriment d'une véritable délibération (Vox Internet, 2005). L'apport de connaissances est un des ressorts de la participation, mais les positions des acteurs se retrouvent diluées dans la recherche d'un consensus qui entérine les stratégies existantes et cristallise l'ordre établi. La procédure empêche une lecture claire du rôle de chacun dans les instances de régulation. La circulation de l'information n'est pas cadrée et ne rend pas compte de la diversité des intérêts. En outre, la question de savoir par quels mécanismes des comptes pourraient être rendus aux usagers d'Internet n'est jamais débattue ni même posée.

- 33 Dans quelle mesure peut-on s'engager dans un système dialogique que l'on reconnaît par avance comme asymétrique et biaisé par des inégalités structurelles entre les participants ? N'y a-t-il pas d'autres avenues envisageables pour permettre le développement d'Internet dans un cadre plus démocratique ? Ce point a été, là encore, largement traité par la littérature sur la démocratie délibérative. Plusieurs auteurs offrent des pistes de réflexion intéressantes pour penser un format « d'engagement critique ». Il s'agit ici de prendre en compte la dimension agnostique de l'expression des parties prenantes dans l'espace public et d'analyser les facteurs externes qui pèsent sur l'engagement des participants.
- 34 Les travaux de I. M. Young (1996 et 2000), par exemple, se sont largement interrogés sur la possibilité de mettre en place, dans des systèmes aux fragilités structurelles apparentes, un dialogue équitable et légitime. Lorsque l'on met en place des organes chargés de trouver des consensus, comment faire pour que les intérêts en position dominante ne profitent pas des dispositifs pour conforter leur ascendant ? Cette auteure remet en cause le primat accordé à l'expression rationnelle dans la délibération. Elle rappelle également que les activistes peuvent mobiliser d'autres tactiques que la voie institutionnelle pour mettre en avant leurs idées. M. Williams abonde dans le même sens et avance l'idée « [qu']il y a de bonnes raisons de croire que les groupes privilégiés auront systématiquement tendance à rejeter comme déraisonnables les interprétations des pratiques sociales que formulent les groupes marginalisés » (2002 : 206). En tenant compte de ces critiques, une nouvelle série de travaux, comme ceux de J. Mansbridge (1999), s'interrogent sur la possibilité de revenir à des mécanismes plus représentatifs pour éviter la dénaturation du concept de délibération. Ses recherches ont également pour objectif d'élargir la définition même de la délibération pour prendre en compte certaines formes d'expressions alternatives et tenter de réintégrer la défense de l'intérêt personnel (Mansbridge *et al.*, 2010).
- 35 Retenons que, pour éviter l'impasse de l'injustice, la procédure doit se montrer suffisamment ouverte pour accueillir la diversité des acteurs et leurs différents registres d'expression. La contestation des règles du débat et de son cadrage doit trouver sa place dans le design de la procédure pour permettre au public de s'impliquer. Parfois, l'injustice est telle que la délibération ne peut être promue que par des moyens non délibératifs. Il faut alors trouver l'équilibre entre le coût éthique de la transgression des normes et le gain obtenu. Dans ce contexte, l'accent mis sur la discussion sans production de recommandations comme dans le cas du FGI ne risque-t-il pas de cristalliser les divergences et d'accentuer la polarisation pointée par C. Sustain (2002) ? L'analyse de la représentation des intérêts des groupes dans la procédure permettrait de renouveler l'approche des dynamiques qui structurent les dispositifs.

Peut-être un des moyens de mieux prendre en compte les intérêts consiste-t-il à passer par des modalités d'actions collectives qui sortent du cadre des dispositifs délibératifs. Là encore, le cas du climat est éclairant : de nombreuses organisations non gouvernementales organisent des campagnes de mobilisation pour faire pression sur les acteurs rétifs aux efforts nécessaires à la préservation du climat (Gueterbock, 2004) et créent des *advocacy networks* (Custards, 2008) afin d'influencer la définition des politiques publiques dans le domaine. Reste aux défenseurs d'Internet ouvert, et donc respectueux du pluralisme normatif, à mieux mobiliser l'opinion publique pour défendre leur cause.

Deux conditions pour un débat plus transparent

- 36 Qu'elle prenne la forme de « délibération » ou de « dialogisme », la légitimation d'une décision connaît certaines limites lorsqu'elle est confrontée à des intérêts fortement divergents. Les cas que nous avons étudiés montrent tous les deux l'importance de prendre en compte les finalités des acteurs dès la mise en place de la procédure ainsi que la manière dont ils sont susceptibles d'influencer son déroulement. Pour être viable, un système de gouvernance doit trouver les ressources pour prendre en charge les relations de pouvoirs sous-tendues par les interactions entre acteurs. Anticiper le conflit et en faire une des données de base de la procédure nous apparaît comme un facteur de réussite déterminant. Dans ce cadre, l'explicitation du poids et des limites du rôle respectif des États-nations et des entreprises est un préalable à toute forme d'action collective.
- 37 Dans les dispositifs de gouvernance, le pouvoir s'exprime également dans la manière dont il autorise l'égalité de diffusion du savoir. Le « droit à l'information » est un puissant outil de légitimation des acteurs et de leurs décisions. Se pose alors la question de la mobilisation des publics : comment faire en sorte que les citoyens perçoivent leurs intérêts et se sentent touchés par les thématiques abordées dans les instances mises en place ? Mettre l'information la plus technique à la portée des profanes, pour éclairer les différents niveaux de lecture sociotechnique de la gestion des biens communs, est certainement une piste à suivre. Cette préoccupation doit être inscrite dans le design même de la procédure pour assurer la légitimité du dispositif et améliorer ses chances de réussite. Ces réflexions procédurales invitent à réfléchir au modèle de démocratie informationnelle susceptible de combiner l'ordre et le pluralisme nécessaire pour articuler les échelles de régulation et de rendre possible l'accès aux savoirs pour tous.

Un nouveau contrat social ? La proposition d'un modèle politisé de gouvernance

La rationalité du marché et l'implicite des valeurs

- 38 Il est difficile de mettre en place des procédures de gouvernance qui permettent l'inclusion des différents acteurs concernés tout en maintenant un équilibre entre le lien à la décision et les intérêts des groupes dominants. Les États continuent à défendre leur pré carré. Les dynamiques de la mondialisation et la persistance des inégalités Nord-Sud contribuent à entretenir des rapports de force asymétriques entre les différentes parties impliquées dans la gestion des biens communs. Lorsque des

mécanismes de régulation se mettent en place, on constate que la gouvernance économique se développe plus rapidement que la gouvernance sociale et écologique : les lois du marché et la forme de rationalité qui l'accompagne se transforment rapidement en socle d'agrément pour coordonner l'exploitation des biens communs. Ainsi, dans les négociations sur le climat liées au protocole de Kyoto, les États-Unis voulaient un marché des permis négociables, plus facilement contournables, alors que les Européens militaient pour un système de taxation des émissions qui offre une meilleure proportionnalité (les gros pollueurs étant les plus pénalisés financièrement). À première vue, les logiques et les positions semblent inconciliables. Mais l'on constate que la conception du climat que partagent les protagonistes est équivalente à celle d'un bien marchand. C'est le marché qui fournit aux acteurs une grille de lecture qui conditionne leur perception et oriente les décisions. La dimension sociale ne semble pas prise en compte dans le développement des institutions de gouvernance.

- 39 Pour Internet, un risque équivalent s'est développé. Une majeure partie des acteurs valorise les enjeux de la « gouvernance technique », qui soutient l'efficacité marchande d'Internet, et tente de reléguer les débats sur ses usages dans des espaces de dialogue sans débouchés politiques comme le FGI. Le constat est inquiétant : dans les deux cas, la tension qui pèse sur la gestion des biens communs débouche sur la prise de pouvoir des intérêts économiques.
- 40 Face à cette tentative de technocratisation de la gouvernance, il est nécessaire de faire prévaloir une logique des valeurs (inscrite dans l'horizon des droits de l'homme, comme, pour Internet, le droit à l'information et à la liberté d'expression, la protection de la vie privée, de la diversité culturelle et linguistique, entre autres) qui permette d'affirmer un cadre idéologique commun à même de se décliner en une grammaire d'action partagée. Le marché est une vision du monde particulière, pour certains séduisante par sa souplesse et sa capacité à générer des compromis, mais qui véhicule également son lot de déconvenues et d'injustices. En réalité, les nouveaux modes de gouvernance doivent apprendre à protéger certains biens de la prédation du marché pour éviter une surdétermination économique de notre environnement immatériel aussi bien que matériel. Faire reconnaître le poids des valeurs, c'est rendre légitimes les institutions de gouvernance en les adossant à des principes partagés qui deviennent la base de l'action institutionnelle. La démarche consiste donc à donner une dimension substantielle aux procédures en mettant en avant les questions éthiques liées à la pratique de la gouvernance. Ces opérations morales de cadrage ne dépendent ni de la communauté scientifique ni du marché : le choix du système de valeurs repose plutôt sur notre rapport à la nature, au progrès scientifique et technique ou au modèle de société souhaité par l'ensemble des citoyens. Politiser la gouvernance, c'est donc affirmer un certain nombre de principes sur lesquels il est possible de fonder des formes de régulation et le répertoire d'actions qui leur est associé. Le choix de ces principes doit être discuté par l'ensemble de la communauté des concernés, y compris par les usagers, et doit prendre en compte leurs besoins et aspirations.
- 41 Ce type de solution requiert de définir dans des négociations internationales élargies les leviers susceptibles d'infléchir les orientations actuelles.

La production des règles et le cadre commun de discussion : légitimité et pluralisme

- 42 Afin de préserver les biens communs de l'influence excessive du marché et de promouvoir un modèle de gouvernance fondé sur des valeurs capables de résister à sa rationalité exclusive, il importe d'interroger la légitimité des institutions chargées de leur gestion. L'étude que nous avons menée montre que la fragilité des institutions actuelles provient d'une approche de la régulation où les intérêts particuliers sont surreprésentés dans le déroulement des discussions, même lorsque la procédure est censée s'ouvrir à des voix multiples et favoriser une démarche *bottom-up*. L'asymétrie est-elle un horizon indépassable où les plus faibles sont aussi les moins bien représentés, leurs positions étant progressivement éliminées dans la construction du consensus ?
- 43 La légitimité peut avoir différentes sources (juridiques, démocratiques, éthiques...) et constitue le fondement de la relation entre les représentants et les représentés. Cela vaut aussi bien dans le cadre des États-nations que dans le cadre des relations multilatérales et dans l'articulation des niveaux global et local de l'action politique. Selon P. Rosanvallon (2008), le pouvoir ne serait légitime que s'il tient compte d'un triple impératif d'impartialité, de réflexivité et de proximité. Dans la perspective de démocratisation des instances de gouvernance, on peut retenir la proposition d'introduire une vision pluraliste qui parte des acteurs de terrain, eux-mêmes inscrits dans une pluralité de réseaux et de dispositifs. Adopter cette logique implique également de remettre en cause la capacité de la compétence individuelle du citoyen à définir ses préférences politiques et permet de reconnaître qu'une organisation collective et dialogique rend possible la conciliation entre l'intérêt général et la raison pratique.
- 44 D'autres travaux issus de la philosophie politique (Bohman, 2007 ; Lafont, 2010) insistent quant à eux sur la possibilité de mettre en place une démocratie mondiale, sans gouvernement centralisé, qui s'appuierait sur une conception pluraliste et transnationale du pouvoir, reconnaissant les logiques d'autodétermination des citoyens face aux diverses institutions en place. Les mécanismes dialogiques proposés à cet effet ont l'avantage de mettre en avant le besoin crucial de dispositifs communicationnels qui rendent possible le dialogue entre les valeurs et les normes. Cette vision d'une démocratie « post-dialogique » (Lavelle et Goujon, 2007) reposant sur la mise en place d'instances délibératives renforce les possibilités de responsabilisation par la discussion publique et l'appel à des principes communs, capables de dépasser les frontières et les différences culturelles.
- 45 Pour autant, il semble que les discussions au niveau mondial ne puissent se passer d'incitations gouvernementales contraignantes pour réellement faire bouger les relations de domination et contraindre l'exercice du pouvoir. La participation doit fournir une sorte de cahier des charges des dynamiques institutantes, avec une approche communicationnelle qui prenne en compte la réalité du pouvoir. Ainsi, l'opinion publique a besoin de créer un coût politique à la non-ratification de traités ou à la non-participation à certaines institutions. Pour reprendre le cas du climat, on voit bien qu'on ne peut pas se contenter de « consensus mou », comme lors des négociations liées au protocole de Kyoto. J. Dewey (1927) nous enseigne qu'un public se constitue à la condition qu'une activité sociale impose des conséquences indirectes à un certain

nombre d'individus : c'est le cas de la gestion du risque climatique, qui concerne le plus grand nombre. La prise en charge collective du risque nécessite l'introduction d'un certain nombre de mécanismes visant à créer une chaîne de partage des conséquences plus réflexive (Beck, 2001). La mise en place de ce type de liens de causalité s'appuie nécessairement sur le principe du droit à l'information. La gestion des biens communs demande ainsi d'articuler la constitution de groupes d'acteurs capables de réfléchir sur les problèmes mondiaux et la production d'accords politiques contraignants basés sur des consensus locaux. Pour le climat, la convention d'Aarhus²³ légitime différentes lois qui engendrent sur le territoire national des obligations très localisées, qui se voient à leur tour légitimées par les orientations données par la convention. Les acteurs d'Internet doivent désormais réfléchir à leur modèle de chaîne de responsabilités. Sur quels grands principes le développement d'Internet peut-il s'appuyer pour donner une dimension éthique aux innovations techniques ? Comment profiter des particularités techniques du Net pour faire circuler l'information de manière équitable et démocratiser l'accès au savoir ? Comment renforcer cette démocratie informationnelle esquissée dans les possibilités de circulation mondiale et de dissémination « *many to many* » du réseau ? Ce modèle devrait à la fois répondre aux critères de légitimité posés par P. Rosanvallon (2008) et proposer des réponses pragmatiques à la question du changement d'échelle soulevée par J. Bohman (2007) et C. Lafont (2010).

- 46 L'articulation des sources et des échelles de la légitimité démocratique est au cœur des travaux de M. Delmas-Marty (2006), qui interrogent les possibilités de combiner les normes juridiques avec d'autres sources de légitimation de l'action publique lorsqu'il s'agit de répondre à des problématiques mondiales. Dans notre cas de figure, il s'agit de comprendre comment le droit parvient à légitimer l'action institutionnelle afin de venir renforcer le poids proprement politique de la régulation. Face à la difficulté de rendre opérationnels les principes négociés dans les grands rassemblements internationaux, il conviendrait de partir des échelles existantes et des pratiques sociales déployées par les acteurs pour mettre en place un système de régulation dynamique. En s'appuyant par exemple sur le principe de subsidiarité, M. Delmas-Marty propose de repenser notre acception de la gouvernance des biens communs. Ainsi, la gouvernance ne saurait être que multidimensionnelle, multi-acteurs et évolutive pour organiser le partage des responsabilités. Les différentes normes ne doivent pas se combattre ou s'annuler, mais il importe de les hiérarchiser : certains droits sont prioritaires, en fonction des contextes et des acteurs. Il peut être difficile de couvrir la totalité des dimensions d'un même bien commun par les dispositifs de régulation : le concept de la « tragédie des 3C » (Cornu, 2005) montre l'impossibilité de parvenir à une régulation complète et cohérente dans un monde complexe. Dans un article récent (Delmas-Marty, 2012), la spécialiste du droit international comparé s'est penchée sur le monde des technologies et plus particulièrement sur le développement d'Internet qui perturbe le système de droit classique : dans Internet, les valeurs s'entrechoquent, les normes circulent et les conflits se multiplient — entre les droits de l'homme et le droit de propriété ou le droit de la concurrence, entre la liberté et la sécurité... La mission du droit est traditionnellement d'organiser le réel et il a pour cela besoin d'unité : il doit donc évoluer avec son environnement pour prendre en compte la diversification des sources de légitimité, tout en parvenant à s'appuyer sur des principes communs qui seuls permettent la mise en place d'instances de contrôle. Internet oblige à admettre à la fois un certain pluralisme et un certain ordre qui doivent être conjugués dans un système socio-juridique.

- 47 Ces travaux nous aident à « mettre de l'ordre » dans notre approche de la gestion des biens communs. Les instances de régulation ne peuvent être développées sans tenir compte des systèmes existants, mais ceux-ci doivent évoluer afin de rebâtir leur légitimité. Pour donner une grille de lecture de la complexité du monde actuel et fournir les lignes directrices des espaces de gouvernance, il est nécessaire d'une part de soumettre chaque instance impliquée dans la gouvernance aux exigences de transparence et d'*accountability*, d'autre part de fonder leur articulation sur un corps de principes de références non négociables.

Conclusion

- 48 L'approche comparative de la gouvernance du climat et d'Internet nous a permis de mettre en avant certains traits particuliers de la gouvernance des biens communs : la légitimité des acteurs est constamment défiée par les évolutions du contexte et les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Dans la plupart des cas, le conflit est inévitable et fait partie intégrante d'une dynamique structurante. Les États-nations conservent un rôle important dans la régulation et tentent de préserver leurs intérêts face aux nouveaux acteurs (entreprises, société civile) qui émergent. Bien que les relations de pouvoir et de domination restent au centre de tout dispositif, une dimension coercitive peine à s'imposer et l'équilibre entre surveillance et sanction reste très difficile à instituer. Le principal risque est que les acteurs refusent d'intégrer le dispositif pour échapper à la règle pourtant décidée collectivement.
- 49 Sur le plan de la gouvernance multi-acteurs, nous avons pu déterminer plusieurs impératifs : la mise en place d'espaces de discussion ouverts et pluralistes, un besoin de transparence sur le statut et le rôle exact de chaque type d'acteurs, l'importance d'une instance de contrôle dans les procédures et enfin la nécessité d'intégrer la société civile. Le *multistakeholderism* entrant au cœur du système, il convient d'interroger son engagement dans la production et le partage des connaissances. Pour le climat comme pour Internet, l'espérance d'un accès équitable aux ressources matérielles et cognitives indispensables reste aujourd'hui marquée par la crainte du contrôle et par le risque d'exclusion. Pour associer la gestion équitable des ressources et la détermination démocratique des politiques publiques, la consultation des différentes parties ne saurait suffire, sous peine de devenir, dans une approche instrumentale de la communication, un prétexte pour une gouvernance « molle » qui perpétue un *statu quo* où les vainqueurs restent les puissants.
- 50 Une vision politisée de la notion de gouvernance est indispensable pour tenir compte des finalités des acteurs et prendre en compte l'interconnexion de plus en plus forte entre le monde physique et l'espace des réseaux. Le concept de gouvernance doit être renforcé par un ensemble de principes et de valeurs qui encadrent les procédures. La combinaison des dimensions procédurale et substantielle est la seule manière de préserver les possibilités d'innovation juridique et la dimension démocratique de la gouvernance des biens communs. Nous avons tenté ici de dégager des lignes directrices issues de la science politique, du droit international et de la sociologie des techniques. Un travail considérable, à la fois théorique et citoyen, reste à fournir pour les traduire en actions concrètes et faire bouger les lignes de domination.

BIBLIOGRAPHIE

- AIGRAIN, P. (2010), « La réinvention des communs physiques et des biens publics sociaux à l'ère de l'information », *Multitudes*, n° 41 (avril), p. 42-49.
- AKRICH, M. (1998), « Les utilisateurs acteurs de l'innovation », *Éducation permanente*, n° 134, p. 79-89.
- BARTHE, Y., M. CALLON et P. LASCOUMES (dir.) (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- BECK, U. (2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- BENHABIB, S. (dir.) (1996), *Democracy and Difference : Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press.
- BENKLER, Y. (2002), « Coase's penguin, or Linux and the nature of the firm », *Yale Law Journal*, 4 [En ligne]. <http://www.benkler.org/CoasesPenguin.PDF>. Page consultée le 22 octobre 2012.
- BOHMAN, J. (2007), *Democracy Across Borders. From Dêmos to Dêmoi*, Cambridge, MIT Press.
- BOURG, D. et K. WHITESIDE (2010), *Vers une démocratie écologique*, Paris, La République des idées.
- BREDIF, H. et D. CHRISTIN (2009), « La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace ou opportunité pour la démocratie ? », *Vertigo*, 9(1) (mai) [En ligne]. <http://vertigo.revues.org/8489>. Page consultée le 18 octobre 2012.
- CAMMAERTS, B. (2005), « Through the looking glass : Civil society participation in the WSIS and the dynamics between online/offline interaction », *Communications & Strategies*, « WSIS Tunis », p. 151-74.
- COHEN, J.R. (1989), « Deliberation and democratic legitimacy » dans A. HAMLIN et P. PETTIT (dir.), *The Good Polity*, Oxford, Basil Blackwell, p. 17-34.
- COMBY, J.-B. (2008), *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Paris, Université Paris 2, Institut français de presse.
- COMBY, J.-B. (2009), « Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n° 157-158 (décembre), p. 159-190.
- CORNU, J.-M. (2005), « Une régulation complète et cohérente dans un monde complexe ? La tragédie des 3C », rapport final Vox Internet I, p. 119-121.
- CUSTARD, H.A. (2008), « The Internet and global civil society : Communication and representation within transnational advocacy networks », *Global Media Journal : Mediterranean Edition*, 3(2), p. 1-11.
- DELMAS-MARTY, M. (2006), *Les forces imaginantes du droit (II) : le pluralisme ordonné*, Paris, Seuil.
- DELMAS-MARTY, M. (2012), « The Internet : disrupting, revealing and producing rules » dans F. MASSIT-FOLLÉA, C. MEADEL et L. MONNOYER-SMITH, *Normative Experience in Internet Policy*, Paris, Presses des Mines, Coll. « Sciences sociales », p. 11-18.

- DEWEY, J. (1927/2003), *Le public et ses problèmes*, Pau, Publication de l'Université de Pau/Farrago/Éditions Léo Scheer.
- FRASER, N. (1992), « Rethinking the public sphere : A contribution to the critique of actually existing democracy » dans C. CALHOUN (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press, p. 109-142.
- FUNG, A. (2003), « Recipe for the public spheres : eight institutional design choices and their consequences », *Journal of Political Philosophy*, 11(3), p. 338-367.
- GRIMMELMANN, J. (2010), « Internet as a semi-commons », *Fordham Law Review*, vol. 78 (juin), p. 2799-2842.
- GUETERBOCK, R. (2004), « Greenpeace campaign case study — Stop Esso », *Journal of Consumer Behaviour*, 3, p. 265-271.
- HABERMAS, J. (1981/1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- HARDIN, G. (1968), « The tragedy of the commons », *Science*, n° 162, p. 1243-1248.
- HELD, D. (2006), « Reframing global governance : apocalypse now or reform ! » dans D. HELD et A. MCGREW, *Globalization Theory Polity*, Cambridge (GB), University of Cambridge Press, p. 240-260.
- HOFFMAN, J. (2005), « (Trans-)Formations of civil society in global governance contexts — Two case studies on the problem of self-organization » dans G. FOLKE-SCHUPPERT, *Global Governance and the Role of Non-State Actors*, Nomos-Verlag, Baden-Baden, p. 179-202.
- HOURCADE, J.C. (2009), « Le GIEC ou les liens compliqués entre sciences et politique », *Projet*, 313 [En ligne]. <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=4121>. Page consultée le 22 octobre 2012.
- HOURCADE, J.C. et F. GHERSI (1998), « De Kyoto à Buenos Aires : l'émergence d'un nouveau contexte pour la compétition industrielle », *Revue d'économie industrielle*, 83, p. 27-45.
- LAFONT, C. (2010), « Accountability and global governance : challenging the state-centric conception of human rights », *Ethics & Global Politics*, 3(3), p. 193-215.
- LAKEL, A. et F. MASSIT-FOLLÉA (2007), « Société civile et gouvernance de l'Internet, la construction d'une légitimité ambiguë », *Hermès*, n° 47, p. 167-176.
- LAVELLE, S. et P. GOUJON (2007), *Les technologies de l'information et de la communication et les limites du paradigme de la raison communicationnelle*, Namur, Presses universitaires de Namur.
- LE GUERN, Ph. et P. BASTIT (2011), « Crise de l'industrie musicale et politique anti-piraterie en France. Hadopi : Internet civilisé ou politique répressive ? », *Contemporary French Civilization*, vol. 36, p. 321-323.
- MANIN, B. (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.
- MANSBRIDGE, J. et al. (2010), « The place of self-interest and the role of power in deliberative democracy », *The Journal of Political Philosophy*, 18(1), p. 64-100.
- MANSBRIDGE, J. (1999), « Everyday talk in the deliberative system » dans S. MACEDO (dir.), *Deliberative Politics*, Oxford, Oxford University Press, p. 211-242.
- MASSIT-FOLLÉA, F., C. MÉADEL et L. MONNOYER-SMITH (2012), *Normative Experience in Internet Policy*, Paris, Presses des Mines, Coll. « Sciences sociales ».
- MASSIT-FOLLÉA, F. (2008), « Gouvernance de l'Internet et société civile : les limites du *multistakeholderism* », intervention au colloque de la Société québécoise de science politique [En

- ligne]. <http://www.csi.ensmp.fr/voxinternet/www.voxinternet.org/spip9ac4.html?article223>. Page consultée le 19 octobre 2012.
- MASSIT-FOLLÉA, F. (2012), « La gouvernance de l'Internet, une internationalisation inachevée », *Le Temps des médias*, n° 18 (avril), p. 29-40.
- KLEIN, H. (2002), « La coordination technique comme levier d'une politique publique mondiale » dans F. MASSIT-FOLLÉA et R. DELMAS (dir.), *Cahiers du numérique*, « Gouvernance de l'Internet », 3(2), p. 93-128.
- MONNOYER-SMITH, L. (2011), *Communication et délibération : enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Hermès.
- OLLITRAULT, S. (2010), « De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, n° 204, p. 19-34.
- OSTROM, E. (2010), *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck.
- PADOVANI, C. et E. PAVAN (2009), « Information Networks, Internet governance and innovation in world politics » dans Francesco AMORETTI (dir.), *Electronic Constitution : Social, Cultural, and Political Implications*, Hershey, IGI Global, p. 154-173.
- RABOY, M. (2004), « The WSIS as a political space in global media governance », *Continuum : Journal of Media & Cultural Studies*, « Global Communication Governance — The WSIS and Beyond », 18(3), p. 345-359.
- ROQUEPLO, P. (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions.
- ROSANVALLON, P. (2008), *La légitimité démocratique*, Paris, Seuil.
- SAMUELSON, P. (1983), *L'économie*, Paris, Armand Colin.
- SCHAFER, V., H. LE CROSNIER et F. MUSIANI (2011), *La neutralité de l'Internet. Un enjeu de communication*, Paris, CNRS Éditions.
- STERN, N. (2007), *The Economics of Climate Change*, HM Treasury Report.
- SUNSTEIN, C. (2001), *Republic.com*, Princeton, Princeton University Press.
- TALPIN, J. et S. WOJCIK (2010), « Deliberating environmental policy issues : Comparing the learning potential of online and face-to-face discussions on climate change », *Policy and Internet*, vol. 2, article 4 [En ligne]. <http://www.psocommons.org/policyandinternet/vol2/iss2/art4>. Page consultée le 18 octobre 2012.
- TUBIANA, L. (2008), « Gouvernance du commerce, gouvernance du climat : l'Europe doit-elle renoncer au multilatéralisme ? », *L'ENA hors les murs*, n° 378, p. 30-34.
- URBINATI, N. (2006), *Representative Democracy : Principles and Genealogy*, Chicago, University of Chicago Press.
- VOX INTERNET (2005), *Gouvernance de l'Internet : l'état de fait et l'état de droit*, F. MASSIT-FOLLÉA (dir.), Paris, MSH Publications [En ligne]. <http://www.csi.ensmp.fr/voxinternet/www.voxinternet.org/spipdef0.html?article36&lang=fr>. Page consultée le 18 octobre 2012.
- VOX INTERNET (2011), *Gouvernance de l'Internet : la construction démocratique des normes*, F. MASSIT-FOLLÉA (dir.), Rapport final ANR Vox Internet II, résumé [En ligne]. <http://www.csi.ensmp.fr/voxinternet/www.voxinternet.org/spipd2fb.html?article361&lang=fr>. Page consultée le 18 octobre 2012.

WILLIAMS, M. (2002), « Représentation de groupe et démocratie délibérative : une alliance malaisée », *Philosophiques*, 29(2), p. 215-249.

YOUNG, I. M. (1996), « Communication and the other : Beyond deliberative democracy » dans S. BENHABIB (dir.), *Democracy and Difference : Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, p. 120-135.

YOUNG, I. M. (1999), « Difference as a resource for democratic communication » dans J. BOHMAN et W. REHG (dir.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, MIT Press, p. 387-398.

YOUNG, I. M. (2002), *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.

NOTES

1. Cette initiative a rassemblé pendant plusieurs années un groupe de chercheurs européens en SHS et STIC. Deux rapports en sont issus : « Gouvernance de l'Internet : l'état de fait et l'état de droit » (2005), « Gouvernance de l'Internet : la construction démocratique des normes » (2010) [En ligne]. Page consultée le 19 octobre 2012.
2. Le Transmission Control Protocol assure l'interopérabilité entre les systèmes connectés. Le principe du *end-to-end* repose sur la séparation entre les fonctions de transport et les fonctions de traitement de l'information : cette architecture du réseau assure sa « neutralité » par rapport aux contenus qui sont produits à ses extrémités (à l'échelle des utilisateurs).
3. Tout équipement est connecté via une adresse IP (Internet Protocol) composée d'une succession de chiffres. Le nom de domaine la « résout » en lettres, plus faciles à mémoriser. On distingue les gTLD (noms de domaine génériques, comme .net ou .org) et les ccTLD (country-code Top Level domain, comme .fr). Les premiers constituent un marché lucratif, reposant sur le « droit des marques ». Les seconds sont censés assurer la « souveraineté numérique » des États. L'allocation des adresses et des noms de domaine est concédée contractuellement à l'association ICANN par le Department of Commerce du gouvernement des États-Unis (voir *infra*).
4. Dans son acception commune, la notion désigne un partage des responsabilités, voire de la décision, politiques : la régulation se substitue à la réglementation et associe aux prérogatives des États souverains celles de leurs partenaires, organisations multilatérales, entreprises et organisations non gouvernementales.
5. Selon les termes employés dans les déclarations du SMSI (voir *infra*).
6. On peut citer Richard Lindzen aux États-Unis ou Claude Allègre et Vincent Courtillot en France.
7. On pense ici aux vifs débats qui se sont tenus autour du blogue *Real climate* du professeur Michael Mann. Voir <http://www.realclimate.org/index.php/archives/2004/12/michael-mann/>. Page consultée le 8 octobre 2012.
8. On notera le poids des journalistes scientifiques comme le détaille Comby (2009).
9. « [The Internet] mixes private property in individual computers and network links with a commons in the communications that flow through the network ... Because private control and open-to-all-commoners common access necessarily coexist on the Internet, it has had to develop distinctive institutions that include the technical features and community norms » (Grimmelmann, 2010 : 2799-2800).
10. Voir les débats sur la neutralité du Net (Schafer, Le Crosnier et Musiani, 2011) ou sur les questions de *privacy* et de politique de filtrage et contrôle des contenus (Le Guern et Bastit, 2011).
11. Voir www.intgovforum.org/. Page consultée le 18 octobre 2012.
12. Organisé en 2006-2007 au Centre Alexandre Koyré par Amy Dahan.

13. Conférences de Stockholm en 1972, de Nairobi en 1983, de Rio de Janeiro en 1992, de Johannesburg en 2002.
14. Kyoto en 1998, puis Copenhague en 2009 et Rio+20 en 2012.
15. « Le Sommet traitera de la large gamme de questions liées à la société de l'information et permettra de se rapprocher d'une vision et d'une compréhension communes de cette transformation de la société. Le Sommet doit adopter une *déclaration de principes* et un *plan d'action* devant faciliter effectivement le développement de la société de l'information et contribuer à réduire la fracture numérique. Le Sommet, qui rassemblera au plus haut niveau les représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales, offrira à la communauté mondiale une occasion exceptionnelle de débattre de la société de l'information et de lui donner forme » (extrait de la présentation officielle [En ligne]. www.itu.int/wsis/index-fr.html. Page consultée le 18 octobre 2012).
16. Voir le texte intégral [En ligne]. <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>. Page consultée le 19 octobre 2012.
17. Voir l'article de George Monbiot dans le *Guardian* du 20 février 2010 dénonçant le *sponsoring* des climato-sceptiques des États-Unis par le Heartland Institute, alimenté entre autres par les entreprises du tabac et du pétrole.
18. Proposition n° 34 du texte de l'ordre du jour de Tunis [En ligne]. <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>. Page consultée le 19 octobre 2012.
19. Le dialogue *multistakeholder* est une procédure de discussion qui associe les différentes parties prenantes autour d'une même thématique. Le mot est formé par analogie avec celui de *shareholder*, qui désigne l'actionnaire d'une entreprise.
20. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales sont reconnues par les Nations Unies.
21. Voir <http://www.igcaucus.org/>. Page consultée le 18 octobre 2012.
22. C'était l'intitulé du colloque organisé en France le 7 décembre 2010 par la Direction de la recherche et de l'innovation du Commissariat général au développement durable.
23. La France a ratifié la convention d'Aarhus le 8 juillet 2002. Celle-ci est entrée en vigueur le 6 octobre 2002 (voir loi n° 2002-285 du 28 février 2002 autorisant l'approbation de la convention d'Aarhus et le décret n° 2002-1187 du 12 septembre 2002 portant publication de la convention d'Aarhus).

RÉSUMÉS

En prolongeant les apports du programme de recherche *Vox Internet*, les auteurs souhaitent observer si les modalités de coordination mises en place pour la gestion des questions climatiques depuis les années quatre-vingts peuvent venir enrichir la réflexion en cours sur la construction d'une gouvernance de l'Internet qui soit « ouverte, transparente et démocratique ». L'hypothèse formulée postule qu'il est possible d'isoler des invariants de la gouvernance multi-acteurs dans ces différents contextes et ainsi de repérer des intrants et des effets propres à la gestion des biens communs.

Extending the *Vox Internet* research program, the authors question whether the efforts for a better coordination of climate issues management implemented in the 1980s can enrich the ongoing debate on the constitution of open, transparent and democratic Internet governance.

Their working hypothesis argues that it is possible to isolate invariants within multi-stakeholder governance processes in different contexts and consequently to identify inputs and outcomes specific to the management of common goods.

Al prolongar los aportes al programa de investigación *Vox Internet*, los autores tienen como objetivo observar si las modalidades de coordinación establecidas para la gestión de los aspectos climáticos, desde los años 80, logran enriquecer la reflexión del momento sobre la construcción de una gobernabilidad de Internet que sea abierta, transparente y democrática. La hipótesis planteada es la posibilidad de aislar algunas invariantes de la gobernabilidad multiactores en sus diferentes contextos y de esta manera identificar los nuevos datos y efectos propios a la gestión de los bienes comunes.

INDEX

Mots-clés : bien commun, gouvernance, Internet, problème climatique, gestion

Palabras claves : bienes comunes, gobernabilidad, Internet, problemas climáticos, gestión

Keywords : common good, governance, Internet, climate issue, management

AUTEURS

CLÉMENT MABI

Clément Mabi est doctorant en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Technologie de Compiègne et membre du Laboratoire Costech/Equipe EPIN.

Courriel : clement.mabi@gmail.com

FRANÇOISE MASSIT-FOLLÉA

Françoise Massit-Folléa est chercheure en Sciences de l'information et de la communication, Fondation Maison des Sciences de l'Homme (Paris), Directrice scientifique du programme Vox

Internet. Courriel : f.massit@orange.fr

Faire du bruit sans faire de vagues

Une analyse sociologique de la communication de l'État sur les questions climatiques

Jean-Baptiste Comby

- 1 À l'instar d'un nombre croissant d'enjeux de débat public (dont certaines maladies, l'échec scolaire, le chômage ou l'« insécurité »¹), la problématisation des questions climatiques en France au début des années 2000 s'opère principalement sur un mode individualisant. Comme des travaux l'ont mis au jour (Comby, 2009a et 2009b), la prise en charge administrative de ce problème repose prioritairement² sur des mesures « incitatives » qui font de l'individu l'échelle d'intervention pertinente. Les agents de l'État jouent ainsi un rôle central dans la consécration de ces manières particulières de définir et de résoudre le problème du volume trop important d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils entreprennent en particulier de communiquer pour tenter de gouverner un objet qu'ils ne peuvent pas complètement réguler : l'espace privé des comportements individuels. Les actions de communication de l'État se trouvent dès lors valorisées au point d'apparaître parfois comme de véritables instruments de politique publique (au sens de Lascoumes et Le Galès, 2005 ; sur les composantes symboliques des politiques publiques, voir Ollivier-Yaniv et Rinn, 2009).
- 2 Si la communication de l'État peut répondre à divers objectifs officiels (informer les citoyens de leurs droits et devoirs, rendre compte de l'action publique, promouvoir certains services publics ou encore mettre en avant leur modernisation³), cet article porte plus précisément sur les dispositifs de communication publique qui visent à discipliner les pratiques énergétiques de tout un chacun. L'objectif est de saisir les conditions sociales de leur légitimation, leurs logiques ainsi que leurs conséquences sur la façon dont l'État s'empare du problème et, indissociablement, le définit. Ces dispositifs participent notamment d'une imputation de la responsabilité, dans le débat public au moins, aux individus plutôt qu'aux structures collectives (étalement urbain, offres de transport, etc.) génératrices de pratiques plus ou moins « énergivores »⁴. De surcroît, ces messages prescrivant des normes de comportement « écocitoyen » ont en commun de s'adresser au plus grand nombre, c'est-à-dire, aussi, à un individu générique, non caractérisé socialement, ce qui a pour effet de détourner l'attention des modes de vie les plus émetteurs de GES. La communication de l'Agence de

l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) représente ainsi un laboratoire d'analyse fertile pour mettre au jour la *double-bind* avec laquelle les institutions publiques composent quand elles doivent « faire du bruit » pour obtenir une résonance publique la plus large possible, tout en veillant à ne pas « faire de vague », c'est-à-dire à ne pas (se) heurter (à) divers intérêts économiques, politiques et sociaux.

- 3 Interroger de la sorte ce qui se présente plus comme des actions publiques de communication que comme des actions de communication publique, permet également de compléter les recherches sur les communicants⁵ de l'État et ses services. Ces travaux portent essentiellement sur les fonctions symboliques de cette communication (Neveu, 1994 ; Georgakakis, 1995b ; Pailliant, 1995 ; Ollivier-Yaniv et Rinn, 2009) ou bien sur ses acteurs, leurs positions socioprofessionnelles, leurs pratiques et systèmes de relation, notamment avec les journalistes (Pailliant, 1993 ; Legavre, 1994, 2005 et 2011 ; Georgakakis, 1995b et 1997 ; Marchetti, 2008 ; Davis, 2010 ; Nollet, 2010). Plus récemment, des enquêtes se sont concentrées sur le contenu social et politique des messages émis par l'État (Grossetête, 2011). Tandis que la plupart des enquêtes sur la communication publique tendent à dissocier l'analyse des contenus de leurs conditions sociales de production, la perspective adoptée ici consiste précisément à croiser ces deux aspects. En puisant avant tout dans la sociologie des communicants mais aussi dans celle des agents de l'État, il s'agit d'articuler une analyse des producteurs des campagnes avec une étude de leurs messages et des normes sociales implicites qu'ils véhiculent. Cette démarche permet d'enrichir les connaissances sur la contribution du personnel administratif à la construction sociale des problèmes en général et du problème climatique en particulier, en se demandant pourquoi lorsque l'État communique sur des questions où l'individu est érigé en objet de gouvernement, il participe au maintien de l'état des rapports de force sociaux et fait donc preuve de conformisme social.
- 4 Deux niveaux d'analyse complémentaires permettent de définir les principaux ressorts sociaux de la communication gouvernementale en matière environnementale. Le premier renvoie à l'histoire sociale ainsi qu'aux positions et aux aspirations des entrepreneurs administratifs de la cause climatique. Le second interroge les rouages de la communication de l'État et porte sur les manières de faire des agents, privés et publics, qui l'élaborent. Ce faisant, l'analyse montre comment ce qui pourrait représenter une contrainte, soit ne pas « faire de vague », constitue en fait pour les agents de l'État une ressource pour « faire du bruit ».

Méthodologie

- 5 Les données mobilisées pour étayer notre propos proviennent tout d'abord d'une étude des contenus et des conditions de circulation des messages et des encarts publicitaires, des affiches, des brochures, des slogans, des sites Internet, des dossiers et des communiqués de presse de la campagne de communication de l'ADEME. Intitulée « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe » et lancée en 2004 à la faveur du Plan Climat dont elle constitue officiellement la mesure « phare », elle se poursuit toujours en 2012, ce qui est exceptionnel, les précédentes campagnes de communication publique en matière d'environnement n'ayant jamais duré plus de six mois.
- 6 Pour compléter cette description des messages et ne pas s'en tenir à des suppositions quant aux motivations qui les sous-tendent, 15 entretiens semi-directifs ont ensuite été

menés avec 3 directeurs de la communication, 2 directeurs de création, 2 membres du Service d'information du gouvernement, 2 chargées de clientèle au sein de l'agence de communication, 4 responsables des relations de presse ou des partenariats et 2 personnes responsables de l'anticipation des attentes (une sociologue et un consultant)⁶. Ces 15 personnes forment l'ensemble des agents ayant pris part à la fabrique de la campagne étudiée ici. L'échantillon est donc représentatif des communicants de l'État sur la question climatique entre 2003 et 2007, mais il convient de rester prudent si l'on souhaite, à partir de ces observations, caractériser l'activité communicationnelle de l'État en général. Il reste que ces entretiens, qui ont été intégralement retranscrits, permettent de saisir les conditions sociales de production des messages analysés et ainsi de comprendre d'où viennent leurs orientations. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'ont également été entreprises des observations ethnographiques lors d'événements institutionnels (conférences de presse, lancements de campagne, etc.), ainsi que dans l'agence de communication responsable de la campagne étudiée ici. L'analyse s'appuie enfin sur la compilation d'un corpus de documents hétérogènes (procès-verbaux de réunions, cahier des charges, bilans d'évaluation, rapports, notes internes, etc.) apportant des éléments sur la manière dont certains choix sont réalisés.

- 7 Après avoir objectivé, par l'analyse de contenu, le conformisme social et politique de la communication de l'État sur le problème climatique, les facteurs sociaux pouvant l'expliquer seront discutés. Correspondant au premier niveau d'analyse, des éléments explicatifs peuvent être dégagés de l'étude des entrepreneurs administratifs de la cause, lesquels conçoivent aussi la campagne comme un levier pour accroître leur notoriété. L'attention sera ensuite placée sur le second niveau d'analyse : la fabrique de la communication d'État dont les logiques d'action favorisent des registres consensuels. En définitive, cet article entend préciser de quelles manières la prise en charge du problème climatique par les pouvoirs publics contribue finalement à la neutralisation de ses causes politiques et sociales⁷.

Un langage conformiste

- 8 La campagne étudiée prolonge un discours d'État dont il faut retracer les principaux moments. On s'aperçoit ainsi qu'une même rhétorique, initialement éprouvée sur des enjeux économiques, est désormais motivée par des motifs environnementaux. En insistant sur la responsabilité des individus, cette rhétorique participe, aujourd'hui comme hier, à la banalisation des modes d'organisation de la société dans la mesure où elle n'invite pas à interroger l'état des rapports de force entre les groupes sociaux. Elle peut donc être objectivement qualifiée de conformiste.

Les mêmes mots pour des maux différents

- 9 En France, les premières campagnes de communication gouvernementale à la télévision datent des années 1970 et portent essentiellement sur les problématiques de la sécurité routière et de la surconsommation énergétique. Face au choc pétrolier, les messages publicitaires se veulent pédagogues. L'étude du DVD *ADEME, 30 ans de maîtrise de l'énergie*, qui compile la plupart des messages publicitaires diffusés en France pour promouvoir les économies d'énergie⁸ depuis 1974, montre qu'en mettant en scène des

individus « ordinaires », l'enjeu est déjà de faire prendre conscience aux Français de leur responsabilité dans la surconsommation d'énergie. Les messages les invitent à discipliner leurs pratiques quotidiennes pour faire face à l'inflation des prix des produits pétroliers. L'argument est économique. Le personnage de la « chasse au gaspi » (illustration 1), référence consacrée par les communicants et les journalistes (ceux-ci continuent à l'évoquer pour présenter les campagnes des années 2000), illustre alors cette posture des pouvoirs publics qui souhaitent instruire le social (Ollivier-Yaniv, 2000).

Illustration 1. La « chasse au gaspi ». Une figure emblématique de la communication de l'État



Source : www.forum-auto.com/les-clubs/section7/sujet219435.htm. Page consultée le 25 septembre 2012

- 10 Durant les années 1980, les stratégies de communication se veulent plus « ciblées » avec des actions destinées à certains secteurs d'activité ou aux collectivités locales. Elles délaissent alors les messages télévisés, lesquels sont particulièrement onéreux. Mais la première crise du Golfe en 1991 et la nouvelle hausse des prix du pétrole justifient ensuite le retour sur les écrans de la thématique énergétique et de la rhétorique de la responsabilité individuelle. L'un des principaux messages publicitaires diffusés à cette période propose ainsi une vue plongeante sur deux maisons côte à côte, l'une où seule la pièce occupée est éclairée et l'autre où toutes les pièces sont éclairées. Le slogan de fin, illustré par deux mains qui tiennent la planète Terre, est un appel explicite au civisme individuel : *Les choix sont entre nos mains*.
- 11 Alors que la question climatique commence à pénétrer certains espaces de discussion publique et que le cours du pétrole continue de monter, la campagne lancée en 2000 se distingue des précédentes sur deux points. D'une part, elle ne scénarise plus des personnages anonymes, mais met en scène le comédien Fabrice Luchini en espérant tirer profit de sa notoriété. D'autre part, les dimensions écologiques sont désormais associées aux enjeux économiques par le slogan *Préservez votre argent, préservez votre planète*. L'image de Fabrice Luchini ne paraît toutefois pas assez fédératrice pour les communicants de l'ADEME.
- 12 Les messages publicitaires de la campagne « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe » se recentrent donc sur des individus anonymes au moyen d'un micro-trottoir au cours duquel des personnes rappellent à leurs « concitoyens » les « bonnes manières » énergétiques et écologiques. Le message véhiculé par l'ADEME dans le cadre du Plan Climat ne déroge donc pas réellement de la vision mise en place dans les années 1970. Simplement, la justification écologique a pris le dessus sur les arguments économiques, désormais en arrière-plan des messages.

- 13 Mais ce « verdissement » des messages de l'État en matière énergétique ne modifie pas la caractéristique principale de ces campagnes qui pointent toutes la responsabilité de l'individu là où d'autres cadrages auraient sans doute été possibles, par exemple pour légitimer les éventuelles actions de l'État devant enrayer les causes collectives et structurelles du surplus d'émissions de GES (on songe notamment à des campagnes dont l'objectif serait d'expliquer les projets de réaménagement des villes ou les enjeux liés à la réhabilitation des voies ferrées secondaires). Si les communicants de l'État ne cherchent pas à aborder de front les facteurs collectifs d'émission de GES, c'est donc vraisemblablement parce que cela impliquerait des interventions restrictives dans certains secteurs décisifs pour la production industrielle française, en matière d'automobile ou de logement. Une telle orientation contraindrait les responsables de l'État à entrer dans une politique de plus grande échelle qui non seulement remettrait en question en profondeur leur action sur les modalités de logement et de déplacement des êtres et des objets, mais supposerait également d'affronter de puissants intérêts privés (par exemple, des constructeurs automobiles ou du secteur pétrolier), là où la responsabilisation des individus ne soulève que peu de résistances.

L'évacuation du social

- 14 Les messages d'une campagne de communication publique sont en grande partie cadrés au moment de la rédaction d'un appel d'offres auquel répondent des agences de communication, puis au moment de la sélection par un comité de pilotage d'un des projets déposés par ces prestataires. Deux acteurs coproduisent donc la campagne étudiée ici : l'ADEME, qui est chargée par le ministère de l'Environnement d'orchestrer cette action publique de communication, ainsi que l'agence de communication TBWA, dont le projet a été retenu. Ces deux organisations, l'une publique, l'autre privée, collaborent étroitement pour réaliser des messages publicitaires audiovisuels, décliner le message sur divers supports, animer le volet partenarial ou encore évaluer « l'impact » de ces dispositifs. Mais c'est bien en amont, au moment de la sélection du prestataire par le comité de pilotage⁹, qu'un espace du dicible est tacitement délimité. L'étude des projets rejetés, c'est-à-dire des possibilités ayant été renvoyées dans l'oubli, permet d'ailleurs de rendre visibles les implicites de ce dicible. Les entretiens réalisés avec six des participants à ce comité de pilotage révèlent ainsi que les propositions socialement marquées ont systématiquement été écartées. C'est par exemple le cas d'une campagne dont l'orientation éditoriale aurait consisté à pointer du doigt un attribut distinctif des groupes sociaux les mieux dotés économiquement d'une part et à soulever un enjeu politique en justifiant une réglementation plus contraignante de l'industrie automobile d'autre part.

Une agence de pub avait fait un truc super, mais trop en avance, leur slogan, c'était Arrêtons de financer l'effet de serre, et là, justement, on montrait des images de par exemple quelqu'un en 4 x 4, arrêtons de financer l'effet de serre, arrêtons, alors là c'était vraiment... **Et pourquoi ça n'a pas été retenu ?** C'est une campagne de l'État, là c'est l'État qui s'accuse lui-même ; et puis je me demande si, compte tenu de la culture qu'ont les Français sur le sujet, elle n'était pas trop en avance (entretien avec la responsable de la communication de la Mission interministérielle sur l'effet de serre [MIES], juillet 2005).

- 15 Les communicants de l'ADEME s'adressent à un public présenté comme devant être le plus large possible et donc socialement indifférencié. Conformément à l'*illusio* politique de l'intérêt général et à l'impératif de préserver les apparences de l'égalité

républicaine, les messages pouvant être perçus comme stigmatisant certaines catégories, qui plus est celles auxquelles appartiennent les commanditaires de la campagne, sont donc mis hors jeu. Une autre campagne dont le slogan était cette fois *Finis le 4 x 4 en ville* est ainsi immédiatement apparue comme inconcevable pour les membres du comité de pilotage.

- 16 Cette neutralité sociale est explicitement recherchée. Comme l'affirme le directeur de communication de l'ADEME, « une bonne campagne, c'est une campagne capable de toucher un maximum de personnes avec un discours qui ne choque pas les plus pauvres ou les plus riches ». Le slogan du ministère de l'Écologie et du Développement durable, *L'écologie, c'est l'affaire de tous*, ou encore la « signature » de la campagne révèlent ce souci d'impliquer le plus grand nombre.

La signature-logo « Économie d'énergie, faisons vite, ça chauffe » se veut populaire et directe. À la première personne du pluriel, elle s'inscrit dans une logique contributive plaçant tout le monde sur le même plan. Ni intimidation alarmiste, ni ordre ferme, le « nous » permet à chacun de se sentir concerné (dossier de presse de l'ADEME, 10 mai 2004).

- 17 Il s'ensuit que ces campagnes ne sont pas prioritairement dirigées vers les groupes sociaux dont les modes de vie sont les plus énergivores. Les messages tendent d'ailleurs plus à vanter les « bonnes pratiques » qu'à condamner les « mauvaises », ce qui est une manière euphémisée de hiérarchiser les comportements en disqualifiant en creux les plus problématiques sans avoir à dévoiler leur ancrage au sein des groupes sociaux privilégiés.
- 18 Car les statistiques relatives à la consommation et à l'équipement des ménages suggèrent que la propension à émettre des GES augmente à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Faute de disposer de données permettant de stratifier socialement les consommations énergétiques — la statistique publique se contentant de chiffres agglomérés opérant une équation magique entre d'une part les émissions de GES dans le bâtiment, les transports, les déchets et d'autre part celles des Français en général, lesquels sont ainsi rendus responsables de la moitié des émissions de GES nationales (Comby, 2008) —, il faut faire flèche de tout bois pour tenter de saisir le caractère énergivore des différents modes de vie. Les indications de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) sur les conditions de vie des ménages montrent alors que si plus de 70 % des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) utilisent un lave-vaisselle, 44 % des employés et 48 % des ouvriers continuent de laver leur vaisselle à la main. De même, 52 % des cadres possèdent deux voitures, ce qui n'est le cas que pour 33 % des employés et 46 % des ouvriers (INSEE, 2010). Enfin, les ouvriers non qualifiés disposent en moyenne pour se loger de 30 m² par personne alors que les CPIS doivent chauffer et éclairer 38 m² (INSEE, 2006). Si la grande majorité des individus se déplacent ou chauffent leur logement, tout semble donc indiquer que seuls les membres des catégories sociales supérieures cumulent des comportements quotidiens fortement consommateurs d'énergie¹⁰ (Planchat, 2007 ; Comby et Grossetête, 2012). À partir d'un traitement secondaire des enquêtes nationales Transport et Déplacement, Yoann Demoli (2011) constate d'ailleurs que les conducteurs de 4 x 4, qui se caractérisent par un volume élevé de capital économique, sont aussi d'intenses consommateurs, en particulier d'espace. L'auteur montre également que les usages de la climatisation (qui accroît la consommation carbone des véhicules) sont plus intenses au sein des catégories sociales supérieures dont les

membres ont un rapport au corps plus sensible aux variations de température (Demoli, 2012).

- 19 La campagne de l'ADEME fait donc écran aux contributions inégales des différents groupes sociaux au problème climatique. Cette vision asociale du problème est renforcée par un discours focalisé sur des comportements isolés les uns des autres. Les supports de communication dont nous avons étudié les contenus — c'est-à-dire les cadrages, les objectifs affichés, les dimensions sociopolitiques des mots et des visuels utilisés, ainsi que leur morale sous-jacente — déclinent des messages généralement consacrés à un geste en particulier, lequel est présenté comme exemplaire. Autrement dit, la manière dont les messages sont mis en forme contribue à parcelliser les différents actes du quotidien (illustration 2 extraite d'un support mis en ligne sur le site de la campagne en 2010). S'habiller, se laver, manger, se déplacer, faire ses courses, définir un projet de vacances ou d'investissement sont autant de comportements et de décisions qui sont appréhendés séparément.

Illustration 2. Des comportements compartimentés

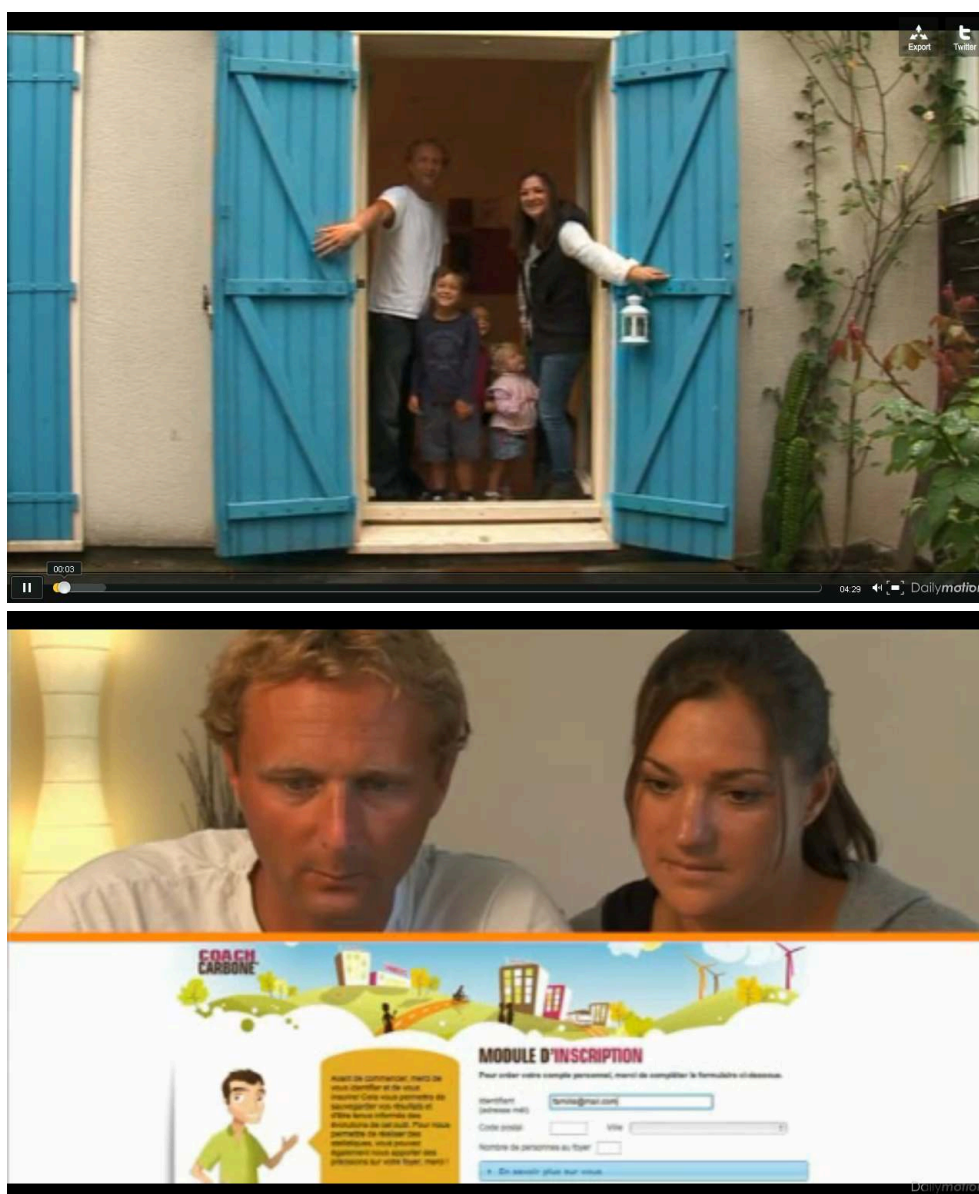


Source : <http://www.faisonsvite.fr/Consommer-au-quotidien,161>. Page consultée le 25 septembre 2012

- 20 Les pratiques évoquées se laissent ainsi mal saisir dans leur cohérence et leur potentielle « cumulativité ». Dès lors, ces choix éditoriaux, qui ne sont pas nécessairement intentionnels, engendrent des messages qui se prêtent mal à une lecture susceptible de souligner la nécessité de modifier non plus des comportements mais des « styles de vie » — dans l'acception sociologique du concept, laquelle suppose de ne pas dissocier des pratiques « constitutives d'un style de vie » et auxquelles les conditions sociales d'existence confèrent une cohérence d'ensemble, voire une certaine systématité (Bourdieu, 1979 : 112 et 190). Or, remettre en cause non plus des comportements mais des « styles de vie » pour prendre en compte les logiques cumulatives des pratiques énergivores, reviendrait donc à situer les enjeux dans les régions hautes de l'espace social, ce qui, on l'a vu, est difficilement envisageable pour les commanditaires de cette campagne.

- 21 Il s'ensuit que les comportements promus concernent principalement les pratiques les plus routinières et les plus communes. Le choix des personnages qui figurent dans les messages publicitaires audiovisuels a d'ailleurs pour effet de ne pas stigmatiser les styles de vie dont « l'empreinte carbone » est la plus élevée¹¹. Ce sont les groupes sociaux intermédiaires qui sont montrés, à l'instar de cette famille mise en scène dans le film de présentation du « coach carbone »¹² et dont on peut raisonnablement dire qu'elle est représentative des classes moyennes dans la mesure où il s'agit d'un couple et de ses trois enfants qui louent un pavillon avec jardin et qui prennent l'avion occasionnellement pour partir en vacances (illustration 3)¹³.

Illustration 3. La mise en scène de la neutralité sociale





Source : <http://www.coachcarbone.org/>. Page consultée le 25 septembre 2012

- 22 Vraisemblablement parce qu'ils présentent le risque de contrarier trop brutalement l'ordre social dominant et les valeurs morales qui le sous-tendent, les messages remettant en cause des modes de vie particulièrement énergivores ne figurent pas dans l'espace du dicible étatique. Dans leur participation au débat public sur les changements climatiques, les agents de l'État privilégient plutôt des cadrages jugés fédérateurs.

Éduquer en douceur

- 23 La déclinaison par l'État de la rhétorique de la responsabilité individuelle correspond à une philosophie sociale concevant l'individu tel un *Homo ecologicus* qui agirait rationnellement en situation d'information pure et parfaite. L'émotion étant généralement perçue comme un obstacle à la rationalité, les communicants de l'ADEME s'attachent à éduquer sans brusquer. Les messages jugés « alarmistes » ou

« catastrophistes » sont donc disqualifiés. Les commanditaires de la campagne estiment en effet qu'il ne faut pas prendre le risque de paralyser les individus en tombant dans une présentation « fataliste » du problème climatique. C'est ainsi que, comme l'attestent les deux extraits d'entretien ci-dessous, les projets se proposant d'agiter la menace de la catastrophe naturelle ont été rejetés, les communicants anticipant des réceptions oppositionnelles de ce type de messages.

Il y a des agences, eux c'était : on va communiquer sur des images horribles, genre : « 2050, il n'y a plus d'eau, la mer a monté ». Moi j'avais dit niet, parce qu'on est convaincu, il y a aussi un peu d'études sur ça, que si vous communiquez trop négativement sur quelque chose, soit les gens ne vous croient pas en disant « Non, ce n'est pas possible, ça ne va jamais arriver » ou alors, « C'est tellement grave que de toute façon il n'y a rien à faire ». Ce n'est pas moteur, au contraire, donc l'idée c'est de trouver un ton un peu humour, un peu esprit collectif, pour faire que ça change (entretien avec la responsable de la communication au sein de la MIES).

C'est qu'il ne fallait pas être pessimiste, car si tu commences à dire : « Le réchauffement climatique, attention, c'est la fonte des glaces, on va tous mourir », les gens vont encore toujours ne rien faire, parce que si les choses sont déjà inscrites dans une fatalité, tu n'entraînes pas l'action (entretien avec deux salariées de TBWA responsables du suivi de la campagne de l'ADEME, mars 2005).

- 24 Ces remarques témoignent d'une conception plus psychologisante que sociologisante des destinataires de la communication d'État (voir *infra*). Elle aboutit à une mise en forme politiquement, socialement et esthétiquement neutre. Dans les messages publicitaires audiovisuels, le choix de la chanson de Dalida « Parole, parole » correspond ainsi à ce souci d'interpeller sans déranger. Si l'objectif affiché est bien de changer les mentalités, cette réforme doit être lente pour ne pas bousculer trop radicalement les mœurs.

Donc évidemment, si on veut passer la vitesse supérieure et essayer que les gens en fassent plus, on leur dit, on les a d'une façon culpabilisés, au lieu de leur dire : « Bandes de cons vous ne faites rien, c'est vous que vous empoisonnez », on est passé par un biais qui est ludique avec la chanson « Parole, parole ». C'est l'artifice, ce que je pourrais appeler le politiquement correct. Et je ne dirais même pas le politiquement correct, je dirais d'abord la courtoisie qu'il faut avoir par rapport aux gens à qui on s'adresse (entretien avec le directeur artistique de l'agence TBWA responsable de la création de la campagne de l'ADEME, octobre 2005).

- 25 Ces communicants préfèrent ne pas miser sur l'émotion ni sur la réprobation, pour privilégier l'explication. Le but poursuivi est de diffuser des prescriptions comportementales dans une sorte de pédagogie du quotidien. Pour chaque domaine de la vie privée, l'État fait la promotion des normes de comportement « écocitoyen » en expliquant leur bien-fondé. Les dispositifs tels que le « bilan carbone personnel » ou plus récemment le « coach carbone » affichent comme objectif de permettre à chacun de prendre en main, au quotidien, le destin de la planète. À l'instar des réglettes douleurs décrites par Dominique Memmi (2004) dans son analyse des transformations de la « biopolitique », ces dispositifs, promus par l'ADEME en marge de sa campagne, cherchent à rendre l'individu maître de ses actes énergétiques.

Nul n'est censé ignorer son empreinte CO₂. À l'heure où la conférence de Bali porte la lutte contre l'effet de serre à un niveau politique jamais atteint, le citoyen ne peut plus plaider l'ignorance. Depuis quelques jours, les particuliers disposent d'un calculateur de gaz à effet de serre très précis. Ce programme a été conçu par Jean-Marc Jancovici, expert du réchauffement climatique [...] l'« Al Gore français » (Quiret, 2007 : 23).

- 26 Tout se passe donc comme si les individus étaient *également* capables d'adopter ces normes de comportement. Pourtant, « la vertu veut une certaine aisance » et « les conditions matérielles de possibilité de la morale ascétique sont rarement remplies dans les classes populaires » (Boltanski, 1969:119). Comme d'autres travaux le montrent, ces appels à la « conversion écologique » qui supposent ce que Cas Wouters (2010) nomme la « régulation par la conscience », semblent davantage correspondre à l'*éthos* des catégories sociales les mieux dotées culturellement (Comby et Grossetête, 2012). Derrière l'œcuménisme apparent de cette campagne s'opèrent donc des arbitrages qui laissent dans l'ombre les rapports socialement différenciés aux causes et aux solutions du problème climatique. Cette mise en silence du social apparaît alors comme une condition de légitimité de cette focalisation sur les agissements individuels dans la mesure où elle favorise l'idée selon laquelle l'individu peut être le salvateur des maux de la société dès lors qu'il se montre responsable d'un vécu personnel devant être toujours plus prévoyant, c'est-à-dire capable d'anticiper les conséquences futures et collectives de ses actes présents et individuels. Cela a en particulier pour conséquence de ne pas mettre l'accent sur les déterminants collectifs des émissions de GES qui, comme les politiques d'habitat ou l'offre de transports publics, engendrent pourtant des modes de vie inégalement énergivores.

Un message contraint par la position marginale de son émetteur

- 27 Au début des années 2000, la thématique climatique est portée par des institutions dominées dans le champ administratif, ce qui explique en partie pourquoi elle peine à émerger parmi les problèmes publics qui comptent en France. Pour les responsables du ministère de l'Environnement et de l'ADEME, la campagne doit donc répondre à un double objectif : valoriser le problème du climat dans le débat public tout en renforçant le poids des administrations en charge des enjeux environnementaux au sein de la hiérarchie gouvernementale.

Des administrations dominées

- 28 Les recherches menées en sciences sociales sur les politiques environnementales s'accordent pour constater la position marginale des administrations responsables de l'écologie dans la hiérarchie gouvernementale. Thierry Lavoux (1999) explique ainsi que le ministère de l'Environnement, en dépit d'une reconsidération en 1990 — qui s'est traduite par une augmentation du personnel, la création d'établissements publics et le passage de trois à cinq directions —, continue de souffrir d'une dotation budgétaire plus faible que celle des autres ministères (0,1 % du budget total de l'État en 1992). Autre indice de cette position dominée des administrations environnementales, entre 1971 et 2012, 8 des 19 ministres de l'Environnement sont des femmes et ces dernières ont dirigé le ministère pendant 17 ans¹⁴. Or en France, les femmes se voient généralement attribuer les responsabilités politiques les moins valorisées (Achin, 2007).
- 29 La « faiblesse institutionnelle du ministère de l'Environnement » (Rumpala, 2003) se lit également dans la domination des intérêts économiques sur les enjeux écologiques. Si la marginalisation des administrations environnementales explique pourquoi leurs actions « sont fondamentalement des politiques de compromis » (Lascoumes, 1994 : 18),

ces compromis se traduisent en fait bien souvent par une requalification marchande des problématiques écologiques. L'histoire institutionnelle de l'ADEME est d'ailleurs symptomatique de cette marchandisation des enjeux environnementaux. En effet, lorsqu'il est créé en janvier 1992, cet établissement public succède à l'Agence pour les économies d'énergie (AEE, 1974-1982) et à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME, 1982-1992) dont les missions répondent, à la suite des chocs pétroliers, à des impératifs économiques. Plus précisément, l'ADEME est le produit de l'annexion à l'AFME de deux agences environnementales (l'Agence de la qualité de l'air et l'Agence nationale pour le recyclage et l'élimination des déchets).

- 30 Cette subordination des institutions responsables de l'environnement à des logiques marchandes contribue à expliquer la nature des politiques publiques mises en place et le rôle important qu'y occupe la communication. Ces mesures correspondent, pour la plupart, à des dispositifs incitatifs qui, comme l'explique Alain Desrosières lorsqu'il caractérise l'État néo-libéral,

[...] sont pensés dans les termes de la théorie microéconomique : comportement de l'agent individuel rationnel, préférence, utilité, optimisation, externalités. Un exemple typique de cette forme de législation fondée sur des justifications issues de la microéconomie est la création d'un marché des droits à polluer, supposé plus efficace que des règlements fixant des seuils de pollution à ne pas dépasser » (2008 : 54).

- 31 Crédits d'impôt, prêt à taux zéro, bonus-malus et autres mesures visant à infléchir les comportements d'achat des individus représentent une armature centrale de la politique publique de « lutte contre » les changements climatiques (Comby, 2009b). Ces actions publiques, parce qu'elles concernent les agissements individuels, supposent une vaste entreprise d'information et de communication devant à la fois donner du sens aux pratiques promues et informer sur les incitations mises en place pour encourager l'adoption de ces comportements. La stratégie de communication de l'ADEME est ainsi adossée à une politique publique gouvernée par des principes marchands — l'idée générale étant qu'en faisant évoluer la demande, on contraindra l'offre à s'adapter — sans doute plus valorisés que par le passé, car ajustés aux canons managériaux qui se répandent au sein de l'administration publique.

- 32 Ces éléments relatifs aux contraintes politiques qui pèsent sur l'ADEME — dont la mission, rappelons-le, est de mettre en œuvre l'action publique nationale de « lutte contre » les changements climatiques définie par le ministère — expliquent pour partie les rapports de force et les choix opérés au sein du comité de pilotage qui, nous l'avons vu, réunissait des intérêts diversifiés. Les propos de la représentante du ministère de l'Industrie et des Finances signalent notamment que les autorités environnementales devaient tenir prioritairement compte des exigences de l'industrie :

Côté industrie, on avait un intérêt puisqu'on voyait bien les économies d'énergie. Alors qu'il y en avait d'autres (des propositions de scénarios pour les spots de la campagne) qui étaient vraiment axés CO₂, et on voulait aussi mettre en avant les économies d'énergie. [...] Donc on voyait un équilibre intelligent entre les économies d'énergie et le réchauffement climatique et il fallait qu'il y ait un peu la double visibilité. **Et les autres étaient trop... ?** Peut-être trop exclusivement accés sur le changement climatique. Dans les autres, il y avait toujours quelque chose qui ne nous plaisait pas, on trouvait soit trop violent, soit un peu à côté de la plaque, soit alors elles ne parlaient pas du tout d'économies d'énergie.

- 33 N'étant pas en position dominante dans l'espace bureaucratique, les responsables administratifs du problème climatique doivent donc définir un cadre

communicationnel pouvant concilier des aspirations variées. Cette donnée ne favorise pas les prises de risque discursif. Alors que les messages publicitaires de la sécurité routière, en s'inspirant des scénarios-chocs anglo-saxons, ne craignent pas de « faire des vagues »¹⁵, la communication de l'État français en matière climatique ne semble pas pouvoir se permettre une telle orientation. Ne pouvant être ni « trop violente » ni « à côté de la plaque », elle doit faire preuve de sérieux et de crédibilité afin de garantir à ses producteurs une reconnaissance forte. Si bien qu'on ne peut vraisemblablement pas tout à fait comprendre la consécration de la problématique environnementale lors de la campagne présidentielle de 2007 ni la formation d'un « grand » ministère et l'organisation du Grenelle de l'environnement qui s'ensuivent, sans tenir compte de cette stratégie symbolique au long cours des administrations en charge de l'environnement.

Les sirènes de la notoriété

- 34 La tendance générale à l'évaluation des politiques publiques constitue un motif supplémentaire de minimisation des risques discursifs. Dans un contexte de managérialisation accrue des activités politiques (Robert, 2007), les actions publiques doivent non seulement attester leur rentabilité à court terme, mais également permettre d'accroître la notoriété des institutions qui les entreprennent. Cet enjeu vaut sans doute d'autant plus quand ces institutions occupent une position marginale dans le champ administratif. Il n'est donc pas surprenant d'entendre les producteurs de la campagne souligner que Michèle Pappalardo, la présidente de l'ADEME¹⁶, souhaite davantage valoriser la campagne au sein même de la haute fonction publique :

Ses interlocuteurs habituels, les gens des ministères, n'avaient pas vu la campagne. Parce que c'était adressé au grand public [...] donc toute une partie de son réseau n'a pas vu la campagne donc ça, ça l'ennuie... **Là c'est plus des considérations politiques ?** Oui, tout à fait. Et ce d'autant plus que la campagne « Faisons vite, ça chauffe », c'est la campagne qui permet à l'ADEME d'être connue. Donc le volet leader d'opinion, c'est vrai que ça a dû lui manquer, parce que c'est un moyen pour dire « L'ADEME, c'est moi, c'est ça... » (entretien avec deux salariées de TBWA responsables du suivi de la campagne de l'ADEME, mars 2005).

- 35 Les producteurs de la campagne ne peuvent pas donc pas négliger sa réception par ce public particulier issu des classes sociales supérieures. Le message qu'ils définissent doit en effet permettre à Michèle Pappalardo de promouvoir le travail de l'ADEME. Dans ces conditions, au moins deux stratégies de communication sont envisageables : soit s'engager dans une posture non conformiste pour « marquer les esprits » et faire parler de soi, mais en prenant le risque de s'attirer des regards peu complaisants, soit faire le choix du consensus en adoptant un discours à même de recueillir un large consentement. La seconde option s'est imposée du fait des contraintes précédemment évoquées, mais également parce qu'elle était bien ajustée au poids accordé aux partenariats dont la logique renforce la nécessité d'un cadrage *omnibus*. En effet, la campagne de l'ADEME ne s'adresse pas qu'aux individus, mais aussi à d'autres administrations, à des collectivités locales¹⁷, à des banques, à des associations, à des entreprises de secteurs variés (La Poste, SNCF, Bricorama, BNP, etc.), qui sont toutes invitées à relayer les messages de l'ADEME pour sensibiliser leurs employés.

L'État a besoin de partenaires qui sont dans la société civile, plus proches du grand public [...]. On a aussi des actions clefs en main car tout est répliquable dans toutes

les entreprises. Les spam interne, c'est du type : « Les dix commandements : mon ordinateur je le couperai, ma lumière je l'éteindrai... » Marteler un discours sans avoir un truc très compliqué, c'est vraiment les dix ou vingt gestes... (entretien avec le responsable du volet partenarial de la campagne « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe » et docteur en économie, janvier 2005).

- 36 La nécessité pour la campagne d'être soutenue par une diversité d'acteurs accentue la contrainte de délivrer un message consensuel. Le nombre important d'organisations qui participent à cette stratégie partenariale baptisée « Le club planète gagnante » révèle d'ailleurs que la campagne de l'ADEME est supportable (au double sens d'acceptable et de soutenable) par des entités aux valeurs disparates¹⁸.
- 37 Comme l'atteste le partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot (FNH) et son « Défi pour la Terre », les commanditaires de la campagne entendent donc accumuler de la notoriété en faisant du bruit sans faire de vagues. Les termes du contrat passé avec la Fondation sont significatifs, d'un côté : une expertise technique, un réseau d'action territorial (Espaces Infos Énergie et délégations régionales) et la caution étatique de l'ADEME, contre, de l'autre côté : des apports financiers considérables des partenaires de la FNH, une mobilisation de personnalités célèbres (joueurs de foot, navigateurs, comédiens et comédiennes, chanteurs)¹⁹ et le capital médiatique de Nicolas Hulot. Lors du lancement de cette opération le 24 mai 2005, les journalistes mettent ce dernier²⁰ au centre de la couverture médiatique de l'événement. Mais cela n'affecte pas l'enthousiasme des communicants de l'ADEME qui sont enchantés d'avoir effectué « en deux jours un an de retombées presse ! » Peu importe la tonalité générale du traitement, l'essentiel réside pour eux dans le fait que l'ADEME soit citée aux côtés de Nicolas Hulot. Ils ne prêtent attention qu'au volume des « retombées presse » et ce qui est dit semble finalement peu leur importer. Cela se traduit par des réactions du type : « on a eu le JT..., on a eu tous les nationaux..., on a eu... »
- 38 Outre la mobilisation de ressources médiatiques fédératrices, le souci d'étendre la notoriété de l'institution transparaît encore dans le choix d'inscrire la campagne dans un temps long. Alors que pendant trente ans les actions de communication s'étaient étalées sur une durée de six mois, la campagne « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe ! » se poursuit depuis huit ans²¹.

Avec Pappalardo ce qui était bien c'est que quand elle est arrivée, alors je ne sais pas si c'est ça, en tout cas on a fait des notes en disant : « Si on veut continuer de grandes campagnes, il faut vraiment qu'il y ait de la durée parce que au bout d'un moment il faut... », et elle a vraiment embrayé là-dessus. [...] Donc si vous voulez, ce qui a changé, c'est qu'on a regardé ça sur une vision un peu prospective (entretien avec le directeur de la communication de l'ADEME, juillet 2005).
- 39 La stratégie n'est donc pas celle du « coup d'éclat », l'objectif étant à l'inverse d'installer progressivement dans le paysage médiatique une campagne recevable par tous. Or le choix du long terme s'accommode vraisemblablement mieux d'un message socialement et politiquement neutre.
- 40 Cette orientation se montre par ailleurs bien ajustée aux logiques d'action des artisans de la campagne. En effet, les conditions sociales de production de ce langage conformiste ne se résument pas aux seuls facteurs institutionnels décrits ci-dessus. Elles renvoient également aux manières de faire des communicants.

Des logiques d'action propices au conformisme

- 41 Depuis une vingtaine d'années, les communicants gagnent en reconnaissance au sein de l'administration d'État²². Dans le même temps, leurs manières de faire se rationalisent et se technicisent. Ces deux évolutions, qui ont à voir avec des transformations plus générales de l'État (Nollet, 2010), prennent appui sur des socialisations auprès du secteur privé. Il s'ensuit que des savoirs et des techniques circulent du monde marchand vers celui de l'administration publique. Or ces arts de faire ne favorisent pas une appréhension des destinataires des messages qui tiendrait compte de leurs conditions sociales d'existence et de leur contribution inégale au problème.

Des arts de faire importés du marketing

- 42 Caroline Ollivier-Yaniv (2000 : 206) a montré que la légitimation de la communication publique dans les années 1980 s'accompagne déjà d'un recours aux instruments de la communication privée. Cet import est tout d'abord amorcé par des acteurs qui, comme Michel Le Net, Pierre Zémor ou Thierry Libaert, entreprennent d'institutionnaliser la communication d'État. Théorisant une approche fonctionnaliste²³, ils soutiennent que pour être politiquement légitime, la communication doit, comme les autres instruments de l'action publique, répondre à des objectifs mesurables. Cela justifie alors une rationalisation des modalités par lesquelles l'État s'adresse aux administrés, rationalisation dont le modèle est celui de la communication privée.
- 43 L'emprise des logiques marchandes sur la communication publique est ensuite entretenue par l'intermédiaire d'une socialisation régulière des « experts » en communication de l'État aux schèmes du marketing. À défaut de disposer de données systématiques sur la trajectoire sociale, scolaire et professionnelle des communicants qui évoluent au sein des services de l'État, on peut renvoyer à une série d'éléments qui convergent pour indiquer l'influence croissante des logiques du privé sur celles du public. D'une part, ici comme pour d'autres campagnes ministérielles (par exemple, celles de la Direction de la sécurité et de la circulation routière ou de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), les administrations semblent faire plus régulièrement appel que dans les années 1980-1990 à des contractuels familiers des pratiques des agences privées (relations de presse, études d'impact, création, achat d'art, webmestre, etc.). D'autre part, les responsables des services de communication des administrations présentent des profils plutôt généralistes²⁴ et sont souvent des consultants reconvertis dans le public. C'est, à titre illustratif, le cas d'une chargée de mission au sein du Service d'Information du Gouvernement (SIG), diplômée d'une maîtrise au Centre d'Études Littéraires et Scientifiques Appliquées (CELSA) et qui a commencé par travailler dans une agence de communication privée. De même, la directrice adjointe du pôle communication externe du SIG, diplômée d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) de communication et d'une maîtrise en ressources humaines à l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), a entamé sa carrière comme consultante. Plus généralement, ces deux salariées du SIG constatent intuitivement :
- On a dans les équipes de direction de communication (des administrations publiques) des profils très variés mais en gros, on va dire qu'il y a deux catégories de profils, soit des personnes qui sont des fonctionnaires et qui n'ont pas eu de cursus, au départ, spécifique com' puisque ça n'existait pas véritablement donc ils

se sont formés sur le tas, soit des pros de la communication qui ont intégré ces équipes ; et de plus en plus on est quand même sur des équipes de professionnels com' (entretien avec une chargée de mission au sein du SIG, membre du comité de pilotage de la campagne de l'ADEME, et la directrice adjointe du département « communication externe » du SIG, octobre 2005).

- 44 Le directeur de la communication de l'ADEME²⁵ explique quant à lui s'être formé en lisant des publications de l'Institut français de la publicité, des ouvrages de marketing ou en participant à des stages du Top Com²⁶.
- 45 Ces transferts des arts de faire de la communication du secteur marchand vers le public sont en effet soutenus par des organisations dont l'une des principales est l'association Communication publique créée en 1989 par le conseiller d'État Pierre Zémor. Regroupant de nombreux fonctionnaires et contractuels de l'État, elle publie d'ailleurs une étude en 2002 intitulée *L'évolution du métier de communicateur public et de l'organisation des services de communication des institutions publiques* dans laquelle est soulignée la « tendance au rapprochement, au moins en ce qui concerne les modalités » entre les communicants du privé et ceux du public²⁷. En 2004, l'association édite « les règles d'or » de la communication publique où des recommandations sont faites par exemple sur l'achat d'espace publicitaire, les usages des études ou encore le « pilotage » du travail d'une agence privée²⁸. Enfin, l'encadré 1, qui livre un aperçu des méthodes de communication enseignées au sein de l'École nationale d'administration (ENA)²⁹, constitue un indice supplémentaire de cette influence des techniques de la communication marchande sur celles de la communication publique.

Encadré 1. La communication publique de l'ENA

L'analyse du contenu du module « communication publique » donné en 2005 aux élèves de la promotion Simone Veil donne à voir les rouages par lesquels les hauts fonctionnaires sont initiés aux méthodes du secteur privé. Celles-ci deviennent d'autant plus naturelles et légitimes qu'elles sont promues, dans le cadre de cet enseignement, par un conseiller d'État qui est aussi un spécialiste reconnu de ces questions.

L'essentiel du module repose sur l'examen de cas pratiques. Ceux-ci sont présentés dans une dizaine de documents qui initient les futurs énarques aux outils et aux enjeux de la communication publique. Documents de travail sur des indicateurs, rapports d'exécution, notes administratives sur « l'état de l'opinion », récapitulatifs budgétaires, post-tests et études d'impact ou résultats de sondages constituent l'essentiel de ces dossiers. Les recommandations et données produites par les prestataires privés se mêlent aux prescriptions administratives.

Par exemple, l'étude sur « les stratégies de communication et campagnes sur les réformes de retraites et de l'assurance maladie — évaluation comparée des objectifs et actions » s'ouvre avec le « programme fonctionnel détaillé » produit par le service de l'information et de la communication du ministère de la Santé. Celui-ci présente un « état de l'opinion » établi à partir de sondages non référencés, mais qui montrent une « crispation des assurés ». Les enjeux et objectifs sont définis en fonction du « phasage », puis un long passage se concentre sur « les cibles concernées et les attitudes attendues ». Les cibles se divisent en « grand public », trois tranches d'âge, professionnels de la santé et mères de jeunes

enfants. L'enseignement correspond ainsi à une rationalisation de la pratique, ce qui renvoie à la genèse de la communication comme savoir disciplinaire (Georgakakis, 1995a : 168).

En dehors de ces dossiers, le cours comprend divers documents tels que des articles de Pierre Zémor ou d'autres « théoriciens » autoproclamés de la communication publique, des copies de la lettre de l'association Communication publique, un document sur la « langue de coton » ou sur la gestion des médias. En somme, ce module sensibilise les élèves de l'ENA à l'utilité d'une communication publique soignée et rationalisée. Il constitue un lieu où cette pratique sociale s'institutionnalise et où les emprunts au secteur privé sont banalisés.

- 46 Les structures (formations, associations, manuels, etc.) qui soutiennent, harmonisent et valorisent la communication d'État s'ouvrent donc volontiers aux principes de la publicité commerciale.
- 47 Cette « marchandisation » de la communication publique se tisse également au gré d'interactions plus prosaïques. À la faveur des relations que l'ADEME développe avec l'agence TBWA, elle aligne ses manières de faire sur celles de son prestataire privé. Celui-ci se propose d'ailleurs de « professionnaliser » les pratiques et les outils de son partenaire, ce qui contribue aussi à revaloriser une activité parfois jugée comme de la « poudre aux yeux » par les ingénieurs de l'ADEME. Les protagonistes publics et privés de la campagne partagent un même vocabulaire technique et s'accordent tacitement sur la division des tâches : le fonds pour le commanditaire et la forme pour le prestataire. L'encadré 2, qui apporte des éléments empiriques — relativement inédits — sur la culture professionnelle des salariés d'une agence de communication, confirme d'ailleurs la valorisation des enjeux de forme dans un contexte de travail où l'urgence est une composante positive.

Encadré 2. TBWA : Être la forme

Une observation d'une durée de trois jours en novembre 2005 dans les bureaux de l'agence TBWA-Paris a permis de produire des données d'ordre ethnographique qui informent dans quelles conditions travaillent les salariés d'une agence de communication. Assortie de 12 entretiens menés dans les différents « départements » de l'agence, cette observation met en lumière l'importance de la forme chez les professionnels de la publicité. Que ce soit du point de vue des bureaux, des codes vestimentaires ou des critères de l'excellence professionnelle, le soin porté à l'apparence pour être dans « la tendance » se rappelle constamment à ceux qui évoluent dans ce milieu. Le rez-de-chaussée, qui sert aussi bien de café que de lieu de réunions décontractées (pendant lesquelles il est courant de fumer), met en avant les différents trophées obtenus par l'agence (six meubles avec une quinzaine de coupes soigneusement éclairées). Le mobilier « design », les affiches ou objets de décoration humoristique (grand écran, graffitis : « cocktail emergency » en rouge sur le bar, posters « célèbres » de l'agence, un *baby-foot* fréquemment utilisé, une affiche avec une tête de mort et le slogan *god — creativity — guts*, etc.) et l'architecture aérée visent à mettre en scène l'esprit recherché par l'agence. Lorsqu'un salarié se présente en costume, les remarques qui lui sont

adressées (« genre tu bosses à la BNP ou quoi ! ») attestent encore l'attention portée à la présentation de soi.

La forme est également très présente dans la division du travail. Celle-ci est spatialement marquée puisque les « créatifs » occupent le rez-de-chaussée et le premier étage tandis que les commerciaux et les services des études sont situés au second étage. Cette répartition spatiale correspond également à des trajectoires universitaires différentes. Les uns viennent d'écoles de publicité ou de formations en art tandis que les autres sortent essentiellement d'écoles de commerce ou d'Instituts d'Études Politiques (IEP).

Si les commerciaux occupent une fonction de transaction entre les « créas » et les services des études, ces derniers sont marginalisés. Leur rôle se résume à apporter en amont et en aval de la campagne de l'information devant justifier les choix et les résultats marketing : « Il est important de chiffrer pour convaincre », nous explique la directrice des études de l'agence. Pour autant, la perception en interne du service des études reste négative. Les verdicts des tests, bien qu'importants pour les clients, représentent aux yeux des créatifs un frein à leur imagination, comme nous l'a expliqué un directeur artistique qui plaide pour « *less tests, more testicals* ». La rationalisation s'oppose en quelque sorte à la création. La stratégie prônée par l'agence, intitulée « *Disruption day* », entend « enclencher la rupture chez le client » pour dépasser sa frilosité et les conventions du marché afin de prendre une longueur d'avance.

Les départements de l'achat d'art, de la production ou de la conception apparaissent centraux. Ce sont eux qui apportent la plus-value et qui font la réputation de l'agence, notamment lors des concours (comme les « Awards de la publicité » dont le tableau des résultats trône au-dessus du bar ou « The gun report »). Le couple formé par le directeur artistique (l'image) et le rédacteur (les mots) constitue le noyau dur, à la fois « maître et juge ». Inscrits dans un registre « transgressif », ces deux personnes rejettent les procédures ou les règles et savent que la réussite de la campagne comme la satisfaction du client dépendent de leur « génie créatif ». Elles imprimeraient l'identité et la culture de l'agence ; les commerciaux et les « études » devraient, eux, se contenter de vendre, de légitimer et de mettre en stratégie les créations.

Le travail en agence de communication se caractérise également par l'urgence. Cette « culture » de la vitesse participe d'une identité qui se veut en avance sur son temps. Réactivité rime avec efficacité et créativité. Il faut être en forme pour être au service de la forme. Les délais sont courts, les étapes de conception, de production et de diffusion nombreuses, les clients multiples. Les indices de ce rapport pressé au temps sont divers : on se déplace en *roller*, les taxis sont constamment présents devant l'entrée, le stress semble valorisé et valorisant.

Enfin, le rôle attribué à la presse est symptomatique de cette relation à la « tendance du moment » qu'il faut dépasser sans l'ignorer. L'usage des médias par l'ensemble des salariés de l'agence est intense. Tous les services réclament quotidiennement des « piges presse » au centre de documentation. Le centre de documentation s'organise ainsi en fonction 1) des clients de l'agence et 2) des secteurs ou des thèmes de société (alimentation, environnement, sécurité routière,

sexualité des Français, tourisme, comportements d'achat, vidéo, jouets, etc.). Par les médias, l'agence s'informe sur l'actualité de ses clients ; elle s'appuie sur le « bruit médiatique » pour définir sa stratégie de communication.

- 48 Cette adhésion de l'ADEME aux manières de faire de TBWA, qui renvoie aussi à l'absence de conception alternative de la communication, est facilitée par la traduction des objectifs quantitatifs du marketing dans les logiques de l'intérêt général. Les manières dont les destinataires de cette campagne sont appréhendés et leurs attentes anticipées confortent une représentation uniforme et sans aspérités du monde social, représentation qui n'incline guère à élaborer des messages susceptibles de remettre en cause les « styles de vie » caractéristiques des catégories sociales les plus énergivores.

Les mythes de la réception

- 49 Pour justifier ses actions de communication, l'État s'appuie sur une figure du public qu'il fabrique de toutes pièces avec l'aide des industriels de l'opinion et en s'appuyant sur des théories psychosociologiques. « Le langage d'autorité ne gouverne jamais qu'avec la collaboration de ceux qu'il gouverne, c'est-à-dire grâce à l'assistance des mécanismes sociaux capables de produire cette complicité » (Bourdieu, 1982 : 112). Dans le cadre des campagnes de communication de l'État, le dispositif nommé « état de l'opinion » remplit cette fonction qui consiste à établir une complicité entre ce qui est dit et ce que les gouvernés seraient censés vouloir ou devoir entendre. Généralement présenté sous la forme d'une synthèse de différentes « enquêtes d'opinion »³⁰ se proposant d'éclairer ce que pensent en tout ou en partie les Français, « l'état de l'opinion » occupe une place décisive tant dans la préparation que dans la justification de la campagne³¹.
- 50 Par exemple, lors de la conférence de presse du 13 décembre 2005 pour le bilan de la deuxième année de la campagne, un document intitulé *L'état de l'opinion sur l'effet de serre et le changement climatique* est distribué. Le dossier présente des chiffres extraits de deux sondages qui traitent des « Français et l'énergie », l'un réalisé par la Société Française d'Enquêtes par Sondages (SOFRES) et l'autre par l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP). Le document mobilise également les résultats du baromètre annuel effectué à titre privé et pour le compte de l'ADEME par un spécialiste de l'opinion qui enseigne à Sciences Po. Ces données parascientifiques — qui se préoccupent d'ailleurs peu des pratiques énergétiques des individus — soutiennent que la sensibilisation des « Français » à l'effet de serre s'améliorerait, mais que leur connaissance de ce phénomène demeurerait aléatoire. Ces chiffres servent surtout à « rappeler la nécessité de poursuivre une démarche pédagogique » en faisant remarquer que « les Français » estiment que la résolution du problème climatique « passe par la modification des modes de vie de chacun ».

Qu'est-ce que ça vous apporte ces résultats ? Pour moi, c'est essentiel. Quand on écrit un cahier des charges pour une campagne, il faut donner à l'agence de communication un peu l'état des lieux de l'opinion publique sur les sujets que l'on traite. Donc ça nourrit vraiment le cahier des charges, nos attentes. On leur dit : « Voilà, les gens ils pensent ça et ça... » **Ça permet d'aider à définir les messages ?** Bien sûr. De définir les messages, de préciser les registres de communication, par exemple : « Est-ce qu'un truc humoristique ça passe ou pas ? Est-ce que les gens sont prêts à entendre ? » [...] D'abord on essaie de comprendre ce qu'ils ont dans la tête, après on explique ce qu'on veut faire et après ça on le joint

au cahier des charges. Sur la campagne déchet (autre domaine sur lequel l'ADEME intervient) par exemple, ça a vraiment aidé à voir que les gens étaient prêts à écouter des recommandations sur des gestes (entretien avec le directeur de la communication de l'ADEME, juillet 2005).

- 51 Ces rapports quantifiés aux destinataires ne sont pas neutres, car ils homogénéisent les destinataires du message et, ce faisant, amorcent l'indifférenciation sociale du contenu des campagnes. Cette ingénierie sociale véhicule en effet une vision d'un monde sans clivages sociaux et ficelle un « contrat de lecture » au sein duquel le public est bien souvent un et indivisible. Ainsi, l'ADEME souhaite mobiliser le « grand public ». Les campagnes de communication publique peuvent néanmoins s'adresser à des catégories plus circonscrites telles que les jeunes, les femmes, les chômeurs. Ce travail de définition catégorielle procure parfois aux communicants le sentiment qu'ils s'inscrivent dans une démarche sociologique. En fait, il s'agit plus de déterminer des « marges » où les comportements pourraient évoluer que de tenir compte de la diversité des réalités sociales auxquelles leurs messages se trouvent confrontés. Certes, la sociologie de la réception des biens symboliques ne cesse, au moins depuis les travaux de l'école de Columbia dans les années 1940, de montrer qu'un message connaît des destins variés selon les contextes sociaux dans lesquels il circule. Mais prendre en considération la réalité stratifiée du monde social reviendrait d'une part à reconsidérer la stratégie de communication pour, par exemple, la décliner socialement et d'autre part à reconnaître les limites sociales de son efficacité symbolique supposée. Les communicants sont ainsi peu enclins à penser socialement les processus de communication, comme le constate la sociologue de l'ADEME qui nous explique lors d'un entretien que quand elle émet des réserves sur le fait de diffuser le même message à des groupes sociaux différenciés, il lui est reproché d'apporter plus de problèmes que de solutions.
- 52 Lorsqu'ils mobilisent les sciences sociales pour orienter leurs choix, les responsables de la communication de l'ADEME trouvent un appui théorique ajusté à leurs contraintes et à leurs schèmes de perception auprès de certains psychosociologues. Ils se réfèrent en particulier aux recommandations de Robert-Vincent Joule dont certaines recherches sont financées par l'ADEME Rhône-Alpes et qui est coauteur avec Jean-Léon Beauvois du *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*³². Les travaux de Joule et Beauvois ont pour finalité explicite de formaliser des techniques de communication capables d'enclencher des modifications de comportement. Ces deux professeurs occupent des positions importantes dans l'univers français de la psychologie sociale. Ils ont publié de nombreux articles ou ouvrages et ont eu des responsabilités dans des organisations telles que l'Association pour la recherche et l'intervention psychosociologique que Beauvois a dirigée. Ce dernier a également été le directeur scientifique d'une émission devant prouver le pouvoir de la télévision, *Le Jeu de la mort*, produite par Christophe Nick et diffusée le 17 mars 2010 sur France2³³.
- 53 Inscrites dans le prolongement des travaux de Kurt Lewin et considérant toujours Gustave Le Bon (auteur en 1895 de *La psychologie des foules*) comme une référence importante, leurs recherches se caractérisent par une « monomanie explicative » (Le Grignou et Neveu, 2011 : 230) faisant des variations du cadre d'interaction (avec des actes préparatoires plus ou moins engageants) l'*alpha* et l'*omega* de nos comportements. Elles théorisent ainsi la « communication engageante » dont la philosophie peut être résumée par la technique du « pied dans la porte » qui consiste à demander une petite faveur pour tenter d'en obtenir une plus grande par la suite. Sans entrer ici dans une

discussion des postulats épistémologiques de ces travaux, remarquons simplement que les interactions décrites ne sont jamais situées socialement dans la mesure où ne sont par exemple jamais pris en compte les marqueurs sociaux des personnes engagées dans l'interaction. Plus généralement, ces travaux ne font, d'une manière ou d'une autre, qu'exceptionnellement référence à la sociologie. De la sorte, les techniques formalisées par les psychosociologues de l'engagement, parce qu'elles sont abstraites de tout contexte social, donnent le sentiment d'être universelles, c'est-à-dire de pouvoir s'appliquer quelles que soient les propriétés sociologiques des personnes concernées.

- 54 Les traces de l'incorporation des préceptes de la « communication engageante » dans les campagnes de l'ADEME sont nombreuses. On les trouve à la fois dans les propos de leurs concepteurs — par exemple lorsque le directeur de la communication de l'ADEME se réfère ouvertement à la technique du « pied dans la porte » à l'occasion d'une conférence intitulée « Risques environnementaux et médias » et organisée à l'IEP de Paris le 27 mai 2005 —, mais surtout, à l'état objectivé, dans les supports de communication tels que le Test Climact diffusé en 2004 et dont le slogan est : *3 étapes pour s'engager pour la terre : 1) Osez calculer votre impact sur l'environnement, 2) Découvrez votre profil, 3) Engagez-vous en modifiant vos comportements quotidiens.*
- 55 Les arts de faire de la communication d'État s'appuient donc sur des techniques de quantification du réel et des modes d'appréhension de la société qui consacrent une « psychodicée universalisante » au détriment d'une « sociodicée contextualisante ». L'attention est en effet placée sur des sommes de psyché individuelles plutôt que sur les rapports asymétriques entre les groupes sociaux, ce qui permet, dans la campagne, de ne pas avoir à remettre publiquement en cause les styles de vie les plus énergivores ni même les valeurs matérialistes qui les accompagnent. Ces mythes de la réception évitent ainsi que le social soit pensé, ce qui est une condition importante de la conservation de l'ordre social.

Conclusion

- 56 Loin de relever d'un calcul stratégique et intentionnel, le conformisme de la campagne « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe » semble surtout résulter de la conjonction entre d'un côté la position marginale de l'ADEME et du ministère de l'Environnement au sein du champ administratif et d'un autre côté les logiques de fonctionnement de la communication publique. Pour étoffer cette analyse, il faudrait inscrire cette campagne dans une configuration sociodiscursive plus large. En effet, ce que dit l'État sur les enjeux climatiques dépend également de ce que disent les autres entrepreneurs de cette cause (en particulier les associations, les experts ou les lobbys industriels) ainsi que de la façon dont les médias la traitent. Mais d'autres travaux montrent que cette configuration sociodiscursive sur le climat est peu concurrentielle dans la mesure où elle se cristallise autour d'une rhétorique de la responsabilité individuelle hautement fédératrice (Comby, 2009a).
- 57 Au-delà, la campagne étudiée résonne avec les conceptions désormais dominantes de l'individu. Ainsi, l'accent mis sur la responsabilité de tout un chacun, s'il n'est pas nouveau, serait désormais d'autant plus valorisé et valorisable qu'il s'inscrit dans un air du temps idéologique célébrant un individu autonome et affranchi des carcans sociaux (sur ces visions de l'individu, voir notamment Pinto, 2009 : 97-108). En consacrant la philosophie de la « sensibilisation », les agents de l'État contribuent donc ici à la

banalisation d'une tendance transversale, celle de la psychologisation des représentations du monde social (Mehl, 2003 ; Castel et Enriquez, 2008 ; Lemerle, 2011 ; Mauger, 2012). La manière dont les pouvoirs publics communiquent sur le problème climatique a en effet pour conséquence de le soustraire de la sphère publique des discussions collectives pour l'inscrire dans la sphère privée des pratiques individuelles, celles-ci étant de surcroît appréhendées en apesanteur du social, c'est-à-dire sans tenir compte de la contribution inégale des différents groupes sociaux aux émissions de GES. Il s'ensuit que les discours des élites « modernisatrices » et « réformatrices » qui attribuent fréquemment aux pouvoirs publics la capacité de transformer la société en profondeur³⁴ se trouvent fortement relativisés puisque les agents du champ administratif, dès lors qu'ils entreprennent de gouverner des conduites individuelles indifférenciées, participent en fait à la préservation de l'état des rapports de force sociaux. Par leurs actions de communication, ils déploient en effet un « conformisme logique », expression que Pierre Bourdieu emprunte à Émile Durkheim pour qualifier ce processus décisif pour la conservation de l'ordre social qu'est « l'orchestration des catégories de perception du monde social qui, étant ajustées aux divisions de l'ordre établi (et par là, aux intérêts de ceux qui le dominent) et communes à tous les esprits structurés conformément à ces structures, s'imposent avec toutes les apparences de la nécessité objective » (Bourdieu, 1979 : 549-550).

BIBLIOGRAPHIE

- ACHIN, Catherine *et al.* (2007), *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica.
- BEAUVOIS, Jean-Léon et Robert-Vincent JOULE (2002), *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- BLONDIAUX, Loïc (1998), *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil.
- BOLTANSKI, Luc (1969), *Prime éducation et morale de classe*, Paris, EHESS.
- BOLTANSKI, Luc (2008), *Rendre la réalité inacceptable. À propos de la production de l'idéologie dominante*, Paris, Démopolis.
- BOURDIEU, Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- CASTEL, Robert et Eugène ENRIQUEZ (2008), « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », *Sociologies pratiques*, 17(2), p. 15-27.
- COMBY, Jean-Baptiste (2008), « Statistiques et imputations de responsabilité. <Les Français sont responsables de 50 % des émissions de gaz à effet de serre> », *Médiations et information*, « La communication nombre », n° 28 (décembre), p. 149-157.
- COMBY, Jean-Baptiste (2009a), « Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, 157-158, p. 159-190.
- COMBY, Jean-Baptiste (2009b), « La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, décembre [En ligne]. http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2009/Comby/index.php Page consultée le 23 juillet 2013.

COMBY, Jean-Baptiste (2009c), « La mise en scène d'une demande des habitants pour enrôler les collectivités territoriales dans la <lutte contre> le changement climatique » dans Virginie ANQUETIN et Audrey FREYERMUTH (dir.), *La figure de l'« habitant »*. Sociologie politique de la « demande sociale », Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 75-92.

COMBY, Jean-Baptiste et Matthieu GROSSETÊTE (2012), « <Se montrer prévoyant> : une norme sociale diversement appropriée », *Sociologie*, 3, p. 251-266.

DEMOLI, Yoann (2011), « Les propriétés sociales des conducteurs de 4 x 4 : style de vie et rapport à l'espace ». Communication dans le séminaire des doctorants du Laboratoire de sociologie quantitative du Centre de recherche en économie et statistique.

DEMOLI, Yoann (2012), « Carbone et tôle froissée. L'espace social des modèles automobiles : concurrence pour la sécurité et la pollution ». Document de travail produit dans le cadre du projet ANR « Les ressorts sociaux de la conversion écologique » coordonné par Philippe Coulangeon ainsi que pour une thèse menée à l'OSC (Sciences Po – CNRS) également sous la direction de Philippe Coulangeon.

DESROSIERES, Alain (2005), « Décrire l'État ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, 58, p. 4-27.

DESROSIERES, Alain (2008), *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*, Paris, Presses de l'École des mines.

DUVOUX, Nicolas (2009), *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Presses universitaires de France.

EYMERI-DOUZANS, Jean-Michel (2001), *La fabrique des énarques*, Paris, Economica.

GEORGAKAKIS, Didier (1995a), « Comment enseigner ce qui ne s'apprend pas. Rationalisations de la <communication de masse> et pratiques pédagogiques en école privée », *Politix*, 29, p. 158-185.

GEORGAKAKIS, Didier (1995b), « La double figure des conseils en communication politique. Mises en scène des communicateurs et transformations du champ politique », *Sociétés contemporaines*, 24, p. 77-94.

GEORGAKAKIS, Didier (1997), « Une science en décalage. Genèses et usages des <socio-styles> du Centre de Communication Avancée », *Genèses*, 29, p. 51-74.

GROSSETÊTE, Matthieu (2011), « Les classes sociales dans la communication publique », *Questions de communication*, 19, p. 269-275.

GROSSETÊTE, Matthieu (2012), *Accidents de la route et inégalités sociales. Les morts, les médias et l'État*, Paris, Éditions du Croquant.

INSEE (2006), *Enquête « Logement »*, Paris.

INSEE (2010), *Enquête « Équipement des ménages en électroménager et voiture selon la catégorie socioprofessionnelle »*, Paris.

LASCOURMES, Pierre (1994), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

LASCOURMES, Pierre et Patrick LE GALÈS (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

LAVOUX, Thierry (1999), « Évolution des structures et compétences du ministère de l'Environnement des origines à nos jours » dans Pierre LASCOURMES (dir.), *Instituer l'environnement, vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, p. 85-102.

- LE GRIGNOU, Brigitte et Erik NEVEU (2011), « Beaucoup de bruit pour (presque) rien ? À propos de la diffusion et de la réception du <jeu de la mort> », *Questions de communication*, 20, p. 215-238.
- LE NET, Michel (1981), *L'État annonceur. Techniques, doctrine et morale de la communication sociale*, Paris, Éditions d'Organisation.
- LEGAVRE, Jean-Baptiste (1994), « L'horizon local de la communication politique », *Politix*, 28, p. 76-99.
- LEGAVRE, Jean-Baptiste (2005), « La quête des origines. Retour sur la fondation de la communication politique en France », *Questions de communication*, 7, p. 323-343.
- LEGAVRE, Jean-Baptiste (2007), « <Je t'aime moi non plus>. Les relations d'«associés-rivaux» entre journalistes et communicants ». Mémoire d'habilitation à diriger les recherches en sciences de l'information et de la communication, Saint-Quentin-En-Yvelines, Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.
- LEGAVRE, Jean-Baptiste (2011), « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme «associés-rivaux» », *Communication & langages*, 169, p. 105-123.
- LEMERLE, Sébastien (2011), « Une nouvelle «lisibilité du monde» : les usages des neurosciences par les intermédiaires culturels en France (1970-2000) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2(25), p. 35-58.
- MARCHETTI, Dominique et al. (2008), *Communication et médiatisation de l'État. La politique invisible*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- MAUGER, Gérard (2012), « Annexe électronique : sociogenèse, appropriation et incidences de la «culture psychologique de masse» », *Sociologie*, 2(4) [En ligne]. <http://sociologie.revues.org/1124> Page consultée le 26 septembre 2012.
- MEHL, Dominique (2003), *La bonne parole. Quand les psys plaident dans les médias*, Paris, La Martinière.
- MEMMI, Dominique et Didier FASSIN (2004), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS.
- MIÈGE, Bernard (1996), *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- NEVEU, Erik (1994), *Une société de communication ?*, Paris, LGDJ/Montchrestien.
- NOLLET, Jérémie (2010), « Des décisions publiques «médiatiques» ? Sociologie de l'emprise du journalisme sur les politiques de sécurité sanitaire des aliments ». Thèse de doctorat en science politique, Lille, Université de Lille 2.
- OLLIVIER-YANIV, Caroline (2000), *L'État communicant*, Paris, Presses universitaires de France.
- OLLIVIER-YANIV, Caroline et Michael RINN (2009), *Communication et rhétorique de l'État : promotion d'une société parfaite et gouvernement du social*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- PAILLIART, Isabelle (1993), *Les territoires de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- PINTO, Louis (2009), *Le café du commerce des penseurs. À propos de la doxa intellectuelle*, Bellescombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- PLANCHAT, Cédric (2007), « Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français », *INSEE Première*, 1121.

- QUIRET, Matthieu (2007), « Le calcul des émissions de CO₂ s'affine », Les Échos, 18 décembre.
- ROBERT, Cécile (dir.) (2007), Politix, « Les transformations managériales des activités politiques », 79(3).
- RUMPALA, Yannick (2003), Régulation publique et environnement, questions écologiques/ réponses économiques, Paris, L'Harmattan.
- WOUTERS, Cas (2010), « Comment les processus de civilisation se sont-ils prolongés ? De la <seconde nature> à la <troisième nature> », Vingtième siècle, 106, p. 161-175.
- ZÉMOR, Pierre (1995), La communication publique, Paris, Presses universitaires de France.

NOTES

1. Pour un exemple éclairant à propos du problème de l'insécurité routière, voir Grossetête (2012).
2. Ce qui ne signifie pas « exclusivement ». Des mesures d'ordre plus structurel sont également mises en place, par exemple pour l'aménagement des infrastructures de transport (comme la réhabilitation de lignes de bus dans certaines zones rurales). Toutefois, ces actions ne sont pas le sujet de campagnes de communication nationales.
3. Zemor (1995) ; Miège (1996 : 105-139) ou Ollivier-Yaniv (2000 : 210-217).
4. Pour une discussion de cette logique tout à la fois sociale et symbolique, voir Comby (2009b).
5. Nous préférons le terme de *communicant* à celui de *communicateur*. La dénomination de ces métiers n'est toutefois stabilisée ni chez les agents concernés ni chez les chercheurs en sciences sociales. Cette incertitude nominative révèle d'ailleurs la relative hétérogénéité des statuts et des réalités de ce domaine d'activité. Pour un état des lieux sur les usages professionnels et académiques de ces appellations, voir Legavre 2007 : 391-437).
6. Notons dès à présent que les entretiens étaient centrés sur les logiques d'action de ces agents et n'ont pas toujours permis de collecter des éléments susceptibles de parfaitement renseigner leur parcours biographique. Seuls les cursus universitaires et professionnels ont été systématiquement informés. En dépit de cette limite, nous pouvons néanmoins constater que nous avons affaire à des individus ayant tous des diplômes équivalents ou supérieurs à bac+4 et qui appartiennent aux fractions supérieures de la classe moyenne, si ce n'est aux catégories sociales privilégiées.
7. Ce texte a bénéficié des commentaires constructifs de Matthieu Grossetête ainsi que des neuf relecteurs qui l'ont évalué pour la revue *Communication*. Qu'ils en soient ici remerciés.
8. Ce DVD a été réalisé par une salariée de l'agence de communication TBWA responsable de la campagne de l'ADEME lancée en 2004. Ces remarques sur l'histoire discursive de l'ADEME s'appuient également sur l'analyse d'un dossier de presse publié le 14 mai 2004 et dont une annexe propose un « point historique sur les campagnes de communication en faveur des économies d'énergie mises en œuvre dans les trente dernières années ».
9. Il réunissait, entre 2004 et 2007 (période à laquelle s'arrête notre enquête), un ou deux représentants ou représentantes de chacun des trois ministères de tutelle (Environnement, Industrie et Finance, Recherche), la directrice de communication de la Mission interministérielle sur l'effet de serre, un membre du Service d'information du gouvernement, les responsables de la communication et des études de l'ADEME ainsi que sa directrice.
10. Il faudrait toutefois pouvoir affiner ce constat et notamment établir une différence entre les groupes sociaux bien pourvus en ressources économiques et ceux qui bénéficient plus exclusivement d'un fort capital culturel. Les milieux favorisés ne sont pas homogènes et la

distribution différentielle de ces deux types de capitaux a toutes les chances de générer des pratiques énergétiques inégalement émettrices de GES.

11. En revanche, les pouvoirs publics n'hésitent pas à focaliser l'attention sur le rapport à l'énergie des classes populaires. Ainsi, l'adoption le 26 janvier 2010 d'un « engagement national contre la précarité énergétique » a pour conséquence — probablement involontaire mais réelle — de détourner l'attention des comportements énergivores des catégories sociales supérieures. Ce texte législatif reconnaît en creux l'inadaptation des politiques d'incitation aux réalités des milieux populaires, et consacre une nouvelle « catégorie d'intervention publique », la « précarité énergétique », qui consiste à traiter (et donc à rendre visibles) ceux qui émettent le moins de GES. Ces derniers sont, ainsi, renvoyés au rang d'assistés (sur les mythes dont les milieux populaires sont l'objet et leur assignation régulière au rang d'assistés, voir Duvoux [2009]) dans la mesure où l'objectif officiel de cet engagement national est de venir en aide aux « victimes de la précarité énergétique » « touchées » par le renchérissement des coûts de l'énergie et la dégradation de leurs logements qui deviennent des « passoires énergétiques » émettrices de GES.

12. Dernier dispositif de la campagne de l'ADEME mis en place pour permettre aux gens d'évaluer eux-mêmes leurs émissions de GES.

13. Notons par ailleurs que cette vidéo, qui est rendue publique en octobre 2010 sur Internet, évoque pour la première fois des attributs caractéristiques des catégories sociales favorisées puisqu'elle mentionne les transports aériens et montre à l'écran un scooter dont la cylindrée est élevée. Mais si ces observations laissent entrevoir une certaine inflexion « sociologisante », le message épargne encore largement les « styles de vie » les plus énergivores.

14. À titre comparatif, le ministère de la Santé n'a compté que 3 femmes ministres (Simone Veil en 1974, Roselyne Bachelot-Narquin en 2007 et depuis 2012, Marisol Touraine) pour 19 ministres depuis 1972. Précisons que n'ont été comptabilisés que les ministres étant restés plus d'un an à cette position.

15. Les premiers messages publicitaires chocs au sujet de la sécurité routière soulèvent en effet de nombreux commentaires dans les médias. La controverse s'articule autour de leur potentielle (in)efficacité, mais interroge également l'éthique de ces messages dont la forme pourrait déranger par sa « violence » (Grossetête, 2011).

16. Le parcours professionnel de Michèle Pappalardo, nommée le 15 janvier 2003, tend à expliquer sa disposition à recourir fortement aux médias pour accroître la visibilité publique de l'ADEME. Cette diplômée de l'ENA, ancienne conseillère référendaire à la Cour des comptes, a en effet eu l'occasion de côtoyer le champ médiatique à titre de responsable de TDF-Radio Services de 1988 à 1993 ou de directrice générale de France 2 de 1996 à 1999.

17. Cette « cuisine publique » mobilise également les chargés de communication en région qui doivent introduire les messages de l'ADEME dans les différents espaces publics locaux (salons, foires, écoles, universités, cinémas, théâtres, etc.). Sur l'enrôlement stratégique des collectivités locales à l'entreprise de « sensibilisation » de l'ADEME, voir Comby (2008).

18. À titre indicatif, en 2005, on comptabilisait 2 500 actions menées dans le cadre du « club planète gagnante » qui fut lancé en 2004.

19. « C'est la première fois que l'ADEME va travailler gratuitement avec des personnes aussi connues ! » souligne le responsable des partenariats au sein de l'ADEME au cours d'une réunion téléphonique, le 8 mars 2005.

20. Lors de la conférence de presse pour la présentation du Défi, Nicolas Hulot fait une démonstration de force. L'observation ethnographique permet de remarquer son aisance orale avec des phrases fortes et des discours nerveux, sur une tonalité et une rythmique travaillées, militantes, *newsworthy* ; il ne cesse de se mettre personnellement en scène devant le logo, devant les fontaines, etc. La « meute » des journalistes le suit ; Michèle Pappalardo se glisse discrètement et timidement à ses côtés avec toujours un temps de retard, au grand désespoir de ses attachés de presse. Les « ambassadeurs » (célébrités conviées pour soutenir la cause) canalisent également

l'attention des médias ; leurs réponses ont d'ailleurs été préparées lors d'une session de *media training*.

21. Autre indice de la forte valorisation de la communication au sein de l'ADEME, entre 2003 et 2006, le budget qui lui est alloué augmente constamment pour passer d'environ 25 millions d'euros par an à 40 millions. Voir le *Bilan 2003-2007*, p. 12 [En ligne]. www.ademe.fr. Page consultée le 26 septembre 2012.

22. Selon Legavre (2007), les communicants évoluant dans les cabinets ministériels sont davantage valorisés en 2006 qu'en 1988 même s'ils présentent toujours des profils moins prestigieux que d'autres conseillers.

23. Pour s'en convaincre, il suffit de mentionner les titres de parties ou chapitres de l'ouvrage que Michel Le Net consacre en 1981 aux pratiques de la communication d'État : « Vaincre les maux sociaux par la communication », « Quels procédés pour changer les comportements ? », « La science de la communication ou comment prévoir et contrôler les résultats », « Les étapes du changement ou le mûrissement de l'idée », « Le climat psychologique », « Pour comprendre le pouvoir du conseil social », « Vers une science du comportement », « La communication entraîne le changement ».

24. Ils sont généralement formés au sein de formations telles que les instituts d'études politiques, les départements de communication des universités et les écoles de commerce, c'est-à-dire dans des lieux où circulent des visions des mondes politique, médiatique et social relativement similaires dans la mesure où elles empruntent aux mêmes problématiques et aux mêmes références. Les travaux de Didier Georgakakis (1995a) sur la structuration de l'espace des formations en communication montrent qu'en revanche, les écoles privées de communication se différencient de ces espaces d'apprentissage dans la mesure où elles sont moins généralistes et essentiellement centrées sur l'apprentissage de pratiques et d'un savoir-être.

25. Ce directeur de la communication, ingénieur diplômé de l'École du bois, a rapidement exercé des fonctions de journaliste en tant que rédacteur en chef de *La Revue du bois*. Il a créé ensuite le magazine *Énergie plus*. De 1986 à 1991, à l'Agence de la maîtrise de l'énergie, il est responsable de la communication auprès des entreprises, puis du marketing. Il est ensuite directeur de la communication de l'Union française de l'industrie pétrolière jusqu'en 1998 avant de revenir à l'ADEME comme conseiller du président puis chargé de communication, avant d'être nommé directeur de la communication en 2003. Il découvre alors les campagnes à l'attention non plus des acteurs économiques mais du « grand public », ce qui, nous explique-t-il, le motive particulièrement.

26. Le Top Com se définit comme « le portail du management et de la communication des entreprises, des collectivités et du service public ». Dirigé par le directeur du magazine des professionnels de la communication *L'Expression*, ce portail est essentiellement un espace de réunion de l'ensemble des acteurs de la communication privée et publique. Voir www.lexpressiontopcom.com. Page consultée le 26 septembre 2012.

27. Étude réalisée par Philippe Heyman, consultant en stratégie et management de la communication, et publiée en 2002 dans le numéro 73 de la *Lettre de communication publique*.

28. Communication publique (2004), Les règles d'or, fiches pratiques, techniques et problématiques de la *Lettre de communication publique*, Paris.

29. L'ENA forme des hauts fonctionnaires qui ont en commun d'occuper des positions de pouvoir dans les institutions publiques, mais également, de plus en plus, dans des entreprises privées. Pour une analyse sociologique de cette école du pouvoir, voir Eymeri-Douzans (2001).

30. Par « enquêtes d'opinion », nous entendons l'ensemble des études dites de représentations et de perceptions sociales, les évaluations quantitatives des communications publiques telles que les post-tests, les études de socio-styles, les sondages et autres formes de savoirs comme les cahiers de tendances qui prétendent informer « l'opinion moyenne des individus ». Pierre Zémor explique que la fonction des agents responsables des études « porte principalement sur la

connaissance des attentes des publics. Un service, un bureau, une cellule effectue des analyses : sondages (originaux ou compilés), enquêtes, suivis des panels, des courants socioculturels, baromètres externes et internes. Les études sont aussi méthodologiques : outils et attitudes de communication, qualité des supports, impacts des médias, coûts et marchés » (1995 : 71).

31. Les données produites pour alimenter « l'état de l'opinion » visent aussi à orienter le sens des évaluations de la campagne. Pour cela, les communicateurs de l'ADEME font flèche de tout bois car, comme l'explique la sociologue responsable des études, « il y a des arbitrages qui sont budgétaires et il faut montrer que ces arbitrages sont astucieux. Si vous mettez un paquet de millions dans la com, il faut des indicateurs de performance, mais qui soient bons pour que l'année prochaine la dotation soit la même ».

32. Cet ouvrage publié en 1987 aux Presses universitaires de Grenoble est devenu, à la suite de sa réédition en 2002, un véritable *best-seller* en matière de vulgarisation des sciences sociales puisqu'il s'est vendu à hauteur de 300 000 exemplaires et a obtenu le prix Yves-Coppens. Le succès de cette réédition constitue en soi un indicateur du taux de pénétration croissant de ces théories dans le monde social.

33. Pour une analyse de cette émission et de ses implicites intellectuels et politiques, voir Le Grignou et Neveu (2011).

34. Sur les idéologies du changement permanent que ces représentations véhiculent, voir Boltanski (2008 : 137-147).

RÉSUMÉS

Cet article montre pourquoi l'inégale contribution des groupes sociaux au problème climatique n'est pas prise en compte lorsque les agents de l'Etat communiquent pour inciter les Français à modifier leurs comportements afin d'émettre moins de gaz à effet de serre, ce qui est une manière de participer à la conservation de l'ordre social. Des entretiens avec les producteurs de la campagne de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et une analyse des contenus diffusés révèlent qu'ils masquent les causes sociales et politiques du problème lié aux changements climatiques.

French civil servants tasked with convincing the population to change their behaviour in order to reduce the emission of greenhouse gases do not take into account the unequal contribution of social groups to the climate problem. Interviews with the campaign managers of the Agency for Environment and Energy Management and a content analysis of the agency's information campaigns reveal that their public messages obscure the social and political causes linked to the problems of climate change.

Este artículo explica por qué el aporte desigual de los grupos sociales con respecto al problema climático no es tomado en cuenta cuando los actores del Estado transmiten comunicados para motivar a los franceses a modificar sus comportamientos con el fin de lograr menos emisiones de gases de efecto invernadero, lo que constituye una manera de participar en la conservación del orden social. Algunos intercambios con los productores de la campaña de la Agencia del Medio Ambiente y Control de la Energía y un análisis de los contenidos publicados, revelan que ellos ocultan las causas sociales y políticas del problema relacionado con los cambios climáticos.

INDEX

Mots-clés : changement climatique, campagne d'information, ordre social, politique gouvernementale, France

Keywords : climate change, information campaign, social order, governmental policy, France

Palabras claves : cambio climático, campaña de información, orden social, política gubernamental, Francia

AUTEUR

JEAN-BAPTISTE COMBY

Jean-Baptiste Comby est maître de conférences en sociologie des médias à l'Institut Français de Presse de l'Université Paris 2 et chercheur au CARISM. Courriel : jbay20@gmail.com

L'élaboration du volet portant sur l'adaptation dans le Plan Climat de Paris 2007

Analyse et limite de la démarche participative

Guillaume Simonet

- 1 Dans la lignée des travaux de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les politiques climatiques locales portent désormais une attention croissante au volet « adaptation » (Van Aalst *et al.*, 2008 ; Corfee-Morlot et Agrawala, 2004). Cet élan est soutenu par l'urgence du problème, lui-même conforté chaque année par de nouveaux résultats issus de modélisations climatiques ou de scénarios socioéconomiques à venir. Ainsi, l'idée d'une inéluctabilité de devoir adapter les systèmes humains à de nouvelles conditions climatiques, aussi bien en ce qui a trait à la durée, à la fréquence et à l'intensité des événements météorologiques extrêmes qu'aux changements graduels dans la variabilité climatique, se dessine peu à peu. Dans ce contexte, les sciences humaines et sociales, déjà à l'œuvre lors des premières évaluations d'impacts, sont amenées à se focaliser davantage sur l'adaptation (Stehr et Storch, 2005).
- 2 En France, à la suite de l'adhésion à la CCNUCC (1992) et du premier Programme national de lutte contre le changement climatique (2000), la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES), l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) se sont associés pour élaborer le Plan Climat 2004 en huit points, parmi lesquels figurait l'adaptation aux changements climatiques. Ce plan incitait les collectivités à se doter d'un plan Climat Énergie Territorial, et l'agglomération grenobloise devint la première à lancer un plan Climat local en 2005 (Bertrand et Larrue, 2007) avant qu'une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique soit publiée (2007). Ces initiatives furent renforcées par les conclusions du Grenelle de l'environnement traduites par la loi Grenelle I (adoptée le 23 juillet 2009), laquelle mentionne que « l'État incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme et après concertation

avec les autres autorités compétentes en matière d'énergie, de transport et de déchets, des «plans climat-énergie territoriaux» avant 2012 » (Journal officiel, 2009). Plus récemment, cette loi fut confirmée par la loi Grenelle II (promulguée le 12 juillet 2010) qui donne aux régions le pouvoir d'élaborer un schéma régional climat air énergie devant inclure une analyse de la vulnérabilité du territoire et un volet sur l'adaptation aux changements de la variabilité climatique régionale (Journal officiel, 2010).

- 3 Ce survol de la rapide émergence du thème de l'adaptation sur le plan politique n'a cependant pas entraîné une mise en œuvre opérationnelle de stratégies de réduction de la vulnérabilité des territoires et des populations aux impacts climatiques appréhendés. En effet, il s'est rapidement avéré que l'adaptation aux changements climatiques se heurtait à des limites freinant sa mise en œuvre, comme le résument les conclusions du quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC en anglais) : « Un large spectre d'options d'adaptation est disponible, mais il en est demandé beaucoup plus afin de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques futurs. Il y a des barrières, limites et coûts, mais ils ne sont pas tous complètement connus » (IPCC, 2007). En dehors des barrières liées à la difficulté de définir l'adaptation aux changements climatiques, plusieurs autres obstacles sont pointés dans la littérature scientifique : Füssel (2007) associe les limites d'application au manque de volonté politique, Crabbé et Robin (2006) soulèvent le sous-financement et le manque d'expertise auxquels font face certaines institutions, tandis que Wilbanks et Sathaye (2007) pensent que l'absence d'estimation de coûts chiffrables aux gains apportés par d'éventuelles actions d'adaptation joue un rôle prépondérant. D'autres auteurs tels que Dessai et Hulme (2003) mettent en relief la difficulté de baser des décisions sur des résultats de projections climatiques effectuées par des modèles au haut degré d'incertitudes dans leurs calculs, pendant que Smit et Pilifosova (2003) insistent sur la nécessité d'un bon état des éléments constituant la capacité adaptative du système ciblé (conditions sociales, économiques, institutionnelles et technologiques ; bon fonctionnement des réseaux de communication) pour envisager des actions efficaces. Ajoutées à cela, les barrières institutionnelles sont pointées comme étant un frein majeur dans l'implantation de stratégies d'adaptation dans de nombreuses études de terrain, tout comme la difficulté de communication entre les scientifiques, les décideurs et la population (Kelly et Adger, 2000 ; Naess *et al.*, 2005 ; O'Brien *et al.*, 2004 ; Brewer, 2007). Enfin, certains auteurs mettent en avant la complexité des systèmes humains dans le succès ou l'échec d'élaboration et de mise en œuvre de politiques d'adaptation. Ainsi, plusieurs études mettent l'accent sur les barrières cognitives comme contraintes principales à l'élaboration d'actions d'adaptation ou dans le processus de mise en place, que ce soit à l'échelle de la population (Lorenzoni *et al.*, 2007) ou à celle des décideurs et des institutions (Stedman, 2004 ; O'Riordan et Jordan, 1999), certaines études montrant même l'existence persistante d'un déni de la problématique au sein de certaines communautés (Norgaard, 2006) ou d'une frange de certaines populations (Lorenzoni *et al.*, 2007). D'ailleurs, l'exemple du déni fait partie d'une large panoplie d'attitudes aux origines cognitives, mentales et psychologiques complexes, qui, selon Grothmann et Patt (2005), ne sont pas assez prises en considération en ce qui a trait à l'influence qu'elles peuvent avoir sur les politiques climatiques. Bazeman (2006) conclut que l'importance de tels facteurs « humains », qu'ils soient cognitifs, organisationnels ou politiques, laisse à penser que les changements climatiques risquent d'être perçus comme une « surprise prévisible ».

- 4 Le choix de se concentrer sur le cas de Paris fut principalement motivé par le manque d'études alliant le thème de l'adaptation et les grands milieux urbains de pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (Gagnon-Lebrun et Agrawala, 2006), ainsi que par la notoriété internationale de la ville, son importance dans les marchés boursiers et économiques européens et sa densité de population et d'activités économiques, lesquels demeurent d'incontournables facteurs de vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en cours et à venir (Wilbanks *et al.*, 2007). Bien qu'ils soient propres au cas parisien, les résultats présentés ici¹ ont pour objectif de participer à une meilleure lecture d'une réalité complexe en ce qui concerne l'action publique locale en matière de réduction de la vulnérabilité des territoires et des populations urbaines devant l'évolution actuelle de la variabilité climatique.

Présentation du cas d'étude

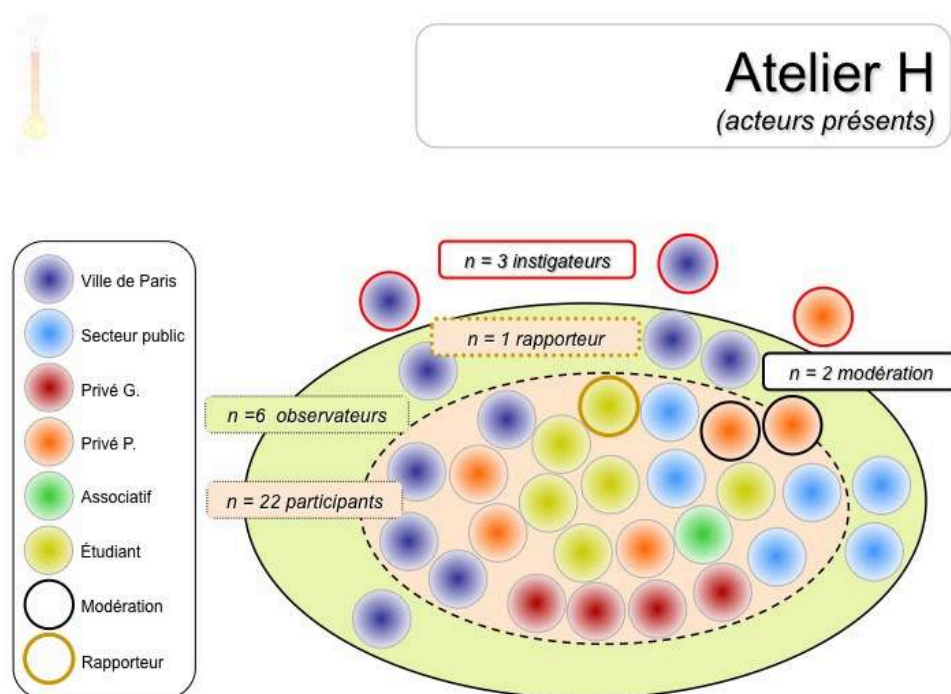
- 5 Bertrand Delanoë fut élu maire de Paris en mars 2001 (réélu en mars 2008) en bénéficiant d'un fort soutien électoral du parti des Verts. Cette teinte politique se traduisit par la mise en chantier de plusieurs plans et programmes environnementaux au cours du premier mandat (Agenda 21, Plan Climat, Plan de déplacements). En mars 2005, le Conseil de Paris autorisa le maire à signer la Charte d'Aalborg (signée le 23 mars 2007), marquant le lancement officiel de l'Agenda 21 de Paris. C'est en juin 2005 que l'équipe municipale décida d'élaborer son premier Plan Climat Territorial (adopté le 1^{er} octobre 2007) qui, comme le Plan local d'urbanisme (adopté par le Conseil de Paris le 12 juin 2006) et le Plan de déplacements de Paris (adopté le 12 février 2007), s'intégrait dans l'Agenda 21. Proposé par l'élu Vert adjoint au maire chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets (Mairie de Paris, 2007b²), puis présenté au Conseil de Paris, le projet Plan Climat débuta alors que la fin de la première mandature s'amorçait. Techniquement, le projet fut piloté par le bureau de cet adjoint cité (nommé par la suite le « porteur politique »), associé au Service d'écologie urbaine de la Direction des espaces verts et de l'environnement de la ville (nommé par la suite le « porteur technique ») ainsi qu'à un bureau de consultants choisi sur appel d'offres (nommé par la suite le « maître d'œuvre »). S'inscrivant dans la continuité contextuelle législative et politique favorable à l'idée de participation démocratique (Blondiaux, 2004), il fut proposé qu'on tienne une consultation publique auprès des acteurs locaux afin qu'ils prennent part à l'élaboration du Plan Climat de Paris. Deux entités furent alors créées : le Club Climat, qui regroupe 16 des principaux acteurs économiques du territoire parisien³, et le Groupe interne Climat, constitué de 9 directions de la Ville de Paris⁴. Ces parties prenantes eurent la possibilité de participer aux débats entourant la caractérisation d'actions de lutte contre les changements climatiques et d'en discuter les conditions de mise en œuvre par des engagements dans le cadre de leurs activités. Entre juin et décembre 2006, la concertation citoyenne eut plusieurs occasions de s'exercer : contributions directes par Internet, participation aux conférences-débats données dans les mairies d'arrondissement volontaires et participation à des groupes de travail. Dans ce dernier cas, huit ateliers thématiques regroupèrent un éventail d'acteurs socioéconomiques parisiens sélectionnés par les organisateurs municipaux du Plan Climat de Paris parmi les candidatures issues du Club Climat pour le monde économique local, du Groupe interne Climat pour l'administration municipale et des inscriptions spontanées par Internet pour la société civile. Les comptes rendus finaux de ces huit ateliers constituèrent ainsi un livre blanc

(paru en février 2007) à partir duquel fut élaboré le Plan Climat de Paris, Plan de lutte contre le réchauffement climatique 2007. Celui-ci fut présenté au Conseil de Paris le 1^{er} octobre 2007 et, fait rare, voté à l'unanimité (Mairie de Paris, 2007c). Au cours de ce processus, le thème de l'adaptation aux changements climatiques fut principalement traité dans la réflexion collective qui eut lieu au sein d'un des huit ateliers de travail, l'atelier H, intitulé « Adaptation du territoire à l'évolution du climat ». C'est cet atelier H qui fut l'objet d'étude de la recherche doctorale dont les résultats partiels sont présentés dans cet article.

L'atelier H

- 6 L'atelier H regroupa 30 personnes et se déroula sur 4 séances de 3 heures (13 h 30 à 16 h 30) en semaine (2 jeudis et 2 vendredis) entre le 19 octobre et le 15 décembre 2006. Basée sur l'idée de donner une légitimité à un groupe hétéroclite de participants représentatifs du milieu socioéconomique parisien, la participation aux ateliers de travail était ouverte aux personnes des quatre « collèges » créés pour le Plan Climat de Paris par les organisateurs, à savoir le collège des citoyens constitué sur la base du volontariat, le collège des personnalités qualifiées, le collège des représentants du Conseil de Paris et le collège regroupant des représentants du Club Climat et des représentants de l'administration du Groupe interne Climat de la Ville de Paris, dont nous avons détaillé la composition plus haut. Après une sélection effectuée par les organisateurs, qui réunirent ainsi des personnes d'origines professionnelles diverses (figure 1), les participants furent encouragés à s'exprimer en leur nom personnel au cours du processus par les responsables de l'exercice. Parmi ces participants, six personnes étaient présentes à titre d'observateurs en provenance des structures municipales organisatrices (porteur politique et porteur technique) ou de structures publiques liées au thème de travail. La présence de celles-ci faisait suite à l'invitation des structures municipales organisatrices. Selon les séances, ces observateurs suivaient le bon déroulement de l'atelier ou étaient appelés à intervenir à titre d'experts. Une personne employée par le maître d'œuvre (le bureau de consultants chargé de la réalisation générale du Plan Climat de Paris) était responsable de l'animation et de la modération de l'atelier pour en assurer le bon déroulement, guidée par une fiche de route déjà établie par le maître d'œuvre. Une personne du bureau de consultants se joignit à l'animateur lors d'une séance afin de l'aider dans son rôle.

Figure 1. Schématisation simplifiée des participants par catégories professionnelles de l'atelier H (n = 30)



Méthodologie

- 7 Le chercheur interrogea chacun des participants afin de mieux cerner la teneur des discussions et des réflexions à la base du compte rendu final, lequel constitua le volet « adaptation aux changements climatiques » du *Livre blanc*, puis du Plan Climat de Paris 2007. L'approche retenue pour mieux cerner le fonctionnement *a posteriori* de l'atelier H s'est inspirée des préceptes de la *grounded theory* (Glaser et Strauss, 1967) et de l'analyse stratégique des organisations (Crozier et Friedberg, 1977).

La grounded theory

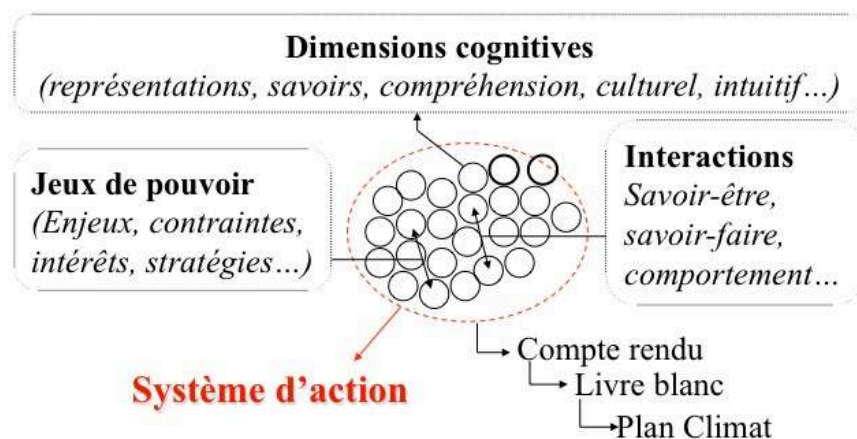
- 8 La *grounded theory* ou « théorie enracinée » a été développée par Glaser et Strauss (1967) et se matérialise sur le terrain par une série de procédures systématiques pour développer des hypothèses de manière inductive dans l'objectif de dresser un portrait de la réalité rencontrée. Ainsi, à l'opposé du raisonnement déductif en attente de démonstration d'hypothèses bien établies au départ par le terrain, cette approche permet à partir d'une aire d'étude de laisser émerger des tendances, lesquelles sont amenées à se confirmer ou à se modifier au fil des entrevues et des réflexions qui en découlent. Cette approche met également l'accent sur la vie (personnelle ou professionnelle) des personnes, sur des attitudes ou des points de vue, mais aussi sur le fonctionnement de structures organisées, de mouvements sociaux ou de relations interpersonnelles (Strauss et Corbin, 1990). Ainsi, cet angle de recherche permet de mieux cerner l'univers de référence des répondants, en ce qui a trait aussi bien à la manière dont ils traduisent l'environnement dans lequel ils évoluent qu'à leurs

manières d'entretenir des relations avec celui-ci ou encore aux dispositions cognitives à l'origine de leurs comportements. Dans notre cas, l'aire d'étude dans la recherche se limitait au contexte de l'exercice participatif à une politique d'adaptation aux changements climatiques intégrée à une politique climatique plus générale. Concrètement, la recherche se matérialisa par une série d'entretiens effectués de manière systématique à partir d'un guide d'entretien unique pour tous les répondants. Enfin, cette approche fut également choisie pour les complémentarités qu'elle présente avec l'analyse stratégique des organisations, utilisée dans l'objectif de cerner de manière plus précise le fonctionnement de structures organisées telles que les structures municipales, comme ce fut le cas dans cette recherche.

L'analyse stratégique des organisations

- 9 Ainsi, la recherche s'est également concentrée sur l'analyse organisationnelle de l'atelier H afin de mieux comprendre les dynamiques en jeu au moment de l'élaboration du Plan Climat de Paris. L'objectif plus spécifique fut de cerner les enjeux d'ordre aussi bien personnel, professionnel, individuel que collectif, ayant pu influencer la réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques au sein de l'atelier H. Pour ce faire, la recherche a utilisé l'analyse stratégique des organisations comme raisonnement d'étude (Crozier et Friedberg, 1977) en considérant l'atelier H comme un « système d'action concret », c'est-à-dire un construit humain dans lequel se sont structurées des relations de pouvoir afin d'avancer vers un « objectif commun », à la faveur des dimensions cognitives propres à chacun des participants, des interactions et des enjeux interpersonnels (figure 2). Si l'on se base sur le fait que le travail rationnel d'un groupe est influencé par les sentiments inconscients et les émotions de ses participants (Bernoux, 2009), les « dimensions cognitives » d'un participant renvoient ici à la faculté de compréhension de l'« adaptation aux changements climatiques » au moyen des représentations générées et de la mobilisation des savoirs et des connaissances acquises par ses compétences propres, ses aspects culturel et éducationnel ou encore par ses dispositions psychologiques ou émotionnelles. Le terme de *représentation* utilisé dans cet article renvoie à une réalité absente et reconstruite à partir des caractéristiques à la fois individuelles, sociales et du milieu (Depeau, 2006). Les « interactions » entre participants font référence à la dynamique de communication verbale et non verbale qui s'est créée entre deux ou plusieurs personnes ainsi qu'aux comportements et attitudes issus du « savoir-être » ou du « savoir-faire » qui ont été spontanément ou délibérément employés au cours des séances. En ce qui a trait aux « jeux de pouvoir » entendus dans cette étude, ils incluent les enjeux collectifs ou individuels, les contraintes auxquelles chaque participant a dû faire face, les ressources mobilisées ainsi que les stratégies employées pour atteindre les intérêts propres à chacun. Enfin, il est important de mentionner le côté « éphémère » (quatre séances) de ce construit humain étudié et sa part « d'artificialité » puisque les participants se sont retrouvés dans ce contexte particulier de démarche participative mise en place uniquement dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat de Paris.

Figure 2. L'atelier H, un système d'action concret « éphémère »



Le terrain

- 10 Sur le terrain, la collecte de données fut effectuée par entretiens semi-dirigés (n = 21), enregistrés et intégralement retranscrits en verbatim, auprès des personnes ayant participé à au moins 2 séances de l'atelier H. Les entretiens ont été effectués à partir d'un guide d'entretien constitué de 12 questions-cadres, subdivisées en 4 catégories d'information. La première catégorie de questions cherchait à recueillir de l'information sur les activités professionnelles liées à l'adaptation aux changements climatiques et la deuxième touchait les raisons de la présence à l'atelier H. La troisième catégorie regroupait des renseignements sur la représentation sociale générée par le répondant à partir de l'expression « Adaptation aux changements climatiques » et la quatrième concernait les émotions éventuellement suscitées par cette même expression. Les témoignages furent recueillis sur le lieu de travail des répondants durant l'automne 2008 à Paris, soit près de deux ans après la tenue de l'atelier H. Il fut tenu compte du léger biais que put constituer ce décalage dans les analyses. Les entretiens furent ensuite analysés qualitativement selon un système d'analyse de discours par grille dans un premier temps pour révéler les contraintes apparues, les ressources mobilisées et les stratégies adoptées par chacun des participants au cours des séances de l'atelier H, puis dans un second temps pour cerner les enjeux personnels ou professionnels. À partir de cette base, la dernière étape fut de disséquer ces enjeux au regard de la problématique de la recherche, à savoir l'adaptation du milieu urbain parisien aux changements climatiques. Dans la suite de l'article, le masculin sera utilisé pour assurer la fluidité de cet article ainsi que pour protéger l'anonymat des personnes.

Résultats

Les dessous de l'atelier H

- 11 Les propos recueillis ont permis de comprendre que l'organisation pratique de la démarche participative du Plan Climat de Paris fut préparée à la fois par des éléments du porteur technique (le Service d'écologie urbaine de la Ville de Paris) et par le maître d'œuvre (le bureau de consultants). Celui-ci était responsable d'engager un président de séance et un modérateur pour animer l'atelier H, chose faite en ayant eu recours à son réseau professionnel proche de la question climatique. Un rapporteur de séance devait par la suite être désigné parmi les participants par le président de séance. Les propos relatent que le président prévu ne se présenta jamais aux séances de l'atelier H, ce qui obligea le modérateur à cumuler son rôle et celui de président de séance, et que le rapporteur fut désigné à l'avance par le porteur technique du fait de leurs relations professionnelles antérieures déjà établies. D'après les entretiens, la question-cadre de travail sur laquelle le groupe de participants de l'atelier H devait réfléchir tout au long des séances fut la suivante : Quelle vision du territoire parisien à l'horizon 2050 avec une réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre ? La méthode de travail proposée prévoyait que chaque participant disposerait de 3 possibilités de réponses à la question-cadre dans un délai de 10 minutes avant d'entamer les discussions sur le choix des propositions dont on discuterait et qu'on approfondirait dans la suite des séances. Un compte rendu final intégrant 8 propositions de mesures devait être rendu à la quatrième et dernière séance, mais les participants de l'atelier H décidèrent d'en proposer 12.

Un fonctionnement perçu comme laborieux

- 12 Face à la question-cadre de travail posée, laquelle relevait d'un effort d'imagination personnelle, les répondants relatent qu'ils se posèrent la question suivante : devaient-ils prendre la parole à titre personnel ou au nom de l'organisme qu'ils représentaient ? Sur ce point, que leur présence ait été désignée par leur hiérarchie ou qu'ils aient été « volontaire », la majorité des participants interrogés déclarent avoir adopté les deux stratégies à la fois, soit représenter les intérêts des organismes auxquels ils appartenaient ainsi que leurs jugements et points de vue personnels. Certains arguent que l'absence de lien direct entre la profession et le thème de l'atelier permettait une plus grande liberté d'expression.
- 13 Les entrevues indiquent que la question de l'anonymat fut soulevée et défendue par un participant désireux de « compenser » sa présence bénévole par l'ajout de son nom dans le compte rendu final. Par ailleurs, les répondants bénévoles et étudiants révèlent avoir mal accepté de se retrouver avec une large majorité de participants présents dans leur cadre professionnel, donc rémunérés. Ils mentionnent avoir été surpris de l'horaire des ateliers (13 h 30-16 h 30, en semaine) et déçus du petit nombre de participants non rattachés à un organisme pour un exercice participatif comme celui-là. Certains déclarent voir cet aspect comme une stratégie sciemment mise en place pour épurer les participants et ne retenir que les plus motivés ou les plus experts du monde professionnel ou municipal.
- 14 En ce qui concerne la gestion du travail tout au long des séances de l'atelier H, plusieurs répondants trouvent que le fonctionnement ne fut pas le plus optimum, du fait d'un

manque d'organisation et de gestion de la part du modérateur-animateur, mais aussi de préparation et d'engagement de la part des participants. Peu d'entre eux mentionnent avoir spontanément préparé une contribution. La majorité des entretiens relatent un fonctionnement basé essentiellement sur une réflexion collective spontanée et improvisée, aux objectifs et déroulements jugés parfois obscurs et mal définis. Les principales contraintes pointées furent le temps et le nombre trop restreint de séances. Enfin, les personnes présentes à titre d'observateurs ne furent pas toutes présentées au groupe de participants comme telles, ce qui constitua pour certains participants une gêne.

Une surprenante et originale démarche participative

- 15 L'appréciation de l'exercice participatif de la part des répondants est variable. Ainsi, plusieurs participants déclarent avoir trouvé l'atelier ardu et difficile, en ressortent déçus ou ont jugé la démarche de concertation inutile et vaine. En revanche, plusieurs autres l'ont trouvée innovatrice. Néanmoins, la majorité des répondants mentionnent avoir apprécié l'expérience dans son ensemble. Sur ce dernier aspect, les entrevues mentionnent en premier lieu l'appel à la créativité et à l'imagination. En posant une question-cadre de travail ouverte, en proposant une expression libre et en offrant la possibilité de faire abstraction des éventuelles contraintes techniques ou juridiques dans les pistes de solutions à imaginer pour faire face aux changements climatiques dans Paris, les organisateurs ont réussi à motiver les participants à s'exprimer et à participer activement. Ce que les répondants confirment dans leur propos, notamment ceux qui sont qualifiés de « non experts » par le restant du groupe, lesquels trouvèrent refuge dans ce côté libre, créatif et ludique proposé pour faire face aux expertises. En effet, la méthode proposée par les organisateurs fut perçue comme une manière d'aplanir les différences de connaissances sur le sujet ainsi que les spécialisations professionnelles, et l'effort d'imagination permit une certaine égalité dans le groupe en faisant fi des possibilités techniques, législatives ou administratives des actions proposées. Enfin, elle permit également d'aplanir les différences relatives à l'aisance à s'exprimer à l'oral ; ainsi, certaines personnes révèlent s'être senties profondément intimidées par la présence majoritaire de représentants professionnels et municipaux ou par le discours élaboré de certains. Malgré tout, certains répondants trouvent que quelques-uns des participants ne jouèrent pas totalement le jeu participatif et s'obstinèrent sur les aspects pratiques d'opérationnalisation. L'apprentissage et l'apport de connaissances quant à la problématique climatique et au thème de l'adaptation sont des aspects également évoqués dans les motifs de satisfaction de l'atelier, grâce aux présentations effectuées par des experts, notamment sur le climat, et grâce à la variabilité des renseignements échangés due à la diversité des domaines de compétences et de connaissances des participants. Somme toute, bien que souvent mentionnée comme un frein au bon déroulement de l'atelier, la diversité des participants fut globalement perçue comme « enrichissante », notamment parce qu'elle permit de couvrir de nombreux sujets au cours des séances.
- 16 En ce qui a trait aux raisons soulignées par ceux qui n'ont pas apprécié l'exercice, certains répondants ont trouvé la démarche générale « non scientifique », car basée sur l'affect et non sur une certaine objectivité balisée par des connaissances issues de travaux reconnus. En ce sens, l'atelier fut parfois perçu comme un atelier de réflexion plus qu'un atelier de travail, du fait de la variabilité des connaissances et des aspects

imaginatifs que l'exercice recommandait. À ce titre, plusieurs participants auraient souhaité un groupe plus homogène en ce qui concerne l'expertise dans le domaine climatique notamment, et ne voyaient pas l'intérêt de l'ouverture à des participants perçus comme des « non-experts ». Enfin, les autres aspects qui ne furent pas appréciés concernent l'attitude d'autres participants reçue comme négative par certains, l'attitude de la dynamique générale estimée laborieuse ainsi que l'efficacité de l'avancée du travail considérée comme faible par un participant qui déclare avoir eu la sensation par moments de perdre son temps.

Un texte final décevant

- 17 En ce qui concerne le texte final du *Livre blanc* et surtout le chapitre 6 du Plan Climat de Paris, lequel reflète la synthèse de la réflexion collective de l'atelier H, tous les participants interrogés avouent avoir essayé de retrouver les recommandations qu'ils proposèrent dans le texte final. Plusieurs répondants trouvent que ce texte reflète assez bien l'information échangée durant les séances, voire l'esprit général. D'autres indiquent être déçus, soit du fait qu'ils considèrent n'avoir pas été assez entendus, soit du fait qu'ils trouvent le texte réducteur, voire « sans consistance », et qu'il ne reflète pas assez toute la richesse des propos et de l'information échangée. La plupart des répondants estiment que le rapport final a été retravaillé et que ce lissage lui fait perdre de sa teneur par rapport à ce qui a été dit au cours de l'atelier. Par cet aspect, certains répondants déclarent être soulagés de n'avoir pas retrouvé certaines propositions qu'ils jugèrent « farfelues » tandis que d'autres signalent être déçus de ne pas retrouver leurs propres propositions. Quelques répondants indiquent percevoir l'exercice et le texte final déconnectés de la réalité, car/et trop théorique.

Le groupe des participants passé au miroir

- 18 Les entretiens montrent que les participants volontaires furent étonnés de découvrir autant de participants du monde professionnel et municipal. Ils montrent aussi que les participants du monde professionnel et institutionnel furent étonnés de la présence de citoyens. Dans la même veine, les participants familiers avec la problématique des changements climatiques mentionnent qu'ils furent surpris de l'hétérogénéité des connaissances sur ce thème au sein de l'atelier H. Et enfin, les participants non familiers avec la problématique des changements climatiques mentionnent qu'ils furent étonnés de voir autant de personnes qu'ils estimaient « expertes » en la matière.
- 19 Dès lors, du fait de cette mosaïque de présences, de connaissances ou encore d'horizons professionnels, la légitimité d'influence décisionnelle « donnée » par la Ville de Paris à l'atelier H fut mise en question par les participants. Certains répondants s'interrogent sur la pertinence de la présence de certains participants perçus comme des « non-experts », c'est-à-dire perçus comme dénués de liens professionnels avec le thème ou de connaissances à ce sujet. Un participant va jusqu'à s'estimer lui-même non compétent et à se considérer comme injustifié d'avoir un poids relatif dans un tel exercice de recommandation du fait de l'inadéquation entre le thème de la réflexion collective et ses compétences. D'autres répondants, s'estimant au contraire experts dans leur domaine professionnel, s'octroyaient la légitimité d'intervenir lorsque le débat se dirigeait vers leur champ de compétence. Ces répondants mentionnent qu'ils se considéraient comme des gardiens du savoir en la matière et déclarent avoir adopté

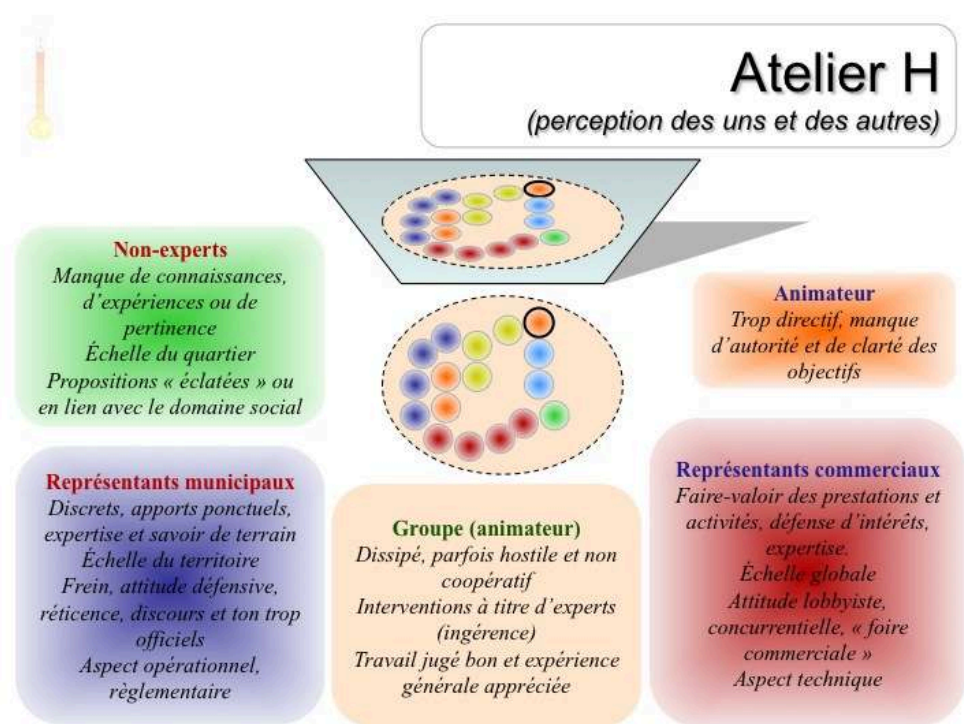
une attitude de consultants, d'arbitres, voire d'aides aux débats. Selon d'autres témoignages, cette attitude était perçue comme une ingérence dans le rôle d'animateur d'atelier. En ce qui concerne la démarche générale, la légitimité du volet participatif de l'exercice est mise en question par les participants (auto)qualifiés de « non-experts » estimant que l'aspect participatif était trop restreint et absent sur le plan « citoyen » du fait de la présence trop importante de représentants municipaux et de représentants professionnels. Certains répondants se sont sentis abusés par l'appellation « démarche participative », voyant même l'atelier H comme un exercice « pipé » d'avance, suggérant une démarche dirigée à l'avance vers les objectifs des organisateurs. Sur ce point, certains propos décrivent même l'atelier comme ayant été une vitrine politique détachée de la réalité qui a amoindri les ambitions initiales du Plan Climat de Paris. Enfin, la majorité des participants précisent qu'ils ne connaissaient personne en particulier, bien que certains fussent venus « accompagnés » d'un collègue et que d'autres se connaissaient déjà. Quelques répondants mentionnent avoir vu discuter quelques participants entre eux, mais cela semblait être marginal. La perception de chaque participant à l'égard des autres permet de regrouper les participants en quatre catégories d'images intitulées, selon les termes des propos recueillis, les « représentants municipaux », les « représentants commerciaux », les « non-experts » et l'animateur (figure 3).

- 20 Des représentants municipaux sur la défensive. D'après les entrevues, les représentants municipaux furent perçus par les autres membres du groupe comme des participants plutôt discrets, voire en retrait de la réflexion collective, apportant leur savoir et leur expertise disciplinaire ou professionnelle uniquement dans certains cas, par exemple pour l'évolution des espèces végétales à l'échelle du territoire parisien. À l'opposé, certains répondants ont perçu la présence de deux participants issus du monde municipal, par ailleurs collègues de travail, comme un véritable frein. Sur ce point, les répondants décrivent une attitude défensive, réticente aussi bien à l'atelier qu'au thème général et basé sur un style de discours (format et ton) très officiel, tranchant avec la liberté d'expression de l'atelier.
- 21 Des représentants « commerciaux » qui font leurs emplettes. Certains participants ont trouvé qu'il y avait dans l'atelier un côté « foire commerciale », dans le sens où les représentants d'organismes commerciaux semblaient faire valoir leurs activités, essayaient de se positionner en tant que prestataires de services, présentaient des pistes de solution d'experts ou encore campaient sur leurs positions de défense d'intérêts sans participer à l'avancée de la réflexion collective. Plusieurs répondants estiment qu'à certains moments, les discussions prenaient la forme d'une surenchère de savoir, d'expertise ou de techniques entre représentants d'organismes commerciaux. Le terme *lobbyiste* fut également mentionné dans les entrevues pour décrire ces attitudes. Les propos des participants commerciaux relatent qu'il y eut effectivement de « vives interactions » entre eux durant l'atelier, qu'ils décrivent comme faisant partie d'une interaction de concurrence « saine » et « normale ».
- 22 Des « non-experts » qui ne sont pas les bienvenus. Certains participants sont catégorisés comme des « non-experts » par d'autres participants se considérant comme des experts de la problématique climatique, du fait de leur manque (perçu) de connaissances ou de lien professionnel avec le thème de l'atelier H. Les répondants qualifient leurs propositions de « pas pertinentes », « sans rapports », « farfelues », voire « fofolles » par certains. En effet, de nombreux participants furent surpris des

propositions des « non-experts », souvent associés au domaine « social », alors qu'ils s'attendaient à des propositions plus techniques ou axées sur des ajustements réglementaires. De plus, les propos précisent que ces participants-là ne s'intéressaient qu'à la dimension de leur quartier, contrairement aux professionnels qui envisageaient la problématique par rapport à une échelle plus grande. En ce sens, ils furent perçus comme n'ayant pas la légitimité de participer à un atelier de travail d'influence sur la décision municipale, contrairement aux « experts », se décrivant eux-mêmes comme étant en mesure de mieux estimer la problématique et de fournir des pistes de solution en raison de la relation qui existe entre le thème de l'atelier H et leur activité professionnelle.

- 23 Un animateur qui divise... La plupart des participants mentionnent ne pas avoir apprécié la méthode d'animation et précisent l'avoir fait savoir ouvertement. Plusieurs répondants regrettent la manière de faire (trop directive), le manque de clarté des objectifs de l'atelier et le rôle attendu des participants, ainsi que le manque d'autorité à l'égard de certains participants. Les entretiens mentionnent à cet égard une renégociation entre la majorité des participants et l'animateur sur le nombre de sous-thèmes à choisir. Ainsi, au lieu des 8 sous-thèmes initialement prévus dans la démarche de l'atelier H par le maître d'œuvre, les participants insistèrent pour qu'il y en ait 12. L'animateur se plia à la volonté des participants sur ce point-là. Paradoxalement, certains participants pointent également la perception d'un manque d'autorité dans la gestion du groupe. Enfin, tandis que certains répondants indiquent n'avoir rien à redire sur l'animation, d'autres la considèrent comme manipulatoire, c'est-à-dire qu'elle dirigeait la réflexion collective vers des objectifs prédéfinis des organisateurs.
- 24 ... et le point de vue de l'animateur. Dans ses propos, le modérateur-animateur, engagé par le maître d'œuvre comme mentionné précédemment, souligne qu'il a eu beaucoup de mal à gérer un groupe qu'il a trouvé plutôt dissipé et hostile à certaines de ses méthodes. Il relate s'être retrouvé face à certains éléments aux comportements non coopératifs, voire hostiles. L'animateur reconnaît que l'absence du président de séance fut troublante et qu'il ne put pas réellement assumer et cumuler ce rôle, ce qui a créé une certaine confusion dans la gestion du groupe. Enfin, il mentionne avoir eu quelques difficultés à gérer l'attitude de certains participants qui s'estimaient légitimes d'intervenir à titre d'experts à leur gré.

Figure 3. Perception des participants de l'atelier H entre eux



Les dynamiques, la coopération et les jeux de pouvoir au sein de l'atelier H

- 25 Sous l'intérêt général commun d'élaborer un compte rendu final de leur réflexion collective se sont « cachées » les interactions et les dynamiques entre les participants les amenant tantôt à s'opposer, tantôt à coopérer, et ce, tout au long des séances. L'information qui se dégage des entretiens permet d'estimer les « proximités » d'ordre personnel ou professionnel entre les participants de l'atelier à partir des « affinités » ou des intérêts communs. Le terme *proximité* est préféré à celui de *réseau* du fait de la marginalité et de la taille des cas présentés. Il apparaît ainsi que les participants de l'atelier H étaient imbriqués dans différents types de « proximités » qui ont stimulé les dynamiques et qui semblent avoir façonné le compte rendu final.
- 26 La figure 4 illustre les proximités professionnelles entre individus (1) qui évoluaient au sein d'une même structure ou d'un même organisme, (2) qui évoluaient au sein d'organismes d'une même catégorie professionnelle (public, privé-PME, privé-multinational) et (3) qui évoluaient au sein d'entités liées par un thème, un domaine ou un réseau commun (science du climat, secteur de l'énergie, réseau politique).

entretiens menés auprès des participants et l'analyse documentaire du compte rendu final de l'atelier H, il se dégage deux stratégies de coopération : celles qualifiées par certains participants de « lobbyistes », établies dans le but de favoriser des propositions qui vont dans le sens des intérêts des coopérants, et celles qualifiées par d'autres de « freins », qui ont pour but d'empêcher les actions d'adaptation qui iraient à l'encontre des intérêts des coopérants d'être mentionnées dans le compte rendu final.

Les coopérations « lobbyistes »

- 29 Parmi les types de coopération « lobbyistes », les entretiens et l'analyse documentaire montrent deux exemples : l'une liée à la proximité professionnelle et l'autre liée aussi bien à la proximité professionnelle qu'à celle personnelle. Le premier exemple qui se dégage des analyses est celui du secteur de l'énergie, représenté par la présence, à la majorité des séances, de trois participants évoluant dans des firmes du secteur énergétique à grande notoriété et qui ne se connaissait pas personnellement auparavant. Bien que ces répondants admettent s'être parfois confrontés entre eux en qualité de concurrents sur le positionnement commercial local potentiel (par la valorisation de leurs propres technologies), ils soulignent également avoir proposé à l'unisson des actions allant dans le sens des intérêts du secteur professionnel énergétique, ce qui s'est traduit dans le compte rendu final de l'atelier par le sous-thème 2.5 « Production d'énergie, climatisation (durable), alternatives énergétiques, protection des réseaux, éclairage, réseaux d'énergie » (p.14-17). Comme le titre l'indique bien, les arguments développés par ces participants sont liés au besoin d'énergies « alternatives » aux hydrocarbures ainsi qu'à la protection des réseaux d'énergie stratégiques, et quelques répondants reconnaissent également ouvertement des objectifs commerciaux.
- 30 Le second exemple qui transparaît est celui du domaine de la science du climat, représenté par la présence, à la majorité des séances, de deux professionnels par ailleurs collègues de travail et de deux étudiants de doctorat évoluant dans ce domaine. Les propositions liées à la science du climat se retrouvent dans le sous-thème 2.1 « État des lieux des connaissances, prévision météorologique ; risques, vulnérabilité, impacts ; veille » du compte rendu final. Les répondants de la science du climat justifient ces propositions par un argumentaire basé sur l'urgence climatique ainsi que sur le besoin d'approfondir les connaissances en matière d'impacts au moyen d'une recherche axée sur la modélisation climatique à l'échelle régionale. Il a également été révélé dans les entretiens l'objectif d'estimer par les outils de modélisation les effets et conséquences des stratégies d'adaptation mises en place en ce qui a trait au climat local. Bien que la proximité de domaine ait joué dans la coopération entre ces participants, la proximité personnelle fut également un point important puisque les entretiens révèlent que trois de ces quatre participants se connaissaient personnellement avant la tenue de l'atelier et qu'ils avaient des relations professionnelles avec l'organisateur municipal du Plan Climat de Paris par l'intermédiaire d'un projet déjà en cours d'élaboration entre l'organisme des participants professionnels et la Ville de Paris.
- 31 La proximité professionnelle comme base dominante des stratégies de coopération mentionnée dans les entretiens infirme le préambule du compte rendu de l'atelier H soulignant que « chaque personne participante s'est exprimée en son nom personnel ». En effet, les répondants indiquent clairement qu'ils se sont exprimés aussi bien à partir

de leur « casquette » professionnelle, précisant parfois clairement l'intention d'avancer les intérêts des entreprises dans leurs prises de parole, qu'à partir de leur opinion personnelle, arguant que le lieu de concertation se prêtait à une expression libre et qu'ils y étaient encouragés. Bien entendu, les entrevues montrent que la pondération de chacune des deux attitudes a varié selon les participants, en fonction de leur motivation par rapport au thème, de la raison de leur présence ou encore de la perception de la pertinence de leur apport qualitatif.

Les coopérations « freins »

- 32 En ce qui concerne les coopérations « freins », deux exemples se dégagent de nos entrevues, l'un lié à la proximité personnelle et l'autre lié à la proximité professionnelle sectorielle.
- 33 Dans le premier cas, plusieurs participants de l'atelier font mention d'une attitude qualifiée de « négative » de la part de deux participants en particulier, lesquels évoluent dans le secteur municipal et sont des collègues de travail. Le comportement rapporté semble s'être traduit par des interventions soulignant avec insistance l'inapplicabilité des actions proposées par les autres participants dès lors que ces actions se situaient dans le domaine de compétence de ces deux participants. Dans nos entrevues, ces deux participants admettent avoir utilisé leur expertise technique pour éviter des propositions d'actions inapplicables, et ce, en dépit de la consigne initiale de proposer des actions sans tenir compte de leur applicabilité. En réalité, il semblerait que ce fut une stratégie de défense visant à éviter que leurs charges de travail ne pâtissent des retombées potentielles que l'inscription de telles actions dans le Plan Climat de Paris puisse entraîner.
- 34 Le second exemple découle de l'opposition qui s'est révélée entre les participants venant de grands groupes privés et les consultants ou ceux évoluant dans un groupe de type PME. La différence d'échelle (en ce qui a trait aux ressources, à la notoriété) des organismes fut donc utilisée comme argument de rapprochement entre participants. Par exemple, les consultants et les participants issus d'entreprises de type PME semblent avoir fait front commun pour faire valoir leurs compétences et essayer d'intégrer le paysage professionnel parisien largement occupé par les multinationales en raison de leurs moyens et de leurs relations historiques avec milieu municipal.

Les facettes cachées de la participation

- 35 Au-delà de ces rapprochements, plusieurs participants, notamment municipaux, révèlent ne pas avoir voulu coopérer au bon déroulement de l'atelier, arguant n'avoir pas saisi les raisons de leur présence imposée par leur hiérarchie. Ainsi, certains soulignent qu'ils auraient dû être présents à titre d'experts et non de participants et indiquent avoir été désappointés d'être « au même niveau de parole » que les autres participants et offusqués que leur travail fût parfois critiqué, voire remis en question par certains, n'hésitant pas à mêler leur opinion sur la politique municipale générale avec l'activité des fonctionnaires municipaux présents. D'autres répondants, notamment parmi ceux perçus comme des « non-experts », indiquent leur sensation d'avoir été marginalisés et isolés, soit du fait de l'absence d'expériences, de connaissances pointues ou de relation entre leurs activités et le thème de l'atelier, soit du fait de la perception d'un niveau élevé des débats sur les plans de l'expertise et de la

communication dans lesquels ils ne se reconnaissaient pas, allant jusqu'à ressentir un sentiment de malaise. Un participant étudiant déclare avoir été intimidé de la sorte par le groupe et que cette situation fut à l'origine de l'arrêt de sa participation après la première séance. Un autre indique avoir adopté une attitude discrète tandis qu'un dernier admet avoir adopté un comportement actif et assumé, bien que ses propositions aient été perçues comme marginales. Dans tous ces cas, la possibilité d'expression par la « créativité » fut un vecteur important qui facilita leur intégration dans la participation générale.

- 36 L'influence des proximités décrites ici est évidemment relative dans le compte rendu final, et se révèle surtout à la lumière de nos entretiens. De manière générale, le compte rendu final contient la grande majorité des actions proposées par tous les participants, soit par une synthèse de leur propos, soit par contribution directe de textes. Les coopérations nées des proximités semblent essentiellement avoir eu une influence sur la hiérarchisation des actions ou sur le style utilisé pour les exprimer. Outre les coopérations et les contributions directes, les propos recueillis montrent qu'il y eut l'influence d'autres facteurs pour que soit retenue ou introduite une action proposée, comme le charisme et l'expertise dégagés par les participants. Ainsi, les actions liées aux aspects de végétalisation et de valorisation du patrimoine naturel, dont la proposition de la création de l'observatoire sur la phénologie végétale que l'on retrouve dans le chapitre 6 du Plan Climat de Paris, furent proposées par un seul participant. En plus d'être le seul à détenir l'expertise dans ce domaine, il avait un poste haut placé et une importante expérience de terrain, qu'il sut déployer pour être écouté et entendu. Outre ces aspects, les entretiens révèlent que ce participant possédait le charisme (« savoir-être ») nécessaire à l'affirmation de ses propositions auprès des autres participants, ce qui renforçait la légitimité de son énoncé discursif.

Les enjeux de la participation

- 37 Une occasion d'entrer en communication avec les acteurs municipaux. Au fil des entrevues, il s'avère que les répondants perçurent l'atelier H comme un moyen de rentrer en communication avec les acteurs municipaux, soit pour confronter l'entité municipale, soit pour gagner sa confiance. Dans le premier cas, plusieurs participants admettent n'avoir pas hésité à remettre en question et à évaluer les activités municipales en matière d'actions environnementales au moyen d'une confrontation directe avec les représentants municipaux présents, soulignant avoir utilisé l'atelier comme un lieu de débat à propos des politiques municipales déjà mises en place et d'influence à propos de celles à venir. Dans le second cas, plusieurs participants justifiaient leur présence à l'atelier pour améliorer une communication déjà établie, mais défailante entre leur organisme et la Ville. Pour les participants municipaux, l'atelier fut le moyen d'établir la communication avec des sphères municipales hiérarchiques élevées et de faire passer des messages internes. Ainsi, certains d'entre eux indiquent qu'ils ont eu l'occasion d'exprimer toutes les difficultés d'application des réglementations en place, la vétusté de certaines et le besoin d'une évolution législative. Enfin, l'atelier servit de vecteur de communication pour maintenir et renforcer des relations commerciales déjà établies dans un cas, et de justifier des projets conjoints avec la Ville déjà en réflexion dans un autre, comme le Plan Climat de Paris le relate lui-même : « Les concessionnaires (EDF, GDF, CPCU) sont des partenaires

avec lesquels la Ville souhaite développer des projets de réduction des consommations » (Mairie de Paris, 2007a : 29).

- 38 Une occasion de faire valoir les compétences de sa structure. Les entrevues révèlent que de nombreux participants se saisirent de l'atelier H pour faire connaître leurs organismes, en présenter les services ou encore faire valoir leurs activités et leur savoir-faire. Ainsi, la démarche participative permit à des organismes de type PME ou à des consultants privés de concurrencer directement par leur prise de parole les importants acteurs locaux, généralement incontournables du fait de leurs importantes ressources et notoriétés à l'échelle nationale ou internationale. En effet, ces derniers disposant déjà, et pour certains depuis des décennies, de relations privilégiées avec la Ville de Paris, l'atelier se révéla être une plateforme de publicité en plus d'être un moyen de valoriser l'expertise par les compétences, les approches ou les outils utilisés. Ce dernier point concerna par ailleurs aussi bien les organismes publics, privés, associatifs que les structures municipales représentées, l'objectif étant selon les répondants de défendre les intérêts des entreprises ou de renforcer le contrôle de certaines compétences ou responsabilités.
- 39 Une chance professionnelle. La participation à l'atelier H fut un moyen d'élargir le réseau professionnel pour les organismes, mais également pour les individus. Les participants étudiants mentionnent que l'atelier était perçu comme une porte d'entrée sur le monde professionnel et que le fait de côtoyer des professionnels dans le même domaine permit de mieux évaluer les facettes de la profession et fut l'occasion de rattacher à la réalité des notions théoriques. Plusieurs participants admettent avoir utilisé la démarche participative comme un moyen de remplir leur carnet d'adresses, mais également de faire des rencontres professionnelles opportunes.
- 40 Un moyen d'estimer le marché potentiel. Le thème de l'adaptation aux changements climatiques est un thème émergent, comme l'ont reconnu tous les participants. À ce titre, l'adaptation aux changements climatiques semble présenter un marché potentiel pour les participants évoluant dans des organismes prestataires de services, notamment en ce qui a trait à l'énergie et à l'eau, comme les propos le soulignent. L'atelier H fut donc l'occasion d'évaluer ce nouveau marché potentiel, raison pour laquelle selon certains participants il y eut un esprit et un comportement purement commerciaux de la part des représentants d'organismes du secteur de l'énergie, secteur ciblé depuis longtemps comme étant l'enjeu prioritaire des politiques de réduction de l'émission des gaz à effet de serre et ciblé comme l'enjeu principal lié à la fin de l'ère du pétrole comme source d'énergie primaire principale. Ainsi, comme le confirment les répondants, l'atelier fut perçu comme le théâtre mettant en scène des attitudes ayant pour objectif le positionnement stratégique de l'organisme représenté sur la scène locale parisienne au chapitre de la prestation de services, ainsi qu'un moyen de confronter directement la concurrence.
- 41 Un événement formateur. Outre les enjeux professionnels, l'information tirée des entretiens permet d'établir des enjeux personnels liés à l'engagement dans la démarche participative. Le premier enjeu qui ressort de nos entrevues est celui lié à l'obligation de présence et à la prise en considération de l'ordre hiérarchique reçu. En effet, les participants désignés par leur hiérarchie n'eurent pas le choix de se présenter à l'atelier H, comptant comme des heures de travail. Dans l'ensemble, tous les désignés se prirent au jeu de la concertation, même si certains admettent avoir senti perdre leur temps par moments. La majorité des répondants mentionnent que l'atelier fut

l'occasion de valoriser des compétences personnelles. En effet, le rôle donné au groupe par les responsables municipaux d'avoir la charge de l'élaboration d'une partie du Plan Climat de Paris par l'intermédiaire d'une réflexion collective fut perçu par la quasi-totalité des répondants comme une importante responsabilité et une occasion unique d'intervenir dans l'élaboration d'une politique publique municipale. Ce sentiment fut accentué notamment du fait de l'importance de la problématique des changements climatiques à laquelle la démarche était rattachée. Dans l'ensemble et malgré ce qui a été relevé précédemment, les propos recueillis soulignent le sérieux que les participants mirent dans le travail collectif et qui se traduit par des comportements et des attitudes estimés comme étant très professionnels (le respect de l'horaire, la prise de la parole ou la tolérance sont donnés en exemple). Plusieurs participants révèlent que l'atelier H fut également le moyen de valoriser leurs propres compétences, connaissances ou points de vue, voire de les évaluer ou de s'autoévaluer par les interactions sociales avec le reste du groupe, que ce soit directement dans les discussions officielles ou lors des à-côtés (pauses, avant ou après l'atelier proprement dit). L'expression dans un cadre public comme l'atelier permit à certains participants de contribuer à vaincre cette appréhension, ou à la découvrir pour d'autres. Plusieurs participants soulignent le caractère particulier et pas si courant dans le quotidien de l'atelier en ce qui a trait à l'expression, perçue comme libre et écoutée. Ils indiquent avoir eu beaucoup de plaisir à échanger des renseignements et avoir acquis des connaissances notamment sur les activités professionnelles ou dans des secteurs qui ne leur étaient pas familiers. Enfin, la démarche participative fut pour quelques participants l'occasion de s'intégrer socialement à la vie parisienne et d'évaluer leurs intérêts personnels par rapport au thème de l'environnement.

Le contrôle de l'entité municipale sur son territoire

- 42 À la lumière des proximités professionnelles et personnelles décelées au cours des entretiens, plusieurs participants de l'atelier H appartenaient à un réseau sans caractère officiel connecté avec l'organisation municipale. Ces cas de figure soulèvent la question d'un éventuel contrôle municipal sur la démarche participative. De ce point de vue, la position du participant « nommé » rapporteur de l'atelier H par l'organisation municipale apparaît stratégique puisque ce participant était également lié aux participants de même proximité professionnelle dans le domaine de la science du climat. De plus, le fait qu'un participant travaillait directement avec l'organisateur municipal, qu'il y eut 4 participants municipaux sur les 22 participants actifs et la présence d'un observateur issu de l'organisation de la démarche à chacune des séances laisse à penser qu'il y eut la volonté d'un contrôle minimal sur le déroulement de l'atelier H de la part de l'organisation municipale. Cela peut par ailleurs se justifier dans la mesure où celle-ci ne contrôlait pas entièrement l'organisation générale de l'élaboration du Plan Climat de Paris du fait qu'un bureau de consultants était engagé pour ce faire. Enfin, le vocabulaire employé dans le Plan Climat de Paris confirme cette sensibilité à une volonté de contrôle du territoire parisien par des termes tels que « la ville organisatrice de son territoire », « la gouvernance territoriale des politiques climatiques » ou encore « Paris, ville exemplaire sur son patrimoine » que l'on retrouve tout au long du texte (Mairie de Paris, 2007a). Cette volonté de contrôle du territoire est d'ailleurs déjà engagée dans des actions telles que la création du nouveau service public de l'eau parisien, le service de l'établissement public industriel et commercial (EPIC)

Eau de Paris, après vingt-cinq ans de gestion dévolue au secteur privé. La municipalité semble donc soucieuse de maîtriser la gestion du territoire parisien, laissant une concurrence vive entre les opérateurs lors d'appel d'offres de services, comme la dynamique entre participants issus des firmes privées de l'atelier H l'atteste, par ailleurs à l'affût de nouveaux enjeux commerciaux que le thème de l'adaptation aux changements climatiques peut offrir dans un nouveau « marché » local.

Les limites de l'exercice participatif

- 43 De manière générale, la législation favorise la démocratie participative, que ce soit pour l'élaboration de politiques publiques ou pour la gestion des affaires locales, bien que cette codification n'ait pas l'air d'avoir eu d'effets importants sur leur déroulement (Blondiaux, 2004). Les démarches participatives peuvent vite avoir l'air de simples façades théoriques qui cachent un peu mieux les enjeux de pouvoir dominant. Ainsi, l'idée initiale d'introduire dans l'atelier H des participants issus de plusieurs « collèges » (du Club Climat, du Groupe interne Climat, des élus et des citoyens) pour enrichir les débats fut perçue par la majorité des participants comme le moyen pour la Ville de Paris de garder le contrôle sur les discussions et, de ce fait, sur une partie du processus d'élaboration du Plan Climat de Paris.
- 44 Cette perception de contrôle de la part de certains participants fut confortée par les choix effectués par rapport au déroulement de l'atelier. En effet, les répondants mentionnent avoir vu dans le choix des horaires (13 h 30-16 h 30) et des jours (jeudi, vendredi) de la tenue des ateliers un paradoxe avec la représentation qu'ils se faisaient d'une « démarche participative » étant donné que ces créneaux défavorisaient la grande majorité de la population active tout en favorisant les salariés envoyés par les organismes intéressés par la thématique. Ainsi, aux yeux de plusieurs participants, les professionnels présents venus sur leur temps de travail représentaient autant de personnes venues défendre des intérêts d'affaires avant l'intérêt général. Sur ce plan, les limites de l'exercice participatif sont atteintes et toutes les questions relatives à ses objectifs, à l'optimisation de sa tenue, à une représentativité locale satisfaisante au regard de la population ou encore celle relative au pouvoir de transformation du rapport politique restent à définir (Bertheleu, 2009). Il en est de même au sujet de la légitimité de l'exercice quant à l'élaboration des politiques municipales, comme l'atelier H avait le mandat.

La légitimité de l'exercice participatif

- 45 L'utilisation d'une démarche participative pour l'élaboration du Plan Climat de Paris implique plusieurs questions touchant à la légitimité. Sans entrer dans les détails conceptuels, il est intéressant de noter que la légitimité est définie comme un concept multidimensionnel qui présente plusieurs types, tels que la légitimité de l'identité, technique, morale, légale, perceptuelle ou encore institutionnelle (Beaulieu, 2008).
- 46 La légitimité de l'exercice participatif fut plusieurs fois mise en question lors de nos entretiens, notamment la légitimité « morale » et « institutionnelle » comme le fait de responsabiliser un groupe de travail pour élaborer un pan de la politique climatique d'une ville comme Paris telle qu'elle est révélée dans la perception des participants les uns par rapport aux autres. Ainsi, reprenons l'exemple d'un répondant s'estimant lui-

même non compétent pour avoir un poids relatif dans un tel exercice, justifiant sa position par son manque d'intérêt et de connaissances liées au thème de l'atelier. Dans cette même veine, un autre participant fut soulagé de ne pas avoir retrouvé dans le texte final du Plan Climat de Paris des propositions proposées par certains participants dont il jugeait la présence non légitime du fait de leur non-expertise. D'autres participants déclarèrent dans les entretiens s'estimer experts dans leur domaine professionnel et mentionnent qu'ils pensaient avoir la légitimité d'intervenir à tout moment lorsque le débat se dirigeait vers leur champ de compétence, quitte à adopter des comportements perçus par les responsables de l'animation comme de l'ingérence dans le rôle de modération. Enfin, plusieurs participants déclarèrent que l'atelier H n'a pas eu la légitimité escomptée, car la démarche proposée n'avait rien de « scientifique », notamment parce que les outils de réflexion proposés par l'organisation étaient basés sur de l'affect et impliquaient la subjectivité des participants.

- 47 Ces exemples reflètent le fait que la légitimité du pouvoir d'influence décisionnel « donnée » par la Ville de Paris au groupe fut remise en question directement en raison de la mosaïque des participants (connaissances et horizons professionnels). En effet, dans nos entretiens, la légitimité de la participation à l'atelier H a souvent été liée à l'expertise, c'est-à-dire à une certaine capacité de réflexion et de connaissances dont le seuil était délimité de manière plus ou moins consciente par l'ensemble du groupe. D'une certaine manière, il y eut donc la confrontation de l'expertise du citoyen avec celle d'une approche plus technique ou scientifique.

Discussion

Un révélateur de complexité

- 48 L'étude montre un décalage entre la démarche participative formelle et théorique décidée par les responsables municipaux et ce qui s'est réellement passé lors de la tenue de l'atelier H, lequel est un indice de la pertinence de l'analyse stratégique utilisée comme approche (Crozier et Friedberg, 1977 ; Bernoux, 2009). L'atelier H fut créé dans le but d'être le lieu de travail et de concertation réunissant différents acteurs des sphères socioéconomiques parisiennes pour discuter puis proposer des actions d'adaptation du territoire local aux changements climatiques. L'analyse stratégique montre qu'en plus d'être un lieu de débat entre acteurs socioéconomiques du territoire à faible représentation citoyenne et sociale, l'atelier H fut le théâtre d'interactions et de dynamiques interpersonnelles prenant la forme de coopération, d'altercation, de participation active, passive, voire d'absence de participation, guidées par les proximités professionnelles et personnelles à caractère officiel ou non qui se sont spontanément créées ou étaient déjà établies entre participants. En résumé, l'atelier H fut l'expression de jeux de pouvoir entre ses participants et un lieu de lutte mettant aux prises les différents enjeux professionnels et personnels locaux. Jusqu'à quel point cette situation fut-elle généralisée dans les sept autres ateliers de travail ? Le thème de l'adaptation aux changements climatiques suscita-t-il plus d'enjeux que les autres thèmes ? Les trois entretiens menés auprès des six observateurs ayant assisté à plusieurs ateliers de travail relatent unanimement que l'atelier H fut celui qui fonctionna le moins bien et qui rencontra le plus de difficultés. En dehors de la difficulté d'apprécier le terme *adaptation* et des difficultés liées à la gestion du groupe,

la recherche montre que le thème de l'adaptation aux changements climatiques fut utilisé par les participants pour structurer leurs stratégies afin d'atteindre leurs enjeux professionnels et personnels. En ce sens, l'atelier H fut un révélateur de toute la complexité inhérente à l'opérationnalisation d'actions portant sur le thème de l'adaptation aux changements climatiques, que l'on retrouve dans plusieurs travaux (Naess *et al.*, 2005 ; Crabbé et Robin, 2006 ; Stedman, 2004 ; Wilbanks *et al.*, 2007).

La présence de la science du climat

- 49 La présence de participants professionnels et étudiants issus de la science du climat dans l'atelier thématique consacré à l'adaptation peut poser question. Dans un sens, cette présence paraît logique puisque la science du climat a historiquement eu et a toujours un rôle prépondérant dans l'élaboration de stratégies d'adaptation dans une approche de type *top-down* basée sur les résultats de modélisations climatiques (Dessai et Hulme, 2004). Cependant, l'influence de la discipline est désormais moindre sur les prises de décision, notamment locales, du fait des limites rencontrées dans l'évolution des outils de modélisations climatiques en ce qui a trait au raffinement à l'échelle spatiale et au degré d'incertitude qui y est lié concernant la nature, la fréquence, l'ampleur ou encore la durée des impacts potentiels issus des changements dans les variables climatiques régionales. De ce fait, l'approche *bottom-up* basée sur l'analyse des vulnérabilités (territoriales, sociales, économiques) s'est développée notamment en raison de sa meilleure adéquation avec les attentes des décideurs (Adger *et al.*, 2003). Les entretiens montrent que la science du climat est apparue dans l'atelier H avec l'objectif de consolider la dimension « utile », voire « essentielle » de ses contributions en ce qui a trait aux outils de modélisation à l'échelle urbaine, notamment par de nouvelles collaborations interdisciplinaires avec la modélisation géographique et urbanistique. Les propos montrent aussi que sur le plan de la recherche scientifique, « le thème de l'adaptation aux changements climatiques » apparaît comme un « concurrent » de la science du climat dans la mesure où il acquiert de plus en plus de ressources financières (bourses de recherche, subventions, programmes). Enfin, la science du climat est également apparue comme une aide potentielle dans la modélisation des stratégies d'adaptation mises en place dans le but d'évaluer leurs performances..

Les dynamiques d'expression

- 50 Les propos montrent que les participants (auto)qualifiés d'experts se sont perçus comme les seuls à exprimer ou à défendre « l'intérêt général » face à des participants non experts qu'ils associent à des logiques « citoyennes » enfermées dans la défense d'intérêts particuliers. De leur côté, les participants estimant être venus à titre de « citoyens » mentionnent avoir eu de la difficulté à faire valoir leur point de vue. Cette situation ne va pas sans rappeler la « remise de soi » de Bourdieu (1996), posture sociale par laquelle le sentiment d'incapacité (ressenti ou renvoyé par les autres) renforce la confiance en celui qui « s'exprime bien », perçue dans ce cas comme « l'expert », c'est-à-dire le participant ayant des activités professionnelles liées à la problématique, le développement durable ou encore l'environnement au sens large. Néanmoins, contrairement à ce que montrent plusieurs autres travaux sur la faible dynamique ou le consensus étouffant qui réduit les débats à une forme de gestion de

proximité des instances de démocratie participative (Bertheleu, 2009), les entretiens et le compte rendu final montrent que la force de l'atelier H fut de ne pas avoir été restrictif en ce qui a trait à la possibilité de proposer des actions.

- 51 Certes, comme l'étude le montre, il y eut des prises de position opposées, des altercations, voire certaines intimidations à s'exprimer du fait du niveau de discussion non accessible à tous les participants. Mais, bien qu'il y ait une différence notable entre les propositions de l'atelier et le chapitre 6 du Plan Climat de Paris, la recherche montre que les participants eurent une large latitude pour s'exprimer, notamment par la possibilité d'inclure dans le compte rendu final un texte de leur propre acabit. En ce sens, l'atelier H n'a pas complètement été une situation basée sur un fonctionnement consensuel tendant à étouffer le débat et favorisant les groupes majoritaires, dans notre cas formé par les proximités par exemple, que l'on retrouve dans de nombreux travaux (Bertheleu, 2009). L'atelier H permet théoriquement à chacun des participants, quelque minoritaire qu'il fût, de s'exprimer et de marquer sa contribution. En réalité, seul un participant non expert s'exprima pleinement quitte à assumer devant les participants experts la « marginalité » de ses propos (comme perçus par ces derniers). D'autres, tels que trois des étudiants présents, ont préféré se retirer de la participation à l'atelier H après la première séance. En l'absence de « savoir » ou de « savoir-faire », la participation à cet atelier H nécessitait un « savoir-être » qui se traduisait dans les comportements. Il n'est donc pas étonnant que ce fût les étudiants, donc les plus jeunes, qui mirent fin à leur participation et que ce fût le participant non expert, situé dans la tranche des 51-60 ans, qui resta. Cette « intimidation » non volontaire se révèle être une dimension à prendre à compte dans les instances de concertation pour s'assurer une participation maximale.

Conclusion

- 52 L'étude de l'atelier de travail H responsable de traiter la question de l'adaptation aux changements climatiques lors de l'élaboration du Plan Climat de Paris fut intéressante sur plusieurs plans.
- 53 D'abord, la recherche confirme l'efficacité de l'analyse stratégique comme approche d'un lieu de concertation « éphémère » pour révéler le décalage qui existe entre le cadre formel et le déroulement réel, entre les attentes initiales théoriques de la mise en place de l'atelier H et ce qui s'y est réellement passé au moment de sa tenue. Plus qu'un lieu de débat et de propositions d'actions visant la réduction de la vulnérabilité du territoire parisien aux effets appréhendés des changements climatiques, l'atelier H s'est révélé être l'expression de jeux de pouvoir entre ses participants mettant aux prises différents enjeux d'affaires urbaines locales autour de la question de l'adaptation aux changements climatiques. En effet, par les interactions et les dynamiques interpersonnelles de ses participants, prenant la forme de coopération, d'altercation, de participation active ou passive et guidées par les proximités professionnelles et personnelles à caractère officiel ou non spontanément créées ou déjà établies, l'atelier de travail fut un révélateur de toute la complexité inhérente à l'opérationnalisation d'actions allant dans le sens d'une réduction des vulnérabilités du territoire parisien à des changements de variables climatiques régionales.
- 54 Ainsi, l'atelier H permit aux participants ou aux structures qu'ils représentaient d'estimer le marché local et les occasions commerciales potentielles que le thème de

l'adaptation aux changements climatiques pouvait soulever pour s'y positionner et valoriser les compétences, les outils et les offres de services. Il fut également l'occasion pour les participants de rencontrer d'autres acteurs thématiques et à ce titre, aussi bien d'élargir les réseaux professionnels que de se retrouver en concurrence directe. Dans ces cas, l'atelier H est devenu par instants une table de négociation commerciale entre plusieurs acteurs présents à titre de représentants commerciaux plutôt qu'à titre de participants venus défendre l'intérêt collectif urbain devant l'urgence climatique. Dans d'autres cas, l'atelier fut utilisé par les participants comme vecteur de communication avec la municipalité, pour s'y présenter et montrer l'existence de leur structure sur la scène locale, pour entretenir les liens déjà existants ou encore pour interroger ses politiques par la confrontation avec les participants municipaux. À plusieurs titres, l'atelier fut également l'occasion pour les participants de faire valoir leurs enjeux personnels, que ce soit dans le but d'évaluer leur capacité à travailler au sein d'un groupe de travail multidisciplinaire, d'élargir leurs connaissances thématiques ou encore d'amorcer une intégration sociale.

- 55 Ensuite, l'étude confirme qu'une démarche participative employée pour élaborer une politique municipale se révèle être tout un défi quant aux facteurs de son déroulement en posant notamment davantage de questions que l'exercice ne donne de réponses, en interrogeant par exemple la légitimité de l'exercice ou encore la place et la définition de « l'expertise ». Sur ce plan, les limites de l'exercice participatif semblent avoir été rapidement atteintes avec l'exemple de l'atelier H et toutes les questions relatives à ses véritables objectifs, à l'optimisation de son déroulement, à ses aspects « démocratiques » valorisés ou encore celles relatives au pouvoir de transformation notamment dans la fabrique de la ville, ce qui rejoint plusieurs études et réflexions à ce sujet (Blondiaux, 2004 ; Blatrix, 2000 et Blanc, 2005, cités dans Hamman et Blanc, 2009).

BIBLIOGRAPHIE

- ADGER, N.W. *et al.* (2003), « Governance for sustainability : towards a <thick> analysis of environmental decisionmaking », *Environment and Planning*, A 35, p. 1095-1110.
- BAZEMAN, Max. H. (2006), « Climate change as a predictable surprise », *Climatic Change*, 77, p. 179-193.
- BEAULIEU, Suzanne (2008), « Les organismes de bassins versants : une entité en quête de légitimité » dans Catherine CHOQUETTE et Alain LÉTOURNEAU (dir.), *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*, Québec, Éditions Multimondes, p. 227-243.
- BERNOUX, Philippe (2009), *La sociologie des organisations : Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, sixième édition, Paris, Seuil.
- BERTHELEU, Hélène (2009), « La démocratie participative au prisme des rapports majoritaires/minoritaires », [En ligne]. http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/44/09/52/PDF/BERTHELEU_-_ACFAS.pdf Page consultée le 18 septembre 2012.

- BERTRAND, François et Corine LARRUE (2007), *Gestion territoriale du changement climatique — Une analyse à partir des politiques régionales*, programme GICC-2, UMR CITERES 6173, Université de Tours, juillet 2007, 3 volumes, vol. 1 : *Synthèse*, vol. 2 : *Études régionales*, vol. 3 : *Annexes* [En ligne]. http://www.univ-tours.fr/citeres/p_vst/contrats/rapports_finiaux.doc Page consultée le 18 septembre 2012.
- BLANC, Maurice (2005), *Participation et démocratie*, Espaces et Sociétés, 123.
- BLATRIX, Cécile (2000), La « démocratie participative », de Mai 68 aux mobilisations anti-TGV : processus de consolidation d'institutions sociales émergentes. Thèse en science politique, Paris, Université Paris 1.
- BLONDIAUX, Loïc (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » dans Yves SINTOMER et Marie-Hélène BACQUÉ (dir.), *Gestion de proximité et participation démocratique*, Paris, La Découverte, p. 119-138.
- BOURDIEU, Pierre (1996), « Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique », cours du Collège de France à l'Université Lumière Lyon2, le 14 novembre 1995, *Cahiers de recherche*, n° 15, GRS, Lyon.
- BREWER, Graham D. (2007), « Inventing the future : scenarios, imagination, mastery and control », *Sustainability Science*, 2, p. 159-177.
- CORFEE-MORLOT, J. et Shardul AGRAWALA (2004), « The benefit of climate policy », *Global Environmental Change*, 14, p. 197-199.
- CRABBÉ Philippe et Michel ROBIN (2006), « Institutional adaptation of water resource infrastructures to climate change in Eastern Ontario », *Climatic Change*, 78, p. 103-133.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- DEPEAU, Sandrine (2006), « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : la notion de <représentation> en psychologie sociale et environnementale », *ESO*, (25), p. 7-17.
- DESSAI, Suraje et Mike HULME (2004), « Does climate adaptation policy need probabilities ? », *Climate Policy*, 4, p. 107-128.
- FÜSSEL, Hans-Martin (2007), « Adaptation planning for climate change : concepts, assessment approaches and key lessons », *Sustainability Science*, 2, p. 265-275.
- GAGNON-LEBRUN, Frédéric et Shardul AGRAWALA (2006), *Progress on Adaptation to Climate Change in Developed Countries : An Analysis of Broad Trends*, Paris, ENV/EPOC/GSP(2006)1/FINAL, OECD.
- GLASER, Barney et Anselm STRAUSS (1967), *The Discovery of Grounded Theory, Strategies for Qualitative Research*, New York, Aldine et Gruyer.
- GROTHMANN, Torsten et Anthony PATT (2005), « Adaptive capacity and human cognition : the process of individual adaptation to climate change », *Global Environmental Change*, 15(3), p. 199-213.
- HAMMAN, Philippe et Christine BLANC (2009), *Sociologie du développement durable urbain, projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- IPCC (2007), *Climate Change 2007 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Martin L. PARRY et al. (dir.), Cambridge, Cambridge University Press.
- JOURNAL OFFICIEL (2009), Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement [En ligne]. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?>

cidTexte=JORFTEXT000020949548&fastPos=6&fastReqId=114368397&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte.
Page consultée le 18 septembre 2012.

JOURNAL OFFICIEL (2010), *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement* [En ligne]. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=&categorieLien=id#JORFARTI000022470435>. Page consultée le 18 septembre 2012.

KELLY, Mick P. et Neil W. ADGER (2000), « Theory and practice in assessing vulnerability to climate change and facilitating adaptation », *Climatic Change*, 47, p. 325-352.

LORENZONI, Irene *et al.* (2007), « Barriers perceived to engaging with climate change among the UK public and their policy implications », *Global Environmental Change*, 17(3-4), p. 445-459.

MAIRIE DE PARIS (2007a), *Plan Climat de Paris* [En ligne]. <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=33859>. Page consultée le 18 septembre 2012.

MAIRIE DE PARIS (2007b), *Livre blanc, 1^{re} étape dans la construction du Plan Climat de Paris* [En ligne]. <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=29552>. Page consultée le 18 septembre 2012.

MAIRIE DE PARIS (2007c), *Compte-rendu, Conseil municipal, séances des lundi 1er et mardi 2 octobre 2007, Délibération au sujet du Plan Climat de Paris, 2007 DEVE 116* [En ligne]. <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=35747>. Page consultée le 18 septembre 2012.

NAESS, Lars. O. *et al.* (2005), « Institutional adaptation to climate change : Flood responses at the municipal level in Norway », *Global Environmental Change*, 15, p. 125-138.

NORGAARD, Kari M. (2006), « <We don't really want to know> - Environmental justice and socially organized denial of global warming in Norway », *Organization & Environment*, 19(3), p. 347-370.

O'RIORDAN, Timothy et Andrew JORDAN (1999), « Institutions, climate change and cultural theory : towards a common analytical framework », *Global Environmental Change*, 9 : 81-93.

STEHR, Nico et Hans VON STORCH (2005), « Introduction to papers on mitigation and adaptation strategies for climate change : Protecting nature from society or protecting society from nature ? », *Environmental Science & Policy*, 8, p. 537-540.

SMIT, Barry et Olga PILIFOSOVA (2003), « From adaptation to adaptive capacity and vulnerability reduction » dans Joël B. SMITH *et al.* (dir.), *Climate Change, Adaptive Capacity and Development*, London, Imperial College Press, p. 9-28.

STEDMAN, Richard C. (2004), « Risk and climate change : perceptions of Key Policy actors in Canada », *Risk Analysis*, 24(5), p. 1395-1406.

STRAUSS, Anselm et Juliet CORBIN (1990), *Basics of Qualitative Research : Grounded Theory Procedures and Techniques*, Newbury Park, Sage Publications.

Van AALST, Marteen K. *et al.* (2008), « Community level adaptation to climate change : the potential role of participatory risk assessment », *Global Environmental Change*, 18, p. 165-179.

WILBANKS, Thomas J. *et al.* (2007), « Industry, settlement and society » dans Martin L. PARRY *et al.* (dir.), *Climate Change 2007 : Impacts, Adaptation and Vulnerability, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 357-390.

WILBANKS, Thomas et Jayant SATHAYE (2007), « Integrating mitigation and adaptation as responses to climate change : a synthesis », *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, 12, p. 957-962.

NOTES

1. Basé sur ce champ scientifique interdisciplinaire émergent, cet article présente les résultats d'une étude sur le traitement de l'adaptation aux changements climatiques au cours de l'élaboration du Plan Climat de Paris 2007. Cette étude est issue d'une recherche doctorale (2007-2011) entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université Paris Ouest portant plus largement sur une comparaison des politiques municipales climatiques mises en place entre Montréal et Paris, sur un approfondissement théorique du concept d'adaptation et sur l'analyse des représentations sociales générées par les acteurs des territoires étudiés par l'application urbaine de ce concept dans la problématique climatique. L'ensemble de la recherche doctorale est disponible sur Internet : <http://www.theses.fr/2011PA100076>.
2. « Lorsque j'ai proposé au Maire de Paris d'élaborer un plan de lutte contre le dérèglement climatique, c'était en France un sujet inédit pour une collectivité locale » (p. 4 du *Livre blanc*).
3. Ces 16 acteurs clés du territoire parisien viennent aussi bien du public que du privé.
4. Le Groupe interne Climat regroupe les directions municipales des espaces verts, du logement, du patrimoine, du développement économique, de la voirie, de la décentralisation, de la propreté, des finances et des achats.

RÉSUMÉS

L'article étudie l'évolution du traitement du thème de l'adaptation du territoire parisien aux impacts des changements climatiques. Guidé par les résultats des entretiens menés auprès des participants de l'atelier de travail responsable de traiter de ce thème, l'auteur procède à une analyse documentaire et organisationnelle. L'étude montre que l'atelier fut l'expression de plusieurs enjeux d'affaires urbains locaux et un révélateur de toute la complexité inhérente à l'opérationnalisation d'actions allant dans le sens d'une réduction des vulnérabilités du territoire parisien devant une évolution dans la variabilité climatique régionale.

In 2007 Paris chose to develop its first Climate Plan through a participative process by including some 20 local socioeconomic stakeholders in a workshop focused specifically on the issue of adaptation to climate change. This article examines how adaptation is dealt with through literature review as well as an analysis of organizational structures based on the results from the interviews with the participants. Results show that the workshop was more than a think tank ; it was a means to express several corporate and local issues around adaptation to climate change.

El artículo expone el estudio de la evolución del tratamiento del tema de la adaptación del territorio parisino frente a los impactos de los cambios climáticos. El autor, orientado por los resultados de las entrevistas llevadas a cabo con participantes del taller de trabajo, encargado de tratar este tema, procede a un análisis documental y organizacional. El estudio pone en evidencia que el taller dio lugar a varios desafíos corporativos urbanos locales y fue revelador de toda la

complejidad inherente a la puesta en práctica de la acción que va en el sentido de una reducción de las vulnerabilidades del territorio parisino frente a una evolución en la variabilidad climática regional.

INDEX

Mots-clés : changement climatique, politique municipale, adaptation, enjeu corporatif, Paris

Keywords : climate change; municipal policy; adaptation, corporate issue, Paris

Palabras claves : cambios climáticos, política municipal, adaptación, desafíos corporativos, París

AUTEUR

GUILLAUME SIMONET

Guillaume Simonet est titulaire d'un PhD Sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal et d'un doctorat de sociologie de Paris Ouest Nanterre. Il termine actuellement un contrat Postdoctoral dans le cadre du projet de recherche Adapteam au sein du CERTOP à l'Université Toulouse II – Le –Mirail. Courriel : simonet.guillaume@ymail.com

Les Inuit face aux changements climatiques et environnementaux

La résurgence de chocs cosmopolitiques ?

Frédéric Laugrand

- 1 Par la Conférence Inuit Circumpolaire, les Inuit du Canada se montrent depuis longtemps très attentifs à la question du réchauffement climatique. Au cours des derniers mois, des points de vue plus critiques ont fait leur apparition, notamment au Groenland, si bien que cette question demeure aujourd'hui complexe et inséparable de grands enjeux socioéconomiques. Tandis que Mary Simon, la présidente sortante de l'Inuit Tapiriit Kanatami¹, endosse les conclusions des experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'autres leaders et de nombreux aînés font preuve de visions plus nuancées. Si de telles divergences résultent en partie de la présence de plusieurs cultures politiques — les aînés n'ont pas été formés dans les écoles et les institutions du Sud —, elles tiennent également à la continuité de schèmes d'entendement très anciens.
- 2 Dans ce numéro consacré aux nouvelles tensions politiques que peuvent susciter les débats liés au climat, il paraît du coup tout à fait opportun de mieux comprendre comment, sous l'angle des cosmologies et des ontologies, la question du réchauffement climatique engendre de nouvelles confrontations et de nouvelles formes de mise en scène du débat politique, pas seulement à l'échelle locale et régionale — les discussions demeurent peu nombreuses sur ce plan —, mais surtout à l'échelle internationale où les postures des uns et des autres découlent d'expériences du monde et de points de vue radicalement différents.
- 3 Dans les pays occidentaux, le naturalisme reste hégémonique, et ce, depuis Descartes, Darwin et les grands penseurs de la modernité. Inutile de rappeler combien cette cosmologie entérine une lecture mécanique et relativement cloisonnée des faits et des choses, une stricte séparation de la nature et de la culture (Descola, 2005) et une conception linéaire du temps. Sur le plan politique, planification, prédiction, progrès et précaution sont ainsi des dispositifs majeurs pour les gouvernants qui cherchent par

tous les moyens à conjurer « la terreur panique² » et à instaurer, enfin, ce que certains considèrent comme un oxymore : un « développement durable ».

- 4 Face à un tel système, bien d'autres cosmologies ne s'y retrouvent pas. Les individus et les cultures qui s'y inscrivent privilégient parfois d'autres paramètres. Pour en rester aux Inuit, leur cosmologie animique et analogique les rend peu réceptifs aux injonctions des climatologues, des biologistes, des écologistes et autres spécialistes de la faune et de l'environnement. Pour les Inuit, l'incertitude, le changement continu, l'imprévisibilité, la transformation sont des données constantes de leur environnement, de sorte que les maîtres mots demeurent plutôt l'observation, l'adaptabilité, la négociation, et même l'improvisation. En outre, le constat d'une profonde interdépendance des faits, des choses et des existants (humains et animaux, par exemple) justifie des points de vue plus nuancés, susceptibles de varier rapidement selon les contextes³. Les chasseurs inuit qui fréquentent la banquise savent combien il faut être constamment à l'écoute, attentif à des phénomènes qui s'enchaînent et prêt à s'ajuster en tout temps à de nouvelles configurations en faisant appel aux connaissances des aînés et des défunts. La maximisation des chances semble à ce prix : elle implique d'excellentes capacités d'observation, une confiance en soi et dans l'expérimentation, un esprit inventif et même un peu de témérité ! À certains égards, toutes les solutions sont bonnes si elles permettent d'atteindre l'objectif fixé, une attitude pragmatique qui présuppose donc ouverture et flexibilité, et une démarche par essais et erreurs à l'intérieur d'un cadre qui, lui, n'est certes pas sans limites.
- 5 Ces cosmologies varient enfin en fonction des conceptions spatio-temporelles et de la personne. Non linéaire, le temps inuit est plutôt cyclique. Il est étroitement imbriqué à l'espace, le même infixé -vik désignant à la fois le lieu et le temps de l'action. Contrairement aux Occidentaux, les Inuit trouvent également peu pertinent d'établir des liens de causalité entre le passé, le présent et l'avenir sauf, bien entendu, sur le plan ontologique. Là, l'identité d'une personne est profondément liée — par la transmission et le recyclage des noms (*atiit*) — à celle d'un ou d'une ancêtre éponyme. En effet, c'est en transmettant leurs noms aux vivants que les défunts se régénèrent en permanence dans des nouvelles générations qui reconnaissent hériter des propriétés et des qualités physiques ou mentales de leurs éponymes.
- 6 Qui plus est, il demeure enfin souvent malvenu pour un Inuk⁴ de parler du futur en termes négatifs, comme si pareille initiative pouvait lui porter préjudice. Aujourd'hui encore, les aînés et les chasseurs demeurent très attachés à ce que chacun sache maîtriser sa parole et faire preuve d'humilité.
- 7 Avec de tels éléments, il est fort compréhensible que sur certains points, la cosmologie des Inuit se heurte abruptement à celle des sociétés modernes. Avec l'avènement de nouvelles entités politiques comme le Nunavut, les débats politiques actuels sur la question du réchauffement climatique font ainsi resurgir des écarts culturels qui réactivent des conflits. Ils posent, par exemple, la question des compétences et des savoirs à privilégier, contribuant, de ce fait, à faire émerger de nouvelles formes de confrontation politique.
- 8 Sur la scène politique inuit, l'action la plus remarquée a été l'initiative d'un autre leader féminin, Sheila Watt-Cloutier qui, en 2005, a attaqué les États-Unis, accusant le pays de contribuer directement à la pollution de l'Arctique et à son réchauffement climatique. En 2009, les revendications des Inuit du Canada ont toutefois perdu de leur intensité. Au sommet de Copenhague, en décembre 2009, ces derniers se sont même

alignés sur la position plus conservatrice de leurs voisins, les Kalaaliit du Groenland. La Conférence Inuit Circumpolaire avait d'abord annoncé son souhait de (ré)concilier le développement économique de l'Arctique à la crainte du réchauffement climatique, les populations inuit affirmant leur espoir de voir augmenter leur niveau de vie. Mais l'annonce a ensuite été suivie par des déclarations plus ambiguës que les journalistes n'ont pas manqué de relever. Selon Jimmy Stotts, un journaliste du *Nunatsiaq News*, le président de la Conférence Inuit Circumpolaire aurait ainsi déclaré « trouver ironique » qu'on demande maintenant aux Inuit de diminuer leur développement industriel alors qu'ils n'ont jamais contribué au réchauffement climatique. Stotts a même mis en garde ses compagnons inuit de s'allier à des groupes environnementalistes inquiets des changements climatiques parce que les mesures qu'ils préconisent montrent leur méconnaissance des cultures inuit qui valorisent toujours la chasse aux mammifères marins (*Nunatsiaq News*, 17 décembre 2009).

- 9 C'est donc au Groenland que les Inuit ont fait preuve de la plus grande fermeté. La grogne existe toutefois ailleurs, comme nous avons pu le constater dans plusieurs communautés du Kivalliq, sur les blogues et les réseaux sociaux. Des solutions ambivalentes sont souvent proposées. À Copenhague, le premier ministre du Groenland, Kuupik Kleist, a d'un côté promis de développer de façon importante les projets hydroélectriques afin que ceux-ci constituent plus de 60 % des ressources énergétiques d'ici à 2020 et de l'autre fait comprendre que le Groenland ne s'empêcherait pas de se développer ni de s'enrichir en poursuivant la prospection pétrolière et son développement industriel. Le chef du gouvernement aurait même déclaré à un journaliste espagnol d'*El Pais* que son pays disposant sur son territoire des secondes plus grandes réserves de pétrole après l'Arabie saoudite, il avait bien l'intention de les exploiter en dépit du réchauffement climatique (*Nunatsiaq News*, 17 décembre 2009). Lors d'un dîner à Nuuk, en mai 2011, nous avons pu constater combien les nouveaux responsables du gouvernement groenlandais nourrissent bien l'espoir d'exploiter ces ressources en prenant soin de préserver les écosystèmes nordiques⁵. Comme d'autres nations émergentes, le Groenland subordonne donc le réchauffement climatique à ses objectifs de développement, une position qu'ont aussi adoptée l'Inde, le Brésil et la Chine.
- 10 Dans le présent article, qui portera seulement sur l'Arctique canadien, il s'agit de mieux saisir les réticences actuelles des aînés inuit à endosser le point de vue des écologistes et des environnementalistes en faisant le pari qu'elles reposent sur un certain nombre d'éléments d'ordre ontologique qui ne sont malheureusement jamais vraiment abordées par ceux et celles qui s'intéressent à la question du réchauffement climatique dans ces sociétés⁶. Si cette hypothèse se vérifie, elle expliquerait en partie pourquoi bien des Inuit qui ne nient pas les variations climatiques, ni la fonte des glaces, ni encore la vulnérabilité de leur écosystème et de leur société, voient plutôt cette question climatique à la fois comme une fatalité et comme une obsession occidentale. Pour plusieurs, les craintes sont également disproportionnées. Pour d'autres, les pays incriminés demeurent ceux du Sud. Pour d'autres encore, il n'est guère envisageable d'invoquer le réchauffement pour gérer la faune par de nouveaux quotas de chasse, les méthodes de recensement des biologistes étant fortement contestées.
- 11 Ainsi, tout en reconnaissant qu'il existe des liens entre l'action humaine et le changement climatique, que le milieu arctique doit être protégé de la pollution industrielle, les aînés inuit continuent de se méfier. Ils craignent d'être étouffés par de

nouvelles règles, par un fondamentalisme écologique qui risque de nuire, une fois de plus, à leur mode de vie de chasseurs. D'autres indiquent que de tels sacrifices arrivent à un très mauvais moment, les besoins en développement socioéconomique demeurant importants, notamment du fait de la jeunesse des populations qui résident dans les régions nordiques. Certains jeunes vont même plus loin encore, accusant les pays industrialisés de se tromper de cible puisque les mesures les plus adéquates et les plus efficaces pour réduire la pollution et le réchauffement climatiques devraient se prendre dans le Sud où sont concentrées les zones industrielles, ces régions étant les véritables responsables de la dégradation des écosystèmes du Grand Nord⁷. Tandis que les Inuit renouvellent donc leur volonté de voir leur environnement mieux préservé, ils demeurent peu enclins à en assumer seuls les mesures et les sacrifices. Plusieurs font preuve d'opportunisme en se montrant prêts à exploiter les ressources, convaincus par ailleurs que les animaux comme les humains auront l'intelligence de s'adapter à ces transformations en trouvant des solutions. En définitive, les Inuit n'entendent pas céder à la passion écologique qu'ils ont jusqu'ici toujours combattue, qu'on pense à la politique des quotas ou à l'interdiction d'exporter des fourrures décrétées par l'Union européenne.

- 12 À l'égard du climat, il n'est évidemment pas dans les compétences d'un anthropologue d'évaluer l'ampleur du réchauffement climatique qui affecte les régions nordiques ni de le situer dans la longue histoire des climats. *A contrario*, il peut constater combien ce thème, avec celui du développement durable et celui de la préservation de la biodiversité, a maintenant profondément pénétré les idéologies du monde nordique et les imaginaires⁸. Mais laissons ces constats de côté pour revenir à des questions ontologiques, l'objectif étant de montrer comment les Inuit ont toujours été sensibles aux changements climatiques et environnementaux, valorisant l'adaptabilité, l'anticipation (Nuttall, 2010 : 23), la résilience en cas de choc et n'éprouvant aucune crainte devant l'imprévisible.
- 13 La discussion se fera en cinq points. La première section traitera d'abord du froid et de l'intelligence du monde, puis de la pensée entropique inuit. Les effets du réchauffement climatique seront ensuite discutés, celui-ci pouvant même être perçu comme un événement salubre. Nous reviendrons alors sur les rapports que les chasseurs établissent avec les animaux et terminerons la réflexion par une mise en perspective plus large des conceptions de la nature, de la modernité et de la transcendance, en mobilisant ici des travaux de Bruno Latour.

Les Inuit, le froid et l'intelligence du monde

- 14 Comme le rappelait récemment l'ethnolinguiste Michèle Therrien dans une conférence intitulée « Les Inuit ne trouvent pas cela extrême », les Inuit aiment le froid⁹. Ils ont depuis longtemps développé d'ingénieuses techniques pour s'en accommoder¹⁰. Ces peuples considèrent que le corps humain ne doit lui-même jamais connaître une chaleur excessive, un tel signe indiquant plutôt la présence de la maladie. La chaleur a donc mauvaise réputation. Elle est associée à la faiblesse, à un dérèglement alors que le vent frais, lui, est bien accueilli. Certains lui attribuent même le pouvoir de chasser la maladie.

- 15 Les Inuit se montrent donc attachés à un climat plutôt sec et froid. Aujourd'hui, même si certains parmi les jeunes se plaignent des températures glaciales, le froid reste une valeur établie.
- 16 Les Inuit valorisent le froid et les conditions hivernales depuis longtemps. L'hiver facilite les déplacements, la chasse et la circulation des familles. Jadis, il permettait les grands rassemblements festifs alors que l'été, temps de la dispersion des familles dans des camps, reste la période la moins propice aux activités cérémonielles. Marcel Mauss n'a pas manqué de relever cette opposition structurante dans son essai bien connu sur les variations saisonnières des Eskimos.
- 17 Toutefois, si les Inuit considèrent qu'ils vivent dans un pays agréable, ils soulignent combien celui-ci demeure exigeant et imprévisible, notamment du fait que les conditions climatiques et environnementales changent en permanence. Les savoirs environnementaux sont, du coup, indissociables de l'intelligence humaine. La notion de *sila* désigne à la fois l'univers, l'extérieur, le temps et l'intelligence humaine. À Iglulik, *Silau inua* était jadis l'esprit du ciel, l'esprit du temps. Selon certaines traditions, comme chez les Inuit Netsilik, *Sila* était personnalisé par un nourrisson, l'enfant du géant connu sous le nom de Naarjuk (Rasmussen, 1929 : 72 ; Saladin d'Anglure, 2001). D'autres Inuit, comme le révérend Armand Tagoon (1975), considéraient *Sila* comme la personnalisation du peuple de l'air qui contrôle tout et veille sur les humains, mais dont on dit qu'il détruira l'univers au moment venu, déclenchant vents violents et grandes marées. Ces représentations sont toujours d'actualité (Laugrand et Oosten, 2009 : 143-146), mais elles varient selon les régions et les familles. D'autres se sont profondément modifiées avec l'adoption du christianisme.
- 18 Mieux partagés sont ces récits transmis par les aînés et les chasseurs de la présence de *silaat*, « des œufs de la terre », dans la toundra. Il est bien connu qu'il faut absolument éviter de briser des *silaat*, au risque de déclencher la tempête et des vents violents. Selon les aînés, ces *silaat* donnent naissance à des animaux de taille géante et de couleur blanchâtre : ici des caribous albinos, là des ours géants, etc. Jadis, explique Knud Rasmussen, on préconisait de ne pas tuer ces animaux, auquel cas il fallait appliquer les mêmes interdits que ceux qui sont prescrits pour les funérailles d'un humain.
- 19 La notion de *silatujuq* (littéralement « il a du *sila* », métaphoriquement « il est intelligent, sensé ») laisse bien apparaître ce lien étroit entre l'intelligence intuitive de la personne et l'ordre du monde, l'intelligence étant cette capacité à comprendre l'environnement changeant qui entoure la personne. La notion de *sila* embrasse ainsi plusieurs registres puisque le terme permet de se référer à la fois au ciel, à la raison et à la météorologie. Aujourd'hui encore, c'est par respect du *sila* que les Inuit ne se plaignent pas du temps qu'il fait, car il serait bien incongru d'affirmer que le *sila* est mauvais¹¹.
- 20 Jadis, et ce, dès le plus jeune âge, les enfants étaient invités à suivre de près les indications et les fluctuations météorologiques. Plusieurs aînés gardent en mémoire les ordres qu'ils recevaient de leurs parents qui exigeaient d'eux, alors qu'ils n'étaient encore que des enfants, de sortir chaque matin de l'iglou ou de la maison afin de humer le vent, d'examiner le ciel et les étoiles et ainsi permettre aux adultes d'évaluer la situation. Cette capacité à devancer le temps météorologique et à réagir immédiatement aux conditions climatiques dont on sait qu'elles vont ensuite influencer la neige, la banquise, le comportement des animaux, etc., s'inscrit donc dans un véritable *habitus*. Les chasseurs et tous ceux qui voyagent le savent, les savoirs inuit

sont riches et complexes sur ce plan. Aussi, les Inuit apprennent à détecter et à déchiffrer les signes du moindre changement en ayant conscience de l'existence de véritables chaînes associatives : la direction du vent du Nord annonce la tempête, l'arrivée des moustiques annonce celle de la harde de caribous, tel nuage ou telle formation indique un changement abrupt de températures, etc. De nombreuses techniques et pratiques divinatoires permettaient enfin de trouver des réponses en questionnant les esprits des défunts.

- 21 Aussi, avant de craindre le réchauffement du climat, les Inuit redoutaient avant tout celui de la terre (*nuna*), laquelle est encore conçue par certains comme une entité vivante. « La terre est en train de devenir vieille », observent certains aînés.
- 22 Plusieurs mythes présentent la terre comme la toute première mère nourricière. Selon ces récits, deux ancêtres auraient émergé de petites buttes de terre, des *niaqutait*, ramassant ensuite leur progéniture à même le sol et se servant de terre comme nourriture. La terre n'a d'ailleurs pas fait naître que les humains, elle a donné naissance à des animaux comme les caribous que la langue chamanique nomme les « poux de la terre ».
- 23 Les Inuit considèrent que la terre est donc vivante et qu'elle doit être respectée. L'ethnographe Rasmussen (1929 : 19) rapporte qu'elle pouvait se mettre en colère si les chasseurs travaillaient trop avec des pierres. Les Inuit Nattilik considéraient que tout ce qui se trouve sur le sol lui appartenait si bien qu'on demandait aux gens de ne jamais déplacer les pierres, notamment celles qui servent à fixer les tentes. Il fallait également respecter les *nabluit*, ces endroits de passage qu'empruntent les caribous lorsqu'ils entreprennent de traverser une rivière au cours de leurs longues migrations. Il était enfin interdit d'avoir des rapports sexuels avec la terre, une prescription qui renvoie directement au mythe d'origine des premiers humains nés de cette même terre.
- 24 Dans plusieurs régions, comme à Iglulik, les Inuit considéraient qu'ils devaient se déplacer tous les trois ou quatre ans afin de permettre à la terre de se refroidir et de se régénérer. Un aîné d'Iglulik, Hubert Amarualik, a relaté ces pratiques : « Les Iglulingmiut estimaient que si l'on restait trop longtemps au même endroit, la terre devenait chaude et cela affectait la santé des résidents. » Amarualik raconte que les gens quittaient donc leurs lieux de résidence après trois années d'occupation consécutive afin d'éviter que la terre ne se réchauffe : « C'est pour cette raison que la communauté a été déplacée d'Avajja à Iglulik. Avant sa mort, Ittuksardjuat a fait savoir qu'il voulait que les lieux soient abandonnés pendant trois ans afin que la terre ait la chance de se refroidir », concluait-il¹².
- 25 On le constate, la vie sédentaire et la chaleur sont associées à un excès dans la pensée des Inuit. La concentration excessive ou la surpopulation conduit inéluctablement au cataclysme. Wim Rasing, un anthropologue hollandais, a repris un adage d'Iglulik en intitulant son ouvrage *Too Many People* (1994) pour justement rappeler cette profonde conviction inuit. Aujourd'hui, alors que les Inuit vivent de plus en plus en milieu urbain, l'idée selon laquelle la vraie vie, saine et vivifiante, n'est pas celle de la communauté, mais celle qu'on mène sur le territoire, à l'extérieur du village, a donc encore de beaux jours devant elle ! Pour les Inuit, c'est dans ces espaces ouverts que l'on bénéficie des vertus régénératrices de la terre et que l'on peut entrer en contact avec ses ancêtres.
- 26 De nos jours, certaines pratiques anciennes sont d'ailleurs réactivées. Il en va ainsi du *qinngarniq*, une procédure au cours de laquelle on doit crier dans la toundra déserte le

nouveau nom que l'on va transmettre à une personne. Un tel rite montre combien, du point de vue des Inuit, les humains sont littéralement plus possédés par l'espace qu'eux-mêmes ne le possèdent. Plusieurs programmes gouvernementaux du Nunavut ont également été pensés dans cette perspective, comme ceux qui permettent aux aînés d'emmener les jeunes délinquants afin de les resocialiser dans la toundra. Dans le Sud-Baffin, cette relation étroite qui lie la terre aux humains apparaît d'une autre manière, comme l'illustre le témoignage suivant de Aalasi Joamie, une aînée d'Iqaluit :

Une fois la disette passée, nous devions lancer un peu de viande à l'endroit où nous avions souffert de la faim. Nous vous avons déjà dit que s'il ventait longtemps sans relâche, il fallait monter jusqu'au sommet d'une colline, ou sur n'importe quelle hauteur, et là nous devions baisser notre pantalon et montrer nos fesses en direction du vent. Il fallait de la même manière lancer un morceau de viande si nous passions en umiaq (une embarcation de bonne taille) ou en traîneau à chiens à l'endroit où nous avions eu faim. Nuvija Aipili, qui a de vastes connaissances dans différents domaines, m'a appris qu'il fallait lancer un morceau de viande à l'endroit précis où nous avions connu la disette (Therrien et Laugrand, 2001: 207).

- 27 Il est vrai que la terre demeure bien évidemment l'espace qui accueille les corps des défunts qui lui sont remis. Jadis, ces corps étaient déposés sur le sol puis empierrés, mais ils sont aujourd'hui placés dans des coffres et des cimetières.
- 28 Pour finir, mentionnons que la place de la terre est telle que même pendant les négociations politiques qui ont conduit à la création du Nunavut, les leaders inuit ont cru bon d'exprimer leur inconfort à parler de la terre en termes de possession, *nuna* n'appartenant pas aux humains. Plusieurs expressions rappellent que ce sont plutôt les humains qui lui appartiennent, d'où certaines solidarités : *nunaqatigiit* désigne des Inuit qui partagent la même terre alors que le terme de *silaqatigiit* renvoie à ceux et à celles qui partagent le même air (Therrien, 1987 : 43).
- 29 Tous ces éléments montrent qu'ontologiquement, les Inuit se pensent toujours en contact étroit avec la terre et l'environnement qui les entoure. Examinons à présent pourquoi les Inuit associent si étroitement les catastrophes climatiques à des sanctions prises par les esprits pour répondre aux fautes et aux transgressions qu'ils commettent¹³.

Quand les hommes mettent le monde et le climat en péril

- 30 L'idée selon laquelle l'action des humains a d'importants effets sur la terre, conçue comme une entité ou une agence vivante (et réciproquement), est à la fois un point de jonction et un point de friction entre les cosmologies inuit et celles de l'Occident qui, de ce point de vue, ont conservé certaines caractéristiques analogiques.
- 31 Dans l'Arctique, les premières craintes de la fin du monde recensées datent de bien avant les débats actuels sur le réchauffement climatique. Dans les années 1868, le père Gasté relate ainsi sa rencontre avec des Inuit qui avaient peur que la terre ne s'entrouvre et ne vomisse des flammes. Dans les années 1920, Rasmussen rapporte, lui, les récits d'Inuit qui craignaient l'effondrement des piliers de la terre, ce qui aurait précipité sa destruction. Ces craintes ont trouvé une certaine résonance dans les peurs infernales qu'ont divulguées plus tard les missionnaires, notamment les anglicans. Elles n'ont aujourd'hui pas disparu, en particulier chez les pentecôtistes et certains groupes

évangéliques tentés de lire dans le réchauffement climatique un signe annonciateur, non pas d'une catastrophe, mais d'une élection divine puisque ce réchauffement rendrait accessibles de nouvelles ressources minières et annoncerait un nouveau départ.

- 32 Plus fondamentalement, le système chamanique inuit comprend plusieurs dispositifs rituels qui présupposent l'idée qu'en agissant de manière favorable sur la terre, les humains peuvent agir avantageusement sur les animaux et les conditions météorologiques. Évoquons d'abord toutes ces offrandes dont les chasseurs s'acquittent à certains endroits en y déposant de minuscules morceaux de viande pour nourrir et réjouir les défunts et les non-humains. Originaire d'Arviat, Margaret Uyauperk Aniksak a évoqué l'existence d'une corrélation : « Lorsque les gens ne font pas attention et que la terre est endommagée, il est certain que leur santé ne s'améliorera pas. La terre est formée par la pensée des gens. Toute terre sur laquelle vous avez habité doit être récompensée par un don qu'il faut faire à certains endroits afin qu'elle vous le rende » (Laugrand et Oosten, 2009 : 134).
- 33 Les chamanes étaient des intermédiaires privilégiés pour améliorer les conditions atmosphériques. Les aînés du Sud-Baffin expliquent qu'ils sectionnaient les vents avec des crochets pour rétablir le calme (*silagiqsaqtuq*). D'autres devaient parfois descendre au fond de l'océan et calmer la femme de la mer en la coiffant. Dans le Nord-Baffin, les chamanes devaient sortir en pleine tempête et s'élever dans le ciel en agitant leurs fouets (Rasmussen, 1929 : 72). Lors des fêtes de Sedna, certains chamanes (les *nunagiksaqtuq*) recouraient à d'autres techniques. Ils apportaient les confessions des participants à la femme de la mer, qui acceptait alors de relâcher du gibier.
- 34 Pour les aînés, rien de surprenant donc à penser sur un mode analogique qu'il existe des liens de cause à effet entre les actions humaines et les phénomènes climatiques et environnementaux. À l'occasion de la crise du verglas qui a lourdement touché le Québec et une partie de l'Ontario en 1998, Lucaasie Nutaraaluk a fait observer les risques que les humains prennent en voulant s'affranchir trop vite des *piquait* et des *maligait*, ces règles sociales indispensables au bon fonctionnement de la société :
Je crois que l'environnement nous discipline lorsque nous commettons de mauvais gestes. Ottawa et Montréal sont des preuves manifestes que des crimes ont été commis. Je pense que de nombreuses personnes voient ces tempêtes comme de simples phénomènes de la nature ou scientifiquement explicables, mais à mon sens, c'est une manière de se faire discipliner pour les mauvaises actions que nous faisons. Dès que nous ne nous comportons pas bien, on se fait discipliner de différentes manières, par des tremblements de terre par exemple. Même ici à Iqaluit, si on continue à se chamailler, il pourrait y avoir un jour un tremblement de terre ou du mauvais temps (Oosten, Laugrand et Rasing, 1999: 175).
- 35 De nos jours, les mouvements évangéliques, de plus en plus présents dans les communautés, entretiennent encore très bien cette idée selon laquelle la terre est malade en raison des mauvaises actions — en particulier liées à de la prostitution — qu'ont commises jadis les humains, Inuit et Blancs confondus. Ils préconisent d'abord de purifier et de guérir la terre pour résoudre des problèmes épineux comme la violence dans la famille ou l'alcoolisme. D'où les initiatives et pratiques rituelles accomplies depuis 2006 par des Inuit et des autochtones en provenance des îles Fidji, regroupés au sein de la Healing the Land Team (Laugrand et Oosten, 2007a et 2009). Au cours de ces rituels, qui ont d'ores et déjà eu lieu dans plus de six communautés du Nunavut, les officiants utilisent des substances comme l'huile, le sel et l'eau, leur action

combinée étant censée éliminer les maux sociaux et psychologiques qui empoisonnent les humains : ici on pratique un exorcisme, là on retourne le sort d'un chamane, etc.

Les effets du réchauffement climatique sur l'environnement : fin ou salut du monde ?

- 36 Après plus d'un siècle de christianisation, les Inuit du Nord canadien se définissent aujourd'hui comme des chrétiens. Pourtant, de nombreux éléments de leur cosmologie n'ont pas disparu. Souvent, bien des transformations observables cachent des continuités avec des conceptions plus anciennes. Le territoire offre un bel exemple de ce processus. Bien qu'il soit moins fréquenté avec la sédentarisation, celui-ci a en effet conservé toute sa dimension sociale et relationnelle. Il continue à incarner le lieu où les non-humains se manifestent. Il impose également toujours ses règles aux humains, qui doivent s'y plier au risque d'en assumer les conséquences. À tel endroit, le visiteur devra faire des offrandes ou prononcer certaines paroles, à tel autre, il devra ramper sur sol, etc. La christianisation n'a donc pas entraîné la disparition de ces comportements. Elle fait plutôt intervenir de nouvelles entités comme Dieu ou des figures démoniaques.
- 37 Des animaux, par exemple, on ne dit plus comme jadis qu'ils appartiennent à des *inuut*, ces esprits maîtres du gibier. Les chasseurs affirment qu'ils sont désormais la propriété de Dieu. Rachel Ujarasuk, une aînée originaire d'Iglulik, a longuement expliqué ce point en prenant comme exemple les caribous (Oosten et Laugrand, 1999 : 15). Certains groupes évangéliques comme le Canada Awakening Ministries renchérissent et organisent même des exorcismes sur certains sites (par exemple, Marble Island), allant jusqu'à prouver, images à l'appui, que Dieu récompense les hommes qui lui sont fidèles en leur offrant du gibier, du poisson ou des baies en abondance mais également des minerais¹⁴.
- 38 C'est par conséquent toujours sur le territoire que les Inuit décryptent l'action et la réaction des entités non humaines qui les entourent ; c'est sur le territoire aussi que Dieu accorde ses faveurs aux humains afin qu'ils puissent prospérer à condition qu'ils sachent, bien entendu, respecter les règles sociales. Pour les mouvements évangéliques et pentecôtistes, toute forme d'abondance est le signe manifeste d'une reconnaissance et d'une récompense divines. Un exemple suffira ici à illustrer ces conceptions.
- 39 Les faits remontent à 2008 lorsque, pour des raisons inexplicables, 609 narvals se retrouvent prisonniers des glaces à Mittimatalik, un village du Nord-Baffin. Rapidement, la nouvelle se répand. Des écologistes en appellent au gouvernement canadien pour qu'il libère ces animaux. On le prie de dépêcher sur place un brise-glace susceptible de rompre le piège pour éviter ainsi le « massacre » de ces animaux par les chasseurs inuit, les narvals étant protégés depuis longtemps par des quotas. Mais pour les Inuit qui, d'une part, considèrent que plus on chasse l'animal, plus il s'offre en grand nombre et, d'autre part, voient dans cette aubaine inespérée un véritable don de Dieu, la démarche des écologistes est inacceptable. Pire, elle est une insulte pour ces animaux et pour leur propriétaire divin ! Sur place, la tension monte et les chasseurs semblent bien seuls jusqu'à ce que les évangéliques du village leur apportent finalement un appui. Une forte connivence apparaît alors entre les chasseurs et les évangéliques, qui s'insurgent contre ce fondamentalisme écologique qui subordonne l'homme à sa proie

qui le fait vivre. Il faut admettre que pour les groupes évangéliques, la défense des chasseurs inuit ne leur confère pas seulement un gain sur le plan politique, elle devient l'occasion tant attendue de pouvoir enfin opposer la vraie religion de Dieu à la fausse que véhiculent les écologistes : celle de l'adoration de la nature. Dans son rapport des événements, un leader évangélique a ainsi souligné le rôle de Dieu en établissant immédiatement une opposition entre deux religions : celle de l'environnementalisme, qui considère la nature et les animaux comme des éléments sacrés à vénérer, les animaux se voyant même accorder une plus grande valeur que les humains, et celle du vrai christianisme, qui remet la nature et les animaux à leur place, soit au bon usage des humains, les animaux n'étant qu'une partie de la Création. Et ce leader évangélique de citer le commentaire congruent d'un chasseur de Mittimatalik :

Les gens de Pond Inlet font tout leur possible pour chasser tous les narvals qui sont prisonniers des glaces afin qu'aucun d'entre eux ne soit gaspillé. Les Inuit ont un grand respect pour les animaux qu'ils chassent. Nous remercions le Créateur de nous offrir ces animaux et nous le remercions chaque fois que nous capturons du gibier. Nous espérons que vous comprenez que les Inuit respectent les animaux et que rien ne sera gaspillé. Nous remercions Dieu de nous donner autant de viande pour notre usage, et merci à tous ceux et celles qui nous appuient (Laugrand et Oosten, 2010: 84).

- 40 Pour mieux saisir ces événements, sans doute faut-il rappeler que c'est à Mittimatalik que quelques années auparavant, en 1999, des leaders du même groupe évangélique avaient affirmé avoir été témoins de l'arrivée du Saint-Esprit. Pour le mouvement évangélique, la crise des narvals tombait donc à point, car elle permettait de montrer qu'il existait bien un lien étroit entre la prière et une meilleure accessibilité aux ressources (animales ou autre). Un tel événement renforçait enfin l'idée que le Grand Nord est un espace privilégié, un lieu de renouveau spirituel (*revival*), l'endroit où doit se réaliser le second avènement du Christ¹⁵.
- 41 Dans cette optique, le réchauffement climatique et ses effets apparaissent parfois comme une preuve que Dieu souhaite récompenser ses fidèles. Les Inuit évangéliques se montrent profondément convaincus d'être l'un des premiers peuples que Dieu récompense pour sa ferveur religieuse, d'où ces apparitions de caribous en grand nombre, ces récoltes prodigieuses de baies, ces nouvelles découvertes dans le domaine des ressources naturelles ou cette accessibilité à des ressources minières... Bref, loin de cette image des « terres infertiles » que déploraient jadis les missionnaires, les missions évangéliques brandissent maintenant l'image d'un riche territoire à exploiter.
- 42 Les points de vue évangéliques ne sont toutefois pas unanimement partagés. Pour bien des aînés — en particulier des catholiques —, les chasseurs doivent ralentir les convoitises des compagnies minières et les ardeurs des développementalistes qui semblent prêts à tout pour exploiter les ressources. Le conflit se pose dans ces termes au nord de la Terre de Baffin où la communauté majoritairement évangélique de Mittimatalik appuie le projet de Mary River. Celui-ci vise l'exploitation locale de mines de fer à ciel ouvert et l'exportation de ce minerai à partir d'Iglulik dans des superpétroliers chinois. L'aubaine paraît d'autant plus alléchante que ce projet exige la construction d'un chemin de fer entre les deux villages, une belle occasion de fournir des emplois aux jeunes, affirment les Inuit de Mittimatalik... Mais les risques d'endommager l'environnement sont importants, car une telle infrastructure coupera pour toujours un territoire que traversent annuellement des hardes de caribous,

rétorquent vainement les Inuit catholiques et quelques anglicans d'Iglulik attachés au maintien des activités de chasse.

- 43 Ailleurs, comme à Baker Lake où la mine d'or de Meadowbank est exploitée depuis 2010, les Inuit font preuve d'un certain opportunisme, acceptant au contraire de prendre des risques pour bénéficier immédiatement des avantages d'un tel projet sur les plans des infrastructures, de l'emploi et des finances, sans trop s'interroger sur ses conséquences à plus long terme (Laneuville, 2013). Confiants en l'avenir et par rapport aux capacités d'adaptation des humains comme des animaux, les Inuit refusent ainsi de se perdre en conjectures pour saisir des occasions d'affaires immédiates¹⁶.
- 44 De même, la crainte d'un bouleversement climatique ne mobilise pas tous les jeunes, les aînés, les chasseurs et les politiciens de la même manière. La question inquiète moins les aînés, habitués aux changements incessants de leur environnement, que les politiciens qui, formés dans les écoles résidentielles, ont été coupés de leurs traditions et se montrent plus réceptifs aux arguments occidentaux et à plus d'autonomie dans la gestion de leurs affaires. Comme l'observe également Pascale Laneuville (2003), les perceptions varient enfin selon le genre : les femmes se montrent plus soucieuses que les hommes des effets néfastes de l'exploitation des ressources du sous-sol, un tel contraste s'expliquant peut-être par le caractère féminin de *nuna*, la terre génitrice. En somme, si la volonté de préserver la chasse remporte partout un grand assentiment, elle n'exclut pas pour autant la volonté de procéder, selon les occasions, à une plus grande exploitation des ressources du sous-sol dont on espère des revenus pour l'ensemble des habitants des villages et des retombées en matière d'autonomie politique.

L'animal dans le contexte du réchauffement climatique

- 45 Les chasseurs inuit ont noté depuis plusieurs années déjà des variations climatiques et peut-être des signes avant-coureurs d'un changement du climat¹⁷. Cependant, contrairement aux scientifiques occidentaux, ils se gardent de toute prédiction hâtive. Ajoutons que le savoir lié au territoire demeure très subjectif et toujours basé sur des expériences personnelles, de sorte que les Inuit aiment souvent moins formuler ou entendre des observations générales que partager des expériences vécues et des points de vue particuliers.
- 46 Dans tous les cas, la plupart des Inuit de l'Arctique canadien s'affirment encore comme des chasseurs. Les pratiques cynégétiques sont valorisées et les humains reconnaissent en permanence leur dette à l'égard des animaux qui s'offrent à eux. La revitalisation actuelle de la chasse collective à la baleine qui a pris son essor depuis les années 2000 illustre ce point, comme si les humains avaient donc besoin des animaux pour exister en société (Fréchette, 2013). Les conflits des chasseurs avec les écologistes et les biologistes sont donc loin de s'estomper, et les incompréhensions risquent de se multiplier dans un proche avenir. Indépendamment de la question du réchauffement climatique, la plupart des chasseurs inuit continuent de penser que la politique des quotas, élaborée par des fonctionnaires qui n'ont jamais vécu auprès de ces animaux, n'aboutit qu'à des excès. Les chasseurs contestent ici les méthodes comme les résultats des spécialistes de la faune. Pour eux, ces façons de gérer l'animal sont vouées à l'échec dans la mesure où elles ignorent l'agencité de l'animal, son intelligence et sa mobilité continue. Certains vont plus loin encore, rappelant combien les animaux n'aiment

pas être des proies délaissées par les chasseurs. Pour les Inuit, l'animal est doté d'une capacité d'adaptation et de compréhension des humains. En échange de sa chair, ces derniers doivent donc le respecter en le chassant et en suivant une série de règles : ne pas le faire souffrir, ne pas gaspiller sa chair, la partager, etc.

- 47 Deux chasses semblent tout particulièrement conflictuelles : celle de l'ours polaire et celle de la baleine.
- 48 L'imposition de quotas pour la chasse à l'ours envenime les rapports entre Inuit et agents des gouvernements provinciaux et fédéraux depuis longtemps. Le *Nunatsiaq News*, l'un des journaux les plus importants du Nunavut, publie régulièrement des articles sur ce sujet. Or, les opinions des chasseurs sont unanimes. Les Inuit ne reconnaissent ni le bien-fondé des méthodes des biologistes pour compter le nombre d'ours (ces procédés contribueraient du reste à fâcher les animaux) ni leur diagnostic d'une disparition imminente de cet animal sur leur territoire. Au contraire, les chasseurs pensent que les ours sont des populations en bonne santé, très mobiles, de plus en plus habituées à la présence de l'humain et pas du tout en voie de disparition. Ils préconisent donc de ne pas diminuer les quotas de chasse, encore moins d'en interdire la capture, contrairement à ce que proposent plusieurs organismes fédéraux et associations environnementalistes américaines. Pour les chasseurs, réduire la chasse à l'ours ne pourra qu'entraîner une baisse supplémentaire du nombre d'ours, étant entendu par ailleurs que ceux-ci, perçus comme des figures mythiques de leur ancestralité, n'apprécient pas ce manque d'attention à leur égard.
- 49 La situation de la baleine est assez semblable au cas de l'ours mais fort intéressante du fait d'un dénouement qui a eu lieu il y a quelques années, lorsque les biologistes ont dû reconnaître leurs erreurs après plus de trente années de débats avec les chasseurs inuit. Pour la première fois en effet, les experts ont reconnu s'être trompés dans leurs estimations du nombre de baleines, et ce, dans des proportions importantes. Ils ont fait part de ces erreurs dans des communiqués de presse qui n'ont malheureusement pas été relayés. Le 14 avril 2008, la journaliste Jane George titrait ainsi son compte rendu publié dans *News North* : « De nouvelles estimations des populations de baleines montrent que les Inuit ont raison. Le ministère de Pêches et Océans estime qu'elles sont maintenant 15 fois plus nombreuses¹⁸ ». Les observations des chasseurs inuit avaient donc été les plus précises. La validité et la fiabilité des savoirs dits traditionnels devenaient difficiles à nier.
- 50 En somme, sur le plan des effets environnementaux du réchauffement planétaire et des actions à entreprendre pour préserver les animaux, les opinions des Inuit demeurent plurivoques. Le spectre des attitudes est large. Il varie selon les âges, mais la plupart des chasseurs continuent de s'opposer à une gestion trop naturaliste de la faune. Pour eux, la chasse ne se réduit pas à un loisir et le territoire à un parc naturel à préserver. Le territoire, entendu comme un vaste espace ouvert accueillant un réseau de sentiers et marqué de lieux signifiants, est au fondement de l'identité relationnelle des Inuit. Il se fréquente et se partage. Il ne se possède pas de manière exclusive, car il facilite depuis toujours les rencontres et les échanges. La chasse, quant à elle, est ce qui permet aux humains de vivre en société, la viande et le poisson demeurant encore à la base de l'alimentation et des échanges. Pour les chasseurs, il est donc souhaitable de privilégier encore les savoirs inuit à la science moderne qui obéit à d'autres paramètres et régimes de valeur. Le Nunavut semble prendre ces orientations très au sérieux en ayant

instauré depuis quelques années sa politique de l'*Inuit qaujimajatuqangit* qui consiste à valoriser « les savoirs et les valeurs de jadis qu'on juge toujours pertinents ».

La nature, la modernité et la transcendance

51 Quelles leçons doit-on déduire de ces différentes observations, de ces visions conflictuelles et des multiples enjeux autour du climat, de la chasse et de l'environnement ? À une époque où de nouvelles instances politiques émergent et entendent définir elles-mêmes leurs priorités, comme l'illustre l'exemple du Nunavut ou du Groenland, doit-on s'attendre à une résurgence de conflits cosmopolitiques, à de nouvelles formes de tensions ?

52 Dans un article intitulé « Will non-humans be saved ? An argument in ecotheology », Latour (2009) avance l'idée que si les Européens avaient récemment cessé d'être modernes, les non-modernes auraient cessé d'être « des autres » :

Nous sommes tous les témoins d'une renégociation immensément complexe des valeurs et des éléments que la fin de la modernisation a rendus possibles et que le terme de globalisation exprime de manière plutôt maladroite. Mais une chose est certaine: la planète ne sera plus modernisée. Quelque chose de radicalement différent est à l'œuvre (Je traduis).

53 Autant Latour a raison de penser que l'écothéologie est un domaine en pleine expansion, et on le constate avec ce cas des Inuit où le rapport de prédation à l'animal est en quelque sorte récupéré par les groupes évangéliques *contre* les écologistes, autant sa lecture prospective sur la fin de la modernisation du monde apparaît peut-être un peu prématurée.

54 Après la religion, la science, et maintenant probablement le droit et l'éthique, le projet moderne serait en danger, affirme Latour. L'homme demeure pourtant plus que jamais au centre de la création et ses croyances (encore considérées comme des superstitions par la science) sont toujours stigmatisées au nom de la raison. Avec le réchauffement climatique et la poussée démographique mondiale, il y a gros à parier que les scientifiques vont continuer d'affirmer leur volonté de préserver la planète, de la sauver du désastre au risque d'accélérer une apocalypse annoncée. Éviter la destruction des environnements demeurera ainsi longtemps encore une injonction collective de plus en plus étayée par les discours scientifiques. Or, si des convergences peuvent exister entre animiques inuit et annonceurs écologiques de l'entropie, les recettes avancées pour retarder cette entropie ne sont pas les mêmes. Elles reposent chacune sur des conceptions fort anciennes, et leur légitimité reste difficile à contester, d'où la pertinence de cette notion de chocs cosmopolitiques.

55 Latour pointe à juste titre l'ampleur de la tâche qu'implique la sortie de la modernité. Il dresse avec finesse un étroit parallèle entre ce processus et celui de la passion religieuse chrétienne qui demande elle aussi à ses adeptes de se transformer radicalement et d'avoir la foi, d'avoir confiance donc :

Moderniser ou écologiser? Telle est la question. [...] La modernisation ne fonctionnera pas. Mais ce qui reste flou est de savoir ce qu'écologiser signifie exactement. La gamme des attitudes, prescriptions, mises en garde, restrictions, des sommations, des sermons, et des craintes qui accompagnent l'écologie semblent étrangement en décalage avec la magnitude des changements attendus de nous tous, avec les requêtes nombreuses qui nous heurtent sur tous les plans et jusqu'aux moindres détails de notre existence matérielle. C'est comme si l'injonction plutôt

apocalyptique « votre mode de vie doit être intégralement modifié ou autrement vous disparaîtrez comme civilisation » dépassait l'étroitesse de nos passions et de nos calculs que l'on place sous le terme de conscience écologique. [...] Il apparaît totalement impossible de demander aux héritiers d'une tradition centrée sur l'émancipation de se convertir pour se plier soudainement à des attitudes d'abstinence, d'attention, d'ascétisme, surtout quand des millions de gens à côté aspirent à une existence décente et à un confort minimal (Latour, 2009: 462. Je traduis).

- 56 Une fois de plus, Latour a raison dans ses doutes, dans ce lien qu'il établit, dans la perspective de philosophes comme Hans Jonas, entre l'écologie (ou la conscience religieuse) et la théologie (ou la spiritualité chrétienne). Il a probablement encore raison de préférer un rétablissement des liens entre la religion et la création, et non entre la religion et la nature, cette dernière équation ayant l'inconvénient de nous laisser dans la modernité alors que la première est plus tolérante, plus ouverte puisqu'elle présuppose de tout sauver, et pas seulement les humains. Il reste à excaver cette tradition des Pères de l'Église, poursuit-il. Est-ce possible ?
- 57 Nous n'irons pas plus loin dans cette réflexion, mais revenons sur la résilience de la modernité. C'est en fait depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, après les grandes révolutions industrielles, qu'a émergé une prise de conscience du fait que les ressources dites naturelles n'existaient pas en quantité illimitée, d'où la nécessité de plus en plus affirmée de protéger la nature devant son exploitation. Selon la vision du monde moderne, les sociétés partagent en effet la responsabilité de protéger l'environnement naturel, un dispositif qu'elles estiment essentiel pour leur développement... ou pour la beauté du monde (Descola, 2005) ? Car la question se pose : pour qui doit-on sauver la planète et ses animaux ? Quelles sont ces générations futures et de qui parle-t-on au juste ?
- 58 Revenons sur ces questions de nature et de transcendance (Laugrand et Oosten, 2007b) à la base de ces nouveaux conflits politiques.
- 59 Pendant longtemps, l'environnement naturel n'était pas perçu comme une ressource inextinguible et d'aucune manière comme relevant d'une sphère particulière. Au contraire, les sociétés considéraient que leur développement dépendait de leur capacité à s'approprier les ressources naturelles dont elles avaient besoin pour évoluer et se transformer. Ce sont ce que les économistes ont nommé le développement, qui fait valoir profit et rentabilité...
- 60 En définitive, la frontière que les cultures établissent entre les domaines de la nature et de la culture varie de manière importante selon les types de sociétés auxquels on a affaire et selon les modes de vie qu'elles génèrent. Selon un principe assez largement partagé, les ressources naturelles que s'approprient les humains proviennent d'une source qui ne relève pas directement de la société, mais qui lui est extérieure, qu'il s'agisse de divinités maîtres du gibier ou d'autres ressources, d'esprits, de défunts ancêtres ou d'autres entités transcendantes. Les humains s'emparent donc ici de ressources qui à l'origine ne leur appartiennent pas, mais qui doivent faire l'objet d'une sorte d'appropriation pour pouvoir être pleinement utilisées et devenir la propriété de ceux et celles qui en ont besoin. Un tel processus exige le consentement des entités qui possèdent originellement ces ressources. Ce transfert ne s'opère pas n'importe comment, mais en respectant certaines règles et interdictions ainsi que des dispositifs rituels : règles de chasse, tabous, lois coutumières, rites cycliques, etc. En somme, tous ces dispositifs rituels sont acceptés dans la mesure où ils permettent d'ouvrir ce

transfert des ressources, lequel ne demeure jamais acquis d'avance ni sans danger. C'est du reste aussi en raison de tous ces risques que les vivants recherchent toujours une forme de protection qu'ils trouvent auprès d'entités non humaines, sollicitant ainsi des esprits, des défunts, des saints, des divinités, etc. Et ce n'est finalement qu'une fois ce processus de transfert terminé que les produits de la nature peuvent être pleinement utilisés et intégrés à la fabrique de la société.

- 61 Pour les humains, les relations entre toutes ces entités transcendantes demeurent toutefois ambiguës. D'une part, ces figures non humaines restent toujours menaçantes et potentiellement dangereuses. Ainsi, dans le cas où le préleveur n'observe pas les rituels attendus ou les règles adéquates, les sanctions tombent et se manifestent autant par des maladies que par des catastrophes naturelles, du mauvais temps, de la famine, etc. Les humains savent que ces entités non humaines sont puissantes et capables de détruire complètement leur univers. À ce titre, le discours des sociétés modernes contemporaines qui consiste à prédire la fin du monde si l'environnement n'est pas mieux respecté rejoint bien le point de vue des sociétés non modernes qui prévoient, elles, la fin du monde comme une sanction opérée par les non-humains qui les observent. D'autre part, comme bien des cas en témoignent, les sociétés humaines ont souvent le sentiment qu'elles peuvent toujours forcer les entités non humaines à céder davantage de ressources en observant strictement les règles requises et, parfois même, en leur offrant une partie des gains. Ce partage s'opère de multiples manières, et c'est ici sans doute ce qui fait croire à la société qu'elle dispose toujours de moyens pour imposer ses choix, sa volonté sur ce qu'elle définit comme étant son environnement naturel. Dans le cas des Inuit, c'est ainsi que lorsque la femme de la mer refusait de libérer du gibier, un chamane pouvait descendre au fond de la mer, pénétrer dans sa maison et la forcer à relâcher du gibier marin afin que les chasseurs puissent obtenir leurs prises. Une telle procédure ne pouvait cependant aboutir qu'à condition que tous les participants à la séance chamanique acceptent de confesser leurs fautes, leurs transgressions et acceptent de se soumettre aux règles de mise. Ce n'est qu'à cette condition que ces derniers pouvaient espérer un retour du gibier. Dans cette perspective relationnelle, l'ordre moral de la société paraît un élément décisif dans son bon fonctionnement, une forme de contrôle, comme si l'adhésion de tous les participants à cet ordre demeurerait une condition *sine qua non* à l'exploitation collective des ressources naturelles.
- 62 Une fois de plus, la différence entre les sociétés modernes et les autres semble ici s'estomper. Certes, les attitudes varient selon les types de sociétés, qu'on ait affaire à des sociétés de chasse ou à des sociétés agraires. Mais une telle opposition demeure encore trop forte, dans la mesure où un grand nombre de sociétés combinent en fait ces deux modes de vie autant que les points de vue qui y sont associés. Dans les sociétés de chasse, il paraît évident que l'obtention ou l'appropriation du gibier demeure un point central. Les animaux peuvent être possédés par des esprits maîtres, par d'autres esprits ou même par Dieu, le chasseur sait qu'il est toujours observé par ces entités qui possèdent ce qu'il cherche. Pour s'assurer de bonnes prises, il doit par conséquent ne pas faillir dans le respect des règles. Autrement, sa proie, sa propre vie ou sa famille seront visées par la vengeance. Dans ces sociétés, on observe souvent aussi l'existence de nombreux interdits rituels, des règles de chasse et de partage du gibier, comme si le chasseur devait partager, autant que possible, la responsabilité de sa prise et de son prélèvement de vie. Inversement, le chasseur sait bien que le non-respect des règles du

jeu et le non-respect du gibier entraîneraient sa perte et peut-être même la famine pour tout son groupe.

- 63 Dans les sociétés agraires, l'appropriation des récoltes n'est pas exempte de dispositifs rituels à suivre. Souvent, la récolte demeure associée à la terre ou à certaines entités qui contrôlent la terre et ses produits. Dans ce contexte, des règles précises s'imposent à plusieurs occasions : au moment de la préparation des terres en vue de leur usage pour des cultures, au moment des semailles ou des plantations. Des rituels existent aussi pour la collecte des premiers fruits et des récoltes, comme s'il fallait une procédure pour ouvrir le cycle et permettre l'exploitation des ressources naturelles par la société tout entière. Dans les sociétés pastorales, ce sont parfois des animaux qui font l'objet de sacrifices pour permettre à toute la société de bénéficier de viande et de produits tirés des animaux, lesquels peuvent maintenant être pleinement intégrés à la fabrique de la société. À la suite de procédures rituelles, certains animaux peuvent également devenir une propriété individuelle ou encore des biens d'échange dans les multiples tractations essentielles à la reproduction de la société (dots pour les mariages, monnaie, etc.). Dans les grands systèmes sacrificiels, ils deviennent même des objets de médiation entre les humains et les entités transcendantes. Dans ce type de société, en effet, les animaux domestiques perdent eux-mêmes leur statut d'entités de la transcendance pour devenir des objets de médiation entre les vivants et d'autres entités transcendantes.
- 64 De nos jours, la vision du monde véhiculée par les sociétés dites modernes inverse à bien des égards celle des non-modernes. Pour ces derniers, la nature est une entité transcendante (entendre ici l'environnement, le climat, les animaux, les défunts) capable de sanctionner les humains lorsqu'ils transgressent les règles requises et ne respectent pas l'ordre moral de la société. La différence fondamentale de perspective entre modernes et non-modernes ne se situe donc pas tant dans l'exploitation des ressources de l'environnement naturel (Inuit et développeurs s'accordent sur la prédation) que dans le déni de la nature transcendante de l'environnement. Pour les modernes, la nature n'est pas conçue comme un univers peuplé d'esprits et de défunts ancêtres qui seraient les véritables maîtres du jeu, mais comme une ressource limitée qui, bien au contraire, doit être contrôlée par les agents de la société, par la collectivité. Les sociétés dites modernes s'autoproclament elles-mêmes comme des entités transcendantes, situées par conséquent au-dessus de tout, une observation qui nous ramène à l'hypothèse ancienne de Durkheim selon laquelle Dieu ne serait peut-être qu'une expression figurative de la société. Or, à partir du moment où la société moderne ne reconnaît plus que sa légitimité découle d'une source transcendante, une seule et unique autre avenue lui reste : celle d'y substituer ses propres valeurs fondamentales, ce qu'elle effectue par l'intermédiaire de dispositifs éthique et juridique.
- 65 Dès lors, les substitutions s'enchaînent et font émerger de nouvelles représentations naturalistes. Une autre idée tend alors à s'imposer : « mère Nature », pour reprendre une expression commune dans les sociétés modernes, ne peut prendre soin de nous que si nous prenons soin d'elle, et nous voici entrés dans l'écothéologie. En ce sens, la transcendance de la science écologique et du droit évoque bien la transcendance de Dieu, mais elle reste à mille lieues du point de vue animique, autre choc cosmopolitique !

Conclusion

- 66 Que retenir de ces chocs cosmopolitiques que l'on a essayé ici d'explicitier à partir du cas inuit ? Vont-ils alimenter de nouvelles tensions autour d'une économie de plus en « moralisée » ? Appellent-ils de nouvelles approches ?
- 67 L'histoire de l'exploration, la géographique classique et une certaine littérature ont contribué à transformer l'Arctique en lieu emblématique de « l'extrême ». Il serait plus juste d'indiquer que les Inuit vivent dans un milieu soumis à de constants changements climatiques. Après tout, le Groenland était plus chaud aux XI^e et XII^e siècles qu'il ne l'est aujourd'hui. On pouvait y cultiver des légumes, d'où son nom de « Terres vertes ».
- 68 Devant l'imprévisibilité, un système de connaissance ouvert et des mécanismes d'ajustement sont quelques-uns des dispositifs qui ont permis à ces sociétés originaires de la Sibérie de se développer, de perdurer plusieurs siècles durant, de connaître une démographie ascendante et de s'affirmer aujourd'hui politiquement comme des nations singulières. Il nous faut de ce point de vue redoubler d'attention à l'égard de toutes ces visions d'une catastrophe annoncée¹⁹...
- 69 On a vu que dans l'Arctique, ces visions apocalyptiques véhiculées par les groupes écologistes sont aujourd'hui largement tempérées par celles des groupes évangéliques et pentecôtistes qui voient au contraire d'un bon œil l'accessibilité de certaines ressources en raison de la diminution des glaces et associent même ces découvertes à l'action de Dieu voulant récompenser les Inuit de leurs prières et de leur ferveur. En véhiculant un discours moral, les scientifiques et les écologistes ont-ils pris la place de ces missionnaires anglicans qui annonçaient jadis la fin du monde ?
- 70 Le parallèle que Bruno Latour et Isabelle Stengers établissent entre la science et la religion paraît une fois plus éclairant, car comment ne pas reconnaître avec eux que la religion a en effet perdu ses démons alors que la science, elle, semble les retrouver sous des formes inédites que l'on nomme du CO₂ ou des pesticides, par exemple ? Les parallèles ne s'arrêtent du reste pas là puisque le dogmatisme n'est plus le propre de la religion, mais maintenant aussi celui de la science et de la technique, capables de renouveler sans cesse leurs problématiques et leurs outils, capables enfin de condamner ceux qui ne souscriront pas à ses conclusions. Ces observations conduisent Latour à s'interroger : « La science est-elle plus spirituelle que la religion ? »
- 71 Quoi qu'il en soit, pour de nombreux chasseurs et leaders inuit, leurs territoires demeurent des espaces peuplés de non-humains, d'esprits et de défunts ancêtres qui restent les véritables maîtres des lieux et des gibiers. La toundra n'est donc jamais conçue comme un espace vide, désertique, fragile et susceptible de disparaître. Elle est un espace plein et relationnel, un lieu d'expérience et de ressourcement social et spirituel, où les humains ne sauraient déroger à certaines règles qui s'imposent à eux en raison de l'omniprésence des esprits et des ancêtres. En d'autres termes, c'est probablement en continuant d'y vivre comme des chasseurs que ces derniers peuvent le mieux préserver ces territoires !
- 72 Les Inuit d'aujourd'hui restent cependant divisés. Certains craignent l'émergence de nombreux problèmes environnementaux et plus de pollution. D'autres ne cachent pas leur enthousiasme à voir leurs régions se réchauffer, devenir plus accessibles, et soudainement pourvues de richesses minières et pétrolifères dont l'exploitation permettrait à la fois de faire avancer leur quête d'autonomie et de participer de façon

intéressante à l'économie mondiale²⁰. D'autres préfèrent le silence et l'expectative, mais il est indéniable que le réchauffement climatique n'est pas un problème du même ordre pour tout le monde.

- 73 En somme, le réchauffement climatique et les débats qu'il fait naître, de même que les solutions qu'il appelle montrent que l'homme, dans nos sociétés, se pense toujours comme un être hiérarchiquement supérieur aux autres espèces, animales et végétales, capable en bon maître de la nature d'infléchir le cours des événements. Tant que ces points de vue ne seront pas modifiés, le projet moderne et celui d'aboutir à un ordre global se poursuivront, continuant de faire émerger ici et là des chocs cosmopolitiques. Une autre avenue serait peut-être de changer d'échelle et de revenir à des solutions locales en acceptant qu'elles ne puissent être les mêmes partout ni applicables pour tout le monde. Une telle orientation exigerait, par exemple, que certaines nations acceptent des sacrifices et une décroissance pour que d'autres puissent émerger en profitant, elles, du réchauffement climatique pour exploiter leurs ressources naturelles. Mais c'est là une utopie ou une tout autre culture politique...

BIBLIOGRAPHIE

- ARCTIC CLIMATE IMPACT ASSESSMENT (ACIA) (2005), *Impacts of a Warming Arctic : Arctic Climate Impact Assessment*, scientific report, Cambridge, Cambridge University Press.
- BECK, Ulrich (2008), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.
- BERKES, Fikret et Derek ARMITAGE (2010), « Co-management institutions, knowledge, and learning : Adapting to change in the Arctic », *Études Inuit Studies*, 34(1), p. 109-132.
- BERKES, Fikret et Dyanna JOLLY (2002), « Adapting to climate change : social-ecological resilience in a Canadian Western community », *Conservation Ecology*, 5 [En ligne]. <http://www.consecol.org/vol5/iss2/art18>. Page consultée le 5 janvier 2013.
- BJORST, Lill Rastad (2010), « The tip of the iceberg : Ice as a non-human actor in the climate change debate », *Études Inuit Studies*, 34(1), p. 133-150.
- CRATE, Susan et Mark NUTALL (dir.) (2009), *Anthropology and Climate Change. From Encounters to Actions*, Walnut Creek, Left Coast Press.
- DESCOLA, Philippe (2005), *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- DUPUY, Jean-Pierre (2003), *La panique*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- DUPUY, Jean-Pierre (2005), *Petite métaphysique des tsunamis*, Paris, Seuil.
- FIENUP-RIORDAN, Ann (2010), « Yup'ik perspectives on climate change : <The world is following its people> », *Études Inuit Studies*, 34(1), p. 55-70.
- FORD, James D. et COMMUNITY OF IGLOOLIK (2006), « Sensitivity of Iglulingmiut hunters to hazards associated with climate change » dans R. RIEWE et J. OAKES (dir.), *Climate Change : Linking Traditional and Scientific Knowledge*, Winnipeg, Aboriginal Issues Press, p. 147-154.

FORD, James D. *et al.* (2006), « Vulnerability to climate change in Igloodik, Nunavut : What we can learn from the past and présent », *Polar Record*, 42(221), p. 127-138.

FRÉCHETTE, Robert (dir.) (2013), *Arvik ! In Pursuit of the Bowhead Whale*, Montréal, Avataq Cultural Institute.

KRUPNIK, Igor et Dyanna JOLLY (dir.) (2002), *The Earth is Faster Now : Indigenous Observations of Arctic Environmental Change*, Fairbanks, Arctic Research Consortium of the United States.

LANEUVILLE, Pascale (2013), Chasse et exploitation minière au Nunavut : comment les Inuit de Qamani'tuaq vivent leur territoire ? Mémoire de maîtrise sous la direction de F. LAUGRAND, Québec, Université Laval.

LATOUR, Bruno (2009), « Will non-humans be saved ? An argument in ecotheology », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 15, p. 459-475.

LAUGRAND, Frédéric et Jarich OOSTEN (2007a), « Reconnecting people and healing the land : Inuit pentecostal and evangelical movements in the Canadian Eastern Arctic », *Numen*, 54, p. 229-269.

LAUGRAND, Frédéric et Jarich OOSTEN (2007b), *La nature des esprits dans les cosmologies autochtones*, Québec, Presses de l'Université Laval, Coll. « Mondes autochtones ».

LAUGRAND, Frédéric et Jarich OOSTEN (2009), *Inuit Shamanism and Christianity in the Canadian Arctic. Transitions and Transformations*, Montréal/Kingston, McGill-Queens University Press.

LAUGRAND, Frédéric et Jarich OOSTEN (2010), « The religion of nature. Healing, environment, and evangelism », *Études Inuit Studies*, 34(1), p. 71-90.

NICKELS, Scot *et al.* (2006), *Unikkaaqatigiik (Putting a Human Face on Climate Change). Perspectives from Inuit in Canada*, Ottawa, Inuit Tapiriit Kanatami, Nasivik Centre for Inuit Health and Changing Environments, Ajunnginiq Centre (National Health Organization).

NUTALL, Mark (2010), « Anticipation, climate change, and movement in Greenland », *Études Inuit Studies*, 34(1), p. 21-38.

OOSTEN, Jarich et Frédéric LAUGRAND (dir.) (2001), *Travelling and Surviving in Our Land, Inuit Perspectives on the XXth Century*, vol. 3, Iqaluit, Nortext/Nunavut Arctic College.

OOSTEN, Jarich, Frédéric LAUGRAND et Wim RASING (dir.) (1999), *Perspectives on Traditional Law, Interviewing Inuit Elders series*, vol. 1, Iqaluit, Nunavut Arctic College.

OOSTEN, Jarich et Frédéric LAUGRAND (dir.) (1999), *The Transition to Christianity, Inuit Perspectives on the XXth Century series*, vol. 1, Iqaluit, Nunavut Arctic College.

RASMUSSEN, Knud (1929), *Intellectual Culture of the Iglulik Eskimos*, vol. 7(1) of *Report of the Fifth Thule Expedition 1921-24*, Copenhagen, Gyldendalske Boghandel.

SALADIN D'ANGLURE, Bernard (dir.) (2001), *Cosmology and Shamanism, Interviewing Inuit Elders series*, vol. 4, Iqaluit, Nunavut Arctic College.

SAYLES, J.S. et M. MULRENNAN (2010), « Securing a future : Cree hunters' resistance and flexibility to environmental changes, Wemindji, James Bay », *Ecology and Society* [En ligne]. 15(4), p. 22. <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art22/>. Page consultée le 5 janvier 2013.

SEARCH (2001), *Study of Environmental Arctic Change, Science Plan*, Seattle, University of Washington, Polar Science Centre, Applied Physics Laboratory.

STUCKENBERGER, Nicole (2007), *Thin Ice : Inuit Tradition Within a Changing Environment*, catalogue d'exposition, Woodward, Hanover, Hood Museum of Art and Dartmouth College, University Press of New England.

TERRIEN, Michèle et Frédéric LAUGRAND (dir.) (2001), *Perspectives on Traditional Health*, Interviewing Inuit Elders series, vol. 5, Iqaluit, Nunavut Arctic College.

UNESCO (2009), *Climate Change and Arctic Sustainable Development : Scientific, Social, Cultural and Educational Challenges*, Paris, Unesco.

NOTES

1. Inuit Tapiriit Kanatami (jadis Inuit Tapirisat of Canada) est l'une des principales organisations politiques des Inuit du Canada qui défend les droits des résidents inuit dans les quatre grandes régions où ils vivent (Inuit Nunangat) : le Nunatsiavut (Labrador), le Nunavik (Québec), le Nunavut et la région des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest). Fondée en 1971, ITK représente ainsi 55 000 Inuit qui vivent dans 53 communautés.
2. La citation de Hobbes provient de l'excellent petit livre de Jean-Pierre Dupuy *La panique* (2003 : 7).
3. Ces changements continus seraient à mettre en perspective avec « l'inconstance de l'âme » qu'Eduardo Viveiros de Castro reconnaît dans le registre du religieux.
4. L'ethnonyme *Inuit* a remplacé celui d'*Eskimaux/Eskimos*, d'origine étrangère et utilisé jusque dans les années 1970. *Inuit* signifie « les hommes ». *Inuk* désigne « une personne » et la forme duelle *Inuuk* désigne « deux personnes ». Dite polysynthétique, la langue inuit appartient aux langues eskaléoutes. La langue inuit se subdivise en quatre grands groupes : l'inupiaq (Alaska), l'inuktitun (Arctique canadien occidental), l'inuktitut (Arctique canadien oriental) et le kalaallit (Groenland).
5. En 2008, le Groenland a voté par référendum son choix de devenir indépendant. Pour cela, il sait qu'il doit augmenter ses revenus, ce qu'il compte faire en exploitant davantage ses richesses locales.
6. Dans une littérature abondante, plusieurs rapports font état de grands enjeux et des impacts multiples du réchauffement climatique : ACIA (2005), Unesco (2009). Des chercheurs ont également bien documenté les différentes stratégies des peuples autochtones de l'Arctique en soulignant leur capacité d'adaptation. La théorie de la résilience demeure ici le principal paradigme : Krupnik et Jolly (2002) ; Search (2001) ; Ford *et al.* (2006) ; Nickels *et al.* (2006) ; Berkes et Armitage (2010) ; Sayles et Mulennan (2010). Stuckenberg (2007) est l'une des rares anthropologues à traiter plus à fond des perspectives ontologiques.
7. À ce sujet, les feux agricoles de la Saskatchewan qui envoient leurs fumées et leurs polluants jusqu'au Groenland (*Nunatsiaq News*, 11 décembre 2009) sont très préoccupants pour la transformation des écosystèmes arctiques.
8. En 2010, la revue *Études Inuit Studies* a consacré un volume à ces questions sous la direction de Stuckenberg. Voir aussi un volume comparatif qui comporte plusieurs textes sur le Nord (Crate et Nutall, 2009).
9. Conférence présentée à l'Université de tous les savoirs [En ligne]. http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/les_inuits_ne_trouvent_pas_ca_extreme_michele_therrien.1518. Page consultée le 23 décembre 2012.
10. Voir ces vêtements isolants très sophistiqués fabriqués avec des peaux animales ou l'ingestion du sang de phoque conseillée en cas d'hypothermie.

11. De la même manière, quand il s'agit de faire circuler un objet ou de distribuer la parole pendant une réunion, les Inuit préconisent de respecter le sens du *sila* (la direction du soleil quand il se déplace). Cette règle est si fondamentale que ne pas la respecter engendre le malheur.
12. Amarualik (IE 287). Voir aussi le témoignage de George Agiaq Kappianaq dans Oosten et Laugrand (2001 : 63).
13. La situation est semblable en Alaska, comme le montre Fienup-Riordan (2010 : 69).
14. Voir Laugrand et Oosten (2009).
15. Pour des détails sur ce qui s'est passé à Mittimatalik, voir Laugrand et Oosten (2009 et 2010). Selon les évangéliques, plusieurs autres régions du monde auraient reçu la visite du Saint-Esprit, en particulier les îles Fidji.
16. Ces derniers ne regardent pas davantage dans le passé pour voir ce qui s'est produit avec d'autres mines. Les Inuit de Baker Lake s'abstiennent ainsi d'examiner le cas de la North Rankin Nickel Mine qui, après cinq ans d'exploitation (de 1957 à 1962), a mis brutalement tous ses employés au chômage, ce qui a provoqué un certain désarroi.
17. Citons ici quelques exemples. Pendant la construction d'iglous, disent les chasseurs, la neige aurait aujourd'hui tendance à mollir dans la partie inférieure. D'autres indiquent qu'il y aurait de plus en plus de tempêtes soudaines. Selon Cornelius Nutaraq, la neige aurait changé depuis que le mode de vie lui-même a changé et que les gens ne souhaitent plus construire d'iglous (Oosten et Laugrand, 2001 : 153).
18. Voir le titre original en anglais : « New bowhead numbers show Inuit are right. DFO population estimates now 15 times greater ».
19. La banquise aura entièrement disparu en 2020 et peut-être même en 2015 selon les spécialistes d'ArcticNet de l'Université Laval, qui révisent à la baisse la prédiction du GIEC qui indiquait 2050 ou 2100 (*La Presse*, 19 septembre 2012). L'avenir le dira, mais ces prédictions scientifiques au ton un peu catastrophiste montrent que nous sommes bien entrés dans la société du risque, pour reprendre l'expression d'Ulrich Beck (2008). Comme l'écrit Dupuy, « à une époque où Dieu n'existe plus, nous essayons peut-être de nous persuader que le salut du monde est désormais entre nos mains et que l'humanité se doit à elle-même d'être son propre sauveur » (2005 : 9).
20. Avec un peu de cynisme, on peut se demander si l'industrie ne partage pas cet avis et si elle n'a pas elle-même tout intérêt à suivre la piste du durable et du recyclable, car ces perspectives ouvrent de nouveaux marchés qui tombent à pic avec la baisse de la demande dans les pays riches et suréquipés.

RÉSUMÉS

L'auteur propose une lecture anthropologique et critique de quelques débats actuels sur l'écologie et les enjeux environnementaux dans l'Arctique canadien. Il montre qu'à partir du moment où la société moderne ne reconnaît plus que sa légitimité découle de sources transcendantes, elle tend à y substituer ses propres valeurs, ce qu'elle effectue par l'intermédiaire de dispositifs éthique et juridique qu'elle souhaite aujourd'hui imposer aux populations locales. Dans le contexte des débats sur le réchauffement climatique, la transcendance de la science écologique et du droit paraît de plus en plus évidente, mais les politiques qui en résultent suscitent des résistances locales, donnant lieu à des chocs cosmopolitiques.

The author presents a critical anthropological reading of some current debates regarding ecological and environmental issues in the Canadian Arctic. When modern society ceases to acknowledge the transcendental source of its legitimacy, it tends to substitute its own values and to impose them upon local populations by way of ethical and legal frameworks. Within the context of ongoing debates on climate warming, it is becoming more and more evident that Ecology and Law are acquiring a transcendental nature and that the policies they foster are giving rise to local resistance, thus creating the issue of a “cosmopolitical shock.”

El autor propone una lectura antropológica y crítica de algunos debates actuales sobre la ecología y los desafíos medioambientales en el Ártico Canadiense. Él demuestra que a partir del momento en que la sociedad moderna ya no reconoce que su legitimidad deriva de fuentes trascendentes, esta tiende a sustituir sus propios valores, lo que realiza a través de medios ético y jurídico que desea imponer actualmente a las poblaciones locales. En el contexto de los debates sobre el calentamiento, la trascendencia de la ciencia ecológica y del derecho parece cada vez más evidente aunque estas políticas provocan resistencias locales, dando lugar a choques cosmopolíticos.

INDEX

Palabras claves : cambios climáticos, ecología, Inuit, cosmopolíticos, Canadá

Keywords : climate change, ecology, Inuit, cosmopolitics, Canada

Mots-clés : changement climatique, écologie, Inuit, cosmopolitique, Canada

AUTEUR

FRÉDÉRIC LAUGRAND

Frédéric Laugrand est professeur au Département d'anthropologie à l'Université Laval. L'auteur exprime ses plus vifs remerciements à Bernard Lamizet, pour sa confiance, ainsi qu'à Aude Porcedda. Courriel : Frederic.laugrand@ant.ulaval.ca

Débat

Le climat et la communication

Le long cheminement vers l'acclimatation

Martine Tabeaud

Comment se sont fait jour des perspectives
catastrophiques pour l'humanité ?
Quelles solutions ont été successivement
envisagées ?

Un futur peint au noir par les experts

- 1 Revenons sur l'histoire de la construction d'une prévision d'apocalypse associée à la modification de la composition chimique de l'atmosphère amorçant un réchauffement incontrôlable. L'avenir nous permettra peut-être un jour de savoir si cette dérive est due au jeu de pouvoir des savants sur les politiques ou des politiques sur les savants. (Latour, 2008).

Un réchauffement depuis 150 ans

- 2 Le réseau météorologique ne date que de la fin du XIX^e siècle. Récent par rapport à l'histoire de la planète, il est aussi très hétérogène. Comme près des trois quarts de la planète sont recouverts d'océans, les bouées fixes sont rares et les mesures par les bateaux marchands sont cantonnées aux routes maritimes. Quant aux 11 000 stations continentales, elles sont mal réparties (très nombreuses en Europe, en Chine, en Amérique du Nord). Les images satellites apportent un complément appréciable, mais ne permettent pas de remonter au-delà de 1960. Il n'existe donc que quelques séries pluriséculaires (Padoue, Paris). De plus, ces stations de mesures posent un problème quant à leur environnement. À la fin du XIX^e siècle, elles étaient encore entourées d'espaces non bâtis. Chaque température relevée était très peu influencée par « l'îlot de chaleur urbain », qui caractérise le cœur des agglomérations où s'effectue aujourd'hui la mesure.

- 3 Malgré les difficultés inhérentes aux perfectionnements successifs des appareils de mesure et à l'inégale répartition des stations de mesure sur les différents continents, les méthodes statistiques d'homogénéisation des données mettent en évidence une hausse des températures de l'ensemble de la planète depuis un siècle. Celle-ci est estimée à 0,9 °C et résulte principalement d'une hausse des températures minimales nocturnes. Cette augmentation est régulière dans l'hémisphère austral et n'apparaît dans l'hémisphère boréal qu'à partir des années 1920. La décennie 1990-1999 fut la plus chaude depuis le début de la période où l'on a accès à des instruments de mesure et peut-être la plus chaude depuis l'optimum médiéval. Les années récentes ont été parmi les plus chaudes depuis 1860, même si, depuis 1998, les températures sont stables, voire légèrement à la baisse.
- 4 Comment situer ce réchauffement à l'échelle des centaines, voire des milliers d'années de l'histoire de la planète ? Cela suppose de reconstituer les températures de lieux précis, à partir de marqueurs spatialisés variés et convergents (documents écrits, peintures, gravures pour la période historique, biomarqueurs, sédiments, gaz des glaces, etc., pour la période antérieure). Certes, l'imprécision croît lorsqu'on remonte dans le passé, mais les reconstitutions permettent d'affirmer que le réchauffement récent n'excède pas pour le moment la variabilité « naturelle » de l'holocène (depuis environ 10 000 ans) dans une fourchette de -1°C à +2 °C. Le réchauffement contemporain est un fait avéré qui ne fait pas débat ; sont plutôt contestés son caractère inédit et son origine. Autrement dit, la hausse que nous vivons est-elle sans précédent et donc anormale ?

Des causes multiples, pas toutes humaines

- 5 Le système climatique n'est pas et n'a jamais été exempt de variations. Le climat actuel ne représente qu'une situation provisoire, expression d'un équilibre dynamique fragile et complexe. La température moyenne de la Terre oscille naturellement entre +10 et +16 °C. Depuis l'apparition de la vie sur Terre, elle se stabilise autour de 14 °C. À l'échelle des milliers d'années, les hausses et les baisses sont dues à la position de la Terre par rapport au soleil. L'insolation reçue au cours des 400 000 dernières années explique les alternances entre les périodes glaciaires et interglaciaires et permet d'affirmer que la prochaine glaciation commencera dans 40 000 ans. Les variations pluriséculaires des taches solaires permettent également d'expliquer le refroidissement du XV^e au XIX^e siècle (Petit Âge glaciaire). Par rapport aux deux, trois siècles doux qui l'ont précédé, cet âge est marqué par un refroidissement net de 1,5 °C en été en Europe et par une pluviométrie soutenue. Puis, à partir de 1880, le climat se réchauffe. La circulation océano-atmosphérique explique les alternances sur une trentaine d'années observées en hiver à nos latitudes : tantôt des hivers doux, pluvieux mais tempétueux, tantôt des suites d'hivers très froids, secs. En plus de ces phénomènes cycliques surviennent des événements acycliques, plus imprévisibles, comme les éruptions volcaniques qui peuvent durant quelques mois modifier le climat d'une zone, voire d'un hémisphère (le Tambora en 1815, par exemple). À ces causes naturelles aux échelles fines s'ajoutent les effets des constructions urbaines, des défrichements, des drainages... et bien sûr l'effet de serre anthropique.
- 6 Alors que l'atmosphère est transparente au rayonnement visible émis par le soleil, certains gaz dits « gaz à effet de serre » (GES) ont la propriété d'absorber le

rayonnement infrarouge réémis par le sol. Ce sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane, l'oxyde nitreux et les chlorofluorocarbures. La vapeur d'eau, qui représente 3 à 4 % des gaz atmosphériques, est la plus grande responsable de l'effet de serre. Au second rang des GES, on trouve le CO₂, qui est cent fois moins abondant avec seulement 0,03 % des gaz atmosphériques. À cet effet de serre « naturel » s'ajoute, depuis la révolution industrielle, un effet de serre « supplémentaire », issu de la libération de CO₂ au moment de la combustion d'énergies fossiles pour l'industrie et les transports. Les mesures « officielles » en CO₂ de l'air (Mauna Loa) remontent à 1957-1958 et indiquent 315 ppmv en 1958, 330 ppmv en 1974, 360 ppmv en 1995, 384 ppmv en 2005 et 387 ppmv en 2008. On remarque donc une hausse permanente. Antérieurement à 1958, les teneurs sont reconstituées grâce aux gaz prisonniers des glaces des inlandsis polaires. À ce pas de temps de l'ère Quaternaire dans son ensemble, une corrélation significative lie la température et la teneur en GES. C'est pour cette raison que la covariation a été érigée en loi de cause à effet. Les GES rejetés par les activités humaines auraient eu pour conséquence depuis le début de l'ère industrielle une augmentation de l'énergie reçue par la planète de 2,45 w/m². Pourtant, la hausse thermique dans l'hémisphère le plus industriel s'observe 70 ans après son apparition dans l'hémisphère sud. L'effet de serre anthropique ainsi mis en évidence ne peut qu'augmenter avec l'aspiration à un niveau de vie meilleur de tous les humains, dont le nombre ne cesse de croître. En conséquence, la teneur actuelle en CO₂, qui serait « inédite », devrait continuer à croître. Aussi le processus devrait-il s'emballer avec des concentrations de GES autour de 500 ppmv en 2050, voire de 950 en 2100... et la Terre devrait-elle ne plus cesser de se réchauffer !

- 7 Bien que toutes les causes interagissent sans cesse dans l'écheveau complexe du système climatique, le paradigme des experts est que le réchauffement contemporain est à 90 % lié aux activités humaines¹ et qu'il conviendrait de le stopper.

La modélisation des angoisses du temps

- 8 La courbe de Mauna Loa est vulgarisée pour la première fois par le rapport Meadows, *The Limits to Growth*, commandité par le Club de Rome, en 1972, à la fin de la période des Trente Glorieuses. Celui-ci préconise d'économiser les ressources pour assurer la survie de l'humanité. Si le réchauffement n'est pas l'objet des craintes dans les années 1970, il n'en est plus de même 15 ans plus tard puisque l'Office Météorologique Mondial (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) créent en 1988 un « organe intergouvernemental ouvert aux pays de l'ONU » ayant pour mission d'« évaluer les informations nécessaires pour comprendre les fondements des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner les conséquences possibles, et envisager stratégies d'adaptation et d'atténuation » (GIEC, introduction au premier rapport). C'est le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Le GIEC rassemble des experts nommés pour cinq ou six par leurs gouvernements. Il publie des rapports de synthèse à un rythme soutenu (1990, 1995, 2001, 2007).
- 9 Les travaux du GIEC présentent de plus un volet prospectif issu des modélisations par des laboratoires de recherche qui fournissent des projections climatiques pour 2050 et 2100, horizons à plusieurs générations. La majorité des modèles annoncent par exemple que le réchauffement planétaire devrait se situer en 2100 entre +1,8 et +3,4 °C en

moyenne (rapport 2007). Comme les modèles sont issus de la prévision météorologique à quelques jours, ils prennent mal en compte certains aléas climatiques parmi les plus graves (canicules, sécheresses, précipitations extrêmes). Ils reproduisent des tendances, et comme ils ne le font que pour les éléments « perturbants », gênants du climat, le résultat est un tableau peint au noir : des tempêtes et des cyclones en plus grand nombre car il y a plus d'énergie dans l'atmosphère, des précipitations plus intenses là où elles sont déjà soutenues, des sécheresses aggravées là où elles sévissent déjà... De plus, les scénarios sont forcés par l'introduction d'un stimulus de changement : la teneur en GES de l'air. Les modèles climatiques intègrent donc le chiffre de population mondiale en 2100 et surtout des données économiques de toutes sortes. Ces projections calculées en moyenne pour tous les humains sont bien incertaines, puisqu'elles ne peuvent tenir compte d'innovations à venir par définition aujourd'hui inconnues. La prospective s'appuie uniquement sur des tendances observables actuellement. Les scénarios divergent en fonction des ingrédients incorporés et de leurs dosages. Ils se subdivisent en quatre « familles » depuis les plus improbables, car très pessimistes ou trop optimistes. Les scénarios médians comme A2 dit « hétérogène » et B2 dit « régional » sont considérés comme les « plus réalistes » à technologie constante. Si les modèles ne peuvent rendre compte exactement de l'ensemble des phénomènes naturels, ils caricaturent l'extrême complexité des conditions socioéconomiques qu'on suppose être celles de l'ensemble des humains à des horizons à plusieurs générations.

- 10 Malgré ces limites, le lien intrinsèque entre la science environnementale en train de se faire et la politique, par l'intermédiaire de la demande d'actions préventives, a conduit des chercheurs à se muer en experts. Pour répondre aux injonctions de résultats (réponses obligatoires éventuellement à des questions mal posées), ils votent des résumés pour les décideurs qui, à la différence des rapports, rédigés après de multiples échanges, gommant toutes les incertitudes. Les virtuels y deviennent des réels surdéterminés par le climat, une doxa relayée auprès des décisionnaires publics ou privés par des médias avides de sensation.

La réponse politique de l'Europe

- 11 Le paradigme fondateur de la politique d'actions pour prévenir les catastrophes à venir a été l'unicité de l'atmosphère et la finitude de la planète, données à voir à tous grâce aux images prises depuis la navette spatiale *Apollo*. L'atmosphère et le climat de la planète bleue sont alors devenus un « enjeu commun de l'humanité ». Protéger l'humanité suppose une solution universelle, mondiale. Il convient d'atténuer l'amplitude du réchauffement, c'est-à-dire d'effectuer une « intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre » (GIEC, annexe B glossaire, 2001) afin d'éviter les répercussions graves, voire irréversibles du réchauffement au-delà de +2 °C — seuil politico-scientifique jamais vraiment justifié.

Une solution universelle : la diabolisation du carbone

- 12 Comment en est-on arrivé là ? À partir des années 1970, les idées des organisations non gouvernementales (ONG) environnementalistes se sont fait entendre de plus en plus fort. Celles-ci ont revendiqué et obtenu un poids croissant dans les négociations, puis

dans les décisions. À la conférence de Rio en 1992, on comptait 2 400 représentants d'ONG pour 108 chefs d'État et à Johannesburg, en 2002, il y avait 7 000 représentants d'ONG. Le Grenelle de l'environnement leur a fait une place de choix en France en 2007. Les ONG internationales de l'environnement (WWF, Greenpeace, etc.) sont des acteurs incontournables. Leurs ressources sont supérieures à celles de bien des États et leurs approches sont réactives. Leurs nombreux membres agissent comme courroies de transmission entre les organisations internationales et les gouvernements, comme médiateurs entre les États, comme consultants ou comme groupes de pression. Ces organisations se battent pour de grandes causes environnementales, très universelles par définition (« action rapide et concrète en faveur de la protection du climat » — WWF, « Faites un geste pour la planète » — WWF, « Protégeons la biodiversité » — Greenpeace, etc.). En ce qui a trait au climat, leurs mots d'ordre ont clairement situé le débat à l'échelle de la planète, pour les générations futures, pour la survie de l'humanité... Pour insister sur l'avenir noir commun à tous, ils appellent les « pays riches » les pays « mal développés » (par rapport à « sous-développés »). La question récurrente au sujet de ces ONG est celle de leur représentativité.

13

Jusqu'au paroxysme de l'année 2007 (attribution du prix Nobel de la paix conjointement à Al Gore et au GIEC), cette pensée « écologique » va progressivement infléchir les politiques de nombreuses institutions. Dès 1989, le changement climatique apparaît à l'ordre du jour de la réunion du G7 à Paris. Une nouvelle étape est franchie avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée à Rio de Janeiro en 1992, qui reconnaît l'importance de protéger le climat. L'objectif de la CCNUCC est explicite : « stabiliser les émissions pour ne pas dépasser un certain seuil de dangerosité » (article 2). La convention est ratifiée en 1995 par 127 pays. Puis, le protocole de Kyoto, signé lors de la troisième conférence des Parties (à la CCNUCC) en décembre 1997, fait de l'atténuation un engagement juridique qui impose des limites d'émissions de GES aux pays industrialisés, avec une réduction moyenne de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1990, sur la période 2008-2012. La ratification par la Russie en 2004 permet l'entrée en vigueur du protocole en 2005. En 2008, 181 pays ont ratifié ce protocole qui les place clairement dans une stratégie d'atténuation des émissions de GES pour limiter la hausse thermique.

14 Pourquoi ce choix ? La lutte contre le réchauffement a offert à l'Europe la possibilité d'exercer un leadership sur la scène internationale. S'appuyant sur sa bonne réputation environnementale, celle-ci a tenté de diffuser des idées comme le principe de précaution² et a occupé une place très importante dans les négociations sur le protocole de Kyoto. Plus tard, le retrait des États-Unis en 2001 lui a fourni un argument identitaire, l'occasion d'assumer la position de tête en matière d'environnement à l'échelle de la planète. Le profil énergétique de l'Europe lui permet de prôner des politiques d'atténuation poussées par d'influents écologistes. Dans le protocole de Kyoto, l'Union européenne a un engagement commun de réduction de 8 %, mais deux pays locomotives se montrent plus engagés que d'autres : l'Allemagne et la France, avec le « facteur 4 » qui a fait de « la lutte contre le changement climatique [...] une priorité de la politique énergétique » (loi POPE fixant les orientations de la politique énergétique adoptée en 2005). L'option de l'atténuation est facilitée par l'importance du nucléaire, qui ne dégage pas de GES, ce qui permet aussi de défendre une filière mise à mal par Tchernobyl. Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement par

l'atténuation fournit une solution pour tous qui satisfait la France, pays de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La politique européenne affiche donc un fort volontarisme en faveur de l'atténuation puisque les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se sont déclarés favorables à un objectif de -30 % d'ici 2020, si d'autres pays développés s'engagent à des réductions comparables et que les pays émergents y contribuent selon leurs capacités respectives. Ils ont également décidé de réduire d'au moins 20 % les émissions sur la même période, quoi que fassent les autres pays, pour transformer l'Europe.

Et Copenhague vint...

- 15 Tout semblait clair jusqu'à décembre 2009. Grâce au GIEC, l'objectif d'ensemble était fixé pour ne pas dépasser +2 °C par rapport à 1850, année de référence, soit un maximum de 0,045 %, voire 0,05 % de CO₂ dans l'air. Le plafond annuel d'émissions pour toute la planète pouvait donc en théorie être décliné par pays selon leur niveau de développement, puis par secteurs d'activités et enfin par entreprises. Ce schéma simpliste a prévalu de Kyoto à la conférence de Copenhague. C'était oublier que définir le « combien » ne règle pas le « comment ». La preuve par les faits : entre 1990 et 2007, les émissions mondiales de CO₂ ont augmenté de 35 %. Depuis 2006, la Chine, qui n'est pas touchée par les réductions, est devenue le plus gros émetteur mondial de CO₂ devant les États-Unis. De fortes augmentations (au-delà de 100 %) sont observées dans les pays émergents, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient (à cause principalement de la Chine et de l'Inde). L'Amérique latine, l'Océanie et même l'Afrique sont au-dessus de 50 %. Certes, dans tous ces pays, les émissions annuelles par habitant (en Chine, 4,5 t et en Inde, 1,5 t) sont encore très faibles par rapport aux pays nord-américains et aux pays producteurs de pétrole (États-Unis, 20 t, Canada, 22 t, Luxembourg, 24 t, mais aussi dans les Émirats, 40 t). L'heure n'est pas encore venue pour eux d'envisager un quelconque frein au développement. Quant à l'Union européenne, elle aura réduit de 3,6 % ses émissions en 20 ans ! Prolonger un protocole de Kyoto un peu remanié n'était donc pas réaliste. La dépêche de l'AFP du 20 décembre 2009 le constate à sa façon : « [...] le sommet sur le climat a constitué un échec retentissant pour l'ONU et prouvé l'incapacité des dirigeants de la planète à se mettre d'accord sur un projet commun essentiel à la survie de l'humanité ». Cette désillusion s'explique par la persistance à croire à l'universalité du remède, à LA solution et au bien-fondé d'une gestion par l'ONU au prix d'un déni de territorialité des problèmes. Les représentants de certains pays rechignaient à accepter une intervention d'une puissance de contrôle à l'intérieur de leurs frontières, voire refusaient catégoriquement celle-ci. D'autres cherchaient à protéger leur économie, leurs emplois, leur potentiel de développement. Légitimement, en dehors des questions de responsabilité passée quant à la pollution, ils ont posé la question de l'équivalence à l'émission des tonnes de CO₂. En effet, une tonne de carbone issue de la fourniture d'électricité nécessaire à l'éclairage dans les maisons d'un village du tiers-monde ne peut être équivalente à une tonne émise par le moteur d'un véhicule quatre-quatre circulant dans une grande agglomération de pays riche. Par ailleurs, la comptabilité des activités mondialisées est particulièrement ardue. À quel pays attribuer des émissions de CO₂ produites par une firme multinationale implantée sur tous les continents pour optimiser la production et la gestion entrepreneuriales, mais dont les marchés sont exclusivement nord-américains et européens ? Au final, comment s'étonner qu'en confondant les modèles virtuels du futur et la réalité

d'aujourd'hui pour prendre des décisions politiques coûteuses (240 milliards de dollars par an selon les Nations Unies), on n'ait pu obtenir l'unanimité, voire dégager un accord *a minima*? Le vieux continent s'est retrouvé seul, caricaturé en vieux sage donneur de leçons.

Des politiques d'adaptations territorialisées

- 16 Les prémisses d'une remise en cause du « tout atténuation » datent du début du XXI^e siècle avec, en 2001, la création de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France, en 2006, le rapport Stern qui considère que sans adaptation, l'atténuation du réchauffement coûtera encore plus cher et, en 2007, le livre blanc de l'Union européenne qui dès cette année-là examine les éléments d'une autre stratégie... bien avant Copenhague. S'adapter, c'est

ajuster des systèmes naturels ou des systèmes humains face à un nouvel environnement ou un environnement changeant [...] afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques [...] en réponse au réchauffement inéluctable suite à la durée de vie des GES dans l'air et aux réactions différées des éléments du système planétaire » (GIEC, annexe B glossaire, 2001).

La confusion : aléa et risque

- 17 Le danger n'est pas le même partout : +2 °C ici ou là ne représente pas les mêmes répercussions. Le risque ne se réduit évidemment pas à l'aléa. Un cyclone sur une mer sans bateaux ou sur un littoral surpeuplé n'aura pas les mêmes conséquences. Sans enjeux et donc sans vulnérabilités, pas de risque. Or, les vulnérabilités créent des inégalités entre les territoires. En effet, tous les pays, toutes les régions ne seront pas perdants avec le réchauffement. Certaines régions, principalement celles dont les activités agricoles ou forestières sont entravées par la durée et l'intensité du froid hivernal, pourront retirer des bénéfices du réchauffement. De même certaines activités, comme l'exploitation du gaz et du pétrole, seront facilitées par la fonte de la banquise, si bien que des firmes multinationales lorgnent l'Arctique désenglacé.
- 18 De plus, sur des lieux très voisins, une même conséquence sera perçue différemment en fonction des types d'activités exercées. À titre d'exemple, évoquons l'emblématique envahissement par l'océan, qui fait si peur puisqu'il renvoie au mythe du déluge. Alors que les premiers travaux d'experts avaient envisagé une hausse du niveau de la mer de plusieurs mètres avec la fonte en tout ou en partie des glaces continentales du Groenland et de l'Antarctique, les estimations ne cessent de baisser. Elles sont toujours en dessous du mètre depuis le deuxième rapport du GIEC : de 15 à 95 centimètres en 1995, de 9 à 88 centimètres en 2001, de 18 à 59 centimètres en 2007. Quelques dizaines de centimètres n'ont pas les mêmes conséquences sur une côte marécageuse vide, dans un delta très peuplé d'agriculteurs dans un pays pauvre ou dans l'estuaire d'un grand fleuve déjà totalement artificialisé entre digue, canal et polder. Les plus soumis au climat sont les plus vulnérables, *a priori* les plus pauvres, en l'absence de gestion planifiée des risques et des crises. Par conséquent, le remède est-il unique? Ne convient-il pas en priorité de dégager le financement et l'aide éventuelle, y compris technique, pour permettre à ceux qui sont soumis au risque de s'en prémunir? Protéger les 12 000 habitants des Tuvalu suppose de bâtir quelque 26 kilomètres de digues! Pourquoi ne vouloir agir que sur le climat pour limiter la montée du niveau de

la mer dans quelques décennies et se passer de réduire des risques bien actuels et souvent meurtriers, y compris en France, si ce n'est pour abuser du catastrophisme et aller jusqu'à surfer sur la peur d'un raz-de-marée de réfugiés, sous-entendus d'immigrants indésirables ? Cette recontextualisation du risque climatique est nécessaire, car il n'est guère imaginable que des habitants de régions riches mais menacées migrent en masse vers des pays pauvres... sauf dans les films (Emmerich, *Le jour d'après*) ! Une montée du niveau de la mer d'un demi-mètre répartie sur 50 ans n'impose la migration de 100 millions de pauvres que si les moyens financiers pour les en prémunir n'ont pas été trouvés. Pourtant, l'aide publique accordée au développement ne cesse de baisser...

Des plans d'économie d'énergie au plan national d'adaptation

- 19 En France, au cours des dernières années, la réflexion sur l'adaptation a progressé. Elle s'inscrit « en complément des actions d'atténuation » (communiqué de J.L. Borloo, Ministre de l'écologie, 15 juin 2010). Cette complémentarité autorise à utiliser le terme d'*acclimatation*, forgé par Buffon en 1775 pour parler des processus de survie des espèces vivantes soumises à des changements progressifs et à des crises.
- 20 Depuis 2004, le plan climat (2004, puis 2006) et la Charte pour l'environnement (2007) ont reconnu le rôle incontournable des collectivités locales. La législation a accordé une place majeure au plan climat territorial, qui suppose d'établir un bilan carbone, un diagnostic des vulnérabilités aux changements à venir et un plan d'action pour la collectivité (bâtiments, urbanisme, transports, développement économique, éducation et sensibilisation, etc.). Mais à y regarder de plus près, ces plans climats territoriaux ne sont que des plans d'économie d'énergie (bâti, transports), car un sur deux seulement aborde l'évaluation des vulnérabilités.
- 21 En même temps, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a constitué un groupe interministériel sur les « impacts du changement climatique, adaptation et coûts associés en France », engageant ainsi le chantier de l'adaptation. La première phase a dénombré les secteurs touchés (santé, agriculture, forêt, eau, infrastructures de transports et cadre bâti, énergie, tourisme, risques naturels et assurance, territoires, biodiversité) et la deuxième phase a chiffré les impacts et les mesures d'adaptation associées.
- 22 Enfin, la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit, dans son article 42, qu'un plan national d'adaptation doit être préparé pour 2011. Le rapport de concertation de 150 pages présente 13 chapitres principalement sectoriels (santé, eau, biodiversité, énergie), à l'exception de 4 d'entre eux, qui sont plus transversaux (recherche, éducation, gouvernance, financement). Il fait 202 recommandations très consensuelles, par exemple la recommandation 152 : « Favoriser des partenariats entre la recherche et les acteurs publics locaux dans le domaine de l'adaptation ».
- 23 Ces travaux récents témoignent d'une réelle volonté d'infléchir le « traitement du changement climatique ». Mais additionner des mesures sectorielles ne suffit pas. À terme, les réflexions devront se consacrer à des sujets transversaux comme l'adaptation des régions littorales, des grandes agglomérations urbaines, en particulier si l'adaptation ne peut se faire spontanément et doit être accompagnée. Or, la question de la territorialisation tarde à être mise au-devant de la scène. Elle seule permettra de

traiter du multirisque en évitant de dissocier le climat des autres caractéristiques d'un territoire, ce qui a conduit à privilégier au nom du climat de fausses bonnes solutions, voire à traiter le changement climatique comme un risque de plus... Au final, contrairement à d'autres pays, la centralisation française (la décentralisation a une vingtaine d'années) impose encore un *up-down*, qui privilégie le point de vue de minorités « averties » et qui suscite la passivité du citoyen de base. Pourtant, le « zoom » des adaptations du global au local suppose du « sur-mesure ». Il faut donc rompre avec ces comportements d'attente d'une mise à disposition des recommandations, des outils par des instances comme l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) ou le ministère responsable du Développement durable. Un grand chantier de réflexion faisant plus de place aux sciences humaines et sociales est donc à prévoir.

Vers un autre « politique » ?

- 24 D'après C. Lepage, en raison de la défaillance des représentants des États et de l'Organisation des Nations Unies, « la société civile ne peut compter que sur elle-même » (*Le Monde*, 23 décembre 2009). Pourtant, l'après-Copenhague pourrait être l'occasion idéale de redéfinir l'action politique sans confusion en ce qui a trait au partage des compétences. Les risques acceptables, au lieu d'être « imposés d'en haut » (la zone noire de Xynthia), pourraient être discutés et définis par compromis entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs. Une fois ces risques définis dans chaque territoire, le rôle des acteurs institutionnels du politique pourrait être d'organiser une concertation avec tous les citoyens pour effectuer un bilan multirisque. Ce diagnostic comprendrait parcellaire par parcellaire l'évaluation des vulnérabilités comme celle des valeurs économiques et patrimoniales attribuées à chaque bien. Cet état des lieux justifierait des co-constructions de décisions d'actions très différentes. Depuis l'abandon à la valorisation par mutation d'activité en passant par la protection, l'assurance ou le déplacement, un grand choix d'actions graduées peut répondre à la valeur attribuée par la collectivité à tout bien. Par la suite, il s'agirait de faciliter la réalisation des projets du collectif grâce à la mise à disposition d'une boîte à outils pour inciter en particulier par la fiscalité, réglementer, soutenir l'innovation, aider à la réparation en cas de dommage et organiser la gestion de crise. Si l'adaptation suppose au départ un diagnostic à échelle fine, une échelle spatiale unique ne suffit pas, car les répercussions des changements ne s'arrêtent pas aux limites de propriété ou aux frontières administratives. Un chef d'orchestre est donc indispensable pour rendre compatibles, dans l'espace et le temps, des décisions envisagées à des échelles emboîtées : les parcelles, les terroirs, les communes, les agglomérations, les bassins fluviaux, les massifs montagneux, les régions, les États, etc. De multiples exemples d'actions existent déjà un peu partout en France, mais aussi en Europe et même aux États-Unis. Ils touchent les transports « doux » en ville, les éco-constructions moins énergivores, la mise en place d'énergies renouvelables, le recyclage des déchets de bout en bout de la chaîne de vie d'un objet... Reste, en emboîtant les échelles, à les mettre en harmonie grâce à une vraie politique publique d'aménagement.

Conclusion

- 25 La trentaine d'années de volonté globalisante comme réponse à la variabilité du climat a servi à neutraliser le politique plutôt qu'à le promouvoir. Or, les problèmes environnementaux et donc climatiques sont complexes et territorialisés, si bien qu'ils permettraient de repenser les actions politiques. D'une part, parce qu'il va s'agir de définir les risques acceptables individuellement et collectivement en situation d'incertitude, d'autre part, parce que cela implique de très nombreux acteurs : les organismes internationaux, les groupes d'États, les États, les régions, les communes, les syndicats intercommunaux, les ONG, les partis politiques et les syndicats, les banques, le monde des finances et des assurances, les chercheurs de toutes disciplines, les entreprises multinationales, les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries, la grande distribution, les transports, les médias et, enfin, les citoyens. Ces acteurs n'interviennent pas tous aux mêmes échelles (du local au mondial) et leurs intérêts peuvent converger ou diverger sur le choix et la manière de mener des actions curatives et préventives, sans tenir compte des éventuels comportements schizophrènes individuels. Enfin, les problèmes environnementaux permettraient de revoir les actions politiques parce que la réversibilité de toute action est la voie vers la durabilité puisque les sociétés et leurs techniques évoluent ; une solution d'aujourd'hui n'est plus celle de demain.
- 26 Considérer les variations du climat comme porteuses de chances à saisir et de menaces à écarter par une gestion concertée permet de s'inscrire dans un projet collectif pour le futur autrement plus mobilisateur que l'inéluctable apocalypse...

BIBLIOGRAPHIE

- AGARWAL, Anil (1992), « Pour un juste calcul des responsabilités », *La Recherche*, n° 243, p. 610-613.
- DAHAN DALMEDICO, Amy et Hélène GUILLEMOT (2006), « Changement climatique : dynamiques scientifiques, expertise, enjeux géopolitiques », *ScienceDirect* [En ligne]. http://math.unipa.it/~grim/dott_HD_MphCh/Dahan_Changement%20climatique_06.pdf. Page consultée le 10 septembre 2013.
- DENIS, Benjamin (2005), « La gouvernance mondiale de la préservation de l'environnement : acteurs non étatiques et processus politique international lié au réchauffement de la planète », *Cahiers d'anthropologie du droit*, p. 66-122.
- LAMARRE, Denis (2008), *Climat et risques, nouvelles approches*, Paris, Lavoisier.
- LATOURETTE, Bruno (2008), *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocratie*, troisième édition, Paris, La Découverte.
- LE PRESTRE, Philippe (2005), *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin.

- Quaderni (2009), « Les résistances à l'adaptation au changement climatique », numéro spécial 71.
- Questions internationales (2009), « Changement climatique », numéro spécial 38.
- Responsabilité et environnement (2009), « L'adaptation au changement climatique », numéro spécial de la revue de l'École des Mines.
- ROQUEPLO, Philippe (1997), « L'effet de serre est-il politiquement gérable ? », *Futuribles*, n° 224, p. 17-32.
- ROSANVALLON, Pierre (2008), *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
- ROSENAU, James Nathan (1992), *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SMITH, Joel *et al.* (1996), *Vulnerability and adaptation to Climate Change -Environmental science and technology library*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers
- TABEAUD, Martine (2008), *Le changement en environnement*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- VALANTIN, Jean-Michel (2005), *Menaces climatiques sur l'ordre mondial*, Paris, Lignes de repères.
- VALANTIN, Jean-Michel (2007), *Écologie et gouvernance mondiale*, Paris, Autrement Frontières.

NOTES

1. Voir <http://www.ipcc.ch/SPM2feb07.pdf>
2. Le principe de précaution officiellement entériné en 1992 dans la convention de Rio n'a pas de définition universellement admise. La définition de la loi française de 1995 est la suivante : « [...] l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles [...] à un coût économiquement acceptable. »

RÉSUMÉS

« Lutter contre le changement climatique », selon l'expression impropre mais « consacrée », serait une réponse nécessaire au réchauffement de la planète depuis le milieu du XIX^e siècle. Le terme de réchauffement a d'ailleurs été remplacé progressivement par « changement climatique », ce qui élargit la problématique à toutes sortes de conséquences directes ou indirectes de la hausse thermique. Ces dernières étant envisagées comme négatives, alors qu'antérieurement toute période chaude était qualifiée d'« optimum ». C'est sur ce retournement de paradigme et sur sa dimension politique que l'auteure convient de se pencher.

The “fight against climate change” a popular misnomer, has been hailed, since the middle nineteenth century, as the necessary response to the problem of global warming. The expression “global warming” has been progressively replaced by “climate change,” thus extending the problematics to include all effects, direct and indirect, due to the rise in Earth's temperature. This rise in temperature is now viewed as negative while it had been previously seen as

beneficial. It is this paradigm reversal and its political upheaval that the author wishes to address.

“Luchar contra el cambio climático”, según la expresión incorrecta pero “de uso general”, sería una respuesta necesaria al calentamiento del planeta desde mediados del siglo XIX. El término calentamiento también ha sido reemplazado progresivamente por “cambio climático”, lo que expone la problemática a todo tipo de consecuencias directas o indirectas del aumento térmico. Estas consecuencias concebidas actualmente como negativas, sin embargo anteriormente, todo periodo de calor era calificado de “óptimo”. Es en el marco del cambio de paradigma y su dimensión política que la autora decide enfocarse.

INDEX

Keywords : climate change, global warming, paradigm, politics, history

Mots-clés : changement climatique, réchauffement de la planète, paradigme, politique, histoire

Palabras claves : cambio climático, calentamiento del planeta, paradigma, política, historia

AUTEUR

MARTINE TABEAUD

Martine Tabeaud est professeure à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et chercheure à l'UMR CNRS Espaces Nature et Cultures ENEC. Courriel : Martine.Tabeaud@univ-paris1.fr

Hors thème

Le climat et la communication

Internet et les pratiques culturelles au Québec

Effet d'ouverture ou de confinement ?

Marie-Claude Lapointe et Jacques Lemieux

- 1 L'arrivée d'Internet dans les années 1990 a créé un grand engouement faisant place, d'une part, à un discours encenseur et, d'autre part, à un discours apocalyptique : « [...] l'une des affirmations les plus grotesques des premiers gourous du cyberspace a été : <Internet va tuer les médias> » (Lapointe, 2002 : 109). Or cette pensée va à l'encontre de ce que l'histoire nous enseigne puisque l'arrivée d'un nouveau média n'a pas fait disparaître ceux qui existaient avec lui, mais les a cependant contraints à s'adapter : il leur a fallu revoir leur rôle, se trouver un champ de compétence propre ou apprendre à se nourrir l'un l'autre¹. Le milieu culturel n'a pas échappé aux questionnements sur l'influence d'Internet : agit-il comme un frein ou un moteur par rapport aux pratiques culturelles ?
- 2 Cette étude a pour but de voir si l'utilisation du média Internet prédit des pratiques culturelles. Plus précisément, nous souhaitons voir si les usages culturels ou non culturels faits à partir d'Internet, de même que le temps passé à naviguer, sont en relation avec une diversité et une intensité des pratiques culturelles.
- 3 Une récente recension des écrits sur les pratiques culturelles au Québec et à l'étranger (notamment aux États-Unis et en France) indique clairement que les nouvelles pratiques « numériques » occupent une place de plus en plus importante tant dans le temps libre que dans le temps de travail des citoyens. Ces nouvelles pratiques contribueraient aussi à une transformation des pratiques culturelles « classiques » (pré-numériques). Notamment, Internet pourrait exercer un effet sur la transformation des rapports entre pratiques culturelles et stratification sociale, qui opposerait beaucoup moins les pratiques « élitistes » et « populaires » que les pratiques « omnivores » et « univores ».
- 4 À partir des données de l'enquête de 2009 sur les pratiques culturelles au Québec, nous avons utilisé le modèle linéaire généralisé (MLG) pour vérifier une série d'hypothèses selon lesquelles les usages d'Internet (intensité et types d'usages) exerceraient un

effet — comme le font les variables sociodémographiques (âge, sexe, scolarité, revenu...) — sur l'intensité et la diversité (omnivorisisme) de deux types de pratiques culturelles, soit la visite de lieux culturels et les sorties au spectacle. Nos résultats indiquent notamment que les modèles de prédiction qui comprennent les variables relatives à Internet s'avèrent plus performants que ceux qui incluent uniquement des variables sociodémographiques.

Internet, pratiques culturelles et socialisation

- 5 La portée d'Internet est intéressante à étudier, d'autant que de plus en plus de gens y ont accès à la maison, au travail et dans des endroits publics. L'enquête sur les pratiques culturelles de 2009 du ministère québécois de la Culture et des Communications révèle que 83,4 % de la population âgée de 15 ans ou plus vit dans un foyer qui possède un ordinateur ou plus. Parmi ceux qui ont un ordinateur à la maison, 93,9 % sont connectés à Internet. À titre comparatif, en 1999, ces proportions étaient respectivement de 51,2 % et de 53,3 %. En 2009, 65,8 % de la population québécoise âgée de 15 ans ou plus utilise Internet à la maison 1 heure ou plus par jour (Garon et Lapointe, 2011).
- 6 Un autre aspect intéressant dans l'étude d'Internet est son influence en tant que source de socialisation qui s'ajoute à la famille et à l'école (Bellavance, Valex et Ratté, 2004 ; Dortier, 2002 ; Pronovost, 1996). Pour Bourdieu (1970, 1979, 1982, 1985 et 1987), l'individu développe ses goûts culturels en fonction des normes familiales que l'école renforcera. Or, depuis les études menées par Bourdieu, nous avons assisté, en France, au Québec et ailleurs, à une démocratisation de l'éducation. En 1960 au Québec, moins de 5 % des jeunes au début de la vingtaine étaient inscrits dans une université québécoise ; en 1996, cette proportion est grimpée à 41,6 %² : « [...] les progrès faits au Québec en matière d'éducation sont énormes et ils ont nécessairement eu des effets sur le développement des pratiques culturelles » (Garon et Santerre, 2004 : 13). En accueillant de jeunes adultes issus de différents milieux sociaux — et pas seulement des groupes sociaux élevés —, la culture transmise par l'éducation a nécessairement changé puisque le groupe d'étudiants universitaires n'est plus homogène :

[...] ce n'est pas tant ce qui est transmis par l'École que la composition sociale du public scolaire qui détermine l'orientation à l'égard de la culture, et l'effet de l'École comme milieu de socialisation se réduit en quelque sorte à donner une légitimité scolaire à la hiérarchie sociale des goûts artistiques et des pratiques culturelles (Coulangeon, 2003a: 161-162).
- 7 L'hétérogénéité des groupes d'étudiants ayant été rompue, la légitimité de certaines pratiques culturelles a également été remise en question.
- 8 Ce que les médias comme Internet diffusent comme culture et la façon dont ils le font ne correspondent pas nécessairement à ce à quoi un individu a été sensibilisé dans sa famille ou son milieu scolaire. Les médias donnent accès aux œuvres légitimées et non légitimées et provoquent un éclatement des goûts (Pronovost, 1996). Ils ont une influence sur le rapport à la culture. Internet donne accès à la fois à des concerts de musique classique et à des films hollywoodiens, exemple qui montre que des genres culturels différents peuvent se côtoyer et trouver des mêmes publics. On peut donc se questionner sur l'influence que peut avoir Internet sur la diversité et l'intensité de pratiques culturelles, celui-ci favorisant l'accès à du contenu très éclectique.

Internet, pratiques culturelles et groupes sociaux

- 9 Lorsqu'un média comme Internet est adopté par la population et que les individus passent beaucoup de temps à naviguer, ils sont contraints de consacrer moins de temps à d'autres activités. Lemieux, Luckerhoff et Paré (2011) se sont demandé si l'augmentation de l'utilisation que les gens font d'Internet pour se divertir ou s'informer a une influence sur l'intensité ou le nombre des activités culturelles qu'ils pratiquent. Leurs résultats révèlent que 77 % des utilisateurs québécois qu'ils ont sondés déclarent avoir restreint la pratique d'au moins une des activités suivantes, placées en ordre d'importance : regarder la télévision, lire des journaux et des magazines, aller à la librairie, lire des livres, acheter des disques, aller au cinéma, assister à des spectacles et faire du sport ou une autre forme d'activité physique, ainsi qu'aller à des concerts ou au théâtre. L'effet de cette réduction serait beaucoup plus important et répandu lorsqu'Internet est utilisé à des fins de divertissement plutôt que d'information.
- 10 En France, Donnat (2007 et 2009) a mis en lumière qu'il y a un lien entre les pratiques culturelles et les pratiques numériques. À l'exception de l'écoute de la télévision, elles vont de pair et « s'intensifient selon les mêmes facteurs (âge, éducation, revenus...), et la règle du cumul y prévaut dans les deux cas » (2007 : 1). Ses résultats montrent que plus une personne a un haut niveau de participation aux pratiques culturelles traditionnelles (il qualifie de traditionnelles les pratiques existant avant l'avènement d'Internet), plus il est probable qu'elle soit internaute. Les résultats sont particulièrement révélateurs de cette relation pour la fréquentation d'équipements culturels, la fréquentation des salles de cinéma et l'écoute de la musique enregistrée. Il observe la relation contraire lorsqu'il met en lien l'écoute de la télévision et les pratiques culturelles : plus les gens ont de pratiques culturelles, plus leur écoute de la télévision diminue. Ainsi, les résultats de Donnat montrent que plutôt que de se substituer aux pratiques culturelles, l'usage régulier d'Internet, au contraire, « peut être la conséquence d'un intérêt préalable pour la culture tout en étant aussi à l'origine de son renforcement » (2007 : 4).
- 11 Les chercheurs doivent être prudents quant à l'interprétation de données concernant l'influence du numérique. Premièrement, le concept est devenu plutôt polysémique. Ainsi, nous avons préféré étudier précisément l'influence d'Internet sur les pratiques culturelles, plutôt que de nous référer globalement au numérique. Deuxièmement, comme Donnat l'a montré (2009), il faut avoir la prudence de différencier les conditions d'accès, les équilibres économiques dans différents secteurs des industries culturelles et des médias et, finalement, la structure générale des pratiques culturelles. En effet, Internet a grandement contribué à favoriser l'accès sans toutefois modifier les tendances générales des pratiques culturelles observées au cours des dernières décennies. Toujours selon Donnat, « dans le même temps, nombreux sont les indices qui laissent entrevoir la profondeur du changement en cours quand on quitte le niveau général pour s'intéresser aux comportements des jeunes générations » (2009 : 206). Selon lui, ce sont, à titre d'exemple, les moins de 35 ans qui écoutent moins la radio et la télévision, qui lisent moins les journaux et qui visitent moins les musées.
- 12 Le National Endowment for the Arts a également étudié la relation entre Internet et les pratiques culturelles à partir de son enquête nationale menée aux États-Unis en 2008.

Toutefois, son étude met en lien la participation aux arts par l'intermédiaire des médias électroniques et digitaux (et non les pratiques médiatiques sans égard à leur contenu) et les pratiques culturelles « traditionnelles » (c'est-à-dire pré-numériques). Il ressort de cette étude que les personnes qui pratiquent des activités culturelles par l'intermédiaire des médias iront deux ou trois fois plus que celles qui ne le font pas assister à des spectacles ou visiter des expositions artistiques (Iyengar, 2010). Bien que 50 % des Étatsuniens déclarent n'effectuer aucune pratique culturelle — en direct ou médiatiques —, il semble que les technologies permettent un lien avec le monde culturel à des personnes qui n'en auraient pas autrement, notamment les personnes âgées, celles qui vivent dans des communautés rurales et celles qui font partie de groupes minoritaires ethniques ou raciaux (Iyengar, 2010).

- 13 Le fait d'utiliser Internet est corrélé avec des variables sociodémographiques. Dans leur étude, Lemieux, Luckerhoff et Paré (2011) ont noté une forte influence de l'âge et de la scolarité sur l'utilisation d'Internet (les jeunes et les personnes plus scolarisées sont de plus grands utilisateurs), un faible effet du genre en faveur des hommes et aucun effet de la région habitée ou de la taille de l'unité urbaine. Les résultats de Donnat vont dans le même sens. Toutefois, en France, les personnes ayant de hauts revenus (quatrième quartile), de même que les personnes vivant seules et les couples sans enfant sont plus nombreux à utiliser Internet. Aussi, une personne ayant un fort niveau d'engagement dans la vie culturelle³ (6 points ou plus) a 1,6 fois plus de chances d'utiliser Internet qu'une personne obtenant 2 ou 3 points à cette même échelle.

Statut et diversité des pratiques culturelles

- 14 Dans les années 1960-1970, Bourdieu (1979) a remarqué que l'univers culturel des Français ayant un statut élevé était composé de pratiques culturelles légitimées par les élites. Cette théorie a été mise à l'épreuve par les travaux de Peterson sur l'omnivorisisme, lesquels montrent que les personnes ayant un statut élevé ont plutôt tendance à avoir des pratiques culturelles « omnivores ». Il réfère au terme *omnivore* pour caractériser les personnes qui s'intéressent autant aux pratiques culturelles légitimées qu'à celles non légitimées. Les goûts des personnes omnivores sont perméables aux « frontières des nations, mais aussi [à] celles des classes sociales, des sexes, des ethnies, des relations, des âges ou d'autres frontières similaires » (2004 : 159). Les travaux de Peterson ont été testés à maintes reprises dans plusieurs pays (Canada, Angleterre, Pays-Bas, Finlande, France, etc.) et les résultats montrent effectivement que les personnes ayant un statut élevé ont davantage tendance à avoir des pratiques culturelles omnivores⁴ — ou dissonantes, pour reprendre les termes de Lahire (2001)⁵. En France, les conclusions des études de Coulangeon (2003a, 2003b, 2004 ; Coulangeon et Lemel, 2009) vont dans ce sens bien que ses travaux sur les goûts musicaux laissent entrevoir que l'éclectisme correspondrait davantage à un prolongement de la théorie de la légitimité culturelle qu'à sa réfutation. Il mentionne que « ce qui est en cause, ce n'est [...] pas tant le mécanisme décrit dans *La Distinction* que la nature de ses manifestations » (Coulangeon, 2004 : 80), l'omnivorisisme devenant une nouvelle forme de distinction pour les personnes ayant un statut élevé. En effet, pour Coulangeon (2003a), bien que la massification scolaire ait fait en sorte que les groupes d'étudiants ne sont plus homogènes, les frontières symboliques entre eux sont maintenues. Ce qui change, c'est leur nature :

Elles sont ainsi de moins en moins fondées sur la familiarité exclusive avec la culture savante et de plus en plus fondées sur l'éclectisme des goûts et des pratiques. De ce point de vue, les transformations morphologiques des classes supérieures se répercutent sur les comportements individuels en induisant une plus grande variété de pratiques à mesure que l'environnement culturel des acteurs se diversifie, et c'est cette diversité même qui définit le nouvel horizon symbolique des classes supérieures (Di Maggio, 1987; Peterson, 1992 et 1997) (Coulangeon, 2003a: 164).

- 15 Peterson et les autres chercheurs qui ont mené des travaux dans le domaine de l'omnivorisme ont défini plusieurs caractéristiques qui le favorisent. Les omnivores sont généralement plus scolarisés et gagnent davantage que la moyenne (Coulangeon et Lemel, 2009 ; Ollivier, 2008), ce sont plus souvent des femmes, ils sont plus âgés et ont plus souvent la peau blanche (Peterson et Kern, 1996). Les personnes qui vivent en milieu urbain sont généralement plus omnivores que celles vivant en milieu rural.
- 16 Ollivier (2008) rapporte que le phénomène de l'omnivorisme n'est pas nouveau, des chercheurs du XIX^e siècle ayant mis en évidence que des groupes comme les artistes et les intellectuels avaient autant d'intérêt pour la haute culture que pour les divertissements de masse (Wilson, 2000). Ce qui semble plutôt changer selon elle, c'est que ce phénomène se répand non seulement chez l'élite, mais également dans les autres groupes sociaux (Lahire, 2008 ; Ollivier, 2008).
- 17 Selon la théorie de la légitimité de Bourdieu, les sources de socialisation — famille, école, médias — orientent les choix et les goûts culturels. Par exemple, on peut penser qu'un individu initié très tôt par ses parents et son milieu scolaire au théâtre d'auteur et à la musique classique sera également intéressé par d'autres pratiques culturelles du même genre (pratiques légitimées). Toutefois, les médias présentent du contenu non exclusif à un statut de pratique, c'est-à-dire que les usagers ont accès à du contenu culturel légitimé et non légitimé. Nous souhaitons voir si Internet, en tant que média et source de socialisation, est un prédicteur de pratiques culturelles comme le sont les caractéristiques sociodémographiques (par exemple, la scolarité, le revenu, l'âge). Plus précisément, nous voulons voir si les usages culturels et non culturels que l'on fait d'Internet et le temps passé à naviguer sont associés à une ouverture culturelle ou plutôt à un confinement en étudiant le cas de la visite de lieux culturels et des sorties au spectacle.

Mesure de l'omnivorisme

- 18 Initialement, une personne était qualifiée d'omnivore si elle choisissait, dans un éventail de choix, un grand nombre de goûts ou d'activités lui permettant de se distinguer (Peterson, 2005). Au fil du temps, pour des questions pratiques et d'opérationnalisation, la conceptualisation s'est quelque peu modifiée. Par exemple, au début des années 1990, pour qu'une personne soit considérée comme omnivore par Peterson et Simkus, elle devait nommer, parmi ses genres musicaux préféré⁶, la musique classique et l'opéra et consommer — ou du moins montrer une ouverture à — des genres musicaux non légitimés (Peterson, 2005). Toutefois, cette façon de concevoir l'omnivorisme amène à confondre l'omnivorisme des goûts avec le goût pour les formes culturelles à statut élevé, de sorte qu'il s'est avéré plus approprié « to see omnivorousness as a measure of the breadth of taste and cultural consumption, allowing its link to status to be definitionally open » (Peterson, 2005 : 264). Les

chercheurs ont donc de plus en plus opérationnalisé l'omnivorisme en comptant le nombre d'activités choisies par un individu, qualifiant d'omnivore toute personne obtenant un score au-dessus d'un certain niveau, ou en utilisant l'omnivorisme comme une variable continue dans les analyses de régression (Peterson, 2005). C'est ce que Warde, Wright et Gayo-Cal nomment l'omnivorisme par volume (2007 et 2008 ; Warde et Gayo-Cal, 2009). Ces auteurs mentionnent également que l'on peut vouloir mesurer l'omnivorisme par composition, lequel comprend une combinaison de goûts qui traversent des barrières symboliques (goûts populaires par rapport à goûts de statut élevé) (Purhonen, Gronow et Rahkonen, 2010). Une façon de mesurer l'omnivorisme par composition consiste à calculer des ratios de légitimité⁷. Dans le cadre de cet article, autant pour la visite de lieux culturels que pour les sorties au spectacle, nous mesurons l'omnivorisme par volume. Nous tenons à préciser que les pratiques incluses dans ces indices peuvent être associées à différents statuts (par exemple, des spectacles de rap ou de hip-hop et des concerts de musique classique).

Méthodologie

- ¹⁹ Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé les données de la plus récente enquête sur les pratiques culturelles au Québec menée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (2009)⁸. Les données ont été recueillies par sondage téléphonique, entre le 16 avril et le 21 juin 2009. Pour être admissibles au sondage, les personnes doivent être âgées de 15 ans ou plus, pouvoir s'exprimer en français ou en anglais, être jointes par téléphone filaire et ne pas habiter dans un ménage collectif comme une prison ou un couvent. Au total, 6 878 entrevues complètes ont été réalisées. Au global, le taux de réponse est de 51,8 % et la marge d'erreur est de $\pm 1,27$ % dans un intervalle de confiance de 95 % et en tenant compte de l'effet de plan (Léger Marketing, 2009).

Usages d'Internet et intensité de l'utilisation

- ²⁰ À partir de l'enquête sur les pratiques culturelles au Québec de 2009, nous avons recensé 22 usages que les répondants à ce sondage peuvent avoir faits⁹. Le tableau 1 présente la popularité de chacun, selon qu'ils sont explicitement de nature culturelle ou non, c'est-à-dire associés ou non à une des pratiques culturelles analysées dans l'enquête de 2009. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les expressions « usages culturels » et « usages non culturels » d'Internet.

Tableau 1. Usages d'Internet, Québec 2009

Usages d'Internet	Effectifs non pondérés	%
Usages non culturels d'Internet		
Communiquer par courriel	4 978	76,7
Communiquer par messagerie instantanée	3 074	49,3
Visiter des forums, des blogues, des sites de rencontre ou des sites de profils personnels	2 027	35,1
Télécharger des logiciels ou des programmes	2 069	35,0
Faire des recherches documentaires ou consulter des bases de données spécialisées	4 190	65,1
Acheter, vendre ou commander	2 630	41,9
Tenir un blogue, faire des sites Internet ou des pages web en amateur	725	13,3
Usages culturels d'Internet		
Acheter des billets de spectacle	1 404	23,3
Acheter des livres	951	15,6
Acheter des disques	628	10,1
Écouter la radio en direct ou des émissions de radio en différé	1 776	29,2
Regarder la télévision en direct ou des émissions de télévision en différé	1 621	26,4
Jouer à des jeux en réseau	922	15,9
Aller sur des sites de partage de fichiers	822	15,3
Aller sur des sites pour le visionnement de vidéos	2 872	48,6
Télécharger des films	519	9,8
Télécharger des livres	297	5,4
Télécharger de la musique	2 195	37,5
Visiter un musée ou une exposition virtuelle	813	12,6
Lire des livres, des revues ou des magazines	1 486	25,2
Lire des journaux quotidiens	2 502	39,8
Écouter de la musique sur l'ordinateur (web radio, fichiers musicaux, streaming...)	3 375	54,7

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

- 21 Pour les usages non culturels et culturels d'Internet, nous avons utilisé une variable de diversité allant de 0 à 7 dans le premier cas et de 0 à 15 dans le second. Dans l'ensemble des répondants au sondage, 18,8 % ont déclaré n'avoir fait aucun des 22 usages possibles d'Internet, peu importe le lieu (à la maison ou ailleurs). Parmi eux, 71,1 % ne possèdent pas d'ordinateur à la maison et parmi ceux qui en ont un, 37,9 % n'ont pas de connexion à Internet à domicile. Dans l'ensemble des répondants, 22,5 % n'ont fait aucun des 15 usages culturels d'Internet à l'étude et 17,8 % n'ont fait aucun des 7 usages non culturels d'Internet. Nous avons conservé les non-usagers dans les deux cas puisque rien ne semble différencier clairement un non-usager d'un très faible usager (par exemple, 1 ou 2 usages d'Internet).
- 22 Dans le cadre de nos analyses, nous avons utilisé comme variable l'intensité de l'utilisation d'Internet (nombre de minutes/jour)¹⁰. Nous sommes d'avis que l'utilisation d'Internet à des fins culturelles, et même non culturelles, devrait favoriser la visite des lieux culturels et les sorties au spectacle. Nous supposons qu'une utilisation même faible ou modérée d'Internet pourrait prédire un omnivorisme culturel.
- 23 Toutefois, plus un individu passe du temps sur la toile chaque jour, moins il devrait lui rester de temps pour visiter des lieux culturels et faire des sorties au spectacle. En somme, la diversité et l'intensité des visites et des sorties d'un grand utilisateur du Web devraient être moins importantes que celles d'un usager modéré.

Les caractéristiques sociodémographiques

- 24 Les analyses des enquêtes précédentes sur les pratiques culturelles indiquent que des variables sociodémographiques influencent la visite des lieux culturels, de même que

les sorties au spectacle : l'âge¹¹ et le sexe des répondants, leur niveau de scolarité¹², le revenu du ménage et le nombre d'individus que compte le ménage¹³. Nous les avons donc inclus dans nos analyses. Bien que plusieurs travaux indiquent que la région habitée n'a pas d'influence sur les pratiques, puisque l'aspect urbain d'un milieu de vie favorise l'omnivorisisme selon Peterson, nous avons ajouté à nos variables la taille de la municipalité habitée.

La visite des lieux culturels et les sorties au spectacle

- 25 Dans le cadre de cette étude, nous avons retenu huit lieux culturels : une bibliothèque, un site historique/monument du patrimoine, un centre d'archives ou de documentation sur l'histoire ou la généalogie, une librairie, une galerie d'art commerciale, un musée d'art, un musée autre que d'art ainsi qu'un centre d'exposition artistique ou centre d'interprétation du patrimoine. Pour chacun des lieux culturels, il est demandé au répondant à quelle fréquence (souvent, quelques fois, rarement ou jamais), au cours des 12 derniers mois, il a visité un lieu culturel. Cette formulation a permis de créer une mesure de la diversité de la fréquentation de ces lieux et une mesure de l'intensité. La mesure de la diversité de la visite des lieux culturels s'étend de 0 à 8, selon le nombre de lieux visités. La mesure de l'intensité est la somme pondérée du nombre de lieux culturels visités multipliée par la fréquence de visite (jamais = 0 ; rarement = 1 ; quelques fois = 2 ; souvent = 3). Elle s'étend de 0 à 24. Autant pour la diversité des lieux visités que pour l'intensité des visites, nous avons décidé de conserver ceux qui n'ont visité aucun lieu dans nos mesures (16,4 %) puisque rien ne nous permet de penser que ces non-visiteurs sont différents de ceux qui visitent peu (par exemple, visite d'un lieu rarement).
- 26 Nous avons retenu 15 types de spectacles pour bâtir les mesures de la diversité et de l'intensité des sorties : théâtre en saison, théâtre d'été, danse, concert de musique classique, opéra ou opérette, concert de chant choral, spectacle rock, spectacle de rap ou de hip-hop, concert de jazz ou de blues, spectacle d'un chansonnier ou d'un auteur-compositeur-interprète, spectacle de musique folklorique/traditionnelle/néo-trad, spectacle de musique populaire ou de variétés, spectacle ethnique ou autochtone, humour, cirque/arts clownesques ou acrobaties. Dans les questions, il est précisé que ces spectacles sont donnés par des professionnels (par différenciation aux spectacles donnés par des amateurs). Les mesures de la diversité et de l'intensité ont été créées de la même manière que pour les visites des huit lieux culturels. L'échantillon compte 23,3 % de gens qui n'ont vu aucun des 15 types spectacles au cours de la dernière année.
- 27 Autant pour la visite des lieux culturels que pour les sorties au spectacle, nous avons accordé la même valeur à chacune des activités culturelles qui entrent dans la composition des variables. À titre d'exemple, la visite d'un musée d'art et celle d'un musée autre que d'art ont exactement la même valeur. La construction des variables repose donc sur le principe de l'égalité des pratiques : une pratique légitimée n'obtient pas un poids plus grand qu'une pratique non légitimée.

Les différences régionales

- 28 Initialement, nos analyses devaient être faites à l'échelle québécoise. Toutefois, des analyses préliminaires ont révélé des différences régionales, de sorte que considérer le

Québec dans son ensemble aurait pu dissimuler des nuances importantes. Nous avons alors décidé de présenter le rôle des usages culturels et non culturels d'Internet, de l'intensité de son utilisation et des variables sociodémographiques par rapport aux visites de lieux culturels et aux sorties au spectacle (diversité et intensité) selon une typologie des régions¹⁴ (centrales, périphériques, intermédiaires et éloignées).

Les types d'analyses

- 29 Afin d'établir un lien entre les variables sociodémographiques, les usages d'Internet, l'intensité de l'utilisation d'Internet et la visite des lieux culturels et les sorties au spectacle (diversité et intensité), nous avons utilisé le modèle linéaire généralisé (MLG)¹⁵, un modèle de prédiction qui combine la régression linéaire et l'ANOVA selon la formule suivante :

$$E(Y | X) = \mu + \sum_i \beta_i X_i$$

- 30 où X_i est une variable continue ou une variable indicatrice liée à une variable discrète. Pour interpréter les résultats, on se base sur le niveau de signification empirique (par rapport au niveau fixé à 5 % pour chaque test) et sur les coefficients β_i . Pour une variable continue, ce coefficient donne directement l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante. Dans le cas des variables discrètes, les coefficients β_i sont les effets différentiels par rapport à une modalité de référence arbitraire. Pour faciliter l'interprétation des variables discrètes, on se base sur les moyennes marginales estimées (MME) qui donnent la moyenne d'une variable, en considérant que toutes les autres variables incluses dans le modèle sont fixes. Étant donné la densité des résultats, les tableaux présentant les coefficients bêta et les MME sont placés en annexe.
- 31 Dans le but de réduire le nombre de variables dans le modèle pour qu'il demeure le plus simple possible, nous avons effectué une sélection hiérarchique descendante (*backward*) en tenant compte du fait que pour une même variable dépendante, le modèle est estimé pour chaque région. Finalement, nous avons utilisé le coefficient de détermination (R^2) en tant que mesure d'adéquation des modèles.
- 32 Considérant que les hommes et les femmes adopteraient des comportements culturels différents, nous avons traité toutes les variables indépendantes en interaction avec la variable sexe. Cela permet d'obtenir des données propres aux hommes et aux femmes, et de tester et de quantifier les différences.
- 33 Les variables retenues pour interpréter les données le sont sur la base de tests d'hypothèses de niveau 5 %. Les variables significatives¹⁶, c'est-à-dire celles qui participent au modèle comme prédicteurs, sont présentées sur fond gris foncé dans les tableaux de résultats 3 à 6 ainsi que dans les annexes. Notons toutefois qu'une variable est potentiellement un prédicteur si son seuil de signification se situe entre 5 % et 6 % puisque les hypothèses de normalité ne sont pas exactement respectées (en gris pâle dans les tableaux 3 à 6 ainsi que dans les annexes).

Résultats

Les effets des modèles

- 34 On retrouve certaines constantes d'un modèle¹⁷ à l'autre, d'un type de région à l'autre. Pour toutes les variables considérées, l'âge, le niveau de scolarité¹⁸ et les usages culturels d'Internet sont significatifs (tableaux 2 à 5).
- 35 Dans chacun des modèles, c'est dans les régions centrales que l'effet de l'âge est le plus petit et c'est dans les régions périphériques et intermédiaires qu'il est le plus grand. À titre d'exemple, à une augmentation de 25 ans d'âge entre les répondants de l'enquête correspond une hausse de 0,1 de l'indice d'intensité des sorties au spectacle dans les régions centrales tandis que dans les régions périphériques et intermédiaires, cette hausse est respectivement de 1,68 et 1,65.
- 36 Dans les régions périphériques et intermédiaires, l'effet de l'âge est plus grand pour la diversité et l'intensité des sorties au spectacle que pour la diversité et l'intensité des visites des lieux culturels. Dans les régions intermédiaires, par exemple, à une augmentation de 25 ans d'âge entre les répondants de l'enquête correspond une hausse de 0,55 visite d'un lieu culturel en moyenne et de 1,1 sortie au spectacle. Dans les régions éloignées, l'effet de l'âge est un peu plus important pour les visites des lieux culturels que pour les sorties au spectacle : une personne qui a 25 ans de plus visite 0,5 lieu culturel de plus en moyenne et sort au spectacle 0,35 fois de plus. La tendance est la même pour l'intensité des visites et des sorties.
- 37 De manière générale, plus un individu est scolarisé, plus il visite de lieux culturels et sort au spectacle et plus il fait ces activités intensément. Les différences les plus grandes se trouvent entre les gens qui ont un certificat d'études primaires et ceux qui ont un diplôme d'études universitaires. Dans le cas des sorties au spectacle dans les régions centrales, une personne ayant un certificat d'études primaires verra en moyenne 1,6 spectacle, comparativement à 4,2 si la personne a un diplôme d'études universitaires (voir annexe 3b).
- 38 Les coefficients bêta (β) relatifs à l'influence de l'âge sur les quatre variables dépendantes (indices de diversité et d'intensité des visites des lieux culturels et des sorties au spectacle) affichent des valeurs faibles — de 0,003 à 0,057 — alors que les β liés aux usages culturels du Web varient de 0,175 à 0,492, ce qui dénote des effets d'intensité appréciables (voir annexes 1a, 2a, 3a et 4a). De même, pour 3 usages culturels supplémentaires d'Internet, l'indice de diversité des sorties au spectacle augmente de 0,65 à 0,82 en moyenne d'un type de région à l'autre, et l'indice d'intensité des sorties au spectacle augmente de 1,12 à 1,48. Quant à l'indice de diversité des visites des lieux culturels, il varie de 0,53 à 0,67, et celui de l'intensité de ces visites se situe entre 0,97 et 1,36.
- 39 Comme le montrent ces quelques exemples, les effets de l'âge, du niveau de scolarité et des usages culturels d'Internet sont relativement petits, bien que significatifs. Nos analyses montrent que plusieurs variables entrent dans les modèles dans les régions centrales et périphériques et que les modèles des régions intermédiaires et éloignées sont généralement moins complexes (voir tableaux 2 à 5). Dans les régions centrales, les modèles se composent généralement de six à huit variables, alors qu'ils en comptent trois ou quatre dans les régions intermédiaires et éloignées (la seule exception étant le

modèle de l'intensité des sorties au spectacle dans les régions intermédiaires, qui compte six variables). La taille d'échantillon plus petite dans les régions intermédiaires et éloignées peut expliquer une partie du phénomène. On peut aussi penser que la composition de la population des types de régions y joue un rôle. Dans les régions centrales, la population est plus hétérogène que dans les régions éloignées. C'est notamment là qu'on retrouve la plus grande proportion d'immigrants, de personnes qui parlent une autre langue que le français, etc., de sorte que cette hétérogénéité semble se refléter dans la complexité des modèles. En plus de leur hétérogénéité démographique, les régions centrales présentent sans doute une offre culturelle plus abondante et plus diversifiée que les autres types de régions, en particulier les régions éloignées, ce qui peut avoir un effet sur la composition des pratiques culturelles et de leurs modèles d'analyse.

- 40 Ci-dessus, nous avons présenté les variables communes qui ont un effet dans tous les types de régions. Il y a également des spécificités d'un type de région à l'autre. Par exemple, le revenu et la taille du ménage ont un effet seulement dans les régions centrales¹⁹ et il ressort partout, soit pour la visite des lieux culturels, les sorties au spectacle, de même que pour l'intensité de ces pratiques. Une personne vivant dans un ménage de 4 personnes visitera en moyenne 0,5 lieu culturel de moins qu'un individu vivant seul et son indice d'intensité de visite sera moindre de 1,31. Elle verra en moyenne 1,38 spectacle de moins et son indice d'intensité de sorties sera inférieur de 2,15.
- 41 Les sorties au spectacle et l'intensité de ces sorties et des visites de lieux culturels augmentent en fonction du revenu du ménage. La relation est très nette. Un individu vivant dans un ménage dont le revenu annuel ne dépasse pas 20 000 \$ par an verra en moyenne 2,5 spectacles, tandis que celui qui vit dans un ménage gagnant 90 000 \$ ou plus annuellement en verra 4,3. La tendance est moins nette pour la diversité des lieux culturels visités. Les individus qui vivent dans un ménage gagnant moins de 20 000 \$ par an visitent moins de lieux culturels que ceux qui gagnent 90 000 \$ ou plus par an (2,3 en moyenne comparativement à 3,4), mais la diversité des lieux culturels visités est très similaire chez ceux qui gagnent entre 20 000 \$ et 89 999 \$ (autour de 3 lieux en moyenne).
- 42 Voyons maintenant les modèles de chacun des types de régions pour la visite des lieux culturels, les sorties au spectacle et l'intensité de ces activités.

La visite des lieux culturels

Diversité des visites des lieux culturels

- 43 Dans les régions centrales, six variables ont un effet significatif sur la visite des lieux culturels : l'âge, le niveau de scolarité, les usages culturels que l'on fait d'Internet, le revenu et la taille du ménage, de même que l'interaction entre le sexe et l'âge (tableau 2). Plus les personnes sont scolarisées, plus elles fréquentent une grande variété de lieux culturels différents. À titre comparatif, une personne qui a un certificat d'études primaires visite en moyenne 1,30 lieu culturel et celle qui a un diplôme d'études universitaires, 4,03. Plus un individu utilise Internet à des fins culturelles, plus il visite de lieux culturels : pour chaque 3 usages supplémentaires, il visite 0,59 lieu de plus en moyenne. Les personnes dont le revenu familial est inférieur à moins de 20 000 \$ par an visitent moins de lieux en moyenne (2,32) que celles qui gagnent entre

20 000 et 89 999 \$ (environ 3 lieux) et que celles qui gagnent 90 000 \$ ou plus (3,38). Un ménage nombreux ne favorise pas les visites des lieux culturels. Un individu qui vit dans un ménage comptant 4 personnes visitera en moyenne 0,50 lieu culturel de moins que s'il vit seul. En vieillissant, les femmes visitent davantage de lieux culturels que les hommes (0,65 lieu de plus sur une période de 25 ans). Même si l'interaction entre le sexe et l'âge n'est significative que dans les régions centrales, il faut noter que l'on retrouve la même tendance dans les autres types de régions.

Tableau 2. Seuils de signification empirique pour le modèle linéaire généralisé de la diversité des visites des lieux culturels

VI	Typologie des régions			
	Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
	N	N	N	N
	1188	1152	536	784
Sexe	0,170	0,883	0,695	0,155
Niveau de scolarité	0,000	0,000	0,000	0,000
Taille des municipalités	0,962	0,210	0,056	0,474
Âge	0,001	0,000	0,001	0,000
Revenu du ménage	0,001	0,263	0,548	0,282
Taille du ménage	0,015	0,343	0,885	0,449
S*Niveau de scolarité	0,821	0,005	0,207	0,196
S*Âge	0,002	0,252	0,716	0,225
Usages culturels d'Internet	0,000	0,000	0,000	0,000
Usages non culturels d'Internet	0,080	0,014	0,024	0,032
Temps passé sur Internet	0,084	0,044	0,466	0,838

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

- 44 Dans les régions périphériques, intermédiaires et éloignées, une autre variable a un effet sur la visite des lieux culturels : le fait d'utiliser Internet pour des usages non culturels. Dans les régions périphériques et éloignées, utiliser Internet pour 3 usages non culturels de plus augmentera le nombre moyen de lieux culturels visités de plus de 0,30 et dans les régions intermédiaires, les gens visiteront 0,51 lieu de plus. Utiliser Internet pour des raisons culturelles a donc un effet sur le nombre de lieux culturels visités dans les régions périphériques et éloignées, de même que le fait d'utiliser Internet à des fins non culturelles.
- 45 Dans les régions périphériques, le temps passé sur Internet ainsi que l'interaction entre l'âge et le niveau de scolarité ont un effet sur la diversité des lieux culturels visités. Les gens qui naviguent de 30 minutes à 1 h 59 chaque jour à partir de la maison sont ceux qui visitent le plus de lieux culturels, soit 3 en moyenne. Une utilisation inférieure à 30 minutes ou supérieure à 2 heures par jour ramène le nombre de lieux culturels visités à environ 2,6. Une faible ou forte utilisation d'Internet semble donc limiter la diversité des visites de lieux culturels, alors qu'une utilisation moyenne la favorise. Peu importe le sexe, le nombre de lieux culturels visités augmente généralement en fonction du dernier diplôme obtenu. Toutefois, à diplôme égal (sauf au secondaire), les femmes visitent en moyenne un plus grand nombre de lieux que les hommes (primaire : 2,40 pour les femmes par rapport à 1,48 pour les hommes ; secondaire : 2,32 par rapport à 2,40 ; collégial : 3,53 par rapport à 2,61 ; universitaire : 3,97 par rapport à 3,73).

Intensité des visites des lieux culturels

- 46 Dans les régions centrales, en plus du niveau de scolarité, de l'âge, des usages culturels d'Internet, du revenu (les plus fortunés ont une intensité de visite plus grande) et de la

taille du ménage (un individu vivant dans un ménage de 4 personnes aura une intensité inférieure de 1,31 à celui qui vit seul), une autre variable a un effet sur l'intensité des visites des lieux culturels : le sexe (tableau 3). Cette intensité est la seule des quatre variables dépendantes sur laquelle le sexe a un effet significatif (il l'est également dans les régions périphériques). En moyenne, les hommes ont une intensité de visite des lieux culturels de 4,67, alors que celle des femmes est de 5,97. Les femmes augmentent de 1,43 leur intensité de visite des lieux culturels (voir annexe 2b).

Tableau 3. Seuils de signification empirique pour le modèle linéaire généralisé de l'intensité des visites des lieux culturels

VI	Typologie des régions			
	Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
	N	N	N	N
	1188	1152	536	784
Sexe	0,000	0,002	0,056	0,281
Niveau de scolarité	0,000	0,000	0,000	0,000
Âge	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenu du ménage	0,000	0,205	0,148	0,081
Taille du ménage	0,001	0,046	0,843	0,543
S*Niveau de scolarité	0,817	0,038	0,666	0,126
Usages culturels d'Internet	0,000	0,000	0,000	0,000
Usages non culturels d'Internet	0,599	0,035	0,108	0,089

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

- 47 Dans les régions périphériques, en plus du niveau de scolarité, de l'âge et des usages culturels d'Internet, le sexe, la taille du ménage, l'interaction entre le sexe et le niveau de scolarité, de même que les usages non culturels d'Internet ont un effet sur l'intensité des visites des lieux culturels. En moyenne, l'indice d'intensité des hommes est de 4,05, alors que celui des femmes est de 4,96. Une femme a un score d'intensité supérieur à celui d'un homme de 0,84. L'effet est un peu moins important que dans les régions centrales. Tout comme dans les régions centrales, la taille du ménage a un effet négatif sur l'intensité des visites des lieux culturels, mais il est moins grand : l'intensité des visites d'une personne vivant dans un ménage composé de 4 personnes diminuera de 0,73 comparativement à celle de la personne qui vit seule. Plus un homme et une femme sont scolarisés, plus leur intensité de visite de lieux culturels sera grande. Toutefois, à diplôme égal, celle des femmes est plus élevée (primaire : 2,18 par rapport à 1,53 ; secondaire : 3,97 par rapport à 3,64 ; collégial : 6,15 par rapport à 4,35 ; universitaire : 7,53 par rapport à 6,69). Les usages non culturels d'Internet ont également un effet : l'intensité des visites des lieux culturels augmente de 0,49 pour chaque 3 usages supplémentaires.
- 48 Dans les régions intermédiaires et éloignées, le modèle d'intensité des visites compte uniquement les trois variables communes à l'ensemble des régions, soit le niveau de scolarité, l'âge et les usages culturels d'Internet. Plus les gens sont scolarisés, plus leur intensité de visite des lieux culturels est grande. Mais à diplôme égal, l'intensité est plus importante dans les régions intermédiaires que dans les régions éloignées (primaire : 3,40 par rapport à 2,31 ; secondaire : 3,82 par rapport à 3,15 ; collégial : 5,41 par rapport à 4,74 ; universitaire : 6,95 par rapport à 6,37). L'effet de l'âge est semblable dans les deux types de régions (1,28 dans les régions intermédiaires et 1,18 dans les régions éloignées sur une période de 25 ans), mais celui des usages culturels d'Internet est un peu plus grand dans les régions intermédiaires (1,36 comparativement à 0,96).

Les sorties au spectacle

Diversité des sorties au spectacle

- 49 Plusieurs variables ont un effet significatif sur la diversité des sorties au spectacle, notamment dans les régions centrales (tableau 4). Il s'agit du modèle le plus complexe (avec huit variables). Le niveau de scolarité, l'âge, le revenu et la taille du ménage, les usages culturels d'Internet de même que l'interaction entre le sexe et l'âge ont un effet sur les sorties au spectacle, tout comme pour les visites des lieux culturels. La différence, c'est que les effets²⁰ sont plus nets ou un peu plus grands pour les sorties au spectacle que pour les visites des lieux culturels. Alors que le nombre moyen de lieux culturels visités baisse de 0,5 lorsqu'on passe d'un ménage de 1 à 4 personnes, c'est en moyenne 1,38 spectacle de moins qui est vu. Deux autres variables ont un effet significatif et complètent le modèle des sorties au spectacle dans les régions centrales : le temps passé sur Internet ainsi que l'interaction entre le sexe et la taille des municipalités. Les gens qui naviguent moins de 2 heures par jour voient plus de 3 spectacles en moyenne, et plus ils passent de temps sur le Web, plus leur moyenne augmente (entre 3,39 et 3,94). Toutefois, passer plus de 2 heures par jour sur Internet réduit le nombre de spectacles vus (2,87 en moyenne).

Tableau 4. Seuils de signification empirique pour le modèle linéaire généralisé de la diversité des sorties au spectacle

VI	Typologie des régions			
	Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
	N	N	N	N
	1175	1147	535	779
Sexe	0,096	0,302	0,788	0,224
Niveau de scolarité	0,038	0,003	0,125	0,014
Taille des municipalités	0,845	0,652	0,089	0,381
Âge	0,035	0,000	0,000	0,014
Revenu du ménage	0,000	0,589	0,478	0,096
Taille du ménage	0,000	0,862	0,875	0,739
S*Taille des municipalités	0,422	0,048	0,280	0,096
S*Âge	0,002	0,317	0,869	0,205
Usages culturels d'Internet	0,000	0,000	0,001	0,000
Usages non culturels d'Internet	0,031	0,053	0,024	0,417
Temps passé sur Internet	0,000	0,034	0,210	0,857

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

- 50 Le modèle des régions périphériques compte cinq variables : la scolarité, l'âge, les usages culturels d'Internet (variables communes à tous les types de régions), le temps passé sur Internet ainsi que l'interaction entre le sexe et la taille de la municipalité. Comme c'est le cas dans les régions centrales, le temps passé sur Internet influence positivement le nombre de sorties au spectacle (3,54 à 3,97 spectacles en moyenne lorsque l'utilisation est inférieure à 2 heures par jour). Toutefois, lorsque l'utilisation dépasse les 2 heures par jour, le nombre de sorties au spectacle diminue légèrement (3,25 en moyenne). Selon qu'ils habitent une plus ou moins grande municipalité, les hommes et les femmes sortent plus ou moins au spectacle. Les femmes qui habitent dans des municipalités comptant de 2 000 à 9 999 habitants voient plus de spectacles que les autres (4,01 en moyenne, comparativement à moins de 3,60 dans les municipalités qui comptent moins de 2 000 habitants ou plus de 10 000 habitants), tandis que les hommes voient davantage de spectacles s'ils habitent une municipalité

de moins de 2 000 habitants ou de plus de 100 000 habitants (environ 4 en moyenne, comparativement à moins de 3,60 ailleurs).

- 51 Les modèles des régions intermédiaires et éloignées ne comptent que trois variables qui exercent un effet sur la diversité des sorties au spectacle. Dans les régions éloignées, seuls le niveau de scolarité, l'âge et les usages culturels d'Internet ont un effet. Dans les régions intermédiaires, l'âge et les usages culturels d'Internet sont significatifs, de même que les usages non culturels d'Internet. Le nombre de sorties au spectacle augmente de 0,79 pour chaque 3 usages non culturels d'Internet. L'effet du Web est donc un peu plus grand dans les régions intermédiaires que dans les régions centrales.

Intensité des sorties au spectacle

- 52 Dans les régions centrales, cinq variables, soit le niveau de scolarité, l'âge, les usages culturels d'Internet, le revenu et la taille du ménage, ont un effet sur l'indice d'intensité des sorties au spectacle (tableau 5). L'écart est grand entre ceux qui ont un certificat d'études primaires et ceux qui ont un certificat d'études secondaires (les valeurs de l'indice sont respectivement de 2,10 et de 5,64), mais beaucoup plus faible entre les personnes qui ont des diplômes d'études secondaires, collégiales et universitaires (respectivement 5,64 et 6,52). L'effet de l'âge est relativement petit (0,10 sur une période de 25 ans) et l'intensité des sorties au spectacle augmente de 1,22 pour chaque 3 usages culturels d'Internet supplémentaires. Plus les ménages ont un revenu élevé, plus l'intensité de leurs sorties au spectacle augmente. Par contre, comme c'est toujours le cas dans les régions centrales, plus un ménage compte de personnes, plus l'intensité de ses sorties diminuera (elle baissera de 2,15 pour un individu vivant dans un ménage de 4 personnes par rapport à celui qui vit seul). Comme c'est le cas pour les visites des lieux culturels et les sorties au spectacle, l'interaction entre le sexe et l'âge a un effet sur l'intensité des sorties au spectacle. L'indice d'intensité moyen des hommes est de 4,41 et celui des femmes, de 5,84. Sur une période de 25 ans, une femme obtiendra un indice d'intensité de 1,78 supérieur à celui d'un homme. Finalement, le temps passé sur Internet exerce également un effet : tous ceux qui naviguent moins de 2 heures par jour affichent un score moyen d'intensité de sorties au spectacle supérieur à 5,0 ; la moyenne la plus élevée appartient aux internautes qui naviguent de 1 h à 1 h 59 chaque jour. Toutefois, comme c'est le cas dans plusieurs de nos modèles, l'intensité des sorties au spectacle diminue si le temps de navigation représente 2 heures ou plus par jour (4,27 en moyenne).

Tableau 5. Seuils de signification empirique pour le modèle linéaire généralisé de l'intensité des sorties au spectacle

VI	Typologie des régions			
	Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
	N	N	N	N
	1188	1152	536	784
Sexe	0,114	0,721	0,491	0,346
Niveau de scolarité	0,038	0,009	0,105	0,019
Taille des municipalités	0,827	0,919	0,021	0,665
Âge	0,004	0,000	0,000	0,015
Revenu du ménage	0,001	0,318	0,955	0,228
Taille du ménage	0,000	0,663	0,695	0,645
S*Âge	0,002	0,441	0,872	0,178
S*Revenu du ménage	0,858	0,585	0,027	0,655
Usages culturels d'Internet	0,000	0,000	0,001	0,000
Usages non culturels d'Internet	0,205	0,520	0,036	0,871
Temps passé sur Internet	0,002	0,127	0,204	0,883
S*Temps passé sur Internet	0,342	0,930	0,015	0,750

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

- 53 Les trois variables qui ont un effet sur l'intensité des sorties au spectacle sont exactement les mêmes dans les régions périphériques et éloignées : soit le niveau de scolarité, l'âge et les usages culturels d'Internet. Alors que l'effet de l'âge est plus petit dans les régions éloignées que dans les régions périphériques (hausse d'indice de 0,07 comparativement à 1,68 sur une période de 25 ans), il est sensiblement le même pour les usages culturels d'Internet (1,48 et 1,34). De manière générale, plus les gens sont scolarisés, plus l'intensité de leurs sorties au spectacle est grande. Dans ces deux régions, ceux qui ont un diplôme de même niveau ont sensiblement la même intensité de sorties, à l'exception du primaire : les gens des régions éloignées ont une intensité de sorties un peu plus faible que ceux des régions périphériques (3,03 en moyenne comparativement à 4,77). Cela est peut-être dû aux plus grandes distances à parcourir pour les sorties dans les régions éloignées ou à l'offre culturelle professionnelle moins variée et abondante.
- 54 Dans les régions intermédiaires, le niveau de scolarité n'a aucun effet sur l'intensité des sorties au spectacle. Toutefois, il s'agit du seul modèle où la taille des municipalités est significative. Les gens qui vivent dans des municipalités de moins de 2 000 habitants ont l'intensité moyenne de sorties au spectacle la plus faible (5,42). On note peu de différences chez ceux qui habitent des municipalités comptant de 2 000 à 99 999 habitants (entre 7,30 et 7,61 d'intensité en moyenne), mais l'intensité est un peu plus faible chez ceux qui résident dans des municipalités de plus de 100 000 habitants (6,31). L'effet de l'âge est légèrement plus grand pour l'intensité des sorties au spectacle que pour l'intensité des visites des lieux culturels (1,65 en moyenne comparativement à 1,28), alors que l'effet des usages culturels d'Internet est un peu plus petit (1,12 par rapport à 1,36 pour chaque 3 usages supplémentaires). Quant aux usages non culturels d'Internet, pour chaque 3 usages supplémentaires, l'indice d'intensité des sorties au spectacle augmente de 1,20. On note également un effet de l'interaction entre le sexe et le revenu du ménage. Ni pour les hommes ni pour les femmes la relation entre le revenu et l'intensité des sorties ne va croissante. Toutefois, les femmes dont le revenu annuel du ménage se situe entre 40 000 et 89 999 \$ sont celles dont l'intensité des sorties au spectacle est la plus grande, alors que chez les hommes, l'intensité de sorties la plus importante se trouve chez ceux dont le revenu familial annuel n'excède pas les 20 000 \$. Les femmes de la classe moyenne seraient donc plus portées à sortir que les

autres, tandis que l'argent ne semble pas être un frein aux sorties pour les hommes. Pour mieux comprendre ces résultats, il faudrait peut-être se pencher sur leur lien avec l'âge et le statut des répondants. À titre d'exemple, la plus grande proportion d'hommes qui ont un revenu familial inférieur à 20 000 \$ par an sont étudiants et âgés de moins de 35 ans.

- 55 Par ailleurs, les hommes et les femmes n'ont pas la même intensité de sorties au spectacle en fonction du temps qu'ils passent sur Internet. Les femmes qui naviguent de 30 à 59 minutes quotidiennement sont celles dont l'intensité de sorties est la plus grande (7,77 en moyenne) et c'est à ce temps de navigation que correspond la plus petite moyenne d'intensité des hommes (6,23). Il faut donc une utilisation minimale d'Internet aux femmes pour favoriser les sorties, et une moyenne pour les hommes.

Les mesures d'adéquation des modèles

- 56 Pour bien saisir l'effet des variables indépendantes relatives à Internet dans la prédiction de la diversité et de l'intensité des visites des lieux culturels et de la diversité et de l'intensité des sorties au spectacle, nous avons refait chacun des modèles linéaires généralisés pour chaque région sans inclure ces variables (nous avons seulement inclus les variables sociodémographiques). Le tableau 6 présente les différences à l'aide du coefficient de détermination (R^2) qui, dans notre utilisation du modèle linéaire généralisé, peut être perçu comme un indice du pourcentage d'explication des modèles. Cette mesure doit cependant être considérée à titre indicatif, car dans le cadre du modèle linéaire généralisé, le R^2 peut être légèrement surestimé. Elle permet tout de même de comparer les modèles. Dans le tableau, les lignes débutant par « avec » présentent les R^2 pour les modèles qui comprennent les variables relatives à Internet, tandis que les lignes débutant par « sans » incluent seulement les variables sociodémographiques.

Tableau 6. Mesures d'adéquation des modèles (R^2)

VD	Modèles avec et sans les variables	Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Visite des lieux	Avec	0,17	0,21	0,29	0,21
	Sans	0,15	0,13	0,18	0,18
Intensité des visites des lieux	Avec	0,21	0,22	0,28	0,25
	Sans	0,15	0,15	0,18	0,19
Sorties au spectacle	Avec	0,14	0,10	0,15	0,17
	Sans	0,09	0,05	0,11	0,12
Intensité des sorties au spectacle	Avec	0,13	0,09	0,19	0,16
	Sans	0,07	0,03	0,09	0,10

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

- 57 Dans tous les cas, l'utilisation de l'information sur Internet permet d'augmenter le R^2 du modèle par rapport à un modèle qui n'inclut pas ces variables. Dans les régions centrales, la différence varie de 2 à 6 % (5 ou 6 % dans trois comparaisons sur quatre). Dans les régions périphériques, elle varie de 5 à 8 %, dans les régions intermédiaires, de 4 à 11 % et dans les régions éloignées, de 3 à 6 %. Les modèles de diversité et d'intensité

des sorties au spectacle s'avèrent les moins performants, puisque les R^2 sont généralement plus faibles, surtout si l'on exclut l'effet des variables relatives à Internet. Pour les sorties au spectacle, dans le meilleur des cas (régions éloignées), le modèle sans les variables sur Internet explique au maximum 12 %. Dans le cas de l'intensité des sorties au spectacle, le maximum est de 10 %. En somme, l'inclusion dans les modèles des variables relatives à Internet renforce nettement leur capacité d'explication.

Conclusion

- 58 Les modèles présentés précédemment montrent que, d'un type de région à l'autre, trois variables sont liées à la diversité et à l'intensité des visites des lieux culturels ainsi qu'à la diversité et à l'intensité des sorties au spectacle : l'âge, le niveau de scolarité et le fait d'utiliser Internet à des fins culturelles. Dans certains cas, l'usage à des fins non culturelles d'Internet est également associé à des pratiques culturelles plus diversifiées — plus omnivores — et plus assidues.
- 59 Nous constatons donc que plus un individu utilise Internet à des fins culturelles (et parfois non culturelles), plus ses visites des lieux culturels et ses sorties au spectacle sont diversifiées et intenses. Comme quoi la diversité des usages sur Internet peut être liée à un omnivorisme culturel. Aussi, il nous paraît clair que l'utilisation d'Internet doit maintenant être incluse comme facteur explicatif des pratiques culturelles, comme le sont les caractéristiques sociodémographiques. Les modèles qui incluent les variables relatives à Internet expliquent une plus grande proportion de la variance observée que ceux qui incluent uniquement les caractéristiques sociodémographiques.
- 60 Bien que nous n'ayons pas pu inclure dans nos analyses toutes les variables prédisant l'omnivorisme dont font mention Peterson et Kern (1996) — par exemple, l'origine raciale des répondants —, nos résultats vont dans le même sens que les leurs pour ce qui est du niveau de scolarité et de l'âge. En ce qui a trait au revenu, cela se confirme presque uniquement dans les régions centrales où, de façon générale, plus un individu vit dans un ménage fortuné, plus il visitera de lieux culturels et sortira au spectacle et plus il fera ces activités intensément. On remarque sensiblement la même tendance dans les autres types de régions, mais l'effet n'est pas significatif.
- 61 À l'exception de l'intensité des visites de lieux culturels dans les régions centrales et périphériques, le sexe d'une personne semble avoir peu d'effet, quoique nous ayons noté une tendance d'un effet de l'interaction entre le sexe et l'âge en faveur des femmes. Peterson et Kern (1996) mentionnent également que les personnes vivant en milieu urbain ont plus tendance à être omnivores que celles vivant en milieu rural. Dans notre étude, la taille de la municipalité habitée ne semble pas avoir d'effet sur les pratiques à l'étude, à l'exception de l'intensité des sorties au spectacle dans les régions intermédiaires. Et ce sont les gens résidant dans des municipalités comptant de 2 000 à 99 999 habitants qui ont la plus grande intensité moyenne de sorties et non ceux résidant dans les municipalités de 100 000 habitants ou plus. Il faut toutefois considérer que nos analyses ont été faites selon une typologie des régions du Québec, qui classe celles-ci selon leur proximité des grands centres urbains que sont Montréal et Québec, la Capitale-Nationale. Le degré d'urbanisation des régions et l'importance de l'offre culturelle qui en découle semblent donc jouer un rôle dans la diversité et l'intensité des visites des lieux culturels ainsi que dans la diversité et l'intensité des sorties au spectacle.

- 62 Dans cinq cas, le temps passé sur Internet favorise la diversité des visites de lieux culturels et de sorties au spectacle, de même que l'intensité de ces activités. Toutefois, dépassé deux heures de navigation à la maison chaque jour, l'effet s'inverse. De manière générale, un temps de navigation à la maison se situant entre 30 minutes et 1 h 59 par jour favorise la pratique de ces activités. Ce résultat va dans le même sens que ceux de Lemieux, Luckerhoff et Paré (2011) qui mentionnent que plus des trois quarts des utilisateurs d'Internet ont déclaré avoir réduit leur pratique d'activités, non seulement les activités « d'écran » comme regarder la télévision, mais également les sorties au concert et au théâtre. Il faut toutefois relativiser la conséquence négative que peut avoir Internet sur les pratiques culturelles ; comme l'a relevé Veenhof (2006), les internautes assidus réduisent d'abord leur temps de sommeil et celui qu'ils accordent au sport.
- 63 Bien que nos résultats ne permettent pas d'établir de lien de causalité entre Internet et les pratiques culturelles à l'étude, ils ne contredisent pas ceux de Donnat (2007), qui note qu'Internet renforce certaines pratiques comme la fréquentation d'équipements culturels et des salles de cinéma. Toutefois, nous notons que ce sont surtout les usages culturels d'Internet qui semblent avoir un effet, bien que dans certains cas, les usages non culturels d'Internet en exercent également un.
- 64 Nous ne prétendons pas avoir analysé toutes les facettes de la question du lien entre Internet et les pratiques culturelles dans le cadre de cette étude. Il s'agit d'une question complexe qui peut être abordée sous plusieurs angles. Nos résultats nous amènent toutefois à suggérer des pistes de recherches futures. Afin de distinguer différentes catégories d'utilisateurs d'Internet, il serait intéressant de poursuivre le travail amorcé en procédant à des analyses factorielles et typologiques. Cela permettrait également d'obtenir une lecture plus globale des modalités de relation à Internet. Il pourrait aussi être intéressant de refaire ces analyses avec d'autres pratiques culturelles que la visite des lieux culturels et les sorties au spectacle, et d'inclure deux mesures de l'omnivorisisme, soit par volume et par composition.
- 65 Notre étude a permis de voir que plusieurs variables entrent en jeu dans la prédiction de la visite de lieux culturels, des sorties au spectacle et de l'intensité de ces pratiques, et qu'elles varient d'un type de région à l'autre. Il nous semble clair que les études doivent désormais inclure d'autres variables que les variables sociodémographiques, notamment les usages d'Internet, pour mieux comprendre les pratiques culturelles. Le Web semble contribuer à l'appétit pour les arts de la scène et la visite des lieux culturels... tant qu'on navigue « modérément » (soit moins de deux heures par jour, dans le Québec de 2009).

BIBLIOGRAPHIE

BELLAVANCE, Guy, Myrtille VALEX et Michel RATTÉ (2004), « Le goût des autres : une analyse des répertoires culturels de nouvelles élites omnivores », *Sociologie et sociétés*, 36(1), p. 27-57.

- BOURDIEU, Pierre ([1964] 1985), *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, Coll. « Le sens commun ».
- BOURDIEU, Pierre (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU, Pierre (1987), *Choses dites*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON (1970), *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, Coll. « Le sens commun ».
- COULANGEON, Philippe (2003a), « La stratification sociale des goûts musicaux. Le modèle de la légitimité culturelle en question », *Revue française de sociologie*, 1(4), p. 3-33.
- COULANGEON, Philippe (2003b), « Le rôle de l'école dans la démocratisation de l'accès aux arts », *Revue de l'OFCE*, 86, p. 155-169.
- COULANGEON, Philippe (2004), « Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie : le modèle de la distinction est-il (vraiment) obsolète ? », *Sociologie et sociétés*, 36(1), p. 59-85.
- COULANGEON, Philippe et Yannick LEMEL (2009), « Is <distinction> really outdated ? Questioning the meaning of the omnivorization of musical taste in contemporary France », *POETICS*, 35, p. 93-111.
- DONNAT, Olivier (2007), « Pratiques culturelles et usages d'Internet », *Pratiques et publics*, 3, p. 1-12.
- DALPHOND, Claude Edgar (2007), *Bilan des portraits statistiques régionaux*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- DORTIER, Jean-François (2002), « Méditations pascaliennes », *Sciences humaines*, numéro spécial « L'œuvre de Pierre Bourdieu », p. 54-57.
- FORTIER, Claude (2009), *Étude exploratoire de l'offre et de la consommation culturelles au Québec de 2003 à 2007*, Observatoire de la culture et des communications du Québec.
- FOX, William (1999), *Statistiques sociales*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval/De Boeck Université.
- GARON, Rosaire et Lise SANTERRE (2004), *Déchiffrer la culture au Québec. 20 ans de pratiques culturelles*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec.
- GARON, Rosaire et Marie-Claude LAPOINTE (2011), *Les pratiques culturelles au Québec en 2009 parmi les groupes sociaux*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- HARVEY, Fernand et Andrée FORTIN (1995), *La nouvelle culture régionale*, Québec, IQRC.
- IYENGAR, Sunil (2010), « Preface » dans NATIONAL ENOWMENT FOR THE ARTS, *Audience 2.0 : How technology Influences Arts Participation*, Washington, Office of Research & Analysis.
- LAHIRE, Bernard (2001), « Catégorisations et logiques individuelles : les obstacles à une sociologie des variations intra-individuelles », *Cahiers internationaux de sociologie*, CX, p. 59-81.
- LAHIRE, Bernard (2008), « The individual and the mixing of genres : cultural dissonance and self-distinction' », *POETICS*, 36(2-3), p. 166-188.
- LAPOINTE, Pascal (2002), *Utopie.net. La réalité Internet après le rêve*, Sainte-Foy, Éditions Multimondes.

- LÉGER MARKETING (2009), « Sondage auprès de la population québécoise sur ses pratiques culturelles. Rapport méthodologique », préparé pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- LEMIEUX, Jacques, Jason LUCKERHOFF et Christelle PARÉ (2011), « Technologie et démographie : des pratiques culturelles en mutation ? » dans Claude MARTIN *et al.*, *Enjeux des industries culturelles au Québec : identité, mondialisation, convergence*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2012), « Enquête sur les pratiques culturelles au Québec en 2009 : utilisation d'Internet et des nouvelles technologies dans les pratiques culturelles », *Survол*, 22 (juin).
- NATIONAL ENDOWMENT FOR THE ARTS (2010), *Audience 2.0 : How technology Influences Arts Participation*, Washington, Office of Research & Analysis.
- OLLIVIER, Michèle (2008), « Revisiting Distinction », *Journal of Cultural Economy*, 1(3), p. 263-279.
- PETERSON, Richard, A. (2004), « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives », *Sociologie et sociétés*, 36(1), p. 145-164.
- PETERSON, Richard A. (2005), « Problems in comparative research : The example of omnivorousness », *POETICS*, 33, p. 257-282.
- PETERSON, Richard A. et Roger M. KERN (1996), « Changing highbrow taste : From snob to omnivore », *American Sociological Review*, 61(5), p. 900-907.
- PRONOVOST, Gilles (1996), *Média et pratiques culturelles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- PRUHONEN, Semi, Jukka GRONOW et Keijo RAHKONEN (2010), « Nordic democracy of taste ? Cultural omnivorousness in musical and literary taste preferences in Finland », *POETICS*, 38, p. 266-298.
- SAPORTA, Gilbert (2011), *Probabilités, analyse des données et statistique*, troisième édition, Paris, Éditions TECHNIP.
- STAFFORD, Jean et Paul BODSON (2006), *L'analyse multivariée avec SPSS*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- TABACHNICK, Barbara G. et Linda S. FIDELL (2007), *Using Multivariate Statistics*, cinquième édition, Northridge, Pearson Education Inc.
- VEENHOF, Ben (2006), *Internet influence-t-il l'emploi du temps des Canadiens ?*, Ottawa, Statistique Canada, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, publication 56F00004MIF-n° 013.
- WARDE, Alan et Modesto GAYO-CAL (2009), « The anatomy of cultural omnivorousness : the case of the United Kingdom », *POETICS*, 37, p. 119-145.
- WARDE, Alan, David WRIGHT et Modesto GAYO-CAL (2007), « Understanding cultural omnivorousness : Or, the myth of the cultural omnivore », *Cultural Sociology*, 1(2), p. 143-164.
- WARDE, Alan, David WRIGHT et Modesto GAYO-CAL (2008), « The omnivorous orientation in the UK », *POETICS*, 36, p. 148-165.
- WILSON, Elizabeth (2000), *Bohemians : The Glamorous Outcasts*, New York, Tauris Parke.

ANNEXES

Annexe 1. VD : Diversité des visites de lieux culturels

1a) Coefficients β

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Âge		0,003	0,027	0,022	0,019
Taille du ménage		-0,124	-0,049	0,012	0,050
Sexe*Niveau de scolarité ¹	Primaire	0,096	0,679	-2,580	-1,442
	Secondaire	-0,299	-0,321	-0,028	0,235
	Collégial	-0,172	0,679	-0,541	0,385
	Universitaire ²	0	0	0	0
Sexe*Âge ¹		0,026	0,009	0,005	0,013
Usages culturels d'Internet		0,196	0,192	0,224	0,175
Usages non-culturels d'Internet		0,091	0,112	0,170	0,131

¹ Il s'agit du coefficient pour les femmes; celui des hommes est défini par 0.

² Défini sur zéro car ce paramètre est redondant.

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

1b) MME

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Sexe	Homme	2,6869	2,5541	3,2973	2,7632
	Femme	3,1619	3,0565	3,3624	2,5439
Niveau de scolarité	Primaire	1,3024	1,9436	3,6527	1,8410
	Secondaire	2,8080	2,3612	2,3515	2,1615
	Collégial	3,5540	3,0694	3,2999	2,9506
	Universitaire	4,0331	3,8472	4,0154	3,6610
Taille des municipalités	Moins de 2000 hab.	2,8737	2,7230	3,2955	2,6281
	2000 à 9999 hab.	2,9397	3,0348	3,8024	2,4199
	10 000 à 24 999 hab.	2,8491	2,8389	3,3557	2,6807
	25 000 à 99 999 hab.	2,9404	2,8043	2,8812	2,7704
	100 000 hab. ou plus	3,0190	2,6258	3,3146	2,7686
Revenu du ménage	Moins de 20 000\$	2,3196	2,7043	3,0597	2,4685
	De 20 à 29 999\$	3,0348	2,8941	3,3743	2,7512
	De 30 000 à 39 999\$	2,7919	2,5247	3,2918	2,4473
	De 40 000 à 89 999\$	3,1002	2,9080	3,2644	2,9045
	90 000\$ ou plus	3,3753	2,9956	3,6591	2,6963
Temps passé sur Internet	Moins de 30 mins.	2,8689	2,6256	3,3661	2,6980
	Entre 30 et 59 mins.	2,9315	3,0154	3,5407	2,7601
	Entre 1h et 1h59	3,1471	2,9323	3,3251	2,5976
	2 heures ou plus	2,7501	2,6480	3,0875	2,5585

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

Annexe 2. VD : Intensité des visites de lieux culturels

2a) Coefficients β

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Âge		0,035	0,057	0,051	0,047
Taille du ménage		-0,327	-0,183	-0,027	0,064
Sexe*Niveau de scolarité ¹	Primaire	0,204	-0,192	-1,604	-0,870
	Secondaire	-0,545	-0,520	0,052	0,945
	Collégial	-0,177	0,969	-0,190	0,997
	Universitaire ²	0	0	0	0
Usages culturels d'Internet		0,400	0,362	0,453	0,323
Usages non-culturels d'Internet		0,049	0,162	0,189	0,152

¹ Il s'agit du coefficient pour les femmes; celui des hommes est défini par 0.

² Défini sur zéro car ce paramètre est redondant.

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

2b) MME

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Sexe	Homme	4,6661	4,0527	4,5167	3,9821
	Femme	5,9702	4,9594	5,2732	4,3011
Niveau de scolarité	Primaire	2,5942	1,8535	3,3982	2,3052
	Secondaire	4,5671	3,8055	3,8185	3,1511
	Collégial	6,4051	5,2567	5,4122	4,7431
	Universitaire	7,7063	7,1084	6,9510	6,3670
Revenu du ménage	Moins de 20 000\$	4,0580	4,0824	3,9538	3,9208
	De 20 à 29 999\$	5,0387	4,6934	5,0099	4,1216
	De 30 000 à 39 999\$	5,6120	4,1750	5,0407	3,8909
	De 40 000 à 89 999\$	5,7111	4,7969	4,9051	4,6894
	90 000\$ ou plus	6,1709	4,7825	5,5653	4,0853

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

Annexe 3. VD : Diversité des sorties au spectacle

3a) Coefficients β

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Âge		-0,004	0,037	0,044	0,014
Taille du ménage		-0,346	-0,014	-0,020	-0,035
Sexe*Taille des municipalités ¹	Moins de 2000 hab.	-0,734	-0,076	1,579	2,570
	2000 à 9999 hab.	-1,280	1,359	0,378	2,505
	10 000 à 24 999 hab.	-0,376	1,397	1,351	2,630
	25 000 à 99 999 hab.	0,639	0,701	-0,139	2,643
	100 000 hab. ou plus ²	0	0	0	0
Sexe*Âge ¹		0,040	0,013	-0,003	0,021
Usages culturels d'Internet		0,217	0,268	0,221	0,274
Usages non-culturels d'Internet		0,177	0,140	0,262	0,078

¹ Il s'agit du coefficient pour les femmes; celui des hommes est défini par 0.

² Défini sur zéro car ce paramètre est redondant.

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

3b) MME

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Sexe	Homme	3,1223	3,6283	4,1645	3,3912
	Femme	3,7287	3,5688	4,2796	3,3626
Niveau de scolarité	Primaire	1,6110	3,3787	5,2728	2,2870
	Secondaire	3,7654	3,1654	3,4854	3,2451
	Collégial	4,0819	3,7490	3,8981	3,9421
	Universitaire	4,2438	4,1011	4,2320	4,0336
Taille des municipalités	Moins de 2000 hab.	3,1970	3,7378	3,4504	3,0784
	2000 à 9999 hab.	3,5336	3,7024	4,5844	3,1546
	10 000 à 24 999 hab.	3,3393	3,2761	4,4473	3,2992
	25 000 à 99 999 hab.	3,7855	3,5749	4,5949	3,2860
	100 000 hab. ou plus	3,2722	3,7016	4,0333	4,0664
Revenu du ménage	Moins de 20 000\$	2,4865	3,2271	3,6633	2,6135
	De 20 à 29 999\$	3,1025	3,3760	4,2641	3,6170
	De 30 000 à 39 999\$	3,3677	3,7516	4,0377	3,2279
	De 40 000 à 89 999\$	3,8968	3,8262	4,5200	3,8513
	90 000\$ ou plus	4,2741	3,8119	4,6253	3,5749
Temps passé sur Internet	Moins de 30 minutes	3,3856	3,5447	4,5235	3,5491
	Entre 30 et 59 minutes	3,5102	3,6317	4,5371	3,4111
	Entre 1h et 1h59	3,9371	3,9652	3,7673	3,3196
	2 heures ou plus	2,8691	3,2525	4,0604	3,2279

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

Annexe 4. VD : Intensité des sorties au spectacle

4a) Coefficients β

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Âge		0,004	0,067	0,066	0,022
Taille du ménage		-0,537	-0,060	-0,080	-0,081
Sexe*Revenu du ménage ¹	Moins de 20 000\$	0,114	2,530	-1,860	0,848
	20 à 29 999\$	1,473	0,380	1,691	0,181
	30 à 39 999\$	-0,142	-0,198	-0,434	1,509
	40 à 89 999	0,321	-0,035	2,770	1,377
	90 000\$ ou plus ²	0	0	0	0
Sexe*Âge ¹		0,071	.017	0,005	0,038
Sexe*Temps passé sur Internet	Moins de 30 mins.	-1,441	-0,195	-2,760	-1,156
	Entre 30 et 59 mins.	0,583	-0,594	1,799	-0,288
	Entre 1h et 1h59	0,476	-0,368	-1,489	-0,772
	2 heures ou plus ²	0	0	0	0
Usages culturels d'Internet		0,405	0,447	0,373	0,492
Usages non-culturels d'Internet		0,183	0,080	0,399	0,026

¹ Il s'agit du coefficient pour les femmes; celui des hommes est défini par 0.

² Défini sur zéro car ce paramètre est redondant.

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

4b) MME

VI		Typologie des régions			
		Centrales	Périphériques	Intermédiaires	Éloignées
Sexe	Homme	4,4047	5,1327	7,2349	4,6945
	Femme	5,8425	5,5010	6,3555	5,1118
Niveau de scolarité	Primaire	2,0977	4,7884	8,8657	3,0264
	Secondaire	5,6398	4,6995	5,5279	4,7845
	Collégial	6,2385	5,7372	6,1789	5,8944
	Universitaire	6,5184	6,0624	6,6084	5,9073
Taille des municipalités	Moins de 2000 hab.	4,5281	5,1494	5,4181	4,5349
	2000 à 9999 hab.	5,6798	5,6218	7,6098	5,5104
	10 000 à 24 999 hab.	4,7931	5,2630	7,3022	5,0744
	25 000 à 99 999 hab.	5,5114	5,2798	7,3359	4,9440
	100 000 hab. ou plus	5,1055	5,2704	6,3100	5,4520
Revenu du ménage	Moins de 20 000\$	3,6705	4,1241	6,7496	3,7320
	De 20 à 29 999\$	4,5581	5,1994	6,4081	5,3623
	De 30 000 à 39 999\$	5,0936	5,6755	6,9904	4,7267
	De 40 000 à 89 999\$	5,8716	5,7827	6,7268	5,5652
	90 000\$ ou plus	6,4242	5,8028	7,1011	5,1296
Temps passé sur Internet	Moins de 30 minutes	5,1800	5,0337	7,5102	5,1048
	Entre 30 et 59 minutes	5,0731	5,3612	7,0002	4,9594
	Entre 1h et 1h59	5,9705	5,8955	6,0565	4,6440
	2 heures ou plus	4,2707	4,9770	6,6140	4,9044

Source. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2009

NOTES

1. Il existe par exemple des émissions de télévision dont le contenu présenté provient du Web.
2. Le développement du réseau de l'Université du Québec n'est probablement pas étranger à ce phénomène.
3. Cet indicateur d'engagement de la vie culturelle a été fait à partir de « six activités culturelles : la lecture de livres, la pratique en amateur d'activités artistiques, la fréquentation des salles de cinéma, de théâtre, de concert et celle des musées. Pour chacune des activités, on a attribué 0 point à ceux qui ne l'avaient pas pratiquée au cours des 12 derniers mois, 1 point en cas de pratique faible ou occasionnelle et 2 points pour une pratique régulière. Le score maximum qui pouvait être obtenu était par conséquent de 12 points » (Donnat, 2007 : 2).
4. Une exception à ce résultat est l'étude publiée par Ollivier et Gauthier dont l'objet est la télévision. Les auteurs mentionnent qu'« en matière d'écoute télévisuelle, ce sont les personnes qui sont les plus éduquées, qui vivent dans de grandes villes, qui ont une origine ethnique mixte et qui utilisent plus d'une langue qui ont tendance à avoir des goûts plus restreints et à être univores » (2007 : 15). Cela pourrait être dû à l'objet d'étude, qui n'est pas considéré comme valorisé ou valorisable.
5. Les travaux menés par Lahire en France font ressortir qu'un individu peut aimer pratiquer des activités qui relèvent à la fois de la culture légitimée et de la culture non légitimée. C'est ce qu'il nomme des pratiques culturelles dissonantes. Donnat a également mené des recherches qui aboutissent à ce résultat : il qualifie ces pratiques d'« éclectiques ».
6. Les premiers travaux sur l'omnivorisme ont été menés sur la musique.
7. Pour plus de détails à ce sujet, consulter Warde, Wright et Gayo-Cal (2007 et 2008), Warde et Bennett (2008) et Purhonen, Gronow et Rahkonen (2010).

8. Nous remercions le ministère de la Culture et des Communications de nous avoir accordé une licence d'utilisation des données de ses enquêtes sur les pratiques culturelles au Québec.

9. Il est à noter qu'un répondant peut faire ces usages qu'il soit branché ou pas à la maison. Les questions étaient formulées ainsi : « Au cours de la dernière année, chez vous ou ailleurs, vous est-il arrivé d'aller sur Internet pour... » Ces questions ne tiennent donc pas compte du lieu d'utilisation, contrairement à celles sur le temps d'utilisation d'Internet.

10. L'intensité de l'utilisation d'Internet est celle que l'on fait, personnellement, à la maison. Cette décision n'est pas arbitraire et résulte de la façon dont les questions sont posées dans le questionnaire de l'enquête. On demande d'abord au répondant : « Dans votre foyer, même si vous ne les utilisez pas, combien y a-t-il d'ordinateurs portables et fixes ? » Dans l'éventualité où il y a au moins un ordinateur, on demande ensuite s'il y a une connexion Internet dans le foyer. Si le répondant répond positivement, on lui demande alors combien de temps il passe sur Internet à la maison chaque jour. Ainsi, pour obtenir une mesure de l'intensité de l'utilisation d'Internet, nous sommes contraints de prendre en compte uniquement l'utilisation qui se fait à la maison et pas celle qui peut en être faite au travail ou dans des lieux publics.

11. L'âge a été calculé en soustrayant l'année de naissance du répondant de l'année de la réalisation de l'enquête, soit 2009.

12. Primaire, secondaire, collégial (y compris les personnes qui ont obtenu un certificat universitaire) et universitaire.

13. Cela inclut les ménages à une personne.

14. Nous utilisons une typologie proposée par l'Institut québécois de la recherche sur la culture (maintenant INRS – Urbanisation, culture et société), fortement inspirée de celle de Harvey et Fortin (1995). Elle se limite au Québec et regroupe les régions administratives en quatre catégories basées sur des facteurs de proximité des grands centres que sont Montréal et la Capitale-Nationale (Dalphond, 2007) :

- les régions centrales (Montréal et la Capitale-Nationale) : ce sont les grands centres urbains qui constituent les deux grands pôles culturels du Québec ;
- les régions périphériques (Monterégie, Laval, Laurentides, Lanaudière et Chaudière-Appalaches) : elles sont situées à proximité des grands centres urbains ;
- les régions intermédiaires (Mauricie, Centre-du-Québec, Outaouais et Estrie) : elles sont géographiquement situées entre les régions centrales ou périphériques. Ces régions « sont trop éloignées des pôles culturels pour profiter de l'offre culturelle de ceux-ci, mais ont une densité de population assez élevée pour soutenir une offre culturelle dans leurs centres urbains » (Fortier, 2009 : 2) ;
- les régions éloignées (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Baie-James et Nunavik) : elles sont situées à grande distance des centres urbains et aux limites est, nord et ouest de la province (Dalphond, 2007). De plus, « la faible densité de leur population rend difficile la conciliation entre l'offre et la consommation culturelle » (Fortier, 2009 : 2).

15. Nous avons utilisé la version 18.0 du logiciel SPSS.

16. Une variable significative dans le modèle veut dire qu'elle permet d'expliquer la variable dépendante, mais n'implique en aucun cas un lien de causalité.

17. Quand nous utilisons la notion de « modèles » (au pluriel), nous parlons d'applications spécifiques (selon la typologie des régions et les diverses variables dépendantes) du modèle statistique dont elles relèvent, soit le modèle linéaire généralisé (MLG).

18. L'effet du niveau de scolarité n'est pas significatif dans les régions intermédiaires pour la diversité et pour l'intensité des sorties au spectacle. Il s'agit des seuls modèles où l'effet du niveau de scolarité n'est pas significatif.

19. La seule exception est pour l'intensité de la visite des lieux culturels dans les régions périphériques où la taille du ménage a un effet significatif.

20. Par exemple, dans le cas du revenu familial : plus le revenu augmente, plus le nombre de sorties augmente.

RÉSUMÉS

L'utilisation d'Internet est-elle associée à une ouverture aux pratiques culturelles ou à un confinement ? Les analyses menées par les auteurs révèlent que dans les différentes régions du Québec, l'âge, la scolarité et les usages culturels que l'on fait d'Internet prédisent une diversité et une intensité plus grandes des visites de lieux culturels et des sorties au spectacle. Les modèles de prédiction qui comprennent des variables sur Internet s'avèrent plus performants que ceux qui incluent uniquement des variables sociodémographiques, suggérant qu'Internet constitue une variable prédictive des pratiques culturelles.

Does the use of the Internet foster a wider variety of cultural practices or does it strengthen those already in place ? The authors' analyses reveal that in different regions of Quebec, age, level of education and cultural use of the Internet can predict more diversified as well as wider exposure to cultural spaces and events. Furthermore, predictive models that include the Internet as a variable are more insightful than those relying only on socio-demographic data. This would suggest that the Internet is a predictor variable of cultural practices.

La utilización de Internet ¿está asociada a una apertura a las prácticas culturales o a un confinamiento ? Los análisis llevados a cabo por los autores evidencian que en las diferentes regiones de Quebec, la edad, la escolaridad y los empleos culturales que se hacen de Internet auguran una diversidad e intensidad más amplia de visitas de los lugares culturales y salidas para ver espectáculos. Los modelos de pronósticos que incluyen variables en Internet resultan más potentes que aquellos que incluyen solamente variables sociodemográficas, lo que indica que Internet constituye una variable predictiva de las prácticas culturales.

INDEX

Palabras claves : prácticas culturales, Internet, omnivorismo cultural, lugares culturales, Quebec

Keywords : cultural practice, Internet, cultural omnivorism, cultural space, Quebec

Mots-clés : pratique culturelle, Internet, omnivorisme culturel, lieu culturel, Québec

AUTEURS

MARIE-CLAUDE LAPOINTE

Marie-Claude Lapointe est professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'auteure remercie messieurs Rosaire Garon, professeur associé à l'UQTR, et Louis Houde, professeur à l'UQTR, pour leur précieuse collaboration. Courriel : marie-claude.lapointe@uqtr.ca

JACQUES LEMIEUX

Jacques Lemieux est professeur associé à l'Université Laval. L'auteur remercie messieurs Rosaire Garon, professeur associé à l'UQTR, et Louis Houde, professeur à l'UQTR, pour leur précieuse collaboration. Courriel : jacques.lemieux@com.ulaval.ca

Le nationalisme québécois, bougie d'allumage d'un nouveau Canada

Perception du référendum de 1980 dans le *Globe and Mail*

Sylvie Lacombe

- 1 Le 17 avril 1982, la Constitution canadienne, avec une charte des droits et libertés enchâssée, était rapatriée en grande pompe au cours d'une cérémonie officielle à Ottawa. Cet événement devait, au moins théoriquement, résoudre en partie les conflits sous-jacents au débat constitutionnel canadien — l'aménagement du dualisme issu des deux communautés linguistiques— ainsi que les tensions entre les communautés régionales et la communauté nationale. Or, non seulement l'Acte constitutionnel de 1982 n'a-t-il pas dissous ces antagonismes, mais le processus de sa création les a même exacerbés. C'est du moins l'avis de plusieurs chercheurs pour qui cet événement charnière marque le début d'une refondation, ou restructuration, de la dynamique canadienne (Balthazar *et al.*, 1991 ; Dumont, 1995). Certains politologues le célèbrent parce qu'il inaugure un nouvel individualisme politique sain et bénéfique pour l'avenir du pays (Bercusson et Cooper, 1991). D'autres, plus critiques, soulignent l'intense « désappointement » devant cette occasion manquée de résoudre le persistant malaise constitutionnel des décennies précédentes (Banting et Simeon, 1983). Concernant plus précisément la place du Québec dans la Confédération, la plupart des chercheurs ont déploré la manière dont s'est fait le rapatriement — sans l'accord du Québec, dont l'Assemblée nationale refuse, encore à ce jour, de ratifier la nouvelle Constitution (Racine, 2012) —, et surtout ses effets sur la vie politique québécoise (Latouche, 1983 ; Balthazar *et al.*, 1991 ; Laforest, 1992 ; McRoberts, 1997). Jusqu'en 1982, l'histoire politique du Canada était traversée par une conception dualiste dans laquelle le Canada français était un des deux peuples fondateurs, ou à tout le moins une composante essentielle du pays. De sorte que la Confédération reposait sur un compromis en vertu duquel certains pouvoirs spéciaux, dans le domaine de l'immigration ou celui des communications, étaient attribués au Québec et pas aux autres provinces (Langlois, 1991). Le système politique pouvait ainsi accommoder, sans trop de contradictions apparentes, deux visions du pays selon que l'on était Canadien français ou Canadien anglais. Enfin, cette tradition canadienne valorisait la démocratie parlementaire

d'inspiration britannique où coutumes et pratiques politiques avaient autant, sinon plus, de poids que les articles écrits de l'Acte constitutionnel (Dufour, 1991). Ce que le rapatriement de la Constitution et la Charte des droits et libertés ont « produit », c'est une nouvelle orientation vers un modèle étatique unitaire, une prédominance du pouvoir judiciaire sur les Parlements, avec un rôle accru de la Cour suprême, et une consécration de l'égalité des provinces (Langlois, 1991). Cette nouvelle définition constitutionnelle a ainsi modifié profondément l'esprit et le compromis de 1867, au point de parler d'une « conquête du peuple québécois » par la réduction qu'elle opère sur les pouvoirs de l'Assemblée nationale (Laforest, 1991). Le Québec a en effet perdu son droit de veto constitutionnel et, par la Charte des droits et libertés, l'égalité formelle des provinces bloque toute reconnaissance de la spécificité québécoise. En somme, la Constitution de 1982 a rendu presque irréconciliables les positions du Québec et du Canada en ce qu'elles renvoient désormais à deux traditions libérales différentes : l'une, anglo-canadienne, fait de la Charte un véritable symbole unificateur, alors que l'autre, québécoise, associe le bien commun à l'essor de la langue française et de sa culture (Taylor, 1992).

- 2 Il ne sera pas question, dans cet article, de constitution ni de charte des droits, du moins pas directement. Car nous allons plutôt remonter en amont, à l'un des événements déclencheurs du processus de rapatriement de la Constitution canadienne, le référendum québécois de 1980. Depuis le début des années 1960, les gouvernements québécois successifs réclamaient des pouvoirs constitutionnels additionnels afin de protéger la langue française et la culture canadienne-française, bientôt rebaptisée « québécoise ». L'élection en 1976 d'un parti indépendantiste, le Parti québécois, dont l'objectif primordial est la création d'un État indépendant et souverain, relançait dans le Canada anglophone l'urgence d'une réforme constitutionnelle. Mais de comités divers (Communes-Sénat ; Comité permanent des ministres sur la Constitution) en commission (Pépin-Robarts), en projet de loi sur la réforme constitutionnelle (C -60), les leaders politiques canadiens ont cherché sans succès une formule d'amendement constitutionnel qui satisfasse toutes les parties. Le 1^{er} novembre 1979, le gouvernement du Québec publiait un livre blanc sur la souveraineté-association intitulé *D'égal à égal, la nouvelle entente Québec-Canada* et programmait la tenue d'un référendum avant la fin de 1980.
- 3 Comme on le verra, remonter à 1980 montrera que l'orientation vers un modèle fédéral plus unitaire, ne laissant pratiquement aucune place au dualisme, était en fait déjà en gestation dans les représentations anglo-canadiennes avant le rapatriement d'avril 1982 ; qu'en réaction à l'activité nationaliste du gouvernement péquiste, une niche symbolique s'était en quelque sorte aménagée dans les représentations anglo-canadiennes qui allaient bientôt loger cette conception de l'État fédéral conçu comme un État national.
- 4 Pour tenter de circonscrire ce mouvement dans les représentations anglo-canadiennes, notre analyse portera sur une série d'articles de journaux. On sait que les médias jouent en général un rôle non négligeable dans la constitution et l'orientation de l'opinion publique (Taras, 1993) ; ce qu'on a appelé « l'affaire des Yvette », durant la campagne référendaire de 1980, le montre d'ailleurs assez clairement¹. Il est, en revanche, extrêmement difficile, sinon même impossible, de mesurer concrètement l'influence d'un média sur la définition d'un programme politique, quel qu'il soit (Charron, 1995). Car la relation entre les médias et l'opinion publique n'est pas unilatérale, ni dans un

sens ni dans l'autre ; elle serait plutôt réciproque et complexe. Les médias produisent quotidiennement des significations et fournissent un cadre affectif, du point de vue des « valeurs », aux événements qu'ils rapportent. Ils hiérarchisent les nouvelles et explicitent les consensus sociaux qui délimitent la « communauté communicationnelle », en liant du même coup les hommes politiques à l'électorat. Ce faisant, ils constituent des canaux indispensables à la formation de l'opinion publique (Hackett, 1991). En même temps, les médias eux-mêmes s'inscrivent dans une trame narrative plus large qui les englobe, qui dessine un environnement symbolique, et dont participent leurs interprétations des faits. Ils puisent ainsi dans la culture ambiante des catégories, des formes, des images dont ils renforcent la connotation, ou la déplacent. De ce point de vue, les journalistes ne produisent pas des instantanés de la réalité ; ils choisissent plutôt les faits qu'ils rendent significatifs et qu'ils inscrivent dans des cadres interprétatifs, des trames narratives, permettant à leur lectorat de les comprendre (Robinson, 1998). Journalistes et lectorat procèdent alors d'un même système symbolique. C'est à tracer les contours de cet univers commun que s'emploie notre article. Par la description des jugements portés sur divers aspects du nationalisme québécois et de plusieurs événements de la campagne référendaire de 1980, nous mettrons en relief les idées et valeurs récurrentes attachées aux faits commentés et nous dégagerons leur structuration et leur pondération dans l'univers de sens ainsi formé. Notre premier objectif vise donc à saisir les catégories de sens mobilisées, les images déployées et les formes stylistiques élaborées dans l'appréciation éditoriale du souverainisme québécois. On devine sans peine que cette appréciation est plutôt négative que bienveillante. Mais en quels termes est-ce dit ? Que reproche-t-on au gouvernement péquiste ? Que pense-t-on des relations fédérales-provinciales ? Etc. Pour répondre à de telles questions, nous nous penchons sur les mécanismes générateurs de sens. Mais ce faisant, nous greffons un second objectif au premier, comme son double obligé. Critiquer le projet souverainiste et commenter la campagne référendaire amène, en effet, « naturellement » les éditorialistes du *Globe* à expliciter ce qu'est le Canada et ce qu'il n'est pas, et à exposer comment devrait fonctionner la fédération canadienne. Ici aussi la forme importe autant que le fond, l'expression et la manière importent autant que la substance et le contenu. Toutes ces composantes permettront de décrire l'effet du mouvement souverainiste sur la construction identitaire canadienne. Car l'interprétation que fait le journal de l'activité nationaliste québécoise et l'entreprise narrative de construction nationale du Canada apparaissent comme l'endroit et l'envers de la même médaille.

- 5 Dans le paysage journalistique anglo-canadien de l'époque, le *Globe and Mail* est le seul quotidien d'envergure véritablement nationale, publié dans la grande métropole de Toronto et distribué dans toutes les provinces. Sa prééminence est telle qu'il donne le ton aux autres journaux, de l'aveu même de correspondants et de chroniqueurs d'autres quotidiens canadiens (Erindale College, 1981). Parmi un large corpus d'articles couvrant la période allant du 20 décembre 1979, jour où le Parti québécois fait connaître le libellé de sa question référendaire, au 31 mai 1980, une dizaine de jours après le référendum, nous avons concentré notre analyse sur les éditoriaux parce que c'est dans ce type de commentaire que se trouvent combinées les exigences de visibilité, d'unicité et de partialité (Herman et Jufer, 2001) : les idées et valeurs exprimées là engagent moralement toute la rédaction et donnent au journal sa couleur intellectuelle, idéologique. Durant la période couverte, 29 éditoriaux ont abordé de front la situation politique au Québec : 1 en décembre 1979, 5 en janvier 1980, 2 le mois

suivant, 5 en mars, 7 en avril et 9 en mai. L'analyse critique de leur contenu a d'abord procédé par va-et-vient entre chaque éditorial et l'ensemble constitué des 29 retenus, mais aussi entre celui-ci et le corpus global de tous les articles, pour en arriver à une imprégnation intime avec le matériau. Elle a ensuite progressé grâce à deux opérations principales, la réduction à des constantes, d'une part, et l'induction généralisante, de l'autre (Paillé et Mucchielli, 2003). L'analyse part donc des idées les plus générales, c'est-à-dire les plus courantes, pour se tourner ensuite vers les idées plus marginales, lesquelles explicitent souvent ce qui reste sous-entendu dans le communément partagé. S'ajoute à cela une attention particulière à la structuration de l'ensemble discursif qui permet de décliner les distinctions fondamentales dont fait état le discours. Cette méthode, qu'on désigne aussi par le nom d'« analyse sémantique structurante », permet de dégager les liens souterrains, implicites, entre les images et les valeurs, entre les formes et les idées, etc., en bref, de mettre au jour la construction sociale du sens propre au texte analysé — ici, l'éditorial — ainsi que de dégager au fil de sa reconstitution la signification globale produite par l'interprétation éditoriale (Sabourin, 2009). Enfin, dans l'exposition des résultats, nous suivons une logique thématique plutôt que chronologique, pour éviter les répétitions (plusieurs idées ou valeurs se retrouvant dans plus d'un éditorial) et faciliter l'approfondissement de la signification des images convoquées.

- 6 Dans les pages qui suivent seront décrites et analysées non seulement les positions du *Globe and Mail* à l'égard du Parti québécois (PQ), de son chef et du libellé de la question référendaire, mais aussi celles se rapportant au Livre beige du Parti libéral du Québec (PLQ), aux propos tenus pendant la campagne par des premiers ministres provinciaux, par le premier ministre du Canada et par des intellectuels canadiens. Dans la mesure où ces dires ont suscité approbation ou réprimande de l'équipe éditoriale, ils nous aideront à esquisser le Canada alors en gestation, car toutes ces prises de position accompagnent comme son ombre une réflexion sur le pays, sur sa nature et sur son mode de fonctionnement. Le projet péquiste est d'emblée et totalement rejeté, mais en prenant acte des frustrations provinciales à l'égard d'Ottawa dans d'autres régions du pays et en se penchant sur le discours des forces fédéralistes, le *Globe* relaie d'un éditorial à l'autre un sentiment national d'abord inquiet, puis de plus en plus assuré. Tout se passe comme si l'agitation et l'effervescence autour de la « question nationale » au Québec avaient ainsi contribué à faire advenir un nouveau Canada, sinon son embryon, du moins la place symbolique qu'il allait occuper. Nous y reviendrons en conclusion.
- 7 Dans sa page éditoriale, le *Globe and Mail* demande telle une rengaine des changements vers une décentralisation de la fédération, et se méfie de Pierre E. Trudeau, surtout de son appétit vorace pour la centralisation². Ce journal national offre une couverture exhaustive de la campagne référendaire québécoise : à compter du 18 avril, quelques jours après son déclenchement officiel, il affecte plusieurs journalistes³ à l'événement, dont les articles et reportages s'ajoutent aux chroniques de son correspondant permanent à Québec, William Johnson ; à quoi s'ajoute encore une tribune, intitulée « Ce que pensent les électeurs », dans laquelle la journaliste Ann Penketh rapporte, au fil des événements de la campagne, les réflexions et commentaires de six électeurs québécois⁴. Tout en concentrant notre analyse sur la série des 29 éditoriaux abordant de front la situation politique au Québec, nous aurons parfois recours à d'autres articles du *Globe* que nous utiliserons alors à titre informatif.

Un chef manipulateur, un projet irréaliste

- 8 Dès la première lecture, les éditoriaux frappent par le peu de considération témoignée envers le premier ministre du Québec, René Lévesque⁵. L'équipe éditoriale use souvent d'ironie, mais emploie également le style direct pour énoncer ses jugements assassins. Elle déclare ainsi que Lévesque est un grand communicateur doublé d'un fin stratège politique, dont la marque de commerce est le mensonge : en 1976, il s'est fait élire en promettant des réformes économiques, pour ne plus parler ensuite que d'indépendance. Il voudrait maintenant faire croire que le référendum porte sur la négociation de la souveraineté-association, mais les Québécois ne doivent pas se laisser berner par cette ruse, c'est encore et toujours de séparation qu'il s'agit (19 mars⁶). Lévesque promet abusivement qu'en votant oui au référendum, les Québécois gagneront tout sans avoir à renoncer à quoi que ce soit (22 mars). Il est passé maître en matière de question truquée. Tant et si bien qu'il tente d'extorquer un oui aux électeurs en formulant une question la moins engageante, ou la plus inoffensive, possible (22 décembre). Le pari qu'il fait est qu'on peut tromper un grand nombre de gens en les poussant progressivement, sournoisement, vers la séparation, sans le leur dire (9 mai). Le ton ironique monte encore d'un cran quand est commentée une allocution de Lévesque devant l'une « des plus petites minorités qui soient », celle de ses admirateurs anglo-québécois :

M. Lévesque is a remarkable performer, probably at his best when, in the middle of an enterprise of enormous consequence (like tearing a major piece out of the country called Canada) he can sprinkle soothing little messages about what it all means, conveying the impression that something really quite modest is afoot; that alarm, concern, or suspicion is simply not called for, and that those who show anxiety for the demolition of something they love are displaying symptoms of paranoia (25 mars).

- 9 Au lendemain du référendum, on retrace ainsi la « carrière » du projet péquiste : au début, Lévesque en appelait à la séparation, il a ensuite adouci le mot en lui accolant le trait d'union de l'association. Celle-ci devait être la réconciliation après la rupture, l'union monétaire, le marché commun. Quand les autres provinces ont dit non à cette association « avant même qu'elle ne décolle, Lévesque s'est alors mis à parler d'égalité [entre les nations] en lieu et place de la souveraineté⁷ » (21 mai). La haute suspicion exprimée contre Lévesque s'étend à tout le gouvernement péquiste. Le débat à l'Assemblée nationale du Québec sur le libellé de la question référendaire a été utilisé par les députés péquistes « deux fois plus nombreux que ceux de tous les partis réunis » comme un temps d'antenne gratuit de campagne pour le oui (19 mars). On dénonce aussi la manière dont les représentants du gouvernement québécois traitent de « colonisés » ou de Québécois « dégradés » ceux qui s'opposent à la séparation du Québec. Personne, nous dit le *Globe*, ne voudrait partager une maison jumelée avec une famille qui regarde certains de ses propres membres comme des apostats ou des traîtres. De tels voisins nécessitent une solide barrière (22 mars).
- 10 Que nous disent ces jugements à l'emporte-pièce ? Il ne s'agit pas ici de trancher pour discriminer les bons des mauvais jugements prononcés par le journal, mais plutôt de dégager la cohérence d'ensemble qui permette de les comprendre, ainsi que de jeter sur eux un éclairage inédit. L'éditorial a glissé en passant que les députés péquistes sont deux fois plus nombreux que ceux des autres partis, comme si cette situation n'était pas

tout à fait innocente. Jumelée avec l'insistance sur les « mensonges » et les qualités manipulatrices de Lévesque, l'information laisse entendre que c'est par méprise, parce qu'ils ont été trompés, que les électeurs québécois ont élu autant de députés péquistes à l'Assemblée nationale. Une telle majorité gouvernementale ne pourrait, autrement, être écartée si aisément, il faudrait lui reconnaître une légitimité démocratique, de même qu'il faudrait donner une crédibilité politique à la volonté de changement qu'incarne le PQ. On remarquera aussi l'image de la famille et des voisins. Dans l'extrait évoqué, la famille désigne à première vue la société québécoise, mais ce pourrait aussi être l'Assemblée nationale. Dans tous les cas, cette famille est extérieure au locuteur, qui en commente les agissements d'un point de vue observateur. Les péquistes figurent l'embarrassant voisin qu'il faudrait subir advenant la souveraineté-association, d'où l'image de la maison jumelée. Le *Globe* insinue surtout que l'association économique avec un Québec souverain non seulement ne se ferait pas, mais qu'au contraire des barrières tarifaires pourraient même limiter les échanges commerciaux avec lui. Nous recroiserons plus loin la métaphore de la famille, utilisée plus précisément qu'ici et recouvrant une autre signification⁸. Le jugement que porte le journal sur le projet de souveraineté-association va nous permettre de préciser les risques que courent les Québécois si, par malheur, ils devaient voter oui au référendum de mai.

- 11 Sur le projet péquiste comme tel, le *Globe* ne varie pas sa position d'un iota et y revient à six reprises : si Québec vote en faveur de la souveraineté-association, il aura la souveraineté, mais le reste du Canada n'aura pas plus de relations avec lui qu'avec n'importe quelle autre nation souveraine, et en aura certainement moins qu'avec d'autres nations ne l'ayant ni rejeté ni insulté (22 décembre). Une association économique, y compris une monnaie commune, implique que toutes les autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral aient leur mot à dire. Or, il s'avère que les uns et les autres l'ont déjà donné ce mot : les chefs des trois partis fédéraux⁹ et les premiers ministres des neuf autres provinces ont clairement dit et répété qu'ils ne voulaient pas de cette association (22 mars). En avril, le journal remercie Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan, d'avoir répété avec force et éloquence que la souveraineté du Québec est incompatible avec l'association économique avec le reste du Canada, dans un discours devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. Blakeney explique que chaque province a un réel intérêt à ce qu'un changement constitutionnel s'opère, et chacune soutiendrait avidement toute réforme ambitieuse du *statu quo* ; en revanche, aucune province n'envisage de négociation économique avec le Québec advenant une victoire du oui (10 avril). Cette position est semblable à celle qu'énonce Trudeau dans le premier des trois discours qui ponctuent son intervention dans le débat référendaire de 1980 : des marchés communs et des associations économiques se négocient régulièrement entre pays souverains et indépendants, mais Québec ne l'étant pas, aucune discussion n'est possible. Ceux qui voteront oui se placeront eux-mêmes dans une impasse, puisque personne ne veut, ni ne peut, s'associer à la province du Québec dans un marché commun ; et de toute façon, Québec ne serait pas indépendant par les vertus mêmes de sa question — puisque celle-ci porte sur le mandat de négociation, non sur la souveraineté-association elle-même (17 avril). Comme approche le jour du vote, le *Globe* répète qu'un oui majoritaire conduirait à la séparation du Canada en deux entités distinctes et n'amènerait pas le Canada, contrairement à ce qu'a laissé entendre Lévesque, à venir négocier sur les genoux. Il ajoute que si les Québécois veulent obtenir plus de droits, ils doivent absolument voter non. Car alors seulement, les Canadiens des autres provinces seront

disposés à négocier de nouvelles règles pour les accommoder. Le journal insiste : on ne doit pas confondre le désir de voir redistribués les pouvoirs dans la Confédération avec la négociation en vue de doter le Québec d'une structure d'État ; les deux ne diffèrent pas seulement en degrés mais, bien plus fondamentalement, en nature (10 mai). Ce sera par ailleurs le grand défi de Claude Ryan, chef du PLQ et des forces du non, de convaincre les électeurs qu'en votant oui, ils diront aussi vouloir quitter le Canada, et pas seulement réclamer plus de droits (19 mars).

- 12 Même si la question référendaire porte sur un mandat de négociation de la souveraineté-association avec le gouvernement fédéral¹⁰, le *Globe* dit et répète que voter oui au référendum revient à opter pour la souveraineté pleine et entière du Québec et qu'un tel vote romprait tous les liens qui rattachent le Québec au (reste du) Canada. Il n'y a pas de demi-mesure ni de zone grise entre le statut d'un État indépendant et celui d'une province. Le journal dit encore que les liens historiques avec le Québec seront effacés et que les aspirations souverainistes du Québec sont insultantes pour le Canada. Le *Globe* signifie encore que le référendum ne peut être utilisé comme tactique pour faire bouger les choses sur le front constitutionnel (stratégie imputée au camp souverainiste). L'alternative est noire ou blanche, et malheur à qui confondrait l'une et l'autre. Pour le *Globe*, le véritable changement, le changement constitutionnel qui pourrait aboutir à une redistribution des pouvoirs au sein de la fédération, et au terme de laquelle les Québécois auraient plus de droits, s'attache à la condition de province canadienne.

L'accueil à « une nouvelle fédération canadienne »

- 13 Le 9 janvier 1980, la Commission constitutionnelle du PLQ rend public le document *Une nouvelle fédération canadienne*, qui sera adopté comme plate-forme constitutionnelle officielle au congrès annuel du parti, tenu le 29 février ainsi que les 1^{er} et 2 mars. Plusieurs éditoriaux le discutent, et au fil de ces commentaires, on va voir se préciser sinon la vision fédéraliste du journal, du moins certains principes à respecter et limites à ne pas dépasser pour qu'une réforme de la fédération canadienne lui paraisse acceptable, et qu'éventuellement il l'endosse. Dès le lendemain de la publication du document libéral, le *Globe* salue cet effort sérieux et complet d'élaboration d'une troisième option constitutionnelle, entre *statu quo* et souveraineté-association, qui s'adresse à court terme aux électeurs québécois, mais à plus long terme à tous les Canadiens. Conscient que l'importance accordée à ces propositions par les Québécois dépendra étroitement de l'accueil qu'elles recevront dans le reste du Canada, le journal prévient qu'il serait malhonnête d'y acquiescer maintenant, avec en tête le référendum, pour mieux les critiquer une fois le scrutin derrière soi. Cela ferait le jeu des péquistes qui seraient prompts à y voir le bris d'un engagement moral, ce qui provoquerait dans la population du Québec un sentiment de trahison somme toute justifié. Certains points de ce programme, comme celui d'élargir le rôle et les pouvoirs des provinces, celui de limiter le rôle et les pouvoirs du gouvernement fédéral, spécialement dans le champ des responsabilités provinciales, et celui d'une reconnaissance constitutionnelle des droits fondamentaux suscitent d'emblée le soutien du *Globe*. Mais d'autres points, comme celui de la garantie de certains droits linguistiques et du principe voulant que chaque province soit entièrement libre d'écrire ses propres lois linguistiques, demandent un examen plus approfondi avant de pouvoir se prononcer¹¹. Enfin, si le

journal souscrit à la nécessité d'abolir le Sénat, il ne voit pas dans un éventuel conseil fédéral, institutionnalisé et permanent, une promesse de meilleur fonctionnement du fédéralisme canadien (10 janvier). Le jour suivant, le journal endosse complètement l'historique que fait le Livre beige, comme l'appelle le PLQ, de la place qu'occupe le Québec dans le Canada ; il s'agit d'un historique qui réfute la lecture et les critiques péquistes. On y affirme que les prédictions péquistes, annonçant la fin de la culture et des institutions québécoises, non seulement ne se sont jamais réalisées, mais qu'au contraire, langue et culture françaises ont même prospéré et fleurissent encore au sein du cadre fédéral canadien. Celui-ci fournit, selon le journal, deux avantages majeurs : la chance de se développer librement, en accord avec sa nature propre, d'une part, tout en participant aux bénéfices et aux défis d'une plus grande et beaucoup plus riche société, d'autre part (11 janvier).

- 14 Un troisième éditorial souligne le contexte politique inédit en 1980, qui avantagerait les Québécois : aujourd'hui leurs demandes pour un transfert des pouvoirs vers les provinces peuvent être faites en sachant qu'un soutien substantiel viendra de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve. Québec n'est plus seul à rouspéter contre le pouvoir fédéral de dépenser, et d'autres provinces vivent ces politiques fédérales « nationales » comme des intrusions inacceptables de leurs domaines de compétences législatives. Le *Globe* admet que certains domaines complexes, comme ceux de l'énergie, du développement industriel, du transport et des politiques sociales, sont nécessairement partagés par les deux paliers de gouvernement, provincial et fédéral. Parmi les solutions que propose le Livre beige pour résoudre ces difficultés, l'une serait d'attribuer un rôle national bien précis au fédéral, par exemple dans le contrôle des ressources d'énergie, notamment dans le cas de l'énergie nucléaire, parce qu'il relève aussi des affaires étrangères et de la défense, deux compétences fédérales. D'autres mesures impliqueraient une coopération interprovinciale à grande échelle, d'une manière beaucoup plus structurée que ce qui se fait présentement. Ce conseil fédéral, ou chambre des provinces, remplacerait le Sénat, et les premiers ministres provinciaux y représenteraient chacun leur province. Ici, le journal réitère ses sérieux doutes quant à la pertinence d'une telle institution (23 janvier).
- 15 Cette proposition d'un conseil fédéral est aussi critiquée dans le reste du pays : un éditorial dénonce ainsi un député provincial de la Colombie-Britannique, si irrité par cette proposition qu'il dit préférer le séparatisme de Lévesque au fédéralisme frustrant de Ryan. Selon le journal, ce que craint le député est une réalité banale et courante de la politique canadienne : les provinces font régulièrement front commun pour dénoncer le gouvernement fédéral sur un point ou un autre de ses politiques, elles n'ont nul besoin d'une chambre des provinces pour cela. Les propositions constitutionnelles du PLQ servent simplement d'exutoire par où s'épanchent l'impatience du député et aussi, malheureusement, ses préjugés (28 mars). Le premier ministre de la Saskatchewan, Blakeney, salue quant à lui les propositions du Livre beige, considérant qu'elles forment une base acceptable pour négocier une réforme constitutionnelle. Se faisant l'écho de ces propos, le *Globe* invite le Québec à miser sur le sentiment d'impatience et de frustration de l'Ouest, qui réclame des changements constitutionnels, plutôt que sur les jeux de mots de Lévesque (10 avril).
- 16 Le dernier éditorial avant le référendum rappelle que le choix auquel font face les Québécois n'est pas entre le renouvellement de la Confédération et le *statu quo*, comme cherche à le faire croire Lévesque, mais entre la séparation et une confédération

profondément retravaillée. Ce que propose le Livre beige de Ryan est une fédération nettement plus décentralisée. Le pouvoir fédéral d'outrepasser les frontières des compétences législatives provinciales serait limité. Les provinces gagneraient le contrôle de la sécurité sociale — un objectif québécois de longue date. La propriété provinciale, le contrôle et la gestion des ressources seraient confirmés. Le Sénat deviendrait un conseil fédéral de délégations provinciales présidées par les premiers ministres. Les droits linguistiques relevant des provinces seraient élargis. Ainsi, ce que propose Ryan n'est pas superficiel, c'est un changement en profondeur. L'équipe éditoriale assure les Québécois qu'un non impliquera des négociations pour des changements importants, de l'ordre et de l'ampleur de ceux proposés dans le Livre beige de Ryan. Elle avertit aussi les Canadiens des autres provinces que ces changements pourraient être déchirants ; qu'un non au référendum ne sera pas un signal indiquant « qu'on peut retourner dormir ». Ce sera au contraire un appel à se mettre sérieusement au travail pour reconstruire le Canada (17 mai). Enfin, juste après le scrutin référendaire, les éditoriaux des 21 et 22 mai reviennent sur les nécessités de réformer le *statu quo*. Dans le premier, on salue les premiers ministres de Terre-Neuve, de la Saskatchewan et de l'Alberta¹², qui se disent prêts à se mettre immédiatement au travail pour préparer une conférence constitutionnelle (21 mai). Dans le second, le *Globe* rappelle que le Livre beige ne constituait pas un ultimatum, mais un simple document de travail, et enjoint les premiers ministres provinciaux à définir dès maintenant leurs positions respectives. Il termine en souhaitant que la prochaine conférence constitutionnelle se tienne bientôt, mais surtout qu'elle soit authentique, et pas seulement une reprise du « vieux manège » (22 mai).

- 17 En tout, huit éditoriaux ont donc discuté directement ou indirectement la plate-forme constitutionnelle du PLQ. Que nous enseignent-ils ? D'abord que même s'il prône la discussion franche et honnête de ce document, le journal ne perd pas de vue l'enjeu partisan que constitue sa réception dans les autres provinces canadiennes, et l'on peut penser que c'est pour éviter de susciter la grogne au Québec qu'il ne se prononce pas sur la proposition concernant l'autonomie provinciale en matière de lois linguistiques. Mais rien ne confirme que ce soit le cas. Ce qui est explicitement dit, en revanche, c'est que les champs de compétence des provinces doivent être respectés par le gouvernement fédéral, et le journal se prononce même pour un élargissement des domaines de juridiction provinciale. Cependant, pour ce qui est de protéger la langue et la culture françaises au Québec, nul besoin de compétences supplémentaires, le journal considère qu'elles s'épanouissent déjà parfaitement et que le cadre fédéral ne leur a jamais nui, au contraire. La seule critique importante que fait le journal à l'endroit du document du PLQ touche la proposition de remplacer le Sénat par un conseil de la fédération où siègeraient les premiers ministres provinciaux — une critique que semblent d'ailleurs partager d'autres commentateurs et hommes politiques anglo-canadiens. Ce qui gêne le *Globe*, avançons-nous, c'est qu'avec une telle institution, le palier fédéral du gouvernement s'en trouverait amoindri, il ne serait plus englobant mais équivaldrait à une simple addition d'intérêts provinciaux. Il ressort des positions du journal une nette distinction entre les paliers, fédéral et provincial, de gouvernement : le palier provincial sert à développer son particularisme et le palier fédéral assure de ne pas y rester enfermé, il ouvre à l'enrichissement moral¹³. Soulignons enfin l'insistance du journal à avancer que l'insatisfaction du Québec à l'égard du *statu quo* est partagée par d'autres provinces, indiquant par là que le Québec

est une province comme les autres qui ne nécessite pas un traitement spécial pour être satisfaite.

Un tournant

- 18 Au lendemain du débat de trois semaines à l'Assemblée nationale sur le libellé de la question référendaire, William Johnson, joignant sa voix à celles des éditorialistes des journaux québécois, affirme que le PQ a largement gagné cette bataille¹⁴. Une semaine plus tard, sur un ton alarmiste, il avance :

Pick up the letters to the editor columns on almost any day and it becomes clear that a great numbers of Quebeckers will be voting yes because they see a no vote as an abdication of pressure for constitutional change¹⁵.

- 19 Au cours des premiers mois de 1980, les forces du oui donnent une impression de confiance, de cohérence et d'assurance qui fait pâlir et paraître les arguments pour le non monotones et insipides. Dans les pages du *Globe*, le phénomène des Yvette marque un tournant dans la visibilité et la vitalité des forces du non¹⁶. Le journaliste Richard Cléroux le qualifie même de « premier vrai signe de vie des forces fédéralistes¹⁷ ». L'étincelle qui mobilise ces femmes est un commentaire de Lise Payette, ministre d'État à la Condition féminine, devant un parterre de femmes du Plateau Mont-Royal, qui appelle les Québécoises à rompre avec l'image de la gentille et dévouée Yvette des manuels scolaires, pour « sortir de leur prison de peur » et appuyer le Regroupement national pour le oui¹⁸. En réponse à une question de la salle à propos de Ryan, chef des forces du non, Mme Payette s'emporte, disant qu'il est précisément le genre d'hommes à vouloir des Yvette plein le Québec et que d'ailleurs, il en a épousé une¹⁹. Réagissant à cette « insulte », nous dit un éditorial du *Globe*, 1 700 femmes, réunies au Château Frontenac à Québec, se donnent le nom ironique d'Yvette et attaquent la malhonnêteté de la question référendaire puisque l'enjeu réel est l'indépendance du Québec. Le journal applaudit leur dénonciation du gouvernement péquiste qui vend la séparation comme la panacée indolore à tous les maux affligeant le Québec. Quelques jours plus tard, la rencontre au Forum réunit environ 15 000 femmes venues signifier leur non ferme et passionné au référendum, « parce que la place du Québec est dans le Canada ». Cette solidarité féminine et surtout cet engagement sincère et vaillant envers la cause fédéraliste coupent le souffle de l'équipe éditoriale (9 avril).
- 20 En lui-même cet incident de la campagne référendaire ne nous apprend pas grand-chose, si ce n'est peut-être l'état d'esprit dans lequel se trouve l'équipe éditoriale. Le sentiment de vive reconnaissance qu'exprime celle-ci devant le « mouvement des Yvette » révèle par effet de contraste son inquiétude de fond, voire son doute, quant aux chances de réussite des forces du non. En même temps, l'espoir que suscitent les Yvette l'incite à multiplier les appels à la défense farouche du Canada et à la réforme du fédéralisme, avec les mots du cœur.

Une nécessaire décentralisation

- 21 Commenter le processus référendaire au Québec conduit bien naturellement à parler du Canada, de ce qu'il est, et du fédéralisme, de son mode de fonctionnement. L'Institut C.D. Howe publie au début d'avril 1980 une étude cherchant à quantifier les coûts économiques du lien fédéral — de son maintien et de son éventuelle rupture — et qui

conclut ne voir aucun gain économique probant ni pour l'une ni pour l'autre option²⁰. Pour les auteures de l'étude, un système fédéral est censé fournir de plus grands bénéfices économiques que ce que les constituantes fédérées pourraient gagner séparément. Or, notent-elles, trois régions canadiennes (les Maritimes, le Québec et l'Ouest) se disent frustrées dans leurs aspirations économiques par le système fédéral. En réalité, la fédération canadienne se trouve coincée entre deux pressions contraires : les tentatives d'organiser l'économie à l'échelle nationale, d'une part, et les tentatives des provinces de développer leur propre économie, d'autre part. Les premières conduisent Ottawa à intervenir dans des compétences législatives provinciales, ce qui crée du mécontentement ; tandis que les secondes sont souvent contre-productives, par les barrières tarifaires que les provinces érigent pour protéger leurs industries. En sorte que l'étude dégage un portrait pessimiste, qui n'anticipe aucun surplus économique dans un avenir rapproché ni ne propose de solution pour diminuer la pression dans un sens ou dans l'autre (Simpson, 1980). L'éditorial en retient que la marge de manœuvre d'un Québec souverain serait moindre que dans la situation actuelle et que les impasses politiques seraient plus fréquentes et plus paralysantes. Par ailleurs, si la rentabilité économique était le seul critère à considérer, il n'y aurait pas de frontières entre le Canada et les États-Unis. Pourtant, peu de Canadiens, au Québec ou ailleurs, souhaitent cette situation. L'éditorial en conclut que ce vaste pays reste plus grand que la somme de ses frustrations provinciales et qu'en conséquence, ce ne sont pas de comptes dont il a besoin, mais de cette spécialité typiquement canadienne : des gens capables de faire des compromis (12 avril).

- 22 Le *Globe* nous dit ici que l'entité canadienne n'est pas réductible à une association économique : quelque grandes que soient les frustrations économiques des provinces, elles ne pourront jamais justifier une séparation politique. Il semble d'ailleurs impensable pour le journal que la situation globale des Québécois puisse être meilleure en dehors du Canada qu'en son sein. La perfection n'étant pas de ce monde, semble dire l'équipe éditoriale, mieux vaut travailler à améliorer le cadre actuel, entre partenaires historiques, que de risquer les incertitudes et les conséquences fâcheuses d'une rupture draconienne. L'appel au compromis s'adresse ainsi aux Québécois plutôt qu'aux Canadiens, étant entendu qu'ils perdraient plus encore advenant la séparation de leur province.
- 23 Le mois d'avril a aussi vu les interventions sur la scène politique de premiers ministres provinciaux, certaines directement et explicitement liées au référendum québécois, d'autres sur le sujet plus général d'une nécessaire réforme de la fédération. Elles donnent lieu à deux éditoriaux. Au dîner annuel de la Presse Canadienne, le premier ministre albertain, Peter Lougheed, exprime sa colère contre Ottawa, qui fixe beaucoup trop à la baisse le prix du pétrole albertain. Sans lui donner entièrement raison, le journal avance qu'Ottawa sous-estime la détermination albertaine dans cette question énergétique, tout comme il a toujours sous-estimé la détermination des Québécois de jouer un rôle plus important dans la gestion de leurs affaires. Il aimerait que le message de Lougheed aux Québécois, outre son désir de les voir rester dans la Confédération, leur assure plus officiellement qu'advenant un non au référendum, ils ne manqueraient pas de soutien dans la bataille pour réformer la fédération (18 avril). La semaine suivante, les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest, réunis à Lethbridge, demandent qu'on organise au plus tôt une conférence fédérale/provinciale pour discuter d'une politique économique nationale ; ils s'inquiètent de la crise énergétique

et souhaitent aussi aborder d'autres problèmes économiques²¹. Le *Globe* estime qu'ils donnent à Trudeau l'occasion de faire une importante contribution au débat référendaire, mais celui-ci ne daigne pas reprendre la balle au bond. À sa première conférence de presse après l'annonce de la date du référendum, il avait averti qu'il ne ferait aucune proposition de fédéralisme renouvelé avant le vote, considérant qu'il était trop tard pour cela. Il annonce, quelques jours plus tard, qu'il y aura une conférence fédérale/provinciale pour une réforme constitutionnelle si le non l'emporte, mais que le même appel ne sera pas répété advenant la victoire du oui. Cela suscite la colère du *Globe*, selon qui le premier ministre se conduit comme si Québec était le seul intéressé à modifier la Constitution. Pour le journal, il n'est ni trop tard ni trop tôt pour répondre à la demande, sans cesse croissante dans tout le pays, d'une décentralisation de certains pouvoirs d'Ottawa vers les provinces. L'inaction du premier ministre est à mettre au compte de sa longue opposition à toute décentralisation significative. Il faudra bien pourtant que Trudeau adapte ses propres vues à la réalité ambiante, s'il ne veut pas devenir anachronique. L'éditorial est d'accord avec lui, seul le Parlement fédéral parle au nom du Canada, mais sans abandonner cette position, le premier ministre doit admettre que, le pays étant fait de diverses régions et parties, nulle raison ne justifie de continuer à le diriger en concentrant à Ottawa toutes les prises de décision importantes (25 avril).

- 24 Il ressort de ces éditoriaux l'idée déjà rencontrée voulant que le Canada soit plus que la somme de ses provinces, que son autorité « morale » émane du Parlement fédéral, et de lui seul ; la « totalité » canadienne, pourrait-on dire, transcende les appartenances provinciales et territoriales. Mais cet englobement moral ne doit pas se traduire par une centralisation politique. Au contraire, il doit s'accompagner sur le plan du fonctionnement pratique d'une délégation de pouvoirs vers les provinces. Aux yeux du journal, le premier ministre Trudeau commettrait ainsi l'erreur de confondre niveau moral (autorité du Parlement fédéral) et niveau pratique de la Confédération (nécessaire décentralisation).

La touche affective, l'image de la famille

- 25 Quand il s'agit de faire l'apologie du Canada, les arguments raisonnés semblent à eux seuls insuffisants pour satisfaire l'équipe éditoriale, une touche affective sonnait plus vraie. C'est pourquoi le journal attache de l'importance aux propos de William Davis, premier ministre de l'Ontario, venu dire aux Québécois qu'ils partagent avec les Ontariens plus de 300 ans d'histoire : « Nous sommes voisins, nous sommes des alliés et des amis. » Il précise que l'Ontario ne ménage pas ses efforts pour obtenir des changements majeurs de la Constitution, que les Ontariens, comme les Québécois, rejettent catégoriquement le *statu quo*. Ils veulent combattre aux côtés des Québécois pour faire de la Confédération un meilleur endroit où cohabiter. « Ce n'est pas une question économique. Je suis par nature pragmatique, dit en substance Davis, mais quand il est question de l'avenir du Canada, nous, les Ontariens, devenons émotifs. » Inspiré par ces propos, l'éditorial les prolonge : « Nous sommes tous en partie propriétaires les uns des autres, nous nous chérissons les uns les autres, parce que nous sommes tous membres d'une même famille ; voilà ce qu'est la nationalité » (3 mai). L'image de la famille est récurrente pour parler de la fédération canadienne. Les provinces en sont les membres et, quoique différentes les unes des autres, chacune

participe à la matérialisation du rêve canadien, tout en œuvrant à la réalisation de ses aspirations et ambitions particulières. On va maintenant voir que l'image permet d'insister à la fois sur la part d'hétérogénéité interne et sur les limites au sein desquelles la contestation du cadre fédéral est admise. Par exemple, lors de la première intervention du premier ministre Trudeau, quelques heures seulement après l'émission des brefs référendaires le 15 avril, celui-ci prévient qu'avant de rénover la maison pour répondre aux besoins des membres de la famille, il faut s'assurer que tous souhaitent continuer à cohabiter. Si le *Globe* approuve la teneur du discours, le ton professoral et froidement logique, en revanche, le déçoit considérablement, estimant que c'est d'une défense passionnée dont a besoin le Canada (17 avril). Cet enthousiasme, cette passion déjà célébrée chez les Yvette, il les trouve chez le « gars ordinaire de Shawinigan », c'est-à-dire le ministre de la Justice et du Développement social du cabinet Trudeau, Jean Chrétien. Celui-ci fait abondamment parler la voix du cœur, et le message qu'il livre aux Québécois s'adresse en fait, selon le journal, à tous les Canadiens : le sentiment d'appartenance qu'il décrit, chaque province, pas seulement le Québec, peut s'en faire l'écho. C'est que, contrairement à ce que prétend Lévesque, nul ne peut subdiviser ce qu'il ressent à l'égard du Canada : sa fierté à l'égard de la communauté locale où il est né et a grandi se mêle nécessairement à la fierté plus grande envers la nation. Les deux sentiments sont étroitement enchevêtrés, imbriqués l'un dans l'autre, tant et si bien qu'ils se nourrissent l'un l'autre. Dans les plaidoyers de Chrétien, le mot le plus révélateur, selon le journal, est celui de *partage* : il faut partager les problèmes autant que les avantages, reconnaître que la famille canadienne, parce qu'elle réunit des expériences et des coutumes très diverses, ne peut vivre sous le même toit sans avoir de temps en temps quelques disputes. Le partage lui fait cependant toujours voir la valeur supérieure des liens familiaux sur l'intérêt individuel (16 mai).

- 26 La première fois que nous avons croisé la métaphore de la famille, elle s'appliquait soit à la société québécoise, soit à l'Assemblée nationale — sans qu'on puisse trancher —, et l'hypothétique Québec souverain figurait le voisin embarrassant dont on subit les disgrâces et contre lequel on érige une forte clôture, voire peut-être un rempart. Cette fois, la métaphore de la famille sert très explicitement à décrire la fédération canadienne. Les relations au sein de la famille ne peuvent être réduites à une question économique parce qu'elles sont empreintes d'émotion. L'appartenance nationale étant analogue à l'appartenance familiale, plus les membres sont nombreux et qu'ils diffèrent les uns des autres, plus les disputes risquent d'éclater — une manière de banaliser l'insatisfaction des provinces à l'égard du fonctionnement actuel de la fédération, et plus particulièrement les revendications québécoises. Ainsi, les frustrations du Québec ne renvoient jamais, aux yeux de l'équipe éditoriale, à une situation qui serait propre à la province, elles peuvent au contraire se rapporter à d'autres situations tout à fait similaires dans lesquelles se trouvent d'autres membres de la famille et sont, à ce titre, assimilables aux frustrations provinciales ailleurs au pays. Par son insistance sur le mécontentement quasi généralisé à l'égard de la centralisation fédérale, le *Globe* procède de l'idée que le Québec est une province comme les autres. L'opposition hiérarchique²² entre les paliers de gouvernement est réaffirmée ici, avec ses valeurs correspondantes : la nationalité, l'attachement à la nation désignent la fédération canadienne, dont l'intérêt supérieur est synonyme de partage ; la communauté locale, dont les coutumes et expériences diffèrent des communautés voisines, renvoie à la province, membre individuel de la famille canadienne dont les intérêts personnels doivent être subordonnés au bien commun familial.

- 27 La métaphore de la famille, où le gouvernement fédéral est assimilé à l'autorité parentale et les provinces aux enfants, neutralise, et court-circuite même, l'idée du mariage entre deux peuples fondateurs. Si elle permet de conceptualiser une forme de particularisme provincial, chaque « enfant » ayant sa personnalité propre, elle n'autorise pas d'emblée un traitement en accord avec cette différence. L'image de la famille inciterait plutôt à valoriser le traitement égal de chaque enfant. Et quand surviennent des disputes, celles-ci restent forcément circonscrites dans le cadre familial et ne sauraient en remettre en question l'appartenance ; un lien familial n'est pas révocable comme le serait un lien contractuel, tel un mariage. On a vu que concernant la condition politique de la Confédération, une réforme constitutionnelle paraît au journal non seulement souhaitable, mais vraiment nécessaire. Ce changement, si radical puisse-t-il être, ne doit cependant pas ébranler le cadre fédéral. L'image de l'union des deux peuples fondateurs pourrait admettre la rupture pour mieux contracter ensuite une nouvelle alliance, plus égalitaire ou encore plus conforme aux attentes réciproques des partenaires²³. L'image de la famille, au contraire, montre plutôt l'absurdité d'un tel scénario.
- 28 En mai 1980, un débat spécial d'une semaine à la Législature de l'Ontario est commenté en éditorial par le *Globe*. Au cours des échanges, le député néo-démocrate²⁴ James Renwick avance l'idée qu'un oui au référendum québécois pourrait s'avérer une bénédiction pour tous ceux qui souhaitent ardemment secouer le *statu quo*. L'éditorial remarque d'abord qu'il s'agit là du même type d'argument que celui évoqué par un groupe d'écrivains, artistes et universitaires anglo-canadiens, dont George Grant et Mel Watkins, ayant critiqué les premiers ministres anglo-canadiens pour avoir dit qu'ils ne négocieraient pas la souveraineté-association. Pour le groupe, c'est là une attitude de chantage éhonté. Le point principal où la position du groupe Grant-Watkins converge avec les vues de Renwick et ses collègues du caucus néo-démocrate, est l'idée qu'un oui québécois pourrait être la stimulation nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle entente constitutionnelle, dont en définitive tous les Canadiens bénéficieraient. Le *Globe and Mail* s'indigne d'une telle méprise : la différence entre une redistribution des pouvoirs au sein de la Confédération et une entente permettant au Québec d'être souverain est plus qu'une énorme différence de degré, c'est une différence de nature, qui ne peut être esquivée. Quant aux déclarations répétées des chefs fédéraux et des premiers ministres provinciaux, le journal ne voit pas en quoi il serait plus démocratique de prétendre jusqu'au jour du vote qu'il y a bien une fève sous la coquille²⁵ quand on la sait parfaitement vide (10 mai).
- 29 Aussi détestable que soit le *statu quo* aux yeux de l'équipe éditoriale, il lui semble sacrilège qu'on puisse être tenté d'appuyer le oui au référendum québécois pour l'ébranler. Cela est cohérent avec l'ensemble des positions du journal : après avoir répété que le référendum ne porte pas sur un mandat de négociateur mais sur la séparation du Québec, il refuse logiquement de le voir comme un simple outil pour faire pression sur le gouvernement fédéral. La menace séparatiste est un jeu trop dangereux auquel le journal refuse de participer. Dans la même veine, la référence au jeu de bonneteau concernant les déclarations des premiers ministres provinciaux qui refuseront de négocier avec le Québec advenant une victoire du oui, indique assez clairement que le journal entend camper du côté de la transparence et de l'honnêteté. Celui-ci ne voit cependant pas qu'il traite comme un jugement de fait ce qui est en réalité un jugement de valeur : le refus des chefs politiques anglo-canadiens de

négoier la souveraineté-association, advenant un oui majoritaire, est un *choix politique* qu'ils font, bien avant d'être une réalité de fait.

- 30 La crainte tangible du journal de voir le rêve canadien s'éteindre, la vision affective du Canada, totalité politique moralement supérieure à la somme de ses provinces, et le recours à la métaphore de la famille pour marquer le fonctionnement de la fédération et l'attachement au fédéralisme nous conduisent à diagnostiquer l'émergence timide d'une conscience de soi canadienne(-anglaise), qui affleure vaguement, comme si le nationalisme québécois l'avait suscitée par ricochet. Un éditorial du 28 mars souligne justement qu'il y a eu plus d'introspection chez les Canadiens depuis l'élection du PQ quatre ans auparavant, en 1976, que pendant tout le siècle précédent. Ce qui n'est pas entièrement une mauvaise chose, poursuit-il, puisque « nous sommes désormais mieux préparés à discuter de sujets tels que l'unité nationale, et à relativiser dans cette perspective les enjeux plus triviaux » (28 mars). Le dernier thème significatif de notre corpus d'éditoriaux va nous permettre d'explorer cette idée qu'en réaction à l'activité nationaliste québécoise, un nationalisme anglo-canadien aurait commencé à émerger avant le rapatriement de la Constitution. Dans la même foulée, nous verrons s'accroître l'aspect affectif du propos.

« People to People Petition for Canadian Unity »

- 31 Trois éditoriaux²⁶ traitent d'une pétition pour l'unité canadienne, intitulée *People to People*, et circulant depuis l'automne 1978 à travers le Canada en dehors du Québec. L'aventure de cette pétition est en elle-même anecdotique, mais elle donne lieu à des réflexions et à des jugements significatifs pour notre propos. Conçue à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, elle est le fait de « citoyens ordinaires qui souhaitent en joindre d'autres, par-delà les revendications des partis politiques et les commentaires hargneux que diffusent les divers médias »²⁷. Elle annonce ceci : « Dans un esprit de compréhension et pour améliorer les besoins et les espoirs de tous nos peuples, nous, soussignés, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, invitons les membres québécois de notre famille canadienne à demeurer Canadiens, et à continuer de construire avec nous ce magnifique Canada. » Entre parenthèses, on lit la précision suivante : « les pétitions signées, publiquement présentées au Québec avant le référendum, dissiperont les rumeurs négatives et illustreront que les Canadiens de partout sont préoccupés »²⁸. Pour financer le projet, seuls des fonds privés sont sollicités, pour éviter de donner l'impression d'une campagne officielle, gouvernementale. Il semble cependant que des services publics provinciaux, telles des compagnies d'électricité ou de gaz, aient inclus des exemplaires de la pétition avec leur facture mensuelle à leurs usagers²⁹. La pétition compte presque un million de signatures quand elle arrive à Montréal au début avril³⁰. Il semble cependant n'y avoir aucune réception officielle prévue : le *Globe* dit seulement que la pétition est « agressée » par deux groupes communistes antagonistes qui vocifèrent des slogans anticapitalistes à coup de porte-voix, à quoi s'ajoute encore un groupe de défense du droit à l'autodétermination du Québec, le tout noyant le message fédéraliste dans la cacophonie générale ! Logeant dans 20 boîtes de plastique, la pétition dort ensuite quelques jours dans une station de train de Montréal, où les passants demandent à participer à ce qu'ils croient être un tirage, tandis que les gérants de deux supermarchés refusent d'accueillir ces boîtes, de peur qu'une telle exposition n'incite au vandalisme. C'est finalement dans une usine de plastique que les

boîtes contenant les signatures de la pétition sont entreposées. Puis, le 9 mai, Davidson Dunton, ancien coprésident de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, la remet officiellement à Ryan, chef des forces du non.

- 32 Il n'est sans doute pas innocent que ce soit Dunton qui officie la remise de la pétition à Ryan, mais ironiquement, l'événement est peut-être le dernier acte dans lequel le Canada des deux peuples fondateurs ait été mis en scène. Car cette image cède déjà en partie la place à cette autre, celle d'un État national dont l'unité se construit par opposition au souverainisme québécois. Nous y reviendrons en conclusion.
- 33 Ayant présenté les faits entourant la pétition, voyons maintenant ce qu'en disent les trois éditoriaux. À l'origine de la pétition, des Canadiens anxieux, ne sachant comment prendre part au débat sur l'avenir du Québec, ne voulaient surtout pas rester silencieux, de peur que cela soit interprété, par erreur, comme une marque d'indifférence. Le message de la pétition vient tout droit du cœur, et pour cette raison, il transcende toutes les autres considérations touchant le référendum québécois, qu'elles soient économiques, culturelles, linguistiques, politiques ou autres, et doit donc être livré avec une urgence inquiète (5 mars). Le sentiment d'appartenance nationale a spontanément émergé et s'est exprimé franchement, avec naturel, dans cette pétition. Et même le cafouillage de sa livraison, sa difficulté à franchir l'étape finale de l'accueil symbolique ont quelque chose de sympathiquement « canadien » (13 mai). Pour le journal, les signataires n'étaient pas mus par la force contraignante qu'ont parfois les pétitions ni même par l'expectative que leur appui changerait l'issue du vote référendaire. Leur geste s'explique plutôt par le besoin impérieux d'agir, de dire leur conviction qu'un pays ayant à son actif de si grandes réalisations doit rester intact. Leur signature est leur bulletin de vote dans ce référendum qui n'avait pas prévu d'urne pour l'y déposer (16 mai). C'est pourquoi, même si elle restait à s'empoussiérer dans un entrepôt, la valeur de l'effort dont elle témoigne ne sera jamais perdue. Plus encore, continue le *Globe*, cette pétition avait une valeur inestimable *avant même* d'arriver au Québec et, quel que soit son effet sur le vote, sa valeur ne peut être ternie ni flétrie : son mérite et sa portée tiennent au fait qu'un million de Canadiens se sont arrêtés pour réfléchir à la nature de leur pays et poser le geste signifiant qu'il leur tenait à cœur (13 mai).
- 34 Les trois éditoriaux traitant de la pétition pour l'unité canadienne illustrent bien que les inquiétudes causées par la tenue du référendum de 1980 ont titillé chez les Canadiens des provinces anglophones un sentiment d'appartenance nationale qui s'exprimait assez peu jusque-là. En disant aux Québécois qu'ils sont désirés dans la Confédération, les Anglo-Canadiens expriment en fait leur propre amour du pays. Le nationalisme québécois, ayant abouti à la tenue d'un référendum sur la souveraineté-association, aurait ainsi provoqué en retour l'expression du nationalisme canadien. Au lendemain du vote référendaire, le chroniqueur H. Winsor confirme en partie cette impression quand il suggère de suivre les conseils de Pierre Bourgault³¹. Ce dernier avait enjoint le Canada anglais à se construire un pays, ajoutant qu'après, les Québécois voudront peut-être en faire partie. Winsor conclut sur une note heureuse : quelques indices en Ontario et en Saskatchewan révèlent que cet exercice de définition et d'appréciation de soi a déjà commencé (Winsor, 1980). Bien qu'il traduise l'exhortation de Bourgault en termes d'identification régionale ou provinciale, plutôt que nationale, Winsor encourage cette idée d'un travail sur soi qui concerne les Canadiens anglais, l'idée d'une appartenance qui n'inclut pas les Québécois.

Conclusion

- 35 En 1980, l'exaspération provinciale à l'égard du mode de fonctionnement du fédéralisme est répandue dans pratiquement toutes les régions du Canada, de sorte qu'une force centrifuge semble menacer le pays d'éclatement. Aux yeux de l'équipe éditoriale, les revendications « traditionnelles » du Québec s'assimilent aux frustrations des autres provinces et, à plus d'une reprise, elle enjoint le Québec à s'allier à ses consœurs pour forcer le gouvernement fédéral à entamer une importante réforme constitutionnelle. Le projet péquiste ne saurait cependant être utilisé comme électrochoc pour secouer la réticence d'Ottawa en cette matière, et la seule tentation de le faire paraît même sacrilège à l'équipe éditoriale du journal, ce qui laisse deviner sa quasi-révérence religieuse pour le cadre fédéral. Loin d'être un défi à relever par le fédéralisme canadien, le projet péquiste en constitue plutôt une attaque directe ; plus encore, il en serait la parfaite antithèse. Bien que personne ne sache dire en mai 1980 ce qu'est le fédéralisme renouvelé, ou ce qu'il pourrait être³², il est la seule solution de remplacement à laquelle le *Globe* s'accroche pour répondre à l'ambition nationale des Québécois.
- 36 À la limite, la perception qu'a le *Globe* du souverainisme québécois nous en dit plus long sur la représentation qu'il se fait du Canada, de l'état de la fédération et du fédéralisme que sur le projet péquiste. Si le *statu quo* est absolument inacceptable et si la fédération est jugée trop centralisée, accorder plus de pouvoirs aux provinces a aussi ses limites : la fédération doit rester fonctionnelle et efficace. Le journal juge par ailleurs que Québec possède déjà tous les pouvoirs nécessaires au maintien et à l'épanouissement de sa langue et de sa culture, que le cadre fédéral actuel y pourvoit très bien. En outre, la fédération canadienne est plus qu'une addition de provinces et ne se ramène pas non plus à une simple association économique entre parties contractantes. Elle a pour ainsi dire un caractère *sui generis*. Le *Globe*, comme plusieurs hommes politiques dont il reprend les propos, a spontanément recours à l'image de la famille pour expliquer le fonctionnement du fédéralisme et les relations entre les paliers, provincial et fédéral, de gouvernement. Le gouvernement fédéral détient l'autorité parentale, et seul le Parlement fédéral peut prétendre parler au nom des Canadiens. C'est le niveau moral où s'expriment le bien commun et l'intérêt sinon universel³³, du moins national. Les provinces constituent les enfants de cette famille fédérale ; à cet échelon s'expriment les intérêts régionaux et locaux, légitimes certes sur ce plan, mais qui doivent rester subordonnés à l'échelon de la totalité. Il est aisé de voir se profiler ici le principe, qui deviendra plus tard pratiquement un dogme, d'égalité des provinces. Car une famille qui privilégierait explicitement l'un, ou quelques-uns, de ses enfants au détriment des autres perdrait tout de suite son vernis chaleureux et favorable.
- 37 L'image de la famille est cohérente avec la tendance à ramener les revendications québécoises au rang de récriminations provinciales qui doivent pouvoir trouver leurs solutions à l'intérieur du cadre fédéral. Mais à l'inverse, un membre de la famille qui la respecte si peu qu'il souhaite la quitter peut aisément se transformer en voisin embarrassant contre qui une clôture imposante sera jugée nécessaire. Cela illustre que l'appartenance à la famille correspond au cadre fédéral lui-même ; le remettre en question, contester sa légitimité vous exclut d'emblée, sans égard pour le passé partagé.

Enfin, l'image de la famille vient assez brutalement contredire la conception du Canada comme résultant d'un mariage (« de raison », disait Henri Bourassa) entre deux peuples fondateurs ; elle en déplace également le lieu de l'égalité (entre les provinces plutôt qu'entre les peuples fondateurs) et la nature du lien (irrévocable plutôt que contractuel). En ce sens, elle appartient plus au Canada actuel qu'à celui des années antérieures à 1980. Il est un aspect, pourtant, où l'image de la famille prolonge celle du mariage : celui de la charge affective des liens auxquels renvoient ces images. De ce point de vue, l'image de la famille répond à l'appel du cœur lancé par le *Globe* au premier ministre Trudeau, tout en prolongeant ses louanges du mouvement des Yvette. Car cette image permet de rendre la pareille à la « propagande » péquiste de la fierté nationale, par le recours aux mêmes armes affectives.

- 38 À plusieurs égards, la promotion de la fédération canadienne s'est placée sur le même pied que le souverainisme québécois, en le peignant telle une négation insultante de la fédération. Les deux discours, fédéraliste et souverainiste, sont apparus comme mutuellement exclusifs et leur véhicule respectif, comme deux nationalismes engagés dans une rivalité idéologique. De ce point de vue, le référendum de 1980 a joué le rôle de catalyseur du sentiment national anglo-canadien, jusqu'alors peu présent dans les discours publics. L'opposition hiérarchique selon laquelle l'État fédéral figure en même temps le palier supérieur du gouvernement et la totalité canadienne irréductible à la somme de ses parties accentue encore ce phénomène idéologique. Dans la mesure où la totalité canadienne se dit dans le fédéralisme, celui-ci devient moins une forme de régime politique, ou un mode d'organisation institutionnel, pour revêtir plutôt les habits de l'idéologie. Il n'est sans doute pas innocent que l'*Ô Canada* ait été officiellement adopté en tant qu'hymne national, après plusieurs essais infructueux au cours des décennies précédentes, précisément l'année du référendum de 1980, à l'unanimité des voix à la Chambre des communes. Dans l'imaginaire anglo-canadien, le souverainisme québécois aurait servi de repoussoir pour construire et affermir l'unité canadienne³⁴. Ainsi peut-on avancer que le Canada « restructuré » (Balthazar, 1991) à la suite du rapatriement de la Constitution en 1982 était déjà en partie en gestation avant ce « dernier acte constitutionnel³⁵ ».

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME (1980a), « Western petitions impede national unity », *The Nugget, Northern Alberta Institute of Technology - Students Newspaper*, 24 janvier, 11(2), p. 1.

ANONYME (1980b), « Ni Oui ni Non : la FNEQ s'abstiendra », *Le Devoir*, 13 avril, p. 12.

BALTHAZAR, Louis, Guy LAFOREST et Vincent LEMIEUX (dir.) (1991), *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992*, Sillery, Septentrion.

BANTING, K. et R. SIMEON (1983), *And No One Cheered. Federalism, Democracy and the Constitution Act*, Toronto, Methuen.

- BERCUSSON, D. J. et B. COOPER (1991), *Deconfederation, Canada Without Quebec*, Toronto, Key Porter.
- BERGERON, Gérard (1991), « Le devenir de l'état du Québec » dans L. BALTHAZAR, G. LAFOREST et V. LEMIEUX (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992*, Sillery, Septentrion, p. 49-73.
- BISSONNETTE, Lise (1980), « Dire non à ce courage-là », *Le Devoir*, 11 mars, p. 8.
- BOURQUE, Gilles et J. DUCHASTEL (1996), *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides.
- CHARRON, Jean (1995), « Les médias et les sources : les limites de l'agenda-setting », *Hermès*, 17-18, p. 73-92.
- DANDURAND, Renée et Évelyne TARDY (1981), « Le phénomène des Yvette à travers quelques quotidiens » dans Y. COHEN (dir.), *Femmes et politique*, Montréal, Éditions du Jour, p. 18-42.
- DUFOUR, Christian (1991), « Le mal canadien » dans L. BALTHAZAR, G. LAFOREST et V. LEMIEUX (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992*, Sillery, Septentrion, p. 109-118.
- DUMONT, Fernand (1995), *Raisons communes*, Montréal, Boréal.
- DUMONT, Louis (1983), *Les essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil.
- ÉDITORIAL, « The prompter's box », *Globe and Mail*, 22 décembre 1979, p. 6.
- ÉDITORIAL, « The same old arrogance », *Globe and Mail*, 9 janvier 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « The referendum and after », *Globe and Mail*, 10 janvier 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « To set the record straight », *Globe and Mail*, 11 janvier 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « As a matter of right », *Globe and Mail*, 15 janvier 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « For renewed federalism », *Globe and Mail*, 23 janvier 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Time to dissociate », *Globe and Mail*, 24 janvier 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « For the Conservatives », *Globe and Mail*, 9 février 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Down and out », *Globe and Mail*, 14 février 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « A light in the window », *Globe and Mail*, 5 mars 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « A strange debate », *Globe and Mail*, 19 mars 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « The separation question », *Globe and Mail*, 22 mars 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Master of soothing words », *Globe and Mail*, 25 mars 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Call of the wild », *Globe and Mail*, 28 mars 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « For all your eyes only », *Globe and Mail*, 3 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « The voice of the Yvette », *Globe and Mail*, 9 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Saskatchewan's plain talk », *Globe and Mail*, 10 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Not dollars and cents », *Globe and Mail*, 12 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « When yes means no », *Globe and Mail*, 17 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Plain talk from Alberta », *Globe and Mail*, 18 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Voices from the West », *Globe and Mail*, 25 avril 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Speaking for Canada », *Globe and Mail*, 3 mai 1980, p. 6.

- ÉDITORIAL, « The expert », *Globe and Mail*, 9 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Yes won't get you no », *Globe and Mail*, 10 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Arrivals », *Globe and Mail*, 13 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « A feeling of belonging », *Globe and Mail*, 16 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « No easy way », *Globe and Mail*, 17 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Reaffirmation », *Globe and Mail*, 21 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Getting on with it », *Globe and Mail*, 22 mai 1980, p. 6.
- ÉDITORIAL, « Bull in a China shop », *Globe and Mail*, 30 mai 1980, p. 6.
- ERINDALE COLLEGE (1981), *Politics and the Media : An Examination of the Issues Raised by the Quebec Referendum and the 1978 and 1980 Federal Elections*, Toronto, Readers' Digest Foundation of Canada.
- GRAHAM, Ron (2011), *The Last Act : Pierre Trudeau, the Gang of Eight and the Fight for Canada*, Toronto, Allan Lane Canada.
- HACKETT, Robert (1991), *News and Dissent : The Press and the Politics of Peace in Canada*, Norwood, New Jersey, Ablex.
- HERMAN, T. et N. JUFER (2001), « L'éditorial, <vitrine idéologique du journal> ? », *Semen*, n° 13, p. 135-162.
- LACOMBE, Sylvie (1998), « Le couteau sous la gorge ou la perception du souverainisme québécois dans la presse canadienne-anglaise », *Recherches sociographiques*, XXXIX(2-3), p. 271-290.
- LAFOREST, Guy (1992), *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Septentrion.
- LANGLOIS, Simon (1991), « Le choc de deux sociétés globales » dans L. BALTHAZAR, G. LAFOREST et V. LEMIEUX (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992*, Sillery, Septentrion, p. 95-108.
- LATOUCHE, Daniel (1983), « The constitutional misfire of 1982 » dans K. BANTING et R. SIMEON (dir.), *And No One Cheered. Federalism, Democracy and the Constitution Act*, Toronto, Methuen, p. 96-118.
- LAURENDEAU, André (1965), *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Imprimeur de la Reine.
- MAXWELL, Judith et Caroline PESTIAU (1980), *Réalités économiques de la Confédération*, Toronto, Institut C.D. Howe, Coll. « Accent Québec ».
- MCROBERTS, K. (1997), *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*, Toronto/New York/Oxford, Oxford University Press.
- MORAZAIN, J., « Bourgault Pierre », *L'encyclopédie de l'agora* [En ligne]. http://agora.qc.ca/dossiers/Pierre_Bourgault . Page consultée le 1^{er} février 2013.
- PAILLÉ, P. et A. MUCCHIELLI (2003), *L'analyse qualitative dans les sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- PEPIN, Marcel et G. STEVENS (1981), « Prospects and proposals » dans ERINDALE COLLEGE, *Politics and the Media : An Examination of the Issues Raised by the Quebec Referendum and the 1978 and 1980 Federal Elections*, Toronto, Readers's Digest Foundation of Canada, p. 95-114.
- RACINE, J.-C. (2012), *La condition constitutionnelle des Canadiens. Regards comparés sur la réforme constitutionnelle de 1982*, Québec, Presses de l'Université Laval.

ROBINSON, G. J. (1998), *Constructing the Quebec Referendum. French and English Media Voices*, Toronto/Buffalo/London, University of Toronto Press.

SABOURIN, PAUL (2009), « L'analyse de contenu » dans B. GAUTHIER, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 415-444.

SIMPSON, Jeffrey (1980), « Federalism called frustrating for west, Quebec, Maritimes », *Globe and Mail*, 10 avril, p. 12.

TARAS, David (1993), « The mass media and political crisis : Reporting Canada's constitutional struggles », *Canadian Journal of Communication*, 18(2), <http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/741/647> Page consultée le 22 juillet 2013

TAYLOR, Charles (1992), *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

WINSOR, Hugh (1980), « One more chance », *Globe and Mail*, 21 mai, p. 7.

WINTER, Elke (2011), *Us, Them, and Others. Pluralism and National Identity in Diverse Societies*, Toronto/Buffalo/London, University of Toronto Press.

NOTES

1. C'est Lise Payette, ministre dans le gouvernement péquiste, qui est involontairement à l'origine de ce mouvement : dans un commentaire emporté, elle a maladroitement qualifié l'épouse de Claude Ryan, chef des forces du non, d'Yvette, ce modèle de petite fille rangée et soumise des manuels scolaires de l'époque. L'affaire aurait sans doute pu en rester là n'eût été la presse qui en a fait grand bruit. Pour le détail de l'implication journalistique dans la construction du phénomène des Yvette, voir Dandurand et Tardy (1981). Voir aussi plus loin la section « Un tournant » pour l'effet du mouvement selon le *Globe and Mail*.
2. Le *Globe and Mail* est globalement très critique des positions de Trudeau et du Parti libéral du Canada. Pendant l'élection fédérale de février 1980, par exemple, l'équipe éditoriale soutient le Parti progressiste-conservateur de Joe Clark, considérant que les erreurs « sans importance » qu'a commises son gouvernement sont celles de l'inexpérience, alors que celles de Trudeau, « qui n'a pas d'équipe », commises avec élégance au cours des onze années où le Parti libéral était au pouvoir, sont majeures, et ont même mis le pays en danger. Voir plus précisément les éditoriaux du 9 janvier et du 9 février 1980.
3. Il s'agit entre autres de Marina Strauss, Margot Gibb-Clark, Stan Oziewicz et Julia Turner.
4. Deux femmes et quatre hommes ; trois partisans du oui et trois partisans du non.
5. Cela contraste vivement avec l'appréciation favorable de Lévesque par la population québécoise. Parce qu'il est aimé du public, et parce que Lévesque, lui-même journaliste de formation, a d'excellents rapports avec les médias, le PQ centre toute la campagne pour le oui sur sa personne (Robinson, 1998 : 31).
6. Sauf indications contraires, les données sont tirées des éditoriaux du corpus ; la date entre parenthèses permet de retrouver le titre dans les références bibliographiques.
7. Nous traduisons, comme dans tous les cas à venir.
8. Voir plus loin la section « Une touche affective, l'image de la famille ».
9. J. Clark, chef du Parti conservateur, E. Broadbent, chef du Nouveau Parti démocratique, et P. E. Trudeau, chef du Parti libéral.
10. Le libellé se lit comme suit : « Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois,

de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie ; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum ; en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ? »

11. L'équipe éditoriale n'est finalement jamais revenue sur cet élément de la plate-forme libérale.

12. Brian Peckford, premier ministre de Terre-Neuve, souhaite que les premiers ministres provinciaux se rencontrent seuls d'abord, sans représentant du gouvernement fédéral ; Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan, demande au premier ministre Trudeau de convoquer une conférence constitutionnelle le plus tôt possible, au plus tard dans trois semaines ; et Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, demande que les discussions ne tournent pas qu'autour des aspirations du Québec, mais qu'elles incluent aussi les préoccupations des autres provinces.

13. On retrouvera la même distinction hiérarchique dans l'image de la famille. Voir la section « Une touche affective, l'image de la famille ».

14. W. Johnson, « Different conclusions about P.Q. victory », *Globe and Mail*, 24 mars 1980, p. 8.

15. W. Johnson, « Ryan should promise own referendum », *Globe and Mail*, 1^{er} avril 1980, p. 8.

16. Voir entre autres W. Johnson, « Women quietly make a telling stand », 31 mars, p. 8 ; et R. Clérout, « 15000 Yvettes rock the aisles in celebration of federalism », 8 avril, p. 10.

17. R. Clérout, « Tea Partisans. 10 000 saying yes for no in Quebec vote », *Globe and Mail*, 4 avril 1980, p. 1-2.

18. Voir Dandurand et Tardy (1981).

19. Loin de se qualifier pour le titre d'Yvette, Madeleine Ryan est une femme engagée dans plusieurs mouvements sociaux depuis les années 1950 ; dans les années 1970, elle est membre de la commission pontificale Justice et paix, également membre du Conseil supérieur de l'éducation, où elle a présidé plus d'une commission (Robinson, 1998). Dans un éditorial cinglant, Lise Bissonnette (1980 : 8) a rabroué la ministre Payette pour avoir lié une femme à la personnalité de son mari, illustrant jusqu'où elle était prête à aller pour faire gagner l'option péquiste.

20. Cette étude, « Réalités économiques de la Confédération » (149 p.), la dernière de la collection « Accent Québec », est réalisée par J. Maxwell et C. Pestiau.

21. Le *Globe* rappelle leur position sur le sujet : le prix du pétrole doit se rapprocher du taux mondial, les exportations de gaz naturel doivent augmenter et l'énergie devrait être un domaine de compétences législatives strictement provinciales.

22. Le terme *opposition hiérarchique* est emprunté à l'anthropologue Louis Dumont (1983) et désigne une totalité fondée sur une distinction de niveaux auxquels sont assignées des valeurs. L'élément correspondant au niveau « supérieur », ou englobant, figure à la fois ce qu'il est (ce niveau) et la totalité (les deux niveaux pris globalement).

23. Quand le PQ souhaite établir une nouvelle entente avec le (reste du) Canada « d'égal à égal », il fait appel à l'image du Canada résultant d'un mariage entre deux peuples fondateurs.

24. À l'échelle nationale, les néo-démocrates sont relativement favorables à la démarche québécoise. Ainsi, pendant la campagne électorale fédérale, qui reporte au pouvoir les libéraux de Trudeau, un éditorial attaque le chef du Nouveau Parti démocratique, Broadbent, qui ne sanctionne ni même ne sermonne trois de ses candidats québécois se disant ouvertement en faveur du projet de souveraineté-association. Pour le journal, Broadbent devrait rejeter ces trois candidatures pour affirmer haut et fort que la différence entre la position de son parti et celle du PQ sur la question de l'unité canadienne est incommensurable et irréconciliable (« Time to dissociate », 24 janvier).

25. Le *Globe* fait probablement référence ici au jeu de bonneteau où un maître de jeu, habituellement escroc, manipule devant des badauds, sur une place publique, trois coquilles dont une seule contient une fève, qu'il s'agit de trouver pour remporter le double de sa mise.
26. Ce sont « A light in the window », *Globe and Mail*, 5 mars 1980, p. 6 ; « Arrivals », *Globe and Mail*, 13 mai 1980, p. 6 ; « A feeling of belonging », *Globe and Mail*, 16 mai 1980, p. 6. Dans chacun d'eux, faits et jugements de valeur s'imbriquent étroitement. Plutôt que de les traiter à la suite, chronologiquement, nous avons choisi de présenter d'abord les faits pour rendre ensuite la signification qu'en tire l'équipe éditoriale. L'analyse se fera donc dans ce second temps.
27. Le président du comité est J. McNutt, de Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard, et son coprésident, G.K. Cowan, de Victoria en Colombie-Britannique. Une douzaine d'autres personnes, dont les fonctions sociales vont de chancelier d'université à lieutenant-gouverneur, en passant par vice-président d'une chambre de commerce, ont été nommées présidents d'honneur, et l'on devine qu'elles ont la charge de faire circuler la pétition dans leur province ou territoire respectif.
28. Le texte affirme aussi que la bonne foi et la bonne volonté sont massives, bien qu'elles restent inexprimées au sein de la vaste majorité des Canadiens. Il admet que les droits et dignités des deux groupes culturels ayant adhéré à la Confédération ont parfois été négligés ou ignorés, mais que nous pouvons apprendre de nos grandes réalisations, et de nos efforts passés, pour configurer les changements qui nous assureront un meilleur avenir.
29. Voir Anonyme (1980 : 1).
30. Le coprésident de l'organisation nationale, G.K. Cowan, remettra symboliquement le nom du millionième signataire aux députés fédéraux du Parti libéral du Canada et aux sénateurs libéraux sur la colline du Parlement le 15 mai 1980 (*The Guardian*, 15 mai, 1980 - sur le site de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, page consultée le 9 mars 2011).
31. Journaliste et homme politique, puis professeur d'université, Bourgault (1934-2003) fut toute sa vie un défenseur passionné de l'indépendance du Québec et de la langue française. Dans le courant des années 1960, il avait dirigé le Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.), puis avait accepté de le saborder au profit du nouvellement créé Parti québécois, un véhicule politique plus modéré que le R.I.N. Voir Morazain.
32. À peine sorti du débat référendaire, l'éditeur du journal *Le Soleil*, Marcel Pépin, avançait : « Pendant des mois, on a dit à nos lecteurs qu'on leur demandait de voter sur quelque chose d'imprécis, de vague, d'irréaliste tandis que l'alternative était claire et aisée à comprendre. Soudain, après avoir été battu au scrutin, le concept de souveraineté-association devient clair comme du cristal, par comparaison avec le fédéralisme renouvelé. Tout le monde sait maintenant ce qu'ils ont rejeté, mais très peu savent ce pour quoi ils ont voté » (Pépin et Stevens, 1981 : 97).
33. La représentation du fédéralisme comme incarnant l'universel face au souverainisme étroit d'esprit et chauvin (« parochial ») ne deviendra explicite que durant la campagne référendaire de 1995. Voir Lacombe (1998).
34. Après le référendum québécois de 1995, il jouera le même rôle, cette fois pour intégrer les immigrants et leurs enfants dans le « nous » multiculturel anglo-canadien. Voir Winter (2011).
35. En référence au dernier livre de R. Graham (2011).

RÉSUMÉS

L'auteure analyse vingt-neuf éditoriaux du journal canadien *Globe and Mail* publiés pendant la période référendaire de 1980 au Québec. Elle montre que le commentaire sur le nationalisme québécois a suscité l'explicitation d'un sentiment national anglo-canadien et que la restructuration du Canada que les politologues associent habituellement au rapatriement de la Constitution en 1982 est en fait déjà repérable dès 1980. Parmi ces éléments en gestation, se trouvent la consécration de l'égalité des provinces, de même que la vision de l'État fédéral comme État national unitaire.

The author analyzes 29 editorials published by the Toronto daily newspaper *The Globe and Mail* during the 1980 referendum campaign in the province of Quebec. She found that the comments made regarding Quebec nationalism reveal in part the Anglo-Canadian sense of national identity. Political scientists usually associate the political restructuring of the Canadian state with the 1982 patriation of the constitution. This restructuring was already discernible in 1980 with the assertion of the principle of equality among Canadian provinces and the revised vision of the Canadian Federal State as a unitary National State.

El artículo se refiere al hecho que la autora ha analizado 29 editoriales del diario canadiense *Globe and Mail*, publicados durante el periodo del referéndum de 1980 en Quebec. Ella aclara que el comentario sobre el nacionalismo quebequense ha despertado la expresión de un sentimiento nacional anglocanadiense y la explicitación que la reestructuración de Canadá que los politólogos asocian generalmente a la repatriación de la Constitución en 1982, de hecho, se puede identificar desde 1980. Entre los elementos que están en desarrollo, se encuentran la confirmación de la igualdad de las provincias, así como, la visión del Estado Federal como un Estado Nacional Unitario.

INDEX

Palabras claves : référendum, soberanía, federalismo, nacionalismo, Québec

Keywords : referendum, sovereignism, Quebec, federalism, nationalism

Mots-clés : référendum, souverainisme, fédéralisme, Québec, nationalism

AUTEUR

SYLVIE LACOMBE

Sylvie Lacombe est professeure au département de sociologie à l'Université Laval. L'auteure remercie les trois évaluateurs anonymes de *Communication* pour leurs remarques, et suggestions qui ont aidé à bonifier une version antérieure de cet article.

Courriel : Sylvie.Lacombe@soc.ulaval.ca

Recherches

Le climat et la communication

La *Corporate Visual Identity* (CVI) permet-elle réellement de se différencier ?

Analyse du marché bancaire français

Philippe Boistel

- 1 Cette recherche traite de la communication des établissements bancaires sous l'angle de l'exploitation de la *Corporate Brand Image* (CBI). Ind définit la CBI comme « la somme de valeurs qu'une organisation représente » (1997 : 13). Ces valeurs construites par les parties prenantes sont basées sur leurs expériences cumulatives de l'organisation (Goldsmith *et al.*, 2000).
- 2 Plus particulièrement, notre étude porte sur la *Corporate Visual Identity* (CVI), qui se définit comme la manière dont une entreprise utilise son logo, sa police de caractère, etc., pour communiquer sa philosophie et sa personnalité d'entreprise (Melewar *et al.*, 2005). Les principaux instruments de l'identité visuelle sont le nom, le logo et la phrase vocation (Boistel, 2007).
- 3 La CVI est un élément majeur de la CBI, car non seulement elle augmente la visibilité de l'entreprise, mais elle peut également être utilisée comme une arme puissante procurant un avantage concurrentiel qui va attirer les employés et convaincre les institutions financières et les parties prenantes du bien-fondé de l'entreprise ou de la marque.
- 4 Si les auteurs se sont intéressés à la manière de concevoir la CBI (Riel et Balmer indiquent quatre principales étapes : reconnaissance du problème, développement de la stratégie, exécution du plan d'action, mise en œuvre), il n'existe pas d'études universitaires portant sur les conséquences théoriques et pratiques de la CVI. La recherche porte sur le secteur bancaire, car les auteurs s'accordent à dire que les consommateurs montrent plus d'intérêt pour les sociétés réputées dans ce secteur (Boyd, Léonard et White, 1994 ; Ford, 1990).
- 5 Dans le cadre bancaire, dans la mesure où les produits sont semblables, même si pour se différencier les banques recourent depuis une vingtaine d'années à des *packages* de

produits et une politique de création de noms de produits, il apparaît que la communication joue un rôle central pour se construire un avantage concurrentiel (Boistel, 1994). Ainsi, la fonction jouée par la CVI devient cruciale dans un contexte de multi-communication permanente.

- 6 L'étude porte sur une analyse des noms, des logos et des phrases vocation des acteurs bancaires présents sur le marché français dans le but de répondre à la question suivante : les banques utilisent-elles les possibilités de la CVI pour se différencier ?
- 7 Une revue de la littérature sur la CVI sera d'abord présentée. Ensuite, l'analyse des CVI de l'ensemble des banques françaises sera effectuée et les résultats des études qualitatives menées seront présentés. Enfin, une discussion et des recommandations managériales seront proposées.

Revue de la littérature et processus de recherche

- 8 Avant d'expliquer le processus de recherche suivi, il est intéressant de revenir sur la perception de la CVI dans la littérature.

Analyse de la littérature

- 9 Les entreprises établissent en général leur système d'identité visuelle (SIV) composé par exemple du nom de l'entreprise, des symboles ou des logotypes, des slogans, de la typographie et des couleurs de façon à assurer des applications cohérentes de ces éléments, pour signer leur papeterie, leurs uniformes et leurs véhicules (Banerjee, 2008). Pour une entreprise naissante, le nom et le logo sont deux aspects importants de la création de son identité sur le marché. Dans tous les cas, le SIV, particulièrement quand il se manifeste dans un symbole, donne de la tangibilité à la stratégie de communication adoptée par l'entreprise (Foo et Lowe, 1999). Quand elle est gérée de manière coordonnée, l'esthétique de l'identité visuelle peut améliorer l'attrait de l'entreprise et de ses produits (Schmitt *et al.*, 1995). Dans le secteur bancaire, les banques doivent bénéficier d'une forte image reposant sur la confiance afin de servir de repère aux clients (Bordas et Rastain, 2000). La CVI joue alors un rôle crucial comme élément de différenciation.

Le nom

- 10 Le nom de l'entreprise ou d'une marque est considéré par tous les chercheurs et professionnels comme le premier message véhiculé envers les parties prenantes. Comme l'indique Muzellec (2006), pour les sociétés et les marques d'entreprise, le nom est un prisme à travers lequel chaque partie prenante perçoit l'entreprise. Le nom est considéré comme le réceptacle de la marque d'entreprise et de la réputation (Muzellec, 2006) qui conduit les consommateurs vers l'entreprise (Dacin et Brown, 2002 ; Brown et Dacin, 1997). Il apparaît comme le lien entre l'identité d'entreprise comprise comme ce qu'est la société par l'intermédiaire de ses valeurs et de ses comportements, et l'image d'entreprise qui résulte de la perception des parties prenantes (Davies et Chun, 2002). La question du nom est centrale, car celui-ci est considéré comme un capital stratégique pour le marketing (Muzellec, 2006). Cependant, il convient de prendre en compte dans une exploitation du SIV le fait que le nom de l'entreprise et le nom de la

marque ne jouent pas sur le même registre (Muzellec, 2006), comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. Différences entre les noms de marque et les noms de l'entreprise (Muzellec, 2006)

	Nom de marque	Nom de l'entreprise
École de pensée	Marque	Identité d'entreprise
Importance de la communication	Centrale	Secondaire
Audience primordiale	Clients	Employés, clients, communauté financière
Niveau de distinction	Haut : capacité à attirer l'attention	Faible : capacité à être accepté par un large public, ne doit pas choquer
Sémantique	Introduit des sentiments favorables sur le marché	Reflète l'identité interne ou la culture
Exploitation	Forte exploitation	Hérité (non exploitée)

- 11 Un niveau élevé d'exploitation des noms conduirait à attirer l'attention, à provoquer un haut niveau de mémorisation ou de reconnaissance ainsi que des associations favorables (Muzellec, 2006). Le nom et le logo sont souvent considérés comme indissociables (Lalanne-Gobet, 2009) : si le nom est le fondement de la marque, le logotype met en scène celui-ci. Le nom semble si essentiel qu'un changement de nom est considéré comme un événement majeur pour toute entreprise (Banerjee, 2008). Ce changement est toujours analysé comme stratégique et résulte d'une prise de contrôle amicale ou hostile, d'une acquisition d'entreprise ou d'une restructuration, d'une fusion ou tout simplement d'un changement de cap de l'entreprise (Morley, 1998). Parfois, le nom d'une marque devient tellement populaire que l'entreprise ressent le besoin de prendre celui-ci comme nom d'entreprise pour augmenter sa visibilité (Banerjee, 2008).

Le logotype

- 12 Le logo renvoie à une variété de graphiques et d'éléments typographiques (Bennett, 1995). Les entreprises, en général, établissent des SIV comme le nom d'entreprise, les symboles ou les logotypes, la typographie et les couleurs pour garantir des applications cohérentes de ces éléments aux signes tels que la papeterie, les plaquettes, les uniformes et les véhicules (Banerjee, 2008). Balmer et Soenen (1999) précisent que le SIV peut parfois être étendu à la conception de la publicité dans les médias et à toutes les formes de communication auxquelles les publics sont exposés, car le logo n'est qu'un élément de l'identité visuelle (Van Riel et Fombrun, 2007). Des présentations plus abstraites de l'identité d'entreprise sont aussi exprimées dans l'architecture d'entreprise, l'art, le respect de l'utilisation d'uniformes, la langue, les dispositions des bureaux et la signalétique (Kotha *et al.*, 2001). Le logotype joue un rôle central dans toute l'activité marketing de ses consommateurs (Banerjee, 2008). C'est sans doute pour cette raison que les entreprises investissent du temps et de l'argent pour le promouvoir (Van Riel *et al.*, 2001). Son importance résulte du fait qu'il crée une image dans l'esprit des consommateurs, ce qui les aide à reconnaître et à se rappeler l'entreprise et les marques qui lui sont associées, car le logo donne de la tangibilité à l'identité d'entreprise et à la stratégie de communication, surtout quand il se manifeste dans un

symbole (Foo et Lowe, 1999). Ainsi, comme un drapeau, le logo est un catalyseur des bons et mauvais sentiments envers l'entreprise et ses produits (Gobé, 2001). Lalanne-Gobet (2009) précise que le logo peut acquérir une telle force et une telle notoriété qu'il devient signe de reconnaissance sans que la présence du nom de marque soit nécessaire. Le logotype apparaît comme un élément de tangibilité de la stratégie de communication par le transfert de symboles (Foo et Lowe, 1999). C'est un élément rapide et pénétrant pour « convoyer » une idée simple sur l'entreprise qui a une forte valeur émotionnelle (Van Riel et Fombrun, 2007). Les perceptions de l'entreprise associées au logo peuvent se transférer de la société à l'ensemble des produits (Janiszewski et Meyvis, 2001). La création d'une association favorable avec l'entreprise est la principale motivation de la création d'un logotype (Banerjee, 2008). D'ailleurs, le logotype est considéré comme le premier point d'interaction de l'entreprise avec ses consommateurs (Banerjee, 2008). Pour les activités de service, le logotype est particulièrement important en raison de l'intangibilité et du caractère abstrait des services (Keller, 2003), même si l'image que le consommateur se fait de l'entreprise de service provient de la rencontre avec le personnel de la société (De Chernatony et Dall'Olmo Riley, 1999). Le changement de logo apparaît aussi comme une décision primordiale pour une entreprise. Cette évolution provient de la volonté de l'entreprise d'être perçue différemment des autres concurrents du secteur d'activité dans lequel celle-ci se situe. Le changement d'apparence du logo n'est pas une décision opportune, car celui-ci doit servir les buts de l'entreprise dans le cadre d'une mutation stratégique dans la mesure où le logo est considéré comme le signal d'un changement favorable. La meilleure stratégie pour un changement de logo, selon Banerjee (2008), est de lier celui-ci avec une refonte des objectifs de l'entreprise pour construire un réel avantage concurrentiel qui s'appuiera tant sur des modifications effectives dans l'entreprise ou dans l'offre de la marque que sur une nouvelle visualisation.

La phrase vocation

- 13 La phrase vocation est perçue comme un élément essentiel dans la construction du capital de marque (Rosengren et Dahlgren, 2006 ; Dahlgren et Rosengren, 2005). Son rôle est essentiel pour assurer la continuité dans les campagnes de communication (Keller, 2003). Elle facilite la création et l'entretien d'une forte identité de marque (Celsi et Olson, 1988). Cette signature complète souvent le message du nom ou constitue une promesse à part entière (Lalanne-Gobet, 2009). La première utilité de la phrase vocation serait de synthétiser le message de la marque (Reece *et al.*, 1994). D'autres auteurs pensent qu'elle permet de différencier les produits (Katz et Rose, 1969), d'augmenter la mémorisation de la marque (Law, 2002), d'accentuer la valeur de la marque (Mathur et Mathur, 1995 ; Ennis et Zanna, 1993), de renforcer favorablement l'opinion sur les produits et de favoriser l'extension de marque (Pryor et Brodie, 1998). Mathur et Mathur (1995) montrent que la seule annonce d'une nouvelle phrase vocation a des répercussions sur les profits de l'année. Forbes (1987) indiquait qu'approximativement quatre publicités sur cinq dans les magazines utilisaient une phrase vocation pour renforcer le nom de la marque ou créer une image.
- 14 Cependant, comme le constatent Reece *et al.* (1994), peu de recherches universitaires portent sur ce thème. Beaucoup d'entre elles ont eu pour objet de comprendre comment est créée une phrase vocation, comment elle agit sur le comportement des consommateurs depuis l'étude initiale de Katz et Rose (1969). Reece *et al.* (1994) ont mis

en évidence une forte corrélation entre le jeu de mots et l'attribution de la marque. Ils ont aussi montré que quelques techniques linguistiques étaient favorables à une association correcte :

- propre référence : le nom de la marque est contenu dans la phrase vocation ;
 - allitération : le son des consonances initiales se répète dans la phrase vocation ;
 - construction parallèle : la seconde phrase répète le rythme ou les mots de la première phrase ;
 - métaphore : l'entreprise est présentée comme si elle était quelque chose d'autre ;
 - phrase bien connue : un jeu de mots sur une phrase du langage courant.
- 15 Ainsi, une phrase vocation qui permet une forte association se caractérise par des rimes et utilise une technique citée précédemment, permettant une mémorisation facile.

Processus de recherche

- 16 Cette recherche s'est effectuée en plusieurs temps pour analyser le rôle que les CVI ont dans la communication bancaire.
- 17 La recherche s'est faite dans un premier temps par l'étude des CVI des banques. Après recherche des noms, des logos et des phrases vocation, nous avons d'abord analysé le processus d'architecture de marque et le choix du nom. Ensuite, nous avons examiné le message que les logos véhiculent par l'intermédiaire de la forme, des couleurs utilisées, etc., ainsi que les messages portés par les phrases vocation dans le but de déterminer si les banques utilisent leur CVI pour se positionner. Pour comprendre comment cette CVI est perçue, nous avons complété cette première analyse par une double enquête : 1) une recherche qualitative a été réalisée pour déterminer si les clients des banques avaient une connaissance des CVI et s'ils pensaient que celles-ci différenciaient les banques ; 2) une seconde étude qualitative a consisté à analyser les positionnements souhaités des banques et l'image que se faisaient 42 clients dans le but d'analyser les liens qui existent entre les positionnements voulus et l'image perçue.
- 18 Nous avons ensuite rapproché les résultats des trois études pour proposer une conclusion sur le rôle de la CVI dans le cadre de la communication bancaire.
- 19 Dans la mesure où aucune étude sur le rôle de la CVI n'a été trouvée dans la recherche documentaire, une analyse qualitative a été entreprise. Elle avait pour objectif de recueillir de l'information sur la communication des banques présentes en France et d'analyser le rôle que pouvaient jouer le nom, le logo et la phrase vocation.
- 20 Ce travail a été réalisé en fin d'année 2009 sous la forme de 12 entretiens individuels de clients de différentes banques. Comme tous les Français ont au moins une banque et que la communication est grand public, les personnes interrogées sont des individus en activité professionnelle. Nous avons éliminé les personnes mineures, sans doute moins touchées par les problèmes bancaires, et les personnes âgées, ce qui constitue une limite à notre étude. Trois critères ont été pris en compte dans la constitution de l'échantillon : le sexe, l'âge et l'activité professionnelle. Celui-ci a été formé de 6 femmes et 6 hommes de 18 à 56 ans :
- les femmes étaient représentées par 1 étudiante de 22 ans, 2 employées de bureau de 35 et 38 ans, 1 femme médecin libérale de 45 ans, 1 femme agente de maîtrise de 52 ans et 1 cadre d'une entreprise agroalimentaire de 56 ans ;

- les hommes étaient représentés par 1 étudiant de 24 ans, 2 ouvriers de 33 et 42 ans, 1 avocat de 40 ans, 1 cadre administratif de 50 ans et 1 employé de bureau de 55 ans.
- 21 Nous avons aussi cherché à ce que le plus grand nombre possible de banques soit représenté parmi les personnes interviewées. Comme de nombreuses personnes fréquentaient souvent deux banques différentes, nous avons indiqué seulement le nom de celles-ci sans chercher à qualifier plus en profondeur leurs relations avec leurs clients : LCL, BNP Paribas, Crédit Agricole, CIC, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, Banque Postale, Bred, Banque Populaire.
 - 22 Chaque entretien a duré en moyenne une demi-heure¹ et a été effectué par le chercheur, qui ne connaissait pas les personnes avant la réunion. Pour permettre la spontanéité des réponses, les personnes ne connaissaient pas l'objet de l'entretien. Le dépouillement des verbatim s'est effectué selon les phases habituelles d'une étude thématique qualitative. Nous avons retenu ce type d'approche, car elle réunit les atouts du résumé et de l'analyse de contenu. Si Pellemans (1999) indique qu'une condition de validité de ce type d'étude repose sur le fait que plusieurs chercheurs travaillant indépendamment les uns des autres analysent les données, d'autres chercheurs ne la considèrent pas comme une obligation (Jolibert et Jourdan, 2006). Nous avons donc réalisé seul cette analyse.
 - 23 La deuxième enquête sur l'image perçue des banques a été réalisée à partir d'un groupe de 42 consommateurs. Chaque personne était amenée à décrire l'image qu'elle avait de sa banque principale. L'entretien a duré en moyenne une vingtaine de minutes. Le groupe était représentatif de la population selon le sexe (50 % de femmes et 50 % d'hommes) et l'âge, mais pas en ce qui concerne la classification professionnelle (les populations des cadres et des professions libérales étant sous-représentées). Cela constitue une limite à notre travail de recherche, mais les résultats ont permis de confronter les positionnements et l'image perçue par des clients même si le groupe n'était pas très important.

Analyse de la CVI des banques françaises

- 24 L'analyse menée sur le marché bancaire français a pour objectif de comprendre comment les établissements utilisent leur CVI. Existe-t-il une architecture de marque particulière qui aurait des répercussions sur leur CVI ? Le choix du nom est-il lié à un projet d'entreprise ? Les autres éléments de la CVI ont-ils pour but de différencier les différentes banques ? Sur quels éléments porte alors la différenciation ? S'agit-il du logo ou d'une phrase vocation ?

Architecture de marque et choix des noms

- 25 Sur le marché français, plusieurs types d'intervenants bancaires se présentent :
 - des banques françaises privées : LCL, Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, etc. ;
 - des banques coopératives ou mutualistes : Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Banque Populaire, etc. ;
 - des établissements publics : Banque Postale, Crédit Municipal, etc. ;
 - des banques étrangères implantées en France : Barclays, HSBC, ING, Fortis ;

- des banques issues d'entreprises d'assurances : Axa Banque, Banque AGF, Groupama Banque ;
 - des banques issues de la grande distribution : Banque Accord, filiale du Groupe Auchan.
- 26 Tous les auteurs s'accordent à dire que dans le domaine des services, l'architecture de marque doit être rudimentaire et simple (De Chernatony, 2001 ; Berry, 2000 ; Dobre et Page, 1990) et que la stratégie de marque dominante est la marque entreprise (Devlin, 2003). Une première analyse de la stratégie de marque des banques présentes sur le territoire français confirme cette idée émise par tous les auteurs, car même lorsqu'il y a filialisation, il y a eu :
- soit une attitude notariale (Kapferer, 1998). Cette stratégie consiste à accoler les noms des entreprises, par exemple pour BNP Paribas ;
 - soit la conservation du *branded name*, comme c'est le cas du CIC qui est pourtant passé sous le giron du Crédit Mutuel. Il est vrai que le Groupe CIC a une architecture particulière puisque tous les établissements qui le composent ou presque ont un *branded name* bien reconnu dans son secteur d'activité. En revanche, il n'est pas certain que tous les clients connaissent la filialisation de la banque régionale avec le CIC et encore moins avec le groupe Crédit Mutuel ;
 - soit l'ajout du mot *banque* lorsque l'entreprise est connue dans un autre domaine d'activité, comme pour Banque AGF ou Groupama Banque.
- 27 Beaucoup de noms semblent être génériques de l'activité et portent en eux une partie de l'activité (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Groupe Caisse d'Épargne, Crédit du Nord). Sur ce marché, puisque peu d'intervenants nouveaux apparaissent, les consommateurs sont amenés à considérer tous ces établissements comme des banques et donc à dépasser le cadre de l'activité que pourrait supposer une partie du nom de l'entreprise.
- 28 D'autres ont choisi d'utiliser un sigle pour faciliter la mémorisation d'un nom trop long : LCL, BNP Paribas, CIC... Cette technique favorise la notoriété de l'établissement en raison de la facilité de mémorisation ; en effet, il est plus aisé de retenir CIC que Crédit Industriel et Commercial. En revanche, un sigle n'apparaît pas comme un nom évocateur et porteur de sens dans le secteur des banques françaises. C'est pourquoi il y a souvent ajout du mot *banque* pour bien signifier qu'il s'agit d'un établissement bancaire.

Analyse des logos

- 29 Les logotypes, bien qu'ils soient perçus comme un élément phare de l'identité visuelle, semblent présenter de larges ressemblances. L'analyse des logos montre que trois couleurs apparaissent dominantes dans le domaine bancaire : le rouge, le bleu et le vert. Il s'agit des trois couleurs primaires pour la lumière, deux sont dites froides et donc apaisantes (le bleu et le vert) et la dernière est chaude et apporte du dynamisme (le rouge). Chaque couleur peut être analysée par sa fonction analogique et sa valeur symbolique. Pour ces trois couleurs, le tableau suivant présente une analyse sur ces deux critères.

Tableau 2. Valeurs symboliques et analogiques des couleurs

Couleur	Valeur symbolique	Valeur analogique
Bleu	Calme, paix, légèreté	Paix, introspection, idéalisation, magie
Vert	Fraîcheur, nature, calme, absence de danger	Repos, calme, acidifiant
Rouge	Chaleur, dynamisme, passion, danger	Action, vivacité, dynamisme, agressivité, émotion, sympathie

- 30 L'analyse montre aussi que les formes géométriques (21 sur 25, soit 84 %) dominent dans la conception graphique des logos. Les autres logos (4 sur 25, soit 16 %) se répartissent entre ceux qui sont construits à partir de l'écriture du nom (2 sur 25, soit 8 %) et ceux qui sont figuratifs (2 sur 25, soit 8 %). Parmi les formes utilisées, le carré, qui représente la forme de stabilité la plus accomplie, se retrouve dans de nombreux logos (8 sur 18, soit 45 %). Les formes les plus utilisées sont le carré et le rectangle allongé.

Tableau 3. Valeurs symboliques et analogiques des formes

Forme	Valeur analogique	Valeur symbolique
Carré	Stabilité, entêtement, intransigeance	Stabilité, terre, matière, solidité, sécurité
Rectangle allongé	Passivité, statisme	Durée, progrès

- 31 L'analyse montre également que les polices de caractère se présentent principalement comme des polices sans empattement qui montrent un caractère lisse et transparent.
- 32 Ainsi, sur les trois éléments caractéristiques d'un logo (forme, couleur et typographie), les banques n'ont pas réellement choisi une politique de différenciation forte. Presque toutes les banques (à l'exception de la Caisse d'Épargne, de BNP Paribas et du Crédit du Nord) ont inséré dans le visuel (très souvent une forme géométrique) le nom de l'établissement à partir d'une base de couleurs identiques. Si cette technique renforce sans aucun doute le lien entre le nom et le logo, elle conduit en contrepartie à des logos stéréotypés puisque les formes utilisées sont essentiellement les mêmes (carré ou rectangle).

Analyses des phrases vocation

- 33 Reece *et al.* (1994) ont montré qu'un nombre limité de mécanismes linguistiques a un effet favorable sur le taux d'association correct entre la phrase vocation et la marque. L'analyse des phrases vocation dans les banques montre que celles-ci se sont consacrées sur peu de techniques. Il est possible de remarquer l'utilisation de deux instruments :
- la propre référence : le nom de la marque est contenu dans la phrase vocation comme pour la Banque Postale, le Crédit Coopératif et Groupama ;

- la métaphore : l'entreprise est présentée comme si elle était quelque chose d'autre. Ainsi, le Crédit Mutuel devient le confident, l'ami à qui parler ; Boursorama ou la Nef sont les partenaires.
- 34 Il y a donc peu d'utilisation de techniques facilitant la mémorisation et l'attribution. Ce type d'analyse laisse à penser que les phrases vocation apparaissent différentes dans le secteur bancaire. Mais si l'analyse porte sur le contenu du message véhiculé, il est facile de repérer que les phrases vocation sont centrées sur cinq thématiques, ce qui peut expliquer pourquoi les banques apparaissent si proches les unes des autres.

Tableau 4. Phrases vocation des banques classées par thème

Thème	Banque	Phrase vocation
La relation	Société Générale	On est là pour vous aider
	Crédit Agricole	Une relation durable, ça change la vie
	Caisse d'Épargne	Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?
	Crédit Mutuel	La banque à qui parler
	Casden	Une histoire à partager
	Boursorama	Votre partenaire pour investir
	La Nef	Votre partenaire financier pour une économie plus humaine
	Groupama	Toujours là pour moi
L'avenir	Dexia	Short term has no future
	Banque Populaire	La banque de ceux qui entreprennent leur vie. Banque et populaire à la fois
Le discours de leader	AGF	Qui d'autres ?
	HSBC	Votre banque, partout dans le monde
	Crédit Mutuel	La banque à qui parler
Le changement ou l'adaptation au monde	BNP Paribas	La banque d'un monde qui change
	CIC	Parce que le monde bouge
	Banque de Bretagne	Entrez, le monde est grand ouvert
La mission	LCL	Demandez plus à votre argent
	Banque Postale	Bien plus qu'une banque
	Crédit du Nord	Une autre vision de la banque
	Crédit Coopératif	Crédit Coopératif, c'est un choix
	Bred	Banque et populaire à la fois
	Axa	Réinventons notre métier

- 35 Peu de banques semblent associer leur phrase vocation au logo et au nom, ce qui laisse penser que l'association entre cette phrase et la banque est faible chez les consommateurs.

Résultat des analyses des consommateurs

- 36 À l'occasion d'un changement de signature ou d'une modification de leur CVI, les banques, comme toutes les entreprises, communiquent. Une recherche documentaire sur Internet a permis de retrouver les dossiers de presse traitant des éléments du positionnement diffusés par les banques. Parallèlement, 42 personnes ont été interrogées au sujet de l'image qu'elles avaient de leur banque principale. Le tableau en annexe I reprend pour chaque banque les positionnements voulus et l'image perçue de chaque établissement.
- 37 La banque est considérée comme une entreprise de services offerts tant aux particuliers qu'aux entreprises et, de manière générale, à toute entité qui a besoin soit de placer de l'argent, soit d'obtenir un prêt. C'est donc sous son rôle traditionnel que la banque est perçue. Elle est considérée comme un partenaire incontournable en raison de la loi bancaire qui oblige les personnes à avoir un compte pour percevoir leur salaire.

38 Trois phénomènes perturbent l'image actuelle des banques :

- la crise américaine des *subprimes*, qui s'est propagée à l'ensemble des banques dans le monde, laisse un sentiment de méfiance à l'égard du secteur bancaire. Ce sentiment est renforcé par l'idée qu'il s'agit d'un secteur très lucratif en raison de « la capacité formidable » des banques à rembourser l'État alors que celui-ci a prêté à « des établissements annoncés au bord de la faillite » ;
- l'élargissement permanent de l'offre, qui pose la question du métier de la banque, conduit les personnes à croire que les banques cherchent à gagner de l'argent par tous les moyens. Si certaines activités peuvent apparaître comme étant du domaine bancaire (assurances), d'autres semblent plus difficiles à considérer comme liées à l'activité bancaire (téléphonie mobile). Cet élargissement de l'offre provoque de la méfiance et renforce l'idée d'une activité qui cherche à faire des profits par tous les moyens ;
- la dépersonnalisation ressentie dans Internet et le rôle de plus en plus important des plateformes téléphoniques conduisent à renforcer la méfiance à l'égard de la banque (« avoir un conseiller unique, c'est rassurant » ; « la personnalisation n'existe plus », etc.). Le conseiller de clientèle apparaît ainsi comme l'élément central de l'image des banques. Celui-ci est parfois difficile à joindre en raison de la plateforme téléphonique qui fait barrage au client. De même, l'action commerciale des plateformes n'est pas toujours bien perçue ; c'est le cas lorsque celles-ci proposent un produit et concluent de prendre rendez-vous avec le conseiller de clientèle.

39 Ainsi, la banque « idéale » serait un établissement dans lequel le client aurait confiance, qui proposerait des produits selon le profil du client et qui serait capable de l'informer sur la situation de ses comptes et de le conseiller. Pour être totalement considérée comme excellente, la banque doit être souple lors des découverts et prêter quand le client en a besoin. Cette description obtenue à partir des verbatim montre que le mot *banque* reste encore synonyme d'« activité traditionnelle de prêteur et de conseiller financier ».

40 Le sentiment d'absence de différences notables entre les banques est important, surtout en ce qui concerne les particuliers (« toutes les banques se valent plus ou moins » ; « certaines sont plus chères que d'autres alors que le service est le même », etc.). Comme indiqué précédemment, c'est le conseiller qui fait la différence (« c'est la relation avec le banquier qui fait la différence » ; « c'est la différence entre les conseillers », etc.). Mais comme la rotation des conseillers s'accroît, il n'y a plus de relation qui s'inscrit dans la durée. En revanche, des différences sont perçues entre les banques en fonction de leur système d'offre ; certaines sont spécialisées (affaire, immobilier, etc.), d'autres sont sans agence (celles qui sont sur Internet). Quelques personnes indiquent cependant que les services et les prix peuvent varier d'une banque à l'autre, non pas en raison de différences fondamentales entre les services, mais tout simplement en raison de la politique tarifaire. En réalité, la différence ne se fait pas en fonction de l'offre des banques, mais en raison de l'attente des clients. Certains recherchent de la proximité et choisissent une banque avec des agences, d'autres souhaitent de la disponibilité et retiennent une banque présente sur Internet. Ce sentiment d'absence de différences entre les banques est renforcé par la communication bancaire qui apparaît très pauvre dans la mesure où toutes les banques semblent communiquer sur le même axe qui est défini par « venez chez moi, je suis la meilleure banque », mais rien ne le prouve. Certaines banques ont tout de même réussi à développer un message même si celui-ci ne semble pas réellement établir de

différence. Ainsi, LCG est considérée comme la banque qui offrira plus, la Société Générale est celle qui donne un coup de pouce, le CIC est la banque des jeunes.

- 41 Ce sentiment d'absence de différences entre les établissements bancaires peut s'expliquer par le choix dans les positionnements voulus. L'analyse des positionnements souhaités des banques montre que ceux-ci reposent sur une valeur centrale, le client. À partir de celle-ci, les banques véhiculent le même message de proximité, de relation durable, de satisfaction, de conseil. Bien que les banques soient présentes sur les marchés internationaux, elles se positionnent comme des banques bien implantées sur le territoire (beaucoup utilisent l'argument de banque régionale, de proximité), proches de leurs clients. L'idée est de créer une relation durable avec ceux-ci. Ainsi, les banques n'apparaissent pas réellement positionnées puisque les positions souhaitées sont relativement proches les unes des autres. Le phénomène explique sans doute pourquoi les CVI sont si proches les unes des autres.
- 42 Cependant, la seconde étude sur l'image perçue de la banque montre qu'en réalité, derrière le discours d'uniformité des banques, se cachent des différences perçues dans les images. Les banques ont des images liées à deux éléments majeurs : le dynamisme et le caractère humain. Ainsi, quatre banques apparaissent dynamiques et humaines (Crédit Agricole, Société Générale, Crédit Mutuel et BNP Paribas), deux banques semblent dynamiques mais peu proches de leurs clients (Caisse d'Épargne et Banques Populaires), deux banques sont humaines mais manquent de dynamisme (Bred et Banque Postale) et deux banques sont considérées comme peu dynamiques et non chaleureuses envers leurs clients (LCL et CIC). Il faut cependant noter que pour certaines banques, l'image n'est pas réellement uniforme. Le CIC est considéré comme une banque dynamique pour certains quand d'autres indiquent l'inverse. Le rôle du conseiller est sans doute prépondérant dans l'écart constaté.
- 43 Il faut noter également qu'il existe un réel écart entre le positionnement souhaité et l'image perçue des banques. Cet écart peut sans doute s'expliquer par la relation entre les clients et leur banque (le rôle du conseiller est ici prépondérant), mais aussi par les insuffisances dans la communication bancaire.
- 44 Ainsi, les personnes indiquent que le choix du nom est soit le reflet du passé (« le Crédit Agricole est une banque plus agricole historiquement » ; « le nom conserve la référence à l'activité postale pour la Banque Postale »...), soit lié à l'activité initiale (« le nom et le logo de ma banque donnent l'idée d'une banque où l'on peut facilement ouvrir un compte d'épargne » — client de la Caisse d'Épargne), soit ne véhicule rien de particulier autre que la réussite (« le nom n'a pas de sens particulier pour moi mais je l'associe à une organisation bancaire qui marche bien » — client de BNP Paribas). Lorsqu'il s'agit d'un sigle, aucun des clients n'est capable d'indiquer les significations du sigle, et donc de développer le sigle. Ainsi, pour le CIC, les personnes indiquent le mot *crédit*, mais elles ne savent pas s'il est placé en début ou à la fin. Il en va de même pour BNP, à l'exception du B qui est considéré comme représentant le mot *banque*. Il est aussi intéressant de constater que les personnes indiquent BNP et non BNP Paribas. Pour LCL, les personnes indiquent « je ne trouve pas de lien ». Il n'y a pas de réel message véhiculé par le nom de la banque.
- 45 En ce qui concerne les logos, certaines personnes sont dans l'incapacité de le définir (« je ne m'en souviens plus » ; « comment est-il ? ») ; d'autres le trouvent hideux (« je trouve qu'il est moche et qu'il ne véhicule aucune image de marque [une croix qui ressort ?], voire incompréhensible » — client de BRED ; « le logo de la Société Générale

ne signifie rien de particulier pour moi » ; « il ne m'inspire rien car simple ») ; plusieurs autres encore le trouvent ancien (« logo vieillissant, années 90 » ; « CA abréviation simple, aucune recherche »). Il n'y a que BNP Paribas qui semble présenter « un logo moderne ». Ce qui est surprenant, c'est que les logos ne sont pas connus, mais qu'en revanche, les couleurs de celui-ci sont fortement associées à la banque.

Tableau 5. Analyse des couleurs réelles et des couleurs énoncées des banques par les personnes de l'échantillon

Banque	Couleurs annoncées	Couleurs réelles
Banque Postale	Jaune et bleu	Jaune, bleu et gris
Barclays	Bleu unique	Bleu unique
Crédit Mutuel	Bleu et rouge	Bleu et rouge
Société Générale	Rouge et noir	Rouge, noir et blanc
Crédit Agricole	Vert	Vert, bleu et rouge
Caisse d'Épargne	Rouge Rouge et blanc	Rouge et blanc
LCL	Jaune et bleu Surtout bleu et un peu de jaune	Jaune, bleu et blanc
BNP	Vert et blanc	Vert et blanc
CIC	Bleu, vert et rouge	Bleu, vert et rouge

- 46 En ce qui a trait au logo, les personnes justifient leur méconnaissance par le fait que « si on est dans une banque, ce n'est pas pour son logo ». Le logo n'aurait-il aucun intérêt ? Bien sûr que non, car si les personnes ne se souviennent pas de celui-ci, elles indiquent que les façades d'agence le mettent en avant, ce qui fait dire que les logos « sont peut-être trop compliqués ».
- 47 Les phrases vocation apparaissent peu connues à l'exception de celles de la BNP (« La banque d'un monde qui change ») et du CIC (« Parce que le monde bouge »). Pour la Société Générale, elle devient « le p'tit coup de pouce » qui est l'axe de sa campagne actuelle. Certains indiquent que c'est « On a tous à y gagner » ou « Si on en parlait ». Les personnes ne connaissent pas les phrases vocation alors que celles-ci devraient intervenir fortement dans la différenciation des banques.
- 48 L'analyse montre que le problème central des éléments visuels réside dans le fait que ceux-ci ne sont en rien en accord avec l'image de la banque telle qu'elle est perçue par les personnes sondées. Par exemple, un client du CIC indique que « le nom ne reflète pas du tout l'image, c'est un sigle qui pour moi ne veut rien dire. Je n'ai aucune idée de ce que cela signifie », alors qu'il considère sa banque comme jeune, dynamique et évolutive. Il pense qu'il existe un réel décalage entre la perception de l'image et son identité visuelle. Une autre personne cliente du Crédit Agricole trouve que « le nom

reflète l'image de sa banque par habitude », mais que le nom « ne correspond plus à l'image actuelle, ce n'est plus une banque destinée qu'aux agriculteurs ».

Discussion et propositions managériales

- 49 Les banques ont choisi une stratégie de CVI qui repose sur plusieurs éléments majeurs :
- le *branded name* semble être la stratégie dominante en ce qui a trait à l'architecture de marque. Il n'y a pas à proprement parler de politique de marque ;
 - les logos reposent sur les déterminants dominants du secteur ; essentiellement, il y a trois couleurs, des formes rassurantes, des polices lisses et apaisantes ;
 - les phrases vocation, qui doivent refléter un projet d'entreprise, abordent cinq thèmes principaux et souvent, dans chaque thème, les formulations de celles-ci sont très voisines les unes des autres.
- 50 En conséquence, il est possible de conclure que la CVI n'est pas utilisée comme moyen de différenciation. Ce résultat sera sans doute contesté en raison de l'investissement important réalisé par chaque établissement dans la recherche de différenciation des agences qui repose sur la déclinaison du logo. Mais comme les logos sont construits sur les mêmes bases, il semble légitime d'indiquer que la différenciation par la CVI est moindre et qu'en conséquence, celle-ci renforce l'idée largement admise que les banques sont toutes identiques même si des différences d'image ont été constatées.
- 51 Les banques utilisent a minima les trois éléments majeurs de la CVI pour se différencier. Les noms sont peu créatifs et issus du passé, pour la plupart de l'origine de la création de l'établissement. Ils reflètent le style de création de l'époque, à savoir un nom descriptif de l'activité essentielle pour laquelle l'établissement a été créé. Il est loisible de constater que de nombreux noms portent en eux les termes *banque*, *crédit* ou *caisse*. Ces noms sont souvent longs, comprenant en moyenne sept syllabes. En conséquence, ils ont souvent été réduits sous forme de sigles, ce qui permet de passer au stade de banque lorsqu'au départ le nom n'évoque qu'une partie de l'activité bancaire. En revanche, cette nécessité favorable à la mémorisation n'a pas renforcé les possibilités de différenciation. L'étude qualitative réalisée confirme que les clients ne perçoivent pas de message véhiculé par le nom, le logo (car il est inconnu) ou la phrase vocation, qui n'est pas présente dans les esprits. Les résultats de l'étude qualitative ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population, ce qui constitue une limite à cette recherche. Cependant, l'absence de connaissance des éléments de l'identité visuelle laisse à penser que ceux-ci, même s'il y a un investissement conséquent, ne permettent pas de différencier les banques les unes des autres.
- 52 En ce qui a trait à l'architecture de marque, la politique majeure présente dans le cadre du secteur bancaire est le *branded house*. Le rapprochement des établissements financiers effectué ces dernières années s'est traduit soit par le maintien des réseaux et des noms de ceux-ci (Crédit Mutuel et CIC ; Crédit du Nord et Banque Courtois, etc.), soit par l'association des deux noms (BNP Paribas). Pourquoi les banques n'ont-elles pas choisi de repenser leur CBI et leur CVI lors de ces modifications majeures ? Deux raisons peuvent être avancées :
- la première peut renvoyer à la communication. Les chercheurs, comme les praticiens, considèrent que le changement de nom est toujours une opération risquée sur le plan du marketing en raison du capital de marque. Cette idée a sous doute prévalu sur les choix effectués ;

- la seconde tient aux particularités du secteur. Celui-ci a longtemps été privilégié (clientèle captive, faible concurrence, stabilité de l'emploi, bonne rentabilité, etc.) et, par conséquent, le personnel, à l'instar de ce qui se passe dans la fonction publique, se croyait avoir un emploi à vie, appuyé par des syndicats puissants. Dans ce cadre, pour garder la paix sociale, les entreprises bancaires ont choisi de conserver les noms, suggérant ainsi qu'il n'y aurait pas de répercussion sur le plan social, de décisions portées par des considérations stratégiques et économiques. Il est cependant regrettable qu'aucune banque ne réfléchisse sur l'influence de son nom dans un processus de quête de différenciation dans un secteur connu comme étant composé d'acteurs semblables. Cette recherche serait d'autant plus importante que les produits et services sont les mêmes. À quand une banque dont le nom serait évocateur d'un projet ?
- 53 En ce qui a trait aux logotypes, le secteur bancaire présente aussi une grande conformité. Le choix des couleurs (essentiellement trois), des formes et des polices de caractère (principalement sans empattement) est restreint, mais ce choix présente l'intérêt que les personnes sont capables d'associer les couleurs à leur banque. Cependant, les éléments de différenciation apparaissent faibles. Il semble évident que de nombreux logos reposent sur une évolution du premier logotype qui apparaît encore clairement (Caisse d'Épargne et l'écureuil) ou de manière moins évidente (les fers à cheval croisés du Crédit Agricole). Peu sont réellement porteurs d'un sens évident (le Crédit Coopératif montre bien le caractère humain [chaîne d'individus] et coopératif de la banque, l'étoile du Crédit du Nord symbolise la référence pour toutes les personnes cherchant leur route et donc symbolise une banque qui montre le chemin).
- 54 Enfin, en ce qui a trait aux phrases vocation, il convient de constater que celles-ci portent aussi sur quelques thèmes majeurs : la relation, l'avenir, la mission, le discours de leader et le changement. Là encore, le caractère distinctif des banques est restreint puisque dans chaque thème abordé, les phrases vocation semblent présenter des formulations très proches les unes des autres (« La banque d'un monde qui change » pour BNP Paribas ; « Parce que le monde bouge » pour le CIC ; « On est là pour vous aider » pour la Société Générale ; « Et si une banque vous aidait à vivre mieux ? » pour le Groupe Caisse d'Épargne, etc.). La méconnaissance des phrases vocation constatée dans l'étude qualitative laisse à penser que les banques n'investissent pas suffisamment dans des campagnes institutionnelles. La communication bancaire est sans doute trop orientée vers les produits et services et moins vers les valeurs de chaque banque. Il est vrai qu'en période de crise, les annonceurs s'interrogent toujours sur la nécessité et l'efficacité des campagnes institutionnelles visant à construire une image d'entreprise. En revanche, celles-ci ont l'avantage de montrer les différences entre les banques. Cette absence est-elle due à la difficulté de trouver un message qui établit une différence ?
- 55 Ainsi, les banques n'utilisent pas suffisamment leur SIV pour se différencier. Les noms reposant sur le passé, le choix de logos peu différenciateurs tant dans les formes que dans les couleurs, les thèmes des phrases vocation trop proches ne peuvent qu'asseoir l'idée que les banques sont toutes identiques. Les SIV apparaissent ainsi mal exploités alors que la communication dans ce secteur est primordiale puisque les produits ne peuvent servir à la différenciation dans la mesure où ils sont en grande partie identiques d'une banque à l'autre.
- 56 La recherche montre que les banques ont des images voisines inscrites autour de deux thèmes : le caractère humain et le dynamisme. Les banques qui apparaissent avoir une

image plus dynamique ont une politique de communication événementielle puissante et inscrite sur le long terme (BNP Paribas et Société Générale). En revanche, cette stratégie de communication n'a pas permis au Crédit Lyonnais devenu LCL de bénéficier d'une image favorable (est-ce à cause des problèmes liés à la banque ? Est-ce le choix du sport [le cyclisme] auquel est fortement associée une image de dopage qui se répercute sur l'image de la banque ?). Il semble nécessaire pour les banques de réfléchir à leur positionnement et de manière générale à leur projet d'entreprise. Ensuite, une fois qu'elles auront défini un système d'offre réellement différencié, il semble utile qu'elles mettent en œuvre des campagnes de communication institutionnelle dans le but d'asseoir une image voulue conforme au système d'offre.

57 À l'issue de cette étude, plusieurs recommandations managériales aux banques peuvent être émises :

- définir un réel positionnement ;
- modifier le système d'offre afin que celui-ci devienne compatible avec le positionnement ;
- éviter le message facile (proximité avec les clients), car les clients n'y croient plus ;
- créer une phrase vocation réellement différenciatrice et reposant sur un réel projet d'entreprise ;
- apporter une réelle créativité dans le choix du logo, notamment en ce qui a trait au choix des couleurs et des formes ;
- mettre en œuvre des campagnes institutionnelles visant à asseoir le nouveau territoire de la marque.

58 Quant au nom, il nous semble possible de le changer radicalement. L'investissement est certes important, mais il permettrait, lorsqu'il y a un réel changement de conception du métier, d'en tirer les fruits à moyen terme comme il est possible de le constater dans d'autres secteurs économiques. Cependant, il ne faut pas négliger l'effet de routine car si, comme l'étude l'a montré, les personnes ne connaissent pas le sens du nom lorsqu'il s'agit d'un sigle, elles peuvent tout de même y être attachées. Pour que le changement de nom soit réellement accepté, il faudrait à la base un vrai positionnement différenciateur et apportant de réels avantages aux clients. Celui-ci nécessiterait des modifications majeures dans la conception du système d'offre préalablement, changements destinés à rapprocher la banque du positionnement voulu.

Conclusion

59 L'analyse de l'utilisation du SIV dans un secteur permet de comprendre les stratégies de différenciation des différents intervenants. Ainsi, dans le secteur bancaire, le SIV semble être utilisé de manière minimaliste par les différents participants alors qu'il est considéré comme fondamental. Il y a peu de volonté d'être innovant en ce qui a trait au nom, à la forme du logotype et à ses couleurs. De même, les thèmes utilisés dans les phrases vocation, reflétant la volonté stratégique de l'établissement, montrent une frilosité dans la volonté de se différencier ou même une certaine myopie stratégique tant ces phrases apparaissent proches les unes des autres quant aux thèmes et aux formulations. C'est sans doute pourquoi les établissements bancaires ont tant de difficultés à se différencier et à montrer un caractère innovant. Puisque les produits sont en majorité identiques et que l'absence de transparence est encore une règle dans les relations bancaires, le fait que les SVI présentent des similitudes fortes concourt à ce que les banques apparaissent toutes identiques au regard des consommateurs,

comme le confirme l'étude qualitative, même si quelques différences mineures dans les images apparaissent dans l'étude quantitative.

BIBLIOGRAPHIE

- AAKER, D. et E.A. JOACHIMSTHALER (2002), *Brand Leadership*, New York, The Free Press.
- BALMER, J.M.T. et G.B. SOENEN (1999), « The acid test of corporate identity management », *Journal of Marketing Management*, 15, p. 69-92.
- BANERJEE, S. (2008), « Logo change : Little image touch up or serious overhaul ! Imperatives and scanning parameters », *Journal of Marketing & Communication*, 1(1) (mai-août), p. 59-70.
- BENNET, P.D. (1995), *Dictionary of Marketing Terms*, Lincolnwood, NTC Business Books.
- BERRY, L.L. (2000), « Cultivating service brand equity », *Journal of the Academy of Marketing Science*, 28(1), p. 128-137.
- BOISTEL, P. (1994), *L'image d'entreprise comme avantage concurrentiel : un essai de modélisation sur une banque régionale*. Thèse, Caen, IAE de Caen.
- BOYD, W.L., M. LEONARD et C. WHITE (1994), « Customer preferences for financial services : An analysis », *International Journal of Bank Marketing*, 12 (1), p. 9-15.
- BROWN, T.J. et P.A. DACIN (1997), « The company and the product : Corporate associations and consumer product responses », *Journal of Marketing*, 61(1), p. 68-84.
- CELSI, R.L. et J.C. OLSON (1988), « The role of involvement in attention and comprehension processes », *Journal of Consumer Research*, 15(2), p. 210-224.
- DACIN, P.A. et T.J. BROWN (2002), « Corporate identity and corporate associations : A framework for future research », *Corporate Reputation Review*, 5(2/3), p. 254.
- DAHLÈN, M. et S. ROSENGREN (2005), « Brands affect slogans affect brands ? Competitive interference, brand equity and the brand-slogan link », *Journal of Brand Management*, 12(3), p. 151-164.
- DAVIES, G. et R. CHUN (2002), « Gaps between the internal and external perceptions of the corporate brand », *Corporate Reputation Review*, 5(2/3), p. 144.
- DE CHERNATONY, L. (2001), *From Brand Vision to Brand Evaluation*, Oxford, Butterworth-Heinemann.
- DE CHERNATONY, L. et F. DALL'OLMO RILEY (1998), « Defining a brand : Beyond the literature with experts' interpretations », *Journal of Business Research*, 46(2), p. 181-192.
- DEVLIN, J. (2003), « Brand architecture in services : The example of retail financial services », *Journal of Marketing Management*, 19, p. 1043-1065.
- DOBRE, J. et A.S. PAGE (1990), « Unleashing the power of service brands in the 1990s », *Management Decision*, 28, p. 14-28.

- ENNIS, R. et M.P. ZANNA (1993), « Attitudes, advertising, and automobiles : A functional approach », *Advances in Consumer Research*, 20(1), p. 662-666.
- FOO, C.T. et A. LOWE (1999), « Modelling for corporate identity studies : Case of identity as communication strategy », *Corporate Communications : An International Journal*, 4(2), p. 89-92.
- FORBES, S. (1987), « Words Still Matter », *Forbes*, 4 mai, p. 142.
- FORD, R. (1990), « Insurance advertising in the 1990s », *Admap*, juin, p. 22-25.
- GOBÉ, Marc (2001), *Emotional Branding : The New Paradigm for Connecting Brands to People*, New York, Allworth Press.
- GOLDSMITH, E.R., A.B. LAFFERTY et J.S. NEWELL (2000), « The influence of corporate credibility on consumer attitudes and purchase intent », *Corporate Reputation Review*, 3, p. 304-318.
- IND, N. (1997), *The Corporate Brand*, Londres, Macmillan Press.
- JANISZEWSKI, C. et T. MEYVIS (2001), « Effects of brand logo complexity, repetition and spacing on processing fluency and judgment », *Journal of Consumer Research*, 28(1), p. 18-32.
- JOLIBERT, A. et P. JOURDAN (2006), *Marketing research, méthodes de recherche et d'études en marketing*, Paris, Dunod.
- KAPFERER, J.-N. (1998), *Les marques, capital de l'entreprise*, Paris, Éditions d'Organisation.
- KATZ, M. et J. ROSE (1969), « Is your slogan identifiable ? », *Journal of Advertising Research*, 9(1), p. 21-26.
- KELLER, K.L. (2003), *Strategic Brand Management. Building, Measuring and Managing Brand Equity*, deuxième édition, New Jersey, Prentice Hall.
- KOTHA, S., V. RINDOVA et E.M. WHITENER (2002), « Trust in the face of conflict : The role of managerial trustworthy behaviour and organizational context », *Journal of Applied Psychology*, 87(2), p. 312-319.
- LALANNE-GOBET, C. (2009), *Créer un nom de marque et un nom de domaine*, Paris, Eyrolles.
- LAW, S. (2002), « Can repeating a brand claim lead to memory confusion ? The effects of claim similarity and concurrent repetition », *Journal of Marketing Research*, 39, p. 336-378.
- MATHUR, L.K. et I. MATHUR (1995), « The effect of advertising slogan changes on the market values of firms », *Journal of Advertising Research*, 35(1), p. 59-65.
- MELEWAR, T.C., G. HUSSEY et N. SRIVORAVILAI (2005), « Corporate visual identity : The re-branding of France Télécom », *Brand Management*, 12(5) (juin), p. 379-394.
- MORLEY, M. (1998), *How to Manage your Corporate Reputation. A Guide to the Dynamics of International Public Relations*, New York, New York University Press.
- MUZELLEC, L. (2006), « What is in a name change ? Re-joycing corporate names to creat corporate brands », *Corporate Reputation Review*, 8(4), p. 305-321.
- PELLEMANS, P. (1999), *Les études de marché qualitatives*, Bruxelles, De Boeck Université.
- PRYOR, K. et R.J. BRODIE (1998), « How advertising slogans can prime evaluations of brand extensions : Further empirical results », *Journal of Product and Brand Management*, 7(6), p. 497-508.
- REECE, B.B. et al. (1994), « What makes a slogan memorable and who remembers it », *Journal of Current Issues & Research in Advertising*, 16(2), p. 41-57.

ROSENGREN, S. et M. DAHLÉN (2006), « Brand-slogan matching in a cluttered environment », *Journal of Marketing Communications*, 12(4) (décembre), p. 263-279.

SCHMITT, B., A. SIMONSON et J. MARCUS (1995), « Managing corporate image and identity », *Long Range Planning*, 28(5), p. 82-92.

VAN RIEL, C. et J. BALMER (1997), « Corporate identity : The concept, its measurement and management », *European Journal of Marketing*, 31(5/6), p. 340-353.

VAN RIEL, C.B.M. et C.J. FOMBRUN (2007), *Essentials of Corporate Communication*, Londres, Routledge.

ANNEXES

Annexe I.

Tableau 1. Positionnement voulu et image perçue des banques

Banque	Positionnement	Image perçue
Crédit Agricole	Être la banque de la relation durable : - mieux écouter ses clients quand ils choisissent un produit ou un service, - prendre en considération le moment où ils font leur choix, - prendre en compte la gestion de leur budget, - positionner le Crédit Agricole comme l'établissement qui permet de rendre lisible la complexité du monde bancaire.	Le Crédit Agricole apparaît comme une banque régionale (de province, de campagne), dynamique et familiale, qui apporte des conseils notamment dans le cadre des placements. Elle présente des caractères négatifs en raison de sa lenteur (banque régionale mais centralisée) et du changement trop fréquent de ses conseillers de clientèle.
Crédit du Nord	Le Crédit du Nord veut faire entendre sa différence : celle d'un groupe à taille humaine, ancré dans les régions et proche de ses clients. « Une autre vision de la banque », « 100 % de nos clients ont un conseiller personnel », « 100 % de nos conseillers sont joignables directement », « 2 clients sur 3 sont venus chez nous par le bouche-à-oreille », etc. Autant d'affirmations « qui ne sont pas des déclarations d'intention mais qui s'appuient sur des faits », affirme Clare Brennen, directrice de la communication.	Aucune personne interrogée n'est cliente de cette banque.
LCL	Positionnement consumériste : - seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque de détail sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises, - se rapprocher de ses clients en les aidant à demander plus à leur argent : plus d'accueil, plus d'efficacité, plus de rapidité, plus de disponibilité, plus de services... - LCL, c'est le Crédit Lyonnais en plus court, plus moderne, plus dynamique, plus efficace, plus rapide.	La LCL apparaît comme une banque impersonnelle, archaïque, dont les services sont trop chers. Elle est perçue comme une banque sans dynamisme qui ne rend pas de service à ses clients.
HSBC	Avoir l'esprit ouvert sur le monde, c'est comprendre les différences de point de vue.	Aucune personne interrogée n'est cliente de cette banque.
BNP Paribas	Le positionnement de la banque est symbolisé au moyen des valeurs représentées par les quatre étoiles inscrites dans le logo qui évoquent la volonté de s'engager, de réagir, de créer et de satisfaire sa clientèle.	BNP Paribas est considérée comme une grande banque française dont les caractéristiques sont les suivantes : jeune, innovante, dynamique (sans doute en raison du lien spontané qui est fait avec le sport et le tennis en particulier). À noter que les personnes évoquent la couleur verte du logo en association spontanée avec le nom de leur banque.

Tableau 1. Positionnement voulu et image perçue des banques (suite et fin)

Banque	Positionnement	Image perçue
Société Générale	La force de la relation client, bâtie dans la durée	La banque est perçue comme une banque de proximité, jeune, internationale, très institutionnelle, puissante mais amicale, dont le suivi des clients est fort. Elle est associée de manière forte au rugby et à la Coupe du Monde. En revanche, elle est perçue comme ayant une communication peu innovante.
CIC	Banque de proximité et commerciale qui a un réseau d'implantations internationales	Le CIC est perçu comme une banque procédurière, sage, qui ne propose ni offres adaptées ni contacts.
Crédit Mutuel	Le mutualisme et la banque coopérative à fort ancrage régional et local	Le Crédit Mutuel apparaît comme une banque jeune, accessible, de proximité et disponible (sans doute en raison d'un site Web pratique et efficace), moderne, sympathique, mais qui présente des tarifs identiques aux autres banques.
Caisse d'Épargne	Le positionnement de la Caisse d'Épargne repose sur l'engagement de l'institution envers ses clients : le grand public, les professionnels, les entreprises et les collectivités. Trois axes le composent : la proximité, la solidarité et la solidité.	La Caisse d'Épargne a une image de stabilité (écureuil), régionale, d'épargne, de confiance et d'honnêteté, mais elle a aussi un caractère hautain et sectaire qui est accentué par le fait qu'il y a une mobilité importante des conseillers et qu'elle apparaît comme n'étant pas bon marché. De ce fait, les clients ne lui reconnaissent pas de proximité. À noter que le rouge est associé spontanément à la banque, ce qui lui confère un caractère jeune et dynamique.
Banque Populaire	La Banque Populaire est la banque de ceux qui entreprennent leur vie. Elle est également au service des projets de ses clients.	La perception de la banque repose sur le caractère moderne et populaire. Deux termes sont aussi associés spontanément : banque et prêt.
Banque Postale	« La Banque Postale invente une nouvelle façon de vivre sa banque. » Cette proposition recouvre une nouvelle offre d'entrée en relation, mise en marché immédiatement. Elle est le fruit du positionnement fondamental de la Banque Postale qui revendique à la fois son savoir-faire de banque à part entière, « banque comme les autres », au plus haut niveau de professionnalisme, et son positionnement original de « banque pas comme les autres » qui place l'intérêt du client d'abord, celui de la Banque ensuite, ce que la crise a fortement mis en valeur.	La Banque Postale est perçue comme une banque populaire (pour les pauvres), vieille, possédant un réseau étendu soutenant la proximité et facilitant les opérations, quel que soit le lieu.
Bred		La banque est populaire et humaine. À noter que la couleur bleue est associée spontanément à l'image de la banque.

Annexe II.

Tableau 2. Logos et phrases vocation des banques

Banque	Phrase vocation	Logo
Société Générale	On est là pour vous aider	
BNP Paribas	La banque d'un monde qui change	
Crédit Agricole	Une relation durable, ça change la vie	
LCL	Demandez plus à votre argent	
Dexia	Short term has no future	
Groupe Caisse d'Épargne	Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?	
Banque Populaire	La Banque de ceux qui entreprennent leur vie ; Banque et populaire à la fois	
Crédit Mutuel	La banque à qui parler	
Banque Postale	La Banque Postale, bien plus qu'une banque !	
Barclays	Aucune phrase vocation	
Fortis	Getting you there	
HSBC	Votre banque, partout dans le monde	
Axa Banque	Réinventons notre métier	
Banque AGF	Qui d'autres ?	
Groupama Banque	Toujours là pour moi	

Tableau 2. Logos et phrases vocation des banques (suite et fin)

Banque Accord	Choisissez d'être gagnant	 Bienvenue sur le site international de Banque Accord
La Nef	Votre partenaire financier pour une économie plus humaine	 société coopérative de finances solidaires
Banque Courtois	Une autre vision de la banque	
Banque Tarneaud	Une autre vision de la banque	
Banque Kolb	Une autre vision de la banque	
Banque Laydernier	Une autre vision de la banque	
Crédit du Nord	Une autre vision de la banque	 Une autre vision de la banque
Crédit Coopératif	Crédit Coopératif, c'est un choix	 CREDIT COOPERATIF
CASDEN	Une histoire à partager	
Crédit Maritime		 crédit maritime
Natixis		 NATIXIS
CIC	Parce que le monde bouge	 BANQUES
BRED	Banque et populaire à la fois	 Banque et populaire à la fois
Banque de Bretagne	Entrez, le monde est grand ouvert	
Boursorama	Votre partenaire pour investir	 Votre partenaire pour investir

NOTES

1. La durée peut sembler courte, mais elle résulte de l'absence de motivation quant au sujet. Traiter de banque est sans doute encore tabou. De plus, la communication bancaire est semble-t-il mal maîtrisée par les personnes interviewées.

RÉSUMÉS

Cette recherche a pour but d'analyser la façon dont les entreprises du secteur bancaire utilisent leur Corporate Visual Identity (CVI) pour se différencier. Après un rappel du concept et de la littérature sur le sujet, l'auteur analyse les pratiques des banques françaises et recherche les positionnements voulus. Il effectue deux études qualitatives pour déterminer l'image perçue des banques et la manière dont les éléments de CVI des banques sont perçus. En comparant les résultats, il conclut que les CVI ne sont pas utilisées pour se différencier.

This research analyzes how banking firms use their Corporate Visual Identity (CVI) to differentiate themselves from their competitors. After reviewing the literature on the concept of CVI, the author examines the commercial practices of French banks and their positioning. He conducts two qualitative studies to determine the banks' public images and how their CVIs are perceived. By comparing the results, he concludes that CVI is not a differentiating factor.

Se trata de una investigación que tiene como objetivo analizar la manera en que las empresas del sector bancario utilizan su *Corporate Visual Identity* (CVI) para diferenciarse. Después de un recordatorio del concepto y un estudio de la literatura sobre el tema, el autor analiza las prácticas de los bancos franceses y la posición buscada. Para lograrlo, él lleva a cabo dos estudios cualitativos para determinar la imagen proyectada por los bancos y la manera cómo los elementos del CVI de los bancos son percibidos. Después de comparar los resultados, el autor concluye que los CVI no son utilizados para diferenciarse.

INDEX

Palabras claves : corporate visual identity, percepción, imagen, institución bancaria, Francia

Keywords : corporate visual identity, perception, image, banking industry, France

Mots-clés : corporate visual identity, perception, image, industrie bancaire, France

AUTEUR

PHILIPPE BOISTEL

Philippe Boistel est maître de conférences Habilitation à Diriger des Recherches, à l'Université de Rouen. Courriel : boistel.philippe@wanadoo.fr

La justification morale dans le débat public

Un exemple : l'affaire Juppé

Gilles Gauthier

Cette matière à tous n'a plus
Trognons de chou et pets de diable
Qui pour le Bien torturent et tuent
Ces mêmes qui furent des croisades

Richard DESJARDINS

- 1 La préoccupation éthique est aujourd'hui à ce point prégnante que l'argumentation morale occupe une place de choix dans l'espace public. Des considérations morales de toutes natures sont invoquées dans un grand nombre de débats publics.
- 2 Je m'attacherai ici à un aspect bien précis de l'argumentation morale : le cas où une raison de quelque nature morale est alléguée à l'appui d'un point de vue sur une question qui, de ce fait, devient controversée. Je ne veux donc pas examiner la discussion sur des sujets proprement moraux comme l'euthanasie ni non plus celle à propos d'événements politiques, économiques, légaux qui les abordent dans leur incidence morale¹. Je chercherai plutôt à voir comment la moralité est convoquée dans la prise de position sur une question qui n'est pas définie à l'origine de manière forcément éthique. Autrement dit, je m'intéresserai à cette situation particulière où une considération morale sert de fondement à un avis ou à un jugement et par là lui confère une portée morale.
- 3 En regard de la définition que je propose ailleurs de l'argument (entre autres dans Gauthier, 2002, 2005a et 2010), mon objet d'étude est moins l'argument moral en tant que tel que la justification morale. Je définis l'argument comme l'articulation de deux constituants, la proposition par laquelle est avancé un point de vue sur une question en débat et une ou des justifications qui fournissent un appui à la proposition. La justification d'un argument peut être de diverses natures. Elle est factuelle quand elle consiste en un état de choses, des données chiffrées ou non ou encore un témoignage. Elle est normative quand elle est constituée d'une règle ou d'un quelconque autre trait

prescriptif. C'est la justification morale que j'entends analyser, celle qui met en jeu une valeur, un principe, une préférence, une disposition, un jugement, une recommandation ou un quelque autre impératif relatif au bien, à la conduite qu'il convient d'adopter².

- 4 Au dire de Scanlon (1998), la justification morale donne lieu à trois problématiques distinctes. L'une d'elles a trait à la raison même de la moralité (*justification of morality*) ou, plus précisément, à la question de savoir pourquoi il faut être moral (*Why be moral ?*). Une seconde problématique concerne la visée de la moralité (*justification as an aim of morality*). Certains philosophes contractualistes, par exemple, soutiennent que la morale trouve sa légitimité ultime dans son apport à la qualité des relations interpersonnelles ou de l'organisation sociale. La troisième problématique de justification morale est la plus élémentaire ; c'est celle des fondements moraux (*justification within morality*). C'est dans cette dernière perspective qu'est ici abordée la justification morale dans le débat public.
- 5 Je procéderai à l'aide d'un exemple, celui de l'affaire Juppé. En février 2005 éclate dans les médias québécois une polémique au sujet de la présence à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), à titre de professeur invité, de l'ex-premier ministre français Alain Juppé. Des universitaires et des intellectuels s'opposent publiquement à ce qu'il occupe une position d'enseignant au motif qu'il a été reconnu coupable, par les tribunaux français, d'abus de confiance, de recel d'abus de biens sociaux et de prise illégale d'intérêt dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris et qu'il a été condamné à une peine de 14 mois de prison avec sursis et d'une année d'inéligibilité. Le fondement de cette position est essentiellement moral. Ceux qui contestent l'embauche de Juppé par l'ÉNAP font valoir des raisons — nous verrons plus loin plus précisément lesquelles — fondamentalement éthiques. Cette justification morale l'emporte, à leurs yeux, sur la compétence et l'expérience en administration publique qu'ils reconnaissent par ailleurs volontiers à Juppé. D'autres universitaires se portent à la défense de l'ÉNAP en soutenant que, justement, la compétence et l'expérience de Juppé justifient à elles seules l'invitation qui lui est faite d'y venir enseigner. Le débat présente ainsi pour caractéristique exemplaire que ses protagonistes, sans nécessairement le marquer explicitement, s'affrontent précisément sur la pertinence d'une considération morale : les opposants à la présence de Juppé à l'ÉNAP appuient leur position entièrement sur une justification morale alors que ses défenseurs, tout au contraire, en excluent toute incidence morale. Je ne chercherai pas ici à trancher le débat ni à déterminer si son traitement exige ou non la prise en compte d'un aspect moral. Mon but étant d'étudier la justification morale, je me pencherai seulement sur la position des opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP³.
- 6 Je m'intéresserai, plus précisément, au statut logique de leur justification morale. Je ne chercherai pas, au premier chef, à montrer la justesse en éthique ni au contraire l'incorrection des arguments qu'ils développent. Ma préoccupation est d'abord purement formelle. Je veux examiner, d'un point de vue technique, la nature et les fonctions de la justification morale dans l'argumentation de ceux qui y ont recours. Ce n'est que subsidiairement que je ferai voir en quoi des traits particuliers de la justification morale peuvent nuire à la validité de l'argumentation des opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP.
- 7 Je commencerai par mettre à plat leur argumentation. Je proposerai après coup deux formalisations successives de la justification morale qui la fonde, comme raisonnement

d'abord et comme simple argument ensuite, qui toutes deux en révèlent une caractéristique formelle : son caractère arbitraire.

L'argumentation contre l'invitation faite à Juppé d'enseigner à l'ÉNAP

- 8 Ceux qui critiquent la venue de Juppé à l'ÉNAP mettent en cause, bien sûr, sa personne. Ils font valoir que c'est parce qu'il s'est rendu coupable d'actes criminels et a été pour cela condamné par un tribunal français qu'il ne devrait pas devenir professeur invité à l'ÉNAP. Cependant, c'est à celle-ci qu'ils adressent surtout le reproche d'avoir fait cette invitation.
- 9 À examiner de près leur argumentation, on se rend compte qu'elle comporte en fait deux arguments sensiblement différents l'un de l'autre et qui même se contredisent par certains côtés. Ces deux arguments sont celui de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et celui de l'obligation morale de l'enseignement universitaire.

L'argument de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique

- 10 Ce premier argument est que l'ÉNAP ne devrait pas inviter Juppé du fait qu'il a contrevenu à un impératif d'honnêteté inhérent à la gestion de la chose publique. La démonstration ici menée est qu'ayant manqué en quelque sorte à un principe constitutif d'intégrité ou de probité de l'administration publique, Juppé serait devenu inapte à l'enseigner. L'argument est lancé par Gérard Bouchard et repris avec quelques variantes par Guy Bourgeault et Robert Verreault :

Qu'est-ce donc que l'administration publique? C'est l'art de gouverner correctement, de gérer d'une façon éclairée et rigoureuse les intérêts des citoyens, de veiller avec intégrité et avec honnêteté au bien (et aux biens...) de la population. Or c'est précisément pour avoir déshonoré cette règle qu'Alain Juppé a été condamné.

En somme, son pays ne lui ayant pas reconnu la moralité nécessaire à l'exercice d'une fonction reliée à la vie publique, le voici donc chez nous, rien de moins que professeur de la chose publique. Il va venir enseigner ce que les tribunaux de son pays le jugent indigne de pratiquer (Bouchard, 2005).

[...] ne peut-on pas estimer que ces torts publics d'un homme public — torts causés à la société ou à tous ses concitoyens contribuables par une administration de fonds publics jugée déficiente et même proprement « fautive » [...] — rendent inappropriée son intégration dans le corps professoral d'une institution vouée à la formation de cadres supérieurs de la fonction publique? (Bourgeault, 2005)

Le tribunal de Nanterre a conclu, et je cite, « que la nature des faits commis est insupportable au corps social comme contraire à la volonté générale exprimée par la loi; qu'agissant ainsi, Alain Juppé a, alors qu'il était investi d'un mandat électif public, trompé la confiance du peuple souverain ». Et cela ne nous dirait rien? N'est-il donc plus permis de se demander s'il convient de confier la formation des gestionnaires de l'État à quelqu'un qui s'est permis, en tant qu'homme public, de passer outre la loi pour arriver à ses fins et qui est frappé d'inéligibilité dans son propre pays? (Verreault, 2005)

- 11 Pierre Fortin et Camille Limoges proposent le même argument en développant une comparaison :

[...] une université québécoise inviterait-elle à enseigner dans un département de science politique ou d'administration publique un ancien ministre du Québec condamné par la Cour pour malversation et comportement dérogatoire aux institutions démocratiques, et ce, au cours même de la peine infligée? Évidemment non (Fortin et Limoges, 2005).

- 12 Bélanger et un groupe de cosignataires invoquent également l'exigence d'honnêteté de l'administration publique en s'en prenant au contre-argument prétendument formulé par les dirigeants de l'ÉNAP⁴ suivant lequel la compétence de Juppé minimiserait sa faute :

[...] la direction de l'école renchérit en insistant sur l'idée selon laquelle l'expérience pratique de Juppé compense son erreur. Est-ce à dire qu'un administrateur public n'a pas à évaluer l'éthique de chacune de ses décisions, qu'il suffit de maintenir un bilan positif entre décisions d'une éthique acceptable et décisions d'une éthique douteuse? (Bélanger *et al.*, 2005)

- 13 Dans la foulée, ils font encore écho à l'exigence d'honnêteté de l'administration publique en prétextant le mauvais exemple que Juppé se trouve à donner en y ayant contrevenu :

En s'évertuant à minimiser l'importance de [...] l'inculpation [de Juppé], quel message L'ÉNAP envoie-t-elle à ses étudiants qui se destinent à une carrière administrative de même qu'à l'ensemble de la population: que le détournement de fonds publics n'est pas grave tant que celui-ci ne sert pas à l'enrichissement personnel? (Bélanger *et al.*, 2005)

- 14 Bien que l'enseignement soit évoqué par quelques-uns, l'argument de l'exigence d'honnêteté n'est pas, dans sa teneur fondamentale, d'ordre éducatif. Elle est considérée, cette exigence, comme ayant trait à l'administration publique dans sa globalité, à toutes ses pratiques et non pas précisément à celle de son enseignement. Ce que Bouchard et ceux à sa suite soutiennent, c'est que c'est au regard du devoir d'honnêteté que comporte la gestion de la chose publique et non pas d'un impératif relatif à l'enseignement que Juppé ne devrait pas être invité par l'ÉNAP. Cette précision est explicitement faite par Jean-Louis Hérivault :

Le vrai problème [...] est que monsieur Juppé a été condamné pour prise illégale d'intérêts. L'École nationale d'administration publique n'est pas juste une autre institution universitaire. Elle forme la fonction publique québécoise, mais pas uniquement, à la rigueur administrative et à la responsabilité dans la gestion du bien public.

Alain Juppé ne vient pas au Québec pour parler des Cathares ou de la dynastie Ming, sujets par ailleurs fort intéressants, ou faire la promotion des vins de Bordeaux, activités qui, j'en suis sûr, lui auraient toutes garanti un accueil beaucoup plus cordial ici. Il y vient pour partager son expérience d'homme public qui vient d'être sanctionné par la justice de son pays (Hérivault, 2005).

- 15 À lire Hérivault, il est très clair que le problème n'est pas tant que Juppé vienne enseigner au Québec, mais qu'il vienne y enseigner l'administration publique. Il y serait venu donner des cours en philosophie, en mathématiques ou en physique nucléaire, s'il s'était trouvé qu'il soit spécialiste de l'une de ces disciplines, sa présence n'aurait pas été répréhensible. Autrement dit, l'argument de l'exigence d'honnêteté n'a pas trait directement ou pour lui-même à l'enseignement universitaire.
- 16 De même, ce n'est pas n'importe quelle infraction morale que l'argument met en cause, mais très précisément un manquement relatif à la gestion publique, une « malversation et [un] comportement dérogatoire aux institutions démocratiques », comme l'écrivent Fortin et Limoges. Par conséquent, si le délit commis par Juppé avait été de nature

différente, Bouchard et consorts n'auraient pu, pour s'opposer à son embauche par l'ÉNAP, recourir à l'argument de l'honnêteté de l'administration publique.

- 17 Par ailleurs, à la lumière de ces précisions, cet argument s'oppose plus expressément qu'il n'y paraît d'abord à celui des personnes qui défendent la position de l'ÉNAP. D'une certaine manière, en effet, ce que pose l'argument, c'est qu'ayant contrevenu à un impératif d'honnêteté inhérent à l'administration publique, Juppé a manifesté son inaptitude en la matière, qu'il n'a pas véritablement la compétence requise pour enseigner l'administration publique.
- 18 Le cœur de l'argument de l'exigence d'honnêteté porte sur une incompatibilité entre l'administration publique et la faute de Juppé. En quelque sorte, il y aurait contradiction, ou à tout le moins inadéquation, entre une norme constitutive de l'administration publique et la conduite de l'ex-premier ministre français qui, selon le terme employé par Bourgeault, rendrait « inappropriée » sa venue à l'ÉNAP.

L'argument de l'obligation morale de l'enseignement universitaire

- 19 Le deuxième argument que présentent ceux qui s'opposent à l'invitation faite par l'ÉNAP à Juppé porte sur une incompatibilité différente entre ses agissements et l'enseignement. C'est Guy Rocher, surtout, qui fait valoir cet antagonisme entre la « probité » qu'appelle la carrière universitaire et le « déshonneur personnel » de Juppé. Pour Rocher,

Nos universités québécoises sont des institutions publiques, par leur constitution, leur financement, leur statut et leur mission. Il en résulte des obligations de morale publique pour leurs dirigeants et pour chacun des membres du corps professoral (Rocher, 2005).

- 20 Parmi ces obligations morales, en plus de la compétence et du « respect éthique » consistant à ne pas endoctriner les étudiants, figure également, selon Rocher, « [...] l'exemplarité de la vie publique, dans tous les engagements que prend le professeur dans la cité et dans toutes les fonctions publiques qu'il en vient à occuper » (Rocher, 2005).
- 21 En raison de son inconduite, Juppé contrevient à cette obligation morale.
- 22 Peter Leuprecht décline le même argument en mettant l'accent sur une mission morale que l'université doit poursuivre :

Son rôle ne se limite pas à la transmission du savoir. Elle doit être un lieu d'apprentissage non seulement du savoir-faire mais aussi du savoir-vivre et du savoir-être. Elle a une mission éthique qui consiste, entre autres, à promouvoir une culture civique et de respect du droit. Jean Jaures a écrit « On n'enseigne pas ce que l'on sait mais ce que l'on est. »

C'est pour cela que j'estime qu'une université soucieuse de sa mission et de son intégrité ne peut pas faire abstraction de la condamnation pénale de M. Juppé (Leuprecht, 2005).

- 23 Alors que l'enseignement reste une considération subsidiaire, inessentielle dans l'argument de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique, cette considération devient primordiale dans celui de l'obligation morale de l'enseignement universitaire. Cet argument ne renvoie pas à une contrainte afférente propre à l'enseignement de l'administration publique mais, plus généralement, à tout enseignement universitaire. Pour les tenants de l'argument, ce qui fait problème dans l'embauche de Juppé par l'ÉNAP, ce n'est pas tant que ce soit au sujet de la gestion de la chose publique qu'il

intervienne mais, plus généralement, qu'il occupe un poste d'enseignant. Son affectation dans un autre établissement universitaire et dans une autre matière ou discipline aurait été tout aussi discutable.

- 24 Il est aussi très clair, en tout cas pour Rocher, que le fait que Juppé ait commis des fautes dans la gestion des affaires publiques n'est pas la question fondamentale ; ce qui pose problème est plus simplement et plus radicalement qu'il ait manqué à « l'honneur » :

[...] une institution d'enseignement n'est pas le lieu où purger une peine d'emprisonnement. Je dirais que c'est le sens de l'honneur qui me fait réagir. [...] Il faut bien le reconnaître, le déshonneur personnel de cet invité français éclaboussera l'institution universitaire québécoise qui l'accueillera. Cela ne diminue évidemment pas la compétence professionnelle à laquelle Alain Juppé peut prétendre pour enseigner. Mais la condamnation judiciaire qu'il porte ne nous permet pas de lui faire l'honneur de lui accorder une chaire d'enseignement (Rocher, 2005).

- 25 Les arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire mettent bel et bien en jeu une justification morale. Il est très clair, d'abord, qu'ils font valoir une considération morale. Tous deux stipulent que l'ÉNAP ne devrait pas procéder à l'embauche de Juppé parce qu'il a enfreint ce que, dans le discours ordinaire, on appelle une « valeur »⁵ : l'honnêteté (ou l'intégrité), dans le cas de l'argument de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique, la probité (ou l'exemplarité), dans le cas de l'argument de l'obligation morale de l'enseignement universitaire.

- 26 Il est par ailleurs aussi évident que l'évocation de ces valeurs prend la forme plus précise d'une justification et non pas d'une raison d'autres natures. Curtler (2004) distingue trois types d'éclaircissements ou d'explicitations qui peuvent être développés au sujet de questions à incidence morale : l'explication, la rationalisation et la justification. L'explication a pour objet d'indiquer pourquoi et comment, sociologiquement ou pourrait-on dire « factuellement », a été prise une position morale. La rationalisation est une légitimation d'ordre psychologique qui motive arbitrairement une position morale. Quant à elle, la justification prétend établir la moralité de la position morale. Comme le précise Curtler, l'explication, la rationalisation et la justification relèvent de processus (*process*) distincts : on peut dire qu'ils procèdent de modes particuliers de liaison à la position morale qu'ils viennent éclairer différemment. Seule la justification prétend fonder en moralité ou relativement à la moralité la position au sujet de laquelle elle se présente. Il ne fait pas de doute que les références aux valeurs d'honnêteté et de probité des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire sont des justifications morales dans la mesure où elles arguent d'un motif moral pour s'opposer à l'engagement par l'ÉNAP de Juppé comme professeur invité.

Une formalisation des deux arguments contre la venue de Juppé à l'ÉNAP

- 27 Je me propose maintenant de mener une analyse des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement

universitaire qui en révèle la structure logique. Je veux fournir une telle formalisation des deux arguments afin de mettre au jour un trait caractéristique de la justification morale qu'ils comprennent. En fait, la formalisation que j'établirai sera double : la première abordera les arguments comme des raisonnements, la seconde les caractérisera comme des arguments en tant que tels. Ces deux formalisations permettent de mettre en évidence la nature arbitraire de leur justification morale qui n'est pas sans nuire à la validité des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire.

Une formalisation comme raisonnements

- 28 Sur le plan formel, les deux arguments se présentent comme des syllogismes pratiques. L'argument de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique a la forme complète suivante :

Prémisses :

L'administration publique pose une exigence d'honnêteté.

Juppé a contrevenu à cette exigence d'honnêteté.

Conclusion :

L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique.

- 29 Quant à l'argument de l'obligation morale de l'enseignement universitaire, il se décline, dans sa formulation intégrale, comme suit :

Prémisses :

L'enseignement universitaire comporte une obligation morale.

Juppé a manqué à cette obligation morale.

Conclusion :

L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité.

- 30 Bien qu'ils ne soient pas exprimés de cette manière explicite, tous les éléments de ces raisonnements pratiques sont bien présents dans les deux arguments des opposants au recrutement de Juppé par l'ÉNAP.
- 31 D'un strict point de vue inférentiel, les deux syllogismes sont inattaquables. Il est possible d'en faire la démonstration au moins de deux façons distinctes. On peut d'abord relever qu'ils appartiennent à la catégorie des raisonnements pratiques similaires aux raisonnements théoriques (*theoretical reasoning*) et non pas à celle des raisonnements pratiques optatifs (*optative*). Ainsi que McCann (1999) marque la distinction, les raisonnements théoriques sont uniquement constitués de propositions (au sens logique du terme) qui expriment des états de choses alors que les raisonnements optatifs comportent au moins une prémisse exprimant un souhait et qui donc consiste en un acte de discours autre qu'assertif. Les syllogismes pratiques de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire sont très certainement assimilables à des raisonnements théoriques. C'est seulement par leur objet (leur *subject matter*, comme l'écrit McCann) qu'ils sont pratiques. Leur teneur est purement propositionnelle et, comme McCann le

souligne encore au sujet de l'ensemble des syllogismes pratiques analogues à des syllogismes théoriques, leur validité est soumise aux mêmes principes logiques que ceux-ci. Au regard de ces principes, la déduction des deux arguments est parfaitement valide. Étant admises les deux prémisses « L'administration publique pose une exigence d'honnêteté » et « Juppé a contrevenu à cette exigence d'honnêteté », on peut tirer la conclusion « L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique ». De même, les deux prémisses « L'enseignement universitaire comporte une obligation morale » et « Juppé a manqué à cette obligation morale » conduisent formellement à la conclusion « L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité ». En fait, les deux conclusions ne sont pas seulement recevables, elles sont même forcées. En effet, un syllogisme théorique est frappé d'un caractère de nécessité. Les prémisses contraignent à la conclusion ou, pour le dire autrement, la conclusion doit forcément être tirée des prémisses.

- 32 Une deuxième façon d'attester la justesse inférentielle des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire est de mettre en évidence une autre de leur représentation formelle, celle du *modus tolens*. Un *modus tolens* est un raisonnement dont la première prémisses pose une relation d'implication et la seconde, la négation du conséquent de cette relation d'implication et dont la conclusion infère la négation de l'antécédent. La forme logique du *modus tolens*

$P \rightarrow Q$
 $\neg Q$
 Donc $\neg P$

- 33 Les arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire sont des *modus tolens* :

$P \rightarrow Q$
 L'administration publique implique une exigence d'honnêteté.
 $\neg Q$
 Juppé a contrevenu à cette exigence d'honnêteté.
 Donc $\neg P$
 L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique.

- 34 Et

$P \rightarrow Q$
 L'enseignement universitaire implique une obligation morale.
 $\neg Q$
 Juppé a manqué à cette obligation morale.
 Donc $\neg P$
 L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité.

- 35 Comme le syllogisme théorique, dont il n'est en fait qu'une forme particulière, le *modus tolens* est un raisonnement toujours valide⁶. Des prémisses posant une relation d'implication et la négation du conséquent de cette relation d'implication suit

forcément la conclusion énonçant la négation de son antécédent. Ainsi, les prémisses « L'administration publique implique une exigence d'honnêteté » et « Juppé a contrevenu à cette exigence d'honnêteté » mènent nécessairement à la conclusion « L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique ». De même, les prémisses « L'enseignement universitaire implique une obligation morale » et « Juppé a manqué à cette obligation morale » forcent à la conclusion « L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité ».

- 36 Si la rigueur formelle des deux arguments ne fait pas de doute, elle n'assure cependant pas leur bien-fondé. Leur inférence est irréprochable, mais leur teneur présente une certaine insuffisance. Le tout premier principe logique auquel doivent se conformer un syllogisme théorique et un *modus tolens* pour être pleinement valides a trait à la vérité de leurs prémisses. Même si leur inférence est assurée, leur conclusion ne vaut, en définitive, que si valent leurs prémisses. Ainsi, les conclusions « L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique » ou « L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité » ne sont recevables que pour celui qui reconnaît l'exactitude de leurs prémisses. Or, la vérité de ces prémisses fait problème.
- 37 La lacune la plus importante concerne les prémisses exprimant la généralité du syllogisme et la relation d'implication du *modus tolens*. Cette carence se répercute dans l'autre prémisses des deux formes de représentation du raisonnement. Les prémisses que l'administration publique pose ou implique une exigence d'honnêteté et que l'enseignement universitaire comporte ou implique une obligation morale se présentent comme allant de soi. Elles nous semblent à ce point patentes que nous les tenons d'emblée pour acquises. Elles suscitent cette adhésion immédiate et étendue en raison de leur généralité. C'est parce qu'elles sont totalement abstraites que leur justesse s'impose. Leur flagrance commande leur certitude. Mais c'est précisément en raison de ce caractère d'évidence que se pose la question de leur vérité.
- 38 L'ennui, c'est qu'elles ne font ainsi l'objet d'aucune précision. Elles souffrent d'un déficit total de détermination. Pour le mettre en évidence, imaginons que nous soyons dans la situation d'expliciter ces prémisses à quelqu'un qui ignore totalement ce que peuvent être une exigence d'honnêteté et une obligation morale (un extra-terrestre, disons). On ne pourrait tenter de le faire que de l'une ou l'autre des deux façons suivantes : soit en lui donnant des exemples d'honnêteté et de moralité, soit en définissant les concepts d'honnêteté et de moralité ainsi que ceux d'exigence d'honnêteté et d'obligation morale à l'aide d'autres notions de même nature comme intégrité ou probité et bien ou vertu⁷. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux procédures ne constituent une caractérisation des termes ni, *a fortiori*, une démonstration des allégations considérées. Elles ne permettent donc pas de préciser en quoi l'administration publique pose ou implique une exigence d'honnêteté et l'enseignement universitaire comporte ou implique une obligation morale. Donner des exemples ne permet que d'illustrer ; définir par des concepts synonymiques ne fait que reporter le problème à un autre niveau et conduit éventuellement soit à un raisonnement circulaire, soit à une régression à l'infini. Ni l'une ni l'autre des deux opérations ne peuvent servir à attester des prémisses. Les raisonnements des opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP reposent ainsi sur des bases parfaitement indéterminées. Leurs prémisses n'ont pas de sens, littéralement parlant ; c'est-à-dire que leur contenu n'est pas du tout défini. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune confirmation et leur vérité ne peut être établie.

- 39 Cette carence n'est pas le lot de tous les syllogismes théoriques et *modus tolens*. Plusieurs procèdent de prémisses exprimant une généralité ou une relation d'implication dont la vérité peut être établie. Considérons un exemple simple. Soit le raisonnement « Je ne fais pas de fièvre, donc je n'ai pas la grippe » qui peut être formellement représenté par les syllogisme et *modus tolens* suivants :

Prémisses :
 La grippe donne la fièvre.
 Je ne fais pas de fièvre.

Conclusion :
 Je n'ai pas la grippe.

- 40 Et

$P \rightarrow Q$
 Avoir la grippe implique de faire de la fièvre.
 - Q

Je ne fais pas de fièvre.
 Donc - P
 Je n'ai pas la grippe.

- 41 Il est parfaitement possible de démontrer la véracité de la première prémisse des deux raisonnements. La grippe et la fièvre peuvent être définies de manière tout à fait précise (en fonction de symptômes et d'échelles de mesure) et la relation de causalité attestée empiriquement de telle sorte qu'il est possible de prouver à quelqu'un d'ignorant en la matière (notre extra-terrestre de tout à l'heure) que la grippe occasionne de la fièvre autrement que par des exemples ou des définitions synonymiques. Contrairement à celle des prémisses « La grippe donne la fièvre » et « Avoir la grippe implique de faire de la fièvre », la vérité des prémisses « L'administration publique pose (ou implique) une exigence d'honnêteté » et « L'enseignement universitaire comporte (ou implique) une obligation morale » ne peut être démontrée. Elle est seulement prétendue à la façon d'un vœu pieux ou d'un desideratum.
- 42 Ces prémisses sont à ce point incertaines que leur application à une situation particulière reste inopérante. Pas plus que les prémisses énonçant l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et l'obligation morale de l'enseignement universitaire, celles qui stipulent que Juppé a failli à cette exigence d'honnêteté et à cette obligation morale ne sont soumis à quelque détermination. Leur vérité n'est donc pas établie, mais seulement alléguée. En fait, c'est parce que c'est le cas des premières prémisses que ça le devient pour les secondes : si, en effet, l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et l'obligation morale de l'enseignement universitaire ne sont pas attestées, comment donc pourrait l'être le fait que Juppé a transgressé l'une et l'autre⁸ ?
- 43 À prémisses faibles, conclusion vulnérable. La précarité de leurs prémisses fragilise la validité des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire.

Une formalisation comme arguments

- 44 Il est possible de faire voir le caractère arbitraire des justifications morales des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire en suivant une autre stratégie formalisante, celle qui consiste à les représenter non pas comme des raisonnements mais comme des arguments.
- 45 Dans des travaux antérieurs (Gauthier, 2005b, 2006a, 2006b, 2007a, 2007b et 2008), j'ai mené quelques analyses argumentatives en mettant à l'épreuve la définition technique et opératoire de l'argument comme l'articulation d'une proposition, le point de vue mis en avant, et d'une ou de plusieurs justifications, les soutiens invoqués à l'appui de ce point de vue⁹. En regard de cette définition, le modèle logique de l'argument est :

P

–

J

- 46 dans lequel P est le symbole de la proposition et J celui de la justification. Eu égard à ce modèle, les arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire sont, dans leur formulation la plus élémentaire, de la forme suivante :

P :

L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique.

–

J :

Parce qu'il a contrevenu à l'exigence d'honnêteté que pose l'administration publique.

P :

L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité.

–

J :

Parce qu'il a manqué à l'obligation morale que comporte l'enseignement universitaire¹⁰.

- 47 Il se trouve que la justification d'un argument peut être aussi par ailleurs elle-même une proposition. Il arrive en effet assez fréquemment qu'un point de vue ait pour fondement un autre point de vue. Une illustration simple est celle d'une recommandation reposant sur une prescription (par exemple : Le gouvernement devrait intervenir ; il se doit de réguler le marché). C'est lorsque la justification d'un argument est normative et non pas factuelle qu'elle peut de la sorte consister également en une proposition. Il importe alors de distinguer cette proposition de celle qu'elle sert à justifier. On peut aisément le faire en nommant différemment les deux

propositions. Le modèle logique de l'argument dans ce cas de double statut de la justification devient ainsi :

$$P^1$$

$$\bar{J} = P^2$$

- 48 Comme pour P^1 se pose la question de savoir si P^2 est fondée sur quelque justification. S'il s'avère que c'est le cas, cette justification devra être distinguée de celle de P^1 et le modèle de l'imbrication d'arguments en résultant sera le suivant :

$$P^1$$

$$\bar{J}^1 = P^2$$

$$\bar{J}^2$$

- 49 Il peut toutefois arriver que P^2 ne reçoive pas de justification, c'est-à-dire qu'aucun soutien ne soit invoqué à son appui. Il y aura alors emboîtement non pas de deux arguments mais d'un argument et d'une proposition esseulée¹¹. Le modèle de cet enchâssement (dans lequel le symbole $\emptyset$ représente l'absence de justification) est :

$$P^1$$

$$\bar{J}^1 = P^2$$

$$\bar{\emptyset}$$

- 50 C'est tout à fait là la forme logique des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire. Une première proposition est mise en avant : l'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique et ne devrait pas le recevoir comme professeur invité. Cette proposition est appuyée par l'une et l'autre justification : parce que l'administration publique pose une exigence d'honnêteté et parce que l'enseignement universitaire comporte une obligation morale. Ces justifications constituent aussi par ailleurs des propositions : elles avancent que l'administration publique pose une exigence d'honnêteté et que l'enseignement universitaire comporte une obligation morale. Aucune justification n'est invoquée à l'appui de ces propositions.
- 51 Ultimement, la justification morale des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire se trouve de la sorte à être totalement gratuite et demeure donc purement arbitraire.
- 52 Dans la mesure où leur justification apparaît ainsi, en dernier ressort, reposer sur le vide, la validité des arguments devient incertaine. Du fait que leur justification morale est dépourvue de toute assise à leur niveau plancher, leur proposition reste douteuse.

Conclusion

- 53 Dans les pages qui précèdent, j'ai cherché à mettre en évidence l'arbitraire de la justification morale des arguments présentés par les opposants de la venue de Juppé à l'ÉNAP en regard de leurs différentes représentations formelles. Je pense avoir établi que les formalisations qu'il est possible de donner à ces arguments rendent manifeste l'indétermination de leur justification morale.
- 54 Cette déficience n'est pas sans nuire, comme nous l'avons au passage souligné, à la validité des arguments. Il est toutefois une autre répercussion qu'elle recèle, de nature plus théorique, sur laquelle je voudrais maintenant attirer l'attention. Quand ils interviennent dans l'espace public pour défendre leur point de vue, les opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP (comme aussi d'ailleurs leurs contradicteurs) le font en adoptant une posture de démonstration : ils ne cherchent manifestement pas à seulement exprimer un désir ou une préférence, mais ont plutôt pour ambition de déterminer leur attitude du point de vue de la raison. C'est en cela, incidemment, que les syllogismes pratiques par lesquels leur argumentation peut être rendue sont des syllogismes théoriques et non pas des syllogismes optatifs. Autrement dit, leur objectif est de faire valoir non pas une conviction personnelle mais une « preuve ». Ils ne veulent pas témoigner, mais prétendent établir.
- 55 Leur argumentation implique ainsi un présupposé rationaliste qui les rattache à une théorie éthique réaliste ou naturaliste plutôt qu'à une théorie émotiviste ou prescriptiviste. La moralité n'est pas pour eux affaire d'adhésion subjective, mais relève d'un ordre indépendant des sujets. La justification morale de leurs arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire renvoie prétendument à une vérité objective ou à tout le moins à une norme externe qui s'impose aux agents.
- 56 Cependant, il y a décalage entre ce positionnement théorique et le traitement argumentatif que donnent à l'affaire Juppé ceux qui s'opposent à sa venue à l'ÉNAP. Leur prétention à une rationalité éthique est démentie par l'argumentation qu'ils développent. Comme nous l'avons mis en évidence, les justifications morales des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire demeurent arbitraires : quand on les formalise comme des syllogismes pratiques et des *modus tolens*, on fait apparaître leur indétermination ; quand on les formalise comme des ensembles articulés de propositions et de justifications, il devient clair qu'elles sont suspendues dans le vide.
- 57 Pour le dire abruptement, ces justifications morales sont totalement spéculatives. Elles relèvent de ce que Claude Panaccio appelle une « morale métaphysique » qu'il caractérise comme « [le] recours à une valeur universelle, c'est-à-dire applicable *a priori* à toute situation empirique, toute justification d'un jugement de valeur par la simple vertu d'un nom abstrait » (1973 : 151). C'est tout à fait le cas des justifications morales des arguments de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et de l'obligation morale de l'enseignement universitaire. Reconsidérons les prémisses de ces arguments représentés dans des syllogismes pratiques et des *modus tolens*. L'exigence d'honnêteté et l'obligation morale sur lesquelles portent les prémisses exprimant une généralité et une relation d'implication (« L'administration publique pose [ou implique] une exigence d'honnêteté » et « L'enseignement universitaire comporte [ou implique] une

obligation morale ») prétendent dénoter des normes objectives ou, comme préfère le dire Panaccio, des « valeur[s] universelle[s] » qui restent complètement indéterminées. Elles ne sont donc que des noms abstraits : elles désignent des « entités » indéfinissables qui ne sont d'aucun secours véritable dans l'évaluation morale d'une situation concrète. Aussi n'est-il pas étonnant que les secondes prémisses des syllogismes et *modus tolens* (« Juppé a contrevenu à l'exigence d'honnêteté de l'administration publique » et « Juppé a manqué à l'obligation morale de l'enseignement universitaire ») restent elles aussi indéterminées. En quelque sorte, les opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP ne livrent pas la marchandise : ils affichent un rationalisme éthique démenti par un usage de justifications morales arbitraires.

- 58 Il y a fort à parier que ce soit le cas dans quantité de débats qui agitent l'espace public. La moralité est aujourd'hui très fréquemment convoquée au sujet d'un grand nombre de questions controversées, le plus souvent sous la forme de justifications morales. Il faudrait pouvoir constater leur usage dans lequel une intuition ou un préjugé moral se dissimule sous une façade affectée de rationalité. Mais peut-être ne peut-il en aller autrement de la moralité ? Peut-être les justifications morales sont-elles toujours métaphysiques ?

BIBLIOGRAPHIE

- BÉLANGER, Yves *et al.* (2005), « Quand l'éthique fout le camp ! », *Le Devoir*, 18 février (en ligne). <http://www.ledevoir.com/non-classe/75124/alain-juppe-professeur-invite-a-l-enap-quand-l-ethique-fout-le-camp>. Page consultée le 15 août 2012.
- BOUCHARD, Gérard (2005), « Embauche d'Alain Juppé : l'ÉNAP a-t-elle perdu la tête ? », *Le Devoir*, 12 février (en ligne). <http://www.ledevoir.com/non-classe/74699/embauche-d-alain-juppe-l-enap-a-t-elle-perdu-la-tete>. Page consultée le 15 août 2012.
- BOURGEAULT, Guy (2005), « La <chose publique> et l'ÉNAP », *Le Devoir*, 31 mars (en ligne). <http://media1.ledevoir.com/societe/education/78197/la-chose-publique-et-l-enap>. Page consultée le 15 août 2012.
- CURLER, Hugh Mercer (2004), *Ethical Argument. Critical Thinking in Ethics*, deuxième édition, New York, Oxford University Press.
- FORTIN, Pierre et Camille LIMOGES (2005), « Affaire Juppé. L'ÉNAP doit se reprendre », *Le Devoir*, 1^{er} mars (en ligne). <http://www.ledevoir.com/societe/education/75913/libre-opinion-affaire-juppe-l-enap-doit-se-reprendre>. Page consultée le 15 août 2012.
- GAUTHIER, Gilles (2002), « L'argumentation éditoriale. Le cas des quotidiens québécois », *Studies in Communication Sciences*, 2(2), p. 21-46.
- GAUTHIER, Gilles (2005a), « Argumentation et opinion dans la prise de position éditoriale » dans Marcel BURGER et Guylaine MARTEL (dir.), *Argumentation et communication dans les médias*, Québec, Éditions Nota bene, p. 131-155.

- GAUTHIER, Gilles (2005b), « La rigueur éditoriale : les cas de Bernard Descôteaux du *Devoir* et d'André Pratte de *La Presse* », *Les Cahiers du journalisme*, 14, p. 252-269.
- GAUTHIER, Gilles (2006a), « L'argumentation sur la question nationale au Québec », *Globe*, 9(1), p. 257-274.
- GAUTHIER, Gilles (2006b), « La prise de position éditoriale. L'exemple de la presse québécoise », *Communication*, 25(1), p. 112-133.
- GAUTHIER, Gilles (2007a), « La structure et les fondements de l'argumentation éditoriale », *Les Cahiers du journalisme*, 17, p. 322-342.
- GAUTHIER, Gilles (2007b), « Editorial argumentation in the American press. A look at *The New York Times* and *Washington Post* » (En ligne). http://www.com.ulaval.ca/personnel/professeurs/gilles_gauthier/Editorial_Argumentation.pdf Page consultée le 15 août 2012.
- GAUTHIER, Gilles (2008), « La discussion éditoriale dans la presse québécoise », *Communication*, 26(2), p. 151-173.
- GAUTHIER, Gilles (2010), « Le problème du repérage des arguments. Le cas de l'éditorial journalistique », *Communication*, 28(1), p. 71-100.
- HÉRIVault, Jean-Louis (2005), « France, mère des arts... que sont tes enfants devenus ? », *Le Devoir*, 22 mars (en ligne). <http://www.ledevoir.com/non-classe/77529/france-mere-des-arts-que-sont-tes-enfants-devenus>. Page consultée le 15 août 2012.
- LEUPRECHT, Peter (2005), « Post-scriptum à l'«affaire Juppé» », *Le Devoir*, 18 février (en ligne). <http://www.ledevoir.com/non-classe/75978/lettres-post-scriptum-a-l-affaire-juppe>. Page consultée le 15 août 2012.
- MCCANN, Hughes J. (1999), « Practical reasoning » dans R. AUDI (dir.), *The Cambridge Dictionary of Philosophy*, deuxième édition, Cambridge, Cambridge University Press, p. 728-729.
- PANACCIO, Claude (1973), « Conditions et limites de la justification morale » dans Alan MONTEFIORE (dir.), *Philosophie et relations interpersonnelles*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 147-179.
- RIEKE, Richard D., Malcolm O. SILLARS et Tarla Rai PETERSON (2005), *Argumentation and Critical Decision Making*, sixième édition, Boston, Pearson Education.
- ROCHER, Guy (2005), « Alain Juppé, professeur invité à l'ÉNAP — Faites-nous l'honneur de ne pas être là... », *Le Devoir*, 18 février (en ligne). <http://www.ledevoir.com/non-classe/75125/alain-juppe-professeur-invite-a-l-enap-faites-nous-l-honneur-de-n-etre-pas-la>. Page consultée le 15 août 2012.
- SCANLON, T.M. (1998), « Moral justification », *Routledge Encyclopedia of Philosophy*, vol. 6, London/New York, Routledge, p. 514-516.
- VERREAULT, Robert (2005), « Bernard-Henri Lévy, l'ÉNAP et la «nouvelle religion américaine» - Un beau cas d'aveuglement intellectuel », *Le Devoir*, 15 mars (en ligne). <http://www.ledevoir.com/societe/education/76991/bernard-henri-levy-l-enap-et-la-nouvelle-religion-americaine-un-beau-cas-d-aveuglement-intellectuel>. Page consultée le 15 août 2012.

NOTES

1. Pour ne donner que quelques exemples québécois récents, citons l'affaire des commandites, la fraude Norbourg et le scandale de la prostitution juvénile à Québec.

2. Ce que j'appelle « justification morale » est appelé « argument moral » par d'autres qui définissent l'argument non pas comme la combinaison d'une proposition et d'une justification, mais comme une seule justification. C'est ainsi qu'il est fréquemment fait référence, dans le langage de tous les jours, dans les médias et aussi dans des textes réflexifs ou analytiques, à des « arguments moraux » au sujet de l'avortement, de la peine de mort ou d'autres questions en débat. Le lecteur aura compris que je considère ces « arguments moraux » plutôt comme des justifications morales. Rieke, Sillars et Peterson (2005) semblent réduire la justification morale à la seule obligation morale (*moral obligation*). Je considère qu'elle peut également consister en une considération morale d'autre sorte comme un principe ou une recommandation. Par ailleurs, « l'argument moral » a en philosophie une désignation particulière bien précise. Il est présenté par certains comme une preuve de l'existence de Dieu se déclinant de la manière suivante : l'existence a ou doit avoir une valeur morale ; Dieu seul peut assurer la moralité ; conséquemment, Dieu existe. Mon traitement de la justification morale n'a évidemment rien à voir avec cet argument moral. Ce qui n'empêche pas qu'on puisse leur reconnaître quelque trait commun !

3. Juppé a effectivement passé son année d'inéligibilité au Québec comme professeur invité. De retour en France, il est redevenu maire de Bordeaux et, depuis février 2011, est ministre d'État et ministre des Affaires étrangères et européennes.

4. Je n'ai trouvé aucune trace de ce contre-argument. La position des défenseurs de l'ÉNAP consiste uniquement à faire valoir que l'expérience et la compétence justifient son engagement sans le disculper de ses fautes. Certains soutiennent que celles-ci ont déjà été sanctionnées et que Juppé n'a pas à subir une double peine en se voyant refuser l'accès à un poste d'enseignant.

5. Je mets le terme de *valeur* entre guillemets pour marquer son imprécision.

6. C'est également le cas du *modus ponens*, alors que les deux autres arguments *modus* les plus fréquents, la dénégation de l'antécédent et l'affirmation du conséquent, sont eux formellement invalides. L'affirmation du conséquent est dérivée du *modus tolens* : sa seconde prémisse pose au lieu de le nier le second terme d'une relation d'implication. Sa forme logique est : $P \rightarrow Q, Q$; donc P .

7. Comme en font foi leurs propos plus haut cités. C'est d'ailleurs précisément ce que font les opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP quand ils cherchent à préciser et à élaborer leurs arguments.

8. Les prémisses ne font pas qu'affirmer que Juppé a contrevenu à des lois, s'est rendu coupable d'actes criminels et a été sanctionné en conséquence, toutes choses pouvant être établies de manière satisfaisante. Elles avancent en plus que, ce faisant, il a manqué à l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et à l'obligation morale de l'enseignement universitaire.

9. Dans le cas d'un raisonnement, par exemple un syllogisme ou un *modus tolens*, la proposition a la forme plus précise d'une conclusion et les justifications de prémisses. C'est parce que tous les arguments ne sont pas des raisonnements qu'il s'avère nécessaire d'avoir les concepts plus génériques de proposition et de justification pour désigner les deux constituants de l'argument.

10. Il s'agit là de la représentation des arguments tels qu'ils sont énoncés dans leur formulation la plus élémentaire par les opposants à la venue de Juppé à l'ÉNAP. Leur analyse montre cependant que leur structure logique est un brin plus complexe. En fait, les arguments sont exprimés par enthymème, c'est-à-dire qu'un de leurs constituants reste implicite. Ceux qui les émettent ne prennent pas la peine de préciser explicitement que l'administration publique pose une exigence d'honnêteté et que l'enseignement universitaire comporte une obligation morale ; ils le suggèrent ou le présupposent seulement en se contentant de prétendre que Juppé a enfreint cette exigence ou cette obligation. En dépit du fait qu'elles restent tacites, les deux affirmations n'en sont pas moins parties prenantes de l'assemblage argumentatif. En les explicitant, on scinde en deux parts la justification de l'argument telle que formulée dans sa

forme élémentaire et on obtient la forme logique suivante apparentée à celle du syllogisme et du *modus tolens* :

P :

L'ÉNAP ne devrait pas offrir à Juppé une fonction d'administration publique.

–

J_(s) :

(L'administration publique pose [ou implique] une exigence d'honnêteté.)

Juppé a contrevenu à cette exigence d'honnêteté.

P :

L'ÉNAP ne devrait pas recevoir Juppé comme professeur invité.

–

J_(s) :

(L'enseignement universitaire comporte [ou implique] une obligation morale.)

Juppé a manqué à cette obligation morale.

Les parenthèses sont ajoutées à la justification exprimant la généralité du syllogisme et à celle exprimant la relation d'implication du *modus tolens* pour indiquer qu'elles sont passées sous silence dans l'expression effective des arguments.

11. De manière purement conventionnelle, j'appelle « opinion » une proposition sans justification de façon à la distinguer de l'argument. Quand la proposition justifiant une autre proposition n'est pas elle-même aussi justifiée, nous nous retrouvons donc devant un cas d'imbrication d'un argument et d'une opinion.

RÉSUMÉS

L'article traite de l'usage de la justification morale dans le débat public. L'analyse porte sur un exemple : le débat suscité en 2005 au Québec par l'invitation faite à Alain Juppé d'être professeur invité à l'École Nationale d'Administration Publique. Deux arguments sont distingués : celui de l'exigence d'honnêteté de l'administration publique et celui de l'obligation morale de l'enseignement universitaire. Un traitement formel de ces deux arguments met en lumière leur faiblesse fondationnelle. En conclusion, est évoqué l'effet de cette carence argumentative sur le rapport entre moralité et rationalité.

The article deals with the use of moral justification in public debates. The question is approached from the point of view of argumentation. An invitation in 2005 to former French Prime Minister Alain Juppé, as visiting professor at the École Nationale d'Administration Publique, in Québec City, spurred a heated debate among university professors. Two opposing arguments were developed : one centred on trust in public administration, the other on the moral obligation of universities. The analysis of this debate reveals basic flaws in both arguments.

El artículo se refiere al empleo de la justificación moral en el debate público. El análisis alude a un ejemplo concerniente a la controversia producida en 2005 en Quebec con respecto a la sugerencia dirigida a Alain Juppé para ser profesor-invitado en la Escuela Nacional de Administración Pública de Quebec. En este contexto, se pueden identificar dos argumentos : el de la exigencia de la honestidad de la administración pública y el de la obligación moral de la enseñanza universitaria. Un tratamiento formal de estos dos argumentos pone en evidencia su propia

debilidad. En conclusión, se evoca el efecto de esta carencia argumentativa de la relación entre moralidad y racionalidad.

INDEX

Palabras claves : debate público, argumentación, Alain Juppé, universidad, Québec

Keywords : public debate, argumentation, Alain Juppé, university, Québec

Mots-clés : débat public, argumentation, Alain Juppé, université, Québec

AUTEUR

GILLES GAUTHIER

Gilles Gauthier est professeur au Département d'information et de communication à l'Université Laval (Québec). Courriel : gilles.gauthier@com.ulaval.ca

La médiatisation des troubles liés à l'adolescence dans la presse quotidienne nationale française (1995-2009)

Audrey Arnoult

- 1 Notre travail de doctorat en sciences de l'information et de la communication (Arnoult, 2011) visait à comprendre quelles représentations les médias proposent d'un sujet dont les enjeux sont à la fois médicaux, sociaux et politiques. En effet, les troubles liés à l'adolescence ont été au cœur de différentes mesures politiques au cours des années 1990-2000 et sont considérés comme un problème de santé publique par le corps médical. Pour Philippe Jeammet (psychiatre), ces troubles sont pathologiques quand ils deviennent « un mode habituel de réponse qui se répète et s'impose à l'adolescent, tout en limitant ses potentialités » (1997 : 144). C'est le cas de l'anorexie mentale, du suicide ou encore de la toxicomanie. Marie Choquet (épidémiologiste) parle de transgression légale, médicale et sociale (Choquet, 1995 : VII), une définition qui souligne bien le caractère protéiforme de ces conduites : pathologiques ou pathogènes, juridiquement interdites ou socialement désapprouvées.
- 2 Les questions que nous posons dans notre recherche sont les suivantes : comment proposer un discours sur des conduites qui, parfois, constituent une violation du droit et qui peuvent mettre en danger l'adolescent et la société, mais qui résultent d'une souffrance psychique ? Comment la presse donne-t-elle sens à ces « réponses négatives » (Jeammet, 1997 : 154) qui sont celles de sujets en souffrance et quel mode de gestion de la déviance suggère-t-elle ? Et enfin, comment les journaux construisent-ils (ou non) ce problème comme un problème de santé publique ?
- 3 Notre recherche porte donc sur les représentations médiatiques des troubles liés à l'adolescence et met en œuvre une démarche d'analyse du discours. Nous présenterons successivement notre posture théorique, le corpus de discours analysés, notre méthodologie et quelques références théoriques sur lesquelles nous nous sommes

appuyée. Puis, nous reviendrons sur les principaux résultats à la fois quantitatifs et qualitatifs de cette recherche.

Démarche

- 4 Nous envisageons les discours médiatiques dans une perspective constructiviste : l'information résulte d'une construction sociale et n'est pas une donnée brute (Delforce, 1996 ; Delforce et Noyer, 1999). En ce sens, les médias sont des acteurs sociaux qui ont pour responsabilité de « mettre en lisibilité le monde social » (Delforce, 1996 : 28). Leurs discours s'insèrent dans un ensemble de discours sociaux en circulation sur un événement ou une thématique, auxquels ils empruntent, mais qu'ils peuvent aussi venir infléchir. L'étude des discours de presse permet de saisir et de mettre en question la confrontation entre ces différents discours sociaux (juridique, médical, religieux, etc.). Elle permet également de comprendre « la façon dont l'évolution socio-culturelle résonne dans les discours de presse » (Véron, 1988 : 25), ce qui renvoie à l'évolution des normes et donc à la définition de la déviance.

La construction de l'objet de recherche

- 5 L'un des enjeux de notre travail réside dans la construction de l'objet de recherche, autrement dit « le phénomène, ou le fait tel que le chercheur le construit pour pouvoir l'étudier » (Davallon, 2004 : 32). Cette construction a suscité une réflexion sur l'expression « troubles de l'adolescence », préalable indispensable à la constitution d'un corpus pertinent et à l'élaboration d'une méthodologie appropriée. La lecture de divers types d'écrits scientifiques contemporains (dictionnaires, ouvrages, classifications psychiatriques) révèle que cette expression recouvre des comportements très variés. Partant de ce constat, nous avons choisi de prendre en compte les conduites considérées comme pathologiques ou potentiellement pathogènes : l'anorexie, la boulimie, la toxicomanie, l'alcool, la drogue, le suicide, les scarifications, les automutilations, la fugue, la dépression, le mutisme, le repli sur soi, l'angoisse, la phobie, les conduites à risques et les prises de risques. C'est à partir de ces mots clés et de termes synonymes de « troubles de l'adolescence » (tels que *malaise, pathologie*) que nous avons constitué notre corpus de presse, principalement à l'aide de la base de données Lexis Nexis¹.
- 6 Notre analyse s'appuie sur l'étude de cinq quotidiens nationaux : *Le Monde*, *La Croix*, *Le Figaro*, *Libération* et *L'Humanité*. Ce choix repose sur la volonté d'adopter une approche comparative puisque l'analyse des représentations n'est pertinente que si elle procède d'une comparaison entre plusieurs supports, le sens n'existant que dans la différence (Véron, 1978). Notre période d'étude (1995-2009) ne correspond pas à « un » ou « des » événements particuliers. En effet, les troubles liés à l'adolescence recouvrant diverses conduites, aucune date ne peut constituer une borne pertinente pour l'ensemble de ces conduites. Le début de notre corpus coïncide donc avec les limites « techniques », qui sont celles de l'archivage (1995), et le corpus se clôt en mars 2009, avec le vote de la loi interdisant la vente d'alcool aux mineurs.

Une méthodologie hybride : enquête quantitative et démarche qualitative

- 7 L'ampleur de notre corpus (989 articles) nous a conduite à élaborer une méthodologie mêlant le quantitatif et le qualitatif. Nous avons utilisé le logiciel Modalisa pour réaliser une analyse quantitative et de contenu. Notre grille d'enquête, composée de 19 catégories relatives au dispositif du journal (rubrique, page, etc.) et au contenu de l'article (thématiques, actions, etc.), a permis d'analyser la répartition quantitative des discours en fonction des troubles, des journaux et des années. Elle nous a également été utile pour étudier le rubriquage du corpus. Les résultats de ces analyses ont servi de point de départ à la constitution d'un second corpus de 267 articles, analysés qualitativement. Notre méthodologie se fonde sur la sémiotique narrative greimassienne, l'analyse lexicale et, dans une moindre mesure, énonciative. L'analyse narrative des discours est possible parce que les troubles de l'adolescence sont considérés par le corps médical comme des troubles de l'agir (Marcelli et Braconnier, 1999). En ce sens, les discours sur ces conduites peuvent être envisagés comme le récit d'une transformation appelant un sujet, des causes, des actes et une sanction. Ce type d'analyse consiste à repérer ces transformations et les différents schémas narratifs qui structurent le récit. Toutefois, cette analyse concerne la syntaxe du discours indépendamment de tout investissement sémantique (Greimas, 1983) et a donc été menée conjointement avec une analyse lexicale. L'analyse énonciative renvoie quant à elle à la reconnaissance des discours rapportés présents dans le corpus pour comprendre comment certains discours sociaux sont mobilisés par les journalistes.

Des références théoriques pluridisciplinaires

- 8 L'étude des représentations médiatiques des troubles liés à l'adolescence nécessite le recours à des références théoriques de champs disciplinaires variés (histoire, médecine, sociologie, sciences de l'information et de la communication, etc.). La maladie, mais plus largement la déviance, résulte d'une construction sociale (Herzlich, 1984), les conduites que nous examinons étant progressivement devenues des « objet[s] pour la pensée » (Foucault, 1994 : 670) avant d'être considérées comme des problèmes de santé publique. Il en est de même pour la notion d'adolescence, dont la première partie de notre travail retrace la généalogie. Adoptant une démarche foucaldienne (Foucault, 1994), nous étudions la formation du concept de l'adolescence, les discours qui ont permis son élaboration et les déplacements qui ont été opérés. Dans une seconde partie de la thèse, nous revenons notamment sur le processus de médicalisation (Fassin, 1998) de l'anorexie, du suicide, de la consommation de drogues, de l'usage d'alcool et des troubles de l'adolescence en général² pour comprendre comment ces conduites sont aujourd'hui médiatisées. En mettant en évidence les différentes problématisations dont elles ont fait l'objet avant d'être considérées comme des problèmes de santé publique, nous pouvons ensuite repérer quelles représentations sont réactivées par les discours médiatiques contemporains.
- 9 En outre, notre recherche s'inscrit dans un ensemble de travaux sur les médias que nous recensons afin de mettre au jour les différents rôles de la presse dans la construction d'un problème de santé publique : « précurseur », « accompagnateur » (Mercier, 1992), « caisse de résonance » (Institut national du

cancer, 2010), « alerteur » (Brard, 2004), coproducteur d'un scandale (Marchetti, 1997) ou acteur parmi d'autres de la construction d'un problème public (Henry, 2007). Ce panorama permet de préciser notre posture théorique : nous envisageons la presse comme un acteur parmi d'autres de la co-construction d'un problème de santé publique, cette co-construction n'étant pas synonyme de création, mais d'opérations qui configurent le matériau initial sur lequel elles portent (Delforce, 2004).

Une « mise en visibilité » inégale des troubles de l'adolescence

- 10 La troisième partie de notre thèse est consacrée à l'analyse de la « mise en visibilité » (Delforce, 1996 : 28) des troubles liés à l'adolescence, laquelle portait sur les 989 articles de notre corpus³ et entendait caractériser la médiatisation de ce sujet à la fois du point de vue du volume et de celui de l'évolution. Les troubles liés à l'adolescence sont, dans l'ensemble, peu médiatisés au regard de la thématique traitée, de la période étudiée et en comparaison avec d'autres problèmes de santé publique⁴. Certains écarts quantitatifs entre les conduites permettent de conclure que la presse privilégie les troubles extériorisés et spectaculaires (anorexie, consommation d'alcool, usage de drogues, suicide) au détriment des conduites extériorisées mais peu visibles (fugue, boulimie, scarification) et des troubles intériorisés (phobie, angoisse, mutisme...)⁵. La faible « mise en visibilité » des conduites extériorisées peu spectaculaires et des troubles intériorisés peut s'expliquer par leur invisibilité physique et sociale, leur processus de médicalisation étant soit inexistant, soit inachevé (certaines conduites sont reconnues comme étant pathologiques, mais ne sont pas prises en charge par les pouvoirs publics). Ces premières analyses montrent que ce n'est pas le fait qu'une conduite soit une déviance juridique ou sociale qui permet d'expliquer sa « mise en visibilité » dans la presse, mais sa reconnaissance comme objet de la biopolitique, autrement dit sa prise en charge par les pouvoirs publics (Foucault, 2004).
- 11 Cette analyse quantitative a été précisée par une étude du rubriquage et de la signature des articles sur l'anorexie, le suicide, la consommation de drogues, l'usage d'alcool et les troubles de l'adolescence en général. Le cadrage informatif opéré par les journaux reflète-t-il la médicalisation de ces conduites ? Autrement dit, se caractérise-t-il par une « migration » (Moirand, 2001) ou une « extension rubriquale » (Noyer, 1994) ? En effet, nous supposons que la reconnaissance de ces troubles comme problèmes de santé publique se traduirait par leur politisation. L'examen de la signature des articles entend préciser ces résultats en observant quel type de journalistes (scientifiques, médecins, généralistes) couvrent le sujet : peut-on repérer une évolution qui serait liée à une politisation du traitement médiatique ? L'analyse comparée du rubriquage des articles sur les cinq conduites précédemment citées ne permet pas de confirmer notre hypothèse de départ. Le cadrage informatif des discours ne traduit pas la médicalisation du sujet ni même sa politisation. Les mesures politiques relatives aux troubles de l'adolescence ne donnent pas lieu à une « migration » du sujet des pages scientifiques vers les rubriques plus prestigieuses des journaux. Il n'y a pas non plus d'« extension rubriquale », le rubriquage des articles se caractérisant par une grande diversité tout au long de la période d'étude.

La « mise en lisibilité » des discours sur les troubles liés à l'adolescence

- 12 La quatrième et dernière partie de notre thèse est consacrée à l'analyse qualitative des discours sur l'anorexie, le suicide, la consommation de drogues, l'usage d'alcool et les troubles de l'adolescence en général, soit 267 articles. Nous avons mis en évidence un certain nombre d'éléments pertinents pour comprendre quelles significations la presse donne à ces conduites protéiformes qui peuvent témoigner d'une grande souffrance psychique.

L'anorexie mentale

- 13 La production discursive sur ce sujet augmente à la suite de la mort de mannequins anorexiques (été 2006) et de la mise en place d'une réglementation par le milieu de la mode et le monde politique. En avril 2008, une Charte d'engagement volontaire sur l'image du corps est signée par l'ensemble des professionnels du monde de la mode, de la publicité, des médias, du corps médical et des pouvoirs publics. Valérie Boyer (députée de l'Union pour un Mouvement Populaire) propose également une loi visant à « lutter contre les incitations à la recherche d'une extrême maigreur ou à l'anorexie »⁶. Ces deux initiatives constituent les premières mesures politiques françaises relatives à cette pathologie et témoignent de l'inscription récente du sujet dans l'espace public.
- 14 Plusieurs éléments des discours médiatiques ont retenu notre attention. De façon générale, les journaux tendent à confondre les adolescentes souffrant de cette maladie avec les mannequins anorexiques. Les pratiques anorexiques sont peu évoquées, la presse réduisant souvent la maladie à un simple régime dont elle souligne les conséquences. Ce faisant, elle opère une confusion entre l'amaigrissement des mannequins et l'anorexie des adolescentes alors que celle-ci relève de la quête identitaire et non d'une simple volonté de maigrir pour se conformer aux normes esthétiques contemporaines. Une autre caractéristique des discours sur l'anorexie réside dans la place accordée au facteur socioculturel. Tous les journaux reconnaissent la polyfactorialité de la maladie, mais ils s'interrogent plus longuement sur le rôle de ce facteur dans son déclenchement. *Le Monde* et *Libération* écartent cette hypothèse tandis que *La Croix* et *Le Figaro* considèrent que les normes corporelles véhiculées par le monde de la mode ne sont pas étrangères à la survenue de l'anorexie. L'analyse de la désignation de l'actant sujet et des pratiques anorexiques montre comment l'événement que constitue la mort de mannequins anorexiques a fourni aux journaux un cadre à partir duquel appréhender une conduite polyfactorielle difficilement saisissable. Pour reprendre les termes de Bernard Delforce et de Jacques Noyer (1999), nous sommes en présence d'un phénomène de « contagion-assimilation ».

Le suicide

- 15 Jusqu'au XVI^e siècle, le suicide est problématisé comme une question morale et religieuse. C'est un crime sévèrement sanctionné par les autorités ecclésiastiques et civiles. Les écrits humanistes puis philosophiques tendent à désacraliser ce geste : de coupable, le suicidé devient victime. Les travaux scientifiques du XIX^e siècle poursuivent cette sécularisation, mais la mort volontaire, dépénalisée, reste un acte immoral et devient

un sujet tabou dans l'espace public⁷. Il faut attendre un demi-siècle pour que le suicide devienne un objet de biopouvoir avec, entre autres, la mise en place d'une journée annuelle de prévention en 1997. Cette conduite est donc aujourd'hui reconnue comme un problème de santé publique.

- 16 Pourtant, dans les discours médiatiques, la construction de ce sujet ne témoigne pas de ce statut de problème de santé publique. En effet, la figure des pouvoirs publics est très peu présente, la prévention du geste suicidaire étant renvoyée, dans certains quotidiens, au milieu associatif, voire aux parents. En outre, la performance suicidaire est peu évoquée. Les mentions des idées suicidaires et des signes avant-coureurs du passage à l'acte sont très peu développées, ce qui ne permet pas de construire une réelle prévention de la mort volontaire. L'analyse des discours montre que la prévention du geste suicidaire n'était pas « acquise » pour les journaux qui s'interrogent sur la possibilité d'empêcher la mort volontaire, sur les moyens à mettre en œuvre et sur leur efficacité. L'ensemble des quotidiens évoque le silence qui entoure encore aujourd'hui le suicide, la prévention commençant donc par la levée de ce tabou. En soulignant cette difficulté à parler de la mort volontaire, ils montrent que le suicide à l'adolescence reste un sujet qui n'a pas encore acquis une réelle visibilité sociale. En ce sens, l'ensemble des discours produits par la presse quotidienne nationale permet de considérer les journaux comme un acteur de cette mise en visibilité qui contribue au déplacement des frontières du dicible (Henry, 2007).

La consommation de drogues

- 17 La consommation de drogues est aujourd'hui un délit, mais cette catégorisation comme déviance juridique est relativement récente. En effet, jusqu'au XIX^e siècle, différents types d'usages coexistent. Ils sont socialement et légalement tolérés⁸. La consommation de drogues entre dans le champ juridique en 1916, mais il faut attendre 1970 pour que l'usage soit réellement codifié comme une pratique déviante avec le vote de la loi réprimant la consommation privée. Dans les années 1980-1990, plusieurs événements — notamment l'arrivée du sida — viennent ébranler l'idéal d'une société sans drogue. Une politique de santé publique, dite de réduction des risques, est alors mise en place, achevant le processus de médicalisation de cette conduite.
- 18 Dans les discours consacrés à la consommation de drogues à l'adolescence, c'est surtout l'usage de cannabis qui retient l'attention des quotidiens. Le corpus est structuré par une opposition forte. Alors que *Le Figaro* envisage la consommation de cannabis sur le modèle de l'escalade, *L'Humanité* et *Libération* donnent à lire une consommation maîtrisée ou parfois problématique, mais que les jeunes gèrent. Ces conceptions différenciées reposent sur deux paradigmes opposés : d'un côté, un « drogué »-esclave de son produit, de l'autre, un individu rationnel. Cette conception du consommateur rationnel postule que les adolescents peuvent réguler leur usage de substances psychoactives à partir de l'information qui leur est fournie sur les risques induits par cette consommation. Nous montrons aussi qu'une évolution normative apparaît dans les discours de presse. En effet, pour certains journaux (comme *L'Humanité*), la norme sociale prend le pas sur la norme juridique et devient l'aune à partir de laquelle penser ce comportement qui n'est alors plus considéré comme une transgression juridique, mais comme une conduite sociale qui se banalise. La façon dont les journalistes mobilisent les discours scientifiques relatifs aux effets de l'usage de cannabis a

également retenu notre attention. Comme le souligne Delforce (2003), la publication de l'information scientifique dans les quotidiens généralistes n'obéit pas aux mêmes logiques que dans la presse scientifique spécialisée. Il s'agit moins de transmettre des connaissances que de mobiliser des éléments scientifiques visant à soutenir une certaine vision du monde, ici une certaine conception de la drogue. Ainsi, nous montrons comment un même discours émanant d'une autorité scientifique peut être salué par *L'Humanité* et fortement critiqué par *Le Figaro*, car il ne concorde pas avec la représentation que ce quotidien entend proposer du sujet à ses lecteurs. Ces deux conceptions de la consommation de cannabis induisent une position différente des journaux par rapport à la gestion étatique de ces comportements. Alors que *Libération* et *L'Humanité* dénoncent l'inefficacité et l'arbitraire de la loi de 1970, *Le Figaro* — partisan d'une société sans drogue — entend rappeler l'interdit juridique. Finalement, nous montrons que l'usage de cannabis n'est pas réellement construit par les journaux comme un trouble de l'adolescence : c'est un comportement qui se banalise et que certains considèrent comme dangereux, ce qui réduit l'enjeu du problème à la question du statut juridique de cette substance.

La consommation d'alcool

- 19 La consommation d'alcool devient un problème social et politique au XIX^e siècle. Elle est alors considérée comme un fléau à éradiquer, car elle risque de mettre en péril la « race » française. Il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour que cette vision moralisatrice laisse place à une appréhension médicale du problème, prenant en compte les conséquences sanitaires individuelles de la consommation d'alcool.
- 20 La problématique de l'alcoolisation adolescente n'apparaît que très récemment dans les discours médiatiques. Les journaux recourent à la fois au terme *alcoholisme*, qui renvoie au fléau du XIX^e siècle, et à un lexique plus neutre (*alcoholisation*, *consommation*), confondant l'alcool-dépendance comme maladie et l'alcoolisation (parfois excessive) à l'adolescence. Cette confusion témoigne d'une coexistence, dans les représentations, d'une approche scientifique du sujet et d'une approche plus morale qui emprunte aux discours du XIX^e siècle. Pourtant, les pratiques des adolescents ne sont pas réduites à la dépendance. De façon générale, l'ensemble des quotidiens se focalise sur la phase du « boire pour boire » (Le Garrec, 2002) — soit une consommation sans limites — mettant l'accent sur la dimension excessive des pratiques d'alcoolisation. Les termes employés montrent que cette consommation est considérée, au-delà d'un certain niveau, comme inadmissible et non tolérable. Il s'agit bien d'une transgression sociale. Cette sanction narrative n'est pas sans rappeler le jugement porté sur l'alcoolisation des classes populaires au XIX^e siècle. Certains quotidiens (*Le Figaro* et *Le Monde*) remettent en question la légalité de l'alcool en comparant les conséquences engendrées par la consommation de cette substance avec celles qui sont induites par l'usage de cannabis. Émerge donc, dans les discours médiatiques, une dénormalisation d'un usage précis de l'alcool, mais celle-ci reste limitée à quelques articles. Ces discours sur l'alcoolisation adolescente illustrent également la difficile évolution des représentations relatives à une substance qui appartient à notre quotidien, cette évolution interrogeant notre propre rapport au « boire ».

Les troubles de l'adolescence en général

- 21 Notre dernier sous-corpus regroupait les articles abordant la problématique des troubles de l'adolescence en général. La plupart des discours se concentraient sur la Conférence de la famille (juin 2004) et ses différentes étapes préparatoires. Nous avons noté un décalage intéressant entre les discours du *Figaro* et de *La Croix*, les représentations de l'adolescence construites par ces deux journaux empruntant aux discours des XVIII^e et XIX^e siècles. En effet, alors que *Le Figaro* considère l'adolescence comme un âge potentiellement dangereux, les discours de *La Croix* sont assez proches du premier ouvrage de psychologie de l'adolescence (Mendousse, 1947) mettant en avant la richesse de cette période de la vie. *Le Monde* et *L'Humanité* en appellent aussi à ne pas dramatiser cet âge, l'image défavorable des jeunes pouvant avoir des effets pervers. De façon générale, l'étude de ce corpus nous permet d'écrire que les troubles liés à l'adolescence sont bien construits par la presse quotidienne comme un problème de santé publique : tous les journaux reconnaissent que l'adolescence fait désormais partie des préoccupations gouvernementales, même si les mesures adoptées ne font pas l'unanimité.

Conclusion

- 22 L'enjeu de ce travail était d'étudier les représentations médiatiques des troubles liés à l'adolescence pour comprendre quelles significations les journaux proposent de ces conduites protéiformes. La souffrance psychique apparaît bien dans les discours médiatiques, mais de façon relativement mineure, et elle n'est pas systématiquement avancée comme le mode explicatif des conduites examinées. La presse tente de rendre intelligibles ces troubles polyfactoriels en mobilisant des problématisations propres à l'histoire de chacun de ces troubles et non à la problématique adolescente en elle-même ; l'enjeu identitaire tend de ce fait à être occulté. En effet, alors que le corps médical considère que la transgression est parfois nécessaire à la construction des jeunes (Courtecuisse, 2005), cet aspect est très peu évoqué dans les discours. Si nos analyses permettent de mettre au jour certaines évolutions sociétales — notamment le « déplacement du seuil socioculturel de la normalité et de l'acceptabilité » (Caiata, 2002 : 75) concernant la consommation des substances psychoactives —, elles montrent également que certains aspects de l'adolescence restent impensés et que les troubles liés à cette période de la vie ne sont pas construits par la presse quotidienne comme un problème de santé publique.

BIBLIOGRAPHIE

ARNOULT, Audrey (2011), La médiatisation des troubles liés à l'adolescence dans la presse quotidienne nationale française (1995-2009). Thèse en sciences de l'information et de la communication, Lyon, Université de Lyon 2.

- BACHMANN, Christian et Anne COPPEL (1989), *La drogue dans le monde : hier et aujourd'hui*, Paris, Albin Michel.
- BRARD, Delphine (2004), *La fabrique médiatique de la canicule d'août 2003 comme problème public. Mémoire de DEA en sociologie politique*, Paris, Université Paris I.
- CAIATA, Maria (2002), « Le consommateur intégré : entre adaptation à la réalité et production de la réalité » dans Claude FAUGERON et Michel KOKOREFF (dir.), *Société avec drogues : enjeux et limites*, Ramonville Saint-Agne, Érès, p. 63-77.
- CHOQUET, Marie (1995), « Repères épidémiologiques », *Actualité et dossier en santé publique*, 10, p. IV-IX.
- COURTECUISSÉ, Victor (2005), *L'adolescent malade, ce qu'il faut savoir : violence des secrets, secret des violences*, Paris, Armand Colin.
- DAVALLON, Jean (2004), « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », *Hermès*, 38, p. 30-36.
- DELFORCE, Bernard (1996), « La responsabilité sociale du journaliste : donner du sens », *Les Cahiers du journalisme*, 2, p. 16-32.
- DELFORCE, Bernard (2003), « Les spécificités de la médiatisation : l'information scientifique au risque des médias » dans Claude LE BŒUF et Nicolas PELISSIER (dir.), *Communiquer l'information scientifique : éthique du journalisme et stratégies des organisations*, Paris, L'Harmattan, p. 163-175.
- DELFORCE, Bernard et Jacques NOYER (1999), « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Études de communication*, 22, p. 14-37.
- FASSIN, Didier (2008), *Faire de la santé publique*, Rennes, Éditions de l'École des hautes études en santé publique.
- FOUCAULT, Michel (1994), « Le souci de la vérité » dans *Dits et écrits 1954-1988*, t. IV : 1980-1988, Paris, Gallimard, p. 668-678.
- FOUCAULT, Michel (2004), *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil/Gallimard.
- HENRY, Emmanuel (2007), *Amiante, un scandale improbable : sociologie d'un problème public*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- HERZLICH, Claudine (1984), « Médecine moderne et quête du sens : la maladie comme signifiant social » dans Claudine HERZLICH et Marc AUGÉ, *Le sens du mal : anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, p. 189-215.
- INSTITUT NATIONAL DU CANCER (2010), *Le cancer dans les médias : 1980-2007*, Boulogne-Billancourt, Institut National du Cancer.
- JEAMMET, Philippe (dir.) (1997), *Adolescences : repères pour les parents et les professionnels*, Paris, La Découverte/Syros.
- LE GARREC, Sophie (2002), *Ces ados qui « en prennent » : sociologie des consommations toxiques adolescentes*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- MARCELLI, Daniel et Alain BRACONNIER (1999), *Adolescence et psychopathologie*, Paris, Éditions Masson.
- MENDOUSSE, Pierre (1947), *L'âme de l'adolescent*, Paris, Presses universitaires de France.

MERCIER, Arnaud (1992), « Les médias comme espace scénique : information sur le sida et émergence dans le champ politique » dans Pierre FAVRE (dir.), *Sida et politique : les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, p. 109-125.

MINOIS, Georges (1995), *Histoire du suicide : la société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard.

ROSENZWEIG, Michel (1998), *Les drogues dans l'histoire : entre remède et poison. Archéologie d'un savoir oublié*, Bruxelles, Boeck.

VERON, Eliséo (1978), *La sémosis sociale : fragments d'une théorie de la discursivité*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes.

VERON, Eliséo (1988), « Presse écrite et théories des discours sociaux : production, réception, régulation » dans Patrick CHARAUDEAU (dir.), *La presse — production, produit, réception*, Paris, Didier Érudition, p. 11-25.

NOTES

1. Au vu des décalages entre les périodes disponibles pour chaque quotidien dans cette base de données, nous avons complété notre corpus avec la base de données Factiva, les archives du site Internet de *L'Humanité* et les cédéroms mis à disposition par le Centre de documentation de Sciences Po Lyon pour *Libération*.
2. Le corpus sur les troubles de l'adolescence en général inclut les articles qui traitent de la problématique de façon générale.
3. 280 dans *La Croix*, 234 dans *Le Figaro*, 200 dans *Libération*, 143 dans *Le Monde* et 132 dans *L'Humanité*.
4. À titre d'exemple, le syndrome respiratoire aigu et sévère (SRAS) a donné lieu à 189 articles dans *Le Monde*, entre mars et juin 2003. La grippe aviaire a été le sujet de plus de 1 000 articles dans *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération* en 2005.
5. Nous reprenons la distinction que Jeammet (1997) établit entre conduites extériorisées et conduites d'inhibition, à laquelle nous ajoutons la dimension spectaculaire.
6. Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le texte a été amendé par le Sénat, mais n'est pas encore entré en vigueur.
7. Ces diverses problématisations du suicide sont notamment développées dans Minois (1995).
8. Les ouvrages de Rosenzweig (1998) et de Bachmann et Coppel (1989) détaillent ces divers usages des drogues.

RÉSUMÉS

Cette note de recherche présente le travail de doctorat portant sur la médiatisation des troubles liés à l'adolescence dans la presse quotidienne nationale française (*La Croix*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *L'Humanité*), entre 1995 et 2009. À partir de l'analyse quantitative et qualitative d'un corpus de 989 articles l'auteure cherche à comprendre quel sens donnent les journaux à des conduites qui constituent à la fois des transgressions sociales, médicales voire juridiques mais qui témoignent de la souffrance psychique des adolescents.

This research brief presents the author's PhD analysis of the media coverage of adolescent disorders. The coverage by five French dailies — *La Croix*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* and *L'Humanité* — between 1995 and 2009 was selected. A quantitative and qualitative analysis of 989 articles was conducted. The aim was to understand how the press makes sense of social, medical and legal transgressions by adolescents suffering from psychological distress.

Esta nota de investigación expone el trabajo de doctorado concerniente a la mediatización de los trastornos relacionados con la adolescencia en los diarios de la prensa nacional francesa (*La Croix*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* y *L'Humanité*), entre 1995 y 2009. A partir de un análisis cuantitativo y cualitativo de un corpus de 989 artículos, la autora trata de comprender qué sentido le dan los periódicos a los comportamientos que constituyen al mismo tiempo transgresiones sociales, médicas o incluso jurídicas pero que son el reflejo del sufrimiento psíquico de los adolescentes.

INDEX

Palabras claves : discurso de la prensa, representación, sufrimiento psíquico, adolescencia, Francia

Mots-clés : discours de presse, représentation, souffrance psychique, adolescence, France

Keywords : press discourse, representation, psychological suffering, adolescence, France

AUTEUR

AUDREY ARNOULT

Audrey Arnoult est docteure en sciences de l'information et de la communication et membre du laboratoire ELICO. Courriel : Audrey.arnoult@univ-lyon2.fr

Le rôle de la communication dans l'éthique organisationnelle

Pablo Medina-Aguerreberre

- 1 Dans le milieu actuel des organisations, l'éthique devient un sujet de plus en plus déterminant, non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les employés ainsi que pour la société dans son ensemble. L'intérêt croissant manifesté par les citoyens envers l'attitude et le comportement des organisations, le développement de nouveaux outils de communication (Internet, Internet 2.0, etc.), la croissante surveillance des entreprises par les autorités publiques ainsi que, dans certains cas, les croyances personnelles des dirigeants d'entreprise sont quelques-uns des facteurs qui ont poussé certaines organisations à parier sur le développement de l'éthique comme un outil leur permettant de satisfaire les besoins et les exigences juridiques des différentes parties prenantes avec lesquelles interagit l'entreprise. Néanmoins, l'éthique reste un concept flou et abstrait dont l'application dans le quotidien frénétique des organisations représente un vrai défi. Donc, comment faire pour implanter une véritable culture éthique au sein d'une organisation ? Notre objectif, basé sur une méthodologie de révision bibliographique, est de répondre à cette question d'une manière claire et précise. Pour ce faire, en premier lieu, on analyse le rôle de l'éthique dans la société actuelle, y compris dans le milieu des entreprises ; en deuxième lieu, on s'attarde sur quelques-uns des défis éthiques des organisations ; et en troisième lieu, avant la conclusion, on étudie les rapports qui existent entre l'éthique organisationnelle et la communication.

De l'éthique à l'éthique organisationnelle

- 2 La vie moderne a conduit l'individu à dissoudre la signification de la morale et de l'éthique (Lopera, 2002). Néanmoins, l'individu est obligé d'adopter un comportement moralement responsable et cohérent avec les normes qui guident la société (Sánchez, 2005), ce qui met en valeur le rôle de l'éthique comme outil capable de mener l'individu et la société vers le bien commun (Nkaham, 2008). L'éthique est la « théorie ou science du comportement moral des hommes dans la société » (Sánchez, 2005 : 25).

L'objectif de l'éthique est, d'une part, d'aider l'individu à se poser des questions sur soi-même ainsi que sur ses rapports avec les autres (Filloux, 1997) et, d'autre part, de l'aider à comprendre le concept d'actes moraux (Nuno, 2004). L'éthique assume trois fonctions principales : a) elle détermine ce qu'est la morale, b) elle essaye de connaître les raisons justifiant l'effort de l'individu pour vivre moralement et c) elle applique à la vie pratique les résultats obtenus dans les deux premières fonctions (Cortina et Martínez, 2008). Par ailleurs, l'éthique est liée à d'autres sciences traitant du comportement des individus et du développement des sociétés humaines, par exemple la psychologie, la sociologie et l'anthropologie sociale (Sánchez, 2005) ainsi que la religion, laquelle accorde de plus en plus d'importance aux contenus humanistes (Estrada, 2009). D'ailleurs, l'éthique n'est pas neutre parce qu'elle porte plainte et met en valeur les différents comportements de l'individu (Cortina et Martínez, 2008). Il s'agit d'une vraie science puisqu'elle élabore des hypothèses sur la morale, expose des concepts et diffuse des connaissances en accord avec l'expérience morale (Nuno, 2004).

- 3 Selon l'approche de l'éthique, l'individu est capable de penser et d'agir selon ses propres raisons. Autrement dit, il est responsable de ses actes (Giroux, 1995), et cette responsabilité justifie l'action de limiter le niveau d'égalité des positions atteintes par ces individus dans la société (Clément et Serra, 2001). Tous les individus qui vivent en société partagent certains devoirs et certains liens (Cortina, 2006) qui rendent possible l'expérience de l'altérité, soit la rencontre de l'autre dans sa totale diversité, et cette rencontre doit respecter les principes éthiques (Abdallah-Pretceille, 1997). Dans ces rencontres avec les autres, l'individu doit être capable de trouver des éléments lui permettant de progresser dans son chemin éthique tout en aidant les autres personnes à progresser dans le leur (Tournand, 2010). De cette manière, l'individu développe sa conscience éthique, laquelle est toujours influencée par l'époque ainsi que par le niveau d'égalité atteint dans cette époque (Nuno, 2004).
- 4 L'influence de l'éthique va au-delà des rapports sociaux existant entre les individus et touche aussi l'économie, laquelle, toute seule, ne rend pas la justice, ce qui est mis en évidence lors des crises financières (Vermersch, 2007). L'éthique économique moderne concerne le comportement des individus et des institutions prenant part aux activités de production, de consommation et d'échange de biens et de services (Vermersch, 2007). Ces dernières années, l'économie a été influencée par la mondialisation et le développement de la science, ce qui a entraîné des problèmes que l'éthique traditionnelle a du mal à résoudre (De Woot, 2005). Parmi ces problèmes, on peut signaler le cas des entreprises qui essayent de faire croire aux employés qu'elles sont vertueuses et qu'elles s'occupent des hommes, de leurs avis et de leur vie (Enriquez, 1993). Cette attitude constitue l'un des courants de pensée qui existent dans le milieu de l'éthique des affaires, à savoir la décision de l'entreprise d'établir des rapports moraux avec les groupes d'individus dont elle dépend pour ainsi atteindre ses propres objectifs (Hireche et El Mourabet, 2007). Dans le milieu des entreprises, l'éthique définit des aspects que toutes les organisations sont obligées de respecter pour ainsi protéger la dignité humaine, les droits fondamentaux et les relations de justice (Camacho, Fernández et Miralles, 2009). La considération des philosophies morales (Ferrel, Fraedrich et Ferrell, 2002) et de l'approche humaine ainsi que d'autres facteurs tels que le travail en équipe ou l'identification de l'employé à l'organisation aident les entreprises à dépasser l'approche technique et financière et à prendre des décisions cohérentes avec les changements entraînés par la mondialisation (Camacho, Fernández

et Miralles, 2009). La promotion de la primatie des personnes dans le milieu des entreprises implique plusieurs conséquences pratiques, par exemple le respect des droits de l'homme, la promotion de la dignité personnelle des travailleurs, la considération de tous les emplois comme des emplois dignes et la lutte contre l'aliénation de l'employé au travail (Melé, 2010).

- 5 L'attitude de l'employé envers le travail est déterminée par plusieurs éléments, par exemple l'environnement physique et la situation économique (Lemonnier, 2010), et comporte trois aspects : a) les connaissances qu'il a sur le sujet, b) les émotions ressenties et c) le niveau de préparation (Cascio et Boudreau, 2011). L'attitude influence les décisions éthiques prises par l'employé, lesquelles sont déterminées par l'importance que lui-même accorde à l'éthique, par sa propre morale ainsi que par la culture d'entreprise de l'organisation (Ferrel, Fraedrich et Ferrell, 2002). La prise de décisions éthiques implique le respect des droits et de la justice ainsi que l'apport d'un bienfait maximal au plus grand nombre de personnes (Robbins, Judge et Tran, 2011). L'adoption de décisions éthiques favorise la satisfaction de l'employé, laquelle est liée, d'une part, à la performance de l'organisation dans le sens où les employés non satisfaits peuvent s'absenter davantage au travail, arriver en retard ou encore quitter l'entreprise et, d'autre part, à l'engagement du travailleur envers l'institution (Cascio et Boudreau, 2011). Finalement, la satisfaction de l'employé est aussi influencée par le loisir, lequel peut représenter une possibilité de liberté et de dignité pour l'individu (Gomes et Elizalde, 2009), ainsi que par la religion, dont l'émergence dans le milieu des entreprises met en question l'articulation ou les ruptures qui existent entre la logique sociétale, d'entreprise et individuelle (Galindo et Surply, 2010).

Les défis éthiques dans les organisations

- 6 Les transformations qui ont eu lieu ces dernières années dans le milieu du travail ont favorisé la considération de l'employé comme une personne, et non pas uniquement comme une unité de production, la promotion des compétences professionnelles et sociales des employés ainsi que la mise en valeur de l'engagement du travailleur envers l'entreprise (Soulet, 2009). Dans ce contexte organisationnel si marqué par la confrontation constante (Pacquet, 2005), la promotion de l'identification de l'employé à son travail devient stratégique puisque cette identification favorise l'implication des travailleurs (Robbins, Judge et Tran, 2011). Cette réalité touche aussi les dirigeants, lesquels ont besoin du compromis des employés, mais aussi de la possibilité de profiter d'une certaine transgression pour ainsi bien gérer les aspects institutionnels, organisationnels et individuels du travail (Beaucourt et Laude, 2010). Ainsi, ces dernières années, de nombreuses organisations se sont intéressées au développement réel de l'éthique professionnelle, ce qui implique plusieurs projets organisationnels tels que la gouvernance d'entreprise, la responsabilité sociale d'entreprise, les comités d'éthique interne ainsi que les chartes et les codes éthiques (Maudit, 2008). Cette approche dépasse la considération de l'éthique comme un outil de gestion des ressources humaines (Delassus, 2006) et vise la promotion d'un vrai climat éthique bienveillant où l'éthique promeut la confiance interpersonnelle affective ainsi que l'écoute, l'équité, le soutien organisationnel et la démonstration d'intérêt (Chouaib et Zaddem, 2012). Afin de créer ce climat éthique, les entreprises ont recours aux codes éthiques, lesquels portent sur plusieurs aspects tels que le respect des lois, la protection

de l'information ou encore les conditions de travail des salariés (Pereira, 2009). La mise en place effective d'un code éthique dépend énormément de la communication menée par l'institution (Stevens, 2008).

- 7 Pourtant, au-delà de ces codes, la culture éthique d'une entreprise se base sur l'intégration sincère de l'éthique dans les comportements de chaque employé, ainsi que sur l'adaptation de l'éthique aux enjeux contemporains (De Woot, 2005). Et cette adaptation se traduit par la promotion de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), dont l'émergence suppose la fin d'un cycle social caractérisé par la croyance du fait que la dimension éthique de l'activité économique semblait être assurée par les acteurs sociaux, tels que les entrepreneurs, les pouvoirs publics ou les partenaires sociaux (De Nanteuil, 2009). L'activité d'une entreprise est toujours sociale (Camacho, Fernández et Miralles, 2009) ; c'est pourquoi la RSE promeut un modèle de responsabilité qui dépasse la sphère de contrôle de l'entreprise et s'étend à la sphère d'influence sociale (Dupuis et Eyquem-Renault, 2010), ce qui concerne plusieurs parties prenantes, tel l'État, avec lequel les rapports éthiques établis par les entreprises sont toujours compliqués pour plusieurs raisons, par exemple l'autonomie de l'économie par rapport à la politique ou le manque d'efficacité de l'État (Flipo, 2007). La promotion de la RSE constitue une action éthique ; autrement dit, les entreprises assument la responsabilité de leurs actes ainsi que la cohérence existant entre ces actes et un système de valeurs qui transmet une vision de l'homme, de la société et de son avenir (De Woot, 2005). Malgré le développement de la RSE, son avenir n'est pas garanti et peut donner lieu à plusieurs scénarios, par exemple le paternalisme planétaire, et la RSE resterait au stade exploratoire actuel, ou l'institutionnalisation de la RSE, autrement dit, la mise en œuvre de pratiques sociales respectueuses (Postel et Rousseau, 2008).
- 8 Dans ce climat organisationnel, les entreprises font face à plusieurs défis éthiques, dont les suivants : a) le stress, b) la reconnaissance au travail, c) la souffrance au travail et d) le *mobbing* (harcèlement psychologique). Le milieu du travail est en rapport direct avec la santé des travailleurs (Lhuillier et Litim, 2009), notamment avec celle des dirigeants, si influencés par les processus de négociation et par les activités projectives (Minguet, 2011), avec celle des hauts responsables, dont la santé est influencée par le niveau de pression ressentie et par le niveau de récompense reçue (Debrand et Lengagne, 2007), et avec celle des travailleurs soumis à un emploi émotionnellement exigeant, lesquels sont exposés à différents problèmes de santé mentale (Vézina et Saint-Arnaud, 2011). La pression qui existe dans le contexte des entreprises (productivité, horaires, protocoles, etc.) rend très compliquée la capacité de l'employé à prendre le recul nécessaire pour dépasser les inévitables points de friction existants dans n'importe quel groupe humain (Malarewicz, 2011). Et c'est dans ce contexte que plusieurs employés subissent le stress, lequel peut être défini, selon Oddoux, comme « la réaction de l'organisme face aux modifications, exigences, contraintes ou menaces de son environnement en vue de s'y adapter » (2011 : 10). Il s'agit d'un élément organisationnel dans le sens où le stress est une énergie capable de stimuler chez l'employé certaines habiletés, par exemple sa créativité, d'où l'importance que les professionnels du management apprennent à bien gérer le stress des employés (Oddoux, 2011). Par ailleurs, les facteurs de stress les plus fréquents pour les employés sont la charge de travail, les incertitudes, les frustrations et les relations interpersonnelles (Légeron, 2004). Pour faire face au stress, les stratégies organisationnelles doivent s'appuyer sur six éléments : a) donner une direction claire à

l'action menée par l'employé, b) établir des normes permettant l'autorégulation du groupe, c) savoir reconnaître l'autre, d) baser la création des liens entre les employés sur le respect des valeurs stables (équité, justice, etc.), e) promouvoir le développement professionnel de l'employé et f) gérer le niveau d'énergie de chaque employé d'une façon optimale (Oddoux, 2011).

- 9 En plus de la gestion du stress, un deuxième défi éthique est la reconnaissance au travail. Aujourd'hui, l'employé est le responsable de sa vie professionnelle et il doit suivre un parcours indéterminé où les facteurs-clés du succès sont la connaissance de soi-même et du contexte ainsi que l'habileté à s'adapter constamment (Levet, 2005). Le corps de l'employé s'engage au travail, autant le corps organique — caractéristiques physiques et neurophysiologiques — que le corps subjectif — besoin d'être reconnu par le chef et les collègues, etc. — (Pezé, Saada et Sandret, 2011), ce qui donne lieu à une transformation de l'employé (Clot, 2008). Néanmoins, l'un des problèmes les plus importants dans le milieu professionnel contemporain est le manque de reconnaissance du métier par la hiérarchie managériale (Clot, 2008), ce qui provoque des conflits qui mettent en danger les liens existants dans l'organisation (Malarewicz, 2011). La reconnaissance au travail implique la confiance en soi-même et dans le travail, le respect des droits et l'estime sociale, ce qui est fondamental pour l'identité professionnelle de l'employé : il s'agit d'un besoin vital lié aux questions portant sur le sens du travail et les liens sociaux (Pierre et Jovenot, 2010). L'importance organisationnelle de ce sujet réside dans le fait qu'un manque de reconnaissance de l'employé peut entraîner le désengagement au travail, un manque d'implication (Pierre et Jovenot, 2010), ce qui constitue une menace à l'exécution d'un travail de qualité (Pezé, Saada et Sandret, 2011). La prévention des problèmes liés au manque de reconnaissance se base, d'une part, sur la promotion d'actions menant l'employé à renouveler sa confiance en lui-même, par exemple la délimitation d'objectifs cohérents et de délais opérationnels, ce qui constitue une preuve de reconnaissance des capacités professionnelles de l'employé pour atteindre les objectifs établis (Cherret de la Boissière, 2009), et, d'autre part, sur la mise en place d'un dialogue organisationnel constructif basé sur le partage de valeurs communes (Robert, 2011).
- 10 Le troisième défi éthique fait référence à la prévention de la souffrance au travail. Il s'agit d'un domaine qui est lié à l'autorité de l'employeur envers l'employé, laquelle est souvent remise en question (Baudry et Charmettant, 2007). Ce domaine est aussi lié au renvoi sur l'individu des causes des problèmes qui touchent cet individu, et dont les origines souvent lui sont étrangères (Loriol, 2007), ainsi qu'à l'épuisement au travail, lequel est provoqué par une longue exposition de l'employé au stress positif (Oddoux, 2011). La souffrance au travail constitue un problème organisationnel grave, dont la résolution passe par la promotion de l'esprit collectif auprès des employés (Gernet et Dejours, 2009) ainsi que par le recrutement d'employés motivés, proactifs et responsables capables d'aller au-delà du travail (Schaufeli, Leiter et Maslach, 2009). Pour faire face à ce problème, de nombreuses entreprises ont engagé des psychologues du travail, lesquels, selon Lemonnier (2010), assument la responsabilité de trouver des synergies entre la productivité de l'employé et l'intérêt de l'homme au travail, ce qui les pousse à surveiller les processus de recrutement, la gestion des carrières ou l'organisation du travail.
- 11 Le quatrième défi éthique est la prévention du *mobbing*. Le *mobbing* est « une répétition d'actes hostiles (harcèlement) par un ou des auteurs tendant à isoler, marginaliser,

éloigner ou exclure la victime d'un cercle de relations données, voire à la neutraliser » (Wennubst, 2011 : 84). Il s'agit d'un harcèlement psychologique (Piñuel et Oñate, 2002) dont les éléments constitutifs sont la communication négative et non éthique, la répétition d'actions nuisibles et la mise en place d'actions qui visent l'isolement de la victime et qui peuvent provoquer chez elle des problèmes de santé psychique et physique (Wennubst, 2011). Le développement d'une situation de harcèlement au travail n'est pas influencé uniquement par le fonctionnement du groupe ou de l'organisation, mais aussi par les relations que les employés établissent avec le groupe et avec l'organisation (Faul et Detroz, 2009). Selon Wennubst (2011), le processus du *mobbing* se divise en quatre blessures différentes infligées à la victime : a) le *mobbeur* (agresseur) utilise une communication qui viole les normes de communication normale ; b) l'employeur ne protège pas la victime ; c) l'employeur persiste dans son attitude et décrédibilise la victime ; d) la justice ne reconnaît pas le cas de *mobbing*. Malgré le trouble provoqué par cette situation, la victime doit miser sur la démarche juridique (Pezé, Saada et Sandret, 2011) et mettre en valeur les facteurs de résistance au *mobbing*, par exemple la bonne constitution physique et mentale, la confiance en soi-même, le soutien de l'entourage et la capacité à résoudre les problèmes (Leymann, 1996).

La communication au service de l'éthique organisationnelle

- 12 Dans ce contexte caractérisé par le rôle stratégique de l'éthique, de plus en plus d'entreprises sont conscientes qu'elles ne peuvent plus désormais se satisfaire de la seule perspective d'un enrichissement financier. Dorénavant, elles doivent prendre en considération les enjeux non économiques de la société (Dionne-Proulx et Larochelle, 2010) : l'approche humaine dans la gestion des organisations (Ferrary, 2010), la promotion de l'écoute entre les employés, indépendamment de leur position dans la hiérarchie de l'organisation (Tournand, 2010), et la protection du droit d'expression directe des travailleurs (Peretti, 1987). Et pour instaurer cette attitude, les organisations comptent sur un allié stratégique : la communication institutionnelle. Dans le cadre de la communication institutionnelle, la branche d'activité la plus déterminante pour la promotion de l'éthique à l'intérieur de l'organisation est la communication interne. Cette activité est au service du projet de l'entreprise et de l'exercice de la responsabilité sociale (Décaudin, Igalens et Waller, 2009). Ainsi, grâce à la communication interne sont diffusées auprès des employés les valeurs d'entreprise de l'institution (Welch et Mary, 2011) pour que les mêmes employés diffusent ces valeurs auprès des différents groupes d'intérêts, autrement dit, pour que les employés deviennent les ambassadeurs de la marque (Décaudin, Igalens et Waller, 2009). La communication interne joue un rôle stratégique dans la promotion des attitudes éthiques au sein de l'organisation. L'importance croissante accordée à la communication interne a mené plusieurs organisations à instaurer une vraie politique d'information et de communication (interne et externe). Finalement, la communication, ainsi que les méthodes de management et de développement personnel fournissent de la puissance (Tournand, 2010), d'où l'intérêt des entreprises d'instaurer une politique de communication performante. La mise en œuvre de cette politique se base sur la collaboration d'employés compétents et engagés envers

l'organisation (Peretti, 1987), sur le respect de la vérité comme condition préalable au développement de la confiance (Ferrel, Fraedrich et Ferrell, 2002) ainsi que sur la réalisation d'analyses préalables de tous les besoins existants à l'intérieur de l'entreprise (Peretti, 1987). Le développement d'une politique de communication institutionnelle aide l'organisation à promouvoir la culture éthique auprès des employés. Autrement dit, la communication est au service des initiatives éthiques entreprises par l'organisation, notamment en ce qui concerne ces quatre aspects : a) la promotion de la socialisation des travailleurs, b) la gestion de leurs émotions, c) la gestion de leur motivation et d) la promotion du leadership éthique.

- 13 Le premier aspect est lié à la socialisation des travailleurs. Les professionnels des sciences sociales travaillant dans le domaine du travail centrent leurs recherches sur la construction des rapports sociaux (Dejours, 2010). En effet, les entreprises sont un endroit de socialisation, et cette socialisation se base sur le concept de l'échange social (Alter, 2008), lequel permet la formation des employés dans les compétences collectives (Dejours, 2010), par exemple les habiletés professionnelles, mais aussi les attitudes éthiques. Et cet échange qui rend possible la socialisation des travailleurs n'est pas réalisable sans la communication, notamment la communication interne. Dans le milieu des entreprises, on ne peut pas travailler sans communiquer ; en fait, la communication permet de créer des liens entre les employés et facilite la performance globale de l'institution (Décaudin, Igalens et Waller, 2009). La communication est un élément fondamental dans la promotion de la culture de l'entreprise auprès des employés, d'où le rôle stratégique joué par la communication dans le développement de l'éthique organisationnelle. Ainsi, dans un contexte caractérisé par la dégradation des conditions de travail et les problèmes organisationnels provoqués par l'incompétence relationnelle de certains managers et dirigeants (Malarewicz, 2011), la communication devient un facteur fondamental capable d'apporter plusieurs avantages aux entreprises, par exemple ceux qu'a définis Zarifian (2010) : a) la promotion de la coopération, ce qui influence l'efficacité de l'employé et de l'organisation, b) le développement de la cohésion sociale des travailleurs autour des enjeux stratégiques de l'entreprise et c) la production du sens individuel et collectif grâce à la liberté d'expression et à l'écoute.
- 14 Le deuxième aspect concerne la gestion des émotions des employés. Les initiatives de communication menées par l'entreprise peuvent l'aider à mieux gérer l'intelligence émotionnelle des employés. Selon Salovey et Mayer (1997), cette intelligence comporte une dimension expérientielle (capacité de l'individu à percevoir et à utiliser l'information émotionnelle) et une dimension stratégique (compréhension et gestion des émotions). Dans le milieu des entreprises, l'intelligence émotionnelle est très liée au management et au leadership, étant donné que le travail des managers et des dirigeants se base en grande partie sur la communication (Bobot, 2010). En fait, l'intelligence émotionnelle détermine l'efficacité du leader (Kotzé et Venter, 2011). Ainsi, les leaders doivent conduire les émotions collectives des employés de manière constructive et effacer les émotions toxiques transmises par certains travailleurs (Goleman, Boyatzis et McKee, 2010). Autrement dit, le leader émotionnellement intelligent aide l'organisation à établir un climat d'enthousiasme caractérisé par le fait que les employés laissent libre cours à leur créativité et donnent leur meilleur (Goleman, Boyatzis et McKee, 2010), et pour ce faire, le rôle de la communication interne est fondamental. Les organisations doivent parier sur la diffusion de

l'intelligence émotionnelle auprès de tous les employés parce que, d'une part, selon Lorient (2010), quand les individus sont capables de contrôler leurs émotions, celles-ci peuvent devenir un outil de travail leur permettant, par exemple, d'obtenir la confiance de quelqu'un ou de gagner des avantages, et que, d'autre part, selon Ansiau *et al.* (2007), les compétences émotionnelles aident les employés à prendre des décisions.

- 15 Le troisième aspect est la motivation des employés. La motivation est « le processus suivi pour allouer de l'énergie pour ainsi maximiser la satisfaction de nos besoins » (Pritchard et Ashwood, 2008 : 6). La motivation de l'individu est cyclique, puisque la satisfaction de certains besoins est provisoire (Castañeda, 2010) ; de plus, elle se base sur le concept de la collaboration employé-organisation, c'est-à-dire que l'employé consacre son temps et son énergie à l'entreprise en échange d'un salaire (Pritchard et Ashwood, 2008). L'organisation s'occupe de promouvoir la motivation auprès de tous les employés et de la gérer, et pour ce faire, elle a recours à la communication institutionnelle. La gestion de la motivation des employés doit prendre en considération plusieurs aspects, par exemple l'organisation du travail, la participation des employés et l'existence d'objectifs précis (Perry, Mesch et Paarlberg, 2006). Parmi les différents responsables de la gestion de la motivation des travailleurs, on peut citer le cas des managers, lesquels assument la responsabilité de changer quelques aspects du comportement des employés afin d'améliorer leur efficacité, et pour ce faire, la motivation constitue un aspect fondamental puisque le comportement des employés est déterminé par la motivation (Pritchard et Ashwood, 2008).
- 16 Enfin, le quatrième aspect a trait au leadership éthique. Les leaders, en plus de gérer les émotions collectives des employés, doivent promouvoir l'éthique comme un élément-clé du comportement personnel et professionnel de chaque travailleur. Le concept de leadership est lié au concept de pouvoir (Robbins, Judge et Tran, 2011) ainsi qu'à ceux d'authenticité et de confiance (Goleman, Boyatzis et McKee, 2010), mais aussi à celui d'éthique : les aspirations des leaders, les relations établies avec les autres, les pratiques professionnelles au quotidien, les décisions et les comportements ont tous une composante morale (Eubanks, Brown et Ybema, 2012). Le leader utilise les différents outils de communication dont dispose l'organisation pour diffuser auprès de tous les employés des idées concernant l'éthique dans le milieu des entreprises. Les six attributs principaux du leadership éthique sont les suivants : a) être intègre et avoir du caractère, b) être sensible aux questions éthiques concernant les choix qu'on fait, c) orientation vers les gens, d) capacité de motiver les autres, e) attitude d'encouragement et f) gestion de la responsabilité éthique des employés (Resick *et al.*, 2006). En tout cas, le leadership éthique n'est pas une caractéristique que la personne reconnaît elle-même ; ce sont les employés de l'institution qui ressentent et reconnaissent ce genre de leadership (Dion, 2009). D'où l'importance que les leaders apprennent à bien utiliser les différents outils de la communication institutionnelle, notamment la communication interpersonnelle, pour diffuser les comportements éthiques parce que, finalement, les leaders, autrement dit les managers et les dirigeants, consacrent une partie très importante de leur temps à communiquer avec les autres. Parmi les valeurs qui peuvent aider les leaders à être éthiques se trouvent l'enrichissement durable — vision de l'entreprise sur le long terme —, la vérité — ne pas mentir aux parties prenantes —, la dignité — notamment dans le contexte de la politique de ressources humaines — et la justice — équité de chances, répression de la discrimination, etc. (Dutton, 2008).

- 17 La communication institutionnelle joue un rôle stratégique dans la promotion des différentes initiatives éthiques entreprises par les organisations (socialisation des travailleurs, gestion des émotions et de la motivation ainsi que promotion du leadership). Le département de communication institutionnelle, le département de ressources humaines et la direction de l'entreprise travaillent en étroite collaboration pour allier les concepts de communication et d'éthique en faveur de la performance des employés et de l'organisation. Les institutions qui veulent optimiser les effets de cette alliance stratégique (communication et éthique) doivent respecter cinq critères fondamentaux : a) l'éthique fait partie de l'essence de la communication, b) la communication éthique est au service de l'éthique organisationnelle, c) la communication éthique exige un investissement financier, d) la communication se traduit par des actions éthiques précises et e) la communication est plus performante grâce à l'éthique.
- 18 Le premier principe veut que l'éthique fasse partie de l'essence de la communication. Autrement dit, la communication n'est pas une activité professionnelle isolée ; au contraire, elle est liée à d'autres sciences psychosociales et humanistiques qui sont fondamentales pour comprendre l'activité communicationnelle (Nahón, 1995), et parmi ces sciences, l'éthique en est l'une des plus importantes. L'éthique est intrinsèque à toute forme de communication publique (Gauthier, 1992), ce qui veut dire qu'il s'agit d'une science qui fait partie intégrante du concept de communication. Quant au deuxième principe, il s'agit d'une déclaration d'intentions qui doit se traduire d'une manière réelle dans le quotidien d'une entreprise : la communication éthique est au service de l'éthique organisationnelle. Autrement dit, la communication est une activité transversale qui concerne le fonctionnement global d'une organisation, ce qui veut dire qu'elle est soumise aux intérêts globaux de l'institution, et parmi ces intérêts, il y a le respect de l'éthique à tous les échelons de l'entreprise. Ainsi, la gestion de l'éthique dans la communication fait partie d'une activité plus large, à savoir la gestion de l'éthique dans les affaires et le comportement éthique de l'organisation (Cabezuelo et Pérez, 2008). L'éthique des affaires fait référence à une évaluation des pratiques managériales d'une organisation à travers le prisme des valeurs humaines (Bendixen et Abratt, 2007) ; il s'agit des raisons justifiant les normes morales qui guident le comportement des individus et des organisations. Et la diffusion de ces normes se base sur la communication ; c'est pourquoi une éthique de l'organisation est, avant tout, une éthique de la communication organisationnelle (Katambwe, 2001).
- 19 En ce qui concerne les troisième et quatrième principes, il faut dire que la communication éthique n'est pas une activité abstraite, mais plutôt concrète et précise. C'est pourquoi, d'une part, elle exige un investissement financier et, d'autre part, elle se traduit par des actions précises. La diffusion de la culture éthique dans une organisation par la communication interne exige un investissement financier important permettant de mettre en œuvre des programmes de communication et d'entraînement (Pérez, 2002). Par ailleurs, la promotion de l'éthique se traduit par des actions précises, ce qui est vital pour le succès de cette initiative. Ainsi, l'une des raisons principales qui rendent compliqué le succès des programmes éthiques développés dans les organisations est le caractère trop généraliste de ces programmes ainsi que leur manque de précision, ce qui rend difficile leur usage pour la gestion des problèmes concrets (Stortini, 2011). La précision dans la promotion de l'éthique donne lieu à d'autres initiatives, par exemple le recours à la communication pour impliquer

les déontologues dans la stratégie globale de l'entreprise (Loneux, 2001) ou encore la formation des employés dans des habiletés professionnelles leur permettant de mieux comprendre les éléments intangibles dont se compose l'éthique (Schlegelmilch et Pollach, 2005).

- 20 Finalement, le cinquième principe sous-tend que la communication est plus performante grâce à l'éthique. Ainsi, d'une part, les actions de communication organisationnelle qui ne se basent pas sur des critères éthiques sont moins crédibles parce qu'elles sont perçues comme des actions instrumentalisées au service exclusif de l'entreprise (Toña, 2003) et, d'autre part, dans la société actuelle, les consommateurs accordent une importance croissante à l'éthique, ce qui pousse les organisations à baser leur communication sur les principes éthiques (Luppigini et McGrath, 2009). D'ailleurs, la dimension éthique d'une organisation garantit le sens de pérennité parce que l'éthique engage les valeurs universelles, déontologiques, organisationnelles et individuelles, et les organise de sorte que l'institution puisse créer une cohésion et atteindre ses objectifs (Ramírez, Sánchez et Quintero, 2005). Ces valeurs constituent la base conceptuelle à partir de laquelle le département de communication de l'institution organise sa politique de communication institutionnelle. L'existence d'une cohérence entre les valeurs organisationnelles de l'entreprise, ses valeurs éthiques et son identité communicationnelle influence de manière favorable l'image transmise par l'entreprise auprès des différentes parties prenantes internes et externes, lesquelles se composent une image de l'organisation unique et cohérente (Borgerson *et al.*, 2009). Le respect de l'éthique rend plus performante la communication organisationnelle, ce qui influence d'une manière constructive les rapports que l'organisation établit avec les différents *stakeholders*. En plus de ces avantages, les organisations qui respectent l'éthique peuvent faire face à l'avenir imprédictible avec plus de certitude (Beckett, 2004), dans le sens où le respect de l'éthique permet de prévenir certains problèmes organisationnels, autant sur le plan individuel, pour chaque employé, qu'à l'échelle de l'institution. La considération de l'éthique comme un pilier de base de l'activité communicationnelle est fondamentale pour récupérer et garder la dignité, l'utilité sociale, l'objectivité et le caractère participatif de la communication institutionnelle (O'Sullivan, 1992).

Conclusion

- 21 En introduction, on s'est posé cette question : comment faire pour implanter une vraie culture éthique au sein d'une organisation ? Notre lecture des ouvrages qui analysent les rapports existants entre l'éthique et les organisations ainsi que l'influence de la communication dans ces rapports, nous permet de dire que la meilleure stratégie qu'une entreprise puisse utiliser pour instaurer une vraie culture éthique est une stratégie basée sur l'usage de la communication institutionnelle comme un élément managérial permettant de diffuser les concepts éthiques clés ainsi que d'éduquer les employés dans l'application pratique de ces principes dans le quotidien. On peut signaler deux raisons principales justifiant cette affirmation. La première raison est que la communication est une activité transversale capable de mobiliser tous les employés et d'orienter leurs efforts vers la direction établie par la direction de l'institution, et ce, par plusieurs moyens, par exemple la communication massive, la communication interpersonnelle ou encore la communication *online*. Ces capacités de mobilisation et

d'adaptation représentent deux atouts très avantageux pour la mise en œuvre d'une culture éthique au sein d'une organisation. La seconde raison est que la communication institutionnelle constitue un métier à part entière qui se caractérise par l'assomption de responsabilités très importantes, lesquelles, parfois, sont complémentaires à la diffusion d'une culture éthique, par exemple la promotion d'une bonne ambiance au travail, la formation des employés ou encore l'amélioration des processus organisationnels.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine (1997), « Pour une éducation à l'altérité », *Revue des sciences de l'éducation*, 23(1), p. 123-132.
- ALTER, Norbert (2008), « Travail, organisation et échange social » dans Philippe CHANIAL (dir.), *La société vue du don*, Paris, La Découverte, p. 43-69.
- ANSIAU, D. *et al.* (2007), Intelligence émotionnelle et processus de décision : une étude exploratoire sur des cadres français. Communication lue à la XVI^e Conférence internationale de management stratégique tenue du 6 au 9 juin 2007, à Montréal, au Canada.
- BAUDRY, Bernard et Hervé CHARMETTANT (2007), « La relation d'autorité employeur-employé. Une approche conventionnaliste », *Revue économique*, 58(5), p. 1011-1033.
- BEAUCOURT, Christel et Laëtitia LAUDE (2010), « Diriger : entre compromis et transgression » dans Lionel HONORÉ, Dominique MARTIN et Gwénaëlle POLPOT-ROCABOY (dir.), *Nouveaux comportements, nouvelle GRH*, Paris, Ed Eska, p. 205-220.
- BECKETT, Robert (2004), « Communication ethics : principle and practice », *Journal of Communication Management*, 8(1), p. 41-52.
- BENDIXEN, Michael et Russell ABRATT (2007), « Corporate identity, ethics and reputation in supplier-buyer relationships », *Journal of Business Ethics*, 76, p. 69-82.
- BOBOT, Lionel (2010), « L'intelligence émotionnelle est-elle un atout en négociation commerciale », *Management & Avenir*, 31(1), p. 407-430.
- BORGERSON, Janet *et al.* (2009), « Corporate communication, ethics, and operational identity : a case study of Benetton », *Business Ethics : A European Review*, 18(3), p. 209-223.
- CABEZUELO, Francisco et María José PÉREZ (2008), « Aspectos éticos y deontológicos del ejercicio profesional de la comunicación corporativa », *Icono 14*, 11, p. 1-23.
- CAMACHO, Ildefonso, José FERNÁNDEZ et Josep MIRALLES (2009), *Etica de la empresa*, Bilbao, Desclée De Brouwer.
- CASCIO, Wayne et John BOUDREAU (2011), *Investing in People : Financial Impact of Human Resource Initiatives*, Upper Saddle River, FT Press.
- CASTAÑEDA, Juan Pablo (2010), La motivación y su relación con el rendimiento laboral. Thèse lue à l'Université Michoacana de San Nicolás de Hidalgo, Mexique, octobre 2010.

- CHERRET DE LA BOISSIÈRE, Anne (2009), *Leadership au masculin et au féminin : le management aux valeurs mixtes, l'avenir de l'entreprise*, Paris, Dunod.
- CHOUAIB, Afef et Féréd ZADDEM (2012), « Le climat éthique au travail : pour promouvoir des relations interpersonnelles de confiance », *Revue interdisciplinaire sur le management et l'humanisme*, 1, p. 53-70.
- CLÉMENT, Valérie et Daniel SERRA (2001), « Égalitarisme et responsabilité. Une investigation expérimentale », *Revue d'économie politique*, 111(1), p. 173-193.
- CLOT, Yves (2008), *Travail et pouvoir d'agir*, Paris, Presses universitaires de France.
- CORTINA, Adela (2006), *Etica pública desde una perspectiva dialógica*. Communication lue au 33 Congreso Mundial de Escuelas de Trabajo Social *Crecimiento y desigualdad : escenarios y desafíos para el trabajo social del siglo XXI*, Santiago de Chile, Chile, Agosto de 2006.
- CORTINA, Adela et Emilio MARTINEZ (2008), *Etica*, Madrid, Akal.
- DEBRAND, Thierry et Pascale LENGAGNE (2007), « Pénibilité au travail et santé des seniors en Europe », *Économie et statistique*, 403/404, p. 19-38.
- DÉCAUDIN, Jean-Marc, Jacques IGALENS et Stéphane WALLER (2009), *La communication interne : stratégies et techniques*, Paris, Dunod.
- DEJOURS, Christophe (2010), « La clinique du travail entre vulnérabilité et domination » dans Yves CLOT et Dominique LHUILIER (dir.), *Travail et santé : ouvertures cliniques*, Toulouse, Erès, p. 127-144.
- DELASSUS, Eric (2006), *Éthique et relation entre les hommes dans le monde du travail*. Communication lue au colloque *Organisation et éthique*, IUT de Bourges, France, 16 mars 2006.
- DE NANTEUIL, Matthieu (2009), « L'éthique de responsabilité... contre la RSE ? », *Sociologies pratiques*, 18(1), p. 65-77.
- DE WOOT, Philippe (2005), *Responsabilité sociale d'entreprise : faut-il enchaîner Prométhée ?*, Paris, Economica.
- DION, Michel (2009), « Les confusions entourant le leadership éthique dans les organisations », *Éthique publique*, 11(2), p. 111-128.
- DIONNE-PROULX, Jacqueline et Gilbert LAROCHELLE (2010), « Éthique et gouvernance d'entreprise », *Management & Avenir*, 32(2), p. 36-53.
- DUPUIS, Jean-Claude et Marie EYQUEM-RENAULT (2010), « À la recherche de nouvelles frontières pour la RSE et l'entreprise », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 38(16), p. 43-62.
- DUTTON, Robert (2008), « Leadership et valeurs », *Gestion*, 33(3), p. 18-19.
- ENRIQUEZ, Eugène (1993), « Les enjeux éthiques dans les organisations modernes », *Sociologies et sociétés*, 25(1), p. 25-38.
- ESTRADA, Juan Antonio (2009), « Religión y filosofía : un nuevo contexto para el diálogo », *Revista Iberoamericana de Teología*, 5(8), p. 7-31.
- EUBANKS, Dawn, Andrew BROWN et Sierk YBEMA (2012), « Leadership, identity and ethics », *Journal of Business Ethics*, 107, p. 1-3.

- FAUL, D. et P. DETROZ (2009), « Harcèlement psychologique au travail : processus relationnels et profils de victimes. Approche processuelle, intégrative et dynamique d'un phénomène complexe », *Le Travail humain*, 72(2), p. 155-184.
- FERRARY, Michel (2010), « Compétitivité de la firme et management stratégique des ressources humaines », *Revue d'économie industrielle*, 132, p. 127-154.
- FERREL, Odies, John FRAEDRICH et Linda FERRELL (2002), *Business Ethics : Ethical Decision Making and Cases*, Boston, Houghton Mifflin.
- FILLOUX, Jean Claude (1997), « Éducation civique, éducation morale, éducation éthique », *Recherche et formation*, 24, p. 97-111.
- FLIPO, Jean-Paul (2007), « L'éthique managériale peut-elle n'être qu'un facteur stratégique ? » *Revue française de gestion*, 180(11), p. 73-88.
- GALINDO, Géraldine et Joëlle SURPLY (2010), « Quelles régulations du fait religieux en entreprise ? » dans Lionel HONORÉ, Dominique MARTIN et Gwénaëlle POLPOT-ROCABOY (dir.), *Nouveaux comportements, nouvelle GRH*, Paris, Ed Eska, p. 29-54.
- GAUTHIER, Gilles (1992), « L'éthique de la communication des organisations : de la dénonciation à la reconnaissance », *Communication et organisation*, 2, p. 187-207.
- GERNET, Isabelle et Christophe DEJOURS (2009), « Évaluation du travail et reconnaissance », *Nouvelle Revue de psychosociologie*, 8(2), p. 27-36.
- GIROUX, Aline (1995), « Pour l'éducation éthique postmoderne, quelle rationalité ? », *McGill Journal of Education*, 30(1), p. 21-35.
- GOLEMAN, Daniel, Richard BOYATZIS et Annie MCKEE (2010), *L'intelligence émotionnelle au travail*, traduit de l'anglais par Emily Borgeaud, Paris, Pearson.
- GOMES, Christianne et Rodrigo ELIZALDE (2009), « Trabajo, tiempo libre y ocio en la contemporaneidad : contradicciones y desafíos », *Polis, Revista de la Universidad Bolivariana*, 22(8), p. 249-266.
- HIRECHE, Loréa et Bahae EL MOURABET (2007), « Éthique et gestion des ressources humaines : une revue critique de la littérature théorique et empirique », *Revue de l'organisation responsable*, 2(1), p. 51-70.
- KATAMBWE, Jo (2001), « L'éthique de la communication organisationnelle : une analyse paradigmatique et fondationnelle » dans Patrick BRUNET (dir.), *L'éthique dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, p. 73-102.
- KOTZÉ, Martina et Ian VENTER (2011), « Les différences au niveau de l'intelligence émotionnelle entre les dirigeants efficaces et les moins efficaces dans le secteur public : étude empirique », *Revue internationale des sciences administratives*, 77(2), p. 405-439.
- LÉGERON, Patrick (2004), « Le stress au travail : de la performance à la souffrance », *Droit social*, 12, p. 1-5.
- LÉGERON, Patrick (2008), « Le stress professionnel », *L'Information psychiatrique*, 84(9), p. 809-820.
- LEMONNIER, Michel (2010), *Le psychologue du travail. Un agent du changement dans la société*, Paris, L'Harmattan.
- LEVET, Pascale (2005), « Le DRH de demain face au nouveau comportement du salarié », *Management & Avenir*, 4(2), p. 171-186.
- LEYMANN, Heinz (1996), *Mobbing, la persécution au travail*, Paris, Seuil.

- LHUILIER, Dominique et Malika LITIM (2009), « Le rapport santé-travail en psychologie du travail », *Mouvements*, 58(2), p. 85-96.
- LONEUX, Catherine (2001), « Proclamation d'une nouvelle matérialité pour l'éthique dans les entreprises — forme d'organisation inédite du travail ou réaménagement des effets de la communication symbolique ? », *Communication et organisation*, 19, p. 79-98.
- LOPERA, Luis Hernando (2002), « Una ética bibliotecológica para afrontar los retos de nuestro tiempo », *Revista Interamericana de Bibliotecología*, 25(1), p. 65-88.
- LORIOU, Marc (2007), « L'objectivation du stress au travail, une entreprise collective ? », *Histoire & Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, 23, p. 92-108.
- LORIOU, Marc (2010), « Travail des diplomates et contrôle des émotions » dans Yves CLOT et Dominique LHUILIER (dir.), *Travail et santé : ouvertures cliniques*, Toulouse, Erès, p. 37-50.
- LUPPICINI, Rocci et Caroline MCGRATH (2009), La techno-éthique en communication organisationnelle. Communication lue au colloque *Nouvelles tendances en communication organisationnelle*, au 77^e Congrès de l'ACFAS, les 14 et 15 mai 2009, Université d'Ottawa, Canada.
- MALAREWICZ, Jacques-Antoine (2011), *Gérer les conflits au travail : développez la médiation face aux risques psycho-sociaux*, Paris, Pearson.
- MAUDUIT, Alexandra (2008), « Alerte éthique et salariés d'entreprise. S'agit-il d'un mariage forcé ? », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 34(14), p. 127-133.
- MELÉ, Domènec (2010), *Ética en la organización del trabajo : trabajo decente y trabajo con sentido*, Barcelona, IESE Occasional Papers.
- MINGUET, Guy (2011), « Santé au travail et action dirigeante. Constats et leçons issus de deux sites industriels », *Revue française de gestion*, 214(5), p. 145-164.
- NAHÓN, Isaac (1995), « La formación del comunicador social : entre la técnica y la ética », *Temas de Comunicación*, 7, p. 115-124.
- NKAHAM, Jean (2008), « Éthique des affaires : entre action de bienfaisance et action commerciale », *Cahiers du CEREFIGE*, 811, p. 1-24.
- NUNO, Francisco (2004), *Filosofía, ética, moral y valores*, México, ITP Latin America.
- ODDOUX, Laurent (2011), *Les cinq dimensions du stress : agir contre le stress fléau, préserver le stress énergie*, Paris, InterÉditions.
- O'SULLIVAN, Jeremiah (1992), « Ética de la responsabilidad de la comunicación masiva », *Temas de Comunicación*, 12, p. 109-126.
- PACQUET, Gilles (2005), L'éthique organisationnelle : pour un bricolage reconstituteur. Allocution de clôture au 60^e Congrès des relations industrielles tenu à Québec, au Canada, les 25 et 26 avril 2005.
- PEREIRA, Brigitte (2009), « Chartes et codes de conduite : le paradoxe éthique », *Management & Avenir*, 21(1), p. 26-43.
- PERETTI, Jean-Marie (1987), *Gestion des ressources humaines*, Paris, Vuibert.
- PÉREZ, Mariela (2002), « Ética y comunicación interna en las organizaciones : estudio exploratorio en dos multinacionales de origen mexicano » [En ligne]. <http://www.razonypalabra.org.mx/libros/libros/comyetica.pdf>. Page consultée le 1^{er} janvier 2013.

- PERRY, James, Debra MESCH et Laurie PAARLBERG (2006), « Motivating employees in a new governance era : the performance paradigm revisited », *Public Administration Review*, juillet-août, p. 505-514.
- PEZÉ, Marie, Rachel SAADA et Nicolas SANDRET (2011), *Travailler à armes égales : souffrance au travail : comment réagir*, Paris, Pearson.
- PIERRE, Christèle et Christian JOUVENOT (2010), *La reconnaissance au travail*, Lyon, Anact.
- PIÑUEL, Inaki et Araceli OÑATE (2002), « La incidencia del mobbing o acoso psicológico en el trabajo en España. Resultados del barómetro Cisneros II sobre violencia en el entorno laboral », *Lan Harremanak*, 7(2), p. 35-62.
- POSTEL, Nicolas et Sandrine ROUSSEAU (2008), « RSE et éthique d'entreprise : la nécessité des institutions », *M@n@gement*, 11(2), p. 137-160.
- PRITCHARD, Robert et Elissa ASHWOOD (2008), *Managing Motivation : A Manager's Guide to Diagnosing and Improving*, New York, Routledge.
- RAMÍREZ, Fanny, Margarita SÁNCHEZ et Hugo QUINTERO (2005), « El papel de los valores en el desarrollo de la identidad corporativa », *Negotium*, 1(1), p. 35-54.
- RESICK, Christian et al. (2006), « A cross-cultural examination of the endorsement of ethical leadership », *Journal of Business Ethics*, 63, p. 345-359.
- ROBBINS, Stephen, Tim JUDGE et Véronique TRAN (2011), *Comportements organisationnels*, Paris, Pearson Éducation.
- ROBERT, Jocelyne (2011), Responsabilité sociale en entreprise et leadership : quelques questions. Communication lue au colloque de l'Association internationale de sociologie (ISA/CR 10), IDHE, European Sociological Association, tenu en juin 2011, à Paris-Cachan, en France.
- SALOVEY, Peter et John MAYER (1997), « What is emotional intelligence ? » dans Peter SALOVEY et David SLUYTER (dir.), *Emotional Development and Emotional Intelligence : Implications for Educators*, New York, Basic Books, p. 3-31.
- SÁNCHEZ, Adolfo (2005), *Ética*, Barcelona, Crítica.
- SCHAUFELI, Wilmar, Michael LEITER et Christian MASLACH (2009), « Burnout : 35 years of research and practice », *Career Development International*, 14(3), p. 204-220.
- SCHLEGELMILCH, Bodo et Irene POLLACH (2005), « The perils and opportunities of communicating corporate ethics », *Journal of Marketing Management*, 21(3-4), p. 267-290.
- SOULET, Marc-Henry (2009), « La souffrance sociale, pathologie des sociétés contemporaines », *Éthique publique*, 11(2), p. 72-77.
- STEVENS, Betsy (2008), « Corporate ethical codes : effective instruments for influencing behavior », *Journal of Business Ethics*, 78, p. 601-609.
- STORTINI, Gabriel (2011), « La ética en las relaciones públicas », *Cuaderno*, 35, p. 117-127.
- TOÑA, Ángel (2003), « ¿Hay espacio para la ética en el mundo de los negocios ? », *Lan Harremanak*, 9(2), p. 41-50.
- TOURNAND, Juliette (2010), *La stratégie de la bienveillance ou L'intelligence de la coopération*, Paris, InterÉditions.
- VERMERSCH, Dominique (2007), *L'éthique en friche*, Versailles, Éditions Quae.

VÉZINA, Michel et Louise SAINT-ARNAUD (2011), « L'organisation du travail et la santé mentale des personnes engagées dans un travail émotionnellement exigeant », *Travailler*, 25(1), p. 119-128.

WELCH, Mary (2011), « The evolution of the employee engagement concept : communication implications », *Corporate Communications : An International Journal*, 16(4), p. 328-346.

WENNUBST, Gabriella (2011), *Le mobbing : le harcèlement en entreprise, victoire ou défaite de l'employeur ?*, Paris, Eyrolles.

ZARIFIAN, Philippe (2010), « La communication dans le travail », *Communication & Organisation*, 38, p. 135-146.

RÉSUMÉS

Les changements sociaux et organisationnels des dernières années ont mené les entreprises à relever plusieurs défis éthiques, comme le stress, la reconnaissance au travail, la souffrance ou encore le *mobbing* ou harcèlement psychologique. Une solution à ces défis passe par la mise en place opérationnelle d'une culture éthique qui se base sur la communication institutionnelle, laquelle promeut la socialisation des travailleurs, la gestion de leurs émotions et motivations ainsi que le leadership éthique.

The social and organizational changes that have occurred in recent years have led many companies to focus more on the professional management of ethics. The author examines how corporate communications can be used as a managerial tool to meet ethical challenges such as stress, lack of recognition, psychological distress or mobbing and to train employees in applying the principles of ethics in the frenetic day-to-day operations of the company.

Los cambios sociales y organizacionales de los últimos años condujeron las empresas a enfrentar varios desafíos éticos, tales como, el estrés, el reconocimiento en el trabajo, el sufrimiento e incluso el *mobbing* o acoso psicológico. Una solución a los desafíos son el establecimiento operativo de una cultura ética basada en la comunicación institucional, la cual promueve la socialización de los trabajadores, el manejo de sus emociones y motivaciones, así como, el liderazgo ético.

INDEX

Palabras claves : comunicación institucional, ética, manejo, relaciones de trabajo, estrés

Mots-clés : communication institutionnelle, éthique, gestion, relations de travail, stress

Keywords : corporate communication, ethics, management, labor relations, stress

AUTEUR

PABLO MEDINA-AGUERREBERE

Pablo Medina-Aguerrebere est membre du Laboratoire des sciences de la communication de la Faculté de communication à l'Universitat Internacional de Catalunya (Espagne).

Courriel : pablomedina@hotmail.fr

Le *self media* et l'exploration du moi

Abdallah Hidri et Nozha Smati

- 1 La réalité des nouveaux médias ne trouve pas son explication uniquement dans l'essor de la connaissance empirique et le grand succès de l'évolution technologique marquée principalement par le passage des médias de masse aux médias de masse individuels. C'est essentiellement une prise de conscience complexe des nouvelles exigences de l'époque qui s'est traduite sociologiquement et artistiquement pour constituer un nouvel espace public, un espace de *self production of society* où s'engage la lutte pour la construction de la réalité.
- 2 L'exploration du moi est l'élément fondamental du processus de construction de la réalité. En effet, le *self media* représente l'univers où les internautes découvrent leur « je » dans leurs jeux de production du sens. Ils reprennent par là le pouvoir de produire et de diffuser, un pouvoir qui a longtemps été monopolisé par les médias classiques dans un contexte de contrôle social. Avec les internautes, le pouvoir de produire et de diffuser change de statut pour générer des effets de polarisation individuels et collectifs.
- 3 L'émergence des médias de masse individuels illustre un grand défi médiatique qui a la particularité de produire une « littérature » marquée par la contestation et la lutte : contestation du présent et lutte pour la reconnaissance. Il en résulte que la construction de la réalité cesse d'être une spécialité des médias classiques pour devenir un jeu médiatique individuel.
- 4 S'agit-il d'un glissement vers un nouveau pouvoir qui est en train de se constituer dans cette nouvelle forme de communication sociale ou d'une tendance romantique incarnant la liberté qui sévit depuis quelque temps dans l'univers de l'information et de la communication à l'exemple du courant romantique du XVIII^e siècle qui s'est opposé à l'héritage classique ?

De l'effet du contrôle social à l'effet de polrisation

- 5 Ce qui nous semble définir, de prime abord, l'identité des médias de masse individuels — traduisant ses particularités et intériorisant ses valeurs —, c'est leur

aspect paradoxal et révélateur, consistant en une émergence impressionnante des flux de contenus médiatiques, de communications culturelles produits et partagés dans la toile mondiale. Il s'agit d'une nouvelle industrie de contenus libérés de toutes sortes de contraintes des genres journalistiques, lexicales, syntaxiques et rhétoriques et disposant en même temps de nouveaux moyens et outils dans la production du sens. Cette industrie possède la propriété singulière d'engendrer un comportement chaotique dans le système de la nouvelle sphère publique où s'estompent de façon remarquable les frontières entre la vie publique et la vie privée, le vrai et le faux, le réel et le virtuel, le concret et l'imaginaire, l'État et l'individu.

- 6 La tendance chaotique des médias de masse individuels s'accompagne d'un glissement abyssal des formes de communication vers des pratiques débarrassées de toute forme de contraintes morales et éthiques donnant à voir une lutte, menée par les internautes, pour la reconnaissance de soi et l'accomplissement du moi, ainsi que pour une réhabilitation de l'individu marginalisé, et ce, grâce essentiellement aux blogues et à l'échange libre d'opinions dans les médias sociaux.
- 7 Ce glissement est peut-être l'origine de l'antagonisme mentionné ci-dessus, qui tient un discours annonçant la fin de l'asservissement culturel et médiatique qui a duré longtemps avec l'apparition du média de masse populaire et la mainmise de l'État sur ce secteur et préluant en même temps à l'avènement du droit à la diversité et à la divergence ainsi qu'au pouvoir de l'imagination individuelle touchant plusieurs domaines de la réalité sociale non traités par les médias de masse traditionnels. Car ceux-ci étaient naturellement enclins à la censure sociale incarnée par la surveillance, la classification des priorités, la capacité d'influence massive et la création de « spirales de silence » (*spiral of silence*). Ce réel « oppressé », qui commence à émerger depuis l'apparition des blogues et des médias sociaux, montre bel et bien qu'il est en vérité le réel sociologiquement légitime, et qu'il touche bien plus le moi profond de l'individu que l'approche médiatique.
- 8 C'est aussi une lutte pour le respect de la conscience de soi qui traduit la fin symbolique d'un paradigme communicationnel basé sur le principe de socialisation et de contrôle social (Beaulieu, 2005). Il est vrai que ce paradigme ayant dominé le système de communication publique durant des décennies a été considéré comme la représentation incarnant la notion du quatrième pouvoir (Kaspi, 2004). Avec l'extension du cyberspace, la notion du quatrième pouvoir se dévalorise dans un contexte médiatique favorisant l'expression du moi (Fichte, 2007). La question du moi a beaucoup intéressé les philosophes à travers l'histoire. Elle occupe une place centrale particulièrement dans la philosophie allemande qui s'était penchée sur cette question durant près d'un siècle, à commencer par Kant (1835), qui considère le moi comme le centre de l'univers, en passant par Fichte et Schelling, qui sont partis de la dualité kantienne stipulant, d'une part, l'existence de la chose en soi et, d'autre part, l'existence de l'esprit humain en tant que générateur des vérités et des phénomènes. Les deux philosophes reprennent, chacun à sa manière, le postulat kantien, vérifient ses arcanes, le redéfinissent, en fonction de leur propre vision philosophique¹. Et dans ces visions, il apparaît que « penser le moi, c'est penser la liberté » (Goddard, 2000 : 3).
- 9 Les origines de la redécouverte du moi dans les médias de masse individuels, qui apparaît essentiellement dans la percée des blogues depuis une décennie, ne sont pas philosophiques comme ce fut le cas pour le courant romantique au XVIII^e siècle. Il ne s'agit point, non plus, d'un événement local ou territorial propre à une société en

particulier. Il s'agit plutôt d'un comportement global qui résume les valeurs du postmodernisme (Jameson, 2007) éparpillées, voire répandues dans le monde.

- 10 L'exploration du moi, traduite dans le cyberspace par un nouveau genre d'autobiographies, de mémoires, de romans, de récits d'expériences personnelles, de journaux intimes sur le Web, est due à la puissante idée du « centre » (le centre politique, idéologique) ainsi qu'à la violence économique, médiatique et culturelle, génératrice d'exclusion, de marginalisation et d'ignorance. Cette violence prend plusieurs formes, selon le type de société. Dans les démocraties libérales, par exemple, elle est incarnée dans l'idée du marché en tant que dimension normative portée pour définir la valeur de l'individu et de la citoyenneté, parce que le « bon » citoyen dans les sociétés de consommation industrielles, en général, s'évalue en fonction de son pouvoir d'achat, indépendamment de ses mœurs, de son respect à ses devoirs religieux ou patriotiques et de son rendement au travail. Le bon citoyen est celui qui possède un bon nombre de cartes de crédit, de cartes bancaires et de cartes prépayées qui lui permettent de « s'intégrer » harmonieusement dans le monde moderne. Plus l'individu est capable de consommer, meilleure est son intégration sociale et morale. Toutefois, quand il n'en est pas capable, il est exclu et marginalisé.
- 11 La violence est traduite d'emblée dans le slogan *Laissez faire, laissez passer* brandi par les partisans du libéralisme. Mais dans les pays en voie de développement, que nous appelons aussi « les espaces fermés », la violence est une industrie médiatique gérée par l'État. Les médias de masse, dans ces régimes, tiennent un discours chantant les louanges du « miracle » du leader « unique » ou de l'unipartisme, qui accomplit avec « sérénité » les objectifs suprêmes de l'État et « veille en permanence » sur l'intérêt des individus et de la société.
- 12 Ainsi, il s'agit d'un discours qui, en touchant les domaines de la vie sociale, ne cherche qu'à extirper aux individus sociaux la reconnaissance de l'État politique et leur abnégation à ses symboles sans pour autant reconnaître la légitimité de la diversité et de la pluralité du réel social (Searle, 1998). Étant donné qu'il s'agit d'un discours qui n'admet pas la diversité et la pluralité et ne pratique pas, en d'autres termes, la dialectique de la différence au sens hégélien, il demeure la cause de la complication, voire de la mort de la relation entre celui qui crée les contenus et celui qui les « consomme », car l'objectif de l'individu social, selon Hegel², est non pas la survie, mais « un combat jusqu'à la mort » pour être reconnu par l'autre. C'est là où les médias de masse individuels représentent pour les individus sociaux l'espace qui reconstruit les éléments du jeu communicatif sur des principes d'intersubjectivité, leur permettent ainsi de s'y redécouvrir et d'exercer chacun la liberté d'affirmer son moi. Le débat sur les nouveaux médias de masse demeure une actualisation de l'étape de la création des contenus individuels dans laquelle est garantie la reconnaissance de soi et de l'autre perdue dans la structure des médias de masse populaires.
- 13 Nous parlons ainsi de l'effet de polarisation³ dans le sens où chaque individu parvient à manifester au sein de la nouvelle sphère publique et de ses conflictualités son engagement dans les différentes formes d'interaction sociale.

L'exploration du moi et la problématique de la contestation

- 14 La percée des sites d'informations générales et privées, des blogues et des forums de discussion a fait vaciller la centralisation des industries de contenus médiatiques ainsi que les grands récits politiques et culturels producteurs d'exclusion. Ainsi, chaque individu constitue en lui-même un « centre » producteur de sens. Cela a pour effet d'enraciner une tendance d'exploration du moi, à laquelle fit appel Chateaubriand (1802) vers la fin du XVIII^e siècle et qu'il inculqua à ses contemporains romanciers et poètes. Chateaubriand considérait l'exploration du moi comme une forme d'évasion et une expression du mécontentement à l'égard d'une actualité pleine de désillusions et menacée, très souvent, par un pouvoir souverain refusant la diversité idéologique et intellectuelle.
- 15 Ainsi, par un positionnement gravitant dans l'orbite de l'ego et la découverte du moi que tendent à faire apparaître les réseaux de communication numériques, le romantisme entre dans les champs des médias de masse et de la communication, comme une expression du moi et d'un mécontentement à l'égard de lois sociales, surtout les plus abusives.
- 16 C'est dans ce contexte qu'une littérature de contestation marquée par le désir d'être reconnu par l'autre émerge de façon importante dans la sphère des médias de masse individuels. Cette « littérature » n'est pas le produit d'une influence due au progrès technologique ; au contraire, elle a toujours existé dans les espaces de communication traditionnels, sous différents modes, en marge de l'espace public. Elle s'orchestre sous forme de lutte permanente pour la reconnaissance, mais surtout pour la reconstruction de la réalité sociale qui était pendant longtemps l'affaire des médias de masse traditionnels.
- 17 Le *self media* représente aujourd'hui l'espace où de nouveaux acteurs sont engagés pleinement dans la reconstitution de la réalité sociale institutionnalisée. La possibilité que possède chaque individu de produire et de diffuser sa propre représentation de la réalité explique le comportement chaotique du système de représentations individuelles et collectives dont nous avons parlé, et signale, d'un autre côté, la présence d'un arrière-plan⁴ qui engendre une sorte de « confusion » entre le moi collectif et le moi individuel. En réalité, les deux fonctionnent dans des rapports intersubjectifs et s'enrichissent pour produire des effets de polarisation non linéaires, c'est-à-dire pour traduire dans la production du sens l'importance de l'exploration du moi dans la modification du quatrième pouvoir et l'annonce de l'arrivée d'un cinquième pouvoir, qui remet en question les comportements des médias classiques.
- 18 Dans cette nouvelle sphère intermédiatique⁵, ce qui mériterait d'être observé est le fait que l'intersubjectivité, les différentes formes d'interaction sociale s'opèrent au sein du cyberspace par l'intermédiaire de la langue. Mais de quelle langue s'agit-il alors ? Est-il question de la langue en tant que système de signes, de règles et de conventions indépendant des individus qui l'utilisent et qui leur est antérieur ou bien de la langue débarrassée des contraintes grammaticales et syntaxiques, une langue qui soit ancrée dans le réel social (il est légitime chez les défenseurs du postmodernisme de penser que la langue est un obstacle à la prise de conscience des vérités et à l'expression de leur nature intrinsèque) ? Peut-on considérer la langue vernaculaire, qui est la langue des

gens ordinaires, comme le meilleur médiateur pour bâtir le réel et garantir la reconnaissance de soi et de l'autre ?

- 19 La langue comme la perçoit Heidegger (2008), dans sa relation privilégiée avec la question essentielle de l'Être et de sa vérité, est l'habitat de celui-ci, ou plutôt elle est l'habitat de l'existence, comme il le dit. Selon Pierce (1978), qui considère tous les éléments de l'univers comme des signes et des symboles, la langue est une existence dans le lieu et dans le non-lieu. Bloomfield la considère comme un comportement à part entière. Benveniste (2002) la définit comme une structure explicative pouvant rendre compte de tous les sens exprimés par toutes les autres structures linguistiques et non linguistiques. Pour Derrida (1998), la langue est le centre de l'existence, car c'est elle qui permet de la percevoir ; c'est ainsi qu'il appelle à porter un nouveau regard sur la langue, un regard par lequel le réel se transforme en une série de masques rhétoriques, car c'est la langue qui façonne nos conceptions du monde, qui pose les fondements de la science, de la philosophie et de la métaphysique. Pour Habermas (1999), la langue est la meilleure solution pour instaurer l'entente. Il en fait la pierre angulaire pour construire son projet philosophique pour l'agir communicationnel ; et il considère la langue vernaculaire quotidienne, en particulier, comme le milieu propice pour l'expression et la discussion.
- 20 Ainsi, nous pouvons considérer la langue comme le vecteur principal de la contestation. Elle est aussi l'expression du moi ainsi que le refuge pour les exclus et les marginalisés. C'est leur outil pour s'adonner au jeu de l'entente et de la reconnaissance. La langue est aujourd'hui le nerf central des médias sociaux, particulièrement la langue vernaculaire quotidienne, utilisée pour produire et échanger du sens. Cette langue « populaire » a pu transformer la langue classique, qu'il s'agisse de l'arabe ou de n'importe quelle autre langue, en une structure étrangère n'obéissant pas aux codes de la communication orale et écrite. Et comme elle est plus apte à concrétiser l'interaction communicative, comme l'indique Habermas, cette langue populaire est devenue la conjointe des médias, d'une façon générale.
- 21 Elle s'est même infiltrée dans les salles de cours scolaires et universitaires dans les pays arabes pour devenir la langue de conversation, d'apprentissage et d'enseignement. Je me souviens ici que mes étudiants dans l'une des universités d'un pays du Golfe, n'appréciant pas mon recours à l'arabe classique comme langue d'enseignement, et pensant que j'utilisais un dialecte tunisien qui leur était étranger — du moment que je suis Tunisien —, avaient fini par soumettre une pétition au doyen de l'université pour exiger qu'on change la langue ou l'enseignant.
- 22 On parle couramment de « langue des médias de masse » pour signifier sa clarté et sa simplicité. L'importance de la langue vernaculaire est aussi fondée sur le fait que le Web d'une manière générale, les médias sociaux et les blogues en particulier, est au cœur d'une notion fondamentale, soit celle de communauté. Le sens de cette notion intègre l'existence réelle d'un patrimoine commun qu'est l'espace public, lieu de production et de médiatisation des débats et discours. C'est dans cet espace que la langue qu'habitent les internautes orchestre leurs jeux de communication chargés de distinction et d'altérité ; cette langue manifeste en permanence des discordances linguistiques et terminologiques opposant le classique au vernaculaire, l'expression locale à l'expression étrangère, l'argot au jargon. Il s'agit finalement d'une langue qui véhicule une tendance romantique analogue à celle qui a révolutionné les valeurs artistiques littéraires et philosophiques au XVIII^e siècle.

- 23 Cette langue « facile » a dominé les blogues et les sites d'information qui avaient séduit toute une génération. Nous trouvons qu'elle ne diffère pas dans sa structure simplifiée et son populisme de la langue de la littérature romantique caractérisée par une poétique absolue ainsi que par une simplicité sur le plan de l'expression et qui ne présente aucune quête des structures recherchées, telle qu'on la lit dans les poèmes de Baudelaire ou dans ceux de Musset ou d'Hugo. Si on lit par exemple le recueil des *Fleurs du mal* (Baudelaire, 1857), on est frappé par l'authenticité de l'expression et sa sincérité, considérées comme caractéristiques essentielles de la littérature romantique. Baudelaire y recourt dans ce livre pour peindre le péché et l'inclination vers le mal. On y trouve aussi des répertoires linguistiques libérés, diversifiés, mariant harmonieusement le trivial, l'insolite, l'élégant et le vulgaire dans la terminologie. Si l'on examine le roman *Les misérables* (Hugo, 1862), on est séduit par le jeu des divergences ainsi que par l'antagonisme sémantique et stylistique. C'est ce qui fit dire au poète Lamartine que ce roman est un écrit doublement dangereux, car, d'un côté, il sème la panique parmi les bienheureux et, de l'autre, il nourrit l'espoir chez les malheureux.

Le nouveau romantisme médiatique

- 24 Quand on traite du nouveau romantisme médiatique, il ne s'agit nullement de discuter d'un aspect particulier de la production médiatique ni d'une méthode particulière caractérisant le discours des nouveaux médias. Il est plutôt question, d'abord, d'une nature sensitive interne vécue par les individus sociaux, dans une acception médiologique et sociologique du terme, étant donné qu'ils en sont les producteurs du sens.
- 25 Et comme il s'agit d'un sentiment intérieur qui habite l'être humain, le romantisme médiatique reste, de cette manière, une atmosphère générale baignant la société postmoderniste qualifiée de cosmopolite et où l'individualisation, qui apparaît comme une puissance inconnue en dehors de toute manipulation, se manifeste merveilleusement sur les plans politique, artistique, économique et médiatique.
- 26 Si l'on regarde de près les facteurs qui entourent l'apparition de cette nouvelle tendance dans le secteur des médias de masse et de la communication, nous trouverons qu'ils ne diffèrent pas, dans leur particularité, de ceux qui donnèrent naissance au romantisme en Europe (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne) et qui en firent un courant artistique et intellectuel touchant les domaines de l'art, de la philosophie, de la politique ainsi que de la sociologie et les façonnant de manière à refuser les modes d'expression et de raisonnement courants de l'époque. Et si l'on examine les caractéristiques générales de cette tendance romantique, nous en déduirons qu'il s'agit des mêmes caractères qui ont marqué le romantisme du XVIII^e siècle, comme si la nécessité de « romaniser » le monde prônée par Novalis (2008) réapparaissait dans toute sa splendeur dans un champ interdisciplinaire qui constitue l'essence de sa structure théorique et épistémologique. Le romantisme médiatique naît dans un contexte idéologique et culturel caractérisé par la chute de plusieurs idéologies populaires, par la victoire du privé sur le public et par la critique radicale de la tendance humaniste. Dans ce contexte, tout évolue comme étant une entité individuelle refusant les diktats et résistant à toute forme d'exclusion qui s'exécute dans l'entreprise médiatique. Et si le premier romantisme, celui du XVIII^e siècle, est une

révolution contre le rationalisme philosophique et les crédos classiques, le romantisme du XXI^e siècle est une révolution contre le rationalisme médiatique qui a généré l'exclusion et aggravé les disparités entre temps social et temps médiatique.

- 27 Il n'y a pas lieu ici de comparer deux époques dissemblables ou semblables, même si les comparer est, dans une certaine mesure, permis pour cerner la vérité des changements qui s'opèrent actuellement dans le secteur des médias de masse et de la communication. Notre objectif est de comprendre la manière dont le romantisme se renouvelle par lui-même dans un champ interdisciplinaire. De surcroît, il est impossible de saisir les particularités des nouveaux médias de masse, dans leurs dimensions professionnelle et académique, sans se pencher sur l'étude des éléments contextuels qui les entourent et la terminologie de leurs contenus. Ces médias s'inscrivent donc dans une logique d'émergence d'un « nouveau romantisme médiatique » caractérisé par « l'exploration du moi » que nous aborderons à la lumière de trois blogues. Pour l'étude de ces blogues nous nous sommes intéressés aux contenus publiés entre 2008 et 2010, période marquée principalement par la montée de la colère en Tunisie contre la pauvreté et la dépravation politique. À ces facteurs sociopolitiques qui engendrent un profond sentiment d'injustice au sein des classes populaires s'ajoute un autre facteur, d'ordre générationnel : l'amertume d'une jeunesse décidée plus que jamais à ne pas se laisser humilier et abuser. Ce climat était propice à l'épanouissement d'une certaine littérature de contestation qui déferle essentiellement par l'intermédiaire des blogues.

Le blogue *Boudourou*

- 28 Le blogue tunisien *Boudourou*⁶ s'intéresse à l'actualité médiatique en Tunisie et s'occupe, comme il est précisé dans sa charte, de publier les mauvais articles afin d'élire les pires à la fin de chaque mois. C'est une occasion pour les blogueurs pour choisir le pire journal, le pire article, le pire journaliste. Il est clair que ce blogue cherche à révéler au grand jour les écarts médiatiques en Tunisie, et cela se fait dans des espaces de réflexion et de critique où l'on s'exprime dans un registre langagier recourant tour à tour à l'arabe classique et à la langue populaire ainsi que, parfois, à des termes en français et en anglais.
- 29 L'expression « boudourou » signifie dans le dialecte tunisien ce qui n'a pas de valeur et dans certains registres populaires ce qui est bas ou vil. Dans le tunisien dialectal, on parle aussi d'un produit « boudourou », c'est-à-dire un produit sans qualité ou issu de la contre-marque. Cela revient indubitablement à la signification du mot *dourou*, qui désigne une monnaie locale courante, qui n'est ni en or ni en argent, et qui équivaut à cinq millimes tunisiens. On ne peut rien acheter moyennant cette pièce depuis des décennies vu la hausse des prix et le coût élevé de la vie. Ainsi, cette monnaie devient, pour le commun des mortels, synonyme de toute chose dénuée de valeur dans n'importe quel domaine, car la signification du terme a migré du contexte économique vers le contexte culturel et intellectuel. Il est très courant de parler d'idées « boudourou » et de la culture « boudourou ».
- 30 Par ailleurs, si l'on examine les pseudonymes des membres du comité de rédaction de ce blogue⁷, nous trouvons que ces pseudonymes s'adaptent parfaitement à la nature même de l'activité de blogueur qui se définit comme un phénomène communicatif libéré de toute forme de contrôle matériel et symbolique. Ce qui nous semble être encore plus important est le fait que ces pseudonymes s'adaptent harmonieusement à

l'âme romantique insufflée dans les nouveaux médias de masse. Ils vont même jusqu'à traduire à merveille l'une des plus grandes caractéristiques du sentiment romantique, à savoir la liberté individuelle. L'un des membres du comité de rédaction porte le nom de Free Race, qui signifie en anglais la « course libre », étant donné que ce jeu n'est géré par aucune loi. Ce pseudonyme révèle clairement la libération de tout contrôle, qui rappelle l'une des plus grandes caractéristiques du romantisme du XVIII^e siècle. Et si ce pseudonyme est pris dans une acception française, il est alors composé d'un terme anglais (*free*) au sens de « libre » et d'un mot français (*race*), qui signifie l'« ascendance ». Mais si l'on choisit le dialecte tunisien comme langue contextuelle, le signifiant (*race*), phonétiquement, signifie « tête ». En résumé, quelle que soit la langue choisie, la composition de ce pseudonyme traduit un comportement libre débarrassé de toute attache.

- 31 L'esprit romantique est inséparable d'un penchant pour la liberté et d'une fuite de toute volonté de confinement. Il serait utile dans ce contexte de revenir à l'une des premières définitions du romantisme, qui, dans son sens le plus général, se perçoit comme une révolution contre les principes du classicisme.
- 32 Le pseudonyme d'un autre membre du comité de rédaction de ce blogue est Clandestino. Ce mot d'origine latine est composé de deux racines. La première, *clan*, signifie « secrètement » ou « en cachette ». La deuxième, *destino*, signifie « désigner », « indiquer » ou « identifier ». Dans plusieurs langues, *clandestino* veut dire « ce qui se fait dans la clandestinité » ou encore « ce qui s'oppose aux lois sociales ». Il signifie également « fuir la censure ». Toutes ces significations sont les mêmes dans les langues indo-européennes telles que le français (*clandestin*), l'italien (*clandestino*), l'espagnol (*clandestino*) ou l'anglais (*clandestine*). Ce blogueur révèle ouvertement dans les éléments de son curriculum vitæ qu'il vit en clandestin dans son pays, c'est-à-dire qu'il est incapable, sur les plans politique et culturel, d'exercer la liberté d'expression et d'opinion étant donné que la culture dominante — comme le signifie le pseudonyme — est celle du centre qui n'autorise ni la pluralité ni la diversité. Le blogueur, en s'octroyant une identité secrète, peut concrétiser sa liberté individuelle faisant fi des lois et des codes qui régissent le mécanisme de l'univers médiatique et communicationnel.
- 33 Nous revenons de nouveau aux caractéristiques de l'esprit romantique comme étant une tentative d'évasion et d'envol vers de nouveaux horizons, pour trouver chez Baudelaire une nette mise en exergue de l'expression libre et une mise en valeur du moi qui, selon Lamartine, doit être original, libre et singulier en clamant qu'il n'imiterait personne, qu'il serait soi-même et s'exprimerait personnellement pour soi. Baudelaire attaque directement le mal, la débauche, l'oppression et la violence dans ses poèmes et ses romans qui se caractérisent par l'audace ; c'est d'ailleurs ce qui fit censurer son recueil *Les fleurs du mal* (2006) à maintes reprises.
- 34 La langue représente un vaste horizon pour la libre expression. L'interaction communicative et l'entente se réalisent à l'intérieur même de la langue. La langue n'est pas un simple outil ou un vecteur véhiculant un message significatif réunissant deux personnes au moins (Mseddi, 1986 : 36). Elle est bien plus que cela ; elle ne se contente pas, comme le signale Sapir (1968), de transmettre un message ; elle est fait culturel et va jusqu'à symboliser le monde qu'elle représente, elle est une puissance représentative exerçant son pouvoir sur ses usagers.

- 35 La langue est aussi l'univers au sein duquel se façonnent les orientations culturelles, intellectuelles et idéologiques. Dans les démocraties libérales, la langue est le vrai régisseur de la vie politique ; c'est pour cela qu'il est question là de liberté d'expression dans les régimes totalitaires, car il s'agit d'abord d'un exercice linguistique, qui emprunte un aspect « clandestin » comme dans le cas du pseudonyme dont nous avons discuté, un exercice qui pousse le moi profond à émerger et à s'incarner dans le moi social (Stancati, 2001). Le deuxième échantillon de blogues nous montre ce lien communicationnel privilégié entre le moi profond et le moi social.

Le blogue Bahki wi baS

- 36 Ce blogue⁸ soudanais est présenté par son créateur dans les termes suivants : « raconter la vérité, cibler le changement positif et se révolter contre un réel social déchu, soutenir la paix et la solidarité entre les peuples. » Par ce recours particulier aux verbes qui le définissent, « raconter, soutenir, changer, se révolter », ce blogue ne diffère en rien du blogue précédent en ce qui a trait à ses objectifs communicatifs puisqu'il y a là aussi une volonté de rebâtir le réel par l'intermédiaire de la liberté d'expression.
- 37 Mais le nom choisi pour ce blogue est particulièrement intéressant sur le plan sémantique, surtout en ce qui a trait à la prononciation des termes *Bahki wi bas*, car la structure significative double de l'expression est à cheval entre le licite et l'illicite. La signification directe révèle qu'il s'agit seulement de raconter, de relater des choses ni plus ni moins. Toutefois, l'expression sous-entend aussi que le locuteur est parfaitement conscient de l'importance de ses dires, qu'il en appréhende les conséquences fâcheuses et qu'en même temps, il les renie en apparence en avançant qu'il s'agit de simples dires.
- 38 Les deux significations convergent dans cette déviation qui entraîne la transformation du moi profond en un moi social. Cette déviation ne peut aucunement s'opérer en dehors du pouvoir du langage. Le premier moi est écrit, il est le plus important du point de vue sociologique, car il constitue l'objet intellectuel du blogue et incarne le degré de conscience contenue dans le moi. Le deuxième moi est prononcé, il détermine l'identité de l'objet intellectuel du blogue *Bahki wi bas*.

Le blogue al wa'y-El-misrī

- 39 Le fondateur et rédacteur en chef du blogue *al wa'y-El-misrī*⁹ le présente comme étant « au gré de son créateur qui ne travaille pour le compte de personne ». D'emblée, ce blogueur indique la puissance du moi absolu telle que la décrit Fichte. Car selon Fichte (1987), le moi est le foyer du libre agir qui puise son efficacité dans sa volonté et son activité morale continue.
- 40 La position du moi absolu est renforcée dans l'expression « ne travaille chez personne », qui signifie dans la langue égyptienne populaire « je suis mon propre maître et je ne suis redevable à personne », ce qui veut dire aussi dans ce contexte la démolition du centre (le centre du pouvoir) et la libération totale du suivisme, qui généralement oblige l'individu à changer de comportement pour conserver son identité civile. Cela indique que dans la société égyptienne, les régimes oppresseurs continuent de triompher comme c'est le cas dans les espaces fermés.

- 41 Ce blogueur s'évertue à transformer cette équation en modifiant le centre pour ne pas avoir à changer son comportement qui résume la conscience égyptienne. Il devient par conséquent le centre créateur de sens, car la structure des nouveaux médias de masse est une structure chaotique assez souple pour garantir la pluralité des centres et leur décomposition.
- 42 Cela est l'une des caractéristiques les plus représentatives de la tendance romantique dans les nouveaux médias de masse : les individus deviennent de véritables actants dans la construction du réel — intellectuellement et médiatiquement — et dans la création du sens qui, durant de longues décennies, fut gérée par l'instance politique étatique.
- 43 Les exemples de blogues que nous avons étudiés montrent que le moi individuel immigre vers un moi collectif pour affirmer que la centralisation autour du moi s'est faite dans le but de faire basculer les régimes puissants qui détiennent les rênes de la liberté absolue dans la société.
- 44 Le tableau ci-contre nous montre les grands centres d'intérêt des questions intellectuelles et sociologiques dans les échantillons des blogues évoqués précédemment.

Tableau 1. Les centres d'intérêt selon un échantillon de blogues

Nom du blogue	Pays	Thèmes/centres d'intérêt majeurs	Dimension	Langue	Catégorie	Éléments romantiques
Boudoures (Sans valeur)	Tunisie	« Sy Rafine j'ai pris de chez toi (2008) »	Locale	Arabe classique et dialecte tunisien	Médias	La découverte de soi
		Une émission consacrée aux médias sur Tunis ⁵ , régulièrement le blogue Boudoures (2007)	Locale	Dialecte tunisien	Médias	L'usage de la langue quotidienne facile
		L'information, l'unité et « Abdelaziz » Boudoures (2009)	Locale	Dialecte tunisien	Médias	
		Boudoures tunisien dans un journal arabe (2009)	Locale	Dialecte tunisien	Médias	L'abandon des codes et des normes de l'écriture et de l'expression
		« La théorie des raïfs » pour lutter contre le chômage et s'en débarrasser (2008)	Locale	Classique et dialecte	Politique-information	
		Boudoures - al chourek et la guerre du Caucase (2009)	Locale	Dialecte tunisien	Médias	La lutte pour la reconstruction de la vitalité et son affirmation
Raké vi has (Raconteur simplement)	Soudan	L'actualité au Soudan (2009)	Locale	Arabe classique	Politique-information	
		Les gouvernements arabes imposent plus de restrictions aux chaînes satellites (2008)	Régionale-locale	Arabe classique	Droits de l'homme	
		Les habitants du Darfour et l'alerte de la guerre dans toute la région (2008)	Locale	Arabe classique	Politique-artiste	
		Sois fort, tu es un « aïl » soudanais (2008)	Locale	Arabe littéral	Patrimoine soudanais	
		La déclaration finale... la relation de la condition arabe pour le Darfour (2008)	Régionale-locale	Arabe classique	Politique-information	
al ma 'y-i-majri (La prise de conscience égyptienne)	Égypte	Couverture en direct de la manifestation pour la hausse du salaire minimum (2010)	Locale	Images vidéo	Information-politique	La tendance à privilégier l'aspect local dans la présentation des événements ainsi que dans les genres littéraires et politiques
		Rencontres télévisées diverses (2010)	Locale	Images vidéo	Information-politique	La tendance à privilégier l'aspect local dans la présentation des événements ainsi que dans les genres littéraires et politiques
		Protestations sur le bateau de pêche que les Libyens ont fait couler (2010)	Locale-régionale	Arabe littéraire	Information-politique	Le refus et le dégoût du présent
		Même les filiations pour le retour de Mouhamed sont triquées 977 (2010)	Locale	Images vidéo	Politique	La tendance à défendre le faible
		Un certificat de mort destinée à un homme et un appel à cesser de parler (2010)	Locale	Contenu interdit		
		La promotion du chef des Janjawide (des miliciens) à la mauvaise réputation (2010)		Arabe classique	Politique	

Conclusion

- 45 Étant donné que la structure des nouveaux médias de masse, comme nous l'avons évoqué, est chaotique, une nouvelle forme d'engagement intellectuel et politique cherchant à faire vaciller la conception du réel social voit le jour. Elle contribue à faire apparaître une nouvelle composition d'un réel multiple. Cette forme d'engagement se

trouve chez la première génération des romantiques tels que Chateaubriand, Lamartine et Hugo, qui se sont beaucoup investis dans la vie politique de leur époque en faisant état dans leur patrimoine intellectuel et artistique des préoccupations d'une génération angoissée, désespérée et pessimiste. Ainsi, dans le régime des médias de masse individuels populaires, le moi individuel se transforme en un phénomène parlant au nom du moi collectif, culturellement et idéologiquement, comme c'est le cas dans le blogue *al wa'y-l-miṣrī* (La prise de conscience égyptienne), car ce qui est « individuel » prend la place de « ce qui est collectif », et le premier s'acquitte de la charge d'incarner la conscience collective et de s'occuper des enjeux humains et sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDELAIRE, Charles (1857), *Les fleurs du mal*, Paris, Éditions Malassis-De Broise.
- BEAULIEU, Alain (2005), *Michel Foucault et le contrôle social*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BENVENISTE, Émile (2002), *Problèmes de linguistique générale*, tome II, Paris, Gallimard.
- BLOOMFIELD, Leonard (1995), *Language*, New Delhi, Motilal Banarsidass Publ.
- CHATEAUBRIAND, François-René, vicomte de (1802), *René ou Les effets des passions*, Paris, Migneret.
- DERRIDA, Jacques (1998), *Of Grammatology*, Baltimore, JHU Press.
- FICHTE, Johann (1987), *The Vocation of Man*, Cambridge, Hackett Publishing.
- FICHTE, Johann (2007), *De la liberté de penser*, traduit par Jules Barni, réédité par Cyril Morana, Paris, Mille et une nuits.
- FOUCAULT, Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GODDARD, Jean-Charles (2000), *Fichte : le moi et la liberté*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Débats ».
- HABERMAS, Jürgen (1999), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion.
- HEGEL, Friedrich (1820), *Principes de la philosophie de droit ou Droit naturel et science de l'État*, Berlin, Librairie Philosophique Vrin.
- HEIDEGGER, Martin (2008), *La logique comme question en quête de la pleine essence du langage*, Paris, Gallimard.
- HIDRI, Abdallah (1987), L'information politique télévisée en Tunisie. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication sous la direction d'André TUDESQ, Bordeaux, Université de Bordeaux 3.
- HIDRI, Abdallah (1989), « Information et espaces d'information », *Revue tunisienne de communication*, p. 15-26.
- HIDRI, Abdallah (2012), *New Media : Order and Chaos*, Tunis, Éditions Sahar.
- HUGO, Victor (1862), *Les misérables*, Paris, Pagnerre libraire-éditeur.

- JAMESON, Fredric (2007), *Le postmodernisme ou La logique culturelle du capitalisme tardif*, Paris, École nationale supérieure des beaux-arts.
- KANT, Émile (1835), *Critique de la raison pure*, Paris, Librairie philosophique de Ladrangé.
- KASPI, André (2004), *La civilisation américaine*, Paris, Presses universitaires de France.
- LYOTARD, Jean-François (1979), *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris, Minuit.
- MOSCOVICI, Serge et Willem DOISE (1984), *Psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- MSEDDI, Ali (1986), *al lisāniyāt wa 'ususuha-l-ma 'rifiyya*, Tunis, La maison tunisienne de l'édition.
- NOVALIS (2008), *Le monde doit être romantisé*, traduit par Olivier Scherer, Paris, Allia.
- PIERCE, Charles S (1978), *Écrits sur le signe* (rassemblés, traduits et commentés par G. DELEDALLE), Paris, Seuil.
- SAPIR, Edward (1968), *Linguistique*, Traduit de l'anglais par Jean-Elie BOLTANSKI et Nicole SOULÉ-SUSBIELLE, Paris, Les Éditions de Minuit.
- SEARLE, John (1998), *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard.
- SMATI, Nozha (2009a), « Paysage audiovisuel tunisien en mutation ? », *Confluences Méditerranée*, n° 69, p. 87-97.
- SMATI, Nozha (2009b), « La configuration audiovisuelle tunisienne entre monopolisation et libéralisation du secteur », *Entrelacs.fr* [En ligne]. <http://w3.lara.univ-tlse2.fr/entrelacs/spip.php?article165>. Page consultée le 20 mars 2012.
- STANCATI, Claudia (2001), *Henri Bergson : esprit et langage*, Bruxelles, Éditions Mardaga.

NOTES

1. Pour Fichte (2007), le moi est un tout dans l'univers. Quant à Schelling, il considère que le tout est dans le moi.
2. La dialectique de la différence correspond à ce que Hegel nomme « l'intersubjectivité », qui est un concept philosophique développé pour la première fois par Kant signifiant que l'existence de soi repose sur la reconnaissance réciproque entre sujets qualifiés de différents. Cette reconnaissance est *in fine* une reconnaissance de la différence comme étant une particularité marquant les sujets.
3. Concept emprunté à Moscovici et Doise (1984 : 216-221).
4. Nous empruntons cette expression à Searle (1998).
5. Voir à ce propos les actes du quatrième colloque du CRI sur *La nouvelle sphère intermédiaire, mémoire et médiations. Entre l'Europe et les Amériques*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 9 au 19 octobre 2002.
6. On trouve ce blogue à l'adresse suivante : www.boudourou.blogspot.fr page consultée en novembre 2010.
7. Le comité de rédaction de *Boudourou* est composé principalement de Free Race, Clandestino et du Gouverneur de Normal land.
8. On trouve ce blogue à l'adresse suivante : www.abdallamakki.maktoobblog.com page consultée en novembre 2010. « Bahki wi bas » veut dire « raconteur simplement ».
9. On trouve ce blogue à l'adresse suivante : <http://misrdigital.blogspot.com> page consultée en novembre 2010. « al wa'y-El-misrī » veut dire « la prise de conscience égyptienne ».

RÉSUMÉS

L'émergence du *self media* produit une « littérature » marquée par la contestation et la lutte dans les espaces fermés : contestation du présent et lutte pour la reconnaissance. La construction de la réalité cesse d'être une spécialité des médias classiques pour devenir un jeu médiatique individuel. Le *self media* représente l'espace où de nouveaux acteurs sont impliqués dans la reconstitution de la réalité sociale institutionnalisée. Il exprime une tendance romantique incarnant la liberté qui s'apparente à celle qui, en Europe, vers la fin du dix huitième siècle a révolutionné la littérature et les autres productions artistiques.

The emergence of self-media bears witness to the production of a confined literature whose trademarks are the contention of the present and the struggle for recognition. Reality construction is no longer the work of classic media and has become a power play of individualized media. Self-media represents a mediascape where a new generation of social agents rekindles a romantic tendency that embodies Liberty, as did that which in Europe's closing eighteenth century revolutionized literature and other artistic productions.

La aparición del *self media* produce una "literatura" marcada por el conflicto y la lucha en los espacios cerrados : conflicto en el presente y lucha por el reconocimiento. La construcción de la realidad deja de ser una especialización de los medios de comunicación clásicos para convertirse en un juego mediático individual. El *self media* representa un espacio en el que los nuevos actores expresan una tendencia romántica personificando la libertad, similar a la que en Europa hacia finales del siglo XVIII, revolucionó la literatura y otras producciones artísticas.

INDEX

Mots-clés : self media, littérature, construction de la réalité, romantisme, Europe

Palabras claves : self media, literatura, construcción de la realidad, romanticismo, Europa

Keywords : self media, literature, reality construction, romanticism, Europe

AUTEURS

ABDALLAH HIDRI

Abdallah Hidri est professeur assistant en sciences de l'information et de la communication au Département de communication à l'Université du Qatar. Courriel : hidri.adam@yahoo.fr

NOZHA SMATI

Nozha Smati est enseignante au Département Culture de l'Université Lille 3 Charles de Gaulle et membre du laboratoire GERiCO (EA 4073). Courriel : nozha.smati@univ-lille3.fr

Lectures

Le climat et la communication

Serge AUDIER (2009), *La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*

Paris, La Découverte/Poche

Pierre Gosselin

RÉFÉRENCE

Serge AUDIER (2009), *La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte/Poche

- 1 « Il y a un avant et un après mai 68 », disait-on dans le langage commun. Or, à la lecture de cet ouvrage, il semble que très rapidement la contre-offensive se soit organisée pour développer une pensée anti-68 afin de nier les acquis de cette « révolution ». C'est ce que démontre l'auteur dans ce livre publié pour la première fois en 2008 et réédité en 2009 avec une postface sur laquelle nous reviendrons au terme de notre écrit.
- 2 Serge Audier précise :
 La thèse de ce livre est que la réaction à mai 1968 est bien au cœur d'une partie du discours contemporain sur la crise des sociétés occidentales, que ce discours a été préparé de très longue date et qu'il a structuré durablement les débats intellectuels et politiques en France depuis quarante ans. En particulier, on ne peut comprendre la façon dont s'est effectué, à la fin des années 1970, le retour de l'idéologie libérale, puis la renaissance d'un discours qui se voulait « républicain », si l'on ne prend pas en compte la relation et la réaction au legs de mai 1968. [...] À strictement parler, la « pensée anti-68 » n'existe pas plus que la « pensée 68 » : il faudrait bien plutôt parler de pensée anti-68 plurielles, comme les politologues ont pu parler de « gauche plurielle » (p. 12).
- 3 Suivons donc, au fil de la lecture, quelques points remarquables de cette « généalogie » du discours anti-68.

- 4 Ainsi, les pensées anti-68 furent dès le début des événements le fait du Parti communiste français sous la forme du « réquisitoire antigauchiste de G. Marchais et J. Duclos » (p. 79). Plus tard, un militant de la cause homosexuelle, Guy Hocquengheim, brossera le portrait du soixante-huitard : « [...] il a le nez de Gluksmann, le cigare de July, les lunettes rondes du Coluche, le bronzage de Lang, les cheveux longs de Bizot, la moustache de Debray, la chemise ouverte de BHL et la voix de Kouchner » (p. 40).
- 5 Plus sérieusement, on lira sous la plume de l'un des démographes les plus écoutés de la gauche souverainiste, Emmanuel Todd, que les événements de mai seront à l'origine du « décrochage entre les élites de gauche et le peuple » (p. 43). « La gauche n'aime pas le peuple » est une antienne que l'on retrouvera chez différents auteurs.
- 6 Rétrospectivement, l'intellectuel et militant Régis Debray — qui en mai 68 était en prison en Bolivie — dit « avoir été choqué par l'hédonisme libertaire de Mai où <il s'agissait de jouir sans entraves et non de mourir pour la Cause> » (p. 94).
- 7 La droite plus traditionnelle et d'inspiration libérale, notamment celle qui s'exprime avec les membres du club de l'Horloge — créé en 1974 —, s'inquiète devant cette « société autophage, qui sécrète sa propre destruction en favorisant les droits des individus au détriment de leurs devoirs [...] » (p. 171).
- 8 Enfin, nous concluons avec Bourdieu, qui exprime son scepticisme bien qu'il soit, avec Passeron et leur ouvrage publié en 1964, *Les héritiers*, à la base de la critique du système d'enseignement, système qui sera tout de même à l'origine de la contestation universitaire. Certes il ne s'est pas totalement retrouvé dans le mouvement au point qu'en 1999, dans un entretien filmé, il déclarera : « 68 a été une fausse révolution qui a fait peur comme une vraie. Et ça ne change rien » (p. 247).
- 9 On ne peut que survoler dans une simple note un ouvrage aussi dense qui prend en compte quarante ans de la vie politique française en illustrant une pensée « plurielle ».
- 10 Nous ne pouvons conclure sans évoquer rapidement la postface de cette nouvelle édition où l'auteur rappelle ceci :

Depuis la parution de ce livre, trois faits justifient que l'on revienne sur les discours anti-68. Le premier, bien sûr, est la commémoration du quarantième anniversaire. Les deux autres sont des événements, qui modifient le paysage mondial: d'abord la crise financière de l'automne 2008 — l'une des plus graves du capitalisme contemporain — et ensuite la victoire de Barack Obama, devenu président des États-Unis en janvier 2009 (p. 379).
- 11 De ces trois faits, le plus important est bien entendu la crise économique, qui est le ciment de cette contre-offensive libérale et pragmatique. On est bien loin du « romantisme » de la pensée de 68 et du « <méto-boulot-dodo> [auquel] a succédé l'aspiration à avoir un emploi et, si possible, des garanties dans un univers où le chômage, la précarité et l'exclusion forment pour beaucoup l'horizon quotidien » (p. 426).
- 12 Ultime conclusion de cet ouvrage sur la *pensée anti-68* qui couvre, avec une volonté d'exhaustivité, quarante ans d'une pensée française qui a voulu s'affranchir de l'idéologie de mai 68.

AUTEURS

PIERRE GOSSELIN

Pierre Gosselin est chargé de cours à l'ISCEA. Courriel : pierre.gosselin147@dbmail.com

Peter BENNETT, Alex KENDALL et Julian McDOUGALL (2011), *After the Media – Culture and Identity in the 21st Century*

New York/Oxon, Routledge

Katharina Niemeyer

RÉFÉRENCE

Peter BENNETT, Alex KENDALL et Julian MCDUGALL (2011), *After the Media – Culture and Identity in the 21st Century*, New York/Oxon, Routledge

- 1 C'est d'abord le titre de l'ouvrage proposé par les auteurs qui intrigue par son aspect provocateur. La première question que les lecteurs peuvent se poser est : qu'entendent les auteurs par *After the Media* ? L'explication est livrée dès l'introduction de l'ouvrage (p. 6). Les auteurs avancent que l'idée même de considérer les médias comme objet d'étude est toujours et déjà compromise. En s'appuyant sur Jean-François Lyotard et plus précisément sur son concept du postmoderne, ils expliquent que l'adverbe *after* ne désigne guère un changement temporel ou historiographique. Au contraire, le titre fait référence à un changement d'état d'esprit ou d'éthique (p. 7) et non au fait de s'aligner sur les travaux portant sur le Web 2.0 ou 3.0. En introduisant le terme *after*, il ne s'agit pas d'annoncer la disparition des médias, mais d'amorcer et de développer une nouvelle réflexion sur les *cultural studies after the media*, car ceux-ci auraient brouillé l'étude de la culture pendant trop longtemps et tout particulièrement la question des publics et des usages. L'objectif de l'ouvrage est donc de libérer les *media studies* de ce carcan intellectuel (p. 3) et de réfléchir sur les médias hybrides dans le contexte de l'enseignement au Royaume-Uni tout en voulant rejoindre un public plus large. Ce que Bennett, Kendall et McDougall développent par la suite sur 239 pages est une belle entrée en matière des différentes perspectives théoriques et conceptuelles sur les

médias relatives à un ensemble de concepts-clés : le pouvoir, le genre, la représentation, l'idéologie, l'identité, l'histoire, l'audience, le narratif et la technologie. Le choix de consacrer un chapitre à chacun des concepts est certainement lié à une approche chirurgicale qui a pour but de dégager des pistes claires pour un enseignement plus adapté aux évolutions technologiques et discursives des dernières années.

- 2 Malheureusement, pour donner quelques exemples, les auteurs ne conçoivent jamais la possibilité de penser la technologie relativement au genre ou encore les représentations par rapport à la narration. En ce sens, l'absence d'un fil conducteur entre les chapitres et d'une synthèse (à la fin de l'ouvrage ou des chapitres) empêche les auteurs de repenser l'ensemble des concepts-clés (pouvoir, identité, etc.) liés aux *media studies*. Autrement dit, la faiblesse de l'ouvrage réside dans le manque de réflexion épistémologique sur les *media studies* en tant que tels. Bennett, Kendall et McDougall affirment que l'étude presque exclusive des médias au détriment des études sur les publics et les contextes de production a perturbé les *cultural studies*. Une discussion de leur propre conception de ce que sont les médias dans leur environnement culturel et scientifique aurait été plus qu'utile ici. Autrement dit, il aurait été par exemple intéressant que les auteurs posent la question du média avant de le critiquer dès la page 3, ce qui leur aurait permis de montrer que ce ne sont pas les médias en soi qui posent problème, mais leurs conceptions souvent orthodoxes et figées. Si *After the Media* renvoie à un état d'esprit et non à la disparition des médias, le titre de l'ouvrage est finalement mal choisi. Le titre *With the Media* aurait évité une argumentation redondante contre les analyses trop textuelles des corpus médiatiques, lesquelles semblent encore et toujours dominer l'enseignement universitaire au Royaume-Uni.
- 3 Une ouverture vers l'Europe ou l'international aurait été la bienvenue, car ce qui se dégage finalement de l'ouvrage est, sans que les auteurs la nomment ainsi, l'idée d'une media culture (comme la *Medienkultur* en Allemagne) qui pense avec les médias (et non avant, pendant, après, à cause ou à partir de) et qui inclut les avancées de la sociologie des médias posant la question des publics et non de l'audience. C'est d'ailleurs le titre d'un chapitre (p. 145-167) amenant les auteurs à la conclusion suivante (pourtant bien connue depuis un moment dans notre domaine) : « As always, we leave the concept (of audience) standing, but challenged — under erasure » (p. 167). Le fait de ne pas discuter la notion des publics actifs dans cette partie de l'ouvrage montre encore une fois l'absence d'un fil conducteur entre les chapitres. Si chacun avait conclu par une discussion du concept ciblé et ainsi préparé une discussion à partir de l'ensemble des chapitres, les auteurs auraient pu ainsi éviter de dresser une opposition constante entre *media studies* and *cultural studies*. C'est finalement cette opposition qui ne permet pas d'alimenter une véritable réflexion épistémologique ; une réflexion qui aurait été pourtant plus que nécessaire pour aller plus loin dans la présentation de nouveaux outils pédagogiques, présentation qui annonce la publication d'un futur ouvrage.
- 4 Il est regrettable de trouver un alignement de quatre ou cinq citations illustratives (exemple : p. 134-135) qui ne sont pas discutées par les auteurs. En conséquence, l'argumentation des propos est parfois incohérente ou même absente à cause d'une juxtaposition fréquente et non contextualisée de citations quasi aléatoires provenant d'auteurs de périodes différentes. D'un point de vue formel, il est également regrettable de noter l'absence d'ouvrages dans la bibliographie qui sont pourtant cités dans le

texte. À la page 134, les auteurs citent par exemple Wilson (2009), mais la référence manque dans la bibliographie ou encore, page 250, Wilson (1998) — est-ce le même ? La citation de la page 134 n'est peut-être pas celle de Wilson, mais d'Andreas Huyssen puisque celui-ci « [...] sets out both the problem and the implicit necessity for action ». D'ailleurs, aucune référence à Andreas Huyssen ne se trouve dans la bibliographie.

- 5 Ces quelques critiques ne mettent pas pour autant en question l'effort bienvenu de la part des auteurs de repenser nos manières d'enseigner l'analyse et la compréhension des médias dans un environnement qui impose des relectures et transformations de nos propres structures de pensée, sans pour autant tomber dans le piège d'un déterminisme technique poussé. Le travail de Bennett, Kendall et McDougall offre aux étudiants, chercheurs et enseignants une introduction rafraîchissante par son style, intéressante et riche par la façon dont ils retracent comment se sont construites historiquement les représentations ainsi que l'analyse des médias avec lesquelles nous travaillons et pensons tous les jours.

AUTEURS

KATHARINA NIEMEYER

Katharina Niemeyer est maître de conférences à l'Institut français de presse et membre du Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias (CARISM).

Courriel : katharinaniemeyer@gmail.com

Éric DACHEUX et Daniel GOUJON (2011), *Principes d'économie solidaire*

Paris, Ellipses Marketing

Dominique Norbier

RÉFÉRENCE

Éric DACHEUX et Daniel GOUJON (2011), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses Marketing

- 1 Cet ouvrage se veut un outil pédagogique. Ce qu'il est, autant en ce qui a trait au fond qu'à la forme.
- 2 Sur le fond, les auteurs entendent d'abord donner une définition de l'économie solidaire, puis montrer ses aspects économiques, politiques et symboliques, pour ensuite étudier sa capacité en tant que modèle apte à proposer des solutions pour sortir de la crise ou aller vers un développement durable. Cette démonstration est accompagnée d'une analyse de la diversité des activités économiques solidaires afin de proposer une classification.
- 3 Sur la forme, la présence d'un glossaire regroupant les différents termes et concepts utilisés tout au long de l'ouvrage, celle d'un répertoire des initiatives solidaires citées mais aussi la présence tout au long de l'ouvrage d'encadrés détaillant différents théories et exemples d'activités solidaires ainsi que des résumés de chaque chapitre complètent cette visée pédagogique.
- 4 L'ouvrage se divise en trois parties.

Aspect économique

- 5 Une première partie est consacrée à l'aspect économique de l'économie solidaire. D'abord, on donne une définition, tâche difficile au vu du nombre et de la diversité des initiatives et projets que l'on peut rassembler sous cette appellation. Mais au-delà de

cette définition, les auteurs cherchent également à accorder une place et un rôle à l'économie solidaire. Ce rôle diffère selon l'approche de l'économie adoptée : pratiques palliatives dans un système micro-économique ou pratiques alternatives et porteuses d'un modèle visant à remplacer le système existant, selon une approche macro-économique. Les auteurs, au terme de cette première partie, préfèrent une troisième voie dépassant la dichotomie entre individualisme méthodologique et holisme, celle du « relationalisme méthodologique » selon le terme du sociologue Pierre Corcuff. Les relations sociales sont mises au premier rang et l'économie solidaire peut alors se définir comme un ensemble d'initiatives citoyennes dont la finalité est de démocratiser l'économie : « créer des activités au service du lien social » (p. 7).

Aspect politique

- 6 L'aspect politique de l'économie solidaire est le sujet de la deuxième partie, dans laquelle les auteurs veulent montrer sa « capacité à élargir et approfondir la démocratie » (p. 87).
- 7 La démonstration se déroule sur trois chapitres. Dans un premier temps (chapitre 4), les auteurs définissent les concepts de démocratie et d'espace public et s'attardent sur la notion d'utopie et sur ses dimensions onirique (imaginer un ordre nouveau), politique (remettre en cause la fonction du régime actuel) et rationnelle (proposer une solution durable à partir des défaillances que la dimension politique a mises en évidence). Ce concept d'utopie est ensuite appliqué à l'économie solidaire, définie alors comme une utopie en acte (chapitre 5). Utopie, car face au désengagement des personnes qui se sentent exclues du système en place, face à l'impuissance des élites publiques à proposer un ordre autre, face de ce fait à une panne du symbolique, l'économie solidaire porte un projet alternatif de société (dimension onirique) et, tout en faisant une critique du système libéral (dimension politique), offre des solutions fondées sur des valeurs telles que la solidarité, la participation, la réciprocité (dimension rationnelle). En acte, car elle repose sur des initiatives concrètes dont le point commun est la création de lien social au sein d'une démocratie participative.
- 8 Cependant, et afin de mesurer la capacité de l'économie solidaire à œuvrer dans ce sens, les auteurs ont besoin d'un outil qui leur permette de jauger et d'évaluer les pratiques de l'économie solidaire (chapitre 6). Adoptant une approche holiste, car il s'agit de rendre compte des activités de production, de répartition et de consommation, les auteurs vont utiliser le circuit économique. Ensuite, pour chacun de ces trois pôles, la valeur adaptative et la valeur alternative des initiatives solidaires concernées sont tour à tour évaluées selon deux axes, la coordination par le marché (la rentabilité, l'apport personnel, le prix) et l'intervention de l'État (respectivement dans la production, la répartition et la consommation).
- 9 Cette analyse conduit les auteurs à faire un double constat. Si, d'une part, il faut bien se rendre à l'évidence que les initiatives solidaires sont peu homogènes, il faut néanmoins prendre acte que leur existence constitue des solutions de remplacement concrètes au système économique actuel. Seraient-elles alors les prémices d'une solution à la crise économique ?

Le bilan

- 10 La troisième partie de l'ouvrage peut être vue comme un bilan dans le sens où est étudié l'effet de l'économie solidaire sur le plan européen (chapitre 7), puis mondial (chapitre 8) et que le dernier chapitre présente un état des critiques dont elle fait l'objet ainsi que de ses forces.
- 11 À l'échelle européenne, il s'agit de la capacité de l'économie solidaire à proposer un projet politique alternatif, permettant de sortir du dualisme libéralisme/keynésianisme et de donner un nouvel élan au projet de construction européenne, selon les mots des auteurs « une utopie revendiquée qui réencastre l'économie dans le politique » (p. 153) au secours de « l'utopie pacifiste originelle du projet européen » (p. 165). Plus précisément, il s'agit d'inclure la société civile et la participation citoyenne aux côtés de l'État et du marché, c'est du moins l'hypothèse avancée par les auteurs.
- 12 À l'échelle internationale, le bilan est mitigé, voire contradictoire. Certes, les expériences à l'international montrent un foisonnement d'initiatives solidaires, mais elles sont avant tout locales et leur effet se limite au territoire. Cependant, selon les auteurs, c'est surtout le modèle sous-jacent qui est à retenir, celui de la solidarité. En ce sens, ils avancent l'hypothèse d'une mondialisation de la solidarité (c'est-à-dire son expansion à l'échelle planétaire) contre la mondialisation financière (l'intégration à l'échelle mondiale des marchés).
- 13 Pour chacun des maux de la mondialisation (affaiblissement du lien social, marchandisation croissante des activités, notamment des services, développement inégalitaire, captation du revenu global par le capital), les auteurs développent un argument, réponse de l'économie solidaire.
- 14 En cela, ils présentent dans leur démonstration le projet utopique proposé par l'économie solidaire : la vision d'un projet de société, l'étude critique des faiblesses du système actuel, le rationalisme visant à y substituer des solutions dans le paradigme du nouveau modèle.
- 15 Mais est-ce suffisant ? Se bat-on sur le même terrain ? Cette utopie en acte a-t-elle suffisamment de force, d'effet pour mener à bien cette œuvre ?
- 16 Pour répondre à ces questions que le lecteur se pose à ce niveau de l'analyse, les auteurs terminent leur ouvrage par une revue des critiques faites à l'encontre de l'économie solidaire (tant internes qu'externes, théoriques et en pratique), mais également des forces qui lui permettraient de les surmonter.
- 17 Dépassant les aspects théorique, analytique et descriptif de l'économie solidaire, les auteurs en font une troisième voie souhaitable, une piste pour sortir de la crise à la fois économique et politique perçue par eux comme une crise sociétale en manque de modèles alternatifs face à l'échec des modèles et des théories économiques dominants.
- 18 Le lecteur pourra ou non adhérer au projet des auteurs. Mais, et c'est un autre mérite de la portée pédagogique de cet ouvrage, il sera amené à réfléchir, à s'interroger et à sortir du dualisme prédominant État/marché, libéralisme/interventionnisme.

AUTEURS

DOMINIQUE NORBIER

Dominique Norbier est docteur en sciences économiques, à l'Université Nice Sophia Antipolis.

Courriel : dominique.norbier@gmail.com

Denis MONIÈRE et Florian SAUGAGEAU (dir.) (2012), *La télévision de Radio-Canada et l'évolution de la conscience politique au Québec*

Québec, Presses de l'Université Laval

Amel Aloui

RÉFÉRENCE

Denis MONIÈRE et Florian SAUGAGEAU (dir.) (2012), *La télévision de Radio-Canada et l'évolution de la conscience politique au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval

- 1 Une quinzaine d'auteurs de divers horizons et disciplines ont contribué, chacun sous un angle particulier, à expliquer le rôle que la Société Radio-Canada a joué dans l'évolution de la conscience politique au Québec. Ce rôle, indéniable lors de la création de cette institution publique — qui se veut indépendante, mais qui a déjà fait face à quelques ingérences —, est remis en cause avec l'avènement de la concurrence, la création de chaînes spécialisées et leur accroissement fulgurant surtout à la fin des années 1990.
- 2 Après soixante ans d'existence, est-ce que Radio-Canada exerce encore son rôle de leader qui participe à fédérer les Québécois et à conscientiser en informant et en divertissant à la fois ?
- 3 Dès la première page de cet ouvrage, Monière présente la problématique qui sert de toile de fond pour toutes les réflexions qui suivront, à savoir la question de la conscience politique qui invoque la relation entre individu et société et qui permet par le fait même de toucher au sujet de l'identité politique. Sachant que le mandat premier de Radio-Canada à titre de télévision publique est de construire l'unité nationale

canadienne, quelques recherches menées entre 1996 et 2000, dont celle qu'ont effectuée l'auteur et J. Fortier et qui porte plus précisément sur l'analyse des journaux télévisés de la CBC et de la SRC, arrivent à une même conclusion : les chaînes publiques canadiennes (CBC et SRC) n'arrivent pas à concilier leur présentation de la réalité nationale, ce qui remet en cause le mandat initial. Oublie-t-on le défi de taille imposé à la Société Radio-Canada : réaliser sa mission fédératrice (à l'échelle du Canada) sans négliger la réalité québécoise, très particulière ?

- 4 Quand Sauvageau titre sa contribution « La télévision de Radio-Canada du Québec : de la boutique unique au grand bazar », il nous résume déjà l'état des lieux de la radiodiffusion au Québec, et nous avise que pour comprendre le particulier, il faut élargir son regard : étudier la transformation des médias et de la société au Québec. Depuis 1952, la télévision publique a contribué, sans équivoque, à forger l'identité québécoise par l'intermédiaire de ses émissions, mais a failli à rassembler les Canadiens ou les francophones non québécois. D'ailleurs, à ce sujet, les auteurs sont unanimes. Cela dit, au fur et à mesure que cette institution publique a commencé à imiter ses concurrents et qu'elle s'est tournée de plus en plus vers la publicité pour assurer son financement, son rôle dans l'évolution de la conscience politique n'est plus clair. On s'éloigne du temps où l'on diffusait *Conférence de presse* et *Les idées en marche*.
- 5 D'un point de vue linguistique, le rôle de Radio-Canada est avéré, selon J.-C. Corbeil. En conscientisant le public à la question de la langue (débat publics, états généraux, politique de la langue, etc.) et en accordant de l'importance à la qualité de la langue de ses émissions (référence linguistique), la SRC a contribué à raffermir la langue au Québec.
- 6 L'évolution du paysage de la radiodiffusion au Québec des années 1950 à nos jours a été reprise dans presque tous les chapitres, mais chaque auteur l'aborde à partir de son propre champ d'intérêt pour alimenter la réflexion générale. V. Nguyễn-Duy explique le rôle de Radio-Canada en s'intéressant de plus près à un genre emblématique d'émissions culturelles, le téléroman, cette « locomotive de la programmation télévisuelle au Québec », indissociable de la question identitaire.
- 7 De leur côté, J. Brun et L. Laplanche amènent des éléments de réponse en abordant le thème du féminisme. Elles retracent l'histoire de l'émission phare *Femme d'aujourd'hui* (SRC, 1965-1982), en analysant son contexte télévisuel et son contenu (dispositifs, sujets et invités, etc.).
- 8 Pour sa part, P.-A. Comeau met plutôt l'accent sur l'information, le journalisme et sa pratique à Radio-Canada en comparaison avec ce qui se fait à CBC et dans les chaînes privées. Grâce à son service d'information, cette chaîne publique a réussi à ouvrir le Québec sur le monde, et ce, malgré les critiques et les attaques de part et d'autre.
- 9 En outre, chiffres à l'appui, F. Bastien illustre le déclin de cette institution publique. Bastien et d'autres collaborateurs de cet ouvrage s'accordent pour dire que les émissions d'affaires publiques ont connu un recul pour céder leur place au téléjournal – voire à l'info-divertissement.
- 10 Plusieurs recherches attestent le déclin de la société d'État, mais d'après M. Chevrier, elles ne se sont pas interrogées sur la responsabilité de l'État dans ce déclin. Pour explorer et expliquer le sujet, il propose de remettre à l'ordre du jour la notion de propagande sociologique, qui invoque le contexte sociologique (J. Ellul), et celle de néo-télévision, avec laquelle on assiste à un « brouillage » des genres (U. Eco).

- 11 En dépit des pressions exercées par les politiques et les concurrents sur Radio-Canada, celle-ci demeure un diffuseur crédible (d'après ses auditeurs), avance le sénateur S. Joyal. Cela dit, l'auteur invite à ne pas perdre de vue la composante canadienne dans l'identité du Québec, chose à laquelle la SRC semble avoir renoncé depuis qu'on a laissé tomber le terme de *Canadiens français* (les États généraux du Canada français). Il met également en garde contre le « sur-divertissement » qui supplante peu à peu l'information et l'éducation.
- 12 Radio-Canada, télévision publique, a joué un rôle essentiel et indéniable depuis les années 1960 dans la vie des Québécois (langue, culture, politique, etc.), précise l'ancien ministre J.-P. L'Allier, et continuera de le jouer malgré la transformation du paysage médiatique (le nouveau rôle des médias sociaux).
- 13 Pour M. Fortin, il importe de mettre l'accent sur la créativité et la culture sans pour autant oublier l'information. Cette institution publique qui a façonné le Québec peut continuer d'être un leader malgré la fragmentation du paysage médiatique et des nouveaux médias.
- 14 Dans le même ordre d'idées, C. Cano nous propose un portrait de ce qu'elle appelle « le nouvel écosystème ». Les médias sociaux permettent certes une démocratisation de l'information et donnent l'occasion à tout un chacun de participer au façonnement de l'information, de la nouvelle, de donner son opinion, mais ne remettent pas en cause le rôle essentiel de Radio-Canada, comme service public, de garantir une certaine objectivité à ses auditeurs.
- 15 Pour l'essentiel, la réflexion de P. Trudel traite de la réglementation des services audiovisuels publics, qu'il conçoit comme instance de la gestion du risque que peut engendrer l'espace réseau.
- 16 S. Proulx clôture cet ouvrage par un tour d'horizon qu'il amorce par un regard rétrospectif sur les toutes premières années de Radio-Canada (*La famille Plouffe, Les idées en marche*, etc.). Après soixante ans, cette télévision devient « connectée » à l'aire des médias sociaux et continue sa mission dans un nouveau contexte.

AUTEURS

AMEL ALOUI

Amel Aloui est chargée de cours au Département d'information et communication à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Montréal. Courriel : amel.aloui@com.ulaval.ca

Godefroy Dang NGUYEN et Priscillia CRÉACH (2011), *Recherches sur la société numérique et ses usages*, actes du 8^e séminaire M@RSOUIN (mesure & analyse des usages numériques)

Paris, L'Harmattan

Marcienne Martin

RÉFÉRENCE

Godefroy Dang NGUYEN et Priscillia CRÉACH (2011), *Recherches sur la société numérique et ses usages*, actes du 8^e séminaire M@RSOUIN (mesure & analyse des usages numériques), Paris, L'Harmattan

- 1 Cette étude consacrée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est divisée en cinq parties : « Le numérique face à la fracture sociale » (p. 15-71), « Le numérique pour surmonter le handicap » (p. 73-131), « Espaces publics du numérique » (p. 133-173), « Méthodes d'observation des publics du numérique » (p. 175-230), « L'offre privée du numérique » (p. 231-270).
- 2 Le sommaire présente une synthèse de l'ensemble des travaux au cœur de cette publication. Dans la première partie, plusieurs auteurs présentent une facette des problèmes engendrés par la fracture sociale au moyen d'une étude des différents acteurs la vivant ou la subissant. Ainsi, dans « Stigmates : errances et technologies », Pascal Plantard et Marianne Trainoir présentent une étude de cas des personnes en errance. Ces dernières, qui sont caractérisées par « une coupure totale du monde concrétisée par des obstacles matériels », fonctionnent dans un cadre articulé autour des « individus stigmatisants » et des « individus stigmatisés ». Cependant, l'usage

d'outils comme le téléphone portable ou l'ordinateur portable permettant l'accès à Internet fait partie de pratiques sociales en cours, surtout chez les jeunes en errance. Sous la plume de Thierry Raffin, l'article titré « Quelle identité numérique pour les demandeurs d'emploi ? » montre que le média Internet est devenu une base de données importante tant pour les demandes d'emploi que pour les offres. La construction d'une identité numérique chez le demandeur d'emploi met en question l'usage approprié ou détourné de celle-ci ainsi que l'imposition implicite de compétences liées aux NTIC dans le contexte de la mise en ligne d'un curriculum vitæ. Le chapitre 3 présente une étude rédigée par Brice Arsène Mankou et Sophie Boutillier et qui est intitulée « Femmes camerounaises et <cybermigration> maritale en France : analyse de l'impact socio-économique d'une dynamique migratoire nouvelle ». L'analyse de ce qui est nommé « e-mariages » a été faite à partir d'une enquête réalisée auprès d'une population de 300 interviewées. Comme le précisent les auteurs, ces migrations mondialisées touchent une population féminine âgée de 25 à 45 ans, ayant des études secondaires et qui sont souvent sans emploi.

- 3 La partie 2 est consacrée au handicap et aux solutions pouvant être apportées par les TIC. Sandrine Rannou, Marine Guyomar et Maryvonne Abraham présentent un article intitulé « Usage(s) d'une aide technique à la communication langagière : de l'apprentissage de la langue vers la réhabilitation de la communication ». À partir d'un « suivi longitudinal sur trois ans », les auteurs ont pu observer les résultats bénéfiques du communicateur, c'est-à-dire une aide technique à la communication, sur des populations aussi variées que des enfants et adolescents « exclus du système scolaire » et des adultes dont le handicap est survenu au cours de leur vie. Le chapitre 5 recouvre un article intitulé « L'apprentissage de la langue quand l'écriture est remplacée par des images : le cas des pronoms personnels ». Les auteurs, Maryvonne Abraham et Olivier Breton, présentent une étude sur des pictogrammes palliant l'alphabet syllabique à l'usage de personnes ne sachant pas ou ne pouvant pas lire. Palliacom est un logiciel de palliation qui permet « de construire n'importe quelle phrase dans n'importe quel contexte ». Dans cette étude, nous trouvons notamment une série de pictogrammes représentant les pronoms personnels « je » et « tu » ; ces figurines ont été présentées à des enfants handicapés mentaux avec des résultats variables suivant les possibilités d'abstraction du pronom personnel « je » ou encore de la perception de la différence entre le « vous » de politesse et le pronom personnel pluriel. Comme le soulignent les auteurs, « [...] les résultats positifs de notre outil TIC se situent au niveau de la structuration de la langue guidée par la grammaire, de la représentation cognitive des pictogrammes et de la prononciation des productions écrites » (p. 108). Mélanie Hénault-Tessier, de son côté, présente un article intitulé « Permanenciers assistants de régulation médicale au travail : quelles pratiques de communication sur une plate-forme multimédia ? ». Évoquant le projet de recherche REACH 1 12, l'auteure tente de cerner les enjeux mis en place dans cette nouvelle plate-forme qui serait dédiée aux personnes sourdes, malentendantes et « sourdes-aveugles » ; pour cela, une analyse des transactions communicationnelles entre permanenciers et appelants a été réalisée afin d'en approcher la complexité et d'y adapter le projet REACH 1 12.
- 4 La partie 3 est consacrée aux « espaces publics du numérique ». Le chapitre 7 a pour titre « Participation, délibération, émancipation : enjeux du numérique pour l'éducation populaire contemporaine ». Il a pour auteure Nathalie Boucher-Pétrovic, qui se propose d'analyser « la dialectique à l'œuvre entre progrès technique et formes de l'engagement, appropriation des technologies et forme de l'action collective dans les

milieux de l'éducation populaire français » (p. 136). Boucher-Pétrovic montre que si cette forme d'éducation tente de pallier le problème de la fracture numérique due au fait que certains groupes seraient écartés de la e-technologie, elle est également confrontée à l'apparition d'une société numérique réticulée au sein de laquelle les enjeux sociétaux ainsi que les praxis se démarquent de la société civile. Daniel Thierry est l'auteur du chapitre 8, intitulé « L'état actuel des pratiques de visio-relais. La réduction du non-usage par <Manche Numérique> ». Dans cet article, il s'agit d'interroger les raisons qui président à l'usage ou au non-usage de bornes interactives en Bretagne et qui dépendent d'organismes comme Pôles emploi service, la Caisse d'Allocations familiales (CAF) et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). L'implantation de visio-relais par l'intermédiaire du projet Manche numérique montre que cette formule est facilitante pour des usagers peu habitués à l'usage des TIC.

- 5 La partie 4 porte sur les « méthodes d'observation des publics du numérique ». Le chapitre 9 a pour auteurs Éric Jamet, Jocelyne Tréménbert, Gilles Deguillard et Séverine Erhel. Il s'agit dans ce texte de faire une analyse critique de la norme ISO 9241-210 qui définit une méthodologie centrée sur l'utilisateur « dans un projet collaboratif visant à mettre au point un produit interactif innovant dans le domaine de la télévision numérique ». Signé par Madeleine Besson et Christine Balague, le chapitre 10 a pour titre « Web surveys : enjeux du développement des études en ligne et premières recommandations ». Dans ce chapitre, les auteurs montrent qu'avec le développement d'Internet, les sociétés de marketing privilégient de plus en plus les études en ligne notamment pour des raisons de coût de revient. Les enquêtes en ligne peuvent utiliser la méthode probabiliste ou non probabiliste avec la prise en compte de panels d'interviewés fort divers. Cependant, le problème est de trouver le nombre de répondants qui justifient l'enquête elle-même. Les rémunérations diverses proposées aux internautes sont incitatrices, mais n'ont pas d'incidence réelle sur les réponses aux questionnaires. Sous la plume de Godefroy Dan Nguyen et de Jocelyne Tréménbert, « Don Giovanni sur écrans ou le malentendu » examine la diffusion sur grand écran de l'opéra *Don Giovanni* de Mozart à Rennes et à Brest. Ce spectacle a attiré une foule très importante, séduite par la nouveauté de la prestation au moyen des TIC. En posant plusieurs hypothèses, les auteurs ont tenté d'analyser ce qui a sous-tendu cette forme de *politique publique culturelle*.
- 6 La partie 5 est consacrée à « l'offre privée du numérique ». Arnaud Anciaux traite de la télévision privée en France. Son article a pour titre « Les groupes de télévision privée face au numérique. Discours et réalité de la diversification ». Du mode analogique hertzien de la transmission télévisuelle au mode numérique qui fait appel aux TIC, ces nouvelles pratiques technologiques induisent de nouveaux marchés gérés par des dispositions législatives bien spécifiques dont deux ont été analysées dans ce texte. Madeleine Besson et Enrico Colla sont les auteurs d'une étude intitulée « Contribution à la réflexion sur les modèles d'affaires : le cas Apple ». Partant du « modèle d'affaires » développé par différents économistes, les auteurs abordent le cas Apple et en font l'analyse en s'appuyant sur différentes sources d'information (documentaires et académiques).
- 7 La fin de l'ouvrage est consacrée aux annexes : présentation du groupe M@ARSOIN ainsi que courtes biographies des auteurs.
- 8 En conclusion, cet ouvrage aborde les TIC sous des angles différents et se démarque ainsi de livres traitant du même sujet. Il s'adresse tant à un lectorat spécialisé

(orthophonistes, entrepreneurs, linguistes, sociolinguistes, etc.) qu'à un lectorat intéressé par les TIC.

AUTEURS

MARCIENNE MARTIN

Marcienne Martin est chercheuse associée au Laboratoire ORACLE (Observatoire réunionnais des arts, des civilisations et des littératures dans leur environnement), Université de l'île de la Réunion, France. Courriel : marcienne.martin@hotmail.com

Serge PROULX, Mélanie MILLETTE et Lorna HEATON (dir.) (2011), *Médias sociaux, enjeux pour la communication*

Québec, Presses de l'Université du Québec

Marianne Kugler

RÉFÉRENCE

Serge PROULX, Mélanie MILLETTE et Lorna HEATON (dir.) (2011), *Médias sociaux, enjeux pour la communication*, Québec, Presses de l'Université du Québec

- 1 Ce recueil regroupe des textes retravaillés de conférences présentées en 2011 au 79^e congrès de l'ACFAS à Sherbrooke. Il fait suite au volume paru en 2010 chez le même éditeur (Proulx et Millerand, 2010). Il faut rendre hommage aux directeurs de la publication et à l'éditeur d'avoir mis sur le marché ce recueil dans un si court délai... Les choses évoluent si vite dans les médias sociaux !
- 2 Les auteurs des textes sont des chercheurs en communication de divers horizons de la francophonie : Québec, France, Belgique, Tunisie, mais aussi de différents champs disciplinaires. Au fil des 15 chapitres, ils se questionnent, toujours par rapport aux médias sociaux, sur les enjeux moraux, éthiques et politiques, la porosité entre le privé et le public, le contrôle social, les différents rôles de Facebook, l'interaction en ligne, les perspectives politiques et la déontologie professionnelle. L'objectif de ce recueil est de « nourrir la réflexion sur les médias sociaux à partir d'une série de travaux empiriques réalisés avec les outils théoriques et les méthodes des sciences humaines et sociales » (p. 5).
- 3 Dans l'introduction, les trois directeurs font le lien entre le Web social à l'idéologie participative et les médias sociaux où les coopérations entre utilisateurs sont

essentielles à leur existence même mais où les formes de coopération sont multiples et en constante évolution. Les médias sociaux regroupent des plateformes très différentes : blogues, wikis, réseaux socionumériques comme Facebook, microblogues comme Twitter, *bookmarking* collectif, jeux en ligne et partage de contenus médiatiques en musique, photo (Flickr) et vidéo (YouTube).

- 4 La définition englobante proposée au début du livre est la suivante : « Les médias sociaux sont des supports médiatiques logiciels permettant aux usagers de maintenir une présence, de communiquer et d'interagir en ligne » (p. 4). Ces dispositifs s'insèrent dans une logique de développement économique et leur conception technique a supposé, et suppose encore, des choix moraux et politiques.
- 5 Le grand intérêt de ce recueil est de se placer dans une perspective de chercheurs et non, comme c'est trop souvent de cas quand il s'agit d'Internet, dans un rôle de défenseur inconditionnel ou de critique acerbe.

BIBLIOGRAPHIE

PROULX, Serge et Florence MILLERAND (dir.) (2010), *Le Web social au carrefour de multiples questionnements*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

AUTEURS

MARIANNE KUGLER

Marianne Kugler est professeure associée au département d'information et communication à l'Université Laval. Courriel : marianne.kugler@com.ulaval.ca

François-Gabriel ROUSSEL (2012), *Les mondes virtuels : panorama et perspectives*

Paris, L'Harmattan

Thibault Philippette

RÉFÉRENCE

François-Gabriel ROUSSEL (2012), *Les mondes virtuels : panorama et perspectives*, Paris, L'Harmattan

- 1 François-Gabriel Roussel propose un ouvrage d'une petite centaine de pages au titre ambitieux et prometteur. Dès son introduction, l'auteur annonce : « Il nous a semblé nécessaire de faire un point, en 2012, pour donner un état des lieux de ces univers virtuels. » Pour ce qui est des « perspectives » annoncées dans le titre, nous resterons sur notre faim. L'auteur n'y consacre que quelques pages à la fin de son livre pour aborder certains développements techniques (parmi bien d'autres), comme les puces à implanter dans le cerveau ou les écrans souples *Oled*. Sans réflexion sociologique autour de ces avancées, le terme de *perspectives* doit être pris avec des pincettes.
- 2 De *panorama*, en revanche, il en est bien question, puisqu'après un point consacré à sa vision du « virtuel » (nous y reviendrons), le lecteur se voit présenter ce que l'auteur entend par la « culture de ces univers virtuels ». Ce rapprochement culturel, Roussel le fait principalement par association avec certaines œuvres filmiques, comme *Tron* ou *The Matrix*. L'approche reste toutefois superficielle, et nous ne saurions que conseiller aux lecteurs qui s'intéressent à cette question de se tourner par exemple vers les écrits d'Alexis Blanchet. Après ce bref ancrage culturel, l'auteur détaille sur de nombreuses pages différentes formes de jeux en ligne massivement multijoueurs (MMO), comme les MMORPG (ex. *World of Warcraft*), les MOBA (ex. *League of Legends*) ou encore les MMOFPS (ex. *World War II Online*). Outre le caractère très descriptif du chapitre — l'auteur s'inspirant de façon assez importante du site spécialisé *JeuxOnLine.info* —, on regrettera

plusieurs éléments dans cette partie. Tout d'abord, le texte comporte de nombreuses erreurs qui entachent la lecture du texte (cela dépasse d'ailleurs ce chapitre), comme le fait que les MMO seraient apparus à la « fin du XIX^e siècle » (p. 22), *World of Warcraft* devenant parfois « War of warcraft » (p. 59), ou encore *EverQuest* transformé en « EverCraft » (p. 75). Ensuite, de manière plus fondamentale, nous sommes étonné de voir faite une distinction entre MMO et MMOG, là où auteurs et joueurs considèrent généralement ces acronymes comme équivalents, sans préciser l'apport de cette distinction supplémentaire. Si nous sommes pour notre part toujours un peu circonspect par rapport à ces acronymes qui classifient les jeux *a posteriori* et par reprise d'usages sur des critères parfois très divergents (la nature *RolePlay* pour les MMORPG, le type de vue subjective pour les MMOFPS, etc.), les auteurs se situant dans cette perspective gagneraient à s'inscrire dans un *mainstream* pour éviter des divergences d'usage toujours préjudiciables au lecteur, notamment non averti. Au-delà de ces étiquettes discutables, nous regrettons surtout les jugements de l'auteur lorsqu'il décrit les MMOFPS comme ayant « un intérêt très limité » constituant un « exutoire à des pulsions meurtrières » dont les missions servent à « légitimer ces meurtres et donner bonne conscience au joueur » (p. 40-41), ou louant à l'inverse *EVE Online* « actuellement le plus esthétique et le plus convaincant des MMO sur la Toile » (p. 29). Ces considérations, par ailleurs non étayées par des données, font fi d'éléments comme les habiletés manuelles requises dans les MMOFPS, pour s'arrêter à un discours extrêmement simpliste sur la violence de ce type de jeu (qui existe, incontestablement), forcément exutoire de quelque chose puisque réaliste. De la même manière, considérer qu'*EVE Online* est le jeu le plus convaincant relève du subjectivisme esthétique, un jeu aux graphismes « simples » comme *MineCraft* contenant bien plus de joueurs.

- 3 Le chapitre suivant est consacré à l'avatar. Roussel offre, à partir d'une définition de Serge Tisseron, des premières clés de compréhension du concept d'avatar. On y trouvera plusieurs données descriptives illustrant les propos de manière intéressante, comme les races et classes dans *World of Warcraft* (WoW). On regrettera toutefois le manque de références à des auteurs phares sur cette question, comme Étienne Armand Amato ou Fanny Georges, et la faiblesse de l'analyse de l'expérience de l'instanciation dans un avatar, l'auteur se cantonnant à dire qu'elle est révélatrice de « ce que l'on souhaite chercher comme expérience » (p. 52) sans autres explications.
- 4 L'auteur consacre ensuite un chapitre au réalisme nécessaire des décors et aux systèmes de communication comme *Teamspeak* utilisés par les joueurs. On y trouve beaucoup de descriptions intéressantes pour un lecteur qui ne serait pas lui-même joueur. Nous sommes toutefois surpris de lire à la fin du chapitre qu'il y aurait des progrès à faire pour que les images ne soient plus « encombrées de tableaux de bord, de cartes, d'indications, de tags [...] » (p. 60), propos qui du point de vue ludique et du *game design* ont un côté assez surprenant, quand on sait que de nombreux jeux vidéo fonctionnent sur un principe de progression, représenté parfois par ce que Kevin Werbach appelle les PBLs (*Points, Badges and Leaderboards*).
- 5 Les deux chapitres qui suivent, sur l'économie ainsi que les fêtes et cérémonies virtuelles, sont l'endroit où nous avons trouvé les illustrations les plus intéressantes, comme cette manifestation devant le siège « virtuel » du Front national français dans *Second Life*. Le chapitre suivant sur la cyberdépendance et la cyberthérapie est pour nous le plus abouti, toutes proportions gardées avec la taille du texte, car reposant sur des auteurs reconnus travaillant ces questions, comme Thomas Gaon ou Michaël Stora.

Nous avons trouvé assez originaux les deux derniers chapitres avant les « perspectives », notamment celui qui est consacré aux usages scientifiques et épidémiologiques des univers virtuels, mais ceux-ci restent somme toute à un niveau illustratif et descriptif.

- 6 *Descriptif* est bien le mot à retenir pour caractériser cet ouvrage. Si celui-ci peut présenter un intérêt pour un jeune chercheur voulant avoir un premier aperçu sur le sujet, moyennant les mises en garde sur certains aspects relevés plus haut, ce texte nous est apparu *trop* descriptif avec souvent l'impression de lire le lexique de *JeuxOnLine*, les synopsis de film de *Allocine* ou encore les baromètres d'étude *Nielsen*. Une question demeure à l'issue de cette lecture : quel est l'essentiel à retenir de ce propos ? Quel est l'apport de ce texte et quelle est sa valeur dans le temps ? L'auteur pourrait arguer que le cœur de la réflexion se trouve dans ce qu'il définit par « virtuel » au début de son texte. Mais en appelant « virtuelle » une « réalité numérique, unique et éphémère, individuelle ou collective, dématérialisée, sans présence physique, mais bien présente sur nos écrans d'ordinateur et dans notre psychisme », il ne fait qu'ouvrir des questions auxquelles il n'apporte pas vraiment de réponse. En quoi est-elle dématérialisée alors qu'il y a justement une médiation matérielle à ces univers ? En quoi est-elle « sans présence physique » alors qu'il y a toujours une *praxis* et donc un joueur jouant ? En quoi le fait d'être unique et éphémère, individuelle ou collective, la distingue-t-elle d'autres expériences, notamment réelles ? Sans une approche compréhensive, ce texte ne dépasse pas la description et n'a pas de réelle cohérence d'ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

AMATO, Etienne A. (2008), *Le jeu vidéo comme dispositif d'instanciation. Du phénomène ludique aux avatars en réseau*, thèse de doctorat, Université Paris 8.

BLANCHET, Alexis (2010), *Des pixels à Hollywood. Cinéma et jeu vidéo. Une histoire économique et culturelle*, Cergy, Pix'N Love Editions.

BLANCHET, Alexis (2012), *Les jeux vidéo au cinéma*, Paris, Armand Colin, Coll. « Albums Cinéma ».

GEORGES, Fanny (2007), *Sémiotique de la représentation de soi dans les dispositifs interactifs. L'hexis numérique*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

AUTEURS

THIBAUT PHILIPPETTE

Thibault Philippette est chercheur et assistant de cours à l'Université catholique de Louvain et membre de l'Institut Langage et communication (IL&C), du Groupe de recherche en médiation des savoirs (GReMS) et de l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines (OMNSH).
Courriel : Thibault.Philippette@uclouvain.be

Matthieu SAUVÉ (2010), *Les relations publiques autrement. Vers un nouveau modèle de pratique*

Québec, Presses de l'Université du Québec

Alexandre Provencher

RÉFÉRENCE

Matthieu SAUVÉ (2010), *Les relations publiques autrement. Vers un nouveau modèle de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec

- 1 Plusieurs études tentent de mettre le doigt sur une définition des relations publiques qui réussirait à rallier la vision des théoriciens et celle des praticiens sur la discipline. L'essor des relations publiques comme profession s'avère assez nouveau et son enseignement, encore plus récent (Dumas, 2010). Issues d'un côté de la science de la gestion et de l'autre des sciences humaines, les relations publiques telles que décrites par Matthieu Sauvé dans son ouvrage se retrouvent donc au cœur d'un carrefour théorique, mais surtout pratique. En effet, Sauvé affirme que le flou entourant la définition des relations publiques et l'incompréhension de leurs fonctions amènent les praticiens à faire reposer leurs actions sur des pratiques de gestion liées à des intérêts privés. Le plus souvent, ces pratiques favorisent une asymétrie de la communication. Pour illustrer ce décalage, l'auteur dénote une apparente contradiction entre « le concept de messages clés et l'aspiration à un dialogue authentique entre l'organisation et ses parties prenantes » (p. 1). Sur ce plan, Sauvé réussit à cibler le malaise fondamental par rapport aux relations publiques au Québec.
- 2 Dans les premières pages, Sauvé présente quatre points de départ qui le font douter de la fonction réelle et effective des relations publiques :
 1. L'influence grandissante des parties prenantes dans la vie des organisations ;

2. La participation croissante des organisations à la vie démocratique et sociale de leur environnement ;
 3. L'évolution de la pratique des relations publiques selon un modèle de persuasion ;
 4. L'analyse systématique des relations publiques comme une fonction de gestion.
- 3 À partir de ces présupposés, il interroge les assises théoriques sur lesquelles reposent les relations publiques. D'abord, Sauvé remet en question les différentes définitions qui leur sont accordées. Citant les définitions distinctes du Chartered Institute of Public Relations (Black, 1972), de Cutlip, Center et Broom (2000) et de Maisonneuve (2004), Sauvé mentionne que ces définitions soulèvent de nouveau le caractère de gestion des relations publiques sans toutefois prendre en considération sa finalité réelle. Pour lui, les définitions ne s'appuient pas sur une réalité théorique, mais pratique.
- 4 Au fil des chapitres, Sauvé nous amène à douter de la véritable finalité — ou fonction — des relations publiques. En amalgamant l'héritage théorique de plusieurs courants de pensée (notamment l'interactionnisme symbolique, le postmodernisme et la théorie des parties prenantes), il oppose la fonction managériale — près de la gestion, de la réussite organisationnelle et du maintien d'une réputation — à la fonction sociale des relations publiques — visant le consensus, la vision commune, le mieux vivre-ensemble. Il révèle la dualité de ces deux fonctions, aux objectifs différents. Entre l'atteinte d'une stratégie d'entreprise ou d'une « coconstruction de relations basées sur le respect mutuel » (p. 26), il décortique au fur et à mesure de son ouvrage la fonction bicéphale de la discipline.
- 5 L'ouvrage culmine malgré tout sur une proposition optimiste de l'état des relations publiques. En effet, Sauvé, relationniste agréé lui-même, propose une définition plus large et englobante de la discipline :
- Les relations publiques sont une fonction de communication qui vise à faciliter la mise en place et la conduite d'un dialogue authentique entre toutes les parties prenantes au regard d'une situation donnée, afin que celles-ci en viennent à une compréhension et à une vision commune de leur situation mutuelle, dans le but de conclure une convention opérationnelle et relationnelle durable qui permette d'apporter un niveau de satisfaction équitable aux attentes ou aux besoins de tous les acteurs en présence (p. 84).
- 6 À ce chapitre, Sauvé considère que les relationnistes, en tant que facilitateurs, doivent s'exclure des organisations afin de mieux servir l'intérêt public et assurer une viabilité démocratique de la part de leurs organisations. Sa proposition bouleverse donc les paradigmes théoriques habituels des relations publiques. Il se rapproche d'une fonction sociale de ce champ. Dans son ouvrage, il se prononce donc pour un changement radical de la conception des relations publiques en y présentant même un nouveau modèle de pratique. Il plaide en faveur d'une nouvelle façon d'agir.
- 7 Le travail effectué par Sauvé s'avère magistral. À partir des postulats de base du paradigme dominant — la communication bidirectionnelle symétrique — de Grunig et Hunt (1984), Sauvé amène le lecteur à un autre niveau. Son approche normative s'intègre donc dans une critique plurielle, mais surtout nécessaire de la profession. Effectivement, « il subsiste trop d'imprécisions, de contradiction et de questions » (p. 85) quant au modèle managérial et dominant des relations publiques, autour duquel gravitent actuellement les relationnistes.
- 8 La force de ce livre est de vouloir s'attaquer aux bases théoriques mêmes des relations publiques, une discipline qui mérite d'être réfléchie et qui présente des failles

théoriques notables. La recension de tous ces écrits correspond à un travail minutieux et à un désir de fournir aux relationnistes un point de départ pour une large réflexion. Son modèle social s'avère donc la première étape de cette réflexion.

- 9 Par contre, la lecture de cet ouvrage suscite deux questionnements majeurs :
 1. Que pensent les relationnistes, les praticiens, de ce modèle ? S'intègre-t-il dans leur réalité professionnelle ?
 2. Quelle est la véritable applicabilité de ce modèle ? Le postulat de Sauvé est-il réaliste ? Comment y faire adhérer les principaux intéressés ?
- 10 Le caractère normatif de son modèle et son approche semblent toutefois loin de la réalité des relationnistes sur le terrain. Répondre à ces deux questionnements permettrait donc d'affirmer ou d'infirmer cette applicabilité et, plus largement, l'ouverture des relationnistes au débat sur leur profession.
- 11 Malgré un style scolaire et plusieurs digressions théoriques, ce livre deviendra un ouvrage phare de la recherche en relations publiques au Québec. En effet, Sauvé propose plutôt que ce qui changera n'est pas « ce que font les relationnistes [...], mais les raisons pour lesquelles ils le font » (Versailles, 2010 : en ligne). Bref, cet ouvrage s'avère être un revirement, mais surtout le point de départ d'un mouvement de recherche en relations publiques au Québec.

BIBLIOGRAPHIE

BLACK, Sam (1972), *The Role of Public Relations in Management*, Londres, Pitman Publishing.

DUMAS, Michel (2010), *Les relations publiques, une profession en devenir*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

CUTLIP, Scott M., Allen H. CENTER et Glen M. BROOM (2000), *Effective Public Relations*, 8^e édition, New Jersey, Prentice Hall.

MAISONNEUVE, Danielle (2004), *Les relations publiques, le syndrome de la cage de Faraday*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

VERSAILLES, Guy (2010), « Les relations publiques autrement » dans *Relations publiques !* [En ligne]. <http://guyversailles.blogspot.ca/2010/12/les-relations-publiques-autrement.html> Page consultée le 2 mars 2013.

AUTEURS

ALEXANDRE PROVENCHER

Alexandre Provencher est étudiant à la maîtrise en communication à l'Université du Québec à Montréal et travaille comme relationniste dans le domaine de la santé.

Courriel : provencher.alexandre@courrier.uqam.ca

Comité de lecture

Le climat et la communication

Nous remercions

- 1 Stefan Aykut
- 2 Antoine Bailly
- 3 Loïc Ballarini
- 4 Louis Balthazar
- 5 Guy Bellavance
- 6 Françoise Bernard
- 7 François Bernard
- 8 Hélène Bertheleu
- 9 Maurice Blanc
- 10 Marc Bonhomme
- 11 Luc Bonneville
- 12 Dominique Bourg
- 13 Hervé Brédif
- 14 Andréa Catellani
- 15 Camille Chanard
- 16 Philippe Corcuff
- 17 Jean Crête
- 18 Sandrine Depeau
- 19 Dominique Desmarchelier
- 20 Mélanie Dulong de Rosnay
- 21 Andrée Fortin
- 22 Daniela Frumusani
- 23 Michèle Gellereau
- 24 Hervé Glevarec
- 25 Éric Guichard
- 26 Philippe Hamman

- 27 Philippe Herbaux
- 28 Raymond Hudon
- 29 Donald Ipperciel
- 30 Béatrice Jalenques-Vigouroux
- 31 Roselyne Koren
- 32 Alice Krieg-Planque
- 33 Gilles Labarthe
- 34 Erick Lachapelle
- 35 Hervé Le Crosnier
- 36 Jean-Baptiste Legavre
- 37 Gille Lugrin
- 38 Dominique Marchetti
- 39 Fabienne Martin-Juchat
- 40 Olivier Moeschler
- 41 Sophie Moirand
- 42 Laurence Monnoyer-Smith
- 43 Francesca Musiani
- 44 Éric Neveu
- 45 Jérémie Nollet
- 46 Isabelle Pailliar
- 47 Bruno Raoul
- 48 Michael Rinn
- 49 François-Gabriel Roussel
- 50 Valérie Schafer
- 51 Lea Sgier
- 52 Jean-Claude Soulages